Document de référence 2015

Incluant le rapport financier annuel

vallourec

Sommaire

Profil 2
Indicateurs financiers et d'activité 4

1
Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes 5

1.1 Responsable du Document de référence 6
1.2 Attestation du responsable du Document de référence 6
1.3 Responsables du contrôle des comptes 7
1.4 Responsable juridique du Groupe 8
1.5 Responsable de la communication de l'information financière 8

2
Informations de caractère général concernant la société Vallourec et son capital 9

2.1 Informations de caractère général concernant la société Vallourec 10
2.2 Informations de caractère général concernant le capital 11
2.3 Répartition du capital et des droits de vote 18
2.4 Marché des titres de la société Vallourec 21
2.5 Politique de versement des dividendes 24
2.6 Politique de communication financière 24

3
Informations concernant l'activité du groupe Vallourec 27

3.1 Histoire et évolution de Vallourec et de son Groupe 28
3.2 Description de l'activité du Groupe 30
3.3 Innovation, Recherche et Développement 44
3.4 Contexte du marché et initiatives stratégiques 48
3.5 Résultats des activités 53
3.6 Perspectives 64
3.7 Résultats sociaux 66
3.8 Localisation des principaux établissements 67
3.9 Opérations avec les apparentés 68

4
Informations sociales, environnementales et sociétales 69

4.1 Éthique et conformité 71
4.2 Politique sociale 73
4.3 Relations avec les parties prenantes 87
4.4 Engagement environnemental 92
Annexes 109

5
Facteurs de risque 121

5.1 Facteurs de risque 122
5.2 Dispositif de gestion et de suivi des risques 137
5.3 Politique en matière d'assurances 137

6
Patrimoine, situation financière, résultats 139

6.1 Comptes consolidés 140
6.2 Comptes sociaux de la société Vallourec 216

7
Gouvernement d'entreprise 229

7.1 Composition et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance 230
7.2 Rémunérations et avantages de toute nature 252
7.3 Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel 261
Annexes 269

8
Accords stratégiques annoncés le 1er février 2016 299

8.1 Accords relatifs au Brésil conclus avec NSSMC 300
8.2 Accords industriels conclus avec NSSMC 301
8.3 Accord lié à l'acquisition d'une participation supplémentaire dans Tianda Oil Pipe 301
8.4 Accords conclus avec NSSMC et Bpifrance dans le cadre de la recapitalisation de la Société 302

9
Informations complémentaires 305

9.1 Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2015 306
9.2 Tableau des filiales et participations directes de Vallourec au 31 décembre 2015 313
9.3 Résultats financiers des cinq derniers exercices 314
9.4 Tables de concordance et informations incluses par référence 315
9.5 Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers 320

Document de référence incluant le rapport financier annuel

Exercice 2015

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 mars 2016 conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété d'une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sans frais auprès de Vallourec, 27, avenue du Général Leclerc à Boulogne-Billancourt (92100), sur son site internet (http://www.vallourec.com) ainsi que sur le site internet de l'AMF (http://www.amf-france.org).

Le présent Document de référence intègre tous les éléments du rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Une table de concordance entre les documents mentionnés à l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et les rubriques correspondantes du présent Document de référence figure en page 311.

Profil

3,8 Md€
de chiffre d'affaires

82 M€
de dépenses R&D

Moins 90%
d'accidents déclarés
entre 2008 et 2015

Classé dans les indices
de responsabilité sociale :
Euronext Vigeo
(France 20, Europe 120,
Eurozone 120 et World 120)
FTSE Russell
(Footsee4Good)

Leader mondial sur ses marchés, Vallourec fournit des solutions tubulaires de référence pour les secteurs de l'énergie et pour d'autres applications parmi les plus exigeantes. **Ses tubes, connexions et services innovants rendent possibles tous les projets de ses clients**, y compris les plus complexes, des puits de pétrole et de gaz en conditions extrêmes aux centrales électriques de dernière génération, en passant par des projets architecturaux audacieux et des engins mécaniques ultra-performants.

Pour assurer son développement dans la durée, renouer avec une croissance rentable et renforcer son leadership, Vallourec doit **améliorer la compétitivité de son outil industriel et de son offre**. En parallèle, le Groupe doit se doter d'une structure financière solide et renforcée pour mettre en œuvre les actions structurantes et décisives qui vont lui permettre de **se transformer en profondeur**. C'est pourquoi **Vallourec a lancé, début 2016, un plan de transformation** qui comporte plusieurs actions stratégiques majeures (voir chapitre 3 - page 51). Parallèlement au déploiement de ces actions, qui vont s'échelonner entre 2016 et 2018, le Groupe renforce les fondamentaux qui scellent la confiance de ses clients, en particulier la sécurité, la qualité et l'innovation.

Principales implantations de Vallourec

Présence dans plus de
20 pays

Plus de
20 000
collaborateurs

Plus de
50
unités de production

6
centres
de recherche
et de test

Amérique du Nord
29 %
du chiffre d'affaires

Europe
22 %
du chiffre d'affaires

Asie et Moyen-Orient
22 %
du chiffre d'affaires

Amérique du Sud
16 %
du chiffre d'affaires

Afrique & reste du monde
11 %
du chiffre d'affaires

● Aciéries ● Tuberies ● Unités de finition ○ Centres de R&D ● Bureaux de vente et services ▨ Forêt et mine

Trois grands marchés

PÉTROLE ET GAZ

Tubes, connexions et services premium pour l'exploration et l'exploitation des gisements pétroliers et gaziers, y compris les plus complexes.

- **Exploration et production**
  - Casing, tubing et connexions premium VAM®
  - Tiges de forage
  - Risers
  - Services
  - Accessoires
- **Transport du pétrole et du gaz**
  - Tubes de conduite offshore et onshore
  - Solutions de soudage et services pour les projets offshore et onshore
- **Tubes pour ombilicaux**

  Tubes soudés premium en acier inoxydable aux caractéristiques techniques hautement performantes
- **Industrie de transformation des hydrocarbures**

  Tubes et raccords pour la transformation des fluides industriels et des hydrocarbures
- **Les solutions les plus fiables pour les environnements extrêmes** : puits profonds, environnements corrosifs, puits déviés et horizontaux, HP/HT (Haute pression/ Haute température, etc.)

Toute la gamme de tubes nécessaires à la construction des centrales électriques nucléaires et conventionnelles.

- **Leader sur le marché des centrales thermiques conventionnelles et nucléaires avec une gamme complète de tubes**
  - Tubes sans soudure en carbone et en acier allié
  - Tubes sans soudure en alliage de nickel
  - Tubes soudés en titane et en acier inoxydable
  - Services
- **Forte implication dans la réduction des émissions de CO_2 des centrales conventionnelles de dernière génération (supercritiques et ultra-supercritiques)**

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

INDUSTRIE

Des tubes légers et résistants pour une large gamme d'applications.

- **Profils creux, tubes et ébauches pour les industries :**
  - de la mécanique : grues, vérins hydrauliques, machines agricoles, pièces de mécanique OCTG, etc.
  - de l'automobile : tous types de véhicules, légers ou lourds
  - de la construction : ponts, stades, terminaux d'aéroports, halls d'exposition, etc.
- **Mise au point de grades d'acier adaptés à une large gamme d'applications pour les marchés de l'industrie**

Indicateurs financiers et d'activité

Chiffre d'affaires par activité en 2015

	Unité	2013	2014	2015
Production expédiée	*kt*	2 159	2 323	1 411
Chiffre d'affaires	*M€*	5 578	5 701	3 803
Résultat brut d'exploitation	*M€*	920	855	(77)
Marge brute d'exploitation	*%*	16,5	15,0	-2,0
Résultat d'exploitation	*M€*	534	(661)	(838)
Résultat net, part du Groupe	*M€*	262	(924)	(865)
Résultat net par action	*€*	2,1	(7,3)	(6,6)
Investissements industriels	*M€*	567	388	268
Cash flow disponible*	*M€*	(41)	274	135
Endettement net	*M€*	1 631	1 547	1 519
Capitaux propres	*M€*	4 986	4 169	3 038

* *Le cash-flow disponible (Free cash flow, FCF), mesure à caractère non strictement comptable, se définit comme la capacité d'autofinancement après prise en compte des investissements industriels bruts et de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.*

1

Responsable du Document de référence et responsables du contrôle des comptes

1.1 Responsable du Document de référence 6

1.2 Attestation du responsable du Document de référence 6

1.3 Responsables du contrôle des comptes 7

1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires 7

1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants 7

1.4 Responsable juridique du Groupe 8

1.5 Responsable de la communication de l'information financière 8

1.1 Responsable du Document de référence

M. Philippe Crouzet

Président du Directoire de Vallourec (ci-après « Vallourec » ou « la Société »)

1.2 Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont les différentes rubriques sont reflétées dans la table de concordance figurant page 319 du présent Document de référence (section 9.4.3), présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, présentés dans le Document de référence 2013 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D. 14-0358 le 14 avril 2014, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 316 qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la Note A-4 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode relatif à l'application depuis le 1er janvier 2013 de la norme IAS 19 révisée – Avantages du personnel ». Les comptes annuels relatifs à ce même exercice, présentés dans le Document de référence 2013, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 315 qui ne comporte aucune observation.

Les comptes annuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentés dans le Document de référence 2014 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D. 15-0315 le 10 avril 2015, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant respectivement en page 286 et 287 qui ne comportent aucune observation.

Les comptes annuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentés dans le présent Document de référence 2015, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant respectivement en page 306 et 307, qui contiennent chacun une observation attirant l'attention sur la note de l'annexe relative aux événements postérieurs à la clôture.

Boulogne-Billancourt, le 16 mars 2016

Le Président du Directoire

Philippe Crouzet

1.3 Responsables du contrôle des comptes

1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

Société KPMG SA

représentée par :

Mme Catherine Porta

2, avenue Gambetta – Tour Eqho
92066 Paris-La Défense Cedex – France

Date de début du premier mandat : 1er juin 2006
Date de renouvellement : 31 mai 2012

L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a renouvelé le mandat de la société KPMG SA en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Société Deloitte & Associés

représentée par :

M. Christophe Patrier

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex – France

Date de début du premier mandat : 1er juin 2006
Date de renouvellement : 31 mai 2012

L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a renouvelé le mandat de la société Deloitte & Associés en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

KPMG AUDIT IS

Suppléant de KPMG SA

2, avenue Gambetta – Tour Eqho
92066 Paris-La Défense Cedex – France

Date de début du premier mandat : 31 mai 2012

L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a nommé, en remplacement de la société SCP Jean-Claude André & Autres, KPMG AUDIT IS en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société KPMG SA, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Société BEAS

Suppléant de Deloitte & Associés

195, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex – France

Date de début du premier mandat : 11 juin 2002
Date de renouvellement : 31 mai 2012

L'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2012 a renouvelé le mandat de la société BEAS en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société Deloitte & Associés, pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1.4 Responsable juridique du Groupe

Mme Stéphanie Fougou

Directrice Juridique Groupe

Vallourec

27, avenue du Général-Leclerc
92660 Boulogne-Billancourt Cedex – France

Tél. : +33 (0)1 49 09 37 22

Fax : +33 (0)1 49 09 37 85

E-mail : stephanie.fougou@vallourec.com

1.5 Responsable de la communication de l'information financière

M. Étienne Bertrand

Directeur des Relations Investisseurs et de la Communication Financière

Vallourec

27, avenue du Général-Leclerc
92660 Boulogne-Billancourt Cedex – France

Tél. : +33 (0)1 49 09 35 58

Fax : +33 (0)1 49 09 36 94

E-mail : etienne.bertrand@vallourec.com

Site Vallourec : www.vallourec.com

2

Informations de caractère général concernant la société Vallourec et son capital

2.1 Informations de caractère général concernant la société Vallourec 10

2.1.1 Dénomination et siège social 10
2.1.2 Forme juridique – Législation – Registre du commerce 10
2.1.3 Date de constitution et durée 10
2.1.4 Objet social (article 3 des statuts) 10
2.1.5 Consultation des documents juridiques 10
2.1.6 Exercice social 10
2.1.7 Répartition statutaire des bénéfices (article 15 des statuts) 11
2.1.8 Assemblées générales (article 12 des statuts) 11
2.1.9 Déclarations de franchissements de seuils et identification des actionnaires (article 8 des statuts) 11

2.2 Informations de caractère général concernant le capital 11

2.2.1 Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux 11
2.2.2 Capital social 12
2.2.3 Capital autorisé mais non émis 12
2.2.4 Rachat d'actions 15
2.2.5 Évolution du capital au cours des cinq dernières années 16
2.2.6 Titres non représentatifs du capital 17

2.3 Répartition du capital et des droits de vote 18

2.3.1 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices 18
2.3.2 Autres personnes exerçant un contrôle sur la société Vallourec 20
2.3.3 Accord conclu par Vallourec avec Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation 21

2.4 Marché des titres de la société Vallourec 21

2.4.1 Place de cotation 21
2.4.2 Autres marchés éventuels 21
2.4.3 Volumes traités et évolution des cours 22
2.4.4 Nantissement d'actions de l'émetteur 23

2.5 Politique de versement des dividendes 24

2.6 Politique de communication financière 24

2.6.1 Une information accessible à l'ensemble des actionnaires 24
2.6.2 Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers 25
2.6.3 Relations avec les actionnaires individuels 25
2.6.4 Contact Relations Investisseurs et Communication Financière 26
2.6.5 Calendrier financier 2016 (indicatif) 26

2.1 Informations de caractère général concernant la société Vallourec

2.1.1 Dénomination et siège social

Vallourec

27, avenue du Général-Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt (France)
Tél. : +33 (0)1 49 09 35 00

2.1.2 Forme juridique – Législation – Registre du commerce

Vallourec est une société anonyme de droit français ayant opté le 14 juin 1994 pour la formule de gouvernance avec Directoire et Conseil de Surveillance. Elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre (Hauts-de-Seine) sous le numéro 552 142 200 et classée sous le code APE 7010Z.

2.1.3 Date de constitution et durée

Vallourec a été créée en 1899.

Elle expirera le 17 juin 2067, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

2.1.4 Objet social (article 3 des statuts)

Vallourec a pour objet, en tous pays, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ou en participation directe ou indirecte avec des tiers :

- toutes opérations industrielles et commerciales relatives à tous modes de préparer et d'usiner, par tous procédés connus ou qui pourraient être découverts par la suite, les métaux et toutes matières susceptibles de les remplacer dans toutes leurs utilisations ; et
- généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2.1.5 Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social.

2.1.6 Exercice social

L'exercice social a une durée de douze (12) mois. Il commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

2.1.7 Répartition statutaire des bénéfices (article 15 des statuts)

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Sauf exception résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

L'Assemblée Générale peut également décider d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, le choix entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions [(1)], conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

2.1.8 Assemblées générales (article 12 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sauf dispositions légales contraires. Toutefois, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au nom du même actionnaire ont un droit de vote double de celui conféré aux autres actions (article 12 paragraphe 4 des statuts).

La mise en place de droits de vote double au bénéfice des actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans a été décidée par l'Assemblée Générale du 19 janvier 1988. Les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes, pour lesquelles il bénéficie d'un droit de vote double, bénéficient également d'un droit de vote double. Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale. Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée Spéciale des actionnaires bénéficiaires.

2.1.9 Déclarations de franchissements de seuils et identification des actionnaires (article 8 des statuts)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er juin 2006 dans sa deuxième résolution a complété l'article 8 des statuts afin de fixer une obligation supplémentaire d'information dans le cas de franchissements de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur.

Il en résulte que :

« Outre les déclarations de franchissement de seuils expressément prévues par l'article L. 233-7-I et II du Code de commerce, toute personne physique ou morale qui vient à détenir, directement ou indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, seule ou de concert, un nombre d'actions au porteur de la Société égal ou supérieur à trois (3), quatre (4), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9) et douze et demi (12,5) pour cent du nombre total des actions composant le capital social doit, dans un délai de cinq (5) jours de bourse à compter du franchissement dudit seuil, informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au siège social de la Société.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également donnée dans les mêmes délais et selon les mêmes conditions, lorsque la participation en capital devient inférieure aux seuils mentionnés par cet alinéa. »

Les sanctions prévues par la loi en cas d'inobservation de l'obligation légale de déclaration de franchissement de seuils prévue par le Code de commerce s'appliquent également en cas de non-respect de l'obligation statutaire de déclaration du franchissement des seuils mentionnés ci-dessus, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % des actions de la Société.

Par ailleurs, la Société est en droit de demander l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

2.2 Informations de caractère général concernant le capital

2.2.1 Conditions statutaires de modification du capital et des droits sociaux

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, dans les conditions fixées par la loi, augmenter ou réduire le capital social ou déléguer au Directoire les pouvoirs nécessaires à cet effet.

Toutefois, dans le cadre de l'organisation interne de la Société (article 9 paragraphe 3 des statuts), le Directoire ne peut réaliser, sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, les opérations suivantes :

- toute augmentation de capital en numéraire ou par incorporation de réserves autorisées par l'Assemblée Générale ;
- toute autre émission de valeurs mobilières pouvant donner accès à terme au capital, autorisées par l'Assemblée Générale.

Les actions sont librement négociables et cessibles conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

(1) Cette faculté a été introduite par l'Assemblée Générale du 14 juin 1994.

2.2.2 Capital social

Au 1er janvier 2015, date d'ouverture de l'exercice 2015, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait à 261 195 950 euros, divisé en 130 597 975 actions de 2 euros de nominal chacune.

Le 25 juin 2015, le Directoire a constaté, en vertu de la quatrième résolution relative à l'option pour le paiement du dividende en actions de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2015, la réalisation définitive d'une augmentation de capital par émission de 3 090 460 actions nouvelles (soit 2,37 % du capital social à cette date) au prix unitaire de 19,40 euros en paiement du dividende 2014 de 0,81 euro par action. L'émission desdites actions nouvelles s'est traduite par une augmentation du capital social d'un montant nominal de 6 180 920 euros, ayant pour effet de porter au 25 juin 2015 le capital social de Vallourec de 261 195 950 euros à 267 376 870 euros, divisé en 133 688 435 actions de 2 euros de nominal chacune.

À l'issue de la période de centralisation des souscriptions à l'offre internationale d'actionnariat salarié « Value 15 » (voir *infra* chapitre 7), le Directoire, réuni le 15 décembre 2015, a, dans le cadre des vingt-et-unième, vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2015, constaté la réalisation définitive de trois augmentations de capital d'un montant nominal de respectivement 2 143 470 euros, 1 491 594 euros et 364 930 euros, soit un montant nominal cumulé de 3 999 994 euros, par l'émission de respectivement 1 071 735, 745 797 et 182 465 actions nouvelles, soit un nombre cumulé de 1 999 997 actions nouvelles, de 2 euros de valeur nominale chacune, au prix unitaire de 8,32 euros dans le cadre de la formule classique et de 8,83 euros dans le cadre de la formule à effet de levier. L'ensemble de ces opérations a eu pour effet de porter le capital social d'un montant de 267 376 870 euros à 271 376 864 euros. Au 31 décembre 2015, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait donc à 271 376 864 euros, et était divisé en 135 688 432 actions de 2 euros de nominal chacune.

2.2.3 Capital autorisé mais non émis

2.2.3.1 Autorisations financières en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2015

Les autorisations d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital en cours de validité au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

	Plafonds nominaux maximum d'augmentation de capital *(en euros ou en pourcentage du capital social)*	**Montants nominaux maximum des titres de créance** *(en euros)*	**Date de l'AG ayant autorisé l'opération**	**Durée de l'autorisation**	**Expiration**
AUGMENTATIONS DE CAPITAL AVEC DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)					
Augmentations de capital avec DPS (12e résolution)	104,478 millions	1,5 milliard	28 mai 2015	26 mois	28 juillet 2017
Augmentation du montant de l'émission initiale avec DPS (16e résolution)	15 % de l'émission initiale [a] [b]	15 % de l'émission initiale [a] [b]	28 mai 2015	26 mois	28 juillet 2017
Augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (20e résolution)	78,358 millions [a]	NA	28 mai 2015	26 mois	28 juillet 2017
AUGMENTATIONS DE CAPITAL SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (DPS)					
Augmentations de capital sans DPS par voie d'offre(s) au public (13e résolution)	26,119 millions [a]	1,5 milliard	28 mai 2015	26 mois	28 juillet 2017
Augmentations de capital sans DPS par voie de placement(s) privé(s) (14e résolution)	26,119 millions [a] [c]	1,5 milliard	28 mai 2015	26 mois	28 juillet 2017
Augmentations de capital sans DPS, réalisées en application des 13e et/ou 14e résolutions, à un prix librement fixé par l'Assemblée Générale (15e résolution)	10 % du capital social par an dans la limite de 26,119 millions sur 26 mois [a] [b] [c]	1,5 milliard	28 mai 2015	26 mois	28 juillet 2017
Augmentation du montant de l'émission initiale sans DPS (16e résolution)	15 % de l'émission initiale [a] [b] [c]	15 % de l'émission initiale [b]	28 mai 2015	26 mois	28 juillet 2017
Augmentations de capital sans DPS en rémunération d'apports en nature hors le cas d'une offre publique d'échange initiée par la Société (17e résolution)	10 % du capital social [a] [c]	1,5 milliard	28 mai 2015	26 mois	28 juillet 2017

	Plafonds nominaux maximum d'augmentation de capital *(en euros ou en pourcentage du capital social)*	Montants nominaux maximum des titres de créance *(en euros)*	Date de l'AG ayant autorisé l'opération	Durée de l'autorisation	Expiration
Augmentations de capital sans DPS en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la Société (18e résolution)	26,119 millions [(a) (c)]	1,5 milliard	28 mai 2015	26 mois	28 juillet 2017
Augmentations de capital sans DPS, réalisées en conséquence de l'émission par les filiales de la Société de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société (19e résolution)	26,119 millions [(a) (c)]	1,5 milliard	28 mai 2015	26 mois	28 juillet 2017
OFFRE D'ACTIONNARIAT SALARIÉ					
Augmentation de capital réservée aux adhérents de PEE dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié (21e résolution)	5,2 millions [(a) (d)]	NA	28 mai 2015	26 mois	28 juillet 2017
Augmentation de capital réservée aux salariés et ayants droit assimilés des sociétés hors de France du groupe Vallourec dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié (22e résolution)	5,2 millions [(a) (d)]	NA	28 mai 2015	18 mois	28 novembre 2016
Augmentation de capital réservée à des établissements de crédit ou toutes entités ayant vocation à détenir, souscrire ou céder des actions dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié (23e résolution)	5,2 millions [(a) (d)]	NA	28 mai 2015	18 mois	28 novembre 2016
Attribution gratuite d'actions réalisée dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié à titre de substitution de l'abondement servi aux salariés français (24e résolution)	0,2 % du capital social [(a)]	NA	28 mai 2015	18 mois	28 novembre 2016
OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE					
Options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (19e résolution)	3 % du capital social [(a)]	NA	28 mai 2014	38 mois	28 juillet 2017
Attributions d'actions de performance aux salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec (20e résolution)	3 % du capital social [(a) (e)]	NA	28 mai 2014	38 mois	28 juillet 2017

(a) Ce montant ou ce pourcentage s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 104,478 millions d'euros.

(b) Ce pourcentage est limité par le plafond de l'autorisation en exécution de laquelle l'émission initiale a été réalisée.

(c) Ce montant ou ce pourcentage s'impute sur le plafond global d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription de 26,119 millions d'euros.

(d) Le montant cumulé des augmentations de capital réalisées dans le cadre d'une offre d'actionnariat salarié ne peut excéder 5,2 millions d'euros.

(e) Ce pourcentage s'impute sur le plafond de 3 % du capital social à la date de la décision d'attribution prévue pour les options de souscription ou d'achat d'actions.

Lors de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires prévue le 6 avril 2016, des autorisations financières en vue d'émettre des actions et des valeurs mobilières seront modifiées sous réserve de l'adoption des résolutions correspondantes par ladite Assemblée Générale dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital annoncée le 1er février 2016 (voir chapitre 8 du présent Document de référence).

2.2.3.2 Utilisation des autorisations financières d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital au 31 décembre 2015

OFFRE D'ACTIONNARIAT SALARIÉ (vingt-et-unième à vingt-quatrième résolutions de l'Assemblée Générale du 28 mai 2015)

Dans le cadre des autorisations relatives aux offres d'actionnariat salarié, le Directoire a, après avoir recueilli l'accord du Conseil de Surveillance, reconduit en 2015, pour la huitième année consécutive, un plan international d'actionnariat salarié (pour un descriptif de ce plan, voir chapitre 7, section 7.3.3 « Actionnariat salarié »), dénommé « Value 15 ». Faisant usage des vingt-et-unième, vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2015, il a ainsi constaté, dans sa séance du 15 décembre 2015, la réalisation définitive de trois augmentations de capital d'un montant nominal de respectivement 2 143 470 euros, 1 491 594 euros et 364 930 euros, soit un montant nominal cumulé de 3 999 994 euros, représentant 1,50 % du capital social à cette date, par l'émission de respectivement 1 071 735, 745 797 et 182 465 actions nouvelles, soit un nombre cumulé de 1 999 997 actions nouvelles, de 2 euros de valeur nominale chacune, au prix unitaire de 8,32 euros dans le cadre de la formule classique et de 8,83 euros dans le cadre de la formule à effet de levier. L'ensemble de ces opérations a eu pour effet de porter le capital social d'un montant de 267 376 870 euros à 271 376 864 euros.

À titre de substitution de l'abondement consenti aux salariés et ayants droit assimilés des sociétés françaises du groupe Vallourec et des sociétés du Groupe dont le siège social est situé en Allemagne, au Brésil, au Mexique, aux Émirats arabes unis, en Inde et au Royaume-Uni et participant à « Value 15 », le Directoire, faisant usage de la vingt-quatrième résolution de l'Assemblée Générale du 28 mai 2015, a concomitamment mis en place dans le cadre de l'offre « Value 15 » un plan d'attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes, portant sur un nombre maximum de 1 715 actions, soit 0,001 % du capital social à cette date, au bénéfice des salariés non-résidents fiscaux français des sociétés du groupe Vallourec dont le siège social est situé au Canada, aux États-Unis (hors les salariés de VAM USA LLC), en Malaisie et à Singapour qui ont participé à une formule actions + SAR dans le cadre de l'offre « Value 15 ».

Les modalités de ce plan sont exposées à la section 7.3.1.2, « Plans d'attribution gratuite d'actions » du présent Document de référence.

ACTIONS DE PERFORMANCE (vingtième résolution de l'Assemblée Générale du 28 mai 2014)

Dans le cadre de la vingtième résolution, relative aux actions de performance, adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2014, le Directoire a décidé le 15 avril 2015, en accord avec le Conseil de Surveillance, d'attribuer, sous conditions de présence et de performance, un nombre cible de 242 826 actions de performance [(1)], soit 0,18 % du capital social au 31 décembre 2015, au bénéfice de 494 cadres et des trois membres du Directoire.

Les modalités de ces plans sont exposées à la section 7.3.1.2, « Plans d'attribution d'actions de performance » du présent Document de référence.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS (dix-neuvième résolution de l'Assemblée Générale du 28 mai 2014)

Dans le cadre de la dix-neuvième résolution, relative aux options de souscription ou d'achat d'actions, adoptée par l'Assemblée Générale du 28 mai 2014, le Directoire a mis en place le 15 avril 2015, en accord avec le Conseil de Surveillance, un plan d'options de souscription d'actions, sous conditions de présence et de performance, portant sur l'attribution d'un nombre cible de 410 350 options [(2)], soit 0,30 % du capital social au 31 décembre 2015, au bénéfice de 483 cadres et des trois membres du Directoire.

Les modalités de ce plan sont exposées à la section 7.3.1.1 « Options d'achat et/ou de souscription d'actions » du présent Document de référence.

2.2.3.3 Dilution potentielle au 31 décembre 2015

Vallourec n'a émis aucune valeur mobilière donnant accès au capital.

Les plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions (voir *infra* section 7.3.1.2) sont couverts par des actions existantes de sorte qu'il n'en résulte aucun effet dilutif.

Seuls les plans d'attribution d'options de souscription d'actions (voir *infra* section 7.3.1.1) pourraient, si les options venaient à être exercées, emporter une dilution des actionnaires. Sur la base du nombre d'options actuellement en circulation, déduction faite de celles qui ont été annulées ou sont devenues caduques, la dilution potentielle s'élève, au 31 décembre 2015, à 2,11 %.

(1) Soit 306 759 actions de performance sur la base du coefficient de performance le plus élevé de 1,25 ou 1,33, selon le cas.

(2) Soit 517 250 options sur la base du coefficient maximum de 1,25 ou 1,33, selon le cas.

2.2.4 Rachat d'actions

2.2.4.1 Informations sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2015

RACHAT D'ACTIONS (hors contrat de liquidité)

Au 1er janvier 2015, Vallourec détenait 848 409 actions Vallourec, d'une valeur nominale de 2 euros, soit 0,65 % de son capital social, à cette même date, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'actions de performance.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015, Vallourec a transféré 154 355 actions dans le cadre de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'actions de performance.

Les flux bruts cumulés des achats et des cessions/transferts (hors contrat de liquidité) du 1er janvier au 31 décembre 2015 ont été les suivants :

	Achats	Transferts/Cessions
Nombre de titres	0	154 355
Prix moyen unitaire en euros	0	42,7832
MONTANT CUMULÉ EN EUROS	**0**	**6 603 798,17**

AUTO-DÉTENTION (hors contrat de liquidité) AU 31 DÉCEMBRE 2015

Au 31 décembre 2015, Vallourec détenait 694 054 actions Vallourec, soit 0,51 % de son capital social à cette même date, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'actions de performance. La valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2015 s'élevait à 23 916 597,23 euros, dont 1 388 108 euros de valeur nominale, et la valeur de marché à la même date à 5 968 864,40 euros.

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Avec effet au 2 juillet 2012, et pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 12 mois, Vallourec a confié à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011.

En 2015, dans le cadre de ce contrat de liquidité, les achats cumulés ont porté sur 450 000 actions, soit 0,33 % du capital social au 31 décembre 2015, pour un montant total de 8 472 660 euros et à un cours moyen pondéré de 18,82 euros par action. Il n'y a pas eu de ventes effectuées en 2015 dans le cadre du contrat de liquidité. En 2015, la moins-value dégagée au titre de ce contrat de liquidité s'est élevée à 23 899 766 euros.

Au 31 décembre 2015, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 1 375 000 titres ;
- 1 428 580 euros.

La commission de gestion de ce contrat de liquidité a engendré, en 2015, 150 000 euros (HT) de frais.

AUTO-CONTRÔLE

Néant.

POSITIONS OUVERTES SUR PRODUITS DÉRIVÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Néant.

2.2.4.2 Descriptif du programme de rachat d'actions 2016-2017, soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 avril 2016 (dix-septième résolution)

Le présent descriptif du programme a pour objet, en application des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par Vallourec de ses propres actions qui sera soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires convoquée le 6 avril 2016.

RÉPARTITION PAR OBJECTIFS DES ACTIONS VALLOUREC DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ AU 29 FÉVRIER 2016

Au 29 février 2016, Vallourec détient 694 000 actions Vallourec, soit 0,51 % de son capital social à cette même date, toutes affectées à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions ou d'attribution d'actions de performance.

Par ailleurs, à la même date, 1 425 000 actions figurent au solde du contrat de liquidité conclu avec Rothschild & Cie Banque, soit 1,05 % du capital social.

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 6 AVRIL 2016

Conformément aux dispositions du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003 et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, les objectifs du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 avril 2016 sont les suivants :

1. la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ;
2. l'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société et/ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ;

3. l'attribution gratuite d'actions ou l'attribution d'actions de performance dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
4. toute allocation d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe, notamment dans le cadre d'offres internationales d'actionnariat salarié ou de rémunérations variables ;
5. l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Vallourec par un prestataire de services d'investissement, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers, reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
6. la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre de paiement, échange ou autre) dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe et notamment de fusion, de scission ou d'apport, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers ;
7. la remise d'actions dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou
8. l'annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve que le Directoire dispose d'une autorisation de l'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, en cours de validité, lui permettant de réduire le capital par annulation des actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

MODALITÉS DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 6 AVRIL 2016

Le tableau ci-dessous présente la part maximum du capital, le nombre maximum et les caractéristiques des titres que la Société pourrait acquérir dans le cadre de son programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 avril 2016 ainsi que le prix unitaire maximum d'achat :

Caractéristiques des titres	Part maximum du capital [(a)]	Nombre maximum de titres [(b)]	Prix unitaire maximum d'achat *(par action)*
Actions ordinaires	10 %	13 568 843	30 euros

(a) Il est précisé que ce pourcentage s'applique à un capital qui sera, le cas échéant, ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'Assemblée Générale du 6 avril 2016 et qu'en toute hypothèse le nombre d'actions que la Société détiendra, à quelque moment que ce soit, ne pourra pas dépasser 10 % des actions composant le capital de la Société à la date considérée.

(b) Ce nombre correspond au nombre théorique d'actions ordinaires que la Société pourrait acquérir, calculé sur la base du capital social au 29 février 2016, soit 271 376 864 euros, divisé en 135 688 432 actions. Compte tenu du nombre d'actions ordinaires détenues par Vallourec à cette même date (soit 2 119 000 actions), Vallourec pourrait acquérir 11 449 843 de ses propres actions.

DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DU 6 AVRIL 2016

L'autorisation consentie au Directoire pour mettre en œuvre le programme de rachat d'actions sera consentie pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 avril 2016, soit jusqu'au 6 octobre 2017, sous réserve de l'approbation du programme par l'Assemblée Générale Ordinaire.

2.2.5 Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date des opérations	Exercice d'options de souscription	Nombre d'actions souscrites en numéraire	Nombre total d'actions après opération	Montant nominal d'augmentation de capital *(en euros)*	Prime d'émission *(en euros)*	Montant du capital social après opération *(en euros)*
07/07/2011	–	1 140 338	119 084 420	2 280 676	84 293 785	238 168 840
15/12/2011	–	2 349 989	121 434 409	4 699 978	79 664 627	242 868 818
27/06/2012	–	192 112	121 626 521	384 224	5 590 459	243 253 042
06/12/2012	–	3 319 835	124 946 356	6 639 670	78 978 875	249 892 712
25/06/2013	–	1 338 791	126 285 147	2 677 582	46 442 660	252 570 294
10/12/2013	–	1 874 453	128 159 600	3 748 906	65 474 830	256 319 200
25/06/2014	–	518 416	128 678 016	1 036 832	17 465 435	257 356 032
16/12/2014	–	1 919 959	130 597 975	3 839 918	45 325 754	261 195 950
25/06/2015	–	3 090 460	133 688 435	6 180 920	53 774 004	267 376 870
15/12/2015	–	1 999 997	135 688 432	3 999 994	13 647 426	271 376 864

2.2.6 Titres non représentatifs du capital

Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

Depuis l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014, relative au droit des sociétés, l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances relève de la seule compétence du Directoire. Au 31 décembre 2015, aucune émission de valeurs mobilières de cette nature n'a été décidée par le Directoire.

Programme d'émission de billets de trésorerie

Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme d'émission de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins de financement à court terme. Ce programme mis à jour le 23 juin 2015 présente les principales caractéristiques suivantes :

Plafond maximum du programme	1 milliard d'euros
Durée	> 1 jour < 365 jours
Montant unitaire minimum	150 000 euros
Monnaies d'émission	Euros (€), dollars US ($)
Établissement domiciliataire	Crédit Industriel et Commercial
Agents placeurs	Aurel BGC BNP Paribas BRED Banque Populaire Crédit Agricole CIB CM – CIC Crédit du Nord GFI Securities Limited HSBC France HPC ING Bank NV Kepler Capital Markets Natixis Newedge Group Société Générale CIB TSAF OTC (en lieu et place de Viel Tradition) Tullett Prebon Ltd.
Notation court terme (Standard & Poor's)	B

Le dossier de présentation financière relatif au programme d'émission de billets de trésorerie et l'encours des émissions peuvent être consultés sur les sites internet de la Société (www.vallourec.com) et de la Banque de France (www.banque-france.fr).

Emprunts obligataires

Vallourec a procédé avec succès à l'émission :

- le 14 décembre 2011, d'un emprunt obligataire d'un montant de 650 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 14 février 2017 (les « **Obligations Février 2017** »). Les Obligations Février 2017 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché Euronext à Paris. Elles portent intérêt au taux fixe annuel de 4,25 %, payables à terme échu le 14 février de chaque année, et sont notées BB+ par l'agence de notation Standard & Poor's ;
- le 30 juillet 2012, d'un emprunt obligataire d'un montant de 55 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 2 août 2027 (les « **Obligations Août 2027** »). Les Obligations Août 2027 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et portent intérêt au taux fixe annuel de 4,125 %, payables à terme échu le 2 août de chaque année ;
- le 3 août 2012, d'un emprunt obligataire d'un montant de 400 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 2 août 2019 (les « **Obligations Août 2019** »). Les Obligations Août 2019 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché Euronext à Paris. Elles portent intérêt au taux fixe annuel de 3,25 %, payables à terme échu le 2 août de chaque année, et sont notées BB+ par l'agence de notation Standard & Poor's ;
- le 30 septembre 2014, d'un emprunt obligataire d'un montant de 500 millions d'euros, à taux fixe, arrivant à maturité le 30 septembre 2024 (les « **Obligations Septembre 2024** »). Les Obligations Septembre 2024 sont d'une valeur nominale unitaire de 100 000 euros et sont admises aux négociations sur le marché Euronext à Paris. Elles portent intérêt au taux fixe annuel de 2,25 %, payables à terme échu le 30 septembre de chaque année, et sont notées BB+ par l'agence de notation Standard & Poor's.

Le nominal et les intérêts des Obligations Février 2017, des Obligations Août 2027, des Obligations Août 2019 et des Obligations Septembre 2024 (les « Obligations ») constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de Vallourec, venant au même rang, sans préférence entre eux, que les autres obligations non assorties de sûretés et non subordonnées, présentes ou futures de Vallourec. Pendant toute la durée de maturité des Obligations, Vallourec s'est engagé à n'accorder aucune sûreté ou garantie (hypothèque, privilège, nantissement, sûreté réelle…) sur ses actifs, revenus ou droits, présents ou futurs, au profit de titulaires

d'obligations, de bons ou de valeurs mobilières cotés ou négociés (ou susceptibles de l'être) sur un marché réglementé, un système multilatéral de négociation, un marché de gré à gré ou tout autre marché, sans que soient consentis le même rang ou les mêmes sûretés ou garanties aux Obligations.

Ces quatre emprunts obligataires comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'Obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci.

Les Obligations peuvent également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de la Société dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de la Société ou de la réglementation fiscale.

Les prospectus relatifs à l'admission des Obligations Février 2017, des Obligations Août 2019 et des Obligations Septembre 2024 sur le marché Euronext à Paris peuvent être consultés sur les sites internet de la Société (www.vallourec.com) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Notation

Au 1er janvier 2015, date d'ouverture de l'exercice social 2015, la dette de Vallourec était notée par l'agence de notation financière Standard & Poor's BBB/stable/A-2. Le 29 avril 2015, Standard & Poor's a dégradé la notation financière de Vallourec à BBB-/Watch Negative/A-3. Le 22 juin 2015, cette agence a dégradé la notation de Vallourec à BB+/stable/B. Le 4 août 2015, cette agence a révisé la persective stable de la notation à négative. En conséquence, au 31 décembre 2015, la notation financière de la dette Vallourec par Standard & Poor's était BB+/négative/B. Le 2 février 2016, Standard & Poor's a dégradé la notation financière de Vallourec à BB-/négative/B.

2.3 Répartition du capital et des droits de vote

2.3.1 Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

Année 2013 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Public [a]	106 305 548	82,95 %	108 468 169	82,93 %	83,77 %
Salariés du Groupe	9 441 826	7,37 %	9 910 381	7,58 %	7,65 %
EPIC BPI Groupe [b]	9 144 350	7,13 %	9 144 350	6,99 %	7,06 %
Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation	1 973 134	1,54 %	1 973 134	1,51 %	1,52 %
Auto-détention [c]	1 294 742	1,01 %	1 294 742	0,99 %	0,00 %
TOTAL	**128 159 600**	**100,00 %**	**130 790 776**	**100,00 %**	**100,00 %**

(a) Par courrier reçu en date du 3 décembre 2013 par l'AMF, la société The Capital Group Companies, Inc. a déclaré avoir franchi à la baisse, le 29 novembre 2013, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Vallourec et détenir 6 157 216 actions Vallourec.

(b) Bpifrance Participations (ex-FSI), conjointement avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Par courrier reçu par l'AMF le 18 juillet 2013, la CDC a déclaré détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations SA, société dont elle détient le contrôle au travers de la société BPI Groupe SA, 9 144 350 actions, représentant 9 144 350 droits de vote.

(c) L'auto-détention inclut les actions figurant au solde du contrat de liquidité animé par Rothschild & Cie Banque et les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

Année 2014 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Public	107 147 689	82,05 %	109 328 808	77,30 %	78,27 %
Salariés du Groupe	9 944 475	7,61 %	10 459 678	7,39 %	7,49 %
Bpifrance Participations SA	6 958 640	5,33 %	13 147 895	9,29 %	9,41 %
CDC fonds d'épargne	2 800 628	2,14 %	2 800 628	1,98 %	2,00 %
Sous-total Groupe CDC [(a)]	**9 759 268**	**7,47 %**	**15 948 523**	**11,27 %**	**11,41 %**
Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation [(b)]	1 973 134	1,51 %	3 946 268	2,79 %	2,83 %
Auto-détention [(c)]	1 773 409	1,36 %	1 773 409	1,25 %	0,00 %
TOTAL	**130 597 975**	**100,00 %**	**141 456 686**	**100,00 %**	**100,00 %**

(a) Bpifrance Participations (ex-FSI), conjointement avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Par courrier reçu par l'AMF le 30 avril 2014, la CDC et Bpifrance Participations SA ont précisé qu'elles agissaient respectivement seules, et la CDC a déclaré qu'elle n'agissait pas de concert avec Bpifrance Participations SA.

(b) NSSMC et Vallourec ont noué depuis de nombreuses années des partenariats stratégiques ainsi qu'un accord de prises de participation respectives décrit dans le paragraphe 2.3.3 du présent Document de référence.

(c) L'auto-détention inclut les actions figurant au solde du contrat de liquidité animé par Rothschild & Cie Banque et les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.

Année 2015 (au 31 décembre)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques	% des droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Public [a] [b] [c]	111 123 633	81,90 %	113 338 744	77,13 %	78,23 %
Salariés du Groupe	10 355 867	7,63 %	10 958 019	7,46 %	7,56 %
Bpifrance Participations SA	7 249 182	5,34 %	13 720 260	9,34 %	9,47 %
CDC Direction des fonds d'épargne	2 917 562	2,15 %	2 917 562	1,99 %	2,01 %
Sous-total Groupe CDC [d]	**10 166 744**	**7,49 %**	**16 637 822**	**11,32 %**	**11,48 %**
Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation [e]	1 973 134	1,45 %	3 946 268	2,69 %	2,72 %
Auto-détention [f]	2 069 054	1,52 %	2 069 054	1,41%	0,00 %
TOTAL	**135 688 432**	**100,00 %**	**146 949 907**	**100,00 %**	**100,00 %**

(a) *La part « Public » comprend la position de Tweedy Browne Company LLC (TBC). D'après un courrier reçu par l'AMF le 29 janvier 2015, complété par un courrier reçu le 2 février 2015, TBC, agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 janvier 2015, le seuil de 5 % du capital de la société Vallourec et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 6 534 596 actions et autant de droits de vote, représentant, au 31 décembre 2014, 5,004 % du capital et 4,62 % des droits de vote de Vallourec. D'après un courrier reçu par l'AMF le 4 août 2015, TBC, agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 juillet 2015, le seuil de 5 % du capital de la société Vallourec et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 6 294 298 actions et autant de droits de vote, représentant, au 30 juin 2015, 4,71 % du capital et 4,35 % des droits de vote.*

À la connaissance de la Société, TBC est enregistré auprès de la Securities Exchange Commission *en qualité de conseiller en placements* (investment advisor) *et, à ce titre, ne détiendrait aucune action pour son propre compte et n'exercerait pas, sauf convention particulière avec ses clients, les droits de vote attachés aux actions inscrites dans les comptes individuels de ses clients.*

(b) *La part « Public » comprend la position de Deutsche Bank AG. D'après un courrier reçu par l'AMF le 4 décembre 2015, complété par un courrier reçu le 7 décembre 2015, la société Deutsche Bank AG a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 novembre 2015, par suite d'une acquisition d'actions Vallourec sur le marché, le seuil de 5 % du capital de la société Vallourec et détenir 7 206 835 actions Vallourec, représentant, au 30 juin 2015, 5,39 % du capital et 4,97 % des droits de vote, répartis comme suit : 2 905 075 actions détenues en direct, soit 2,17 % du capital et 2,00 % des droits de vote, et 4 301 760 actions détenues par assimilation de contrats dérivés, soit 3,32 % du capital et 2,97 % des droits de vote.*

(c) *La part « Public » comprend la position de Crédit Agricole SA. D'après un courrier reçu par l'AMF le 9 décembre 2015, complété par un courrier reçu le 10 décembre 2015, Crédit Agricole SA a déclaré avoir franchi en hausse le 7 décembre 2015, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CA CIB) et CA Vita qu'elle contrôle, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la société Vallourec et détenir 10 056 323 actions Vallourec, représentant, au 30 juin 2015, 7,52 % du capital et 6,94 % des droits de vote de Vallourec. Ce franchissement de seuil résulte des positions de trading de CA CIB enregistrées dans le cadre des plans d'actionnariat salarié « Value ». Les 10 056 323 actions déclarées par Crédit Agricole se répartissent ainsi : 9 383 808 actions par assimilation de contrats dérivés, représentant, au 30 juin 2015, 7,02 % du capital (plans « Value »), 298 235 actions détenues en direct, soit environ 0,22 % du capital, et 374 280 actions détenues en direct par CA Vita (filiale d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole), représentant 0,28 % du capital.*

(d) *Bpifrance Participations, conjointement avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Par courrier reçu par l'AMF le 30 avril 2014, la CDC et Bpifrance Participations SA ont précisé qu'elles agissaient respectivement seules, et la CDC a déclaré qu'elle n'agissait pas de concert avec Bpifrance Participations SA.*

(e) *Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation et Vallourec ont noué depuis de nombreuses années des partenariats stratégiques ainsi qu'un accord de prises de participation respectives décrit au paragraphe 2.3.3 du présent Document de référence. Au 31 décembre 2015, NSSMC détenait 1 973 134 actions Vallourec, soit une participation de 1,45 % dans le capital social de Vallourec ; réciproquement, Vallourec détenait 3 468 759 actions NSSMC (ce chiffre tenant compte de la division par dix du nominal de l'action NSSMC intervenue le 1er octobre 2015 (1 action pour 10 détenues)), soit une participation de 0,37 % dans le capital social de NSSMC.*

(f) *L'auto-détention inclut les actions figurant au solde du contrat de liquidité animé par Rothschild & Cie Banque et les actions détenues en propre par la Société en vue de la couverture de ses plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions. Par conséquent, le nombre d'actions auto-détenues est susceptible d'évoluer à tout moment.*

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2015, la part du flottant du capital de Vallourec s'élevait à 81,90 %.

2.3.2 Autres personnes exerçant un contrôle sur la société Vallourec

Néant.

2.3.3 Accord conclu par Vallourec avec Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation

Vallourec et Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) ont annoncé le 26 février 2009 qu'ils étaient convenus de prendre des participations dans leur capital respectif pour un montant d'environ 120 millions de dollars US, à compter du 31 décembre 2009 (ci-après « l'Accord »).

Les dispositions de l'Accord prévoient des conditions préférentielles de cession dont la caractéristique principale réside dans l'existence d'un droit de préemption réciproque au cas où l'un des deux partenaires émettrait le souhait de céder sa participation à un tiers. Elles peuvent être consultées sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers au lien suivant : http://inetbdif.amf-france.org/inetbdif/viewdoc/affiche.aspx?id=46519&txtsch.

L'Accord est conclu pour une durée de sept ans et pourra être reconduit par tacite reconduction pour une durée d'un an renouvelable.

Les accords conclus le 1er février 2016, décrits au chapitre 8 du présent Document de référence, ont renforcé la coopération industrielle et les liens capitalistiques entre Vallourec et NSSMC. L'Accord demeure toutefois en vigueur et le droit de préemption réciproque s'applique toujours aux participations acquises par Vallourec et NSSMC dans le cadre de cet Accord.

Les principales dispositions des pactes d'actionnaire conclus le 1er février 2016 avec Bpifrance et NSSMC sont exposées à la section 8.4.4 « Pactes d'actionnaire ».

2.4 Marché des titres de la société Vallourec

2.4.1 Place de cotation

Les actions de la Société font partie du Compartiment A du marché réglementé Euronext à Paris (code ISIN : FR0000120354-VK). Elles sont admises au Service à Règlement Différé (SRD) et éligibles au PEA.

L'action Vallourec fait partie des actions retenues dans les indices SBF 120, Next 150, Euronext Vigeo World 120, Euronext Vigeo Europe 120, Euronext Vigeo France 20, et FTSE4 Good.

Classification FTSE : ingénierie et biens d'équipement industriels.

Les Obligations Février 2017, les Obligations Août 2019 et les Obligations Septembre 2024 sont admises aux négociations sur le marché Euronext à Paris sous les codes ISIN respectifs FR0011149947, FR0011302793 et FR0012188456 (voir *supra* section 2.2.6 « Titres non représentatifs du capital »).

2.4.2 Autres marchés éventuels

Vallourec a mis en place en octobre 2010 un programme sponsorisé d'*American Depositary Receipt* (ADR) de niveau 1 aux États-Unis. Cette initiative témoigne de la volonté du Groupe d'élargir le cercle de ses investisseurs en permettant à un plus grand nombre d'entre eux basés aux États-Unis de prendre part à son développement futur.

Un ADR est une valeur mobilière libellée en dollars US qui représente les actions d'une société non américaine, ce qui permet à des investisseurs américains de détenir indirectement des actions et de les échanger sur les marchés de valeurs mobilières aux États-Unis. Les ADR Vallourec sont négociables sur le marché de gré à gré américain (marché OTC).

Dans ce cadre, J. P. Morgan agit comme banque dépositaire pour administrer le programme ADR. Les informations techniques du programme ADR sont disponibles sur le site internet du Groupe, rubrique ADR. Pour toute question, les porteurs d'ADR peuvent contacter les services de J. P. Morgan :

- par téléphone au (800) 990-1135 (général) ou au (651) 453-2128 (appel hors USA) ;
- par e-mail : jpmorgan.adr@wellsfargo.com, ou par courrier à l'adresse suivante :

  J. P. Morgan Service Center
  J. P. Morgan Chase & Co.

  P.O. Box 64504
  St Paul, MN 55164-0504
  USA

2.4.3 Volumes traités et évolution des cours

Évolution du cours ajusté de l'action Vallourec sur cinq ans, comparée au SBF 120

Moyenne mensuelle des transactions journalières ajustées

Évolution du cours ajusté et de la capitalisation boursière sur cinq ans

En euros	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'actions ajusté (au 31 décembre)	121 434 409	124 946 356	128 159 600	130 597 975	135 688 432
Cours le plus haut	89,58	58,24	51,01	43,26	26,79
Cours le plus bas	38,34	25,69	33,05	21,23	7,63
Cours moyen de l'année (clôture)	68,33	40,05	41,55	34,80	16,43
Dernier cours de l'année	50,16	39,49	39,60	22,75	8,60
Capitalisation boursière (au dernier cours de l'année)	6 091 149 955	4 934 131 598	5 075 120 160	2 971 103 931	1 166 920 515

Source : Euronext.

Évolution du cours de l'action Vallourec et volume des transactions de janvier 2015 à février 2016

	Cours en euros			Volume des transactions			
				Total mois		Moyenne quotidienne	
	Plus haut	Plus bas	Dernier	Nombre de titres	Capitaux en milliards d'euros	Nombre de titres	Capitaux en milliards d'euros
2015							
Janvier	22,99	17,98	19,37	27 069 541	0,54	1 289 026	0,03
Février	23,88	19,38	21,20	30 129 561	0,66	1 506 478	0,03
Mars	23,70	20,50	22,73	33 555 170	0,74	1 525 235	0,03
Avril	26,79	19,00	21,00	34 554 013	0,81	1 727 701	0,04
Mai	24,15	20,14	22,51	25 951 637	0,58	1 297 582	0,03
Juin	23,71	17,81	18,32	28 196 869	0,57	1 281 676	0,03
Juillet	18,65	14,75	14,97	31 324 271	0,51	1 361 925	0,02
Août	15,02	10,69	11,42	50 679 033	0,63	2 413 287	0,03
Septembre	11,55	7,63	7,92	55 951 682	0,54	2 543 258	0,02
Octobre	12,20	8,01	10,10	81 303 984	0,83	3 695 636	0,04
Novembre	11,65	8,77	9,73	63 774 818	0,62	3 036 896	0,03
Décembre	9,80	7,89	8,60	53 747 776	0,46	2 443 081	0,02
2016							
Janvier	8,45	3,85	4,05	92 549 074	0,52	4 627 454	0,03
Février	4,95	4,21	4,90	94 292 760	0,39	4 490 131	0,02

Source : Euronext.

2.4.4 Nantissement d'actions de l'émetteur

Néant.

2.5 Politique de versement des dividendes

Pour la clarté des développements qui suivent, il est rappelé que la valeur nominale de l'action a été divisée par deux le 9 juillet 2010. À ce jour, la valeur nominale de l'action s'élève à 2 euros.

La politique de dividende de Vallourec, approuvée par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 17 avril 2003, est de viser sur une longue période un taux moyen de distribution de 33 % du résultat net consolidé part du Groupe.

Compte tenu du résultat négatif de l'exercice 2015, il est proposé à l'Assemblée Générale du 6 avril 2016 (troisième résolution) de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2015.

Le taux de distribution moyen des cinq derniers exercices s'élève à 32,6 %.

Sur la base de la valeur nominale de l'action Vallourec au 31 décembre 2015, les dividendes par action versés ont été, au titre des cinq derniers exercices, les suivants :

En euro(s) par action	Revenu global	Avoir fiscal	Dividende net	Taux de distribution [a]
2011	1,30	néant	1,30 [b]	39,4 %
2012	0,69	néant	0,69 [b]	39,7 %
2013	0,81	néant	0,81 [b]	39,6 %
2014	0,81	néant	0,81 [b]	44,3 %
2015 [c]	0	néant	0	–

(a) Le calcul du taux de distribution est basé sur le nombre d'actions en circulation au 31 décembre.

(b) Il est rappelé que les Assemblées Générales Mixtes des 7 juin 2011, 31 mai 2012, 30 mai 2013, 28 mai 2014 et 28 mai 2015 ont accordé à chaque actionnaire de la Société l'option de recevoir le paiement du dividende soit en numéraire, soit en actions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

(c) Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 6 avril 2016.

2.6 Politique de communication financière

Le Groupe s'attache à entretenir une relation durable et de confiance avec l'ensemble de ses actionnaires, qu'ils soient individuels ou institutionnels, français ou étrangers. L'équipe Relations Investisseurs et Communication Financière a pour mission de leur faciliter l'accès à une information exacte, précise et sincère concernant notamment les activités, les résultats, les perspectives et les développements stratégiques du Groupe.

À cette fin, et dans un souci permanent de clarté et de transparence, de nombreux supports de communication dédiés sont disponibles, et des rencontres régulières sont organisées tout au long de l'année.

2.6.1 Une information accessible à l'ensemble des actionnaires

L'information financière et les supports de communication sont mis à disposition de l'ensemble des actionnaires en version électronique sur le site internet du Groupe (www.vallourec.com), rubrique Finance, véritable base de données de la communication financière du Groupe. Ces supports incluent notamment :

- le rapport d'activité, la plaquette *Vallourec en bref*, le livret de l'actionnaire et les lettres aux actionnaires ;
- l'ensemble des informations financières et stratégiques délivrées aux marchés financiers : résultats trimestriels, communiqués de presse, présentations et retransmissions audio et vidéo de conférences thématiques ;
- l'ensemble des informations réglementées diffusées en conformité avec la directive européenne « Transparence » du 15 décembre 2004 telle qu'amendée, qui comprend notamment :
  - le Document de référence incluant le rapport financier annuel, le rapport semestriel et le rapport de gestion du Directoire, déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers,
  - les documents relatifs à l'Assemblée Générale des actionnaires (avis de convocation, projet de résolutions, bulletin de vote, brochure de convocation) ;
- l'ensemble des communiqués de presse, des présentations et des publications du Groupe est disponible sous la rubrique Médias.

L'envoi de ces informations peut être effectué par courrier, sur demande formulée soit sur le site internet du Groupe, soit auprès de la Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière par e-mail, par téléphone ou encore par courrier.

2.6.2 Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers

La Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière organise, avec les différents membres de la Direction du Groupe, régulièrement et dans le respect des meilleures pratiques de la profession, des réunions avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, incluant les spécialistes ISR (investissement socialement responsable), en France et à l'étranger :

- **chaque trimestre, une conférence téléphonique est organisée** à l'occasion de la publication des résultats financiers, durant laquelle les membres du Directoire présentent les résultats et répondent aux questions des investisseurs et des analystes. Cette conférence téléphonique est retransmise en direct puis en différé sur le site internet du Groupe ;
- **chaque année, une conférence est organisée à Paris,** à l'occasion de la publication des résultats annuels du Groupe ;
- **chaque année, Vallourec participe à plusieurs événements consacrés aux investissements socialement responsables (ISR).** Ces rencontres avec des fonds d'investissement et des analystes ISR participent à la progression du Groupe dans le domaine du développement durable ;
- **régulièrement, un *Investor Day* est organisé** pour présenter à la communauté financière la stratégie, les produits et les opérations du Groupe. Accessible à tous sous la forme d'une retransmission vidéo sur le site internet du Groupe, l'*Investor Day* permet aux investisseurs et aux analystes de multiplier les échanges avec le Directoire et les responsables opérationnels sur une grande diversité de thèmes, en dehors des périodes d'annonce de résultats. En 2013, Vallourec a tenu son *Investor Day* aux États-Unis avec une visite de la nouvelle usine à Youngstown, Ohio.

Par ailleurs, **de nombreuses rencontres sont organisées tout au long de l'année entre la Direction du Groupe et la communauté financière**. En 2015, la Direction et l'équipe Relations Investisseurs et Communication Financière de Vallourec ont participé à près de 290 réunions et conférences téléphoniques, et consacré environ 31 jours à des *roadshows* et à des conférences, dédiées au secteur pétrolier pour la plupart, sur les principales places financières mondiales, notamment en Europe et aux États-Unis.

2.6.3 Relations avec les actionnaires individuels

Attentive aux attentes des actionnaires individuels, l'équipe Relations Investisseurs et Communication Financière délivre tout au long de l'année une information précise et accessible à tous les actionnaires. À cet effet et à travers divers supports complémentaires, des moyens de communication spécifiques ont été développés :

- un espace Actionnaires individuels dédié dans la rubrique Finance du site internet du Groupe (www.vallourec.com) ;
- des parutions d'avis financiers dans la presse nationale (publication des résultats, convocation à l'Assemblée Générale) ;
- des supports de communication spécifiques : le livret de l'actionnaire et les lettres aux actionnaires ;
- un numéro vert dédié aux actionnaires individuels (0800 505 110, gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine) ;
- un fil d'information permettant de recevoir par voie électronique les communiqués de presse, les notifications de publications financières ainsi que les lettres aux actionnaires ;
- des visites de sites industriels de Vallourec offrant aux actionnaires l'opportunité de découvrir le Groupe de façon plus personnalisée (inscription sur le site internet du Groupe) ;
- des réunions d'actionnaires à Paris et en province, organisées conjointement avec d'autres sociétés du secteur parapétrolier, dont l'agenda est disponible sur le site internet du Groupe ;
- un Club des Actionnaires permettant aux membres de participer à des événements et d'avoir des échanges plus réguliers (conditions d'adhésion et inscription sur le site internet du Groupe) ;
- enfin, l'équipe Relations Investisseurs et Communication Financière se tient disponible en permanence pour répondre aux questions des actionnaires.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est déroulée en 2015 au palais Brongniart, est un moment clé de dialogue entre les actionnaires individuels et la Direction du Groupe sur le bilan d'activité de l'année. L'équipe Relations Investisseurs et Communication Financière est également disponible pour accompagner les actionnaires dans leur démarche de vote et de participation à l'Assemblée.

Réunions d'actionnaires

En juin 2015, Vallourec a participé à une réunion d'information dédiée aux actionnaires individuels à Nantes. Cette réunion s'est déroulée en présence d'autres sociétés du secteur parapétrolier sous la forme d'une conférence-débat. Elle a rassemblé plusieurs centaines d'actionnaires, actuels et potentiels, leur permettant notamment d'approfondir leur connaissance des activités du Groupe et du secteur parapétrolier.

Club des Actionnaires

Vallourec dispose depuis 2014 d'un Club des Actionnaires. Grâce à ce Club, Vallourec souhaite promouvoir un dialogue soutenu avec ses actionnaires et également renforcer les liens de confiance et de proximité que le Groupe a noués avec eux. Le Club des Actionnaires est accessible par internet à l'adresse www.vallourec.com (rubrique Finance / Investisseurs) par simple inscription en ligne [1]. Il permet aux actionnaires de participer à des événements (conférences, ateliers découverte, visites d'usines) et d'avoir des échanges plus réguliers afin de mieux connaître et comprendre les activités du Groupe. Ce dialogue aide également Vallourec à mieux appréhender les préoccupations de ses actionnaires et répondre à leurs attentes.

Dans le cadre du Club, une vingtaine d'actionnaires ont été conviés le 26 mars 2015 au siège de Vallourec, à Boulogne-Billancourt, pour assister à une présentation sur les activités et les résultats financiers du Groupe par le Directeur des Relations Investisseurs et de la Communication Financière. Cette présentation a été suivie d'une session de questions-réponses.

(1) Le règlement du Club des Actionnaires détaillant les conditions d'adhésion est disponible sur le site internet de Vallourec (www.vallourec.com).

Fil d'informations

Dans le cadre de la diffusion de ses publications, Vallourec donne à ses actionnaires, et parties prenantes, la possibilité de s'abonner au fil d'informations du Groupe par internet à l'adresse www.vallourec.com (rubrique Finance / Investisseurs) par simple inscription en ligne. Le fil d'informations permet ainsi de recevoir par voie électronique les communiqués de presse sur les résultats financiers et les activités du Groupe, les notifications de publications financières ainsi que les lettres aux actionnaires.

Numéro vert

Vallourec met à disposition de ses actionnaires un numéro vert (0800 505 110). Celui-ci, gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine, permet aux actionnaires d'accéder à de nombreuses informations telles que l'agenda financier, mais également d'écouter le commentaire de la dernière publication des résultats du Groupe. Le numéro vert permet aussi d'être mis en relation avec l'équipe des Relations Investisseurs et de la Communication Financière ou BNP Paribas Securities Services, dans le cas où l'actionnaire est inscrit au nominatif ou intéressé par une inscription de cette nature.

Inscription au nominatif pur

Vallourec propose à ses actionnaires de bénéficier de l'inscription de leurs titres au nominatif pur, offrant les avantages suivants :

- **la gratuité de la gestion** : les actionnaires au nominatif pur sont totalement exonérés de droit de garde, ainsi que des frais inhérents à la gestion courante de leurs titres tels que :
  - la conversion au porteur, le transfert de titres,
  - les changements de situations juridiques : mutations, donations, successions, etc.,
  - les opérations sur titres (augmentation de capital, attribution de titres, etc.),
  - le paiement des dividendes ;
- **des frais de courtage** de 0,25 % du montant de la transaction jusqu'à 200 000 euros et de 0,15 % au-delà de 200 000 euros (avec un minimum de 4,10 euros) ;
- **la garantie d'une information personnalisée** : l'actionnaire au nominatif pur bénéficie d'une information personnalisée portant sur :
  - la convocation aux assemblées générales, avec envoi systématique de l'avis de convocation, du formulaire unique de vote par correspondance et par procuration, d'une demande de carte d'admission et des documents d'information légaux,
  - la gestion des titres (passage des ordres d'achat, de vente…), les opérations sur titres organisées par Vallourec, etc. À cet effet, ainsi que pour d'autres renseignements, une équipe d'opérateurs dédiés est à la disposition des actionnaires de 8 h 45 à 18 h 00 (heure de Paris), sans interruption, du lundi au vendredi, au +33 (0)1 40 14 80 17 ;
- **un accès facilité à l'Assemblée Générale** : tout actionnaire nominatif est invité de droit à l'Assemblée Générale et, pour voter, ce dernier n'a pas à demander au préalable une attestation de participation ;
- **un site dédié en ligne**, Planetshares My Shares, accessible d'un ordinateur ou d'une tablette à l'adresse https://planetshares.bnpparibas.com. Ce site permet de :
  - gérer les avoirs,
  - passer les ordres,
  - participer à l'Assemblée Générale,
  - télécharger directement en ligne toute la communication relative aux avoirs (relevés de portefeuille, avis d'opérations…).

De plus amples informations concernant le nominatif pur et les formulaires d'inscription peuvent être obtenues auprès de BNP Paribas Securities Services :

- par courrier à l'adresse suivante :

  BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
  Corporate Trust Services
  Relations Actionnaires Vallourec
  9, rue du Débarcadère
  93761 Pantin Cedex
- par téléphone au : +33 (0)1 40 14 80 17
- par télécopie au : +33 (0)1 55 77 34 17

2.6.4 Contact Relations Investisseurs et Communication Financière

Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière

- Adresse : 27, avenue du Général-Leclerc – 92100 Boulogne-Billancourt
- Téléphone : +33 (0)1 49 09 39 76
- E-mail : investor.relations@vallourec.com ou actionnaires@vallourec.com

2.6.5 Calendrier financier 2016 (indicatif)

6 avril 2016	Assemblée Générale des actionnaires
3 mai 2016	Publication des résultats du 1er trimestre 2016
28 juillet 2016	Publication des résultats du 2e trimestre et du 1er semestre 2016
8 novembre 2016	Publication des résultats du 3e trimestre et des 9 premiers mois 2016

3

Informations concernant l'activité du groupe Vallourec

3.1 Histoire et évolution de Vallourec et de son Groupe 28

3.2 Description de l'activité du Groupe 30

3.2.1 Produits et services 30
3.2.2 Marchés et clients 34
3.2.3 Position concurrentielle 35
3.2.4 Implantations du Groupe 36
3.2.5 Approvisionnement 37
3.2.6 Organisation du Groupe 38

3.3 Innovation, Recherche et Développement 44

3.3.1 Organisation de l'innovation et de la Recherche et Développement 44
3.3.2 Une culture de l'innovation renforcée 46
3.3.3 Des procédés de fabrication à la pointe de la technologie 46
3.3.4 Normes relatives aux produits du Groupe 47
3.3.5 Propriété industrielle 47

3.4 Contexte du marché et initiatives stratégiques 48

3.4.1 Contexte du marché 48
3.4.2 Faits marquants de l'exercice 2015 et du début de l'exercice 2016 50
3.4.3 Initiatives stratégiques 51

3.5 Résultats des activités 53

3.5.1 Résultats consolidés du Groupe 53
3.5.2 Liquidité et ressources en capital 59
3.5.3 Impacts comptables des accords stratégiques annoncés le 1er février 2016 63

3.6 Perspectives 64

3.6.1 Perspectives 2016 64
3.6.2 Perspectives moyen terme 65

3.7 Résultats sociaux 66

3.8 Localisation des principaux établissements 67

3.8.1 Immobilisations corporelles 67
3.8.2 Aspects environnementaux liés à la détention des actifs immobiliers par la Société 68
3.8.3 Modifications de périmètre 68

3.9 Opérations avec les apparentés 68

3.1 Histoire et évolution de Vallourec et de son Groupe

Le groupe Vallourec est plus que centenaire, un certain nombre de sociétés à l'origine du Groupe ayant été créées au cours de la dernière décennie du XIXe siècle. Vallourec a historiquement, en France, deux berceaux géographiques, tous deux de tradition industrielle ancienne, qui restent encore aujourd'hui des zones d'implantation importantes : la région du Nord autour de Valenciennes et de Maubeuge et la région bourguignonne autour de Montbard, en Côte-d'Or. Depuis la fin des années 1990 et la création de la co-entreprise entre Vallourec et Mannesmann, le Groupe est en outre largement implanté dans la région de Düsseldorf, en Rhénanie du Nord - Westphalie (Allemagne) et dans la région de Belo Horizonte dans l'État du Minas Gerais au Brésil. Dans les années 2000, il a fortement développé ses positions en Amérique du Nord et s'est implanté en Asie. Également présent en Afrique et au Moyen-Orient, Vallourec est aujourd'hui un groupe international, implanté au plus près de ses clients.

1886-1930 : INVENTION DU PROCÉDÉ DE LAMINAGE DES TUBES EN ACIER SANS SOUDURE

En 1886, les frères Mannesmann déposent un brevet qui révolutionne l'industrie du tube : grâce à un laminoir perceur à cylindres obliques, ils parviennent à produire des tubes en acier sans soudure.

Dès la fin du XIXe siècle, en France, les fabricants de tubes commencent à adopter le procédé de fabrication des tubes sans soudure mis au point en Allemagne par les frères Mannesmann. La Société Métallurgique de Montbard est créée en 1899 pour reprendre la Société Française de Fabrication des Corps Creux, qui exploitait une usine à Montbard depuis 1895. Cotée à la Bourse de Paris dès sa création en 1899, elle prend en 1907 le nom de Société Métallurgique de Montbard-Aulnoye et devient en 1937 Louvroil-Montbard-Aulnoye après absorption de la société Louvroil et Recquignies, elle-même issue de la fusion de la Société française pour la Fabrication des Tubes de Louvroil, créée en 1890, et de la Société des Forges de Recquignies, fondée en 1907.

1930 : NAISSANCE DE VALLOUREC

La crise économique incite les fabricants de tubes français à se rapprocher. Le nom de Vallourec apparaît pour la première fois comme dénomination d'une société de gestion des usines de tubes de Valenciennes, Denain, Louvroil et Recquignies.

1957 : INTRODUCTION DE VALLOUREC À LA BOURSE DE PARIS

La Société des Tubes de Valenciennes et la Société Louvroil-Montbard-Aulnoye fusionnent. Ce Groupe devient le deuxième fabricant de tubes en acier en France et est introduit à la Bourse de Paris sous le nom Vallourec.

1965 : LANCEMENT DE LA CONNEXION VAM®

Innovation majeure, la connexion VAM® (d'après les noms de Vallourec et d'Alexandre Madrelle, l'ingénieur ayant développé la connexion) révolutionne l'industrie pétrolière. Grâce à des caractéristiques mécaniques uniques, elle garantit une parfaite étanchéité des colonnes à l'intérieur du puits.

1976 : PARTENARIAT INDUSTRIEL AVEC SUMITOMO

L'essor du marché pétrolier incite Vallourec à nouer des partenariats industriels pour répondre à la demande de ses clients à travers le monde. En 1976, Vallourec signe un accord de licence avec le groupe japonais Sumitomo (troisième producteur mondial de tubes en acier) avant de créer avec ce dernier, en 1984, une co-entreprise pour la production et la commercialisation de connexions VAM® outre-Atlantique. Ces accords sont le point de départ d'une collaboration pérenne.

1997 : CRÉATION DE LA CO-ENTREPRISE VALLOUREC & MANNESMANN TUBES

Créée en 1890, peu après la découverte révolutionnaire par les frères Mannesmann du procédé de laminage de tubes en acier sans soudure, Mannesmannröhren-Werke AG s'impose rapidement comme une référence mondiale. La création de Vallourec & Mannesmann Tubes, filiale commune de Vallourec (55 %) et de la société allemande Mannesmannröhren-Werke (45 %) permet aux deux entreprises de proposer à leurs clients la plus large gamme dimensionnelle de tubes au monde.

2000 : DÉVELOPPEMENT AU BRÉSIL

Vallourec & Mannesmann Tubes acquiert la filiale brésilienne de Mannesmannröhren-Werke, désormais dénommée Vallourec Tubos do Brasil S.A.

2002 : RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE DU GROUPE AUX ÉTATS-UNIS

Implanté depuis 1984 aux États-Unis, marché de référence pour les tubes destinés à l'équipement de puits de pétrole et de gaz (OCTG), Vallourec y renforce de façon significative sa présence avec l'acquisition de l'activité tubes d'acier sans soudure de North Star Steel Company (North Star Tubes), qui comprend une aciérie électrique et une tuberie à Youngstown (Ohio) et une unité de traitement thermique et de filetage à Houston (Texas). Désormais dénommée Vallourec Star, cette société est contrôlée à 80,5 % par Vallourec Tubes et à 19,5 % par Sumitomo Corporation.

2005 : ACQUISITION PAR VALLOUREC DE LA TOTALITÉ DU CONTRÔLE DE VALLOUREC & MANNESMANN TUBES

Vallourec prend le contrôle total de Vallourec & Mannesmann Tubes grâce à l'acquisition, pour un montant de 545 millions d'euros, de la participation de 45 % détenue par Mannesmannröhren-Werke. Cette opération majeure se traduit pour Vallourec par la maîtrise totale de la mise en œuvre de la stratégie de la co-entreprise.

2005-2006 : RENFORCEMENT DE L'ACTIVITÉ TUBES DE FORAGE

Vallourec acquiert les actifs de la division Omsco de ShawCor aux États-Unis (Houston). Cette acquisition permet à Vallourec de devenir le numéro deux mondial du marché des tubes de forage pour le marché du pétrole et gaz. Cette position est consolidée en 2006 avec l'acquisition en France de SMFI (Société de Matériel de Forage International). Ces activités sont regroupées sous le nom de Vallourec Drilling Products.

2006-2011 : EXPANSION EN CHINE

Afin de poursuivre sa croissance dans le domaine de la production de tubes pour le marché de l'énergie électrique, Vallourec inaugure, en 2006, une filiale, Vallourec Changzhou Co., Ltd., implantée à Changzhou en Chine et spécialisée dans la finition à froid de tubes sans soudure en aciers alliés de grand diamètre, produits en Allemagne, pour les centrales électriques.

La même année, la société VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments est créée pour exploiter une usine, située à Changzhou, dédiée au filetage des tubes pour l'équipement des puits de pétrole et de gaz et dont la production démarre mi-2007.

En vue de renforcer encore sa présence sur le marché chinois, le Groupe acquiert, en 2011, 19,5 % de Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP), un fabricant chinois de tubes sans soudure, coté à la Bourse de Hong Kong. Dans le cadre d'un accord de coopération avec TOP, VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments est chargé localement du filetage premium des tubes fabriqués par TOP et destinés à servir le marché OCTG premium chinois.

2008 : ACQUISITIONS AUX ÉTATS-UNIS

Afin de renforcer ses positions dans les produits à haute valeur ajoutée, Vallourec acquiert, auprès de Grant Prideco, les sociétés Atlas Bradford® Premium Threading & Services, TCA® et Tube-Alloy™. Ces sociétés sont spécialisées respectivement dans la production de connexions premium, le traitement thermique de produits tubulaires en nuances d'acier fortement allié ainsi que la production et la réparation des accessoires utilisés à l'intérieur des puits de pétrole et gaz et les opérations de filetage complexes. En 2009, Atlas Bradford® Premium Threading & Services et TCA® ont été absorbées respectivement par VAM USA LLC et Vallourec Star.

2009-2010 : NOUVELLES CAPACITÉS DE PRODUCTION DE TUBES POUR CENTRALES NUCLÉAIRES

Valinox Nucléaire, la filiale de Vallourec spécialisée dans la fabrication de tubes pour générateurs de vapeur, investit dans de nouvelles capacités de production à Montbard (Côte-d'Or, France) pour répondre aux besoins croissants du marché de l'énergie nucléaire. Afin d'accompagner la forte croissance du parc nucléaire chinois, Valinox Nucléaire investit également dans une nouvelle unité de production à Guangzhou, au Sud-Est de la Chine.

2009-2010 : DÉVELOPPEMENT AU MOYEN-ORIENT

Vallourec acquiert en 2009 DPAL FZCO, un fournisseur de tiges de forage établi et basé à Dubaï. Cette acquisition permet de renforcer la présence de Vallourec Drilling Products au Moyen-Orient et d'approvisionner les clients locaux et internationaux du Groupe. En 2010, l'acquisition de la société Protools, le plus important producteur d'accessoires de tiges de forage au Moyen-Orient, basé à Abou Dhabi, permet au Groupe de proposer une gamme complète de solutions pour les colonnes de forage.

2010 : CONSOLIDATION DE L'OFFRE DE SOLUTIONS PREMIUM

Vallourec acquiert 100 % de Serimax, leader mondial des solutions de soudage pour conduites offshore. Cette acquisition complète les activités de Vallourec dans le domaine des tubes de conduites offshore et permet au Groupe d'offrir à ses clients des solutions intégrées.

2011 : RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE INDUSTRIELLE DU GROUPE AU BRÉSIL ET AU MOYEN-ORIENT

En 2011, le nouveau site industriel intégré de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, détenu à 56 % par Vallourec et à 44 % par Sumitomo, est inauguré à Jeceaba, dans l'État du Minas Gerais au Brésil. Ce site industriel haut de gamme comporte une aciérie, une tuberie, et un ensemble de lignes de traitement thermique, de filetage et de finition. Il emploie 1 600 personnes et a une capacité de production de 1 million de tonnes d'acier et de 600 000 tonnes de tubes par an.

La même année, Vallourec acquiert Saudi Seamless Pipes Factory Company Ltd., première société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie Saoudite. Vallourec devient ainsi le premier acteur du marché OCTG à disposer localement d'installations intégrées de traitement thermique et de filetage, auxquelles s'ajoute une nouvelle ligne de filetage de connexions VAM®.

2012 : ACCOMPAGNEMENT DE L'ESSOR DES HYDROCARBURES NON CONVENTIONNELS AUX ÉTATS-UNIS

Vallourec met en service une nouvelle tuberie haut de gamme pour petits diamètres à Youngstown (Ohio) et couvre ainsi toute la gamme de produits et services nécessaires à la production de l'ensemble des hydrocarbures, et en particulier ceux relatifs aux gisements de schiste.

2013 : VALLOUREC, MARQUE UNIQUE POUR TOUTES LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Depuis la création de la co-entreprise Vallourec & Mannesmann Tubes, de nombreuses entités du Groupe opéraient sous la marque V & M. En 2013, afin de contribuer au renforcement de son leadership mondial et d'accompagner sa stratégie de croissance, Vallourec regroupe toutes ses entités sous le même nom : Vallourec, témoignant de l'aboutissement de l'intégration des nombreuses sociétés acquises par le Groupe à travers le monde.

2014 : VALLOUREC SIGNE PLUSIEURS CONTRATS MAJEURS EN AFRIQUE

Implanté en Angola depuis 2007 à travers une société de services, Vallourec a ensuite installé un bureau commercial au Nigeria et une usine de filetage premium en 2009. En 2014, Vallourec a signé trois contrats majeurs en Afrique pour des projets en offshore profond au Ghana, au Nigeria et en Angola. Ainsi, ce sont plus de 66 000 tonnes de tubes de conduites sous-marines ou de solutions tubulaires premium qui sont fournies par Vallourec pour des projets très complexes.

2015 : VALLOUREC ANNONCE UN PLAN DE COMPÉTITIVITÉ SUR DEUX ANS AUTOUR D'UNE NOUVELLE ORGANISATION

Le 24 février 2015, Vallourec a annoncé le lancement de Valens, un plan de compétitivité sur deux ans visant à redéfinir la base de coûts et à optimiser sa génération de trésorerie.

À cette même date, Vallourec a également annoncé la cooptation de M. Pierre Pringuet en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Edward G. Krubasik, démissionnaire. La nomination de M. Pierre Pringuet a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de Vallourec le 28 mai 2015.

Le 12 mars 2015, Vallourec a annoncé avoir signé deux contrats avec AREVA pour la fabrication de tubes destinés à huit générateurs de vapeur sur deux réacteurs EDF de 1 300 MW. Les tubes seront

fabriqués en 2016 et 2017 par Valinox Nucléaire, la filiale de Vallourec spécialisée dans les tubes pour centrales nucléaires, dans son usine de production de Montbard, en Bourgogne.

Le 2 avril 2015, Vallourec a annoncé qu'il adoptait une nouvelle organisation structurée en quatre pôles régionaux : Europe, Amérique du Nord, Hémisphère Est et Amérique du Sud. Le 9 avril 2015, Vallourec a annoncé la nomination de Mme Pilar Albiac-Murillo et de M. Philippe Altuzarra en qualité de membres du Conseil de Surveillance et le renouvellement du mandat de Mme Pascale Chargrasse pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces deux nominations et ce renouvellement ont été approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires le 28 mai 2015.

Le 29 avril 2015, Vallourec a annoncé le démarrage d'un processus visant à rationaliser ses unités européennes de production de tubes et d'acier. Dans ce cadre, Vallourec a indiqué que la capacité des tuberies européennes pourrait être réduite d'un tiers, les mesures projetées à cet effet complétant celles déjà annoncées en 2014. Vallourec a par ailleurs annoncé qu'il serait également remédié à la surcapacité de production d'acier de Vallourec en Europe, avec la recherche d'un partenaire majoritaire pour l'aciérie française de Saint-Saulve.

Le 11 juin 2015, Vallourec a annoncé qu'il célébrait les 50 ans de la connexion premium VAM®, une innovation majeure pour le marché du pétrole et gaz signée Vallourec.

Le 21 septembre 2015, Vallourec a annoncé la signature d'une ligne de crédit renouvelable d'un montant de 400 millions d'euros à échéance juillet 2019, avec une option d'extension d'une année supplémentaire. Cette ligne de crédit accordée à Vallourec S.A. sera disponible pour les besoins de financement généraux du Groupe. Elle remplace quatre lignes bilatérales non tirées de 100 millions d'euros chacune accordées à Vallourec Tubes et arrivant à échéance en juillet 2017.

Le 23 septembre 2015, Vallourec a annoncé qu'il livrait une importante commande pour le projet Stampede en offshore profond dans le golfe du Mexique. Ce contrat comprend la fourniture de plus de 5 000 tonnes de tubes OCTG *(Oil Country Tubular Goods)* de différentes tailles et dans des grades d'acier premium haute performance, ainsi que 9 000 tonnes de tubes sans soudure pour des *flowlines* et *risers* immergés à plus de 1 000 mètres de profondeur. Le contrat comporte également la livraison de connexions VAM® SLIJ-II™ et VAM® HP™ pour un total de plus de 12 000 connexions premium.

Le 15 octobre 2015, Vallourec a annoncé avoir remporté un nouveau contrat avec Baoji Oilfield Machinery Co. Ltd. (BOMCO) pour la livraison de 12 colonnes de forage pour milieux corrosifs équipées de connexions premium VAM® Express.

Le 19 novembre 2015, Vallourec a présenté son plan stratégique RSE à horizon 2020 ainsi que sa politique carbone.

Le 24 novembre 2015, Vallourec a annoncé avoir signé un nouveau contrat-cadre de cinq ans avec Total couvrant une gamme complète de produits et de services et permettant de répondre à l'ensemble des besoins en OCTG de Total, qu'ils soient liés à des projets d'exploration ou de développement.

Le 15 décembre 2015, Vallourec a annoncé avoir finalisé Value 15, une augmentation de capital réservée à ses salariés à travers le monde. Près de 12 000 salariés, dans 12 pays, représentant 55 % des effectifs éligibles, ont souscrit à cette huitième opération mondiale d'actionnariat salarié proposée par le Groupe. Au 31 décembre 2015, les salariés actionnaires représentaient 7,6 % de l'actionnariat de Vallourec.

2016 : VALLOUREC ANNONCE LA MISE EN PLACE D'INITIATIVES STRATÉGIQUES MAJEURES

Le 1er février 2016, le Groupe a annoncé des initiatives stratégiques majeures avec pour projet de transformer son organisation opérationnelle, améliorer sa compétitivité à court et long termes et renforcer sa structure financière pour sécuriser sa croissance profitable à long terme et la création de valeur au profit de ses actionnaires. Ces initiatives stratégiques sont décrites dans la section 3.4.3 « Initiatives stratégiques » ci-après.

3.2 Description de l'activité du Groupe

Le Groupe est leader mondial des solutions tubulaires premium destinées principalement aux marchés de l'énergie ainsi qu'à d'autres applications industrielles. Avec plus de 20 000 collaborateurs en 2015, des sites de production intégrés, une Recherche et Développement (R&D) de pointe et une présence dans plus de 20 pays, il propose à ses clients des solutions globales innovantes adaptées aux enjeux énergétiques du XXIe siècle.

Implanté depuis ses origines en France et en Allemagne, Vallourec occupe des positions de tout premier plan aux États-Unis, au Brésil, en Europe, au Moyen-Orient et en Asie. Fort de plus de 50 unités de production et de lignes de finition à travers le monde, Vallourec dispose de sites de production intégrés, comportant aciérie et tuberies, en Europe, aux États-Unis et au Brésil.

3.2.1 Produits et services

3.2.1.1 Présentation générale

Le Groupe est leader mondial des solutions tubulaires premium, c'est-à-dire de haute performance et dont la fabrication requiert une maîtrise technologique et industrielle importante, accompagnée de services complémentaires spécialisés permettant aux clients de profiter d'une offre complète de solutions innovantes pour répondre aux besoins les plus exigeants. Le Groupe dispose d'un large portefeuille de produits tubulaires, diversifié, original et à forte valeur ajoutée qui inclut :

- la gamme de tubes sans soudure la plus étendue au monde allant jusqu'à 1 500 millimètres de diamètre extérieur dans une variété de plus de 250 nuances d'acier ;
- des tubes de spécialité ;
- des connexions et des accessoires.

Le large choix des produits offerts concernant leurs dimensions et leurs proportions (longueur, diamètre, épaisseur) ainsi que les nuances dans la composition (alliage d'acier carbone, acier hautement allié, titane, inox…) permettent de proposer aux clients une large gamme de produits tubulaires.

Le Groupe propose des produits et services pour les trois marchés suivants :

- Pétrole et gaz ;
- Énergie électrique ; et
- Industrie (mécanique, automobile, construction).

L'évolution de ces trois marchés en 2015 et leurs perspectives sont présentées dans la section 3.4.1 du présent Document de référence.

3.2.1.2 Produits et services pour le marché Pétrole et gaz

PRODUITS POUR LE MARCHÉ PÉTROLE ET GAZ

Vallourec propose à l'industrie pétrolière et gazière une gamme de solutions tubulaires qui satisfait les plus hautes exigences et couvre toute la chaîne, de l'exploration à la production et au transport des hydrocarbures.

Les gammes de produits premium offertes par le Groupe sont adaptées aux environnements extrêmes les plus exigeants et de plus en plus complexes, tels que :

- les puits profonds ;
- les environnements corrosifs ;
- les puits déviés et horizontaux ;
- HP/HT (haute pression/haute température) ;
- le forage offshore.

Les produits et services du Groupe couvrent l'ensemble de la chaîne du secteur pétrolier – l'exploration, le développement et la production, le transport et la transformation :

- **OCTG :** les produits OCTG *(Oil Country Tubular Goods)* de Vallourec, des tubes sans soudure filetés, équipent un grand nombre de puits de pétrole et de gaz dans le monde (casing et tubing). Le raccordement des tubes s'effectue majoritairement à l'aide de connexions filetées premium VAM®, une marque déposée de Vallourec ;
- **forage :** Vallourec propose tous les équipements pour le forage : tiges, outillages de fond de puits et accessoires ;
- **transport et transformation :** du puits jusqu'aux unités de transformation, les hydrocarbures sont acheminés offshore et onshore via des tubes et des accessoires Vallourec. Ses tubes en acier inoxydable super-duplex pour ombilicaux relient les équipements installés en fond de mer à la station de contrôle en surface.

Tubes et accessoires pour le marché Pétrole et gaz

Oil Country Tubular Goods (OCTG)

Pour les phases de production, le Groupe propose des produits OCTG, qui sont des tubes filetés destinés à l'équipement des puits de pétrole et de gaz. Parmi les OCTG, le Groupe produit des tubes de cuvelage (casing), qui sont des tubes assemblés par vissage étanche en une colonne consolidant les parois d'un puits pétrolier ou gazier. Le Groupe offre également des tubes de production (tubing), qui sont des tubes d'acier de plus petit diamètre, assemblés par vissage étanche en une colonne de production servant à remonter des fluides exploités du fond du puits vers la surface.

Le vissage étanche des tubes OCTG premium est assuré par les connexions VAM® proposées par le Groupe (ci-après décrites au paragraphe « Connexion VAM® »). Elles présentent en effet des caractéristiques techniques permettant de répondre aux contraintes auxquelles sont soumis les tubes OCTG dans des conditions extrêmes.

Les activités OCTG se développent en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie (OCTG EAMEA) ainsi qu'en Amérique du Nord (OCTG Amérique du Nord) et en Amérique du Sud. Chaque région intègre la production d'acier, le laminage des tubes ainsi que des ateliers de traitement thermique et de filetage.

Forage

Le Groupe propose une solution complète de produits et services liés aux produits tubulaires de forage pour soutenir tout type d'activités destinées au marché du forage du pétrole et du gaz. Cela comprend : un ensemble modulable de tiges de forage exclusives et API (correspondant aux normes de l'*American Petroleum Institute*), tiges de forage, tiges de forage lourdes, masses-tiges, masses-tiges non magnétiques et accessoires de forage, y compris des soupapes de sûreté et autres accessoires pour applications de forage. Le Groupe fournit également des produits et services après-vente d'entretien et de réparation dans le domaine du forage par le biais de certains de ses établissements à l'échelle mondiale.

Pour une description des activités de la Division Drilling Products, voir section 3.2.6.2.7 du présent Document de référence.

Connexions VAM®

Les connexions VAM®, utilisées pour les activités de pétrole et gaz, sont des connexions premium filetées inventées et brevetées par Vallourec permettant le raccordement de tubes, résistantes à la pression et à la compression et assurant une parfaite étanchéité.

Le développement des connexions VAM® est une activité conjointe de Vallourec et Nippon Steel & Sumitomo Metals Corp. (NSSMC). Cette coopération a permis de hisser la marque VAM® au rang de référence mondiale sur le marché OCTG. Le lancement du VAM® 21, une nouvelle connexion filetée premium répondant aux exigences les plus sévères du marché (ISO CAL IV), et d'une nouvelle solution de lubrification sans graisse et sèche Cleanwell Dry® sont le reflet du dynamisme de ce partenariat. La coopération entre Vallourec et NSSMC sera renforcée dans le cadre du projet d'initiatives stratégiques annoncées le 1er février 2016 (voir la section 3.4.3 « Initiatives stratégiques » et le chapitre 8 « Accords stratégiques annoncés le 1er février 2016 » du présent Document de référence).

Le premier brevet VAM® a été déposé par Vallourec en 1965. Le Groupe a développé depuis plus de 30 lignes de produits VAM®, couvrant toutes les applications et qui permettent au Groupe de s'adapter à des environnements très divers, dont :

- VAM® 21™ : disponible dans des diamètres de 5 à 14 pouces (soit entre 10 et 30 centimètres environ). Cette connexion innovante, aussi résistante que le tube, a été la première à offrir une performance conforme au standard CAL IV défini dans les dernières évolutions de l'ISO 13679 et l'API RP 5C5 – deux spécifications

techniques exigées par les clients pétroliers pour les applications les plus sévères. La gamme est sans cesse complétée par d'autres versions qui répondent aux besoins spécifiques des opérateurs : plus forte capacité en couple, développement sur tubes épais, etc. La connexion a été utilisée avec succès sur les projets offshore les plus exigeants, dans le golfe du Mexique comme au large des côtes d'Afrique de l'Ouest, sur une large gamme de dimensions (pour des applications tubing et casing) et de nuances d'acier ;

- VAM® HTTC™ : conçue pour les puits fortement déviés comportant de longues sections horizontales, la connexion premium pour casing et tubing VAM® HTTC™ *(High Torque Threaded and Coupled)* résiste à des couples et compressions extrêmes lors de la mise en place de la colonne et assure une parfaite étanchéité lors des phases de production. Un produit à haute valeur ajoutée qui rend possibles et sûrs les forages horizontaux les plus complexes. Qualifiée avec succès fin 2014 par un opérateur majeur au Moyen-Orient, elle est désormais disponible dans différentes dimensions ;
- VAM® SG™ et VAM® EDGE SF™ : les échanges avec les professionnels du secteur ont fait ressortir un besoin immédiat en connexions premium pour puits à sections latérales de longueur moyenne (2 000 à 5 000 pieds) et ont permis d'anticiper un besoin futur : celui d'une connexion adaptée à des sections latérales plus longues (jusqu'à 1 000 pieds) permettant ainsi de limiter le nombre de puits. La connexion VAM® SG™ a été développée dans un délai très court pour satisfaire les besoins immédiats. C'est pour répondre à la deuxième problématique que les équipes de R&D ont développé la connexion VAM® EDGE SF™, lancée et qualifiée au cours de l'année 2013. Cette nouvelle connexion haut de gamme présente des caractéristiques techniques parfaitement adaptées à ce type de forage, notamment une résistance supérieure à la tension et aux couples élevés ainsi qu'une étanchéité au gaz conforme aux normes ISO les plus sévères ;
- VAM® BOLT™ est une connexion premium intégrale pour casing de grand diamètre. Ses caractéristiques d'intégrité mécanique et d'étanchéité la destinent tout particulièrement aux puits à haute pression/haute température et situés en offshore profond, nombreux dans le golfe du Mexique, au large du Brésil, dans le golfe de Guinée, voire en Afrique du Nord et en Asie-Pacifique.
- par ailleurs, Vallourec a renforcé son offre sur le segment des connexions intégrales à hautes performances. Avec un domaine de performance élargi et validé selon les normes les plus sévères, les connexions VAM® SLIJ-II™, VAM® HTF-NR™, sont présentes dans la plupart des puits difficiles.

Pour assurer à la gamme VAM® sa place de leader en joints premium, Vallourec a concentré la coordination des services Recherche et Développement de cette ligne de produits au sein de la société Vallourec Oil and Gas France et a constitué un réseau mondial de licenciés. Le Groupe poursuit également le développement de son réseau de services sur chantiers intervenant partout dans le monde à partir de centres de services basés notamment en Écosse, aux États-Unis, au Mexique, à Singapour, en Chine, en Angola, au Nigeria et au Moyen-Orient. Depuis 2008, Vallourec assure en outre une activité de fabrication d'accessoires pétroliers en relation avec le joint VAM® par l'intermédiaire de sa filiale Vallourec Tube-Alloy, LLC (États-Unis). Cette expertise est déployée au Mexique, au Brésil, en France, à Singapour et en Indonésie pour offrir, en complément du réseau de licenciés, une couverture mondiale des besoins en accessoires pour répondre aux besoins des clients du joint VAM®.

VAM® est présent partout dans le monde et accompagne les projets les plus ambitieux.

Tubes et accessoires pour le transport du pétrole et du gaz

La gamme de produits développés par le Groupe pour le transport comprend :

- des conduites sous-marines rigides (lignes de production, lignes d'injection, *flowlines,* qui sont des conduites reposant sur le fond marin pour le transport des fluides de production ou d'injection, et *risers* permettant de remonter les fluides depuis la tête des puits jusqu'à la surface puis de les acheminer vers les unités de transformation) ;
- des conduites rigides sur terre ;
- des tubes spécialisés pour les ombilicaux, via sa filiale Vallourec Umbilicals – France, qui produit et commercialise des tubes soudés en acier super-duplex, destinés à être intégrés aux ombilicaux, des structures qui associent des tubes, des câbles et/ou des fibres optiques reliant les équipements installés en fond de mer à leur station de contrôle en surface pour des applications de l'industrie du pétrole offshore ;
- des tubes de *process*.

Tubes pour la transformation des fluides industriels et des hydrocarbures

Le Groupe propose une large gamme de tubes en acier carbone et en acier allié ainsi que des ébauches (c'est-à-dire des tubes semi-finis destinés à être transformés ultérieurement en produits répondant aux besoins spécifiques d'un marché) et raccords adaptés aux besoins de chaque projet.

En particulier, pour la pétrochimie, le Groupe fabrique des tubes sans soudure pour raffineries, complexes pétrochimiques, usines ou unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel et unités flottante de production, stockage et déchargement. Il fabrique également des tubes soudés en titane pour les échangeurs de centrales de dessalement d'eau de mer et de liquéfaction de gaz naturel.

SERVICES POUR LE MARCHÉ PÉTROLE ET GAZ

Afin de répondre aux attentes des clients (opérateurs, sociétés d'ingénierie, distributeurs), en termes d'efficacité et de coûts, l'offre de Vallourec s'est développée pour proposer des produits adaptés aux besoins spécifiques des projets, mais aussi s'est complétée par des services innovants comme le soudage sur chantier offshore et onshore, le revêtement, le cintrage et la gestion de projets complexes. Des projets offshore en eaux profondes ont ainsi été livrés en gérant l'exécution de l'ensemble des opérations de production des tubes, de revêtement, de soudage et de fabrication de la conduite prête à être posée en mer. Être innovant, maîtriser les risques d'exécution, réduire les coûts, sont au cœur des développements dans le but de créer de la valeur pour les clients du Groupe.

Ainsi, Vallourec propose à ses clients une série de services à travers son offre « Vallourec Global Solutions » qui accompagne les clients et leur fait partager le savoir-faire Vallourec tout au long du cycle de vie du puits. Elle comprend :

- l'offre « Field Service », qui comprend plus de 200 techniciens et ingénieurs répartis sur 17 localisations à travers le monde, se tenant prêts à intervenir 24 h/24 sur les puits pour assister les clients lors de la descente des tubes, en inspectant les connexions et en supervisant le vissage ; en outre, le Groupe a noué des partenariats

avec plus de 200 licenciés pour réparer les produits Vallourec et fileter en VAM® tous les accessoires pétroliers ;

- la gestion des stocks, grâce à laquelle les ingénieurs en logistique de Vallourec peuvent gérer, à la demande des clients, leurs stocks de produits tubulaires et coordonner la préparation des tubes pour expédition sur la plateforme ;
- des missions de conseil, au cours desquelles Vallourec conseille notamment en matière de conception des puits. Il aide en particulier à fournir les tubes de cuvelage et de production les plus adaptés (dimensionnement et grades d'acier) et les connexions répondant le mieux à leur contrainte de forage ;
- des formations, dont les « Tubular Essentials » qui sont dispensées par des experts du Groupe pour donner aux opérateurs les bonnes pratiques en matière d'utilisation optimale des tubes, de manipulation et de gestion des stocks.

Le Groupe peut également offrir une série de services sur mesure adaptés aux besoins du client. À titre illustratif, Vallourec a signé en 2013 deux contrats de services de cinq ans avec Petrobras incluant l'inspection et la réparation des tubes, des services sur site, la préparation des opérations de forage, la coordination de l'approvisionnement des puits en fonction du programme de forage.

Le Groupe propose également une offre de solutions intégrées spécifiques au marché de la conduite sous-marine comprenant le soudage, le revêtement, l'isolation, la logistique et des contrats de prestations de services qui peuvent être spécifiquement conclus selon les besoins des clients, comme pour le projet offshore ultra-profond au large du Ghana. Associé à un spécialiste de l'isolation thermique, Vallourec fournit des conduites de production utilisant la technologie *pipe-in-pipe* : le tube de production est recouvert d'un matériau isolant haute performance, puis glissé à l'intérieur d'un autre tube. Cette technologie permet de maintenir les hydrocarbures à une température adaptée et ainsi de garantir leur bon écoulement lors du transport des têtes de puits jusqu'à la plateforme de production.

Par ailleurs, le Groupe offre également des services de soudage, principalement à travers les filiales suivantes :

- Serimax – France, leader mondial des solutions de soudage intégrées pour les conduites offshore avec une présence internationale constituée d'unités de services proches des lieux des projets. En 2015, Serimax s'est doté d'un nouveau centre de recherche sur le soudage afin de développer des programmes de recherche conjoints avec ses clients et de répondre aux exigences techniques croissantes des projets ;
- Serimax Field Joint Coating – Royaume-Uni, qui réalise des opérations de revêtement de la partie soudée bout à bout des tubes de conduite aussi bien à terre que sur les barges en mer, en complément des solutions de soudage proposées par Serimax.

3.2.1.3 Produits et services pour les autres marchés

Le Groupe propose une offre de solutions complète pour le marché de l'énergie électrique à travers toute une gamme de tubes nécessaires à la construction des centrales électriques nucléaires et conventionnelles ainsi que pour le marché de l'industrie (mécanique, automobile et construction) à travers notamment sa gamme de profils creux, de tubes et d'ébauches.

PRODUITS ET SERVICES POUR LE MARCHÉ DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Le portefeuille de tubes de Vallourec pour le marché de l'énergie électrique est le plus large au monde. Centrales thermiques conventionnelles, centrales nouvelle génération au charbon dites « ultra-supercritiques » ou centrales nucléaires, Vallourec répond à tous les besoins des électriciens.

Le Groupe offre à ses clients des tubes sans soudure pour chaudières ou générateurs de vapeur, des tubes soudés pour échangeurs de chaleur, dans toutes les dimensions et toutes les nuances, de l'acier carbone aux aciers hautement alliés en passant par le titane, l'inox et les alliages de nickel. Les tubes couvrent notamment toutes les nuances d'acier carbone requises dans les centrales électriques et toute la gamme dimensionnelle, allant des petits diamètres pour les tubes chaudière aux très grands diamètres pour les conduites vapeur.

Les produits de Vallourec répondent aux défis des électriciens, et ses services soutiennent leur performance, de la logistique au diagnostic de risque et aux formations sur mesure.

PRODUITS ET SERVICES POUR LE MARCHÉ DE L'INDUSTRIE

Les produits offerts aux clients du marché de l'industrie sont destinés à des utilisations très diverses dans la mécanique, l'automobile et la construction. Le Groupe produit des tubes, ébauches (c'est-à-dire des tubes semi-finis destinés à être transformés ultérieurement en produits répondant aux besoins spécifiques d'un marché) et profils creux (c'est-à-dire des produits de section circulaire, carrée ou rectangulaire à destination d'un vaste éventail d'applications), de toutes dimensions et nuances d'acier, l'offre répondant aux applications industrielles les plus variées et les plus exigeantes avec des grades d'acier spéciaux.

Les solutions tubulaires premium Vallourec entrent dans la construction de nombreuses infrastructures : ponts, stades, aéroports et autres projets architecturaux audacieux. L'industrie mécanique utilise les tubes et les bagues Vallourec pour fabriquer des grues et des machines agricoles. Les constructeurs automobiles équipent leurs véhicules, légers et lourds, avec les tubes et les axes du Groupe. Le marché de l'énergie fait également confiance à Vallourec pour édifier ses plateformes autoélévatrices offshore. Enfin, l'innovation brevetée PREON® marine permet de réduire l'empreinte environnementale des éoliennes en mer.

Le Groupe offre notamment les produits suivants aux clients du marché de l'industrie :

- des tubes pour la mécanique, dont les tubes ronds. La majorité des produits est vendue à des distributeurs non seulement pour la mécanique générale, mais aussi dans les segments vérins hydrauliques, grues, accessoires pour l'industrie pétrolière, applications offshore, armatures, micro-pieux, essieux ainsi que d'autres industries mécaniques (par exemple chimie, automobile) ;
- des tubes de structure, dont des tubes carrés et rectangulaires. La majorité des ventes est concentrée autour de distributeurs pour usage général. Un autre débouché important est le secteur agricole. Ces tubes de structure sont également vendus pour la production de grues, d'essieux et pour de nombreuses autres industries mécaniques ;
- des tubes sans soudure et des bagues destinés à la fabrication de roulements ;
- des tubes sur mesure pour la mécanique ;
- des tubes et axes destinés à l'industrie automobile pour la construction des véhicules légers, camions, engins de génie civil et agricoles.

3.2.2 Marchés et clients

3.2.2.1 Marchés de Vallourec

Le principal marché du Groupe est le marché Pétrole et gaz et pétrochimie, représentant 67,5 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2015. Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires du Groupe par marché en 2014 et 2015.

En millions d'euros	2014	% du chiffre d'affaires	2015	% du chiffre d'affaires
Pétrole et gaz	3 796	66,6 %	2 361	62,1 %
Pétrochimie	288	5,1 %	205	5,4 %
Total Pétrole et gaz et pétrochimie	**4 084**	**71,7 %**	**2 566**	**67,5 %**
Énergie électrique	**610**	**10,7 %**	**559**	**14,7 %**
Mécanique	447	7,8 %	363	9,6 %
Automobile	188	3,3 %	114	3,0 %
Construction & autres	372	6,5 %	201	5,3 %
Industrie	**1 007**	**17,6 %**	**678**	**17,8 %**
TOTAL	**5 701**	**100,0 %**	**3 803**	**100,0 %**

Pour une analyse des évolutions des marchés, voir la section 3.4.1 « Contexte du marché » et pour une analyse des variations du chiffre d'affaires par marché, voir la section 3.5 « Résultats des activités » du présent Document de référence.

3.2.2.2 Zones géographiques

Les produits du Groupe sont vendus aux clients à travers le monde, principalement en Amérique du Nord (28,8 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2015), en Asie et au Moyen-Orient (22,4 %) ainsi qu'en Europe (22,3 %). Le tableau ci-dessous présente la répartition du chiffre d'affaires par zone géographique de destination en 2015.

En millions d'euros	2014	% du chiffre d'affaires	2015	% du chiffre d'affaires
France	178	3,1 %	114	3,0 %
Allemagne	438	7,7 %	316	8,3 %
Autres pays de l'UE [(a)]	474	8,3 %	419	11,0 %
Total Europe	**1 090**	**19,1 %**	**849**	**22,3 %**
Amérique du Nord	**1 747**	**30,6 %**	**1 096**	**28,8 %**
Brésil	868	15,2 %	555	14,6 %
Autres Amériques centrale et du Sud	51	0,9 %	41	1,1 %
Total Amérique du Sud	**919**	**16,1 %**	**596**	**15,7 %**
Chine	313	5,5 %	262	6,9 %
Autres Asie et Moyen-Orient	1 121	19,7 %	590	15,5 %
Total Asie et Moyen-Orient	**1 434**	**25,2 %**	**852**	**22,4 %**
CEI	57	1,0 %	31	0,8 %
Reste du monde	454	8,0 %	379	10,0 %
Total reste du monde	**511**	**9,0 %**	**410**	**10,8 %**
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	**5 701**	**100,0 %**	**3 803**	**100,0 %**

(a) Autres pays de l'Union européenne, hors Allemagne et France.

Pour une analyse des variations du chiffre d'affaires par zones géographiques, voir la section 3.5 « Résultats des activités » du présent Document de référence.

3.2.2.3 Principaux clients du Groupe

Le Groupe compte parmi ses clients les acteurs les plus importants des marchés dans lesquels il opère, notamment :

- dans le marché Pétrole et gaz, dont des compagnies pétrolières internationales, nationales ainsi que des compagnies du secteur privé ;
- dans le marché Énergie électrique, avec notamment des fournisseurs européens et asiatiques ; et
- dans le marché Industrie, avec notamment des équipementiers et des constructeurs automobiles et des distributeurs.

Sur certains marchés géographiques, et notamment aux États-Unis et en Allemagne, les principaux clients du Groupe sont des distributeurs. Dans le reste du monde, le Groupe s'adresse directement aux consommateurs finaux.

Le tableau ci-dessous présente les vingt principaux clients du Groupe, en termes de chiffre d'affaires réalisé.

Nom	Pays d'origine	Marchés de Vallourec	Activité
Aramco	Arabie Saoudite	Pétrole et gaz	Compagnie pétrolière
Buhlmann	Allemagne	Énergie électrique/Industrie	Distributeur
Champions Pipe & Supply	États-Unis	Pétrole et gaz	Distributeur
Dongfang	Chine	Énergie électrique	Construction de centrales
Doosan	Corée	Énergie électrique	Construction de centrales
EMAS	Singapour	Pétrole et gaz	Ingénierie et construction
Exxon	États-Unis	Pétrole et gaz	Compagnie pétrolière
Hallmark Tubulars	Canada	Pétrole et gaz	Distributeur
Huadian	Chine	Énergie électrique	Producteur
Mangiarotti	Italie	Énergie électrique	Fabricant d'équipements
Petrobras	Brésil	Pétrole et gaz	Compagnie pétrolière
Pipeco Services	États-Unis	Pétrole et gaz	Distributeur
Premier Pipe	États-Unis	Pétrole et gaz	Distributeur
Pyramid Tubular	États-Unis	Pétrole et gaz	Distributeur
Repsol	Espagne	Pétrole et gaz	Compagnie pétrolière
Salzgitter	Allemagne	Industrie	Fabrication de tubes
Sonatrach	Algérie	Pétrole et gaz	Compagnie pétrolière
Technip	France	Pétrole et gaz	Ingénierie et construction
ThyssenKrupp	Allemagne	Industrie	Distributeur
Total	France	Pétrole et gaz	Compagnie pétrolière

En 2015, les dix clients les plus importants ont représenté 33 % du chiffre d'affaires consolidé, et le Groupe a réalisé 25 % de son chiffre d'affaires consolidé avec ses cinq clients les plus importants. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2015.

3.2.3 Position concurrentielle

Les informations ci-dessous sur les différents marchés où intervient Vallourec reposent sur des analyses internes du Groupe et constituent des estimations qui lui sont propres.

Voir la section 5.1.4 « Facteurs de risques – Risques liés à la concurrence » du présent Document de référence.

3.2.3.1 Pétrole et gaz

Vallourec intervient sur trois marchés : les tubes filetés sans soudure pour l'équipement des puits de pétrole et de gaz destinés à l'exploration et à la production pétrolière (OCTG), les tiges de forage, et les tubes de conduites offshore et onshore de transport de pétrole et de gaz :

- sur le marché des OCTG, Vallourec se situe, en termes de volumes mondiaux livrés, parmi les leaders sur le marché des produits premium :
  - sur le marché des connexions haut de gamme qui répondent aux besoins de performances techniques exigeantes, la gamme VAM®, qui fait l'objet d'une coopération avec NSSMC, est en position de leader mondial,
  - les principaux concurrents du Groupe sur le marché OCTG sont Tenaris, NSSMC, JFE, US Steel Tubulars, TMK, TPCO, et Voest Alpine Tubulars ;

- sur le marché des tiges de forage, Vallourec occupe la deuxième place du marché mondial en volume derrière NOV Grant Prideco (États-Unis). Les autres concurrents viennent principalement de la Chine et des États-Unis ;
- sur le marché des conduites offshore, Vallourec est l'un des trois acteurs majeurs avec Tenaris et NSSMC :
  - le Groupe est notamment présent sur le segment des tubes sans soudure pour les projets en grandes profondeurs (supérieures à 500 mètres), qui exigent des produits de haute technicité,
  - Vallourec se positionne également comme le leader mondial des solutions de soudage pour les conduites offshore à travers sa filiale Serimax,
  - Vallourec a lancé fin 2013 une nouvelle offre haut de gamme de tubes soudés en acier super-duplex destinés à être intégrés aux ombilicaux des champs pétroliers et gaziers offshore;
- Vallourec est aussi présent sur le segment des conduites onshore en tubes sans soudure.

3.2.3.2 Pétrochimie

Vallourec intervient sur plusieurs applications :

- tubes sans soudure pour raffineries, complexes pétrochimiques, usines ou unités flottantes de liquéfaction de gaz naturel (GNL) et unités flottantes de production, stockage et déchargement (FPSO) : Vallourec est l'un des acteurs significatifs du marché, les principaux concurrents étant Tenaris, Arcelor Mittal, NSSMC et des groupes chinois ;
- tubes soudés en titane pour les échangeurs de chaleur des centrales de dessalement d'eau de mer et des unités de liquéfaction de gaz naturel (GNL) : Vallourec est l'un des leaders du marché mondial à travers l'activité de sa filiale Vallourec Heat Exchanger Tubes (dont un projet de cession a été annoncé le 1er février 2016). Les principaux concurrents sont coréens, japonais, ainsi que de nouveaux acteurs chinois.

3.2.3.3 Énergie électrique

Vallourec est le leader mondial du secteur, offrant la gamme de tubes, de dimensions et de nuances d'acier (incluant des nuances d'acier brevetées) la plus large au monde. Le Groupe intervient sur plusieurs applications :

- tubes sans soudure en aciers carbone et alliés, majoritairement pour les centrales thermiques : panneaux écrans, collecteurs, économiseurs, évaporateurs, surchauffeurs, resurchauffeurs, *piping*. Ses principaux concurrents sont Baosteel, Changbao et Chengde ;
- tubes sans soudure en alliage de nickel pour les générateurs de vapeur de centrales nucléaires : sur ces marchés à exigences techniques très élevées, Vallourec dispose d'une part de marché largement supérieure à celles de ses deux principaux concurrents NSSMC et Sandvik ;
- tubes soudés en titane ou en acier inoxydable pour applications dans les centrales électriques (condenseurs, réchauffeurs d'eau basse et haute pression, équipements de séchage et réchauffage de vapeur) : Vallourec est leader mondial sur ce marché, à travers sa filiale Vallourec Heat Exchanger Tubes (dont un projet de cession a été annoncé le 1er février 2016). Ses principaux concurrents sont japonais et coréens pour le titane et européens et américains pour l'acier inox.

3.2.3.4 Mécanique

Vallourec est leader européen des tubes sans soudure pour applications mécaniques. Ce marché se caractérise par :

- une grande diversité des applications : tubes pour vérins hydrauliques, grues de construction et de génie civil, structures de bâtiments industriels, d'ouvrages collectifs, de plateformes pétrolières, etc. ;
- la concurrence de nombreuses techniques alternatives : tubes soudés (provenant en particulier de Tata Steel), barres d'acier forées, tubes étirés à froid, tubes forgés, formés, etc.

3.2.3.5 Automobile

Sur le marché européen des bagues de roulements à billes élaborées à partir de tubes sans soudure, Vallourec, via sa filiale Vallourec Bearing Tubes, occupe la deuxième position et intervient sur plusieurs applications, notamment pour l'industrie automobile. Les principaux concurrents sont Ovako et Maxhütte.

Au Brésil, Vallourec Tubos do Brasil S.A. est le leader du marché pour la fabrication des pièces suivantes élaborées à partir de tubes forgés ou de tubes sans soudure, roulés à chaud ou étirés à froid : axes de suspension, colonnes de direction, cardans de transmission et cages à billes. Vallourec Tubos do Brasil S.A. offre ainsi une gamme complète du roulement aux axes de roue pour les segments poids lourds, principalement, mais également pour les véhicules légers, les engins de chantiers et les machines agricoles.

3.2.4 Implantations du Groupe

Les équipes du Groupe ainsi que les solutions premium proposées sont au plus près des clients du Groupe. Le Groupe dispose de plus de 50 unités de productions dans le monde. Ses implantations comprennent :

- 5 aciéries, dont deux en Europe, une aux États-Unis et deux au Brésil ;
- 21 tuberies en Europe, aux États-Unis, au Brésil et en Asie ;
- 6 centres de Recherche et Développement, décrits ci-après dans la section 3.3 ;
- 34 unités de finition ;
- de nombreux bureaux de ventes et services au plus près des clients ;
- une forêt et une mine au Brésil.

En 2015, les capacités de production de laminage du Groupe se répartissaient de la manière suivante :

- Europe : 1 350 kt, soit 46 % de la capacité totale du Groupe ;
- Amérique du Nord : 750 kt, soit 25 % de la capacité totale du Groupe ;
- Brésil : 800 kt, soit 27 % de la capacité totale du Groupe.

À l'issue de la mise en œuvre des initiatives stratégiques majeures décrites dans la section 3.4.3 du présent Document de référence, projet soumis notamment à l'information-consultation préalable des instances représentatives du personnel compétentes, les capacités de production de laminage du Groupe devraient se répartir de la manière suivante :

- Europe : 700 kt, soit 25 % de la capacité totale du Groupe ;
- Amérique du Nord : 750 kt, soit 27 % de la capacité totale du Groupe ;
- Brésil : 800 kt, soit 29 % de la capacité totale du Groupe, auxquelles il faut ajouter 300 kt dédiées à NSSMC ;
- Chine : 550 kt, soit 20 % de la capacité totale du Groupe, y compris 200 kt dédiées à l'export hors marché chinois.

3.2.5 Approvisionnement

3.2.5.1 Matières premières et achats

Les achats du Groupe pour les activités de production sont répartis de la manière suivante :

- matières premières (ferro-alliages, électrodes, réfractaires, ferrailles…) ;
- produits semi-finis (barres, produits plats…) ;
- consommables et fournitures (fournitures mécaniques et électriques, outils coupants, lubrifiants, protecteurs de filetages…) ;
- maintenance (services et pièces détachées…) ;
- énergie (électricité, gaz naturel…).

Au cours des exercices 2014 et 2015, les achats consommés pour la production se sont répartis comme suit :

En milliers d'euros	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015
Ferrailles et ferro-alliages	448 668	154 533
Ronds/billettes	759 421	467 433
Plats	30 540	38 945
Tubes	259 516	250 249
Divers [(a)]	411 758	308 796
TOTAL [(b)]	**1 909 903**	**1 219 956**

(a) Dont variations des stocks.

(b) Dont 1 753 millions d'euros (2014) et 1 201 millions d'euros (2015) de matières premières classés en Coûts des matières premières consommées. Le solde est composé de divers achats (consommables, outillages…) classés en Autres coûts industriels.

Les achats de ronds et billettes représentaient 38 % des achats consommés du Groupe en 2015, et les achats de tubes représentaient 21 %.

Les autres achats comprennent les achats :

- hors production :
  - services externes (ingénierie, travail temporaire, traitement des déchets, nettoyage industriel…),
  - informatique (logiciels, matériels, réseaux, support…),
  - logistique (maritime, aérien, routier, ferroviaire, stockage…) ;
- solutions :
  - équipements majeurs infrastructures et investissements,
  - solutions spécifiques clients.

Voir le chapitre 5 « Facteurs de risques » du présent Document de référence pour une description des risques liés à l'évolution des prix des matières premières.

3.2.5.2 Politique de *sourcing*

Le Groupe conduit une politique d'achat de « one sourcing », afin d'optimiser sa stratégie d'achat :

- définition et validation d'une stratégie achat efficace pour optimiser la performance du Groupe en termes de qualité, de coûts et de délais ;
- sélection avec les clients internes du Groupe des meilleurs fournisseurs sur la base : de la stratégie d'achat, de l'évaluation des risques fournisseurs et des critères validés avant le lancement d'appels d'offres ;
- partage avec toutes les entités Vallourec d'une approche contractuelle unique qui tient compte des spécificités locales pour limiter les risques, assurer le respect des directives globales et améliorer la visibilité ;
- partage d'une approche commune et suivi des fournisseurs afin d'améliorer les performances du Groupe en matière de qualité, de coûts et de délais ;
- identification et minimisation des risques fournisseurs supportés par le Groupe afin d'adopter une politique d'achat responsable ;
- veille afin d'assurer que les besoins métiers soient satisfaits sur les trois aspects qualité, coût, délai.

Les fonctions d'achat sont centralisées régionalement ou mondialement à chaque fois que cela est possible, et l'approvisionnement est géré principalement localement.

3.2.6 Organisation du Groupe

3.2.6.1 Organigramme

Organigramme du groupe Vallourec au 31 décembre 2015

VALLOUREC

100,0 % | **VALLOUREC TUBES**

Tubes sans soudure

Upstream

- 100,0 % Vallourec Deutschland GmbH (Allemagne) (2)
- 100,0 % Vallourec Tubes France (France) (2)
- 20,0 % Hüttenwerke Krupp Mannesmann (Allemagne) (2)

Pipe Project

- 100,0 % Serimax Holdings (France)
- 100,0 % Vallourec Fittings (France)
- 100,0 % Vallourec Tubes France (France) (2)
- 100,0 % Vallourec Deutschland GmbH (Allemagne) (2)
- 100,0 % Vallourec Umbilicals (France)

Powergen

- 100,0 % Vallourec Tubes France (France) (2)
- 100,0 % Vallourec Changzhou Co., Ltd (Chine)
- 100,0 % Vallourec Deutschland GmbH (Allemagne) (2)

Industry

- 100,0 % Vallourec Bearing Tubes (France)
- 100,0 % Vallourec Deutschland GmbH (Allemagne) (2)
- 100,0 % Vallourec Tubes France (France) (2)

Brésil

- 100,0 % Vallourec Tubos do Brasil S.A. (Brésil)
  - 100,0 % Vallourec Florestal Ltda (Brésil)
  - 100,0 % Vallourec Mineração Ltda (Brésil)
  - 75,5 % Tubos Soldados Atlântico Ltda (Brésil)
  - 100,0 % Vallourec Uruguay (Uruguay)
  - 100,0 % Vallourec Transportes e Serviços Ltda (Brésil)
- 56,0 % Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (Brésil)

OCTG / EAMEA

- 100,0 % Vallourec Oil and Gas France (France)
- 100,0 % Vallourec Oil & Gas UK (Royaume-Uni)
- 100,0 % Vallourec Oil & Gas Nederland (Pays-Bas)
- 100,0 % (1) VAM Field Services Angola (Angola)
- 100,0 % (1) Vallourec Nigeria Ltd (Nigeria)
- 100,0 % Vallourec O & G Nigeria Ltd (Nigeria)
- 100,0 % Vallourec Middle East FZE (Émirats Arabes Unis)
- 80,0 % Vallourec Saudi Arabia LLC (Arabie Saoudite) *
- 75,0 % Vallourec Al Qahtani LLC (Arabie Saoudite) **
- 100,0 % Vallourec Asia Pacific Corp. Pte Ltd (Singapour)
- 100,0 % Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd (Chine)
- 81,7 % (1) PT Citra Tubindo TBK (Indonésie)
- 51,0 % (1) VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments Co., Ltd (Chine)
- 51,0 % VAM Far East (Singapour)
- 51,0 % VAM Field Services Beijing (Chine)
- 19,5 % Tianda Oil Pipe Co., Ltd (Chine)

OCTG / Amérique du Nord

- 100,0 % (1) Vallourec Tube-Alloy, LLC (États-Unis)
- 100,0 % Vallourec Canada Inc. (Canada)
- 100,0 % Vallourec Oil & Gas Mexico, SA de CV (Mexico)
- 80,5 % (1) Vallourec Star, LP (États-Unis)
- 51,0 % (1) VAM USA LLC (États-Unis)

Drilling Products

- 100,0 % Vallourec Drilling Products France (France)
- 100,0 % (1) Vallourec Drilling Products USA, Inc. (États-Unis)
- 100,0 % Vallourec Drilling Products Middle East FZE (Émirats Arabes Unis)
- 100,0 % Vallourec Drilling Oil Equiments Manufacturing LLC (Émirats Arabes Unis)

Tubes de spécialité

Nuclear Island Tubes

- 100,0 % Valinox Nucléaire (France)
- 100,0 % Valinox Nucléaire Tubes Guangzhou Co., Ltd (Chine)

Heat Exchanger Tubes

- 95,0 % Vallourec Heat Exchanger Tubes (France)
- 100,0 % Vallourec Heat Exchanger Tubes, Inc. (États-Unis)
- 100,0 % Vallourec Heat Exchanger Tubes Ltd (Inde)
- 100,0 % Vallourec Automotive Components (Changzhou) Co., Ltd (Chine)
- 65,8 % Vallourec Heat Exchanger Tubes Asia (France)
  - 100,0 % Vallourec Heat Exchanger Tubes Changzhou Co., Ltd (Chine)
- 20,0 % Xi'an Baotimet Valinox Tubes Co., Ltd (Chine) (29,0 %)
- 50,0 % Poongsan Valinox (Corée du Sud)

Sociétés de commercialisation

- 100,0 % Vallourec Canada Inc. (Canada)
- 100,0 % Vallourec (Beijing) Co., Ltd (Chine)
- 100,0 % Vallourec RUS (Russie)
- 100,0 % (1) Vallourec USA Corp. (États-Unis)

Les pourcentages d'intérêt figurant dans l'organigramme ci-dessus sont identiques en capital et en droits de vote, sous réserve de deux sociétés à activité limitée – Vallourec Drilling Oil Equipments Manufacturing LLC et Vallourec O & G Nigeria Ltd.

(1) Pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe.

(2) Les activités de Vallourec Tubes France et de Vallourec Deutschland GmbH couvrent les divisions Upstream, Industry, Pipe Project et Powergen.

** Nouvelle dénomination sociale effective depuis le 31 mars 2015, anciennement, Saudi Seamless Pipes Factory Ltd.*

*** Nouvelle dénomination sociale effective depuis le 18 juin 2015, précedemment Vallourec & Mannesmann Al Qahtani Tubes Ltd.*

3.2.6.2 Divisions du Groupe

Outre l'activité des sociétés holding, le Groupe a organisé ses activités autour des huit divisions opérationnelles principales suivantes afin de servir ses principaux marchés au plus près de ses clients (dont sept sont rattachées au segment Tubes sans soudure, et la huitième regroupe les filiales du segment Tubes de spécialité) :

- Upstream ;
- Pipe Project ;
- Powergen ;
- Industry ;
- OCTG ;
- Drilling Products ;
- Brésil ;
- Tubes de spécialités.

Le Groupe comporte, en outre, des sociétés de commercialisation.

Le 1er février 2016, le Groupe a annoncé des initiatives stratégiques majeures ayant un impact sur son empreinte industrielle, notamment en Europe et au Brésil, voir les sections 3.2.6.3 « Projet de réorganisation de l'empreinte industrielle » et 3.4.3 « Initiatives stratégiques » du présent Document de référence pour plus d'informations.

3.2.6.2.1 ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS HOLDING

Vallourec est une société holding qui :

- gère ses participations. Ses revenus sont constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, intérêts sur prêts à long terme aux filiales, placements de sa trésorerie). Elle supporte parallèlement le coût de son endettement ;
- est propriétaire de sa marque et de l'image du Groupe, dont elle a confié la gestion à Vallourec Tubes en 2014 ;
- n'a pas d'activité industrielle.

Vallourec Tubes est une sous-holding qui gère ses participations et n'a pas d'activité industrielle. Ses revenus sont constitués principalement de ses résultats financiers (dividendes, prêts à long terme aux filiales, provisions sur filiales et placements de sa trésorerie).

3.2.6.2.2 UPSTREAM

La Division Upstream est composée de tous les laminoirs et aciéries du Groupe en Europe à l'exception du laminoir de Montbard dédié à la mécanique et aux tubes pour roulement.

Les objectifs de la Division Upstream sont de :

- poursuivre l'amélioration de la sécurité, de la qualité et du service aux clients ;
- fournir à ses autres divisions clientes une large base de produits premium à coûts compétitifs, permettant d'assurer le développement de l'activité du Groupe sur ses différents marchés.

En 2015, la Division Upstream a poursuivi le plan d'optimisation de ses capacités de finition pour accompagner la montée en gamme de ses produits et démarré une nouvelle ligne de finition dans son usine de Rath (Stiefel).

Les activités de la Division Upstream ainsi que des divisions Pipe Project, Powergen et Industry reposent notamment sur les filiales Vallourec Tubes France – France (100 %), comprenant en France une aciérie électrique à Saint-Saulve (Nord) et des tuberies à Déville-lès-Rouen (Seine-Maritime), Saint-Saulve (Nord) et Aulnoye-Aymeries (Nord), couvrant une large gamme de diamètres et d'épaisseurs réalisée sur laminoirs Stiefel et Continu, et une forge.

Les activités de la Division Upstream ainsi que des divisions Pipe Project, Powergen et Industry reposent également sur la filiale Vallourec Deutschland GmbH (100 %), comprenant en Allemagne quatre tuberies à Mülheim, Düsseldorf-Rath et Düsseldorf-Reisholz (Rhénanie du Nord - Westphalie). Les tuberies sont équipées de laminoir Continu, laminoir Stiefel, laminoir Pèlerin, presse Erhardt, permettant de couvrir la gamme de produits la plus large au monde tant en diamètres et épaisseurs qu'en nuances.

L'activité de l'usine de Mülheim bénéficie des investissements d'amélioration de ses flux de production, dans un marché des petits tubes très concurrentiel. L'usine de Rath poursuit son programme de simplification des flux de finition basé sur le *lean manufacturing* et a démarré en 2015 une ligne de finition spéciale dédiée aux petits lots de fabrication. L'usine de Reisholz fournit le marché mondial des tubes de très grandes dimensions dédiés aux centrales électriques.

L'ensemble des tuberies françaises et allemandes sont en majorité approvisionnées en matières premières par l'aciérie de Saint-Saulve pour les aciers hautement alliés, celle d'Huckingen de Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM) dont Vallourec Tubes détient 20 % du capital, et l'usine de Bous appartenant au groupe GMH (Georgsmarienhütte).

3.2.6.2.3 PIPE PROJECT

La Division Pipe Project est dédiée au marché du transport de pétrole et gaz, avec un double positionnement stratégique sur les secteurs de la production (amont pétrolier), d'une part, et de l'aval *(downstream)*, d'autre part. Elle regroupe l'ensemble des produits et services destinés aux sociétés d'ingénierie et pétrolières qui interviennent depuis la tête de puits jusqu'aux raffineries, usines pétrochimiques et traitement de gaz.

Les activités de la Division Pipe Project sont exercées au travers des sociétés Vallourec Tubes France et Vallourec Deutschland GmbH décrites ci-dessus, mais également de Serimax – France (100 %), Serimax Field Joint Coating – Royaume-Uni (filiale à 60 % de Serimax), Vallourec Fittings – France (100 %), située à Maubeuge, et de Vallourec Umbilicals – France (100 %), située à Venarey-lès-Laumes (Côte-d'Or, France).

3.2.6.2.4 POWERGEN

La Division Powergen a vocation à commercialiser des tubes sans soudure entrant dans la construction de centrales électriques neuves, la réhabilitation et la maintenance de centrales existantes, principalement au charbon et gaz, qui sont produits par la Division Upstream (usines européennes) et la Division Powergen. Elle complète également son offre par les services correspondants.

Les activités de la Division Powergen sont exercées au travers des sociétés Vallourec Tubes France et Vallourec Deutschland GmbH, mais également de la société Vallourec (Changzhou) Co., Ltd. (Chine).

La société Vallourec (Changzhou) Co., Ltd. a été constituée en 2005 afin d'augmenter les capacités d'usinage en tubes de grands diamètres laminés en Europe pour le marché chinois de l'énergie électrique. L'unité, située à Changzhou dans la province de Jiangsu, a démarré sa production en juillet 2006. Elle a inauguré, le 13 septembre 2012, une nouvelle unité de forgeage à chaud et de traitement thermique permettant d'intégrer localement l'ensemble des opérations de fabrication de tubes de grands diamètres sans soudure.

3.2.6.2.5 INDUSTRY

Les activités de la Division Industry sont exercées notamment au travers :

- du département commercial « Mécanique & Ébauches » notamment en charge de la vente de tubes ronds, selon différentes normes et spécifications clients en Europe, en Russie et dans la CEI ;
- du département commercial « Structure », dont l'activité comporte la vente de tubes carrés et rectangulaires en Europe, en Russie et dans la CEI ;
- du département commercial « Marchés export », responsable de la vente de tous les produits (mécanique, structure, ébauches) à l'extérieur de l'Europe. Il est aussi en charge de la vente de tubes pour des projets internationaux, par exemple pour la construction civile (stades, ponts) ou des projets de plateformes offshore ;
- de Vallourec Bearing Tubes – France (100 %), un leader historique européen des tubes sans soudure et des bagues destinés à la fabrication de roulements. En complément de cette activité de tubes pour roulements, Vallourec Bearing Tubes produit et fournit des tubes sur mesure pour la mécanique et des tubes ébauches pour les marchés Pétrole et gaz. Vallourec Bearing Tubes dispose de deux unités de production à Montbard (Côte-d'Or) et à La Charité-sur-Loire (Nièvre).

3.2.6.2.6 *OIL COUNTRY TUBULAR GOODS* (OCTG)

Activité OCTG EAMEA (Europe, Afrique, Moyen-Orient, Asie)

Les activités OCTG EAMEA s'opèrent au travers des filiales suivantes :

- Vallourec Oil and Gas France (VOGFR) – France (100 %), qui réalise la production de joints standards, et de tous les produits de la gamme VAM®. Elle possède une unité de production à Aulnoye-Aymeries (France) comprenant plusieurs lignes de filetage de tubes pétrole et gaz permettant de réaliser l'ensemble des dimensions et connexions de la ligne de produit VAM®. VOGFR assure également la coordination de la recherche et du développement des activités OCTG dans le monde réalisée en France, aux États-Unis et au Japon en partenariat avec NSSMC. La Recherche et Développement du joint VAM® s'appuie également sur plusieurs centres de recherche généralistes de Vallourec, installés à Aulnoye-Aymeries (France), aux États-Unis, au Brésil et en Allemagne ;
- Vallourec Oil & Gas UK Ltd. – Royaume-Uni (100 %) ; cette société regroupe des installations spécialisées dans le traitement thermique et le filetage à Clydesdale Bellshill (Écosse) pour satisfaire, en particulier, les besoins du marché de la mer du Nord ;
- Vallourec Nigeria Ltd. – Nigeria (100 %,), créée en février 2008 pour l'exploitation d'une usine de filetage de tubes située dans la zone franche d'Onne à Port Harcourt (État de Rivers du Nigeria). Cette unité est opérationnelle depuis décembre 2009 et approvisionne le marché local ;
- VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments Co., Ltd. – Chine (51 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe), créée en septembre 2006 pour l'exploitation d'une usine de filetage de tubes destinés à l'équipement des puits de pétrole et de gaz, importés en Chine par le Groupe ou NSSMC. Dans le cadre d'un accord de coopération avec Anhui Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP), elle est également chargée localement du filetage premium des tubes fabriqués par TOP et destinés à servir le marché OCTG premium chinois. Les sociétés NSSMC et Sumitomo Corporation sont coactionnaires de cette filiale ;
- Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd. – Chine (100 %), créée en avril 2010. Elle commercialise les produits Vallourec Premium OCTG sur le marché intérieur chinois ainsi que les produits « API » de Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP) à l'exportation et assure aussi des fonctions de support technique et de contrôle qualité ;
- Vallourec Asia Pacific Corp. Pte Ltd. – Singapour (100 %), opère sur le marché des tubes et accessoires OCTG vendus en Asie-Pacifique ;
- PT Citra Tubindo TBK – Indonésie (81,7 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe) qui réalise le traitement thermique des tubes et le filetage de joints API et NS® et produit des joints VAM® depuis 1985.

À l'activité OCTG EAMEA, sont également rattachées opérationnellement différentes sociétés localisées en Europe, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, dont notamment :

- Vallourec Saudi Arabia Ltd. – Arabie Saoudite (80 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe). Le Groupe a acquis en novembre 2011, auprès du groupe Zamil, la société Saudi Seamless Pipes Factory Company Limited, première société de transformation et de finition de tubes OCTG sans soudure en Arabie Saoudite, localisée à Dammam. Cette acquisition a apporté à Vallourec des installations de traitement thermique et de filetage déjà opérationnelles d'une capacité de 100 000 tonnes de tubes par an. La société a réalisé ses premières fabrications significatives en 2012. En 2013, l'ensemble a été qualifié pour effectuer toutes les opérations requises dans le cadre de la production de connexions premium, à partir d'ébauches fournies par les tuberies de Vallourec, pour atteindre une activité proche de sa capacité en 2014 ;
- Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP) – Chine (19,5 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe). Le 1er avril 2011, Vallourec a acquis 19,5 % de Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP), un fabricant chinois de tubes sans soudure coté à la Bourse de Hong Kong, par le biais d'une augmentation de capital réservée. TOP fabrique des tubes OCTG destinés au marché Pétrole et gaz depuis 1993 et a mis en service en janvier 2010 un nouveau laminoir continu PQF® de tubes sans soudure d'une capacité annuelle de 500 000 tonnes. TOP fait partie du groupe Anhui Tianda Enterprise Co. Limited, basé dans la province de l'Anhui (Chine). Avec l'acquisition d'une participation dans TOP, Vallourec a renforcé et amélioré sa présence sur le marché chinois. Dans le cadre d'un accord de coopération avec TOP, VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments China est chargée localement du filetage premium des tubes fabriqués par TOP et destinés à servir le marché OCTG premium chinois.

  Concomitamment à cette prise de participation, Vallourec a conclu un pacte d'actionnaires avec les principaux actionnaires de TOP, aux termes duquel Vallourec dispose d'une option d'achat portant sur un nombre d'actions TOP lui permettant d'accroître sa participation dans TOP à hauteur d'au moins 51 % dans l'hypothèse où la réglementation chinoise serait modifiée et autoriserait des sociétés étrangères à contrôler des sociétés chinoises.

  Le 29 janvier 2016, Vallourec et TOP ont signé un accord par lequel Vallourec acquerrait 50,61 % supplémentaires de cette société sous réserve de l'approbation des autorités chinoises. Cette opération permettrait à Vallourec de détenir un intérêt majoritaire de 70,07 % de TOP, et Vallourec lancerait une offre publique en vue d'acquérir le reste des intérêts minoritaires, conformément au Code des fusions et acquisitions de Hong Kong *(Hong Kong Code on Takeovers and Mergers).* Le montant maximum de la transaction

serait de 175 millions de dollars US. Voir section 3.4 « Contexte du Marché et initiatives stratégiques » du présent Document de référence pour plus de détails.

Activité OCTG Amérique du Nord

Les activités OCTG Amérique du Nord s'opèrent au travers des filiales suivantes :

- Vallourec Star, LP – États-Unis (80,5 % en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe) est un fabricant intégré de tubes sans soudure à destination de l'industrie pétrolière et gazière. Ses installations comprennent une aciérie électrique, deux laminoirs de technologie récente et des unités de traitement thermique et de filetage. La production de Vallourec Star, LP est dédiée à 80 % au marché OCTG. Sumitomo Corporation est partenaire à hauteur de 19,5 % dans Vallourec Star, LP.

  Ses unités de production sont situées à Youngstown (Ohio), Houston (Texas) et Muskogee (Oklahoma).

  Vallourec Star, LP a acquis, le 1er juillet 2009, l'intégralité des titres composant le capital social de V & M TCA® (société acquise en mai 2008 auprès du groupe Grant Prideco) auprès de Vallourec Industries Inc. et de Sumitomo Corporation. Ces dernières détenaient respectivement 80,5 % et 19,5 % du capital social de V & M TCA®, préalablement à son absorption. Cela a permis à Vallourec Star, LP d'intégrer en son sein les opérations de traitement thermique de produits tubulaires en nuances d'acier fortement allié, jusqu'alors développées par V & M TCA® avec un savoir-faire particulier dans les commandes à délais courts. V & M TCA® a apporté ainsi à Vallourec Star, LP une capacité de production supplémentaire de produits premium, une expertise spécifique dans les services concernant les environnements corrosifs, ainsi qu'une véritable complémentarité géographique permettant à Vallourec d'étendre sa présence sur le territoire nord-américain.

  À effet du 1er janvier 2012, Vallourec Star, LP, qui disposait déjà d'une capacité de 400 000 tonnes de tubes moyens et gros diamètres, a absorbé la société V & M Two chargée de la construction de la tuberie pour petits diamètres à Youngstown (Ohio). Ce laminoir dispose d'une capacité initiale de 350 000 tonnes de tubes par an. Cette unité permet de compléter la gamme produite par Vallourec en Amérique du Nord et renforce la position du Groupe en tant que leader de solutions tubulaires premium sur le marché américain. Le démarrage de l'usine est intervenu en octobre 2012, et les premières ventes ont été réalisées en décembre 2012. Les capacités de finition (traitement thermique, filetage et inspection) ont pour leur part été commissionnées au premier semestre 2013. La montée en charge de cette nouvelle usine s'est achevée en 2014, et le site est maintenant complètement opérationnel ;

- VAM USA LLC – États-Unis (51 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe). Depuis le 27 février 2009, VAM USA LLC regroupe, en association avec NSSMC à hauteur de 34 % et Sumitomo Corporation à hauteur de 15 %, les activités de filetage du VAM® et d'Atlas Bradford® acquises en mai 2008 auprès du groupe Grant Prideco.

  VAM USA LLC est reconnue en Amérique du Nord comme l'un des plus importants fournisseurs en joints premium OCTG. Elle offre, avec les deux marques VAM® et Atlas Bradford®, une gamme de produits complémentaires, en apportant notamment une forte expertise dans le domaine des joints intégraux pour les applications les plus difficiles.

  Afin de répondre à une demande accrue de qualification des gammes de produits existantes aux nouvelles normes liées aux conditions de puits les plus extrêmes, VAM USA LLC a doublé courant 2012 les capacités de son centre de tests. Ce centre est spécialement dédié aux tests de produits pour l'exploitation des hydrocarbures de schiste ou à des projets offshore pour le golfe du Mexique. La construction du bâtiment, qui s'étend désormais sur 8 400 m², s'est achevée en juillet 2012, et l'ensemble des équipements est désormais opérationnel. Les unités de production sont situées à Houston (Texas).

  Une nouvelle unité située à Youngstown (Ohio), à côté des tuberies de Vallourec Star, LP a été mise en service en mai 2015, venant compléter les capacités de filetage de VAM USA LLC et permettant au Groupe d'élargir son offre intégrée de produits finis (tubes et connexions premium) ;

- Vallourec Oil & Gas Mexico SA de CV – Mexique (100 %), qui est spécialisée dans les connexions premium VAM® et sert l'industrie pétrolière et gazière mexicaine avec la gamme complète des produits VAM® ;

- Vallourec Canada Inc. – Canada (100 %), qui dispose d'unités de production à Nisku (Alberta) et Saint John's (Terre-Neuve), ainsi que d'un bureau commercial à Calgary (Alberta). Le bureau commercial de Burlington (Ontario) a été fermé en juin 2015 ;

- Vallourec Tube-Alloy, LLC – États-Unis (100 %, en pourcentage d'intérêt direct et/ou indirect du Groupe), acquise en mai 2008 auprès du groupe Grant Prideco ; la société Vallourec Tube-Alloy, LLC produit et répare des accessoires utilisés à l'intérieur des puits de pétrole et de gaz. Elle est spécialisée dans les opérations de filetage complexes et dans l'usinage de pièces sur mesure destinées tant aux opérateurs pétroliers qu'aux équipementiers. Ses unités de production sont situées à Broussard et à Houma (Louisiane), à Houston (Texas) et à Casper (Wyoming).

3.2.6.2.7 DRILLING PRODUCTS

La Division Drilling Products propose une solution complète de produits et services tubulaires destinés au marché du forage du pétrole et gaz. Drilling Products propose une vaste gamme de produits et services pour toutes les applications de forage.

Elle fournit des produits de haute qualité et de haute performance, utilisés dans le monde entier.

Ses unités de production sont réparties à travers le monde selon une implantation stratégique garantissant une assistance optimale à ses clients. Ses principales unités de production sont situées en France, aux États-Unis, aux Émirats arabes unis, aux Pays-Bas et au Brésil. Des points de vente sont implantés dans le monde entier au plus près de nos clients.

Les services Recherche et Développement et de Marketing de Drilling Products sont entièrement dédiés aux opérations de la Division. Grâce à cette organisation, la Division Drilling Products travaille en étroite collaboration avec des sociétés spécialisées dans l'exploration et la production ainsi que des sociétés de forage, et ce, afin de concevoir de nouveaux services et technologies évolutifs en vue de parfaire et d'optimiser les processus de forage, d'une part, et d'améliorer la productivité dans les environnements de forage extrêmement difficiles, d'autre part.

Les activités Drilling Products s'opèrent au travers des filiales suivantes :

- Vallourec Drilling Products France – France (100 %), fabrique la gamme de produits complète de la Division Drilling Products depuis les usines situées à Cosne-sur-Loire (Nièvre), Villechaud (Nièvre), Aulnoye-Aymeries (Nord) et Tarbes (Hautes-Pyrénées) ;
- Vallourec Drilling Products USA, Inc. – États-Unis (100 % de participation directe ou indirecte du Groupe), fabrique toute la gamme de produits de la Division Drilling Products depuis un seul site intégré. Ses principaux marchés sont les États-Unis, le Canada et l'Amérique du Sud. Toutefois, des produits sont également exportés au Moyen-Orient, en Afrique, et dans d'autres régions. Son site de production est établi à Houston, au Texas ;
- Vallourec Drilling Products Middle East FZE – Dubaï, Émirats arabes unis (100 %), fournit principalement des produits de tiges de forage API et propriétaires. Elle compte parmi ses principaux marchés le Moyen-Orient et l'Asie du Sud-Est. Son site de production est situé à Jebel Ali, à Dubaï (Jafza), aux Émirats arabes unis ;
- Vallourec Drilling Oil Equipments Manufacturing LLC – Abou Dhabi, Émirats arabes unis (100 %), s'impose comme le principal producteur d'accessoires de tiges de forage au Moyen-Orient. Cette activité permet au groupe Vallourec de proposer une solution complète couvrant tous les trains de forage de la région. Son site de production est établi à Abou Dhabi, aux Émirats arabes unis.

3.2.6.2.8 BRÉSIL

Les activités des sociétés brésiliennes sont destinées aux marchés du Brésil et d'Amérique latine, ainsi que du reste du monde (Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil).

Les activités de la Division Brésil sont exercées au travers des sept sociétés suivantes :

- Vallourec Tubos do Brasil S.A. (100 %) est situé dans le quartier de Barreiro à Belo Horizonte (État de Minas Gerais). Elle occupe une superficie de plus de 300 hectares. Cette unité intégrée regroupe tous les équipements de production depuis l'aciérie jusqu'aux laminoirs à chaud et lignes de finition pour les tubes.

  Depuis plus d'une soixantaine d'années, Vallourec Tubos do Brasil S.A. fabrique des tubes sans soudure pour des applications pour :

  - le marché pétrolier et gazier, en assurant des livraisons de tubes en acier sans soudure pour l'exploration pétrolière (tubes de cuvelage, tubes de production, tiges de forage) et le transport de produits pétroliers (lignes de production *(flow lines),* tubes pour conduites) et en utilisant les connexions premium VAM®. Les tubes offrent non seulement une résistance aux hautes pressions et aux hautes températures, mais également une résistance contre la corrosion par le dioxyde de carbone et les sulfates. Depuis 2000, les produits s'utilisent dans le cadre de travaux en eaux abyssales, notamment les gisements pré-salifères,
  - le marché industrie (pétrochimie, production d'énergie, génie mécanique, etc.), un marché essentiellement desservi par des distributeurs opérant en étroite collaboration avec Vallourec Tubos do Brasil S.A. afin de garantir une certaine qualité et une assistance technique,
  - le marché automobile (véhicules légers, camions, matériel agricole, essieux), avec des pièces de précision telles que les roulements, tuyaux d'injecteurs pour moteurs Diesel et pièces forgées comme les essieux et arbres de transmission,
  - les marchés du génie civil et de la construction : tubes pour fondations industrielles et infrastructures, tubes de structures pour chantiers commerciaux, biens d'équipement, machines auxiliaires et pièces détachées.

  En novembre 2015, Vallourec Tubos do Brasil S.A. a inauguré son centre de recherche Vallourec Research Center Connections Brazil (VRCC Brésil), établi au sein de l'usine de Barreiro. Ce nouvel établissement de recherche permet de tester de nouveaux raccordements filetés exclusifs, conformes aux normes de l'industrie, et il garantit le niveau de performances attendu pour les environnements pré-salifères difficiles.

  Au quatrième trimestre 2015, Vallourec Tubos do Brasil a finalisé l'acquisition des actifs de Bredero Shaw spécialisés en revêtements anticorrosion (A/C), également établis au sein de l'usine de Barreiro. Ces actifs ont été adaptés afin de centraliser et d'apporter toutes les finitions nécessaires à tous les tubes à forte teneur en chrome. Toutes les activités de revêtements anticorrosion ont été transférées et regroupées au sein de la filiale Tubos Soldados Atlântico Ltda. à Vitória.

  Les principales filiales de Vallourec Tubos do Brasil S.A. sont :

  - Vallourec Florestal Ltda. – Brésil (100 %). Vallourec Florestal Ltda. exploite des forêts d'eucalyptus pour la production de charbon de bois, l'un des principaux composants nécessaires à la production de fonte brute liquide par les hauts fourneaux. Vallourec Florestal Ltda. dispose de plus 232 000 hectares de terres agricoles dans l'État de Minas Gerais et compte actuellement 113 000 hectares de plantations d'eucalyptus. Le processus de production se compose des activités suivantes : plantation forestière, récolte forestière, carbonisation et livraison à flux tendu de charbon de bois pour les hauts fourneaux de Vallourec Tubos do Brasil S.A. et Vallourec Sumitomo Tubos do Brasil S.A.,
  - Vallourec Mineração Ltda. – Brésil (100 %). Vallourec Mineração extrait du minerai de fer dans sa mine de Pau Branco depuis le début des années 1980. La mine se trouve dans la municipalité de Brumadinho, dans l'État de Minas Gerais, à 30 kilomètres de Belo Horizonte. Sa capacité de production annuelle s'élève à 4 millions de tonnes de minerai de fer destiné aux hauts fourneaux de sociétés affiliées et également mises en vente sur le marché. Depuis 2014, Vallourec Mineração vend ses *pellets feed* à l'usine de pelletisation de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, et commercialise les pellets en surplus sur le marché intérieur brésilien ;

- Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil – Brésil (56 %). Cette société a été fondée en 2007 en partenariat avec NSSMC, pour accueillir à Jeceaba (Minas Gerais) l'investissement dans une nouvelle tuberie haut de gamme comprenant également une usine de pelletisation, une aciérie, un laminoir et des lignes de finition. Sa capacité de production annuelle d'acier peut atteindre un million de tonnes, dont environ 700 000 tonnes prévues pour son propre laminoir, les 300 000 tonnes restantes pouvant être utilisées par Vallourec dans le monde entier. Le laminoir présente une capacité de production annuelle de tubes sans soudure de 600 000 tonnes. La production est également répartie entre Vallourec et NSSMC, chacune d'elle ayant une capacité de production annuelle de 300 000 tonnes.

  Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (Brésil) intervient en tant que fournisseur industriel pour tous les marchés OCTG de Vallourec, opérant particulièrement dans la région EAMEA. La société a accru sa capacité de production depuis le début de son activité, conjointement à l'industrialisation de produits premium et à la qualification progressive des capacités techniques de l'usine par de

grands clients internationaux. Les produits lorsqu'ils sont semi-finis sont exportés dans le monde entier à destination d'usines de finition de Vallourec.

Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil réalise tous les types de filetage premium et API, en particulier la gamme de produits VAM® ;

- les autres filiales brésiliennes comprennent notamment Tubos Soldados Atlântico Ltda. (TSA) – Brésil (75,5 %), dont l'activité est axée sur les revêtements anticorrosion (polypropylène à triple couche : 3LPP) appliqués aux tubes soudés et sans soudure. Vallourec Transportes & Serviços Ltda. – Brésil (100 %) offre des prestations de services d'inspection et de réparation de tubes, des accessoires premium pour le marché du pétrole et du gaz, ou une vaste panoplie de services d'assistance opérationnelle pour ce même secteur. Vallourec Uruguay a fermé en juillet 2015 et était détenue à 100 % par Vallourec Tubos do Brasil S.A.

3.2.6.2.9 TUBES DE SPÉCIALITÉ (« SPECIALITY PRODUCTS »)

L'activité Tubes de spécialité (« Speciality Products ») regroupe un ensemble de sociétés spécialisées dans la fabrication et la transformation de tubes en inox ou en alliages spéciaux, soudés ou sans soudure, principalement à destination des marchés de l'énergie électrique.

L'activité Tubes de spécialité s'opère principalement autour des sociétés suivantes :

- Vallourec Heat Exchanger Tubes – France (95 %), spécialisée dans les tubes pour échangeur de chaleur. La société Vallourec Heat Exchanger Tubes est contrôlée à 95 % par Vallourec, NSSMC détenant les 5 % restants. L'unité de production située à Venarey-Les Laumes (Côte-d'Or, France) est le site d'origine de Vallourec Heat Exchanger Tubes. Vallourec Heat Exchanger Tubes a une filiale aux États-Unis, Vallourec Heat Exchanger Tubes, Inc. (100 %), qui dispose d'une usine à Morristown (Tennessee), et Vallourec Heat Exchanger Tubes exerce également des activités en Asie. Le 1er février 2016, Vallourec a annoncé être entré en négociations exclusives en vue de céder Vallourec Heat Exchanger Tubes ;
- Valinox Nucléaire – France (100 %), spécialisée dans les tubes pour îlot nucléaire. L'unité de production située à Montbard (Côte-d'Or, France) est le site d'origine de Valinox Nucléaire. Ses capacités de production ont été significativement renforcées au cours des dernières années afin de répondre aux besoins croissants de l'industrie nucléaire ;
- Valinox Nucléaire Tubes Guangzhou Co., Ltd. – Chine (100 %), spécialisée dans les tubes pour îlot nucléaire a été créée en novembre 2010 dans la province de Guangdong en Chine et inaugurée le 6 juin 2013.

3.2.6.2.10 SOCIÉTÉS DE COMMERCIALISATION

La société Vallourec USA Corporation – États-Unis (100 %) commercialise aux États-Unis l'ensemble des tubes produits par les différentes filiales de Vallourec Tubes. Elle dispose également d'un stock de tubes pour le pétrole et le gaz destiné aux distributeurs américains, qui ont coutume de faire fileter eux-mêmes les tubes selon la demande du client final. Ses bureaux sont situés à Houston (Texas) et à Pittsburgh (Pennsylvanie).

Par ailleurs, des sociétés de négoce et vente rattachées à Vallourec Tubes sont établies :

- au Canada ;
- au Royaume-Uni ;
- en Chine ;
- en Russie ;
- à Dubaï ;
- à Singapour ;
- en Italie ; et
- en Suède.

3.2.6.3 Projet de réorganisation de l'empreinte industrielle

Le 1er février 2016, le Groupe a annoncé un plan, soumis pour consultation aux IRP (Instances Représentatives du Personnel), dont l'objet est de réduire les capacités de production en Europe et de recentrer ses activités. Ce projet de rationalisation conduirait à la fermeture de deux laminoirs (Saint-Saulve et Deville en France), d'une ligne de filetage (Mülheim en Allemagne) ainsi que d'une ligne de traitement thermique (Bellshill en Écosse), soit une réduction, d'ici 2017, de 50 % des capacités de production de tubes par rapport au niveau de 2014, et une réduction supplémentaire des effectifs de l'ordre de 1 000 équivalents temps plein par rapport au plan Valens.

En ligne avec son positionnement premium, Vallourec concentrera ses activités européennes sur la conception et la production de produits et solutions à haute valeur ajoutée et continuera à mettre l'accent sur ses activités de Recherche et Développement en France et en Allemagne. La cession prévue d'une participation majoritaire dans l'aciérie de Saint-Saulve permettrait à Vallourec de remédier à sa surcapacité de production d'acier. Cette empreinte industrielle remodelée serait pleinement opérationnelle d'ici fin 2017.

La mise en place de ces mesures est soumise à la consultation des instances représentatives du personnel.

Le Groupe a également annoncé le projet de rationalisation de ses activités brésiliennes à travers la fusion, soumise à l'autorisation des autorités de concurrence, de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et Vallourec Tubos do Brasil en une nouvelle entité unique dénommée Vallourec Soluções Tubulares do Brasil. Vallourec détiendrait une participation majoritaire de 84,6 % de cette société, NSSMC 15 % et Sumitomo Corp. les 0,4 % restants. NSSMC maintiendra son contrat d'approvisionnement à hauteur de 300 000 tonnes fabriquées sur le site de Jeceaba.

La rationalisation des activités brésiliennes conduirait à la fermeture de deux hauts-fourneaux et d'une aciérie sur la période 2016-2018. La production d'acier serait concentrée dans l'aciérie de pointe de Jeceaba.

Cette nouvelle entité, qui n'inclut ni la mine ni la plantation d'eucalyptus, bénéficiera pleinement des performances opérationnelles optimales du laminoir de pointe PQF® de VSB et des installations de finition premium, ainsi que du soutien de la parité BRL/USD, pour en faire une base d'exportation hautement compétitive.

Par ailleurs, le 29 janvier 2016, Vallourec et TOP ont signé un accord par lequel Vallourec acquerrait 50,61 % supplémentaires de cette société, sous réserve de l'approbation des autorités chinoises. Cette opération permettrait à Vallourec de détenir un intérêt majoritaire de 70,07 % de TOP, et Vallourec lancerait concomitamment une offre publique en vue d'acquérir le reste des intérêts minoritaires.

Pour plus d'informations, voir section 3.4 « Contexte du marché et initiatives stratégiques » du présent Document de référence.

3.3 Innovation, Recherche et Développement

Facteur clé de compétitivité et de croissance, l'innovation est depuis toujours au cœur de la stratégie de Vallourec et a largement contribué à son positionnement de leader dans les solutions tubulaires premium. Dans un environnement mondial très concurrentiel, le Groupe entend continuer à relever et anticiper les défis technologiques auxquels sont confrontés ses clients. Il doit répondre à l'évolution profonde et rapide de leurs besoins en leur proposant des solutions adaptées, à la fois sûres, fiables, respectueuses de l'environnement et créatrices de valeur, en ligne avec son positionnement premium.

3.3.1 Organisation de l'innovation et de la Recherche et Développement

3.3.1.1 Informations et chiffres clés

La recherche et l'innovation sont au cœur des préoccupations du Groupe. L'innovation est une priorité pour le Groupe qui entend maintenir son leadership technologique et anticiper les besoins de ses clients.

Les trois axes fondamentaux de recherche du Groupe sont :

- les procédés de fabrication ;
- les nouveaux produits et l'amélioration des performances des produits existants ;
- les services et solutions.

En 2015, les dépenses en Recherche et Développement se sont élevées à 82 millions d'euros. Le graphique ci-dessous présente le montant des dépenses de Recherche et Développement au cours des trois dernières années (en millions d'euros) :

Depuis mai 2015, les compétences de Vallourec en R&D, en Marketing et en Innovation sont coordonnées au sein de la Direction R&D, Marketing et Innovation (RDMI). Cette Direction centrale s'appuie sur des équipes de Recherche et Développement (R&D) implantées au plus près des marchés et des clients et coordonne l'ensemble des activités R&D et Innovation dans le Groupe. L'effectif total dédié aux activités de R&D dans le Groupe s'élève à près de 500 chercheurs et techniciens en 2015.

Les défis technologiques majeurs auxquels le Groupe est confronté sont les suivants :

- pour le marché Pétrole et gaz, le Groupe doit répondre à la complexité croissante des gisements et du transport du pétrole et du gaz (onshore et offshore) ;
- pour le marché Énergie électrique, le Groupe doit contribuer à l'amélioration de l'efficacité des centrales et allonger leur durée de vie ;
- pour le marché Industrie, le Groupe doit réduire le poids des infrastructures mécaniques en créant des structures plus légères.

3.3.1.2 Centres de recherche et de compétence : une présence mondiale

Vallourec dispose à travers le monde de six centres de recherche dédiés spécifiquement à des produits, des procédés ou des technologies.

- En France, à Aulnoye :
  - le centre de recherche historique du Groupe, le *Vallourec Research Center France,* est consacré à la métallurgie, aux contrôles non destructifs, à la résistance à la corrosion, aux traitements de surface, aux simulations numériques de produits et procédés, notamment pour les applications Pétrole & gaz et Mécanique. Il assure également une assistance technique aux usines et divisions du Groupe ;
  - le *Vallourec Research Center Connections* conçoit l'ensemble de la gamme de connexions filetées VAM®, et accompagne l'industrialisation des produits sur les lignes de filetage. Doté de bancs de tests modernes, il permet notamment de valider les performances des tubes et connexions VAM® en grandeur réelle, dans les conditions les plus extrêmes. Les connexions sont soumises à des opérations de vissage et dévissage, de simulation de charges combinées (tension, compression ou torsion), de résistance à haute température et à la fatigue. Vallourec a débuté l'extension de ce centre en 2015, en complétant sa gamme de tests grâce au démarrage de nouveaux bancs.
- En Allemagne, à Düsseldorf :
  - le *Vallourec Research Center Germany* est dédié à la conception et au développement de tubes en acier destinés aux centrales électriques et aux conduites de pétrole et gaz. Ses domaines de compétences sont principalement la conception d'acier, la tenue au fluage et la résistance à l'oxydation ou à la corrosion se produisant à haute température (au delà de 400 °C). Il abrite également depuis 2014 un laboratoire de soudage. Il assure enfin une assistance technique aux divisions et aux usines ;

- le *Vallourec Research Center Technology* est en charge des recherches sur la transformation à chaud pour la production de tubes sans soudure en acier. Ce centre historique innove dans les procédés cœurs de Vallourec. Il est renforcé par le *Vallourec Competence Center Riesa,* un laboratoire doté des équipements les plus modernes, qui permet à Vallourec d'accélérer les innovations de procédés tant en termes de méthodologie que d'outillage. Ses équipements flexibles de perçage et de laminage permettent de repousser les limites actuelles de la transformation à chaud des aciers et alliages dans le Groupe.

- Au Brésil, à Belo Horizonte :
  - l'unité de recherche *Vallourec Research Center Brazil* regroupe des équipes d'experts, des laboratoires de tests et d'essais, adapte les solutions du Groupe aux besoins spécifiques de ses clients brésiliens et en élabore de nouvelles. Un nouveau centre de compétence, le *Vallourec Competence Center Rio,* est maintenant implanté dans le parc industriel de l'université de Rio de Janeiro à proximité du centre de recherche de Petrobras (CENPES). Enfin, Vallourec Florestal, la filiale de Vallourec qui exploite la forêt d'eucalyptus du Groupe au Brésil, mène des travaux de recherche dans le domaine de la sylviculture, du charbon de bois et de la préservation de l'environnement.

- Aux États-Unis, à Houston :
  - le *Vallourec Competence Center USA* se consacre aux développements spécifiques des connexions VAM® pour le marché américain. Les capacités de conception et de test ont crû constamment dans les cinq dernières années, permettant l'introduction de nouvelles connexions pour les « gaz de schiste » (VAM® SG, VAM® EDGE SF) et pour les puits *Deep Offshore* (VAM® 21, VAM® HP)

Au total, trois stations d'essais dans le monde testent en grandeur réelle le comportement des connexions VAM® dans les conditions d'utilisation les plus sévères.

Le Groupe exerce également des activités de R&D dans d'autres régions du monde, notamment en Indonésie, à travers sa filiale PT Citra Tubindo, ainsi qu'au Japon et en Espagne, avec ses partenaires de longue date NSSMC et Tubacex.

3.3.1.3 Une approche collaborative de l'innovation avec les clients et les marchés

L'innovation est à l'origine de nombreuses avancées qui permettent aux clients de Vallourec de repousser les frontières technologiques, d'accéder à des ressources jusque-là inexploitées et d'améliorer la performance de leurs installations. L'innovation étant un processus d'échange continu avec les clients, le Groupe cultive une approche collaborative de l'innovation et travaille en étroite collaboration avec certains d'entre eux pour développer des solutions répondant à leurs propres besoins opérationnels.

Avec Petrobras, le Groupe met en place des solutions tubulaires innovantes pour l'exploration et l'exploitation de réservoirs pétroliers et gaziers les plus difficiles (eaux très profondes, champs pré-salifères, environnements corrosifs avec H_2S, CO_2). Le Groupe a évalué qu'environ 80 % des produits développés avec Petrobras pour exploiter des champs complexes n'existaient pas en 2009.

Avec Total, le Groupe développe des connexions et grades premium permettant d'atteindre des conditions d'exploitation inégalées dans des puits difficiles de type haute pression/haute température (HP/HT) ou des tubes pour ombilicaux.

Avec Technip, SubSea7 et Total, le Groupe travaille sur des conduites en grades élevés permettant le transport de pétrole et gaz dans des environnements des plus sévères.

Le Groupe met également en place des connexions spécifiques pour les gisements de pétrole et de gaz de schiste avec BHP, des tiges de forage à haute performance pour le forage horizontal (ERD) avec British Petroleum et des produits à haute performance pour des centrales électriques ultra-supercritiques avec Mitsubishi Hitachi Power Systems Europe (MHPSE), General Electric (GE) et Doosan.

Le Groupe développe des programmes de Recherche et Développement dans tous les pays où il est implanté, en association avec des partenaires de premier plan dans leur domaine d'activité, et notamment avec NSSMC et Tubacex. Avec NSSMC, une coopération est en place depuis 1976 dans le domaine des connexions VAM® pour le marché Pétrole et gaz. Le lancement du VAM® 21, une nouvelle connexion filetée premium répondant aux exigences les plus sévères du marché (ISO CAL IV), et d'une nouvelle solution de lubrification sans graisse et sèche Cleanwell Dry® sont le reflet du dynamisme de ce partenariat. Le partenariat avec NSSMC a été renforcé dans le cadre des initiatives stratégiques majeures annoncées le 1er février 2016. NSSMC et Vallourec Mannesmann Oil & Gaz France (devenu Vallourec Oil & Gaz France) avaient conclu le 1er avril 2007 un accord de Recherche et Développement (le « Contrat de R&D ») dans le cadre de leur collaboration industrielle. Dans le cadre du Contrat de R&D, les parties se sont engagées à s'informer de toutes nouvelles idées, techniques ou produits qu'elles souhaiteraient mettre en place concernant la recherche et le développement des joints VAM®, afin de permettre au Comité de déterminer les programmes de Recherche et Développement devant être mis en place. Le Comité est chargé d'attribuer aux parties les tâches leur incombant respectivement dans le cadre de ces programmes de recherche. Les parties se sont également engagées à mettre en commun toutes les informations pouvant être utiles au développement de ces programmes, ainsi qu'à s'autoriser mutuellement l'accès aux infrastructures de recherche chargées de leur réalisation. Le Groupe et NSSMC ont décidé de renforcer ce partenariat en concluant le 1er février 2016 un addendum au Contrat de R&D afin d'améliorer l'efficacité de l'organisation et de la mise en œuvre de leur Recherche et Développement commune dans le cadre du développement des joints VAM®, au travers notamment de la création d'un Comité technique *(Technical, Industrialization, and Services Committee)* et d'une meilleure organisation de la coopération pour chaque programme important de Recherche et Développement. Pour une description de ces accords, voir le chapitre 8 « Accords stratégiques annoncés le 1er février 2016 » du présent Document de référence.

Avec Tubacex, une coopération a été mise en place pour le développement de tubes sans soudure en aciers inoxydables et alliages visant à renforcer l'offre destinée au marché Pétrole et gaz. Cette coopération vise les applications les plus exigeantes en termes de corrosion ou de tenue à haute température et mobilise les ressources de Recherche et Développement des deux groupes.

Le Groupe participe également à des travaux de recherche plus fondamentale avec de nombreux laboratoires universitaires en Europe et à travers le monde.

3.3.2 Une culture de l'innovation renforcée

Afin de soutenir notre stratégie d'innovation, RDMI renforce la culture de l'innovation au sein du Groupe d'une part, par l'approfondissement et le partage des connaissances et enjeux marché, et d'autre part, par la mise en place de méthodologies et d'outils d'innovation adaptés et efficaces pour notre *business*.

Méthodes et culture d'innovation

Pour renforcer la génération et la sélection des idées qui seront les innovations de demain, RDMI organise des formations et ateliers de « génération d'idées ».

Ces ateliers permettent de déployer un langage d'innovation commun, de renforcer et diffuser la connaissance marché auprès de toutes les équipes impliquées dans l'innovation et d'utiliser avec succès les outils de créativité adaptés à Vallourec. Toutes les fonctions parties prenantes de l'innovation participent à ces ateliers : R&D et Marketing, mais aussi Commerce, Industrialisation… Le partage des expériences et la génération d'idées collective renforcent les collaborations et les complémentarités intra et interdivisions.

Cette démarche garantit une appropriation homogène et une application efficace et fructueuse de cette méthodologie de génération d'idées.

En parallèle, sur les projets en cours de développement, RDMI aide les divisions et leurs équipes projet sur l'application efficace du management de projet Vallourec afin d'assurer des temps de mise sur le marché les plus courts possible.

Le portefeuille de projets des divisions est revu régulièrement pour en vérifier la valeur, identifier les synergies et définir les actions et projets prioritaires.

Enfin, les experts, les communautés de procédés, les équipes projets et les équipes R&D développent et participent à des espaces et outils collaboratifs en ligne qui permettent le partage de l'information à travers le Groupe.

Le programme « Expert Career »

Vallourec a mis en place le programme « Expert Career » de façon à valoriser les expertises techniques et les parcours individuels dans les filières techniques clés du Groupe. Ce programme permet de proposer aux ingénieurs et scientifiques de nouvelles opportunités de carrière dans les domaines de la technologie et de la R&D. Des passerelles entre des responsabilités de management et d'expertise technique ont été établies sous la coordination de la Direction des Ressources Humaines, garantissant le même niveau de reconnaissance.

L'*Innovation Day*

Organisé conjointement par les départements Marketing et Innovation, l'*Innovation Day* est un événement annuel qui réunit les managers des différentes fonctions et divisions. L'objectif de l'*Innovation Day* est de partager l'information sur les projets exemplaires en cours, de promouvoir les synergies dans le Groupe et à travers des tables rondes réunissant des industriels majeurs, d'enrichir nos pratiques d'innovation.

3.3.3 Des procédés de fabrication à la pointe de la technologie

La forêt et les hauts-fourneaux

Au Brésil, Vallourec exploite une forêt d'eucalyptus destinée à la production de charbon de bois pour alimenter ses hauts-fourneaux. Les exigences du développement durable ont renforcé l'intérêt de la filière fonte/charbon de bois, et le Groupe poursuit ses efforts pour en améliorer la performance. Les principaux axes de recherche sont : la sélection scientifique des arbres, l'amélioration des programmes de nutrition de la forêt et l'industrialisation de la carbonisation continue du charbon de bois.

Élaboration des aciers

L'élaboration et la coulée continue des aciers au chrome (jusqu'à 13 %) constituent la base pour les solutions de haute technologie du Groupe et font l'objet de nombreux travaux. La recherche sur la propreté des aciers constitue un axe essentiel de recherche pour la fabrication de produits premium. Les innovations apportées à l'affinage des aciers et au procédé de coulée continue permettent d'améliorer la capacité et la qualité des aciers produits, renforçant ainsi l'autonomie du Groupe en aciers premium.

Fabrication à chaud des tubes sans soudure

Le procédé de fabrication à chaud de tubes en acier sans soudure inventé en 1886 par les frères Mannesmann est une technologie fondamentale pour Vallourec, constamment améliorée grâce aux travaux de recherche.

Le Groupe a développé d'autres procédés, parmi lesquels le procédé breveté *Premium Forged Pipes* (PFP®), pour la fabrication de tubes de gros diamètres et de fortes épaisseurs, en particulier pour les marchés de la mécanique et de l'énergie. Il est déployé industriellement en Europe depuis 2008 et en Chine depuis 2012.

Des développements sont en cours sur les outils les plus modernes de laminage à chaud (PQF, FQM…).

Contrôles non destructifs

Les contrôles non destructifs, permettant de caractériser l'état d'intégrité de structures ou de matériaux sans les dégrader et à différents stades de leur cycle de vie, font l'objet de développements approfondis permettant d'assurer une haute fiabilité des produits du Groupe. Les innovations réalisées dans ce domaine sont d'importants facteurs de différenciation.

Traitement thermique

Une part importante des produits premium du Groupe est traitée thermiquement pour atteindre des niveaux de performance exceptionnelle. Le procédé de traitement thermique et les compositions chimiques des aciers de nos tubes sont continuellement améliorés pour répondre aux besoins des clients du Groupe, notamment en termes

de respect de l'environnement, de résistance à la déformation ou à la rupture, de résistance à la corrosion et de soudabilité des aciers.

Communautés de procédés

Des Communautés de procédés déployées au sein du Groupe permettent des progrès rapides et continus par le partage des meilleures pratiques et technologies disponibles pour les principaux procédés du Groupe : élaboration et coulée continue de l'acier, laminage à chaud de tubes sans soudure, traitements thermiques, contrôles non destructifs, filetage, finition des tubes (revêtement, marquage, usinage…). Des *benchmarks* sont faits régulièrement pour assurer que les pratiques et les technologies de Vallourec sont conformes à l'état de l'art (« Best Practices », « Best Available Technics »). La performance de nos procédés est continuellement améliorée par des efforts important de Recherche et Développement internes.

3.3.4 Normes relatives aux produits du Groupe

3.3.4.1 Normes appliquées par le Groupe

Le Groupe respecte un ensemble de réglementations, de normes et de certifications dans les pays dans lesquels il commercialise ses produits. Ces normes varient en fonction de la zone géographique dans laquelle le Groupe intervient, du produit concerné et de son utilisation. Le Groupe assure également un processus de veille afin que ses produits soient en conformité avec les réglementations, les normes et les certifications en vigueur.

Le Groupe est soumis à deux types de normes : les normes d'application obligatoire résultant d'exigences légales et les normes non obligatoires que le Groupe a volontairement choisi d'appliquer afin de répondre aux demandes des clients.

Les normes d'application obligatoire doivent être certifiées dans la plupart des cas par des laboratoires et/ou des organismes indépendants et notifiées par un État. Elles ont pour principal objectif d'assurer la sécurité et de protéger la santé des utilisateurs en démontrant la conformité du produit à l'exigence réglementaire. Elles concernent essentiellement les propriétés de résistance au feu, de résistance à la glissance et la limitation d'émanation de produits toxiques. Les normes non obligatoires sont exigées par les clients du Groupe, qui inscrivent le respect de ces normes dans leur cahier des charges.

3.3.4.2 Les organismes de normalisation et les normes appliquées dans les différentes zones géographiques

Les organismes de normalisation définissent les caractéristiques techniques et les performances auxquelles le produit doit répondre, ainsi que les tests à adopter. Au niveau international, l'organisme principal en charge de la publication des normes applicables au Groupe est l'*International Standardization Organization* (ISO). Les normes ISO, qui sont établies à partir des principes de l'Organisation Mondiale du Commerce, ont un caractère volontaire, mais leur respect est souvent exigé par les clients du Groupe.

Le Groupe s'appuie sur le *Vallourec Management System* (le VMS) dont l'objectif fondamental est l'amélioration de la performance du Groupe dans les domaines de la qualité, la santé, la sécurité, l'environnement et la logistique, regroupés dans un programme ambitieux nommé « Index » et piloté par l'un des membres du Directoire. Ce système garantit que les exigences du management de la qualité (normes ISO 9001, ISO/TS 16949, API et ASPE), de la santé et de la sécurité (OHSAS 18001), de l'environnement (ISO 14001) et de la gestion de l'énergie (ISO 50001) sont prises en compte.

3.3.5 Propriété industrielle

Le renforcement de l'organisation du Groupe dans le domaine de la propriété industrielle s'est poursuivi avec le suivi de projets de Recherche et Développement majeurs et le déploiement de séances de sensibilisation à la propriété industrielle des équipes de Recherche et Développement, tant en France qu'à l'étranger.

L'activité de dépôts de brevets par le Groupe est restée très soutenue en 2015. Le Groupe a ainsi déposé 20 nouveaux brevets de base et procédé à plus de 500 extensions géographiques de brevets. Le budget consacré par le Groupe pour la protection des inventions par brevets est resté constant en 2015 par rapport à 2014.

Nombre de brevets enregistrés durant l'exercice (premiers dépôts)

En 2015, Vallourec a poursuivi ses efforts pour protéger ses marques, à travers des dépôts et enregistrements ainsi que des procédures d'opposition.

3.4 Contexte du marché et initiatives stratégiques

En 2015, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 3 803 millions d'euros, en baisse de 33,3 % (- 35,8 % à taux de change constants) par rapport à un chiffre d'affaires consolidé de 5 701 millions d'euros en 2014. En 2015, le résultat brut d'exploitation s'est établi à - 77 millions d'euros, par rapport à 855 millions d'euros en 2014. La marge brute d'exploitation a chuté de 17 points par rapport à l'année précédente. Le résultat net, part du Groupe est une perte de 865 millions d'euros en 2015, par rapport à une perte de 924 millions d'euros en 2014.

Ces résultats sont la conséquence d'une réduction majeure des programmes d'investissement des sociétés pétrolières à la suite de la baisse brutale du prix de pétrole. Ce rétrécissement du marché a induit une réduction sensible des volumes vendus par le Groupe. En outre, le contexte morose a entraîné une pression importante sur les prix des tubes, notamment au deuxième semestre, avec une concurrence accrue dans le marché du pétrole et gaz mais aussi dans les autres marchés.

Voir la section 3.5 « Résultats des activités » du présent Document de référence.

Afin de faire face à cette situation, le Groupe a annoncé le 1er février 2016 des initiatives stratégiques majeures visant à transformer son organisation opérationnelle, à améliorer sa compétitivité à court et long termes et à renforcer sa structure financière pour sécuriser sa croissance profitable à long terme et la création de valeur au profit de ses actionnaires.

3.4.1 Contexte du marché

Pétrole et gaz

En 2015, les dépenses mondiales d'exploration et production ont représenté 520 milliards de dollars US selon Barclays [1], soit une baisse de 23 % par rapport à 2014. Au 31 décembre 2015, le prix du brent s'établissait à 36,6 $/b, contre 55,26 $/b [2] le 31 décembre 2014, soit une baisse de 33,76 %. Le prix moyen du brent en 2015 s'est établi à 52,2 $/b [2], contre un prix moyen de 98,8 $/b [2] en 2014. Cette forte chute du prix moyen de 47,2 % depuis fin 2014 a conduit les opérateurs pétroliers à reconsidérer leurs budgets et leurs priorités d'investissements et à réduire leurs dépenses en matière d'exploration et production.

Selon Barclays, les dépenses mondiales d'exploration et production prévues pour 2016 devraient atteindre 445 milliards de dollars US [1], une baisse de 15 % par rapport à 2015 (sur la base d'un cours moyen du prix du baril de brent à 50 $/b en 2016).

À plus long terme, selon le rapport établi par l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE), la demande mondiale de pétrole devrait passer d'environ 92 Mb/j en 2014 à 96 Mb/j en 2020 et à 100 Mb/j en 2040 [3]. La croissance de la production mondiale de pétrole devrait, au cours des dix prochaines années, provenir majoritairement du Brésil, des États-Unis et des pays de l'OPEP, où Vallourec est fortement implanté.

Aux États-Unis, la forte chute du prix du WTI depuis fin 2014 s'est traduite par un recul très important du nombre d'appareils de forage en activité [4] pour s'établir à 698 unités à fin décembre 2015, contre 1840 unités à fin décembre 2014, ce qui représente une baisse de 62,1 %.

Le nombre d'appareils de forage en activité destinés au pétrole à fin 2015 était de 536 unités, contre 1 499 unités à fin 2014 (- 67 % par rapport au pic enregistré en 2014). À fin 2015, 76,8 % des appareils de forage étaient affectés au forage de pétrole, contre 81,5 % à fin 2014. À fin 2015, le forage du gaz a reculé de 52,4 % depuis fin 2014, pour atteindre 162 appareils de forage en activité. Le prix du gaz (Henry Hub [5]) en 2015 s'est établi en moyenne à 2,7 $/Mbtu (dollars US par million de *British thermal units*), soit une baisse de 35,7 % par rapport à fin 2014.

Dans le golfe du Mexique, le nombre de plateformes de forage s'est établi à 25 unités à fin 2015 [4], à comparer avec 56 unités à fin 2014.

Dans le reste du monde, le nombre d'appareils de forage internationaux en activité [6] a atteint 1 095 unités à fin 2015, en baisse de 16,5 % par rapport à fin 2014 (1 311 unités).

Au Brésil, le principal client du Groupe, Petrobras, a publié en juin 2015 son Plan Exploration & Production [7] à 5 ans *(2015-2019 Business and Management Plan)* qui révise à la baisse ses investissements (- 41 %) par rapport au précédent Plan Exploration & Production de 2014-2018. Le 12 janvier 2016, Petrobras a communiqué un ajustement de ce plan qui représente désormais 98,4 milliards de dollars US, dont 80 milliards de dollars US dédiés à l'exploration et la production entre 2015 et 2019. Cet ajustement représente une réduction de 32 milliards de dollars US par rapport au plan initial publié en juin 2015 et résulte d'une optimisation du portefeuille de projets (- 21,2 milliards de dollars US) et de l'impact des taux de change (- 10,7 milliards de dollars US).

Les investissements de Petrobras en 2015 ont atteint 23 milliards de dollars US [8].

(1) Barclays Capital – Global 2016 E & P Spending Outlook – publié le 13 janvier 2016.

(2) Prix du Brent. Thomson Reuters – données à janvier 2016.

(3) AIE – World Energy Outlook 2015 – New Policies Scenario – publiée en novembre 2015.

(4) Baker Hughes – nombre d'appareils de forage actifs aux États-Unis – janvier 2016.

(5) Prix du gaz (Henry Hub). Thomson Reuters – données moyennes collectées en janvier 2016.

(6) Baker Hughes – nombre d'appareils de forage actifs, hors Amérique du Nord – janvier 2016.

(7) Petrobras : Business and Management Plan 2015-2019 – 29 juin 2015.

(8) Petrobras : Adjustments to the 2015-2019 Business and Management Plan – 12 janvier 2016.

En 2016, Petrobras a indiqué que ses investissements devraient atteindre 20 milliards de dollars US, sur la base d'un prix du baril à 45 dollars US et d'un taux de change de 4,06 BRL/USD.

Ce plan ajusté continue à donner la priorité aux projets de production de pétrole, notamment à l'exploitation des champs pré-salifères, forages en eaux très profondes (à plus de 2 000 mètres), loin des côtes et dans un environnement très corrosif.

Dans la zone EAMEA [1]**,** la consommation de tubes a significativement baissé en 2015, en raison de la suspension, du report, voire de l'annulation de certains projets par des opérateurs pétroliers internationaux et du déstockage en Arabie Saoudite. La chute des prix du pétrole a poussé les opérateurs pétroliers internationaux à être beaucoup plus sélectifs dans le choix des projets à développer et à réduire leurs coûts. De plus, de nouveaux concurrents sont apparus sur les segments de marché moins différenciés. La conjugaison de ces phénomènes a entraîné une forte concurrence sur le marché, accompagnée d'une pression accrue sur les prix.

En 2015, le niveau d'activité sur le marché de la pétrochimie est resté faible aux États-Unis et en Europe, et très concurrentiel en Asie. Au Moyen-Orient, en revanche, l'activité s'est maintenue.

Énergie électrique

ÉNERGIE CONVENTIONNELLE

Le mix électrique mondial est en phase de diversification, et la part du charbon dans le mix électrique devrait diminuer de 30 % en 2040 par rapport à 41 % en 2013 [2].

L'Union européenne a engagé un mouvement de « décarbonisation » de son mix énergétique y compris celui de l'électricité et a pour objectif d'utiliser des sources d'énergie plus propres. Il n'y a que très peu de nouveaux projets de centrales thermiques au charbon.

Aux États-Unis, dans un contexte de durcissement des réglementations environnementales destinées à limiter les émissions de carbone, l'utilisation des centrales fonctionnant au gaz est privilégiée. Cette tendance est renforcée par le faible niveau du prix du gaz.

En Asie, les besoins énergétiques continuent de soutenir la demande de nouvelles centrales thermiques performantes. Bénéficiant d'une offre abondante de charbon, de nombreux projets de centrales au charbon ou au gaz sont programmés. Ces projets s'inscrivent néanmoins dans un environnement très concurrentiel.

En Chine, la croissance de la consommation d'électricité a ralenti par rapport à la croissance robuste des dix dernières années. La Chine va continuer à installer de nouvelles capacités de centrales à charbon mais à un rythme beaucoup plus lent que celui de la dernière décennie. La Chine souhaite diversifier son mix énergétique qui est très dépendant du charbon, et réduire ainsi la part du charbon à 60 % du mix énergétique en 2020, à comparer avec 67 % en 2014 [2].

L'Inde se positionne également comme un acteur majeur dans le développement de nouvelles capacités de centrales thermiques au charbon, le charbon restant la source dominante dans le mix électrique. Celui-ci devrait néanmoins diminuer à l'avenir. Dans son scénario central, l'AIE prévoit environ 1 140 GW de nouvelles capacités de centrales thermiques au charbon installées dans le monde entre 2015 et 2040. La Chine et l'Inde devraient à elles seules représenter environ 60 % de ces nouvelles capacités [2].

ÉNERGIE NUCLÉAIRE

La nécessité pour de nombreux pays de réduire leurs émissions de CO_2 bénéficie depuis plusieurs années à la reprise du marché de l'énergie nucléaire. Néanmoins, les difficultés de financement, les questions liées à la sécurité des installations ainsi que la frilosité de certains États freinent une plus large expansion du nucléaire.

En Europe, le Royaume-Uni a lancé un programme nucléaire visant une capacité additionnelle du parc nucléaire en exploitation à hauteur de 16 GW d'ici à 2030. La première centrale nucléaire nouvelle génération prévue devrait être mise en exploitation d'ici à 2025 [3].

Dans la continuité des engagements pris en septembre 2014 en matière d'objectifs de réduction d'émissions de CO_2, la Chine a confirmé son objectif d'atteindre une capacité nucléaire installée à hauteur de 58 GW en 2020 contre 15 GW en 2013 [4].

Enfin, de nouveaux projets de centrales nucléaires sont prévus en Asie (Inde, Corée du Sud, Asie du Sud-Est) et au Moyen-Orient (Turquie, Arabie Saoudite, Émirats arabes unis).

Une quarantaine de pays au monde pourraient par ailleurs envisager des programmes énergétiques nucléaires d'après un rapport publié récemment par l'AIE [5].

En plus des projets « new build », Vallourec cible également les besoins en tubes liés aux programmes de remplacement des générateurs de vapeur pour prolonger la durée de vie des réacteurs (France, Canada, Corée du Sud…).

Industrie

En Europe, les marchés hors Énergie (Mécanique, Automobile, Construction & autres) se sont contractés en 2015 et ont été affectés par la pression sur les prix. La faible demande sur les marchés Pétrole et gaz a poussé certains concurrents à se reporter sur les applications Structure et Mécanique, causant une baisse des prix sur ces deux segments. L'activité minière est, quant à elle, restée déprimée.

Au Brésil, l'environnement macroéconomique en 2015 est resté très déprimé, causant une chute des ventes pour les activités hors Énergie, en particulier dans l'Automobile.

(1) EAMEA : Europe, Afrique, Moyen-Orient, Asie.

(2) IEA World Energy Outlook 2015 NPS scenario – novembre 2015.

(3) Nuclear Power in the United Kingdom, World Nuclear Association – février 2016.

(4) Action Plan for Energy Development (2014-2020) – People's Republic of China (State Council) – novembre 2014.

(5) IEA – World Energy Outlook 2014 – "Potential Newcomers" – publié en novembre 2014.

Matières premières

En 2015, les prix spot du minerai de fer (CFR China (62 % Fe)) ont fortement baissé par rapport à ceux de 2014 (- 42,3 % en moyenne).

En 2015, les prix de la ferraille ont également reculé en Europe [1] et aux États-Unis [2]. Ainsi, en France les prix de la ferraille ont baissé de 20,8 % par rapport à 2014, et de 38,4 % aux États-Unis.

Devises

Le Groupe demeure sensible à la volatilité des devises étrangères (essentiellement le réal brésilien et le dollar US) contre l'euro.

L'effet conversion représente l'écart de valorisation des états financiers des sociétés dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro dans les comptes consolidés du Groupe. Cet effet est positif quand la devise s'apprécie vis-à-vis de l'euro et négatif quand la devise se déprécie vis-à-vis de l'euro.

L'effet transaction représente la différence de chiffre d'affaires (ou d'achats) exprimé en devise fonctionnelle des contrats facturés en dollars US ou indexés sur le dollar US. Il est positif quand la devise fonctionnelle se déprécie et négatif lorsqu'elle s'apprécie, avec un délai lié aux couvertures déjà mises en place.

En 2015, la dépréciation du réal brésilien et de l'euro contre le dollar US a eu un impact positif sur la compétitivité des entités brésiliennes et européennes de Vallourec, permettant au Groupe de bénéficier d'un effet de transaction positif. Néanmoins, au cours de l'exercice 2015, l'affaiblissement du réal contre l'euro par rapport à l'exercice 2014 a eu un effet de conversion négatif sur les résultats du Groupe.

3.4.2 Faits marquants de l'exercice 2015 et du début de l'exercice 2016

Exercice 2015

Le 29 janvier 2015, Vallourec a annoncé une dépréciation comptable de ses actifs au 31 décembre 2014 pour un montant de 1 104 millions d'euros concernant l'UGT [3] intégrée à Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB) qui comprend notamment la co-entreprise brésilienne entre Vallourec et NSSMC, et l'UGT Vallourec Europe.

Le 24 février 2015, Vallourec a annoncé le lancement de Valens, un plan de compétitivité sur deux ans visant à redéfinir la base de coûts et à optimiser sa génération de trésorerie.

Le 12 mars 2015, Vallourec a annoncé avoir signé deux contrats avec AREVA pour la fabrication de tubes destinés à huit générateurs de vapeur sur deux réacteurs EDF de 1 300 MW. Les tubes seront fabriqués en 2016 et 2017 par Valinox Nucléaire, la filiale de Vallourec spécialisée dans les tubes pour centrales nucléaires, dans son usine de production de Montbard, en Bourgogne.

Le 29 avril 2015, Vallourec a annoncé le démarrage d'un processus visant à rationaliser ses unités européennes de production de tubes et d'acier. Dans ce cadre, Vallourec a indiqué que la capacité des tuberies européennes pourrait être réduite d'un tiers, les mesures projetées à cet effet complétant celles déjà annoncées en 2014. Vallourec a par ailleurs annoncé qu'il serait également remédié à la surcapacité de production d'acier de Vallourec en Europe, avec la recherche d'un partenaire majoritaire pour l'aciérie française de Saint-Saulve.

Le 21 septembre 2015, Vallourec a annoncé la signature d'une ligne de crédit renouvelable d'un montant de 400 millions d'euros à échéance juillet 2019, avec une option d'extension d'une année supplémentaire. Cette ligne de crédit accordée à Vallourec S.A. sera disponible pour les besoins de financement généraux du Groupe. Elle remplace quatre lignes bilatérales non tirées de 100 millions d'euros chacune accordées à Vallourec Tubes et arrivant à échéance en juillet 2017.

Le 23 septembre 2015, Vallourec a annoncé qu'il livrait une importante commande pour le projet Stampede en offshore profond dans le golfe du Mexique. Ce contrat comprend la fourniture de plus de 5 000 tonnes de tubes OCTG *(Oil Country Tubular Goods)* de différentes tailles et dans des grades d'acier premium haute performance ainsi que 9 000 tonnes de tubes sans soudure pour des *flowlines* et *risers* immergés à plus de 1 000 mètres de profondeur. Le contrat comporte également la livraison de connexions VAM® SLIJ-II™ et VAM® HP™ pour un total de plus de 12 000 connexions premium.

Le 15 octobre 2015, Vallourec a annoncé avoir remporté un nouveau contrat avec Baoji Oilfield Machinery Co. Ltd. (BOMCO) pour la livraison de 12 colonnes de forage pour milieux corrosifs équipées de connexions premium VAM® Express™.

Le 24 novembre 2015, Vallourec a annoncé avoir signé un nouveau contrat-cadre de cinq ans avec Total couvrant une gamme complète de produits et de services et permettant de répondre à l'ensemble des besoins en OCTG de Total, qu'ils soient liés à des projets d'exploration ou de développements.

Le 15 décembre 2015, Vallourec a annoncé avoir finalisé Value 15, une augmentation de capital réservée à ses salariés à travers le monde. Près de 12 000 salariés, dans 12 pays, représentant 55 % des effectifs éligibles, ont souscrit à cette huitième opération mondiale d'actionnariat salarié proposée par le Groupe. Au 31 décembre 2015, les salariés actionnaires représentaient 7,6 % de l'actionnariat de Vallourec.

Premier trimestre 2016

Le 11 janvier 2016, Vallourec a annoncé la signature d'un accord en vue d'un partenariat stratégique entre sa filiale Serimax et Technip pour le soudage de conduites sous-marines. Dans ce cadre, Technip ferait l'acquisition d'une participation minoritaire dans Serimax, dont il est client de longue date. Technip et Serimax mettront ainsi en commun

(1) Scrap *E40 – France – FFA.*

(2) Shredded Scrap – *USA – CRU.*

(3) *UGT : Pour les tests de dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui sont des groupes homogènes d'actifs et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres groupes d'actifs. Les principales UGT au sein de la structure et de l'organisation actuelle du Groupe sont Vallourec Europe, Vallourec Tubos do Brasil, Vallourec North America, Vallourec Heat Exchanger Tubes, Valinox Nucléaire, Serimax et Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil.*

leur expertise et déploieront la technologie de soudage de Serimax sur les *spoolbases* et les navires de pose en « S » de Technip. Ce partenariat stratégique sera exclusif sur les segments du soudage de conduites offshore avec pose en déroulé ainsi que sur les programmes de Recherche et Développement correspondants. Serimax demeurera un fournisseur indépendant de services et technologies et continuera d'apporter des solutions à tous ses clients sur les marchés des conduites sous-marines et terrestres, et de l'assemblage de sous-ensembles tubulaires.

Le 1er février, Vallourec a annoncé des initiatives stratégiques décrites dans la section 3.4.3 « Initiatives stratégiques » ci-dessous.

3.4.3 Initiatives stratégiques

Le 1er février 2016, Vallourec a annoncé des initiatives stratégiques majeures pour transformer son organisation opérationnelle, améliorer sa compétitivité à court et long termes et renforcer sa structure financière pour sécuriser sa croissance profitable à long terme et la création de valeur au profit de ses actionnaires. Ce projet s'articule autour de trois axes majeurs :

Un projet global de réorganisation industrielle

La mise en place de ce projet est soumise à l'information consultation préalable des instances représentatives du personnel compétentes.

EUROPE

Sévèrement affectées par la surcapacité et la concurrence mondiale d'opérateurs « low cost », les activités européennes de Vallourec vont être rationalisées en centralisant les activités de laminage en Allemagne, tandis que les activités de finition seront concentrées en France.

Ce projet de rationalisation conduira à la fermeture de deux laminoirs (Saint-Saulve et Deville en France), d'une ligne de filetage (Mülheim en Allemagne) ainsi que d'une ligne de traitement thermique (Bellshill en Écosse), soit une réduction, d'ici 2017, de 50 % des capacités de production de tubes par rapport au niveau de 2014, et une réduction supplémentaire des effectifs de l'ordre de 1 000 équivalents temps plein par rapport au plan Valens.

En ligne avec son positionnement premium, Vallourec concentrera ses activités européennes sur la conception et la production de produits et solutions à haute valeur ajoutée et continuera à mettre l'accent sur ses activités de Recherche et Développement en France et en Allemagne.

La cession prévue d'une participation majoritaire dans l'aciérie de Saint-Saulve permettra à Vallourec de remédier à sa surcapacité de production d'acier.

Cette empreinte industrielle remodelée sera pleinement opérationnelle d'ici fin 2017.

Par ailleurs, Vallourec a annoncé être entré en négociations exclusives en vue de céder Vallourec Heat Exchanger Tubes, sa filiale spécialisée dans les tubes soudés en acier inoxydable et en titane avec des actifs en France, en Inde, aux États-Unis, en Chine et en Corée.

BRÉSIL

Vallourec rationalise ses activités brésiliennes à travers la fusion [1] de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB, site de Jeceaba opéré par une co-entreprise détenue à 56 % par Vallourec, à 40,4 % par NSSMC et à 3,6 % par Sumitomo Corp.) et Vallourec Tubos do Brasil (VBR, une filiale détenue à 100 % par Vallourec) en une nouvelle entité unique dénommée Vallourec Soluções Tubulares do Brasil. Vallourec détiendra une participation majoritaire de 84,6 % de cette société, NSSMC 15 % et Sumitomo Corp. les 0,4 % restants. NSSMC maintiendra son contrat d'approvisionnement à hauteur de 300 000 tonnes fabriquées sur le site de Jeceaba.

La rationalisation des activités brésiliennes conduira à la fermeture de deux hauts-fourneaux et d'une aciérie sur la période 2016-2018 à Belo Horizonte. La production d'acier sera concentrée dans l'aciérie de pointe de Jeceaba.

La création de ce pôle de production unique permettra à Vallourec de générer des synergies industrielles significatives, d'optimiser ses futurs investissements, et de réaliser des synergies administratives et fiscales.

Cette nouvelle entité, qui n'inclut ni la mine ni la plantation d'eucalyptus, bénéficiera pleinement des performances opérationnelles optimales du laminoir de pointe PQF® de VSB et des installations de finition premium, ainsi que du soutien de la parité BRL/USD, pour en faire une base d'exportation hautement compétitive.

CHINE

Depuis 2011, Vallourec détient une participation de 19,46 % dans Tianda Oil Pipe (TOP), un producteur de tubes sans soudure chinois coté à la Bourse de Hong Kong. Le 29 janvier 2016, Vallourec et TOP ont signé un accord par lequel Vallourec acquerrait 50,61 % supplémentaires de cette société. Cette opération [2] permettrait à Vallourec de détenir un intérêt majoritaire de 70,07 % de TOP, et Vallourec lancerait une offre publique en vue d'acquérir le reste des intérêts minoritaires, conformément au Code des fusions et acquisitions de Hong Kong *(Hong Kong Code on Takeovers and Mergers)*. Le montant maximum de la transaction serait de 175 millions de dollars US.

Les actifs industriels de TOP comprennent un laminoir de pointe de type PQF® d'une capacité de 500 000 tonnes qualifié par des clients pétroliers et gaziers de premier rang. Fort d'un partenariat fructueux de cinq ans avec TOP, cette acquisition permettra à Vallourec de développer une offre élargie de solutions hautement compétitives combinant les connexions VAM® et les tubes hautement compétitifs de Tianda pour soutenir les parts de marché de la connexion VAM®.

(1) Cette opération est soumise à l'autorisation des autorités de concurrence.

(2) Sous réserve de l'approbation des autorités chinoises compétentes (notamment des autorités de concurrence).

Le renforcement du partenariat entre Vallourec et NSSMC

Depuis 1985, le développement des connexions VAM® est une activité conjointe de Vallourec et NSSMC. Cette coopération a permis de hisser la marque VAM® au rang de référence mondiale sur le marché OCTG.

Ce partenariat industriel sera renforcé avec l'ambition de capitaliser sur les compétences des deux groupes afin de sécuriser la compétitivité de la connexion VAM® et conforter son leadership technologique à long terme. Il s'appuiera sur trois leviers :

- améliorer l'efficacité de la R&D pour accélérer le développement et la mise sur le marché de nouvelles connexions VAM® afin de renforcer mondialement le positionnement premium de VAM® ;
- renforcer l'organisation brésilienne grâce à la fusion [1] des activités des deux sociétés locales ;
- enfin, NSSMC, agissant en tant qu'investisseur stratégique, souscrira à la levée de fonds de Vallourec.

Le renforcement du bilan de Vallourec

AUGMENTATION DE CAPITAL

Vallourec a annoncé son intention de lever 1 milliard d'euros afin de renforcer son bilan et de financer sa transformation pour sécuriser sa croissance à long terme par la combinaison d'un instrument financier (Obligation Remboursable en Actions, ORA) réservé à Bpifrance Participations et NSSMC et d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« Augmentation de capital avec DPS »).

Les ORA seront souscrites par Bpifrance Participations et NSSMC pour un montant leur permettant d'atteindre chacun une participation de 15 % du capital après réalisation de l'Augmentation de capital avec DPS et post-remboursement des ORA sur une base diluée.

- Le remboursement des ORA en actions ordinaires sera obligatoire à la date la plus proche entre la date de l'obtention des autorisations des autorités de la concurrence et leur date de maturité (24 mois après la date d'émission).
- L'émission des ORA est soumise à la réalisation de l'Augmentation de capital avec DPS.

NSSMC augmentera sa participation intégralement par souscription à l'ORA, tandis que Bpifrance Participations se réserve le droit d'acheter des actions sur le marché avant l'Augmentation de capital avec DPS. En conséquence, le montant souscrit par Bpifrance Participations dans l'ORA variera en fonction du nombre d'actions que Bpifrance Participations décidera d'acquérir avant l'Assemblée Générale.

L'émission des ORA aura lieu concomitamment au règlement-livraison de l'Augmentation de capital avec DPS. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires du projet d'augmentation de capital, et sous réserve des conditions de marché, l'opération sera mise en œuvre au cours du deuxième trimestre 2016.

Une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires sera convoquée le 6 avril 2016 afin de soumettre le projet d'opération à l'approbation des actionnaires.

Pour plus d'information, voir chapitre 5 « Facteurs de risques » et chapitre 8 « Accords stratégiques annoncés le 1er février 2016 » du présent Document de référence.

(1) Cette opération est soumise à l'autorisation des autorités de concurrence.

3.5 Résultats des activités

3.5.1 Résultats consolidés du Groupe

Compte de résultat

Comparaison de l'exercice 2015 par rapport à l'exercice 2014

Données consolidées *En millions d'euros*	2014	2015	Variation 2015/2014
Production expédiée *(en milliers de tonnes)*	**2 323**	**1 411**	**- 39,3 %**
Chiffre d'affaires	**5 701**	**3 803**	**- 33,3 %**
Coûts industriels des produits vendus [(a)]	(4 248)	(3 352)	- 21,1 %
Marge industrielle	**1 453**	**451**	**- 69,0 %**
(en % du CA)	25,5 %	11,9 %	- 13,6 pt
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche [(a)]	**(568)**	**(513)**	**- 9,7 %**
(en % du CA)	10,0 %	13,5 %	+ 3,5 pt
Résultat brut d'exploitation	**855**	**(77)**	**- 109,0 %**
(en % du CA)	15,0 %	-2,0 %	-17,0 pt
Amortissements industriels	(311)	(303)	-2,6 %
Amortissements, restructuration et autres	(101)	(162)	+ 60,4 %
Dépréciations d'actifs	(1 104)	(296)	n. a.
Résultat d'exploitation	**(661)**	**(838)**	**n. a.**
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE	**(924)**	**(865)**	**N. A.**

(a) Avant amortissements.

Production

La diversité des produits du Groupe et l'absence d'unités de mesures appropriées autres que financières font obstacle à la fourniture d'informations quantitatives significatives. Toutefois, le tableau ci-après présente une synthèse de la production expédiée, laquelle correspond aux volumes produits dans les laminoirs de Vallourec, exprimés en tonnes de tubes sans soudure laminés à chaud :

En milliers de tonnes	2014	2015	Variation 2015/2014
1er trimestre	551	412	- 25,2 %
2e trimestre	583	362	- 37,9 %
3e trimestre	564	317	- 43,8 %
4e trimestre	625	320	- 48,8 %
TOTAL	**2 323**	**1 411**	**- 39,3 %**

La baisse des volumes, de 39,3 % en 2015 comparés à 2014, s'explique principalement par la baisse des volumes Pétrole et gaz notamment dans la zone EAMEA et aux États-Unis en raison de la chute d'activité. Cette baisse s'est amplifiée à partir du deuxième trimestre, notamment aux États-Unis, qui avaient bénéficié en 2014 de volumes très importants en raison d'une forte activité et de la montée en puissance de la nouvelle usine de Youngstown, en partie prolongées au premier trimestre 2015.

Chiffre d'affaires

Les données présentées « à taux de change constants » sont calculées en neutralisant l'effet de conversion en euro du chiffre d'affaires des sociétés du Groupe dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro. L'effet de change de conversion est neutralisé par l'application des taux de change 2014 au chiffre d'affaires 2015 de ces sociétés. En revanche, l'effet de change de transaction – en raison des expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines filiales du Groupe dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle – n'est pas neutralisé. Une estimation de l'effet de change de transaction sur le chiffre d'affaires du Groupe est présentée ci-dessous.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 3 803 millions d'euros en 2015, en baisse de 33,3 % (- 35,8 % à taux de change constants), en raison d'un effet volume fortement négatif (- 39,3 %) notamment sur le marché Pétrole et gaz en EAMEA et aux États-Unis, et ce malgré des effets de change de conversion (+ 2,5 %) et des effets prix/mix produits positifs (+ 3,5 %, dont un effet de change de transaction estimé à 2,8 % résultant principalement de l'évolution favorable du dollar US par rapport à l'euro).

Outre l'effet de change de transaction, cet effet prix/mix positif s'explique principalement par :

(i) un mix produits et géographique plus favorable (notamment avec la baisse des ventes aux États-Unis où le prix de vente moyen est inférieur à celui de la zone EAMEA et du Brésil) ;

(ii) des prix encore élevés notamment aux États-Unis en début d'année 2015, la pression concurrentielle ayant impacté les prix principalement à partir du deuxième semestre 2015 ;

(iii) un chiffre d'affaires plus élevé pour des activités non liées à des tonnes (certains tubes vendus en unités autres que la tonne, services), ce qui augmente mécaniquement le chiffre d'affaires par tonne.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE

Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires consolidé par zone géographique de destination des produits entre 2014 et 2015 :

En millions d'euros	2014	% du chiffre d'affaires	2015	% du chiffre d'affaires	Variation 2015/2014 à taux de change courants	Variation 2015/2014 à taux de change constants
France	178	3,1 %	114	3,0 %	- 36,0 %	- 36,0 %
Allemagne	438	7,7 %	316	8,3 %	- 27,9 %	- 27,9 %
Autres pays de l'UE [(a)]	474	8,3 %	419	11,0 %	- 11,6 %	- 14,1 %
Total Europe	**1 090**	**19,1 %**	**849**	**22,3 %**	**- 22,1 %**	**- 23,2 %**
Amérique du Nord	**1 747**	**30,6 %**	**1 096**	**28,8 %**	**- 37,3 %**	**- 45,9 %**
Brésil	868	15,2 %	555	14,6 %	- 36,1 %	- 24,3 %
Autres Amériques centrale et du Sud	51	0,9 %	41	1,1 %	- 19,6 %	- 15,7 %
Total Amérique du Sud	**919**	**16,1 %**	**596**	**15,7 %**	**- 35,1 %**	**- 23,8 %**
Chine	313	5,5 %	262	6,9 %	- 16,3 %	- 19,5 %
Autres Asie et Moyen-Orient	1 121	19,7 %	590	15,5 %	- 47,4 %	- 52,4 %
Total Asie et Moyen-Orient	**1 434**	**25,2 %**	**852**	**22,4 %**	**- 40,6 %**	**- 45,2 %**
CEI	57	1,0 %	31	0,8 %	- 45,6 %	- 43,9 %
Reste du monde	454	8,0 %	379	10,0 %	- 16,5 %	- 20,7 %
Total reste du monde	**511**	**9,0 %**	**410**	**10,8 %**	**- 19,8 %**	**- 23,3 %**
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	**5 701**	**100,0 %**	**3 803**	**100,0 %**	**- 33,3 %**	**- 35,8 %**

(a) Autres pays de l'Union européenne, hors Allemagne et France.

Le chiffre d'affaires a été en baisse sur toutes les régions en 2015. La baisse a été particulièrement marquée dans l'activité Pétrole et gaz en Amérique du Nord et en Asie - Moyen-Orient et ce, en dépit d'un effet positif de l'appréciation du dollar US par rapport à l'euro. Les ventes au Brésil ont été touchées par la baisse de l'activité de forage et par la dépréciation du réal brésilien par rapport à l'euro.

L'analyse du chiffre d'affaires par activité est détaillée ci-après.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

Le chiffre d'affaires consolidé a baissé en 2015 dans toutes les activités du Groupe, dont principalement les activités Pétrole et gaz et Pétrochimie. Le tableau suivant présente la décomposition du chiffre d'affaires du Groupe par activité en 2014 et 2015 :

En millions d'euros	2014	2015	% de variation à taux de change courant	% de variation à taux de change constants [a]
Pétrole et gaz	3 796	2 361	- 37,8 %	- 41,6 %
Pétrochimie	288	205	- 28,8 %	- 31,6 %
Pétrole et gaz, pétrochimie	**4 084**	**2 566**	**- 37,1 %**	**- 40,4 %**
Énergie électrique	**610**	**559**	**- 8,4 %**	**- 10,9 %**
Mécanique	447	363	- 18,8 %	- 19,9 %
Automobile	188	114	- 39,4 %	- 34,6 %
Construction & autres	372	201	- 46,0 %	- 40,6 %
Industrie & autres [b]	**1 007**	**678**	**- 32,6 %**	**- 30,3 %**
TOTAL	**5 701**	**3 803**	**- 33,3 %**	**- 35,8 %**

(a) La variation à taux de change constant se définit comme la variation du chiffre d'affaires entre deux périodes en convertissant le chiffre d'affaires des filiales consolidées dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro au taux moyen cumulé de la période précédente. Il n'intègre pas les impacts de change sur les opérations de ventes conclues par certaines des filiales dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle, cet impact étant intégré dans les effets prix/mix.

(b) Dont ventes de minerai de fer.

Pétrole et gaz, Pétrochimie (67,5 % du chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires Pétrole et gaz s'est établi à 2 361 millions d'euros en 2015, en baisse de 37,8 % par rapport à 2014 (- 41,6 % à taux de change constants).

- Aux États-Unis, le chiffre d'affaires de Vallourec s'est inscrit en baisse significative en 2015, en dépit d'un effet de conversion de change positif du dollar US par rapport à l'euro, en raison du déclin important du nombre d'appareils de forage en activité (- 62,1 % par rapport à fin 2014), qui s'est traduit par une très faible demande en OCTG et par un déstockage de la part des distributeurs. La faible demande en 2015 a provoqué une pression persistante sur les prix, notamment au deuxième semestre. En 2015, l'Amérique du Nord a représenté environ 35 % du chiffre d'affaires Pétrole et gaz.
- Dans la région EAMEA [1], le chiffre d'affaires s'est inscrit en baisse significative en 2015, les clients du Groupe ayant drastiquement réduit leurs dépenses. Les compagnies pétrolières internationales qui ont réduit leurs CAPEX et le déstockage, notamment en Arabie Saoudite, ont eu un impact important sur la demande. Le très faible niveau de commandes a par ailleurs déclenché une concurrence intense, avec pour conséquence une forte pression sur les prix, partiellement compensée par un effet de change sur les transactions positif. En 2015, la région EAMEA a représenté environ 50 % du chiffre d'affaires Pétrole et gaz.
- Au Brésil, le chiffre d'affaires s'est inscrit en baisse en 2015 en raison d'une activité de forage plus faible qu'en 2014, notamment au second semestre, et d'un effet de conversion de change négatif du réal brésilien par rapport à l'euro. En 2015, le Brésil a représenté environ 15 % du chiffre d'affaires Pétrole et gaz.

Le chiffre d'affaires Pétrochimie a atteint 205 millions d'euros en 2015, en baisse de 28,8 % par rapport à 2014 (- 31,6 % à taux de change constants) en raison d'une concurrence importante et du manque de nouveaux projets.

(1) EAMEA : Europe, Afrique, Moyen-Orient, Asie.

Énergie électrique (14,7 % du chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires Énergie électrique a atteint 559 millions d'euros en 2015, en baisse de 8,4 % par rapport à 2014 (-10,9 % à taux de change constants).

Le marché de l'énergie électrique conventionnel, représentant environ 80 % du chiffre d'affaires Énergie électrique, a été affecté par une baisse des volumes, notamment en Corée où la demande a été moindre, et un effet prix négatif, compte tenu d'un environnement toujours très concurrentiel, notamment en Asie.

Dans le nucléaire, représentant une part d'environ 20 % du chiffre d'affaires Énergie électrique, le chiffre d'affaires s'est inscrit en légère baisse par rapport à 2014 qui s'explique par une base 2014 plus favorable en raison de décalage de livraisons de 2013 sur 2014.

Industrie & autres (17,8 % du chiffre d'affaires)

Le chiffre d'affaires Industrie & autres a atteint 678 millions d'euros en 2015, en baisse de 32,6 % par rapport à 2014 (- 30,3 % à taux de change constants).

En Europe, le marché de l'équipement des activités minières, notamment les vérins hydrauliques de soutènement, est resté déprimé. La faible demande sur le marché Pétrole et gaz a conduit les concurrents à orienter leur production de tubes pour applications destinées au marché de la Mécanique et de tubes de structure destinés au marché de la Construction, causant une chute des prix sur ces deux segments. En 2015, l'Europe représente environ 70 % du chiffre d'affaires Industrie et autres.

Au Brésil, le chiffre d'affaires s'est inscrit en forte baisse par rapport à 2014 en raison de la baisse des ventes dans l'Automobile et notamment de véhicules lourds (ventes domestiques) dans un environnement macroéconomique très déprimé. En outre, le chiffre d'affaires lié aux ventes de minerai de fer a décliné en raison de la baisse moyenne de 42,3 % des prix du minerai de fer par rapport à 2014. En 2015, le Brésil représente environ 30 % du chiffre d'affaires Industrie et autres.

Chiffre d'affaires par trimestre

En millions d'euros	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	Exercice
2014	1 271	1 422	1 343	1 665	5 701
2015	1 052	1 018	872	861	3 803
Variation en %, comparée à l'année précédente	- 17,2 %	- 28,4 %	- 35,1 %	- 48,3 %	- 33,3 %
dont effet volumes	*- 25,2 %*	*- 37,9 %*	*- 43,8 %*	*- 48,8 %*	*- 39,3 %*
dont effet de change (conversion)	*+ 7,0 %*	*+ 6,0 %*	*- 0,8 %*	*- 0,3 %*	*+ 2,5 %*
dont autres effets (prix, mix…)	*+ 1,0 %*	*+ 3,6 %*	*+ 9,5 %*	*+ 0,8 %*	*+ 3,5 %*

La baisse du chiffre d'affaires s'est accélérée à partir du deuxième trimestre 2015, notamment en raison de la baisse des volumes Pétrole et gaz, malgré des effets devises et prix/mix positifs (y compris l'impact de l'effet de change de transaction).

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation ressort à **- 77 millions d'euros en 2015,** par rapport à un bénéfice de 855 millions d'euros en 2014, résultant essentiellement de la baisse des volumes Pétrole et gaz, compensée partiellement par une baisse du coût des matières premières, une réduction des coûts variables, et des économies liées à la mise en place du plan Valens.

Les actions mises en œuvre en 2015 ont permis d'ajuster les coûts variables des usines à hauteur d'environ 80 % de la baisse d'activité (hors coûts des matières premières). L'ensemble des initiatives résultant du plan Valens ont généré des économies récurrentes avant inflation d'environ 100 millions d'euros, conformes à la cible finale de 350 millions d'euros plein effet 2017 (à laquelle s'ajouteront les économies additionnelles visées par les nouvelles initiatives stratégiques annoncées le 1er février 2016).

Le tableau suivant présente l'évolution des principaux composants du résultat brut d'exploitation en 2014 et 2015.

En millions d'euros	2014	2015	Variation 2014/2015 *(%)*
Chiffre d'affaires	**5 701**	**3 803**	**- 33,3 %**
Coûts industriels des produits vendus	(4 248)	(3 352)	- 21,1 %
Marge industrielle	**1 453**	**451**	**- 69,0 %**
en % du chiffre d'affaires	*25,5 %*	*11,9 %*	*- 13,6 pt*
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche	(568)	(513)	- 9,7 %
Autres charges	(30)	(15)	n. a.
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**855**	**(77)**	**n. a.**
en % du chiffre d'affaires	*15.0 %*	*- 2,0 %*	*- 17,0 pt*

MARGE INDUSTRIELLE

La marge industrielle se définit comme la différence entre le chiffre d'affaires et les coûts industriels des produits vendus (hors amortissements).

Malgré un taux élevé d'adaptation des coûts variables et une réduction des coûts fixes industriels, la marge industrielle a été affectée par la sous-absorption des frais fixes liée à l'importante sous-charge des usines.

Les actions mises en œuvre en 2015 ont permis d'ajuster les coûts variables des usines à hauteur d'environ 80 % de la baisse d'activité (hors coûts des matières premières).

Par ailleurs, le tableau suivant présente la décomposition des coûts industriels des produits vendus (hors amortissements) en 2014 et en 2015 :

En millions d'euros	2014	2015	Variation 2015/2014
Coûts directs sur ventes	313	215	- 31,4 %
Coûts des matières premières consommées	1 753	1 201	- 31,5 %
Coûts de main-d'œuvre	947	837	- 11,7 %
Autres coûts industriels [(a)]	1 272	957	- 24,8 %
Variation de stocks part non matière	(37)	143	n. s.
TOTAL	**4 248**	**3 353**	**- 21,1 %**

(a) Les « autres coûts industriels » sont constitués principalement des coûts d'énergie et des matières consommables, des coûts de sous-traitance et de maintenance, et des provisions.

COÛTS ADMINISTRATIFS, COMMERCIAUX ET DE RECHERCHE

Les coûts administratifs, commerciaux et de recherche (SG&A) ont été réduits de 9,6 % à 513 millions d'euros en 2015, et de 17,7 % au quatrième trimestre 2015 par rapport au quatrième trimestre 2014.

Cette amélioration résulte de la priorité donnée à la réduction des coûts dans le cadre du plan Valens et ce, malgré des taux de change et un effet inflation défavorables. En outre, les frais de Recherche et Développement ont baissé de 14 millions d'euros par rapport à 2014 pour s'élever à 82 millions d'euros, soit un niveau relativement comparable à la moyenne des années précédentes.

Le tableau suivant présente la décomposition des coûts administratifs, commerciaux et de recherche en 2014 et 2015 (hors amortissements) :

En millions d'euros	2014	2015	Variation 2015/2014
Frais de Recherche et Développement	96	82	- 14,4 %
Frais commerciaux et dépenses de marketing	104	99	- 5,2 %
Frais généraux et administratifs	367	332	- 9,6 %
TOTAL	**567**	**513**	**- 9,6 %**

CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont réparties entre les coûts industriels des produits vendus, les coûts administratifs, commerciaux et de recherche et les autres charges d'exploitation.

En 2015, l'ensemble des charges de personnel s'est élevé à 1 120 millions d'euros contre 1 236 millions d'euros en 2014. Cette baisse résulte principalement des baisses d'effectifs liées aux mesures d'adaptation et à la mise en œuvre du plan Valens.

À fin 2015, les effectifs des sociétés intégrées, hors intérimaires, ont diminué d'environ 3 850 soit une baisse de 16,7 % de l'effectif global par rapport à fin 2014.

Les charges de personnel se décomposent comme suit (en milliers d'euros) :

En millions d'euros	2014	2015	Variation 2015/2014
Salaires et traitements	857	796	- 7,1 %
Intéressement et participation	54	33	- 39,4 %
Charges liées aux plans d'options d'achat et de souscription d'actions, et aux actions de performance	16	1	- 90,9 %
Charges sociales	309	289	- 6,5 %
TOTAL	**1 236**	**1 120**	**- 9,4 %**

Les effectifs ont évolué comme suit :

Effectif de clôture des sociétés intégrées [(a)]	2014	2015	Variation 2015/2014
Cadres	3 476	3 358	- 118
Atam (administratifs, techniciens et agents de maîtrise)	4 094	3 334	- 760
Ouvriers	15 587	12 615	- 2 972
TOTAL	**23 157**	**19 307**	**- 3 850**

(a) Les effectifs des sociétés comptabilisées comme activité conjointe sont retenus à hauteur des pourcentages d'intérêts détenus.

Pour plus de détails sur les effectifs, se référer au chapitre 4 du présent Document de référence.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est une perte de 838 millions d'euros, à comparer à une perte de 661 millions d'euros en 2014.

Cette détérioration résulte principalement d'un résultat brut d'exploitation en baisse de 932 millions d'euros, en partie compensée par des dépréciations d'actifs moins élevées qu'en 2014.

AMORTISSEMENTS INDUSTRIELS

Les amortissements industriels ont légèrement baissé pour s'élever à 303 millions d'euros en 2015, contre 311 millions d'euros en 2014.

AMORTISSEMENTS, RESTRUCTURATIONS ET AUTRES

Les autres amortissements, non industriels, s'élèvent à 44 millions d'euros contre 51 millions d'euros en 2014.

Les mesures d'adaptation (net des dépenses et provisions) s'élèvent à 101 millions d'euros essentiellement liées aux coûts sociaux résultant des mesures de rationalisation des unités européennes de production de tubes d'acier et des fonctions supports annoncées en avril 2015 et prises en compte en 2015, en hausse de 76 millions d'euros comparé à 2014.

Les résultats de cessions et mise au rebut d'actifs immobilisés et autres s'élèvent à 17 millions d'euros, contre 26 millions d'euros en 2014.

DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS

Des dépréciations d'actifs ont été comptabilisées pour un montant total de 296 millions d'euros, dont 163 millions d'euros résultant des décisions annoncées en 2015 visant à réduire d'un tiers par rapport à 2014 la capacité des tuberies européennes d'ici 2017, 36 millions d'euros sur l'écart d'acquisition Serimax, 45 millions d'euros de dépréciations d'actifs courants liées essentiellement au provisionnement des créances clients échues nées en Angola et au Venezuela pour prendre en compte le risque de contrôle des changes de ces pays et 52 millions d'euros liés à l'impact de la valorisation à la valeur de marché des actifs destinés à être cédés (Vallourec Heat Exchanger Tubes).

Les dépréciations d'actifs se décomposent comme suit :

En millions d'euros	2014	2015
Pertes de valeur des immobilisations incorporelles	(23)	–
Pertes de valeur des immobilisations corporelles	(876)	(163)
Pertes de valeur des écarts d'acquisition	(204)	(36)
Autres dépréciations d'actifs	(1)	(97)
TOTAL	**(1 104)**	**(296)**

Résultat financier

La dégradation du résultat financier, qui s'élève à - 75 millions d'euros en 2015 contre - 62 millions d'euros en 2015, s'explique essentiellement par les deux éléments suivants :

- l'amélioration de 14 millions du coût financier net en raison notamment de la baisse de l'encours moyen de la dette brute sur l'année 2015 qui a plus que compensé une réduction des produits financiers ;
- le résultat de change, impacté par la comptabilisation des instruments de couverture à la juste valeur à la date de clôture et par la baisse des volumes couverts, se dégrade de 29 millions d'euros en 2015 par rapport à 2014 même s'il reste positif sur l'année.

Le résultat financier se décompose comme suit :

En millions d'euros	2014	2015	Variation 2015/2014
Produits financiers	43	37	- 14,8 %
Charges d'intérêts	(132)	(112)	- 15,5 %
Coût financier net	**(89)**	**(75)**	**- 15,9 %**
Autres charges et produits financiers	**36**	**7**	**- 79,7 %**
Autres charges d'actualisation	**(9)**	**(7)**	**- 24,3 %**
RÉSULTAT FINANCIER	**(62)**	**(75)**	**20,2 %**

Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices est un profit de 15 millions d'euros en 2015 contre une charge de 157 millions d'euros en 2014.

Le taux d'imposition réel s'élève à + 2 % contre - 22 % en 2014 et s'explique principalement par les éléments suivants :

- l'impact des déficits reportables et des différences temporaires s'analyse principalement par la reconnaissance d'un impôt différé actif aux États-Unis et la non-reconnaissance d'un impôt différé actif sur la France, l'Allemagne, la Chine, l'Arabie Saoudite et VSB au Brésil ;
- les différences permanentes s'analysent par le résultat des participations ne donnant pas le contrôle, par les retenues à la source, par la variation de la quote-part de frais et charges sur les distributions de dividendes, par le résultat dégagé par la valorisation à la juste valeur des actifs destinés à être cédés (voir Note 11 des notes aux comptes consolidés dans le présent Document de référence), et par l'impact des attributions d'actions gratuites.

Résultat net

La part des participations ne donnant pas le contrôle s'élève à -33 millions d'euros en 2015, contre +46 millions d'euros en 2014, principalement en raison de la baisse des résultats des activités américaines.

Le résultat net part du Groupe est une perte de - 865 millions d'euros, contre une perte de -924 millions d'euros en 2014.

Le résultat net part du Groupe par action est une perte de - 6,6 euros, contre une perte de -7,3 euros par action.

3.5.2 Liquidité et ressources en capital

3.5.2.1 Présentation générale

Malgré le contexte difficile, le Groupe a pu générer un flux de trésorerie disponible (tel que défini dans la section 3.4.2.4 « Flux de trésorerie disponible » ci-dessus) positif de 135 millions d'euros en 2015, grâce notamment à une réduction importante du besoin en fonds de roulement et une stricte discipline sur les investissements industriels. La dette nette a diminué pour passer de 1 547 millions d'euros fin 2014 à 1 519 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2015, la dette financière brute consolidée s'est élevée à 2 150 millions d'euros, dont 1 763 millions d'euros de dette financière à moyen et long terme, et 387 millions d'euros de dette financière courante. À la même date, le Groupe disposait de 631 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie. Il bénéficiait des lignes de crédit non tirées de 1 790 millions d'euros fin 2015.

Les capitaux propres du Groupe ont diminué en 2015, sous le double effet du résultat net consolidé négatif et de l'impact de la forte baisse du réal brésilien sur les réserves de conversion des capitaux propres des filiales brésiliennes.

Le ratio dette nette/capitaux propres est par conséquent passé de 37,1 % au 31 décembre 2014 à 50,0 % au 31 décembre 2015 (43,0 % calculé selon la définition des covenants bancaires).

Les initiatives stratégiques annoncées le 1er février 2016 visent à renforcer la structure financière du Groupe, avec notamment des augmentations de capital pour un montant total d'un milliard d'euros, et un objectif d'améliorer sensiblement le résultat brut d'exploitation et les flux de trésorerie disponibles à l'horizon 2020. Voir la section 3.6 « Perspectives » du présent Document de référence.

3.5.2.2 Flux de trésorerie

Tableau de trésorerie simplifié

En millions d'euros	2014	2015
Capacité d'autofinancement	683	(229)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(21)	632
Flux nets de trésorerie générés par l'activité (1)	**662**	**403**
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (2)	**(375)**	**(279)**
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (3)	**255**	**(553)**
Incidence de la variation des taux de change (4)	22	(55)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (1 + 2 + 3 + 4)	**564**	**(484)**

FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ

Les flux de trésorerie générés par l'activité se sont élevés à 403 millions d'euros en 2015, contre 662 millions d'euros en 2014.

La capacité d'autofinancement s'est élevée à - 229 millions en 2015, en raison de la forte chute d'activité. Cette dégradation a été plus que compensée par une variation positive du besoin en fonds de roulement de 632 millions d'euros, résultant d'une forte baisse des stocks et des créances clients liée à la baisse d'activité.

La variation du fonds de roulement se décompose ainsi :

Valeurs brutes, en milliers d'euros	31/12/2014	Écart de conversion	Variation	Reclassement et autres	31/12/2015
Stocks	1,663,461	(9,522)	(407,719)	(12,173)	1,234,047
Clients	1,164,309	(5,090)	(498,102)	(61,398)	599,719
Fournisseurs	(806,698)	(38,009)	272,032	49,199	(523,476)
Autres créances et dettes	16,855	(21,292)	(8,859)	20,602	7,306
Fonds de Roulement Brut (1)	**2,037,927**	**(73,913)**	**(642,648)**	**(3,770)**	**1,317,596**
Impact des instruments financiers de couverture (2)			**10,531**		
TOTAL (1 + 2)			**(632,117)**		
Variation du fonds de roulement du tableau de trésorerie			**632,117**		

FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement se sont élevés à - 279 millions d'euros en 2015, contre - 375 millions d'euros en 2014. Cette réduction s'explique principalement par la baisse des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, qui se sont élevés à - 255 millions d'euros en 2015 contre - 368 millions d'euros en 2014. Cette baisse s'explique essentiellement par une plus grande sélectivité des projets. Voir la section 3.5.2.3 « Investissements industriels réalisés au cours de la période 2014-2015 » du présent Document de référence pour une description des principaux investissements en 2014 et 2015.

FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement se sont élevés à - 553 millions d'euros en 2015, contre + 255 millions d'euros en 2014.

Le décaissement net en 2015 s'explique principalement par des remboursements d'emprunts pour un montant de 858 millions d'euros, en partie compensé par des encaissements liés aux nouveaux emprunts pour un montant de 417 millions d'euros.

En 2014, le Groupe avait décaissé 2 332 millions d'euros pour le remboursement d'emprunts contre 2 741 millions d'euros d'encaissements liés aux nouveaux emprunts. En septembre 2014, Vallourec avait annoncé le succès d'une émission obligataire pour un montant de 500 millions d'euros à échéance septembre 2024, avec un coupon annuel de 2,25 %.

3.5.2.3 Investissements industriels

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS RÉALISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE 2014-2015

Décisions d'investissements

Les décisions d'investissements sont au cœur de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe et recouvrent les besoins de :

- sécurité des hommes et des installations, respect des obligations légales telles que sécurité et règles environnementales ;
- développement des activités par croissance interne et externe ;
- amélioration des performances économiques des unités de production et de la qualité des produits du Groupe ;
- maintenance et, le cas échéant, remplacement des équipements obsolètes.

Les décisions d'investissements font l'objet d'un processus dédié comprenant systématiquement une étude économique et une analyse des risques afin de garantir que les projets sélectionnés soutiendront la croissance à long terme avec un retour minimum attendu sur les capitaux employés.

Le Groupe attache une très grande importance, dans l'ensemble de ses projets d'investissement, à ce que les conséquences environnementales de même que les économies d'énergie soient mises en avant.

À compter de 2015, le Groupe a renforcé le processus d'autorisation des investissements par la mise en œuvre des actions suivantes :

- une préparation systématique de chaque projet d'un montant supérieur à 1 million d'euros à travers trois étapes de « Front End Loading » ;
- une qualification à chacune des trois étapes par un Comité de qualification regroupant les experts du Groupe. Au cours de ce processus, les fondamentaux des projets (hypothèses de marché, choix techniques, budget, planning, risques) sont examinés de façon systématique et approfondie ;
- une autorisation à chacune des trois étapes par un Comité réunissant le Directeur des Grands Projets, le Directeur du Contrôle de Gestion et le Directeur des Investissements pour les projets supérieurs à 1 million d'euros. Les membres du Directoire font partie de ce Comité pour les projets d'un montant supérieur à 5 millions d'euros. Au cours de ces comités, les projets sont mis en concurrence en termes d'alignement avec la stratégie, de rentabilité et de risques tout en respectant l'enveloppe budgétaire du Groupe.

Principaux investissements réalisés au cours de la période 2014-2015

Au cours des années récentes, les programmes d'investissements industriels ont été principalement orientés vers la rationalisation des outils de production, la qualité, la maîtrise des procédés, l'adaptation des lignes de produits à l'évolution des besoins de la clientèle, l'accroissement des capacités de finition des produits premium et la réduction des coûts de production.

Au cours des deux derniers exercices, la répartition des investissements a été la suivante :

Investissements industriels hors variations de périmètre (corporels, incorporels et biologiques)

En millions d'euros	31/12/2014	31/12/2015
Europe	143,5	108,7
Amérique du Nord	95,3	66,4
Amérique centrale et du Sud	107,2 [(a)]	59,6 [(b)]
Asie	21,5	15,5
Autres	2,4	0,6
TOTAL INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS [(c)]	**369,9 [(a)]**	**250,8 [(b)]**
Dont investissements décaissés au cours de l'exercice	388,2	268,1
ACQUISITIONS ET INVESTISSEMENTS FINANCIERS [(c)]	**0**	**0**

(a) Dont 19,9 millions d'euros pour les actifs biologiques.

(b) Dont 13,2 millions d'euros pour les actifs biologiques.

(c) La différence entre les investissements décaissés au cours de l'exercice et le total des investissements industriels correspond à la variation des dettes fournisseurs d'immobilisation.

Les programmes les plus importants réalisés en 2014 et 2015 ont été les suivants :

En 2014

La fin des projets stratégiques majeurs a conduit à une réduction significative des dépenses d'investissements par rapport à l'année précédente (- 30 %). Néanmoins, les programmes engagés les années précédentes ont encore représenté 53 % des dépenses 2014.

Les principaux investissements en 2014 ont été :

- la modernisation du perceur du laminoir Pèlerin de Rath (Allemagne) ;
- un programme de rénovation de l'aciérie de Youngstown (États-Unis) ;
- la simplification des flux de l'usine de Déville (France) ;
- la plantation de 1 061 et 2 500 hectares d'eucalyptus pour les besoins respectifs de Vallourec Tubos do Brasil S.A. et Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (Brésil) ;
- l'accroissement des capacités de fabrication d'accessoires pour le marché du pétrole en Asie du Sud-Est ;
- ainsi qu'un grand nombre de projets visant à améliorer la sécurité des hommes et des installations, à réduire les coûts et à maintenir en état les équipements.

En 2015

Le programme d'investissement a été significativement réduit (- 30 %) compte tenu de la baisse d'activité du Groupe. Les programmes engagés les années précédentes ont représenté 56 % des dépenses 2015.

Les principaux nouveaux investissements engagés en 2015 ont été principalement :

- la plantation de 1 232 hectares d'eucalyptus pour les besoins de Vallourec Tubos do Brasil S.A. et Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, ainsi que la construction de nouveaux fours de combustion pour la production de charbon de bois (Brésil) ;
- l'extension de capacité de l'aciérie de Jeceaba vers des ronds de diamètres inférieurs afin d'alimenter les autres laminoirs du Groupe (Brésil) ;
- de nombreux projets destinés à améliorer la productivité et les coûts dans le cadre du plan Valens, ainsi que la sécurité et l'état général des équipements.

Principaux investissements prévus en 2016

Les dépenses d'investissement en 2016 seront plafonnées à 200 millions d'euros.

Le programme 2016 prévoit en particulier :

- l'industrialisation du nouveau procédé Cleanwell en Europe pour les produits OCTG ;
- le soutien du programme Valens de réduction des coûts ;
- l'amélioration de la sécurité des hommes et des installations.

3.5.2.4 Flux de trésorerie disponibles

En 2015, les flux de trésorerie disponibles s'élèvent à 135 millions d'euros, à comparer à des flux de trésorerie disponibles positifs de 274 millions d'euros en 2014. Les flux de trésorerie disponibles se définissent comme les flux nets de trésorerie générés par l'activité, moins les investissements industriels bruts. Le tableau suivant présente le calcul des flux de trésorerie disponibles en 2014 et 2015 :

En millions d'euros	2015	2014
Capacité d'autofinancement	(229)	+ 682
Variation du BFR lié à l'activité *+ baisse, (hausse)*	+ 632	(20)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	**+ 403**	**+ 662**
Investissements industriels bruts	(268)	(388)
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES	**135**	**274**

3.5.2.5 Liquidité et endettement

Au 31 décembre 2015, la dette financière brute consolidée s'est élevée à 2 150 millions d'euros, dont 1 763 millions d'euros de dette financière à moyen et long terme, et 387 millions d'euros de dette financière courante. À la même date, le Groupe disposait de 631 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette nette s'est élevée ainsi à 1 519 millions d'euros fin 2015, en diminution de 28 millions d'euros par rapport à 1 547 millions d'euros au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015, Vallourec disposait de lignes de crédit confirmées non tirées d'un montant de 1 790 millions d'euros, sans échéance de remboursement significative avant 2017. Le montant disponible au titre de ces lignes de crédit sera de 1 790 millions d'euros fin 2016, de 1 590 millions d'euros fin 2017 et 2018, et de 1 078 millions d'euros fin 2019.

Le ratio d'endettement sur capitaux propres consolidés représente 50,0 % contre 37,1 % à fin 2014.

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire long terme et moyen terme a été mise en place en Europe, autour de Vallourec et de sa sous-holding Vallourec Tubes et, dans une moindre mesure, autour des filiales au Brésil et aux États-Unis. Le financement de marché est exclusivement mis en place par Vallourec.

Le tableau suivant présente les principales dettes financières du Groupe au 31 décembre 2015 :

En millions d'euros	Au 31 décembre 2015
Emprunt obligataire échéance février 2017	648
Placement privé – échéance août 2019	398
Placement privé – échéance août 2027	54
Emprunt obligataire – échéance septembre 2024	498
Billets de trésorerie	77
Emprunt VSB BNDES	14
Crédit-bail Jeceaba Brésil	46
Lignes bilatérales US	73
Vallourec Star location-financement	40
Autres	301
TOTAL DETTE FINANCIÈRE BRUTE	**2 150**

L'ensemble des contrats bancaires (ligne de crédit renouvelable de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2020, ligne de crédit renouvelable de 400 millions d'euros à échéance juillet 2019, ligne bilatérale de 90 millions d'euros à échéance février 2019) prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés inférieur ou égal à 75 %, calculé au 31 décembre de chaque année. Le ratio d'endettement sur capitaux propres consolidés du Groupe représente 43 % au 31 décembre 2015 au regard des covenants bancaires. Tel que défini dans les contrats bancaires, le ratio « covenant bancaire » est le rapport entre la dette nette consolidée du Groupe sur les capitaux propres du Groupe retraités des gains et pertes sur produits dérivés et des écarts d'évaluation (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie du crédit sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières *(cross default),* ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

Le tableau suivant présente l'échéancier des dettes à moyen et long terme du Groupe au 31 décembre 2015 :

En milliers d'euros	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total
Au 31/12/2014	**35 732**	**676 982**	**42 579**	**413 453**	**613 127**	**1 781 873**
Crédit-bail	12 167	30 446	4 877	4 878	25 649	78 017
Autres dettes financières non courantes	690 655	12 236	407 681	9 200	565 166	1 684 938
AU 31/12/2015	**702 822**	**42 682**	**412 558**	**14 078**	**590 815**	**1 762 955**

3.5.2.6 Capitaux propres

Les capitaux propres part du Groupe se sont élevés à 2 646 millions d'euros au 31 décembre 2015, une réduction significative par rapport à 3 743 millions d'euros au 31 décembre 2014. Cette baisse s'explique par deux facteurs principaux :

- le résultat net négatif du Groupe enregistré en 2015 pour un montant de -865 millions d'euros ; et
- une variation des écarts de conversion de -213 millions d'euros résultant principalement de l'impact de la baisse du réal brésilien par rapport à l'euro sur les capitaux propres des entités brésiliennes.

3.5.3 Impacts comptables des accords stratégiques annoncés le 1er février 2016

Les opérations d'acquisition annoncées par le Groupe le 1er février 2016, soit l'acquisition par Vallourec de 50,61 % supplémentaires de la société chinoise Tianda Oil Pipe (« **TOP** ») et la prise de contrôle exclusif de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (« **VSB** ») par apport partiel d'actifs et de passifs détenus par Vallourec Tubos do Brasil (filiale détenue à 100 % par Vallourec) devraient intervenir au quatrième trimestre 2016, sous réserve de la réalisation de certaines conditions suspensives. La description de ces accords est présentée dans le chapitre 8 « Accords stratégiques annoncés le 1er février 2016 » du présent Document de référence. L'impact en année pleine de ces opérations sur les résultats du Groupe serait constaté à partir de l'exercice 2017.

Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (« **VSB** ») est une activité conjointe. Dans les comptes consolidés du Groupe, Vallourec, en tant que coparticipant comptabilise les éléments suivants concernant ses intérêts (56 %) dans :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement le cas échéant ;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement le cas échéant ;
- les produits qu'il a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'activité conjointe ;
- les charges qu'il a engagées, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement le cas échéant.

Les comptes consolidés incluent, ligne à ligne, la fraction représentative des intérêts du Groupe dans chacun des postes de l'actif, du passif et du résultat global, établis en conformité avec les normes IFRS.

À l'issue de l'opération de réorganisation, VSB sera détenue à 84,6 % par le Groupe, 15 % par NSSMC et NSTB et 0,4 % par Sumitomo Corporation. VSB serait par conséquent consolidée par intégration globale, et les intérêts des autres actionnaires seraient pris en compte dans les intérêts ne donnant pas le contrôle. L'impact de cette opération sur le résultat brut d'exploitation, si elle avait été effectuée en 2015, se serait élevé à environ 40 millions d'euros.

TOP est actuellement consolidée en mise en équivalence en tant qu'« entreprise associée » dans les comptes consolidés du Groupe. À l'issue de l'opération d'acquisition, Vallourec détiendrait un intérêt majoritaire de 70,07 % de TOP sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires et serait consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe. À l'issue de cette opération, Vallourec lancerait une offre publique en vue d'acquérir le reste du capital. L'impact de cette opération sur le résultat brut d'exploitation, si elle avait été effectuée en 2014, se serait élevé à environ 30 millions d'euros.

3.6 Perspectives

3.6.1 Perspectives 2016

Les objectifs présentés ci-dessous sont fondés sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent Document de référence. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel, fiscal ou encore réglementaire. La survenance d'un ou plusieurs risques décrits au chapitre 5 « Facteurs de risque » du présent Document de référence pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc venir remettre en cause sa capacité à réaliser ses objectifs. Le Groupe ne prend donc aucun engagement, ni ne donne aucune garantie vis-à-vis de la réalisation des objectifs présentés ci-dessous.

Principales hypothèses

À partir des résultats constatés en 2015 et des principales tendances de marché, les hypothèses suivantes ont été retenues pour l'exercice 2016 :

a) des hypothèses d'inflation hors matières premières similaires à celles de 2015 à l'exception du Brésil où une inflation très forte est attendue et une inflation plus importante en 2016 qu'en 2015 aux États-Unis ;

b) une hypothèse de baisse moyenne annuelle des prix des matières premières ;

c) pour l'exercice 2016, le Groupe anticipe des parités EUR/USD et EUR/BRL à des niveaux comparables à ceux de la fin 2015 ;

d) pas d'amélioration de l'activité Pétrole et gaz et un environnement économique similaire à 2015. Une détérioration supplémentaire de l'environnement économique et une dégradation supplémentaire de l'activité de forage pourraient affecter les résultats de Vallourec ;

e) un environnement macroéconomique brésilien toujours difficile ;

f) un environnement concurrentiel toujours très compétitif y compris sur les produits « premium » et ce, malgré la diversification du portefeuille clients ;

g) pas de changement de méthode comptable ;

h) exécution des actions de réductions de coûts et de la mise en œuvre conformément au calendrier annoncé des initiatives stratégiques majeures annoncées le 1er février 2016 ;

i) changements de périmètre : hypothèse d'une finalisation de l'acquisition de Tianda fin 2016, de la réalisation de la prise de contrôle de VSB fin 2016, de la cession d'une participation de 20 % dans Serimax et de la cession de Vallourec Heat Exchanger Tube.

Perspectives

Les livraisons et résultats de l'activité Pétrole et gaz de Vallourec devraient continuer à pâtir de conditions de marché difficiles :

- Dans la région EAMEA, les livraisons de Vallourec en 2016 devraient être sévèrement affectées par le très faible niveau de commandes enregistré en 2015. Dans le contexte actuel, les grandes compagnies internationales ont repoussé un certain nombre de projets et continuent à être très sélectives dans le lancement de nouveaux programmes. Les sociétés d'ingénierie travaillent à réduire le point mort de leurs projets en revoyant leur conception et en réduisant leurs coûts, générant des retards et des reports de projets. Vallourec continuera à servir principalement les compagnies pétrolières nationales qui restent les plus actives, mais les prix resteront sous pression en raison d'une concurrence intense.
- Aux États-Unis, les opérateurs continuent à réduire leurs coûts pour protéger leur bilan. Par conséquent, la faible demande et la pression sur les prix devraient perdurer en 2016. Le déstockage en cours chez les distributeurs devrait s'achever au second semestre 2016.
- Au Brésil, Petrobras a mis à jour son plan Exploration & Production 2015-2019 *(2015-2019 Business and Management Plan)* le 12 janvier 2016. En 2016, les investissements de Petrobras devraient atteindre 20 milliards de dollars US, sur la base d'un prix du baril à 45 dollars US et d'un taux de change de 4,06 BRL/USD. Le plan maintient la priorité au développement des champs pré-salifères, ce qui permettra de limiter la baisse des livraisons de tubes en 2016.

L'activité Énergie électrique devrait bénéficier de livraisons en légère hausse en 2016 par rapport à 2015 sur le marché de l'énergie électrique conventionnelle, grâce à un bon carnet de commandes à fin 2015. En revanche, l'activité Nucléaire devrait connaître un ralentissement en 2016 par rapport à 2015.

Les activités Industrie & autres en Europe devraient continuer à être affectées par la baisse des investissements mondiaux et la pression sur les prix. Au Brésil, les activités devraient continuer à souffrir d'un environnement local déprimé et de prix du minerai de fer attendus en baisse par rapport à 2015.

Sur la base des conditions actuelles de marché et de taux de change, Vallourec vise, pour l'exercice 2016, la génération d'un cash flow disponible négatif d'environ - 600 millions d'euros (sur la base d'un besoin en fonds de roulement stable) et un résultat brut d'exploitation en baisse par rapport à 2015. En 2016, les investissements industriels ne devraient pas excéder 200 millions d'euros.

Après finalisation de l'acquisition de Tianda Oil Pipe (décaissement maximal estimé à environ 160 millions d'euros) et de la création de Vallourec Soluções Tubulares do Brasil (la consolidation de 100 % de la dette nette – contre 56 % précédemment – devrait avoir un impact estimé à environ 200 millions d'euros), et après l'augmentation de capital d'un milliard d'euros, la dette nette visée ne devrait pas dépasser 1,5 milliard d'euros à fin 2016.

3.6.2 Perspectives moyen terme

Les objectifs et tendances présentés ci-dessous sont fondés sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe à la date du présent Document de référence. Ces tendances et objectifs ne constituent pas des données prévisionnelles ou des prévisions ou estimations de bénéfice du Groupe, mais traduisent l'effet escompté de ses orientations stratégiques. Les données et hypothèses présentées ci-dessous sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en fonction notamment de l'évolution de l'environnement économique, financier, concurrentiel, réglementaire et fiscal ou en fonction d'autres facteurs dont le Groupe n'aurait pas connaissance à la date du présent Document de référence.

En outre, la matérialisation de certains risques décrits au chapitre 5 « Facteurs de risque » du présent Document de référence pourrait avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe et donc remettre en cause sa capacité à réaliser les objectifs présentés ci-dessous.

Par ailleurs, la réalisation de ces objectifs suppose le succès de la stratégie du Groupe.

Le Groupe ne prend donc aucun engagement, ni ne donne aucune garantie sur la réalisation des objectifs présentés ci-dessous et ne s'engage pas à publier ou à communiquer d'éventuels rectificatifs ou mises à jour de ces éléments.

Principales hypothèses

Dans le plan stratégique à cinq ans, le Groupe a retenu pour 2016 et 2017 des hypothèses cohérentes avec les données constatées fin 2015 et une hypothèse de reprise progressive de l'activité Pétrole et gaz en 2017 pour retrouver en 2020 une activité normalisée en volumes dans ce marché. Le Groupe considère ainsi en 2020 des niveaux d'investissements pétroliers revenus à des niveaux équivalents à ceux de 2014, appréciés comme un niveau d'activité normal. L'environnement potentiellement déflationniste en 2020 serait en partie compensé par :

- une amélioration du mix produits ;
- une évolution favorable du cours des principales devises (USD et BRL) permettant une meilleure compétitivité notamment des outils brésiliens ;
- les hypothèses de taux de change sont cohérentes avec les estimations de place pour la période.

Les initiatives stratégiques annoncées le 1er février 2016 par le Groupe pourraient permettre de générer environ 750 millions d'euros de résultat brut d'exploitation additionnel en 2020, en considérant que les marchés Pétrole et gaz auraient alors redémarré. Près de 50 % de cet objectif devrait être réalisé d'ici 2018, indépendamment de toute reprise des volumes. Ce supplément de résultat brut d'exploitation devrait avoir trois origines :

- Environ 400 millions d'euros d'économies sont attendues de la rationalisation du dispositif industriel existant et des réductions de coûts associées provenant :
  - de la fermeture de lignes de production en Europe et au Brésil (pour ce qui est du Brésil, grâce à la fusion de VSB et VBR) ;
  - des actions de productivité et des réductions de coûts administratifs, commerciaux et de recherche résultant du plan Valens et des initiatives additionnelles annoncées le 1er février 2016.

  La plupart de ces initiatives seront en place d'ici fin 2017 et la moitié des économies sont attendues d'ici 2018, indépendamment de toute reprise des volumes.
- L'allocation d'une quantité plus importante de volumes aux deux pôles de production les plus compétitifs, VSB et Tianda Oil Pipe, devrait générer environ 250 millions d'euros de résultat brut d'exploitation additionnel, dont environ 40 % d'ici 2018, indépendamment de toute reprise des volumes.
- Enfin, la consolidation à 100 % de VSB et Tianda Oil Pipe devrait générer environ 100 millions d'euros de résultat brut d'exploitation additionnel, dont 70 millions d'euros suite à la finalisation de ces deux opérations, indépendamment de toute reprise des volumes.

Outre l'amélioration du résultat brut d'exploitation, les initiatives annoncées devraient générer une trésorerie additionnelle de 260 millions d'euros au Brésil notamment grâce à la cession d'une partie des actifs forestiers et aux synergies d'impôts résultant de la fusion de VSB et VBR et dont la majeure partie est indépendante de la reprise des volumes.

Perspectives moyen terme

Toutes ces actions devraient permettre à Vallourec de relever les défis à court terme auxquels il fait face et de positionner le Groupe de façon à bénéficier pleinement d'une reprise des marchés Pétrole et gaz :

- effet de levier opérationnel permettant de bénéficier pleinement de la reprise des volumes, avec un impact attendu sur le résultat brut d'exploitation en 2020 d'environ 900 millions d'euros, sur la base de volumes 2020 comparables à ceux de 2014 ;
- initiatives stratégiques apportant environ 750 millions d'euros de résultat brut d'exploitation additionnel en 2020, la plupart de ces initiatives devant être mises en œuvre d'ici fin 2017 ;
- consolidation de la compétitivité de la connexion VAM® et de son succès à long terme ;
- sécurisation du bilan (en termes de liquidité et de covenants bancaires).

Cette nouvelle configuration permettrait à Vallourec de renouer avec une rentabilité et une génération de trésorerie solides. À horizon 2020, sur la base de volumes comparables à ceux de 2014, le Groupe a pour objectifs :

- résultat brut d'exploitation de 1,2 à 1,4 milliard d'euros ;
- free cash flow normalisé de 500 à 600 millions d'euros sur la base d'investissements industriels de 350 millions d'euros par an ;
- ratio de dette nette sur résultat brut d'exploitation inférieur à 1,0 en 2020 ;
- retour à la notation « Investissement Grade » ;
- ROCE supérieur au WACC.

3.7 Résultats sociaux

Le résultat d'exploitation de Vallourec est une perte de 17,6 millions d'euros par rapport à une perte de 13,9 millions d'euros en 2014. Cette perte résulte des coûts supportés par la holding (charges de personnel, honoraires d'avocats et de communication).

Le résultat financier (différence entre charges et produits financiers) est un profit de 78 millions d'euros, à rapprocher de 162,4 millions d'euros en 2014 : il s'explique pour l'essentiel par un dividende de 101,8 millions d'euros reçu de Vallourec Tubes et des augmentations des provisions pour dépréciation des actions propres immobilisées, à hauteur de 17,7 millions d'euros, et des titres de participation Nippon Steel Sumitomo, pour 9,4 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel de l'exercice est une perte de 13 milliers d'euros, contre un gain de 3,7 millions d'euros en 2014. Pour rappel, le résultat exceptionnel 2014 se justifie par la cession de l'usufruit de la marque Vallourec pour 5,1 millions d'euros et la perte de 1,4 million d'euros du contrat de liquidité.

L'impôt sur les sociétés est un produit net de 1,03 million d'euros (7,0 millions d'euros en 2014) qui résulte des déficits fiscaux des sociétés intégrées définitivement acquis à Vallourec, tête du groupe fiscal.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 61,5 millions d'euros, en retrait par rapport à fin 2014 (159,2 millions d'euros).

Au 1er janvier 2015, date d'ouverture de l'exercice 2015, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait à 261 195 950 euros, divisé en 130 597 975 actions de 2 euros de nominal chacune.

Le 25 juin 2015, le Directoire a constaté, en vertu de la quatrième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2015, la réalisation définitive d'une augmentation de capital par émission de 3 090 460 actions nouvelles (soit 2,3 % du capital social à cette date) au prix unitaire de 19,40 euros en paiement du dividende 2014 de 0,81 euro par action. L'émission desdites actions nouvelles s'est traduite par une augmentation du capital social d'un montant nominal de 6 180 920 euros, ayant pour effet de porter au 25 juin 2015 le capital social de Vallourec de 261 195 950 euros à 267 376 870 euros, divisé en 133 688 435 actions de 2 euros de nominal chacune.

À l'issue de la période de centralisation des souscriptions à l'offre internationale d'actionnariat salarié « Value 15 » (voir chapitre 7 du présent Document de référence), le Directoire, réuni le 15 décembre 2015, a, dans le cadre des quinzième, seizième et dix-septième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2015, constaté la réalisation définitive de trois augmentations de capital d'un montant nominal de respectivement 2 143 470 euros, 1 491 594 euros, et 364 930 euros, soit un montant nominal cumulé de 3 999 994 euros, par l'émission de respectivement 1 071 735, 745 797 et 182 465 actions nouvelles, soit un nombre cumulé de 1 999 997 actions nouvelles, de 2 euros de valeur nominale chacune, au prix unitaire de 8,32 euros dans le cadre de la formule classique et 8,83 euros dans le cadre de la formule à effet de levier. L'ensemble de ces opérations a eu pour effet de porter le capital social d'un montant de 267 376 870 euros à 271 376 864 euros.

Au 31 décembre 2015, le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait donc à 271 376 864 euros, et était divisé en 135 688 432 actions de 2 euros de nominal chacune.

Les capitaux propres, en hausse de 34,6 millions d'euros, s'établissent à 3 222,9 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Cette augmentation s'explique par un résultat de l'exercice 2015 à hauteur de 61,5 millions d'euros, la distribution, le 25 juin 2015, d'un dividende en numéraire de 0,81 euro par action pour un total de 105,8 millions d'euros, l'augmentation de capital de 59,9 millions d'euros (prime d'émission incluse et hors frais d'émission) réalisée dans le cadre de l'option pour le paiement du dividende en actions, et l'augmentation de capital de 17,2 millions d'euros (prime d'émission incluse et hors frais d'émission) réalisée dans le cadre de l'offre internationale d'actionnariat salarié « Value 15 ».

Les dettes financières s'élèvent à 1,729 millions d'euros en baisse de 219,7 millions d'euros par rapport à 2014. Cette variation s'explique par la baisse de l'encours du programme de billets de trésorerie mis en place en octobre 2011, d'un montant maximum de 1 milliard d'euros. Au 31 décembre 2015, elle avait émis, dans le cadre de ce programme noté B par Standard & Poor's, un encours de 76,7 millions d'euros avec une maturité de un à douze mois contre un encours de 311 millions en 2014.

En juin 2015, Vallourec a signé une ligne bilatérale de 90 millions d'euros à échéance février 2019 avec deux options d'extensions d'une année supplémentaire chacune.

En septembre 2015, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable d'un montant de 400 millions d'euros à échéance juillet 2019 avec une option d'extension d'une année supplémentaire. Cette ligne de crédit remplace quatre lignes bilatérales à moyen terme de 100 millions d'euros chacune octroyées à Vallourec Tubes et venant à échéance en juillet 2017.

À la connaissance de la Société, l'exercice 2015 n'a généré aucune dépense visée à l'article 39-4 du CGI.

En application de l'article D. 441-4 du Code de commerce, les tableaux ci-après présentent, à la clôture des exercices 2015 et 2014, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

Échéances (J = 31/12/2015) *En milliers d'euros*	Dettes échues à la clôture	Échéances à J + 15	Échéances entre J + 16 et J + 30	Échéances entre J + 31 et J + 45	Échéances entre J + 46 et J + 60	Échéances au-delà de J + 60	Hors échéance	Total dettes fournisseurs
Fournisseurs			3 243	1 617				4 860
Fournisseurs immobilisations	–	–	–	–	–	–	–	–
Total à payer	**–**		**3 243**	**1 617**				**4 860**
Factures non parvenues			731					731
Autres		–	–	–	–	–	–	–
TOTAL		**–**	**3 974**	**1 617**	**–**	**–**	**–**	**5 591**

Échéances (J = 31/12/2014) *En milliers d'euros*	Dettes échues à la clôture	Échéances à J + 15	Échéances entre J + 16 et J + 30	Échéances entre J + 31 et J + 45	Échéances entre J + 46 et J + 60	Échéances au-delà de J + 60	Hors échéance	Total dettes fournisseurs
Fournisseurs			3 061		151			3 212
Fournisseurs immobilisations	–	–	–	–	–	–	–	–
Total à payer	**–**		**3 061**		**151**			**3 212**
Factures non parvenues			1 021					1 021
Autres		–	–	–	–	–	–	
TOTAL			**4 082**		**151**			**4 233**

3.8 Localisation des principaux établissements

3.8.1 Immobilisations corporelles

Le siège social du Groupe est situé 27, avenue du Général-Leclerc – 92100 Boulogne-Billancourt (France) et est occupé au titre d'un bail conclu pour une durée de neuf ans avec effet à compter du 1er octobre 2015. Les biens immobiliers occupés par la Société et ses filiales n'appartiennent pas à des mandataires sociaux de la Société.

Au 31 décembre 2015, le Groupe disposait d'une cinquantaine de sites de production détenus pour la quasi-totalité en pleine propriété et implantés principalement en France, en Allemagne, au Brésil, en Chine et aux États-Unis, reflétant ainsi l'internationalisation du Groupe (voir section 3.2.4 « Implantations du Groupe » du présent Document de référence). Ces usines constituent une ressource indispensable pour l'exercice de ses métiers et représentent aussi un enjeu de premier ordre dans la répartition des « plans de charge industriels ».

Les immobilisations corporelles du Groupe (y compris les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement) et les actifs biologiques détenus par des sociétés intégrées représentent une valeur nette comptable de 3 315,8 millions d'euros à fin 2015 (3 737,2 millions d'euros à fin 2014 et 4 328,7 millions d'euros à fin 2013). Les immobilisations corporelles se composent principalement d'actifs immobiliers et de matériel industriel :

- les actifs immobiliers du Groupe comprennent principalement les bâtiments des usines, ainsi que les locaux administratifs ;
- le matériel industriel comprend les équipements de production d'aciers et de fabrication de tubes.

Les éléments suivants sont détaillés dans les Notes aux états financiers consolidés figurant dans le chapitre 6, section 6.1 du présent Document de référence :

- l'analyse par nature et en flux des immobilisations corporelles à la Note 2.1 ;
- la répartition géographique des investissements industriels hors variations de périmètre (incorporels et corporels) de l'exercice à la Note 2.1 ;
- les engagements du Groupe au titre des contrats de location-financement par principales échéances à la Note 22.

Les investissements réalisés en 2015, qui ont accru le parc d'immobilisations corporelles de la Société, sont détaillés ci-avant (voir section 3.5.2.3 « Investissements industriels » du présent Document de référence).

3.8.2 Aspects environnementaux liés à la détention des actifs immobiliers par la Société

Situation environnementale des établissements en activité vis-à-vis de la réglementation

Les établissements français du Groupe sont soumis à la réglementation ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement), qui impose des obligations en fonction du type d'activité et des dangers et inconvénients vis-à-vis de l'environnement. Ces établissements sont en conformité par rapport à cette réglementation :

- 12 établissements sont soumis à autorisation, c'est-à-dire exploités conformément à des obligations de fonctionnement spécifiques prescrites par le Préfet sous forme d'arrêté préfectoral après constitution d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter, consultation de divers organismes et enquête publique : tous ces établissements disposent au 31 décembre 2015 d'un arrêté préfectoral à jour ;
- 7 établissements sont soumis à déclaration, c'est-à-dire exploités conformément à des obligations de fonctionnement standard.

Les établissements étrangers du Groupe sont soumis à des législations locales analogues qui prescrivent des permis spécifiques concernant les différents domaines relatifs à l'environnement : l'eau, l'air, les déchets et le bruit. Tous les établissements étrangers du Groupe possèdent les permis prescrits, lesquels sont régulièrement renouvelés en application des réglementations locales.

Situation environnementale des anciens sites industriels

Le site d'Anzin, dans le nord de la France, a été cédé le 17 novembre 2004 à la communauté d'agglomération de Valenciennes après cessation d'activité formalisée dans un dossier comportant en particulier les investigations du sol, après qu'il a été procédé aux dépollutions requises par les autorités ; le site reste sous surveillance de la qualité des eaux souterraines au moyen de piézomètres.

Tous les autres sites cédés (usines VPE, VPS, VCAV, CEREC, Spécitubes, Valti Krefeld) ont fait l'objet d'investigations environnementales complètes avant cession.

La situation des établissements en activité vis-à-vis de la pollution des sols est décrite au chapitre 4 « Informations sociales, environnementales et sociétales » du présent Document de référence.

Les contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par le Groupe des immobilisations corporelles sont décrites à la section 4.4 « Engagements environnementaux » et à la section 5.1.12.1 « Risques industriels environnementaux » du présent Document de référence.

3.8.3 Modifications de périmètre

Aucune variation de périmètre significative n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

3.9 Opérations avec les apparentés

Les opérations avec les apparentés sont décrites dans la Note 21 aux comptes consolidés « Informations relatives aux apparentés » dans le chapitre 6 du présent Document de référence.

4

Informations sociales, environnementales et sociétales

4.1 Éthique et conformité 71

4.1.1 Charte d'éthique 71
4.1.2 Programme de conformité 72
4.1.3 Promotion et respect des conventions internationales 72

4.2 Politique sociale 73

4.2.1 Les effectifs du Groupe 73
4.2.2 Sécurité et santé 79
4.2.3 Relations sociales 81
4.2.4 Rémunérations et avantages 82
4.2.5 Développement des collaborateurs 83
4.2.6 Diversité et égalité des chances 85

4.3 Relations avec les parties prenantes 87

4.3.1 Relations avec les collaborateurs 87
4.3.2 Relations avec les clients 87
4.3.3 Relations avec les sous-traitants et fournisseurs 88
4.3.4 Soutien des communautés locales 90
4.3.5 Relations avec les actionnaires et investisseurs 91

4.4 Engagement environnemental 92

4.4.1 Politique générale en matière environnementale 92
4.4.2 Utilisation durable des ressources 94
4.4.3 Impacts et rejets 100
4.4.4 Changement climatique 105
4.4.5 Biodiversité 108

Annexes 109

Annexe 1 – Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion 109
Annexe 2 – Indicateurs environnementaux individualisés des sociétés exclues des indicateurs environnementaux consolidés 113
Annexe 3 – Note méthodologique 113
Annexe 4 – Table de concordance entre les informations requises au titre de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce et les informations présentées dans le présent chapitre 116
Annexe 5 – Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux 118

La démarche proactive de Vallourec dans les domaines sociaux, environnementaux et sociétaux est formalisée dans la Charte de Développement Durable du Groupe. Pérenniser les activités grâce à des produits compétitifs et innovants, entretenir des relations durables avec les parties prenantes ainsi que protéger l'environnement et utiliser raisonnablement les ressources constituent les trois objectifs que le Groupe s'est fixés pour agir en acteur responsable et accompagner ses clients sur le long terme. La Charte de Développement Durable du groupe Vallourec est disponible sur le site www.vallourec.com.

1. Dans ce cadre, la Direction du Développement Durable déploie depuis 2014 un plan stratégique en matière de Développement Durable et de Responsabilité Sociale d'Entreprise sur 5 ans (2015-2020), qui est intégré dans les orientations stratégiques du Groupe et suivi par le Conseil de Surveillance. Ce plan stratégique a été présenté à nouveau au *Group Management Committee* en juin 2015 puis a fait l'objet d'un échange avec le Comité Stratégique du Conseil de Surveillance en octobre 2015.

   Il s'appuie sur les sept axes suivants :

   - renforcer la gouvernance en matière de Développement Durable et de RSE ;
   - fixer des objectifs à moyen terme et les publier ;
   - renforcer la prise en compte des enjeux du Développement Durable dans le modèle économique du Groupe ;
   - impliquer davantage les collaborateurs dans leurs actions quotidiennes en faveur de la RSE ;
   - développer les engagements sociétaux du Groupe ;
   - renforcer les actions de progrès en cours ;
   - obtenir la reconnaissance institutionnelle des efforts entrepris.

2. Le présent chapitre 4 expose les engagements du groupe Vallourec dans le domaine de la « Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale ». Il décrit les politiques mises en place par le Groupe et les principes qui les guident. Il détaille les actions engagées en matière de sécurité, de santé et de gestion des Ressources Humaines, les relations développées avec les populations et les autorités locales ainsi que les efforts entrepris pour préserver l'environnement ; ceci en conformité avec la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », et celle du 16 juin 2011 en faveur de la lutte contre les discriminations et la promotion des diversités. Le Groupe s'attache à rendre compte de façon concrète des résultats de sa démarche en publiant des informations relatives aux 42 thématiques énumérées dans l'article R. 225-105-1 du Code de commerce sur un périmètre mondial. Une table de concordance entre les informations requises au titre de l'article précité et les informations présentées dans ce chapitre figure en annexe 4 du présent chapitre.

   Les autres indicateurs ont été construits en s'inspirant de ceux publiés par la *Global Reporting Initiative* (GRI), dont l'objectif est de faciliter la mesure des performances économiques, environnementales et sociales des sociétés sur une base mondiale.

   Sauf précision contraire dans le texte, l'ensemble des informations mentionnées dans ce chapitre se rapporte à Vallourec, l'ensemble de ses filiales, au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce, et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Il convient d'indiquer que les indicateurs individualisés des entités consolidées exclues des indicateurs consolidés, à savoir Vallourec Mineração et l'unité de « pelletisation » implantée sur le site de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (voir *infra* 4.4.1.6 « Cas particuliers »), sont présentés en annexe 2 du présent chapitre.

   Ces informations témoignent de l'engagement du Groupe en matière de Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale et font ressortir les résultats de ses actions prioritaires. La manière dont Vallourec a procédé à leur collecte et leur consolidation et les limites attachées à cette collecte sont exposées dans la note méthodologique figurant en annexe 3 du présent chapitre. L'un des Commissaires aux comptes a mené des travaux de vérification avec un niveau d'assurance modérée sur l'ensemble des informations présentées dans ce chapitre et émis un avis d'assurance raisonnable sur une sélection d'indicateurs ayant donné lieu au rapport figurant en annexe 1 du présent chapitre. **Les indicateurs vérifiés à un niveau d'assurance raisonnable sont précédés dans le texte et dans les annexes par le symbole ☑.**

3. Les facteurs de risques, leur gestion et les procédures de contrôle interne relatifs aux enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux sont décrits dans le chapitre 5 « Facteurs de risque » et le Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance figurant en annexe 1 du chapitre 7 « Gouvernement d'entreprise » du présent Document de référence.

   Ce sont ces informations qui sont à la base des évaluations périodiques des principales agences non financières ou fonds spécialisés ISR tels que Vigeo-Eiris, RobecoSam, MSCI, Sustainalytics et Guilé. Même si chacun de ces organismes a des méthodologies d'évaluation propres, la synthèse que l'on peut en dégager est, à dire d'expert, une appréciation de B+ sur une échelle de A à D. Cette appréciation est en cohérence avec le niveau *Advanced* du *Global Compact* auquel le Groupe satisfait désormais. Il convient aussi de mentionner que le Groupe appartient notamment aux indices Euronext Vigeo France 20, Euronext Vigeo Europe 120, Euronext Vigeo World 120 et FTSE4Good.

4. Pour progresser, le Groupe s'appuie sur le *Vallourec Management System* (VMS), dont l'objectif fondamental est l'amélioration de la performance du Groupe dans tous ses process opérationnels, qu'il s'agisse des ventes, de la conception des produits et des équipements, de la fabrication, du management des flux mais aussi s'agissant des fonctions support comme la gestion des ressources humaines, l'administration et la finance, les systèmes d'information et les domaines de la qualité, la santé, la sécurité, et l'environnement dits QHSE.

   Ce système a ainsi vocation à développer la prévention des risques, maîtriser la variabilité des processus et améliorer leur efficience. Il fait appel à de nombreux outils spécifiques comme le *Lean management,* la méthode 6 sigma et le renforcement des méthodes de conduite des projets. Il permet aussi d'assurer la conformité des actions au plan stratégique et organise la conduite du progrès continu. Il permet également de prendre en compte les exigences du management de la qualité (normes ISO 9001, ISO/TS 16949, API et ASPE), de la santé et de la sécurité (OHSAS 18001), de l'Environnement (ISO 14001) et de la gestion de l'énergie (ISO 50001).

4.1 Éthique et conformité

L'organisation de l'éthique et de la conformité relève désormais de la Direction Juridique du Groupe. La fonction de délégué à l'éthique et à la conformité est exercée par la Directrice Juridique du Groupe, qui accompagne la mise en œuvre de la Charte d'éthique et définit, avec le Comité Éthique, qu'elle anime, les politiques internes en matière de conformité. Le délégué à l'éthique et à la conformité rend compte au Président du Directoire.

Le Comité Éthique réunit des représentants de directions fonctionnelles (Juridique, Achats, Ressources Humaines…) et des divisions opérationnelles. Il a vocation à se tenir au moins une fois par trimestre en vue de définir, sous l'impulsion du délégué à l'éthique et à la conformité, les orientations en matière d'éthique et de conformité et de veiller à leur déploiement effectif.

Le délégué à l'éthique et à la conformité s'appuie sur un réseau de 13 correspondants locaux organisés par zones géographiques ainsi que sur les responsables juridiques de régions ou de divisions opérationnelles. Ces correspondants éthiques locaux sont chargés de diffuser les valeurs et principes de la Charte d'éthique du Groupe dans les entités au niveau mondial et de s'assurer de la bonne application des procédures internes. En 2015, l'animation du réseau des correspondants locaux a été renforcée : ils participent à des réunions d'information bimestrielles organisées par le délégué à l'éthique et à la conformité au cours desquelles sont présentées les procédures internes ainsi que l'actualité réglementaire concernant lutte contre la corruption ou les règles de concurrence. Les correspondants éthiques locaux rendent compte périodiquement de leur activité au délégué à l'éthique et à la conformité. Aux États-Unis, une ligne téléphonique est mise à la disposition des collaborateurs qui souhaitent, de manière anonyme, informer d'un non-respect des règles éthiques et de conformité.

Une lettre sur l'actualité en matière d'éthique et de conformité est diffusée mensuellement aux principaux cadres dirigeants du Groupe, aux membres du Comité Éthique, aux correspondants éthiques locaux et aux responsables juridiques de régions ou de divisions.

En 2015, trois nouvelles procédures ont été adoptées et déployées au sein du Groupe : la procédure relative aux agents commerciaux, la procédure cadeaux et invitations et la procédure relative au mécénat et sponsoring, partenaires locaux, lobbying et vie politique. Ces procédures formalisent les principes et lignes directrices déjà contenues dans le Programme Mondial de Conformité à la Légalité déployé mondialement depuis 2011.

Le non-respect des lois et réglementations en matière de lutte contre la corruption et de respect des règles de concurrence expose les salariés du Groupe à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

4.1.1 Charte d'éthique

Les normes d'éthique du Groupe sont exposées dans un document unique : la Charte d'éthique.

La Charte d'éthique repose sur un ensemble de valeurs fondamentales, telles que l'intégrité et la transparence, l'exigence et le professionnalisme, la performance et la réactivité, le respect des hommes et des femmes et l'engagement collectif.

Elle fournit un cadre de référence pour la bonne conduite des activités quotidiennes de chaque collaborateur par le biais de principes d'actions qui s'appuient sur les valeurs précitées. Ces principes d'actions reflètent la manière dont Vallourec entend conduire ses relations à l'égard de tous ses partenaires et parties prenantes, tels que ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs, et constituent la référence du Groupe, en particulier dans la mise en œuvre de son projet de développement durable et responsable.

La Charte d'éthique prescrit également des règles de conduite sur des sujets variés, tels que les conflits d'intérêts, les relations avec les tiers et la préservation des actifs de manière à protéger en toutes circonstances la réputation et l'image du Groupe.

La Charte d'éthique de Vallourec s'applique à toutes les sociétés consolidées du Groupe. Chacun de ses collaborateurs est personnellement tenu d'en mettre en œuvre les valeurs et les principes, ainsi que de se conformer aux règles qu'elle énonce.

La chaîne hiérarchique assure sa diffusion auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. À cette fin, elle a été traduite en cinq langues. Elle a également été mise en ligne sur le site intranet du Groupe ainsi que sur le site internet de la Société pour affirmer à l'égard des tiers les valeurs du Groupe.

Pour permettre aux nouveaux collaborateurs du Groupe de prendre connaissance de la Charte d'éthique dans les premiers mois de leur arrivée, un programme spécifique d'*e-learning* s'adressant aux collaborateurs ayant rejoint le Groupe depuis janvier 2012 a été lancé en avril 2014. Ce programme a pour objet de permettre aux collaborateurs de mieux s'approprier les valeurs et principes éthiques autour de questions relevant de leurs pratiques professionnelles quotidiennes.

La Charte d'éthique est le document fondateur auquel sont rattachés un certain nombre de directives et de recommandations qui permettent de guider les collaborateurs du Groupe dans son application.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la Charte d'éthique auprès de tous les collaborateurs, notamment les cadres, le délégué à l'éthique et à la conformité est investi des missions suivantes :

- assister les sociétés du Groupe dans la diffusion de la Charte d'éthique ;
- coordonner les actions de sensibilisation à la Charte d'éthique pour les nouveaux salariés ;
- participer à la définition de procédures d'application de la Charte ;
- recueillir toute difficulté d'interprétation ou d'application de la Charte d'éthique qui serait soulevée par un collaborateur ; à cette fin, il reçoit toute information relative aux manquements aux principes de responsabilité ; et
- établir un rapport annuel destiné au Président du Directoire et portant sur la mise en œuvre de la Charte d'éthique.

Une nouvelle version de la Charte d'éthique est en préparation et devrait être déployée au sein du Groupe en 2016. Cette seconde version, tout en maintenant les valeurs et les principes d'action existants à l'égard des collaborateurs, des clients, des fournisseurs et des parties prenantes, vise à adapter la Charte d'éthique aux procédures internes publiées en 2015 relatives aux agents commerciaux, aux cadeaux et invitations et au mécénat et sponsoring, aux partenaires locaux, au lobbying et à la vie politique.

4.1.2 Programme de conformité

En cohérence avec les principes inscrits dans la Charte d'éthique et avec les engagements du Pacte Mondial des Nations Unies auquel le Groupe a adhéré en 2010, Vallourec souhaite prévenir les risques spécifiques en matière de concurrence, de lutte contre la corruption et de respect de l'environnement dans le cadre d'un Programme Mondial de Conformité à la Légalité.

Conçu et animé par la Direction Juridique du Groupe, ce programme a pour objet de sensibiliser les cadres du Groupe aux lois et règlements applicables dans ces domaines, notamment dans le cadre de formations internes. Il vise à répondre aux risques auxquels les cadres pourraient être exposés dans leurs activités au moyen de recommandations détaillées, pédagogiques et pratiques afin d'être comprises par tous.

Les actions de formation se sont poursuivies, au niveau mondial, en 2015, notamment en France, au Brésil et à Singapour pour les filiales du Groupe situées en Asie-Pacifique. Un programme d'*e-learning* est également déployé depuis 2014 afin de sensibiliser l'ensemble des ATAM et des cadres du Groupe aux lois et réglementations en matière de concurrence, de lutte contre la corruption et de respect de l'environnement.

Les principes énoncés dans le cadre du Programme Mondial de Conformité à la Légalité ont été, en 2015, formalisés au sein de procédures internes relatives aux agents commerciaux, aux cadeaux et invitations et au mécénat et sponsoring, aux partenaires locaux, au lobbying et à la vie politique.

4.1.3 Promotion et respect des conventions internationales

Dans son « Accord sur les principes de responsabilité applicables dans le groupe Vallourec », approuvé par le Comité européen le 9 avril 2008, Vallourec a affirmé son engagement de se conformer aux principes fondamentaux édictés par les conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail, en particulier :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;
- à l'abolition effective du travail des enfants.

Ce texte fait partie intégrante de la Charte d'éthique de Vallourec. Cette dernière vise également les principes directeurs des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte Mondial des Nations Unies.

4.2 Politique sociale

Le périmètre des indicateurs sociaux recouvre les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable. Les effectifs des bureaux commerciaux sont également inclus dans ce rapport.

4.2.1 Les effectifs du Groupe

4.2.1.1 Évolution et répartition

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ÂGE, SEXE ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Au 31 décembre 2015, ☑ 20 964 salariés travaillaient sur plus de 50 sites de production ou de services sous contrat Vallourec (contrats à durée déterminée ou indéterminée). L'équilibre entre les entrées et les sorties constatées en 2015 fait ressortir une variation notable des effectifs par rapport à fin 2014 (- 2 745), liée au plan mondial d'adaptation à la forte baisse des volumes [1].

Répartition par zone géographique

	Nombre de salariés	
Pays	**2014**	**2015**
Brésil	8 401	7 412
France	5 198	4 950
Allemagne	3 935	3 762
États-Unis	2 707	1 926
Indonésie	735	528
Chine	702	657
Royaume-Uni	631	476
Mexique	361	297
Arabie Saoudite	255	187
Émirats arabes unis	182	173
Malaisie	170	167
Inde	106	103
Autres zones	326	326

Effectifs inscrits au 31 décembre (CDD et CDI)	2014	2015	Variation 2014/2015	Répartition 2014	Répartition 2015
Europe	9 815	9 275	- 5 %	41 %	44 %
Brésil	8 401	7 412	- 12 %	35 %	35 %
ALENA (États-Unis, Canada, Mexique)	3 156	2 274	- 28 %	13 %	11 %
Asie	1 829	1 571	- 14 %	7 %	7 %
Moyen-Orient	438	361	- 17 %	2 %	2 %
Afrique	70	71	NS	NS	NS
TOTAL	**23 709**	**20 964**	**- 11 %**	**100 %**	**100 %**

(1) À fin 2015, les effectifs des sociétés intégrées, hors intérimaires, se sont établis à 19 307. Pour plus de détails, se référer à la page 208 du présent Document de référence.

Répartition par sexe

Au 31 décembre 2015, le Groupe compte 2 351 femmes sous contrat à durée indéterminée, qui représentent 12 % de l'effectif permanent total. Peu présentes au sein de la catégorie des ouvriers, les femmes occupent essentiellement des postes administratifs et commerciaux. Elles représentent un tiers des ATAM (personnel administratif ou techniciens ou agents de maîtrise) et un cinquième des cadres.

% de femmes (permanents)	Ouvrier		Atam		Cadre		Total	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Europe	2 %	2 %	33 %	32 %	21 %	21 %	11 %	11 %
Brésil	6 %	6 %	28 %	29 %	24 %	24 %	11 %	11 %
Asie	17 %	15 %	28 %	29 %	16 %	17 %	20 %	20 %
ALENA	1 %	1 %	31 %	29 %	21 %	17 %	10 %	12 %
MONDE	**4 %**	**4 %**	**30 %**	**30 %**	**21 %**	**21 %**	**11 %**	**12 %**

Répartition par âge

Les pyramides d'âge illustrent de grandes disparités selon les zones géographiques.

La population salariée brésilienne est jeune, avec une forte concentration sur la tranche d'âge 25-35 ans. Dans la zone ALENA, la répartition de la population entre les différentes classes d'âge est bien équilibrée. L'Asie n'a pratiquement pas de salariés de plus de 55 ans. En revanche, l'Europe est marquée par une forte présence de salariés ayant entre 50 et 58 ans.

Répartition des effectifs par âges ☑

Ces disparités se traduisent également dans l'âge moyen des salariés des principaux pays d'implantation.

Moyenne d'âge par pays

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET TYPE DE CONTRAT

Répartition par catégorie professionnelle

La catégorie des ouvriers représente les deux tiers des effectifs permanents.

Celle des ATAM, qui recouvre le personnel administratif, les techniciens et l'encadrement terrain (agents de maîtrise), compte pour 17 % de l'effectif permanent.

Les cadres (17 % de l'effectif permanent) sont proportionnellement plus représentés en France (21 % de l'effectif) que dans le reste du monde, compte tenu de la localisation du siège social à Boulogne-Billancourt (France), qui accueille les équipes de direction et les fonctions supports du Groupe.

Répartition des effectifs par catégorie en 2015

Répartition par type de contrats

Compte tenu de la forte cyclicité de ses marchés, Vallourec doit pouvoir s'adapter rapidement aux variations d'activité. Sa politique repose sur l'existence d'un personnel permanent (CDI) qui permet de répondre au niveau d'activité pérenne et sur un volant de personnel temporaire (contrats à durée déterminée et intérimaires) pour faire face aux pointes d'activité. Pour appréhender cette problématique, les effectifs permanents sont gérés sur la base d'un effectif type pour une activité standard moyenne à 3-5 ans. Les variations d'activité en pic ou en creux sont résolues avec les solutions locales de flexibilité (prêts entre usines, aménagement du temps de travail en Europe, intérimaires, contrats à durée déterminée).

Au niveau du Groupe, l'effectif temporaire s'établit en 2015 à 6,8 % de l'effectif total, le Brésil restant très en dessous de ce taux moyen compte tenu du recours exceptionnel aux contrats temporaires. Il convient de souligner que l'année 2015 étant marquée par une forte baisse d'activité, les effectifs intérimaires ont donc connu une réduction significative.

Bien que répertoriés comme salariés temporaires, les apprentis ne sont pas comptabilisés dans le diagramme ci-après car ils ne constituent pas une variable d'ajustement à l'activité.

Répartition entre permanents et non permanents

4.2.1.2 Entrées et départs

EMBAUCHES ☑ ET MUTATIONS

L'année 2015 est principalement marquée par une baisse significative des effectifs inscrits du Groupe dans la plupart de nos filiales en raison de la forte baisse de charge auxquelles celles-ci ont été confrontées.

En Europe, cette baisse est de 5 %, 12 % au Brésil et 28 % pour ALENA.

La répartition de tous les mouvements en entrées (cumulant les embauches et les mutations) par catégorie professionnelle et zone géographique est la suivante :

Répartition des embauches par catégorie professionnelle

Les États-Unis et le Brésil ont réduit respectivement les effectifs de 29 % et 12 % de leur effectif inscrit, principalement dans la catégorie des ouvriers.

En Europe, les baisses d'effectifs ont représenté 5 % de l'effectif inscrit en raison du non-remplacement des départs naturels et les suppressions de postes liées au plan de restructuration de 2014. Ces baisses d'effectifs ne prennent pas en compte les réductions d'effectifs envisagées dans le cadre du projet de restructuration annoncé au premier semestre 2015.

Répartition des embauches de femmes par catégorie professionnelle en 2015

DÉPART

En 2015, ☑17 % en moyenne des salariés sous contrat permanent ont quitté le Groupe, soit un taux en hausse par rapport à fin 2014 (12 %). Cette augmentation touche de manière identique toutes les catégories professionnelles.

Les départs concernent en premier lieu les États-Unis, le Brésil mais aussi l'Europe.

Les pourcentages de turnover (nombre de départs rapporté à l'effectif permanent) par zone géographique sont les suivants :

Taux de turnover

Taux de turnover (% de départs par rapport à l'effectif permanent)	2014	2015
Brésil	14 %	18 %
Asie	9 %	13 %
Europe	9 %	9 %
ALENA	17 %	48 %
TOTAL GROUPE	**12 %**	**17 %**

Motifs de fin de contrat de travail

	Retraite		Démission		Licenciement		Autres motifs	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Europe	53 %	34 %	20 %	21 %	13 %	27 %	14 %	15 %
Brésil	16 %	NS	12 %	4 %	70 %	93 %	2 %	1 %
ALENA	4 %	4 %	51 %	20 %	37 %	71 %	8 %	1 %
Asie	5 %	19 %	69 %	55 %	21 %	8 %	5 %	17 %
TOTAL GROUPE	**24 %**	**10 %**	**27 %**	**17 %**	**41 %**	**64 %**	**8 %**	**5 %**

Au Brésil, compte tenu de la réglementation du travail, le licenciement est le mode de rupture habituel des contrats.

En Chine, le taux de démissions est traditionnellement et culturellement très élevé.

Aux États-Unis, les départs intervenus en 2015 résultent principalement des mesures d'adaptation.

En Europe, les départs en 2015 sont le fait à la fois des départs à la retraite, des démissions et des départs liés au plan de restructuration annoncé en 2014.

4.2.1.3 Organisation du temps de travail

RYTHME DE TRAVAIL

La politique du Groupe est guidée par la recherche de flexibilité et de réactivité, pour s'adapter à la demande des clients.

Les rythmes de travail permettent d'adapter le fonctionnement des installations aux nécessités de la production. Le travail en continu (24 h/24) pendant cinq ou six jours par semaine avec trois, quatre ou cinq équipes alternantes est généralisé dans la majorité des sites de production.

Pour minimiser la pénibilité des rythmes de travail, des organisations de travail adaptées aux rythmes physiologiques font l'objet d'études puis d'expérimentations, en concertation avec les médecins du travail et le personnel.

Des solutions innovantes sont mises en place, qui dépendent étroitement des facteurs culturels et des législations nationales applicables.

En 2015, pour faire face aux besoins d'adaptation à la conjoncture, il a été recouru, chaque fois que possible, à une réduction des cycles horaires : 2 × 8 au lieu du 3 × 8, 3 × 8 au lieu du 5 × 8.

DURÉE DU TRAVAIL

Le tableau ci-après reflète le nombre d'heures travaillées et le nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées au cours des deux derniers exercices. Il a été renseigné, pour chacun des pays, sur la base du nombre d'heures de travail de l'effectif inscrit. La France a dû avoir recours au chômage partiel (223 000 heures) pour faire face à la sous-activité.

	Nombre moyen d'heures travaillées par salarié		Dont nombre moyen d'heures supplémentaires effectuées par salarié dans l'année	
	2014	2015	2014	2015
Allemagne	1 497	1 404	117	50
Brésil	2 021	2 017	118	74
Chine	2 128	2 033	219	226
États-Unis	2 244	2 263	403	189
France	1 509	1 484	34	16
Mexique	2 692	2 624	236	46
Royaume-Uni	2 192	2 353	188	229

Bien que le dispositif des heures supplémentaires ne s'applique pas aux cadres, le nombre moyen d'heures supplémentaires a été calculé sur l'ensemble du personnel permanent (personnel inscrit) y compris les cadres.

HORAIRES INDIVIDUALISÉS ET TEMPS PARTIEL (FRANCE)

En France, la quasi-totalité du personnel ATAM bénéficie d'un horaire individualisé, permettant d'aménager les heures d'arrivée et de départ en fonction des contraintes personnelles et des nécessités du service.

À titre expérimental, une formule de télétravail a été mise en place au siège social après concertation avec les représentants du personnel.

ABSENTÉISME

Le taux d'absentéisme comprend l'ensemble des absences indemnisées (maladies, maternités, accidents de travail et de trajet) ramené au nombre d'heures effectivement travaillées. Il se situe, pour chaque pays, dans la moyenne basse des taux observés dans des industries comparables.

Taux d'absentéisme	2014	2015
Europe	5,6 %	6,4 %
Brésil	3,0 %	3,6 %
ALENA	1,4 %	2,6 %
Asie	1,5 %	2 %
TOTAL	**3,5 %**	**4,3 %**

4.2.2 Sécurité et santé

4.2.2.1 Sécurité

Engagement de performance responsable

> Assurer la sécurité et protéger la santé de nos collaborateurs

> Offrir à chacun de bonnes conditions de travail

INDICATEUR

Le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt (*Total Recordable Injury Rate* ou TRIR) : nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

OBJECTIF 2015

Réaliser un **TRIR de 4,0.**

RÉALISATION DE L'OBJECTIF 2015

Le Groupe a dépassé son objectif et réalisé un **TRIR de 3,25**. Entre 2008 et 2015, le TRIR a diminué de 90 %.

OBJECTIF 2016

Poursuivre nos efforts pour abaisser le **TRIR à 3,0.**

La sécurité constitue la principale priorité du Groupe, dont l'objectif est de devenir une référence et un modèle de réussite en la matière. Fin 2015, les sites certifiés OHSAS [1] représentaient 99,2 % de la production en tonnes métriques.

En 2008, le Groupe a lancé un programme ambitieux d'amélioration de la sécurité sur trois ans (2008-2010), dénommé « CAPTEN Safe ». Ce programme, né de la volonté de réaliser des avancées décisives dans la gestion de la sécurité, a permis une amélioration considérable de la performance du Groupe (voir graphique ci-dessous). Capitalisant sur cette réussite et dans un souci d'amélioration continue et permanente de la culture de la sécurité du Groupe, Vallourec a reconduit en 2011 un nouveau programme d'amélioration de la sécurité sur trois ans (2011-2013), dénommé « CAPTEN+ Safe », qui lui a permis d'optimiser encore ses performances de sécurité. Entre 2008 et 2015, le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt (*Lost Time Injury Rate* ou LTIR) a diminué de 86 %.

Le Groupe a également décidé de surveiller le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt (TRIR [2]), qui est passé de 31 en 2008 à 3,25 en 2015. Sur chaque site, les situations dites de « presqu'accidents » font l'objet d'une documentation et d'une analyse approfondies et sont signalées à l'équipe de supervision.

Fin 2015, le LTIR [2] était de ☑ 1,24 (c'est-à-dire en nette baisse par rapport à 2014) et le taux de gravité des accidents [3] était de 0,07. Le Groupe n'a déploré aucun accident mortel en 2015, soit la première année depuis 2007.

Évolution des indicateurs de sécurité

(1) OHSAS 18001 : Recommandations internationales sur la santé et la sécurité sur le lieu de travail, publiées en 2001 sous l'égide de l'Organisation Internationale du travail.

(2) Tenant compte des employés du Groupe et du personnel temporaire.

(3) Tenant compte des employés du Groupe, hors personnel temporaire.

Chaque fois qu'un accident avec arrêt ou qu'un événement qui aurait pu avoir de graves conséquences se produit, le *Group Management Committee* (GMC) en est immédiatement informé.

Le programme d'amélioration de la sécurité consiste à déployer dans l'ensemble des sites du Groupe les principaux outils suivants :

- la mise en place de comités de gestion de la sécurité à tous les niveaux de l'entreprise ;
- des visites de sécurité (près de 32 000 visites en 2015) ;
- l'évaluation permanente du risque en matière de sécurité et d'actions de prévention ;
- la mise en place de groupes d'amélioration continue (GAC) axés sur la sécurité (300 GAC constitués en 2015).

En plus du programme d'amélioration de la sécurité, un plan d'action spécifique destiné à éviter les accidents mortels a été mis en œuvre. Ses principaux aspects comprennent :

- l'analyse des risques ;
- la coupure du courant lors de la maintenance et de l'entretien ;
- l'installation de barrières et de systèmes de protection autour des machines ;
- la lutte contre les comportements complaisants.

Pour les sites dont la performance est inférieure à la moyenne ou dont le risque d'accidents mortels est élevé, le Groupe a mis en place un plan de surveillance renforçant l'implication de la chaîne hiérarchique du site et comportant les principales mesures suivantes :

- l'observation sur le terrain du système de gestion des risques et évaluation de la performance ;
- le Directeur de chaque site procède lui-même à la visite de sécurité du site en présence du responsable sécurité, audite le fonctionnement des groupes de projet locaux, s'assure que les 12 « Règles d'or » en matière de sécurité sont connues et respectées.

La formation et la sensibilisation aux règles de sécurité sont obligatoires pour chaque nouveau collaborateur du Groupe et font l'objet de rappels réguliers. Les programmes concernent le personnel temporaire au même titre que le personnel permanent. Aux États-Unis, au Brésil et en Europe, un programme original de formation en ligne à la sécurité permet de tester régulièrement la connaissance et la compréhension des règles de sécurité par le personnel.

Chaque année, une journée est dédiée à la sécurité dans tous les sites du Groupe. C'est l'occasion de sensibiliser les collaborateurs aux questions de sécurité de multiples façons, en particulier par le biais d'ateliers spécifiques (risques pour les mains, manipulation des chargements, conduite des chariots élévateurs, exercices d'évacuation, etc.) pendant lesquels la production est suspendue. De nombreux membres de la Direction se rendent sur les sites pour cet événement. Le site ayant enregistré la meilleure performance de sécurité reçoit également une distinction spécifique ce jour-là.

Ainsi, en 2015, l'usine de Vallourec Oil and Gas France à Aulnoye a reçu le prix de la sécurité pour les initiatives mises en œuvre et ses résultats : aucun accident avec arrêt n'a été enregistré pendant 505 jours.

De grands efforts ont été mis en œuvre pour s'assurer que les collaborateurs connaissent les procédures de sécurité : campagnes de communication sur les accidents affectant les mains ou les yeux, audits avec vérifications croisées entre les usines et amélioration des programmes de prévention lorsque des entreprises externes sont impliquées.

La démarche « Safe Start® », qui repose sur le comportement individuel des collaborateurs et la capacité de ces derniers à prendre des initiatives en situation de risque, a été lancée en 2012 et a poursuivi son déploiement en 2015.

Dans le but de souligner son implication dans les questions de sécurité, le Conseil de Surveillance a intégré des objectifs de sécurité depuis plusieurs années dans la part variable de la rémunération des membres du Directoire, ainsi que dans celle des principaux responsables chargés de superviser le personnel sur les sites, soit près de 2 000 cadres.

4.2.2.2 Santé

PRÉVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

L'utilisation sanitaire des produits et substances chimiques est une préoccupation essentielle pour Vallourec. La base de données les répertoriant est mise à jour régulièrement afin d'assurer un suivi rigoureux de leurs évolutions et réactions et de prévenir ainsi les risques d'effets nocifs. Tous produits ou substances entrant sur les sites de production sont contrôlés et validés par les responsables HSE locaux. Les services médicaux sont très souvent sollicités afin de fournir une analyse complète des risques. Les contrôles légaux des atmosphères de travail ont été réalisés et ont permis de conforter les évaluations des risques.

PLANS DE SUBSTITUTION DE PRODUITS

Des plans de substitution des produits jugés critiques ont été définis, et les équipes HSE, en lien avec la R&D et les fournisseurs, ont élaboré des programmes de tests et de qualification des produits de substitution. Ces programmes sont parfois longs et requièrent, dans certains cas, des adaptations ou modifications des processus de fabrication. Fin 2015, 74 % (60 % en 2014) des 429 substances identifiées comme CMR [1] ont été remplacées [2]. Les changements de législation en Europe et la progression des connaissances sur la toxicité des substances ont fait accroître le nombre de produits identifiés comme CMR. Les quatre plans d'actions spécifiques déployés au niveau Groupe et poursuivent leur progression et portent sur :

a) les fibres céramiques réfractaires : Vallourec a écrit et diffusé une instruction unique couvrant l'ensemble des pays. Les matériaux contenant ce type de fibres présents dans les fours seront progressivement déposés lors des opérations de maintenance lorsqu'il existe une solution alternative. En 2015, malgré la baisse d'activité, certains sites ont poursuivi leur programme de maintenance et substitution des RCF, ce qui nous permet d'atteindre 58 % de substitution des zones identifiées avec des RCF ;

b) les graisses au plomb : des tests et qualifications se poursuivent pour remplacer les graisses au plomb utilisées sur les filetages non soumis à haute température ;

(1) Les produits chimiques ou les préparations peuvent présenter divers effets nocifs pour la santé humaine. Ils font l'objet de classements dans une catégorie dite « CMR ». Au sens de l'article R. 231-51 du Code du travail, sont considérées comme agents CMR toutes substances ou toutes préparations cancérogènes (C), mutagènes (M) et toxiques pour la reproduction (R).

(2) Certains sites ont précisé leur inventaire. De nouvelles substances ont, par ailleurs, été officiellement classifiées comme CMR.

c) le chromage des mandrins : un test « semi-industriel » a été mené pour valider une solution alternative au chromage des mandrins. En 2015, la faible charge de l'usine n'a pas permis de mener des essais sur le process industriel ;

d) les phosphates de nickel : une solution mise au point avec un des fournisseurs a été validée et mise en application sur le site de Vallourec Oil and Gas France. D'autres solutions ont été testées avec deux autres fournisseurs sur le site de Vallourec Oil and Gas UK et sur le site de Rath afin de couvrir une distribution mondiale. VAM Houston a également commencé à tester les solutions de substitution et bascule peu à peu toutes ses lignes. Les résultats d'essais sont pour l'instant positifs, des validations R&D sont toutefois encore à mener.

Enfin, l'impact du risque chimique est également étudié dès le stade initial des projets d'investissements et R&D afin de prendre en compte tous les critères de prévention qui doivent y être associés. Plusieurs projets d'investissements et R&D ont ainsi été validés d'un point de vue risque chimique, et les plus à risques sont suivis et validés à chaque étape jusqu'à l'industrialisation sur site.

4.2.3 Relations sociales

4.2.3.1 Organisation du dialogue social

Partout où il est implanté, le Groupe a fait du dialogue social une priorité. Celui-ci est organisé dans chaque pays en conformité avec la réglementation locale. À ce jour, au moins 82 % des effectifs sont couverts par des accords collectifs de branche ou de société.

- Au niveau européen, le dialogue s'organise à plusieurs niveaux :
  - un Comité européen, composé de 30 représentants français, allemands et britanniques, se réunit au moins une fois par an alternativement en France ou en Allemagne. Il rencontre la Direction qui délivre des informations sur l'évolution des activités, les résultats et la stratégie du Groupe ;
  - un bureau du Comité européen siège par ailleurs cinq fois par an et rencontre régulièrement la Direction pour évoquer avec elle l'avenir du Groupe et les questions européennes. En 2015, plusieurs réunions exceptionnelles du Bureau, avec la participation de cabinets d'expertise français et allemands, ont été tenues. Celles-ci ont permis aux membres du Bureau de bien appréhender les problématiques économiques et industrielles impactant la compétitivité du groupe ainsi que les plans d'actions envisagés ;
  - par ailleurs, les salariés actionnaires européens sont représentés au sein d'un conseil de surveillance des fonds d'actionnariat salarié. Ils rencontrent la Direction deux fois par an. C'est parmi eux qu'est désigné le représentant des salariés qui siège au Conseil de Surveillance de Vallourec.
- En France :

  Le Comité de Groupe comprend 20 représentants, choisis par les organisations syndicales parmi les élus des comités d'entreprise et se réunit une fois par an en présence du Directoire. Il reçoit des informations générales sur le Groupe (examen des comptes, activité, investissements, etc.). Il est assisté d'un expert-comptable. Il est également associé à la gestion des régimes de prévoyance et d'épargne salariale. Dans chaque société, des comités d'entreprise ou comités centraux d'entreprise, des comités d'établissement ou des délégués du personnel ainsi que des comités d'hygiène et sécurité et conditions de travail sont associés à la gestion de l'entreprise ou de l'établissement. Les comités d'entreprise gèrent les activités sociales (participation au financement des contrats santé, organisation de voyages, cadeaux de Noël, activités sportives…). Les organisations syndicales qui ont obtenu plus de 10 % des voix aux élections des comités d'entreprise ou d'établissement sont les interlocuteurs de la Direction pour les négociations. En 2015, les négociations salariales ont donné lieu à signature d'accords dans la quasi-totalité des sociétés, tandis que le dialogue social au niveau du Groupe a porté sur :
  - un accord relatif à l'alignement des catégories objectives ;
  - une négociation sur le rapprochement des régimes invalidité et décès des différentes catégories professionnelles.

  Par ailleurs, à partir de septembre 2015, ont débuté des négociations avec les organisations syndicales représentatives du Groupe Vallourec pour la mise en œuvre de mesures sociales accompagnant le projet de cession de l'aciérie et de réorganisation du Groupe en France en vue de sauvegarder sa compétitivité sur les secteurs européens. Les négociations, qui se sont déroulées avec les organisations syndicales en parallèle du déroulement de la procédure d'information consultation des comités d'établissements et du comité central d'entreprise, ont permis d'améliorer les mesures initialement prévues.
- En Allemagne, les relations sociales sont organisées selon les principes de la codétermination, conformément aux dispositions de la loi sur les comités d'entreprise du 15 janvier 1972 *(Betriebsverfassungsgesetz)*.

  Le comité d'entreprise *(Betriebsrat),* dont les membres sont élus par le personnel, représente les salariés. Il est associé aux décisions qui concernent les affaires internes de l'entreprise et donne son accord préalable dans un certain nombre de domaines touchant à la gestion du personnel. Il est étroitement associé aux questions relatives à la sécurité. L'employeur ne prend part aux réunions que s'il est invité, ou si celles-ci se tiennent à sa demande.

  Un comité économique *(Wirtschaftsausschuß)* assiste le comité d'entreprise. Il se réunit une fois par mois en présence de l'employeur. Les cadres disposent d'une instance de concertation spécifique : le *Sprecherausschuß*.

  En 2015, les principaux accords ou négociations ont porté sur les salaires (négociation qui s'effectue au niveau de la branche), gestion prévisionnelle des besoins en effectifs, travailleurs handicapés, Charte informatique et réseaux sociaux, taux d'intérêt des garanties retraites. Les discussions ont également porté sur des mesures d'adaptation à la nouvelle charge de production centrées principalement sur le non-remplacement des départs, les règles de chômage partiel et réductions d'horaires pour s'adapter à la charge.
- Au Royaume-Uni, la représentation du personnel s'effectue par l'intermédiaire de quatre organisations syndicales dont trois représentent le personnel ouvrier et une le personnel administratif et technicien. En 2015, les négociations ont porté sur la politique salariale, les bonus, les primes d'ancienneté et les critères de sélection en cas de nécessité de procéder à des licenciements économiques.

- Au Brésil, la majorité du personnel est représentée par un syndicat. Le *Conselho Representativo dos Empregados* (CRE) assure la représentation des employés et permet une concertation sur les questions internes telles que notamment la sécurité, les conditions de travail, les promotions et les mutations. Les organisations syndicales sont représentées par des salariés, désignés par le syndicat et payés par Vallourec. Les négociations menées en 2015 au niveau de la branche professionnelle n'ont pas abouti à un accord sur la politique salariale au niveau de la branche, et Vallourec a appliqué unilatéralement les mesures proposées. D'autre part, des accords sur les conditions de mise en place d'un chômage partiel « total sur une période limitée » ainsi que sur les réductions des cycles horaires pour s'adapter à la charge ont été signés avec les organisations syndicales de Vallourec Tubos do Brasil (VBR) et Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB).

  Par ailleurs, des instances spécifiques chargées d'améliorer la sécurité avec des représentants élus par les salariés se réunissent aussi tous les mois.

- Au Mexique, le syndicat représente principalement les ouvriers et employés auxquels s'appliquent les accords collectifs. Pour cette population salariée dont la liste est établie par voie d'accord, le syndicat, pour lequel la cotisation et l'adhésion sont obligatoires, peut proposer des candidats à l'embauche. Les négociations portent sur les salaires et les avantages en nature. Un accord a été conclu en la matière pour 2015.

- Aux États-Unis, les salariés se prononcent régulièrement, conformément à la réglementation locale, par vote sur le mode de représentation du personnel et ont choisi jusqu'à présent l'absence de syndicat dans l'entreprise. Une nouvelle consultation des salariés organisée en 2014 a, à nouveau, confirmé ce choix. Le dialogue social s'organise donc autour de rencontres très fréquentes sur le terrain entre la Direction et le personnel.

- En Chine, lorsque le syndicat national est représenté dans l'usine par un salarié, celui-ci est l'interlocuteur direct de la Direction pour tout ce qui concerne le personnel. S'il n'existe pas de représentant du syndicat, le dialogue social s'organise par contact direct entre les ouvriers et la Direction *via* des instances *ad hoc*. En 2015, il n'y a pas eu de négociation particulière avec l'organisation syndicale représentée dans une de nos entités de Changzhou.

4.2.3.2 Enquête interne de satisfaction du personnel (Opinion)

Vallourec pratique à intervalles réguliers une enquête auprès de l'ensemble de ses collaborateurs à travers le monde pour connaître leur perception, leurs attentes et leurs préoccupations et mesurer leur niveau d'engagement. La dernière enquête, menée en 2013, a obtenu un bon score de participation (73 % de taux de réponse) et fait apparaître un haut niveau de satisfaction et de fierté d'appartenance à l'entreprise ainsi qu'une bonne appréciation des conditions de travail et du niveau d'autonomie laissé aux salariés.

En 2014, chaque entité a mis en place des groupes de travail pour définir les actions prioritaires à mener en fonction des attentes de ses collaborateurs. La mise en œuvre de ces plans d'action s'est déroulée localement au second semestre 2014 et s'est poursuivie en 2015. La Direction des Ressources Humaines s'est assurée qu'ils répondaient aux standards d'excellence définis au niveau du Groupe, parmi lesquels la communication d'instructions et d'objectifs clairs et la reconnaissance de la performance. Elle a accompagné également les Ressources Humaines locales dans la définition des objectifs liés à ces standards d'excellence.

4.2.3.3 Communication interne du Groupe

La communication interne a pour ambition de susciter et de nourrir l'engagement et la mobilisation de l'ensemble des salariés du Groupe dans le monde. Vallourec entretient le dialogue avec eux et les informe à travers différents canaux :

- l'intranet *Vallourec Inside* touche environ 12 000 collaborateurs dans une vingtaine de pays. Il diffuse en temps réel des informations relatives à la stratégie, aux objectifs et aux résultats et promeut les réalisations des équipes à travers le monde. Une *e-newsletter* bimensuelle relaie l'actualité du site. *Vallourec Inside* propose également à chacun la possibilité d'ouvrir des espaces collaboratifs qui favorisent le travail en réseau et accroissent la réactivité et la performance. Plus de 3 600 personnes sont réunies dans environ 220 espaces consacrés aux principales thématiques du Groupe (procédés de fabrication, métiers, recherche et innovation) ;

- *Vallourec Info,* le magazine de tous les salariés, offre à chaque collaborateur une vision d'ensemble de l'actualité du Groupe, dans la langue de son pays. La diffusion rapide d'informations clés se fait également sous forme d'affichage dans les établissements du Groupe ;

- une communication spécifique à certains projets sensibilise les salariés aux sujets clés du Groupe – la sécurité, l'éthique et les valeurs, l'environnement –, ou les mobilise dans les moments forts (souscription au plan d'actionnariat salarié « Value », enquête interne « Opinion », projets majeurs impactant la vie du Groupe…) ;

- lors des conventions annuelles ou de réunions locales, l'équipe dirigeante du Groupe va à la rencontre des managers pour des temps d'information et d'échanges.

La communication interne du Groupe s'appuie également sur les ressources locales dans les pays et sociétés, qui relaient les messages, nourrissent les remontées du terrain et animent leurs propres outils de communication (journaux, intranets…).

4.2.4 Rémunérations et avantages

4.2.4.1 Masse salariale

En 2015, la masse salariale du Groupe, hors intérim, s'élève à 1 119 millions d'euros (1 236 millions d'euros en 2014) dont :

- 796 millions d'euros au titre des salaires (856 millions d'euros en 2014) ;

- 33 millions d'euros au titre de la participation et de l'intéressement (54 millions d'euros en 2014) ;

- 4 millions d'euros au titre des charges liées aux options de souscription ou d'achat d'actions et aux actions de performance (11 millions d'euros en 2014) ;

- 284 millions au titre des charges sociales (312 millions d'euros en 2014).

La diminution de la masse salariale de - 9,5 % par rapport à l'année précédente résulte des effets du plan de restructuration 2014.

La répartition de la masse salariale par pays est la suivante :

	Répartition de la masse salariale	
	2014	2015
Allemagne	22 %	23 %
Brésil	21 %	18 %
Chine	1 %	1 %
États-Unis	18 %	19 %
France	29 %	29 %
Mexique	1 %	1 %
Royaume-Uni	4 %	4 %
Divers	4 %	5 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**

4.2.4.2 Intéressement et participation

Les systèmes d'intéressement et de participation permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. En 2015, ils ont représenté 21 millions d'euros.

En France, un plan d'épargne entreprise (PEE) et un plan d'épargne retraite collectif (PERCO) permettent aux salariés de placer les sommes issues de la participation et de l'intéressement pour se constituer une épargne assortie d'un régime fiscal avantageux et bénéficier d'un abondement versé par l'employeur.

4.2.4.3 Actionnariat salarié

En 2015, le Groupe a reconduit pour la huitième année consécutive un plan d'actionnariat salarié « Value », dénommé « Value 15 », au bénéfice des salariés dans 12 pays. Plus d'un salarié sur deux, soit 55,3 % des effectifs éligibles, a choisi de souscrire à l'offre proposée par le Groupe. Ce taux de participation témoigne de l'attachement des collaborateurs de Vallourec à leur entreprise et de leur confiance dans la stratégie et l'avenir du Groupe. Les actions détenues par les salariés représentent 7,63 % du capital social de Vallourec au 31 décembre 2015, contre 7,61 % au 31 décembre 2014.

4.2.4.4 Autres avantages

Dans la quasi-totalité des pays à l'exception de l'Afrique et du Moyen-Orient, les salariés bénéficient d'un système de couverture santé pour eux-mêmes et leur famille. Lors de leurs déplacements professionnels, une assistance médicale leur garantit une prise en charge dans les meilleures conditions.

De multiples activités, à caractère social, sportif ou culturel, sont organisées au sein des filiales. Elles prennent des formes différentes selon les structures : orchestres ou chorales d'entreprises, organisation de voyages touristiques, financement de colonies de vacances pour les enfants, organisation de compétitions sportives, organisations de fêtes. Ces activités, dont le but est de rassembler en dehors du strict cadre professionnel, viennent soutenir et renforcer les liens entre les salariés.

4.2.5 Développement des collaborateurs

4.2.5.1 Processus de gestion des talents

Vallourec accompagne ses salariés tout au long de leur carrière pour révéler et cultiver leurs talents grâce à plusieurs programmes et initiatives déployés au sein du Groupe.

TALENT 360

Entretiens annuels

Le système d'information de gestion des talents dénommé « Talent 360 », utilisé à travers le Groupe, est l'un des outils d'évaluation des compétences, de gestion des objectifs et du potentiel de la population cadres. La mise en œuvre de cet outil, qui s'est accompagnée d'une forte mobilisation de tous les managers, a permis de standardiser et de systématiser la pratique des entretiens individuels sur une base annuelle. Cet outil est également accessible aux techniciens et agents de maîtrise dans certains pays, notamment la France.

Dans les pays où ce dispositif est en place, les taux de réalisation des entretiens annuels de la population cadre sont supérieurs à ☑ 94 % en moyenne.

En 2015, l'harmonisation du processus de gestion des talents et l'extension à des populations non cadres ont été poursuivies.

« Job posting »

Afin de permettre aux collaborateurs cadres de saisir les opportunités d'évolution au sein de l'organisation, les postes à pourvoir sont publiés sur Talent 360, qui offre la possibilité de postuler en ligne.

REVUE DES COLLABORATEURS ET PLANS DE SUCCESSION

La revue du personnel, pilotée par la Direction des Ressources Humaines en lien avec les sites et les divisions, est un processus indispensable pour s'assurer que le Groupe dispose des talents nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie. Elle permet également d'identifier et de développer le potentiel des collaborateurs pour les faire évoluer au sein de l'organisation à court, moyen et long termes.

Cette revue du personnel, fondée sur des critères de performance et de potentiel, permet la construction de véritables parcours de carrière en s'appuyant sur des leviers tels que la formation, la mobilité interne et l'expatriation.

Vallourec a également généralisé les plans de succession afin de s'assurer que les postes clés sont pourvus avec les compétences nécessaires.

PROGRAMME EXPERTS

Créé en 2010, le Programme Experts a pour objectif de reconnaître les collaborateurs spécialistes des processus liés au cœur de métier de Vallourec tels que la fabrication de l'acier, le laminage, le traitement thermique, le filetage ou encore le soudage.

Le Programme Experts encourage et valorise les parcours individuels dans ces métiers et permet à Vallourec de développer sa compétitivité pour satisfaire des marchés de plus en plus exigeants. À ce jour, ce programme a permis de reconnaître plus de 300 experts à travers le Groupe.

4.2.5.2 Formation

Sur un marché évolutif et compétitif, Vallourec a un besoin croissant de personnel formé, motivé et capable de s'adapter aux changements des métiers et des marchés. Le Groupe s'attache à concilier ses besoins d'évolution et les aspirations individuelles de ses salariés en leur permettant d'évoluer dans leur carrière, tout en développant leurs compétences.

Outre les formations décidées en central par la Direction Formation Groupe, chaque société élabore, chaque année, son plan de formation en cohérence avec les orientations pédagogiques du Groupe. Des programmes de formation spécifiques sont ainsi mis en place pour répondre localement aux exigences réglementaires ou du marché.

En 2015, plus de 473 000 heures ont été consacrées à la formation professionnelle des salariés (données collectées *via* le système unique de gestion de la formation « LMS », incluant pour les formations en salle uniquement celles délivrées au niveau Groupe et celles des principaux pays de localisation : Allemagne, Brésil, États-Unis et France).

Salariés formés au moins 3 heures en salle ou ayant suivi au moins une formation en *e-learning*

	Ouvrier		ATAM		Cadre		Total	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
TOTAL GROUPE	38 %	46 %	11 %	13 %	12 %	18 %	61 %	76 %

En 2015, chaque salarié du Groupe a, en moyenne, passé 22,5 heures à se former contre 22 heures en 2014. La formation à distance, sur des formats plus courts, permet de toucher une plus large proportion de salariés. La part de la formation à distance atteint désormais 4 % du nombre total d'heures de formation.

Type de formations dispensées

	Nombre total d'heures de formation en 2015	%	Nombre total d'heures de formation en 2014	%	Progression
Leadership	51 861	11 %	62 509	14 %	- 17 %
Formations par fonction	29 355	6 %	21 381	5 %	37 %
Langues	16 272	3 %	21 040	5 %	- 23 %
Excellence opérationnelle	334 807	71 %	285 167	66 %	17 %
dont HSE	*147 545*	*31 %*	*136 065*	*31 %*	*8 %*
Formation à la demande	40 714	9 %	43 575	10 %	- 7 %
TOTAL	**473 009**	**100 %**	**433 671**	**100 %**	**9 %**

À périmètre constant, la formation suivie dans le système augmente de 9 %. À noter que 2015 marque le changement du mode de suivi de la formation. Pour rappel, en 2014, le Groupe affichait 513 597 heures de formation.

On note une nette progression des formations par fonction visant la professionnalisation des salariés et une diminution des formations en langue, conséquence d'une plus grande personnalisation des parcours de formation.

VALLOUREC UNIVERSITY

Depuis sa création en 2011, l'ambition de Vallourec University est d'être un lieu d'excellence où employés et clients se rencontrent pour créer et partager une culture commune et enrichir leurs connaissances par un apprentissage continu. Elle vise à renforcer certaines valeurs importantes pour Vallourec aujourd'hui : l'orientation client, l'agilité,

la transparence, l'innovation et le respect des personnes et des différences culturelles.

Vallourec University offre des programmes de formation pour les salariés de Vallourec à travers le monde. Ces formations peuvent être délivrées localement par les relais de Vallourec University dans les principaux pays, en central dans le cadre de programmes internationaux organisés le plus souvent en Europe, ou en *e-learning via* la plateforme de formation dédiée : le *Learning Management System* (LMS).

L'ensemble des formations initiées et déployées par Vallourec University doivent répondre aux objectifs suivants :

- assurer une compréhension commune des valeurs de Vallourec et de la culture d'entreprise ;
- favoriser l'excellence stratégique, managériale et technique pour développer l'avantage concurrentiel du Groupe.

Pour atteindre ces objectifs, Vallourec University a développé quatre principes (« expérimenter, échanger, apprendre et appliquer ») à la base de toutes ses formations. Les participants ont l'occasion d'échanger sur leurs expériences et d'acquérir de nouvelles connaissances en alternant les modules théoriques et pratiques, en appliquant et adaptant les méthodes apprises à leurs besoins spécifiques. Les formations sont systématiquement liées aux objectifs stratégiques du Groupe, des divisions et des équipes.

Vallourec University propose une offre de formation sur mesure et veille à développer les compétences de l'ensemble du personnel du Groupe en cohérence avec la stratégie du Groupe. Son centre d'apprentissage est fondé sur quatre piliers majeurs :

- le « leadership », qui prépare à gérer les difficultés spécifiques rencontrées dans les missions de management et de leadership ;
- la formation à la demande, qui se concentre sur des thèmes importants pour Vallourec, tels que la gestion de projet, la communication, les compétences linguistiques, le digital ou encore la finance pour les non-spécialistes ;
- la formation fonctionnelle, qui vise à améliorer les compétences pratiques et techniques pour chaque « famille » de métiers ;
- la formation à l'excellence opérationnelle, qui dispense une expertise relative aux processus et aux technologies dans le cadre des priorités et des lignes directrices du Groupe, notamment en vue de contribuer à la performance de l'entreprise et au développement d'une culture d'entreprise unifiée.

Les activités de Vallourec University sont structurées autour de deux branches : le *Learning Center* et les *External Stakeholders*. Le *Learning Center* est la branche principale et couvre toutes les actions de formation. Ses modules sont mis en œuvre au niveau national et international, visent le développement continu et l'amélioration des compétences des collaborateurs pour satisfaire aux exigences spécifiques de chaque niveau de responsabilité et des différentes zones géographiques. Ils intègrent systématiquement les priorités du Groupe, telles que la gestion du changement, l'orientation client et l'innovation.

Les activités à l'attention des *External Stakeholders* visent à améliorer l'image de marque auprès des clients et des fournisseurs, en leur offrant les formations « Business Knowledge » et « Tubular Essentials ». Cela contribue également à attirer de nouveaux talents, en renforçant la marque employeur de Vallourec.

Vallourec University s'est doté d'un *Learning Management System* (LMS), outil de gestion de la formation offrant aux salariés un accès plus direct à la formation. Cet outil, visant à améliorer la gestion et l'accès à la formation, est déployé progressivement dans le Groupe depuis mai 2012. Il permet un suivi des temps et des budgets de formation, offre la possibilité aux salariés de consulter l'offre de formation disponible dans le Groupe, d'effectuer directement leurs demandes de formations pour eux-mêmes ou pour leurs collaborateurs, de consulter leur historique de formation et celui de leurs collaborateurs.

Grâce à cet outil, Vallourec University offre désormais des formations sur mesure ou génériques, déployées rapidement dans les différents sites Vallourec, pour tous les collaborateurs connectés au LMS. Ces offres s'intègrent dans une stratégie de formation en *Blended Learning* où les formations en face-à-face sont préparées ou renforcées par des séquences de formation en *e-learning,* permettant une meilleure acquisition des apprentissages et une réduction du temps passé en salle. Au cours des prochaines années, Vallourec University continuera à développer une gamme de nouvelles formations en face-à-face et en *e-learning*.

En 2015, 5 390 collaborateurs ont participé à des programmes internationaux de formation, soit en classe, soit à distance.

L'année 2015 a également été marquée par la montée en puissance de la formation à distance et l'adoption de nouvelles habitudes d'apprentissage. Des programmes de sécurité et de management ont été déployés en e-learning auprès de publics ciblés. Le nombre d'heures de formation dispensé à distance s'est élevé 18 602 heures en 2015 (heures comptabilisées par le *Learning Management System*) soit presque 4 % du total des heures de formation.

APPRENTISSAGE ET ALTERNANCE

Afin d'assurer au mieux le transfert et l'amélioration du savoir-faire dans le contexte du déséquilibre de la pyramide d'âge en Europe et d'accueillir un plus grand nombre de jeunes talents disposant d'un cursus de formation adapté aux besoins de ses activités, le Groupe maintient un programme dynamique d'apprentissage en Allemagne avec 250 apprentis en moyenne en 2015 (262 apprentis en 2014) et en France où 200 alternants en moyenne ont suivi leur cursus de formation en 2015. Au Brésil, on compte en moyenne 180 apprentis sur 2015.

4.2.6 Diversité et égalité des chances

Dans le cadre du déploiement de la Charte d'éthique (voir *supra* section 4.1 « Éthique et Conformité »), une sensibilisation de l'ensemble des salariés sur le thème de la discrimination a été réalisée à partir d'exemples du quotidien.

En France, la formation des cadres managers comprend un module spécifique sur ce sujet.

Dans le cadre de l'enquête de satisfaction conduite auprès des salariés en 2013, 76 % d'entre eux se sont déclarés d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation selon laquelle *« Vallourec comprend et encourage la diversité au sein de ses salariés (par exemple en matière de sexe, origine ethnique ou géographique, religion, âge, nationalité, handicap, etc.) ».*

4.2.6.1 Diversité

PARITÉ HOMMES/FEMMES

La politique du Groupe, définie par le Directoire, s'articule autour des deux objectifs suivants :

- le renforcement de la présence des femmes dans les métiers opérationnels, et en particulier ceux de la production ; et
- l'accession des femmes aux fonctions d'encadrement supérieur.

Des indicateurs ont été mis en place afin d'assurer le suivi et la traçabilité des actions entreprises par le Groupe. Suivis par une commission spécifique animée par un membre du *Group Management Committee* (GMC), ils portent sur :

- le pourcentage de femmes occupant des postes cadres opérationnels en production, commercial et Recherche et Développement : au 31 décembre 2015, 15 % de ces postes sont occupés par des femmes ;
- le nombre de femmes qui occupent actuellement une fonction de direction : au 31 décembre 2015, 10 % des postes de direction sont occupés par des femmes ;
- le *mentoring* de collaboratrices à potentiel par des cadres dirigeantes du Groupe.

Des plans d'action ont été déployés en France à la suite des accords négociés sur ce sujet. Ils incluent des actions de communication auprès des établissements d'enseignement pour attirer les candidatures féminines et de sensibilisation des managers en fonction, ainsi que la mise en place d'équipements adaptés (vestiaires en usine par exemple). Les enquêtes de rémunérations n'ont pas montré de différence de traitement entre les hommes et les femmes. Elles sont régulièrement renouvelées.

En Allemagne, le recours au travail à temps partiel fait partie des solutions mises à disposition des salariés parents pour faciliter l'équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie familiale.

Au Moyen-Orient, en début d'année 2015, une jeune femme saoudienne a été promue Responsable des Ressources Humaines de la société Vallourec Saudi, basée à Dammam.

DIVERSITÉ CULTURELLE

En tant que groupe international, Vallourec est confronté aux problématiques de diversité culturelle. Dans cette perspective, les cadres qui sont amenés à faire travailler des équipes pluriculturelles bénéficient d'un programme de formation adapté.

Par ailleurs, une moyenne de 150 salariés, d'origines diverses, bénéficient d'une expérience d'expatriation pour une durée variable d'un à trois ans dans une vingtaine de pays différents.

4.2.6.2 Égalité des chances

HANDICAPS

- En Allemagne et en France, la priorité est donnée au maintien de l'emploi des collaborateurs présentant un handicap par l'aménagement des postes ou des horaires de travail.
- Au Brésil, en partenariat avec le gouvernement, Vallourec Tubos do Brasil mène un programme de réhabilitation pour permettre aux salariés handicapés de continuer à mener leur activité professionnelle.

SENIORS

Dans le cadre de l'accord pour une gestion proactive de l'emploi dans le cadre du contrat intergénérationnel, plusieurs engagements ont été pris vis-à-vis des salariés seniors et, en particulier :

- un objectif de maintien dans l'emploi (à hauteur de 20 % de l'effectif) et d'embauche (au moins 15 % des embauches doivent concerner les salariés de 45 ans et plus, et au moins 1 % des embauches doivent concerner des salariés de plus de 55 ans) ;
- des jours de repos spécifiques pour les salariés de plus de 50 ans qui exercent un travail posté ;
- un congé de fin de carrière permettant, pour les salariés en travail posté, un passage à temps partiel ou une anticipation du départ en retraite de 2 ou 3 mois selon l'ancienneté dans le régime posté ;
- l'organisation de formations afin de faciliter la transition entre la vie professionnelle et la retraite.

4.3 Relations avec les parties prenantes

4.3.1 Relations avec les collaborateurs

Engagement de performance responsable

> Former et motiver nos collaborateurs grâce au développement des compétences, à la valorisation des expertises, à la promotion des talents et au développement des carrières

INDICATEUR

Résultat de l'enquête interne « Opinion » (taux de satisfaction des collaborateurs). Cette enquête est menée tous les 2 ou 3 ans.

RÉALISATION 2015

Sur la base d'un **taux de satisfaction de 76 %** exprimé lors de l'enquête réalisée en 2013, des plans d'action ont été bâtis localement afin de répondre aux attentes exprimées. Leur mise en œuvre s'est déroulée en 2014 et s'est poursuivie en 2015.

La prochaine enquête devrait intervenir en 2016.

La politique sociale est présentée en intégralité dans la section 4.2 « Politique sociale » (voir *supra* p. 73).

4.3.2 Relations avec les clients

4.3.2.1 Profil des clients

Le Groupe possède un vaste portefeuille de clients.

- S'agissant des marchés du Pétrole et gaz, ses clients sont :
  - les compagnies pétrolières nationales comme ADNOC, Aramco, Petrobras, CNOOC et les compagnies internationales comme Exxon et Total ;
  - les compagnies parapétrolières d'ingénierie et construction comme Subsea 7 et Technip ;
  - les distributeurs américains comme Champions Pipe & Supply, Chickasaw, Pipeco, Premier Pipe, Pyramid Tubular.
- Sur le marché de l'Énergie électrique :
  - les constructeurs de centrales thermiques et nucléaires comme Areva, Dong Fang, Doosan, Mitsubishi Hitachi Power Services.
- Sur le marché de l'Industrie :
  - les fabricants de tubes ou distributeurs comme Salzgitter, ThyssenKrupp.

Les 20 principaux clients du Groupe figurent en page 35 du Document de référence. En 2015, les cinq clients les plus importants ont représenté 25 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

4.3.2.2 Le programme « Commercial Excellence »

Dans le cadre de son **programme « Commercial Excellence »**, le Groupe s'attache à renforcer continuellement la proximité avec les clients. Les *Key Account Managers* (KAM), véritables ambassadeurs du client, permettent à Vallourec d'acquérir une compréhension très fine des besoins du client. Ainsi, des rencontres physiques ont lieu régulièrement entre les KAM et le client pour obtenir des feedbacks.

Pour répondre aux attentes ainsi identifiées et optimiser la création de valeur au bénéfice de ces derniers, Vallourec combine innovation produits et services et offre son expertise. Cela passe notamment par l'analyse de la chaîne de valeur du client pour lui proposer des solutions adéquates : optimisation/choix du design des produits, gestion de projet, planning, délais de livraison, stockage, inspection, maintenance, réparation… En outre Vallourec innove en développant des aciers et alliages toujours plus performants, résistants à des niveaux de pression et de températures inégalés et présentant des caractéristiques mécaniques adaptées (résilience, soudabilité, élasticité…). Pour ce faire, le Groupe développe des programmes de R&D spécifiques et des initiatives multidivisions. Enfin cette approche a vocation à intégrer une évaluation des impacts environnementaux des produits tout au long de leur vie industrielle, depuis la fabrication jusqu'au démantèlement.

La satisfaction client est au cœur des préoccupations de Vallourec : offrir le meilleur produit au meilleur prix, livré à temps et conforme en tout point aux attentes du client.

Le **délai de réponse à une demande de cotation, la qualité des produits et les délais de livraison** sont les premiers critères de satisfaction des clients et font l'objet d'un suivi approfondi de la part du Groupe.

Le Groupe conduit en effet régulièrement des **enquêtes de satisfaction**. Cette démarche, lancée par le Marketing Corporate, est menée par les divisions et permet de mesurer le taux de satisfaction des clients. À l'aide d'un outil informatique, chaque division développe une connaissance très détaillée de l'expérience de ses clients.

La satisfaction est mesurée selon différents critères et des actions en conséquence sont prises pour améliorer la satisfaction ou, le cas échéant, remédier à l'insatisfaction. À titre d'exemple, si l'on se base sur les études clients récemment menées, Vallourec obtient une **note d'environ 4,5** sur **5.**

Cette approche est indissociable des efforts du Groupe pour élever le niveau de qualité de ses produits ainsi que celui des prestations associées. À titre d'exemple, le délai de traitement des défauts de qualité ou de logistique a été très significativement accéléré. **Les réclamations** font l'objet d'un traitement systématique et complet. Quelle que soit leur nature, toutes sont traitées de la même façon : Vallourec s'organise, en transparence totale avec le client, pour remédier au problème détecté et pour que le défaut réel ou perçu ne se reproduise jamais. Ainsi, en 2015, le Groupe a réussi à **diviser par deux le nombre de réclamations clients liés à la qualité.**

4.3.2.3 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Cette thématique n'est pas applicable à l'activité du groupe Vallourec. En effet, les produits fabriqués par le Groupe sont destinés à des industriels qui les mettent en œuvre ou les transforment. Ils sont vendus soit directement au client final, soit à des distributeurs qui les vendent à leur tour pour des applications diverses. Ils ne sont jamais mis à disposition des consommateurs individuels. Par ailleurs, les produits sont faits d'acier, métal qui ne présente aucun danger pour la santé.

4.3.3 Relations avec les sous-traitants et fournisseurs

Engagement de performance responsable

> S'appuyer sur un réseau de fournisseurs fiables et responsables

INDICATEUR

Nombre de fournisseurs engagés dans la démarche d'évaluation formelle menée par Vallourec en matière de responsabilité sociale et environnementale.

RÉALISATION 2015

Au 31 décembre 2015, **près de 650 fournisseurs** étaient impliqués dans la démarche, avec un focus particulier cette année sur les pays émergents ou les régions récentes pour Vallourec (Chine et Moyen-Orient et certaines familles de fournisseurs au Brésil).

OBJECTIF 2016

Impliquer cumulativement **900 fournisseurs** dans la démarche d'évaluation formelle du Groupe et dans tous les cas **la totalité des fournisseurs réputés « critiques »**, c'est-à-dire impactant directement le produit Vallourec ou son processus de production.

En 2015, les achats du Groupe ont atteint 2 872 millions d'euros et se sont répartis géographiquement comme suit : 40 % en Europe, 18 % en Amérique du Nord, 26 % en Amérique du Sud et 16 % dans le reste du monde.

4.3.3.1 Achats locaux

Vallourec attache une importance particulière à l'impact territorial, économique et social de ses activités sur les populations riveraines ou locales.

Les achats locaux, dont le montant est estimé en 2015 à près de 1,3 milliard d'euros, ont représenté environ 45 % des achats (part stable d'une année sur l'autre) et contribué directement au soutien de l'économie locale. Il s'agit principalement des achats portant sur la ferraille, l'intérim, certaines prestations informatiques, des opérations de sous-traitance, de maintenance, de fournitures et de prestations ordinaires pour satisfaire les besoins de la production ou hors production. Les fournisseurs concernés sont en général capables d'intervenir dans la journée si nécessaire, et la distance entre leur implantation et l'usine concernée n'excède pas 80 kilomètres.

La proportion d'achats locaux est assez homogène dans les différentes zones géographiques.

Les achats de sous-traitance ont représenté un montant analogue aux achats locaux (1,3 milliard d'euros). Il s'agit soit de prestations à caractère industriel de finition ou de contrôle, soit de prestations nécessaires à la bonne marche des process. Ces achats de sous-traitance sont pour la plupart locaux, compte tenu des exigences de qualité et de réactivité que les prestataires doivent satisfaire. Ces prestations correspondent à un nombre important d'emplois très qualifiés qui contribuent à renforcer le tissu industriel local sans qu'il soit aisé d'en évaluer le nombre. Une grande partie de ces sous-traitants locaux a été prise en compte dans l'évaluation RSE des fournisseurs de Vallourec.

4.3.3.2 Politique d'achats responsables

Depuis 2013, la fonction Achats du Groupe a été entièrement réorganisée pour une meilleure maîtrise des fournisseurs, une gouvernance plus forte et plus centralisée, et le déploiement d'outils et de processus communs à l'ensemble des entités du Groupe. Cette organisation, qui renforce les équipes des directions opérationnelles et clarifie les processus, s'appuie sur une expertise par nature d'achat pour faciliter la mise en œuvre de synergies.

Dans ce cadre, une Direction de la Performance et de la Qualité Fournisseurs a mis en place durant ces trois dernières années de nombreux outils et processus visant au meilleur contrôle des fournisseurs, de leur choix et de leur performance : mise en place de stratégies d'achat par famille, d'un processus formel d'attribution des contrats, de management de la qualité fournisseurs, de mesures de la performance fournisseurs, d'analyse des risques fournisseurs, tous ces nouveaux processus prenant directement et prioritairement en compte les critères de la responsabilité sociale et environnementale et les enjeux du développement durable, de l'éthique et de la sécurité.

En 2015, en application de cette politique, Vallourec a :

- conduit, sur l'ensemble de ses sites, plus de 600 audits ou analyses de risques fournisseurs. Cet effort sera poursuivi en 2016 avec le même niveau d'objectif mais une précision accrue. Pour ce faire, un référentiel d'audit totalement nouveau, harmonisé et renforcé, a été élaboré en 2015, intégrant très significativement les critères du développement durable, de l'éthique et de la sécurité ;
- continué la campagne d'évaluation formelle et systématique des fournisseurs (production et hors production) en matière de responsabilité sociale et environnementale, toujours avec l'aide du même cabinet spécialisé. Au 31 décembre 2015, près de 650 fournisseurs ont été incorporés dans ce projet et près de 250 d'entre eux, représentant plus de 30 % de la dépense de Vallourec, ont été au bout du processus avec une évaluation complète assortie de plans d'action de progrès. Cette évaluation fait apparaître que 51 % des fournisseurs déjà évalués éditent un rapport formel concernant leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre, 68 % publient un rapport sur leurs indicateurs HSE (hygiène, santé, environnement), et près de 30 % justifient être certifiés ISO 14001 ;
- perfectionné sa démarche spécifique et novatrice d'anticipation des risques fournisseurs. Un tableau de bord sur le sujet est tenu à jour en permanence et revu mensuellement au niveau du Comité de Direction Achats du Groupe. En 2015, ce suivi a permis de traiter ou d'éliminer les risques identifiés pour 10 fournisseurs globaux du Groupe (sans compter les démarches équivalentes sur de très nombreux fournisseurs régionaux ou locaux, plus difficiles à comptabiliser). De plus, plusieurs modules de formation *e-learning* ont été développés et mis en place pour former les acheteurs et leurs clients internes à tous les aspects du risque fournisseurs. En 2015, l'ensemble des acheteurs Vallourec a suivi ces formations ;
- lancé et mis en place un projet spécifique de renforcement et de standardisation des méthodes et des outils liés à la qualification des fournisseurs et au développement de ceux-ci (classification des fournisseurs, procédure de création et de validation d'un nouveau fournisseur, management des réclamations, audits et plans d'amélioration continue), l'ensemble comprenant un volet RSE renforcé ;
- mis en place un système d'information spécifique pour manager les achats et les fournisseurs de manière intégrée et avec tous les niveaux de vision, du niveau local au niveau mondial. Ce système, qui montera en puissance en 2016, contient en particulier une fiche signalétique précise pour chaque fournisseur, dans laquelle les critères du développement durable et de la sécurité tiennent une large place.

Les exigences de Vallourec en matière de développement durable, d'éthique et de sécurité ont été l'un des messages principaux délivrés aux fournisseurs lors des *Top Management Meetings* (TMM) organisés régulièrement avec les plus gros fournisseurs du Groupe.

Conformément aux récentes lois américaines et directives européennes, Vallourec est également engagé dans la surveillance d'éventuels « minéraux de la guerre » (« Conflict Minerals ») en provenance de certains pays d'Afrique et qui pourraient être utilisés par ses fournisseurs. La politique du Groupe consiste (i) à s'assurer qu'aucun de ces minéraux n'est utilisé directement ou indirectement, ceci en application des principes de la Charte d'éthique du Groupe, de la Charte de développement durable et de la politique Environnement, et (ii) dans le cas où certains cas seraient détectés, à trouver des solutions de substitution. Cette campagne de surveillance, qui, en 2014, avait impliqué 1 500 fournisseurs dans le monde, a été fortement élargie pour couvrir en 2015 près de 2 300 fournisseurs. Ces fournisseurs ont tous été soumis à la grille d'analyse de cette enquête. La synthèse des réponses aux questionnaires envoyés et dépouillés grâce à un logiciel spécialisé n'a pas révélé que les produits fabriqués par le Groupe comportaient des « minéraux de la guerre » en provenance des pays africains incriminés. L'enquête sera encore renforcée en 2016, doublée par des audits de vérification des réponses des fournisseurs.

4.3.3.3 Actions engagées pour prévenir la corruption

La Charte d'éthique du Groupe est connue et consultable par tous les fournisseurs, notamment sur le site internet de Vallourec. La démarche systématique d'évaluation des fournisseurs de Vallourec au regard de critères de responsabilité sociale et environnementale, engagée depuis 2013 (voir *supra*), a permis de mesurer que 35 % des fournisseurs de Vallourec déjà évalués ont eux aussi mis en place formellement un Code ou une Charte d'éthique des affaires.

Par ailleurs, les relations avec les parties prenantes locales et les fournisseurs n'ont fait l'objet, en 2015, d'aucune remarque ou plainte en lien avec le respect des valeurs énoncées dans la Charte d'éthique du Groupe.

4.3.4 Soutien des communautés locales

4.3.4.1 Politique de soutien des communautés locales

Le Groupe entretient de nombreuses relations avec les parties prenantes locales, telles que les organisations professionnelles et administratives, les associations de riverains ou celles ayant un objectif social ou environnemental en lien avec l'activité de ses sites. Bien qu'aucune évaluation méthodique d'ensemble de la qualité des relations entre nos sites et les communautés locales n'ait encore été réalisée, celles-ci sont jugées bonnes et n'ont pas fait apparaître de situations conflictuelles. Les actions engagées au profit des parties prenantes locales sont principalement menées dans les pays où les attentes des populations riveraines sont les plus fortes et où les systèmes sociaux ne sont pas aussi développés que dans les pays occidentaux, à savoir au Brésil et en Indonésie. À l'exception de ces deux pays, les demandes de soutien exprimées sont peu nombreuses.

Conformément aux recommandations diffusées, l'échelon local dispose de l'autonomie de décider des actions à entreprendre, sous l'autorité de la ligne managériale, en privilégiant les lignes directrices suivantes :

- cohérence des actions entreprises au sein d'une même région ;
- dialogue continu et de qualité ;
- priorité aux actions soutenues par les salariés du Groupe ;
- préférence aux actions en faveur de l'enseignement, de la santé et du développement local.

Il convient de mentionner que le plan stratégique sur 5 ans en faveur du développement durable prévoit de donner un cadre formel aux actions sociétales. Dans le but de faire avancer la réflexion sur le sujet, un inventaire exhaustif des actions menées dans tous les sites est actuellement en cours.

4.3.4.2 Actions engagées

A. Au Brésil, pour des raisons à la fois historiques, culturelles et réglementaires et parce que le site de Barreiro est situé au milieu de quartiers très urbanisés de Belo Horizonte, la relation avec les parties prenantes locales et, en particulier, les populations modestes fait l'objet depuis longtemps d'un suivi structuré en étroite liaison avec les autorités locales et avec le bénéfice d'incitations fiscales. Les actions, très nombreuses, comportent à la fois des programmes de développement économiques, culturels et sportifs.

   On peut citer entre autres :

   - les « Volontaires du savoir », consistant à apporter un soutien scolaire direct à de jeunes enfants notamment pour les matières scientifiques par des salariés de Vallourec Tubos do Brasil (VBR) volontaires ;
   - l'organisation d'un circuit culturel, social et sportif au bénéfice des municipalités riveraines ;
   - le projet de développement économique des villages situés à proximité des fermes de Vallourec Florestal ;
   - le programme de formation aux enjeux environnementaux des scolaires ;
   - le programme spécifique de soutien scolaire « Comunidade viva », avec le concours bénévole de salariés de Vallourec Tubos do Brasil (VBR).

   Ce programme particulier engagé depuis 2005 montre son efficacité. Sur la période 2011-2014, près de 5 000 jeunes ont bénéficié directement des programmes et plus de 10 000 indirectement, en particulier les familles de salariés. Sur l'année 2015 seule, ce sont 1 000 jeunes qui ont bénéficié directement du programme et 18 000 indirectement. Ces programmes ont représenté plus de 6 500 heures de formation. Les conséquences très pratiques sont une durée de scolarisation qui passe de 5,6 ans en 2005 à 8,8 ans en 2015 et un taux d'insertion dans le monde du travail qui passe de 45 à 53 %, accompagné d'une augmentation très sensible du revenu familial.

   L'effort exceptionnel consenti depuis plusieurs années pour la réhabilitation d'un cinéma historique du centre-ville a permis de doter la métropole de Belo Horizonte d'un grand centre culturel, le Cine Theatro Brasil Vallourec, qui connaît un immense succès et a accueilli, depuis son ouverture au public en octobre 2013, près de 700 activités artistiques comme des expositions, des spectacles de danse, de musique et de théâtre, attirant ainsi presque 500 000 visiteurs.

   Depuis sa création, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB) a également mis en place des programmes de soutien économique et culturel auprès des populations locales dans le cadre d'accords avec les collectivités locales comparables à ceux développés par VBR. VSB a aussi subventionné les équipes municipales de lutte contre l'incendie et soutenu les événements organisés par les collectivités locales.

   Enfin, afin de mieux connaître la perception par les riverains de la mine de Brumadinho, une étude approfondie des opinions et des attentes des personnes résidant à proximité, conduite sur la base de questionnaires et d'entretiens individuels avec des habitants, commerçants, élus, fonctionnaires et associations, a été menée en 2014. Ces enseignements ont été communiqués en 2015 à l'autorité administrative délivrant le permis d'exploiter la mine et ont permis d'adapter le programme d'éducation environnemental proposé aux riverains.

B. En Indonésie, la filiale P.T. Citra Tubindo TBK est engagée, depuis de nombreuses années, dans de vastes programmes d'assistance éducative et médicale à la population, de financements d'équipements sportifs et culturels ainsi que d'opérations de protection de l'environnement et de soutien aux populations défavorisées. Près de 9 000 personnes ont été concernées en 2015. Il convient de souligner que l'action principale consiste à subventionner le nouvel hôpital de Nongsa.

C. En Europe et aux États-Unis, compte tenu du niveau de développement des infrastructures sociales, les actions entreprises portent sur des montants limités et tendent, en général, à soutenir des initiatives universitaires, culturelles ou sportives, à financer des œuvres sociales et caritatives, à réhabiliter des centres culturels, à soutenir le tissu économique local ou encore à subventionner des programmes de restauration environnementale.

Dans les bassins de Valenciennes, d'Aulnoye-Aymeries et de Montbard, le Groupe a participé au programme Alizé, pour les grandes et moyennes entreprises locales, qui consiste à (i) apporter bénévolement de l'expertise aux PME par la délivrance de conseils dispensée par des cadres et (ii) coordonner les projets labellisés dans le cadre du « Pôle d'Excellence Rurale Metal Valley ». Dans ce cadre, le Groupe s'est ainsi investi, en 2015, dans près de 8 actions de soutien portant notamment sur une aide dans le domaine de l'organisation industrielle.

En Allemagne, dans la région de Düsseldorf, on peut donner l'exemple du support à de nombreuses associations culturelles ou sportives ainsi qu'à des crèches et jardins d'enfants. À noter également un important programme de soutien des salariés et de leurs familles concernant la prévention en matière de santé et en particulier les bonnes pratiques nutritionnelles et physiques.

D. En 2015, les ressources consacrées au financement de partenariats ont été d'environ 4,5 millions d'euros, en retrait par rapport à 2014 (6,6 millions d'euros). Cette réduction est évidemment la conséquence de la baisse de l'activité des sites et de leurs ressources. Il faut noter également un effet de change en raison, notamment, de la dépréciation du réal brésilien sur la consolidation en euros des efforts des différentes unités. Ainsi, à taux de change constants, les montants alloués auraient atteint près de 5,2 millions d'euros. En volume, les efforts n'ont donc diminué que d'un peu plus de 20 % par rapport à 2014, soit moins que la production ou le chiffre d'affaires.

4.3.5 Relations avec les actionnaires et investisseurs

Engagement de performance responsable

> Satisfaire nos actionnaires dans la durée

INDICATEUR

Note moyenne attribuée par quatre agences de notation extra-financière parmi les plus importantes.

OBJECTIF 2015

Obtenir la note **A-.**

RÉALISATION DE L'OBJECTIF 2015

Le Groupe a obtenu la note **B+, légèrement en-dessous de l'objectif que le Groupe s'était fixé.** La gestion des risques et l'efficacité environnementale sont des domaines où le Groupe peut encore progresser.

OBJECTIF 2016

Obtenir la note **B+ compte tenu du faible niveau d'activité anticipé en 2016 et des changements significatifs de périmètre à venir.**

Le Groupe s'attache à entretenir une relation durable et de confiance avec l'ensemble de ses actionnaires, qu'ils soient individuels ou institutionnels, français ou étrangers. Il s'efforce de leur donner accès à une information exacte, précise et sincère concernant notamment ses activités, ses résultats, ses perspectives et ses développements stratégiques. À cette fin, et dans un souci permanent de clarté et de transparence, de nombreux supports de communication dédiés sont disponibles et des rencontres régulières sont organisées tout au long de l'année.

En 2015, le Groupe a notamment participé à 290 réunions et conférences téléphoniques avec des investisseurs institutionnels et analystes financiers. Chaque année, il rencontre également des fonds d'investissement et des analystes ISR (Investissement Socialement Responsable). Cette démarche participe à la progression du Groupe dans le domaine du développement durable.

Par ailleurs, le Club des Actionnaires de Vallourec permet aux actionnaires de participer à des événements (conférences, ateliers découverte, visites d'usines) pour approfondir leur connaissance et leur compréhension des activités du Groupe. Ce dispositif, qui favorise les échanges, permet à Vallourec de renforcer les liens de proximité avec ses actionnaires individuels et l'aide à mieux répondre aux préoccupations et attentes de ses actionnaires.

L'ensemble du dispositif déployé par le Groupe à l'attention des actionnaires et investisseurs est présenté dans les sections 2.6.2 « Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers » et 2.6.3 « Relations avec les actionnaires individuels » du présent Document de référence.

4.4 Engagement environnemental

Les données environnementales incluses dans le dispositif de reporting environnemental de l'exercice 2015 portent sur l'ensemble des filiales contrôlées par le Groupe. Cependant, compte tenu de la dimension industrielle de l'usine de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, les données de cette usine ne sont consolidées qu'à hauteur de 56 % (pourcentage correspondant à la participation en capital de Vallourec).

4.4.1 Politique générale en matière environnementale

Au travers de son système de production, Vallourec a notamment pour objectif de minimiser l'impact de son activité sur l'environnement. Cet engagement est explicité dans la Charte de développement durable publiée par le Groupe en 2011 et la politique Environnement du Groupe signée par le Président du Directoire et publiée en 2014.

En 2013, Vallourec a établi une feuille de route environnementale sur 5 ans pour chacune des trois divisions suivantes : Upstream, OCTG et Vallourec Tubos do Brasil. Elle constitue le plan stratégique Environnement pour des projets environnementaux ciblés (énergie, eau, déchets, risque chimique et bruit) dont la finalité est de minimiser l'empreinte environnementale du Groupe. Elle s'attache à fixer les objectifs, définir les ressources nécessaires, y compris pour les investissements à réaliser, faire apparaître les progrès et les économies, ainsi qu'à déterminer les priorités. Elle fait l'objet d'un suivi régulier et est mise à jour chaque année. Son horizon est prolongé d'un an chaque année et porte maintenant sur la période 2015-2020.

4.4.1.1 Management environnemental

Conformément aux règles et orientations définies au niveau du Groupe, le Directeur de chaque site est responsable de la mise en place d'un système de management de l'environnement efficace, adapté au contexte local et au type d'activité. Il désigne un Responsable Environnement chargé de l'ensemble des actions dans ce domaine. Les procédures Environnement « Corporate » ont été mises à jour en 2015 et sont accessibles sur le portail.

La Direction Environnement, rattachée à la Direction Développement Durable, est chargée de coordonner les actions en matière d'environnement. Elle s'appuie sur les Responsables Environnement des régions nouvellement créées ou divisions et des sites de production, chargés de déployer et relayer la politique du Groupe à travers :

- un management homogène de la performance environnementale, des risques, des projets, de la communication et du partage entre tous les établissements du Groupe ;
- une incitation des établissements à améliorer leurs performances environnementales ; et
- un développement des compétences environnementales.

Ces structures existent dans l'ensemble des pays. L'objectif de cette nouvelle organisation a été de structurer les organisations par région ou pays pour mieux tenir compte des spécificités nationales des réglementations. En application du plan d'adaptation Valens, les effectifs mondiaux s'élèvent dorénavant à près de 70 personnes en équivalent temps plein dans les sites de production pour l'ensemble du Groupe.

Les échanges entre les pays continuent à se développer et permettent des progrès significatifs grâce à la comparaison des performances et des solutions apportées par chacun, notamment lors de séminaires environnementaux.

La Direction Environnement est chargée de coordonner et piloter ces actions de *benchmarking* interne, et en particulier de rassembler et consolider l'ensemble des données environnementales du Groupe. Les résultats sont consolidés mensuellement et communiqués chaque trimestre aux sites, à la ligne managériale et aux membres du *Group Management Committee* (GMC) sous la forme d'un rapport propre à chaque entité.

4.4.1.2 Audits et certifications

Des audits environnementaux internes sont organisés régulièrement dans chaque pays pour évaluer la conformité aux réglementations. En particulier, l'audit « Performance & Risque » évalue le niveau de performance environnementale et de risque pour chaque thème environnemental ainsi que le système de management environnemental (SME) mis en place. Le résultat permet de faire apparaître les priorités et les plans d'action correspondants.

Au 31 décembre 2015, les principaux sites du Groupe sont certifiés ISO 14001, représentant plus de 93 % de la production. La certification des sociétés Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, Vallourec Umbilicals France et Vallourec Canada Inc. devraient intervenir en 2016 et rétablir le taux de certification des unités du Groupe à celui atteint à fin 2016, soit 99 %.

Plus généralement, les entités du Groupe font l'objet de certifications qualité, santé/sécurité, énergie et environnement.

4.4.1.3 Respect de la législation

La conformité des activités des sites de production aux dispositions législatives et réglementaires est régulièrement évaluée à l'aide d'audits externes.

La revue régulière et systématique des évolutions réglementaires permet l'actualisation ou la mise en place d'actions qui s'inscrivent dans le cadre soit d'une démarche de progrès continu, soit de nouveaux investissements ou de modifications organisationnelles. En France, une veille réglementaire a été mise en place sur un portail intranet dédié à l'environnement accessible à tous les sites de production. Ce portail facilite l'accès aux informations utiles aux différents sites.

4.4.1.4 Formation et sensibilisation

La formation et la sensibilisation des salariés à l'environnement, au développement durable et à l'efficacité énergétique sont développées au niveau des usines par différents outils : campagne d'affichage, publications périodiques, réunions d'information, programme de *compliance*. Le Programme Mondial de Conformité à la Légalité, conçu et animé par la Direction Juridique Groupe, comporte un volet de sensibilisation au respect de la réglementation environnementale (voir *supra* paragraphe 4.1.1 « Éthique et conformité », et le Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance figurant en annexe 1 du chapitre 7 du présent Document de référence).

En 2015, le nombre total d'heures de formation recensées dans le système LMS (qui exclut les petits pays) dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement s'est élevé à 147 545 heures, soit 31 % du total des heures de formation, en très légère diminution de 2 % par rapport à 2014.

4.4.1.5 Investissements

Le Groupe intègre systématiquement la dimension du développement durable dans ses investissements. En particulier, une analyse de risques hygiène, sécurité, environnement (HSE) est effectuée en amont de chaque projet afin de prendre en compte les impacts potentiels et d'anticiper les risques environnementaux.

Une procédure portant sur les règles de l'« éco-design » a été mise en place en 2015 dans le cadre de la refonte de la gouvernance des grands projets. Elle est destinée à mettre en évidence les meilleures pratiques et techniques disponibles en matière de conception respectueuse des enjeux HSE dans les principaux domaines suivants :

- l'optimisation des conditions de travail par un examen de l'ergonomie, de l'éclairage, du chauffage, de la ventilation des postes de travail ;
- l'efficacité énergétique par une optimisation du rendement lors du choix du type d'énergie utilisée, une récupération de l'énergie disponible (utilisation de gaz émis par les processus de production d'électricité, récupération de chaleur émise par les processus, récupération de l'énergie émise lors du freinage des moteurs…), une amélioration de l'isolation des parois des fours de chauffe et de traitement thermique des tubes, l'installation de régulateurs pour optimiser les consommations d'énergie (chauffage et éclairage) ;
- l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et la prise en compte des conséquences du changement climatique ;
- la diminution des émissions atmosphériques par une amélioration constante des systèmes de captation ;
- la gestion de l'eau grâce au recyclage et à la récupération de l'eau de pluie au moyen de bassins de stockage, et une amélioration de la qualité par un meilleur fonctionnement des stations de traitement et une diminution du volume des eaux rejetées ;
- la gestion des déchets par une amélioration des conditions de collecte, de leur tri et de leur taux de valorisation ;
- la réduction des nuisances sonores à l'intérieur et à l'extérieur des ateliers par une diminution prioritaire des émissions de bruit à la source.

En 2015, les investissements HSE se sont élevés au total à 51,26 millions d'euros, soit 20 % du montant des dépenses d'investissement en 2015. Ils ont porté principalement sur :

- l'amélioration des conditions de travail (ergonomie, réduction du bruit, éclairage, chauffage) ;
- les mises en conformité environnementales et des équipements de travail (rétentions, aspirations de fumées, réseaux d'eau et de gaz, systèmes de protection incendie, stockage de produits) ;
- la diminution des consommations d'énergies : amélioration des fours de chauffage et de traitement thermique, automatisation de l'éclairage, isolation des bâtiments ;
- l'amélioration de la gestion de l'eau ;
- la gestion de la forêt exploitée par Vallourec Florestal ;
- la substitution des substances chimiques dangereuses ;
- l'aménagement et la sécurisation des usines au niveau des toitures, voiries et parkings ;
- le renouvellement des permis d'exploiter ;
- les projets de reboisement et de fours de carbonisation pour la production de charbon de bois comme source d'énergie renouvelable ;
- les projets de drainage d'eau et de constructions des digues de stériles métallifères présentant un risque inhérent de dommages significatifs.

Dans le cadre de ces projets, l'on relèvera les principales réalisations suivantes :

- Vallourec Florestal au Brésil a investi 4,89 millions d'euros dans la reconstruction et l'installation de nouveaux fours de carbonisation pour parvenir à un rendement gravimétrique supérieur à 34 % ;
- Vallourec Deutschland à Mülheim a apporté 0,9 million d'euros sur la première phase de l'investissement de modernisation du four de chauffage des billettes avec des brûleurs régénératifs qui permettront un gain d'efficacité énergétique de l'ordre de + 15 % ;
- Vallourec Tubos do Brasil a déployé divers projets totalisant 0,6 million d'euros dans le système de l'eau industrielle qui ont abouti à une réduction du prélèvement d'eau proche de 400 000 m^3 (1,44 million de mètres cubes en 2015 contre 1,84 million de mètres cubes en 2014).

Le montant des provisions et garanties pour risques environnementaux figure à la Note 16 des états financiers consolidés. Ce montant couvre les coûts de traitement des terrains industriels et de remise en état de la mine lorsque les ressources seront épuisées.

4.4.1.6 Cas particuliers

1. La nature des activités de Vallourec Mineração (extraction minière), éloignée du cœur de métier du Groupe (fabrication de tubes sans soudure), génère individuellement un bilan environnemental sans proportion avec le bilan environnemental moyen des sites du Groupe. Afin de ne pas nuire à la cohérence des informations consolidées du Groupe, les résultats de cette société ne sont pas pris en compte. Ils sont néanmoins publiés en annexe 2 du présent chapitre.

2. Il en est de même de l'unité de « pelletisation » implantée sur le site de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil. Cette unité, qui fabrique des pellets à partir du minerai produit par Vallourec Mineração et d'autres mines et est fortement consommatrice d'eau, alimente les hauts-fourneaux de Vallourec Tubos do Brasil et de Jeceaba mais aussi d'autres sidérurgistes locaux. Son niveau d'activité est donc indépendant de l'aciérie et de la tuberie de Jeceaba. Par conséquent, les données environnementales qui lui sont propres sont présentées séparément en annexe 2.

3. Le bâtiment siège du Groupe à Boulogne fait aussi l'objet de progrès environnemental. En janvier 2016, la certification « BREEAM In Use » a été obtenue en niveau *very good* (soit 4 sur 6) pour les deux domaines « Asset Performance » et « Building Management ». Cette classification est d'autant plus méritoire que l'immeuble conçu dans les années 2002-2003 et livré en 2005 ne répond pas aux critères HQE. Elle résulte à la fois d'une diminution régulière des consommations d'eau et d'énergie et de la mise en place d'un système de collecte qui permet de recycler 80 % des déchets et, depuis 2015, de la valorisation des biodéchets issus du restaurant d'entreprise.

4.4.2 Utilisation durable des ressources

En 2015, le niveau de production a été très inférieur à celui des années passées. En conséquence, toutes les grandeurs environnementales sont inférieures à leur valeur de 2014. En revanche, la performance environnementale mesurée en rapportant ces grandeurs à la tonne processée s'est dégradée pour la simple raison que les quantités mises en œuvre ne sont pas proportionnelles à la production parce qu'il existe des consommations fixes. Ceci donnera lieu à des commentaires dans chacune des rubriques ci-dessous.

En conséquence, la quasi-totalité des objectifs qui avaient été fixés ne sont pas atteints, pour la raison essentielle que l'hypothèse de réduction de la production avait été prise à 10 %, ce qui n'a malheureusement pas été le cas puisque la production expédiée est en retrait de 39 % et la production « processée » recule de 48 %.

4.4.2.1 Ressources mises en œuvre

En 2013, le Groupe a réalisé pour la première fois le bilan de l'ensemble des flux massiques nécessaires à la production des tubes sur l'ensemble de ses sites industriels [1].

Empreinte matière première

L'eau représente près de 60 % de la masse des entrants
Les émissions directes de CO_2 sont faibles
1 tonne de tube expédiée engendre 331 kg de déchets et co-produits

Ce bilan a été actualisé en 2015. Il en ressort que la production de 1,41 million de tonnes de tubes nécessite 8,95 millions de tonnes d'entrants de différentes natures, en réduction de 31 % par rapport à 2014, alors que la production expédiée a diminué de 39 %, ceci en raison de la diminution des prélèvements d'eau qui ne représentent plus que 60,4 % de la masse totale des entrants. À cet égard, il convient également de souligner que :

- 83 % des ressources consommées sont renouvelables (ferrailles et acier fabriqué à partir de ferrailles, charbon de bois, eau et oxygène), ce qui démontre le caractère limité de l'empreinte environnementale nette du Groupe, bien que stable en 2015 par rapport à 2014 ;
- plus de 99 % des « outputs » liés à la production peuvent être considérés comme recyclables si l'on considère que le CO_2 émis a vocation à être absorbé pour reconstituer de la biomasse ou 82 % si on ne retient pas cette hypothèse.

(1) À l'exception de Vallourec Mineração Ltda (activités minières) et Vallourec Florestal Ltda (activités forestières), qui n'exercent pas d'activité de fabrication de tubes.

Le bilan actualisé montre également qu'il est essentiel de continuer à se préoccuper des conditions de rejet de l'eau et des déchets industriels, sujets sur lesquels le Groupe a engagé des actions depuis plusieurs années. En revanche, s'agissant des émissions de carbone, le bilan, tel qu'il résulte d'une connaissance améliorée des flux propres à la forêt que le Groupe exploite, est très positif.

En 2013, le Groupe a réalisé l'analyse de cycle de vie de deux produits caractéristiques de l'activité Pétrole et gaz (tubing et casing) en collaboration avec un client final. Les dix impacts clés évalués (notamment : carbone, énergie, eau, épuisement des ressources, toxicité, eutrophisation) ont montré le faible impact relatif des produits du Groupe. L'objectif est de poursuivre ces analyses sur d'autres produits en collaboration avec d'autres clients. Dans cette perspective, le Groupe a lancé en 2015, avec le concours d'un cabinet expert, la création d'un outil spécifique destiné à réaliser ce type d'analyses pour des produits déjà disponibles sur le marché ou en cours de création dans le cadre de programmes R&D. Cet outil sera utilisable au premier trimestre 2016.

4.4.2.2 Consommation de matières premières

L'acier utilisé par Vallourec pour la fabrication des tubes est élaboré en grande partie dans les aciéries du Groupe. Deux filières sont utilisées : la filière hauts-fourneaux (à Belo Horizonte et Jeceaba depuis mi-2014 (BOF – *Basic Oxygen Furnace*)), et la filière électrique à Jeceaba au Brésil, à Youngstown aux États-Unis et Saint-Saulve en France (EAF – *Electric Arc Furnace*). Grâce à cette dernière filière, le Groupe favorise l'utilisation de ferrailles recyclées par rapport à la fabrication de nouvelles quantités d'acier ou de fonte.

Pour optimiser l'efficacité de chacun de ces processus, des groupes d'amélioration continue ont été mis en place. Leurs principaux axes de travail sont les suivants :

- la formalisation précise de règles internes et des besoins des aciéries pour obtenir les nuances d'acier à élaborer en optimisant l'efficacité énergétique des fours ;
- la récupération du maximum de ferrailles possible dans le Groupe en adaptant le tri effectué dans les tuberies aux besoins des aciéries ;
- l'adaptation de l'organisation logistique.

Production d'acier en 2015

	Hauts-fourneaux			Fours électriques		Aciéries
Usine *(en tonnes)*	**Minerai**	**Pellets**	**Charbon de bois**	**Ferrailles**	**Dont % de recyclage interne**	**Ferrailles et fonte mises en œuvre**
Vallourec Tubos do Brasil – Belo Horizonte	263 921	250 375	226 240	43 780	100	279 326
Vallourec & Sumitomo Tubos do Brazil – Jeceaba (consolidé à 56 %)	24 301	111 980	68 617	67 397	9	166 132
Vallourec Tubes France – Saint-Saulve	0	0	0	213 418	26	213 418
Vallourec Star – Youngstown	0	0	0	166 293	14	185 850
TOTAL	**288 222**	**362 355**	**294 857**	**490 887**	**27**	**844 727**

On constate (i) une amélioration sensible du taux de recyclage interne des ferrailles en raison des progrès accomplis à l'aciérie de Youngstown, (ii) une réduction de 54 % de la production interne à comparer à une réduction de 39 % de la quantité de tubes expédiés ce qui s'explique par un plus grand recours relatif à l'approvisionnement extérieur notamment auprès d'HKM (réduction des achats d'acier de seulement 27 %).

4.4.2.3 Gestion de l'eau

Le Groupe considère la gestion de l'eau comme l'un des enjeux majeurs du développement durable en raison de son importance dans le bien-être des populations, des risques de pénurie et parce que l'eau représente quantitativement la principale ressource nécessaire aux processus de production du Groupe. L'eau est en effet indispensable pour les usines. Ses utilisations principales sont :

- solidification de l'acier liquide (coulées continues) ;
- le refroidissement des outils à chaud (fabrication d'acier et laminage des tubes), représentant environ 50 % des besoins ;
- le refroidissement des tubes après traitement thermique, représentant environ 25 % des besoins ;
- les traitements de surface, les épreuves hydrauliques, le contrôle non destructif des tubes et le refroidissement des autres outils du processus de fabrication.

Au cours de ces dernières années, la qualité des rejets des usines s'est améliorée et les prélèvements d'eau ont diminué, essentiellement grâce à la mise en place d'outils permettant d'accroître le taux de recirculation. Les prélèvements sont passés de 10,3 millions de mètres cubes en 2004 à 7,83 millions de mètres cubes en 2014 (malgré la montée en charge des nouveaux sites de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et de la nouvelle tuberie de Youngstown) et à ☑ 5,63 millions de mètres cubes en 2015.

La forte réduction des prélèvements d'eau en 2015 est liée à la réduction de l'activité, et s'est faite grâce aux efforts des équipes pour adapter les besoins aux nouveaux rythmes des ateliers (arrêts de fabrication et réorganisations conduisant à la réduction des temps d'ouverture des ateliers – passage de l'aciérie de Saint-Saulve en 3 × 8 au lieu de 5 × 8 par exemple).

Le prélèvement relatif s'est donc amélioré régulièrement sur la période 2004-2014 pour s'établir à 1,4 m^3 par tonne traitée à fin 2014, mais en 2015 il a atteint 1,99 m^3 par tonne traitée. Il faut rappeler les investissements réalisés à Déville-lès-Rouen (1,5 million d'euros en 2 ans) qui auront permis une réduction des besoins en eau plus forte qu'escomptée à 5,8 m^3/t en 2015 au lieu de 14 m^3/t avant 2013.

Cependant, les procédés thermiques (fusion de ferrailles, poches d'acier liquide, fours de réchauffage) nécessitent, même en cas d'arrêt de production, le maintien en veille de certains outils avec consommation d'énergie et le refroidissement, ce qui explique la dérive des ratios. La « part fixe » des besoins en eau est donc importante et constitue un axe de progrès dans la plupart des établissements exploitant des processus à chaud.

Dans ces conditions et compte tenu de la nouvelle empreinte industrielle du Groupe à venir, l'objectif 2016 sera fixé en cours d'année.

Sur les quatre sites intégrés, aciérie/tuberie de Vallourec Tubos do Brasil, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, Saint-Saulve et Youngstown, le taux de recyclage de l'eau en interne est en moyenne de 98,1 %, ce qui témoigne d'un prélèvement d'eau très faible et d'une très bonne performance des systèmes de gestion des flux.

Prélèvements d'eau 2002-2015

Année	Prélèvements d'eau totaux *(en m^3)*	Prélèvements d'eau par tonne traitée *(en m^3/t)*
2002	11 526 990	2,71
2003	10 614 854	2,57
2004	10 308 672	1,96
2005	10 256 071	1,82
2006	10 778 479	1,77
2007	9 554 272	1,78
2008	9 444 031	1,62
2009	7 326 310	2,24
2010	8 078 804	1,74
2011	8 628 862	1,7
2012	7 868 009	1,6
2013	8 857 826	1,6
2014	7 831 288	1,4
2015	☑5 630 516	☑1,99

Les eaux industrielles peuvent être rejetées dans les réseaux municipaux (majorité des sites) ou dans le milieu naturel après traitement dans les stations d'épuration internes, l'objectif étant de diminuer les quantités rejetées par l'augmentation du recyclage interne. Afin de préserver la qualité des rejets en eau et en conformité avec les réglementations locales applicables, les sites surveillent les paramètres suivants :

- les MES : matières en suspension ;
- la DCO : demande chimique en oxygène ;
- les HCT : hydrocarbures totaux ;
- les métaux (principalement fer, zinc, chrome et nickel). Le ratio métaux totaux par volume d'eau rejetée (mg/litre) est en 2015 de 1,23 mg/l (1,29 en 2014) sur le périmètre du Groupe.

ACTIONS ENGAGÉES

De nombreuses actions de mesures et de surveillance des besoins en eau ont été mises en place en 2015 pour réduire la consommation d'eau spécifique (réduction, voire arrêt des pompages pendant les arrêts de production).

À la fin de 2014, Vallourec Tubos do Brasil (VBR) a lancé un plan d'atténuation du risque de rationnement de l'eau. Ceci, malgré un taux de recirculation de l'eau industrielle déjà très satisfaisant de 98 %. VBR est le plus grand consommateur d'eau de Belo Horizonte et il est fortement dépendant de COPASA, l'organisme public en charge de la distribution de l'eau.

En raison d'une sécheresse chronique, le gouvernement régional a demandé que la consommation d'eau soit réduite de 30 % par rapport à la référence 2014 tout en envisageant une augmentation du prix de l'eau. En conséquence, VBR a mis en œuvre un plan d'actions pour réduire les pertes d'eau industrielle et sanitaire, augmenter la recirculation d'eau interne, forer des puits et développer des campagnes internes de changement de comportement pour favoriser l'économie de la ressource en eau et en particulier baisser le niveau de consommation fixe. Un potentiel d'économie de 32 % de réduction de la consommation d'eau à partir du réseau public a été ainsi identifié, et VBR a déjà atteint fin 2015 une réduction de 16 % de sa consommation d'eau (moyenne 2015 par rapport à 2014). Cela s'est notamment traduit par un projet d'investissement de 980 000 euros déjà engagé.

On peut également citer :

- au Brésil, la rénovation des puits et drains de VBR Mineração pour un montant de 770 000 euros (2015-2016) ;
- en Chine à Changzhou, 80 000 euros ont été investis pour améliorer les réseaux d'eaux pluviales et de rejets ;
- aux États-Unis à Houston, la modernisation du puisage de l'eau a été réalisée pour un investissement de 180 000 euros.

Enfin, les réseaux de Valinox Nucléaire à Montbard ont été modifiés pour permettre la réutilisation de l'eau de pluie collectée sur l'ensemble du site et stockée dans des bassins dédiés.

Le Groupe a établi en 2014, avec un prestataire spécialisé, le coût complet du management de l'eau sur les quatre sites intégrés aciérie/tuberie de VSB, VBR, Youngstown et Saint-Saulve. Ces coûts, qui agrègent la charge des prélèvements, de restitution dans le milieu naturel ou les réseaux, de personnel, de maintenance, d'énergie, des consommables et des amortissements, sont apparus supérieurs aux estimations d'origine. Les plans d'actions spécifiques qui en résultent vont être adaptés à la nouvelle configuration industrielle du Groupe sachant qu'un axe commun d'amélioration consiste à développer la mise en place de compteurs « intelligents » aux points stratégiques de consommations permettant d'avoir les mesures en temps réel et de réagir rapidement en cas de dérive constatée, car la connaissance précise des consommations d'eau et de ses utilisations sur les sites constitue l'étape préalable à la mise en place d'une stratégie précise d'économie d'eau.

Prélèvements d'eau en 2015 par les usines intégrées (équipées d'une aciérie)

LE *WATER IMPACT INDEX*

La gestion de l'eau ne se limite pas à la mesure des prélèvements dans les milieux naturels ou les réseaux publics ou au suivi de la quantité et de la qualité des rejets. C'est pourquoi le Groupe suit et analyse son « empreinte eau » grâce à l'indicateur appelé « Water Impact Index » (Indice d'impact sur la ressource en eau). L'indicateur tient compte des volumes prélevés et rejetés, du niveau de qualité des prélèvements et des rejets, et du facteur de stress (rareté de l'eau et contexte hydrologique). La méthode d'évaluation du facteur de stress hydrique a été confirmée en 2014 après comparaison des méthodologies existantes. Exprimé en équivalents mètres cubes rapportés à la production du site, il mesure synthétiquement l'impact de chaque site au regard de la ressource en eau disponible dans le bassin auquel il appartient. Une meilleure connaissance de l'impact global de l'usage de la ressource permet en effet une meilleure hiérarchisation des actions et des investissements à réaliser.

Une première étude a été réalisée en 2012 sur la base des données 2011, avec le concours d'un prestataire spécialisé, dans sept sites du Groupe situés au Brésil, aux États-Unis, en France et en Allemagne. En 2015, le calcul de l'indicateur a été repris sur les 10 sites les plus importants du Groupe du point de vue de la ressource en eau sur la base des données 2014.

Les sites suivants ont été analysés : PTCT à Batam en Indonésie, Vallourec Star à Houston, Vallourec Star à Youngstown (aciérie et tuberie), Vallourec Tubos do Brasil à Belo Horizonte (aciérie et tuberie), Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil à Jeceaba (aciérie et tuberie), Vallourec Deutschland à Rath et Mülheim, Vallourec Tubes France à Saint-Saulve (aciérie et tuberie) et Vallourec Drilling Products à Tarbes. Les sites analysés représentent près de deux tiers des prélèvements. Il apparaît que deux de ces sites appartiennent à des bassins hydrologiques soumis au stress hydrique.

L'application de l'indicateur *Water Impact Index* a permis de montrer que les sites les plus critiques n'étaient pas uniquement ceux dont les prélèvements d'eau étaient les plus élevés, comme en témoigne le graphique ci-dessous.

Ce graphique montre également que les volumes équivalents auxquels le calcul aboutit sont très faibles, sauf pour les deux sites de Saint-Saulve et Houston, attestant de la gestion responsable de la ressource en eau par le Groupe.

L'analyse de ces rapports permet aussi de suggérer des pistes d'amélioration et des études à mener pour améliorer la mesure, réduire les prélèvements, améliorer la qualité, le taux de recyclage ainsi que le coût complet de gestion de la ressource.

La collecte de l'eau de pluie et son emploi sont déjà fortement développés dans certains grands sites industriels. Cependant, l'absence de comptage ne permet pas de la faire apparaître dans les entrées alors qu'elle figure dans les rejets.

Prélèvements d'eau et Water Impact Index en 2014

4.4.2.4 Politique énergétique

LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

Engagement de performance responsable

> Améliorer l'efficacité énergétique de nos équipements et réduire les émissions de carbone de nos processus de production

INDICATEUR

Consommation d'énergie en kWh/tonne traitée.

OBJECTIF 2015

Réduire les consommations d'énergie à **1 070 kWh par tonne traitée** sur l'ensemble du périmètre du Groupe, hors pelletisation et mine, compte tenu d'une réduction attendue de la production de 10 %.

RÉALISATION DE L'OBJECTIF 2015

Les consommations d'énergie se sont établies à ☑ 2 498 GWh pour le gaz naturel et ☑ 1 205 GWh pour l'électricité, soit **1 310 kWh/tonne traitée**.

La performance énergétique du Groupe rapportée aux conditions de production de 2015 ne peut pas être comparée aux années précédentes, en raison de la baisse beaucoup plus importante du niveau de la production par rapport à ce qui avait été retenu pour la fixation de l'objectif. En outre, les mesures d'adaptation, telles que la réduction de postes de travail et les arrêts de production prolongés, ont maintenu les consommations fixes à un niveau élevé et, en conséquence, les ratios d'énergie par tonne traitée ont été significativement plus élevés que prévu.

OBJECTIF 2016

Compte tenu de la future empreinte industrielle, l'objectif 2016 sera fixé en cours d'année.

En 2015, les consommations énergétiques ont atteint 195 millions d'euros (soit 5 % du chiffre d'affaires 2015) en léger retrait par rapport à fin 2014 (249 millions d'euros), en raison principalement de la diminution du niveau de production sur la période, de certains longs arrêts de maintenance et des effets de change.

Le Groupe utilise également la biomasse comme source d'énergie pour ses hauts-fourneaux au Brésil. Il possède 237 000 hectares de forêts et de plantations d'eucalyptus, destinées à la production de charbon de bois qui sert de réducteur dans le processus de fabrication de fonte à partir de minerai de fer.

Le tableau ci-dessous montre l'origine de l'énergie consommée par le Groupe :

Source d'énergie	Unité	Énergie renouvelable	Énergie non renouvelable	Total
Électricité achetée		443	777	1 220
Électricité produite		53	–	53
Gaz naturel	*GWh*	–	2 628	2 628
Fuel		–	616	616 [(a)]
Charbon de bois		2 147	–	2 147
TOTAL	***GWh***	**2 642**	**4 022**	**6 664**
Énergie consommée	%	40 %	60 %	100 %

(a) Y compris depuis 2015 le fuel nécessaire à la production d'électricité sur certains sites tels que PTCT.

40 % de l'énergie consommée au niveau Groupe est d'origine renouvelable. Cette situation remarquable résulte en premier lieu de l'énergie contenue dans le charbon de bois produit par Vallourec Florestal, mais aussi de l'électricité d'origine hydraulique disponible au Brésil, du remploi des gaz de hauts-fourneaux et du goudron issu de la carbonisation du charbon de bois pour produire de l'électricité et de l'électricité d'origine renouvelable achetée sur les autres marchés. Ce pourcentage est en progrès par rapport à 2014 grâce à une réduction limitée de la fourniture d'électricité d'origine hydraulique brésilienne en dépit des épisodes de sécheresse.

LE PROJET *GREENHOUSE*

En vue de réduire de façon significative toutes les consommations énergétiques, le Groupe a, dès 2009, mis en place le projet *GreenHouse* dont l'objectif est de réduire de 20 % la consommation totale de gaz et d'électricité d'ici 2020 à périmètre, mix produit et niveau d'activité équivalents, l'année 2008 constituant l'année de référence. Dans le cadre de ce projet, Vallourec agit également en faveur d'une économie « bas carbone » en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le projet *GreenHouse* s'appuie sur une démarche rigoureuse, et notamment sur les méthodologies et outils du *Vallourec Management System* (voir *supra)*. Il constitue un des leviers de la politique Énergie du Groupe publiée en septembre 2014 et s'articule autour des principaux éléments suivants :

- un partage de bonnes pratiques animé par des Communautés de Pratiques réunissant les experts en énergie et en process industriels dans tous les domaines liés à l'énergie (procédés thermiques, électriques, air comprimé, production de vapeur) et l'animation de nombreux groupes d'amélioration continue agissant exclusivement dans le domaine de l'énergie pour améliorer les performances du Groupe. Sept orientations portant sur les différents aspects de l'efficacité énergétique ont été rédigées et publiées sous la forme d'un support de travail pour les groupes d'amélioration continue ;
- de nombreux *quick wins* comme conséquence concrète des actions en question ;
- l'établissement de balances thermiques et d'audits énergétiques :
  - les balances thermiques réalisées à ce jour concernent plus de 80 % des fours du Groupe. L'analyse de performance des fours permet de mettre en évidence les sources d'amélioration et de proposer les investissements permettant d'augmenter l'efficacité énergétique, tels que la mise en place de brûleurs régénératifs, de récupérateurs de chaleur des fumées, ou l'amélioration de l'isolation,
  - les audits énergétiques réalisés sur les sites les plus importants du Groupe permettent d'identifier les équipements ou les ateliers les plus consommateurs d'énergie et d'établir des priorités pour les actions à venir. À noter que certains sites satisfaisant à certains critères étaient légalement tenus de réaliser un premier audit de leurs usages énergétiques avant le 5 décembre 2015 en application de la Directive n° 2012/27/UE relative à l'efficacité énergétique, étant précisé que ceux déjà certifiés ISO 50001 étaient exemptés de cette obligation ;
- un système d'autoévaluation des sites contrôlés par les animateurs du projet.

La réduction de la production en 2015 (- 39 % de tonnes expédiées et - 48 % de tonnes traitées) a bien sûr conduit à une baisse de l'énergie consommée sous forme de gaz et d'électricité d'environ 34 % pour atteindre 3 703 GWh. La consommation spécifique s'est accrue mais dans une proportion inférieure à la baisse de la production (*cf.* ci-dessus).

Les consommations d'énergie à la tonne traitée ☑ se sont ainsi établies à 884 kWh/t pour le gaz et 426 kWh/t pour l'électricité (respectivement 681 kWh/t et 340 kWh/t en 2014), ceci hors mine et unité de pelletisation, soit une hausse de la consommation spécifique de « seulement » 28 %.

La performance énergétique de chaque année était calculée à partir d'une modélisation linéaire de la consommation prenant en compte le volume de production et l'effet mix représenté par le pourcentage de traitement thermique par rapport à l'année de référence 2008. Les niveaux de production et l'organisation de la production (périodes d'arrêt et travail à un poste) de 2015 ne permettent plus d'utiliser un tel modèle. Il est donc difficile de déterminer la performance énergétique intrinsèque du Groupe en 2015, même si les actions au niveau des sites ont continué à produire leurs effets.

En conséquence et compte tenu de ce que l'empreinte industrielle du Groupe va être considérablement modifiée en 2016, il ne sera plus possible de se référer aux conditions de consommation de 2008. Un nouvel objectif 2020 sera donc établi en 2016 sur la base de nouvelles hypothèses.

LE *VALLOUREC ENERGY MANAGEMENT SYSTEM*

Pour aller plus loin et intégrer durablement la gestion de l'énergie dans les processus industriels, le Groupe a mis en place un système de management d'énergie, le *Vallourec Energy Management System,* basé sur la méthodologie du projet *GreenHouse* et la norme internationale d'efficacité énergétique ISO 50001.

Comme cela est mentionné dans sa politique Énergie, Vallourec s'engage à certifier ISO 50001 les principales installations de production. Ainsi, les sites des usines Vallourec Tubos do Brasil, Vallourec Oil & Gas UK, Vallourec Tubes France Saint-Saulve et Aulnoye, Vallourec Deutschland, Valinox Nucléaire France et Vallourec Changzhou sont déjà certifiés au 31 décembre 2015 et représentent 47 % de la production. D'autres sites se sont engagés dans la même démarche et des groupes de travail sont en cours en France, en Chine et en Indonésie pour obtenir la certification ISO 50001 en 2016.

Le succès des démarches et notamment la pérennisation des résultats s'appuient sur :

- la formation en efficacité énergétique : plusieurs centaines d'opérateurs ont été formées à l'occasion de formations spécifiques en efficacité énergétique en France, au Brésil et en Écosse, avec les experts de chaque site.

  Depuis 2013, Vallourec University, en partenariat avec la société EDF (Électricité de France), a développé, dans le cadre d'une démarche de progrès visant à la Maîtrise de la Demande d'énergie « MDE », une prestation de formation de spécialiste en gestion d'énergie, dans le but d'améliorer les compétences techniques du personnel en charge de l'efficacité énergétique de ses sites français. Plus de 50 spécialistes ont déjà été formés. Les actions de formation sont dispensées dans différents domaines techniques, tels que l'air comprimé, la combustion thermique, le froid industriel, l'éclairage, la motorisation et les énergies renouvelables ;

- le déploiement de systèmes de mesure en temps réel, dits « Advanced Metering Management », ont été mis en place dans les plus importants sites au Brésil, en France, en Allemagne, en Écosse et aux États-Unis.

L'EXTENSION DE LA RECHERCHE DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Vallourec Florestal, qui gère la forêt brésilienne, s'inscrit également dans une démarche de recherche de performance énergétique. Ses équipes ont développé un procédé de carbonisation plus efficient ayant conduit à une amélioration du taux de transformation massique du bois en charbon de bois de 29 % à 35 %. Il en résulte (i) un moindre besoin de bois et donc de surface cultivée à production de fonte donnée, (ii) une réduction très sensible des émissions de méthane rapportée au mètre cube de charbon de bois ainsi que (iii) une réduction de la chaleur dissipée dans l'atmosphère.

Vallourec Florestal mène également des projets portant sur de nouveaux processus de carbonisation avec récupération des fumées et des gaz pour permettre la production d'énergie électrique, tout en évitant les émissions de méthane dont l'équivalent « effet de serre » est plus de 20 fois celui du dioxyde de carbone.

4.4.3 Impacts et rejets

4.4.3.1 Qualité de l'air

Pour préserver la qualité de l'air aux alentours de ses usines, le Groupe mesure systématiquement les niveaux des rejets atmosphériques et met en œuvre des solutions adaptées à chaque type de rejet dans le but de les limiter. Les rejets produits par les usines sont les vapeurs et les particules.

LES VAPEURS

- Les émissions d'oxyde d'azote (NO_X) proviennent des fours de chauffe de billettes et de traitement thermique de tubes. En vue de les limiter, tous les fours sont alimentés au gaz naturel, combustible faiblement émetteur, et chaque année, des brûleurs anciens sont remplacés par des brûleurs « bas NO_X » répondant aux meilleures techniques disponibles pour ce type d'émission. En 2015, les émissions ont été de 485 tonnes de NO_X (729 tonnes en 2014).

- Les émissions de composés organiques volatils (COV) proviennent des installations d'huilage, de vernissage et de peinture de tubes, de dégraissage et nettoyage de tubes ou de pièces de machines. Elles proviennent aussi de vapeurs huileuses venant des installations de laminage ou formage à froid et des machines-outils. En 2015, les émissions nominales de COV, c'est-à-dire avant captation et filtration, sont estimées à 460 tonnes (603 tonnes en 2014). Les rejets dans l'atmosphère sont donc très significativement inférieurs, et les mesures réalisées montrent que les émissions sont conformes à la réglementation applicable. Des actions sont mises en place chaque année pour diminuer les émissions de COV à la source, celles-ci consistant à supprimer les émissions en utilisant des produits de substitution sans COV, en coordination avec les fournisseurs de produits et, en cas d'impossibilité, à canaliser et traiter les émissions.

  Après les progrès de ces dernières années, la principale source d'émission de COV du Groupe est liée à la protection temporaire de tubes OCTG. Les efforts pour limiter les émissions de COV porteront dans les années à venir sur les installations correspondantes. Ainsi, Vallourec Oil and Gas France a réalisé un investissement pour passer en mode aqueux sur la ligne « casing ». La nouvelle installation a été validée par la qualité, reste toutefois les aspects « marketing » du projet à valider avant de passer réellement en production.

- S'agissant des vapeurs issues des traitements de surface, les installations sont équipées de systèmes de captation et de traitement afin de se conformer à la réglementation applicable.

	2011	2012	2013	2014	2015
Émissions de COV *(kg/tonne traitée)*	0,11	0,10	0,09	0,11	0,17
Émissions de NO_X *(kg/tonne traitée)*	0,13	0,13	0,13	0,13	0,17

La quantité de COV globale du Groupe ramenée à la tonne traitée est cependant en augmentation. Cela s'explique par le fait que les sources d'émissions concernent essentiellement les produits Pétrole et Gaz et les process de protection temporaire, moins affectés par la baisse d'activité.

LES PARTICULES

- Les principales sources potentielles d'émissions de particules sont les fours des aciéries. Chaque année, les systèmes de captation sont améliorés pour réduire continûment les émissions correspondantes. Ainsi, dans l'aciérie Vallourec de Saint-Saulve qui émet des poussières, notamment lors de la fusion des ferrailles dans son four électrique à arcs, les toitures de la halle abritant ce four sont fermées et les poussières aspirées jusqu'à des filtres à manches avec une efficacité de plus de 99 %, puis valorisées dans l'industrie du zinc. Les filtres n'ayant pas un rendement absolu, une faible quantité de poussière est cependant rejetée dans l'environnement par les cheminées. L'aciérie mesure depuis plusieurs années l'impact de la dispersion et des retombées de ces poussières autour de son site.
- Les conditions de dépose des réfractaires des poches ont également été modifiées en vue d'éviter la génération de poussière. À Youngstown, depuis l'installation des dépoussiéreurs, l'atmosphère de travail s'est fortement améliorée. La captation des particules est très efficace et des prélèvements permettent de vérifier que les teneurs en métaux lourds rejetés (chrome, plomb, nickel…) restent très inférieures aux limites autorisées.
- Les tuberies et les usines de finition produisent aussi des poussières au niveau des laminoirs à chaud, des installations de meulage et de polissage des tubes. Des étanchéités, des aspirations et des filtres sont mis en place au niveau des machines pour capter les poussières à la source. Des aspirations et des filtres en toiture peuvent, en cas de besoin, compléter ces dispositifs pour capter les émissions diffuses.
- Les camions, véhicules et autres engins de manutention circulant à l'extérieur des bâtiments sont également sources d'émissions de poussières. Pour éviter que ces nuages de poussières ne gênent le personnel ou le voisinage, les voies de circulation sont revêtues de béton ou de polymères.

4.4.3.2 Sols

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS

Compte tenu de l'ancienneté des sites, l'ensemble des études de sol ont été réalisées à l'initiative du Groupe, sans mise en demeure des autorités. Ces investigations ont conduit des établissements à mettre en place, en accord avec les autorités, une surveillance des eaux souterraines au moyen de piézomètres. La liste des sites sous surveillance est répertoriée dans la base de données officielle BASOL.

Dans le cadre d'un nouvel investissement nécessitant le déplacement de certaines machines et dans un souci de préservation de l'environnement, une caractérisation des sols a été réalisée sur le site de Vallourec Drilling Products à Villechaud. Une pollution aux HCT ayant été identifiée, 71 tonnes de terres polluées ont été envoyées en filière de traitement, représentant un coût de 20 000 euros. La dernière zone a été purgée en 2014.

Le site de Vallourec Drilling Products à Cosne-sur-Loire a poursuivi le traitement des pollutions des sols et de la nappe phréatique.

ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS

En Allemagne, après avoir effectué les analyses, des surveillances des eaux souterraines sont réalisées, en accord avec les autorités locales, au niveau de deux établissements. Il n'y a, à la connaissance du Groupe, aucune pollution pour les autres usines.

Au Brésil, les seuls risques potentiels se situent sur le site de Barreiro aux endroits où ont été stockés des déchets dans le passé. Un ancien dépôt de laitier (sous-produit métallurgique constitué lors de l'élaboration de l'acier) et un ancien dépôt de boues ont été remis en conformité ; un suivi de l'eau souterraine par piézomètres est effectué. Un programme de remise en conformité d'un ancien site de stockage de déchets industriels solides (bois, plastique, ferrailles, etc.) a débuté en 2004. Son état d'avancement est en ligne avec l'engagement pris auprès des autorités. Près de 10 millions d'euros auront été dépensés (8,5 millions d'euros atteints fin 2015 et 1,5 million d'euros prévus en 2016) pour enlever les terres polluées et les faire incinérer. Une seconde tranche de travaux, dont les études sont en cours, débutera en 2017 pour refaire le terrassement et le drainage des routes.

Aux États-Unis, des analyses ont été effectuées sur la très grande majorité des sites de production. Ces sites analysés ne présentent, à la connaissance du Groupe, aucun risque de pollution significatif.

4.4.3.3 Gestion des déchets et co-produits

Engagement de performance responsable

> Respecter notre environnement et protéger la biodiversité par la prévention des pollutions de toutes natures, la réduction de la consommation d'eau, la valorisation des déchets et la réduction des nuisances

INDICATEUR

Pourcentage de déchets valorisés.

OBJECTIF 2015

Atteindre le taux de **94,5 % de déchets valorisés** sur l'ensemble du périmètre du Groupe.

RÉALISATION DE L'OBJECTIF 2015

Le taux de déchets recyclés a atteint ☑ **94,8 %,** au-delà de l'objectif fixé.

OBJECTIF 2016

Compte tenu de la future empreinte industrielle, l'objectif 2016 sera fixé en cours d'année.

Comme toute activité industrielle, l'activité du Groupe génère des déchets variés et en quantités importantes. En 2015, elle a dégagé 466 815 tonnes de déchets (669 914 tonnes en 2014), dont 6,1 % de déchets dangereux (6,1 % en 2014).

Les indicateurs clés de leur gestion, qui incluent désormais VSB et la nouvelle tuberie de Youngstown, sont les suivants :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Déchets *(milliers de tonnes)*	629	666	655	626	669	467
Déchets / Production traitée *(%)*	13	13	13	11	12	17
% de déchets dangereux	9,5	7,4	7,7	8,6	6,1	6,1
% de valorisation	86	89	91	92,7	93,5	☑ 94,8

Du fait de la baisse d'activité, le volume de déchets a fortement diminué de 31 %. Toutefois, les actions menées en 2014 continuent de porter leur bénéfice et ont permis d'atteindre un taux de recyclage de 94,8 %. Le détail des déchets produits figure ci-dessous.

Afin de marquer son attachement à l'enjeu environnemental représenté par la gestion des déchets, le Conseil de Surveillance, sur recommandation de son Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a introduit en 2013 l'objectif de valorisation des déchets dans la part variable de la rémunération des membres du Directoire.

Le projet « By-Products »

La gestion des déchets constitue un enjeu économique et écologique majeur pour le Groupe, qui considère que la majorité d'entre eux doit être désormais considérée comme des produits secondaires ou co-produits à valeur ajoutée *(by-products)* et générer un produit d'exploitation. C'est l'objectif du projet « By-Products ».

Les déchets sont désormais appréhendés comme une ressource à exploiter et non comme une conséquence fatale de la production. Selon leur origine et typologie, ils sont gérés et traités différemment dans le respect des réglementations locales, en privilégiant au maximum les filières de recyclage matière ou de valorisation énergétique. Les dépenses liées à l'élimination des déchets étant relativement significatives, il est satisfaisant de constater que le coût net d'élimination des déchets (dépenses externes diminuées du produit des ventes) rapporté à la tonne de déchet, qui avait déjà diminué de 35 % en 2014 par rapport à 2013, est en 2015 quasiment à l'équilibre.

Dans une logique d'amélioration continue, chaque famille de déchets est suivie mensuellement par chacun des sites dans le but d'en réduire les volumes. Le pourcentage de déchets recyclés sous forme de matériau (co-produits) est de 92,8 %, celui des déchets brûlés pour produire de l'énergie est de 2 %, et celui des déchets mis en décharge est de 5,2 %.

Déchets par destination

Les principaux leviers de progrès engagés dans le cadre du projet «By-Products» sont les suivants :

- la réduction des volumes de déchets ;
- l'identification, la consolidation et l'optimisation des flux pour les boues de process (laminage et traitement de surface), les résidus métalliques, les calamines et les poussières ;
- l'identification des meilleures filières de recyclage pour les laitiers de hauts-fourneaux vendus à l'industrie du ciment et la cession des déchets métalliques dans le cadre de contrats pluriannuels ;
- l'augmentation du taux de valorisation en privilégiant la valorisation matière plutôt qu'énergétique. VBR et VSB, après des essais en 2013, utilisent les boues de hauts-fourneaux comme source d'enrichissement du sol des forêts d'eucalyptus et comme matière première de l'industrie céramique (plus de 29 000 tonnes). À noter également que les boues d'aciérie de VBR sont désormais recyclées à 100 % avec l'utilisation des fines de minerai de fer pour fabriquer le « sinter feed » (9 000 tonnes).

En 2015, à titre d'exemple, les équipes locales ont ouvert de nouvelles pistes de gestion des déchets et généré des revenus supplémentaires par la mise en œuvre des initiatives suivantes :

- choix de prestataires en fonction du type de déchet et de la voie de valorisation : filière zinc pour les poussières d'aciérie (Saint-Saulve), utilisation des boues de process et des calamines par l'industrie des ciments (Allemagne) ;
- au Brésil, l'utilisation de certains déchets au niveau de la pelletisation a permis de générer des économies et, grâce à l'optimisation de l'organisation des zones de déchets, VBR a réduit les coûts de transport correspondants ;
- l'aciérie de Saint-Saulve a renégocié le contrat de valorisation de ses laitiers avec son fournisseur afin d'orienter leur utilisation vers la filière la plus pertinente selon les caractéristiques techniques des laitiers et gagner en transparence, mais compte tenu du faible niveau de production et de la cession programmée de l'aciérie cette initiative intéressante n'a pas été mis en œuvre ;
- en France, les tuberies ont optimisé le séchage des boues afin de réduire le tonnage à traiter.

TRAITEMENT DES DÉCHETS DANGEREUX

Représentant un risque pour la santé et l'environnement, les déchets classés comme dangereux (en raison des substances dangereuses qu'ils comportent) font l'objet d'un traitement particulier. Leur pourcentage ramené à la totalité des déchets, soit 6,1 %, est constant par rapport à 2014.

Le Groupe a identifié deux catégories importantes de déchets dangereux sur lesquelles il travaille :

- les déchets organiques (boues, huiles) ; et
- les déchets minéraux solides (poussières).

Les déchets dangereux nécessitent une gestion spécifique : la manipulation et le stockage sont soumis à des règles de sécurité rigoureuses afin de préserver l'environnement et la santé du personnel qui les manipule. De plus, ces déchets sont en général peu valorisables tels quels et les coûts de traitement sont importants.

Deux possibilités sont donc explorées dans le cadre du projet « By-Products » : soit réduire à la source la part de substances dangereuses, soit la séparer du reste du déchet concerné *via* un prétraitement. Par exemple, la station de traitement de l'eau sur le site de Youngstown a permis d'améliorer la séparation entre les fines de calamine et l'huile, responsable du classement dangereux. Les calamines non huileuses, non classées dangereuses, peuvent ainsi être valorisées pour leur matière. La mise en place de petites unités de traitement des huiles usagées a permis de réduire également la génération de ce déchet réutilisé en interne après traitement.

QUANTITÉ DE DÉCHETS

Les déchets générés en 2015 se répartissent comme suit :

4.4.3.4 Nuisances sonores

Soucieux de poursuivre la prévention des nuisances sonores, le Comité de Développement Durable a arrêté en janvier 2012 un plan d'action sur le bruit. Cette approche s'inscrit dorénavant dans la réflexion engagée par le Groupe en application du plan stratégique Développement Durable sur 5 ans de renforcer l'attention à porter à la santé des collaborateurs en formalisant une politique Santé en 2016.

En effet, de par leur nature, les activités du Groupe comportent des nuisances sonores. Le bruit produit provient de sources diverses : les fours des aciéries, la découpe et le stockage des barres d'acier, le choc entre les tubes, ou le procédé de laminage. Plusieurs types d'actions existent pour limiter ces nuisances, les atténuer au maximum voire les supprimer.

La volonté de Vallourec est donc de protéger ses salariés mais aussi de mieux respecter l'environnement des sites.

Pour déterminer les niveaux sonores, les sources de bruit sont mesurées et analysées. Selon les contraintes locales, les mesures sont réalisées en interne, en bordure de propriété ou chez les riverains lorsque l'usine est située à proximité d'habitations. Sur certains sites, des systèmes très élaborés ont été installés. Ils permettent d'une part de mesurer les bruits à des endroits précis et d'autre part d'en connaître la provenance. Des logiciels de simulation y sont associés pour évaluer l'atténuation sonore que pourrait apporter l'un ou l'autre des systèmes d'insonorisation existants.

Les actions les plus efficaces sont celles qui permettent une réduction du bruit à sa source. Par exemple, certaines usines remplacent les mouvements à commande pneumatique par des mouvements à commande hydraulique, ou introduisent du caoutchouc entre les tubes, évitant ainsi le choc direct beaucoup plus bruyant. De la même manière, le nettoyage des tubes est réalisé avec des buses à effet Venturi et non plus avec des buses classiques.

Lorsque la réduction du bruit à la source est trop contraignante ou impossible, d'autres actions sont engagées comme la mise en place de barrières, le confinement des machines, ou encore les murs antibruit. Pour limiter les impacts des nuisances sonores sur la santé des salariés, les usines du Groupe mettent à la disposition de ceux-ci des bouchons d'oreilles et imposent leur port dans les zones de travail. Afin d'optimiser le confort, des bouchons adaptés à l'oreille de chaque salarié sont proposés. Ils permettent de filtrer certaines fréquences pour faciliter les discussions entre les personnes en atténuant fortement le bruit venant des installations. La surveillance médicale est systématique afin de détecter les personnes susceptibles d'avoir des pertes auditives.

Soucieux de poursuivre la prévention des nuisances sonores, le Comité de Développement Durable a arrêté en janvier 2012 un plan d'action sur le bruit comportant les mesures suivantes :

- disposer de cartes de bruit sur les sites les plus critiques et représentatifs des niveaux sonores atteints dans les différents ateliers et de l'exposition du personnel compte tenu de leur durée de présence et de leur nombre dans les zones concernées ;
- analyser et améliorer les comportements dans les ateliers ;
- se référer aux bonnes pratiques dans le cadre des nouveaux investissements ou des réaménagements ;
- améliorer les conditions de travail des salariés et des prestataires ;
- réduire les nuisances aux riverains ;

- privilégier les mesures de protection collective par rapport aux mesures de protection individuelle.

En 2015, 80 % des sites ont procédé à une cartographie des bruits en atelier et en extérieur lorsque des riverains habitent à proximité. 50 % d'entre eux ont réalisé des mesures dosimétriques. En revanche, la fréquence de renouvellement des mesures intérieures ou extérieures est encore insuffisante.

Le Comité Capex, qui se réunit mensuellement, est aussi l'occasion de vérifier que la problématique « bruit » a bien été prise en compte avant d'autoriser tout investissement.

Ces 3 dernières années, un certain nombre d'actions concrètes ont été réalisées :

- le partenariat avec un prestataire externe, spécialiste en acoustique, mis en place en 2013 s'est poursuivi en vue de réaliser des opérations de mesures en environnement et dans les ateliers (dosimétrie et cartographie). Il sera renouvelé en 2016 ;
- les travaux se sont poursuivis en Allemagne sur le site de Rath avec le remplacement de surfaces plastifiées par des surfaces en verre au niveau des évents sur toiture. Ceci pour un coût de 400 000 euros (2015-2016). Le gain est de l'ordre d'un décibel ;
- mise en place d'un système de mesure du bruit de fond urbain à Valinox Nucléaire Montbard pour 74 000 euros ;
- isolation acoustique de salles de contrôle au sein de VSB ;
- remplacement de bardages (sandwichs multicouches avec laine de roche) à l'aciérie de Saint-Saulve et prolongation de la butte paysagère (11 m de haut) entre le site (aciérie et tuberie) et le village. Création d'un caisson acoustique autour d'une machine bruyante dans l'atelier « Umbilicals » des Laumes ;
- création d'un mur antibruit à Tarbes.

4.4.4 Changement climatique

4.4.4.1 Rejets de gaz à effet de serre (voir tableau détaillé en annexe 5)

BILAN DES ÉMISSIONS

La réduction des gaz à effet de serre et en premier lieu la connaissance de son niveau d'émission fait partie des objectifs de Vallourec.

1. En la matière l'action principale de l'année 2015 est l'aboutissement de l'analyse détaillée du cycle du carbone de la forêt exploitée au Brésil, menée avec le concours d'experts universitaires et institutionnels.

   Cette étude engagée depuis plusieurs années avait pour objectif de justifier que l'entreprise avait géré la forêt en question de manière responsable du point de vue des émissions carbone et de disposer d'une base méthodologique solide permettant d'estimer les émissions avec une précision suffisante et corrélativement de fixer un objectif à moyen terme, ce qui n'avait pas encore été fait.

   Le domaine forestier exploité par VBR se compose d'une forêt dite « native » qui représente environ un tiers de la surface. Elle est maintenue en l'état, tandis que l'autre partie est cultivée. Chaque année, environ un septième de la forêt cultivée est coupé pour la production du charbon de bois, et immédiatement reboisée. Pendant leur croissance, les arbres absorbent du CO_2. Le tronc des arbres coupés est transformé en charbon de bois, à forte teneur en carbone, dans des fours conçus à cet effet. Puis le charbon de bois rentre dans le processus de fabrication de la fonte nécessaire à la fabrication de l'acier en complément du minerai de fer. Ce processus qui conduit à la combustion du charbon de bois entraîne l'émission de CO_2. Jusqu'à présent, l'hypothèse communément admise par la profession au Brésil était que ce CO_2 était progressivement réabsorbé par la forêt pendant sa croissance par le mécanisme de la photosynthèse.

   L'étude en question est venue préciser, sur une longue période, les quantités de carbone mises en jeu sous le double angle de la mesure des stocks et de celle des flux de carbone et de gaz à effet de serre en tenant compte des opérations de déforestation initiales. Elle a été conduite par la Direction du Développement Durable de VBR avec le concours de l'université de Lavras, du professeur Caetano de l'université de Viçoza, l'intervention du professeur Sampaio en sa qualité d'expert consultant du cabinet RS, du cabinet d'expertise GeoConsult, le tout sous le contrôle méthodologique de l'Office national des Forêts.

   Cette étude a pris en compte les études scientifiques et les données disponibles depuis 30 ans et a en particulier utilisé les reconnaissances aériennes publiques qui ont permis de reconstituer sur cette période l'étendue et la nature de la forêt native ou exploitée.

   Un soin particulier a été apporté, d'une part sur le calcul des émissions à chaque étape des processus d'exploitation de la forêt et de carbonisation en application des méthodes scientifiquement reconnues, d'autre part sur l'analyse des phénomènes de séquestration du carbone dans la biomasse aérienne et souterraine. L'étude a enfin porté sur le rôle du sol du point de vue de la rétention du carbone ceci grâce notamment à des campagnes de mesures in situ sur différentes natures de sols et au voisinage de souches et de racines d'arbres à différents états de croissance. Cette étude après mise en forme définitive sera rendue publique.

   Il ressort en substance que, sur la période 1983-2013, la forêt a séquestré 29,6 millions de tonnes de CO_2 équivalent après prise en compte du pouvoir particulier du méthane comme gaz à effet de serre émis lors de la carbonisation. Il ressort également qu'après avoir pris en compte les émissions de CO_2 lors du processus de fabrication de la fonte dans les hauts-fourneaux, la séquestration nette sur cette période se monte à 7,4 millions de tonnes par an, soit en moyenne 250 kt par an ; alors que jusqu'à présent en raison des hypothèses conservatrices adoptées le bilan annuel estimé retenait un niveau d'émissions de 300 kt environ.

   Sur la base de ces enseignements, il a donc été possible de redéfinir une méthode de calcul du bilan carbone du système forêt/hauts-fourneaux qui a été utilisée pour établir le bilan carbone du Groupe en 2015.

2. En résumé ce bilan se présente comme suit :

Bilan de carbone simplifié

Nature des émissions	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Émissions de process (scope 1) *(en milliers de tonnes)*	961	1 051	1 008	1 126	1 273	2 902,2
Séquestration totale (scope 1) *(en milliers de tonnes)*						- 3 275,7
TOTAL ÉMISSIONS DIRECTES (SCOPE 1) *(en milliers de tonnes)*	**961**	**1 051**	**1 008**	**1 126**	**1 273**	**- 373,5** ☑
Émissions indirectes (scope 2) *(en milliers de tonnes)*	451	463	508	580	696,6	422,8 ☑
Émissions indirectes (scope 3) *(en milliers de tonnes)*	2 886	3 034	2 963	3 195	2 889,9	1 782,9
TOTAL DES ÉMISSIONS *(en milliers de tonnes)*	**4 298**	**4 548**	**4 479**	**4 901**	**4 859**	**1 832,2**
Émissions spécifiques *(en kg par tonne traitée)*	926	879	903	899	882	648

Les émissions ont été calculées selon la méthodologie du *GHG protocol,* qui distingue les émissions directes, les émissions indirectes résultant de l'électricité et les émissions indirectes résultant d'autres sources d'énergie sur la base du périmètre complet du Groupe.

Le Groupe utilise dans ses trois aciéries de Saint-Saulve (France), Youngstown (États-Unis) et Jeceaba le procédé de fabrication « EAF » *(Electric Arc Furnace),* faiblement émetteur de CO_2. Cette caractéristique industrielle est, outre le phénomène de séquestration décrit ci-dessus, une des raisons importantes de ce que les émissions ont toujours été modérées et apparaissent aujourd'hui même négatives s'agissant du scope 1.

S'agissant du scope 2, les émissions indirectes résultant de la consommation d'énergie électrique consommée ont diminué de près de 40 % en raison de la baisse de production aux États-Unis et du contenu carbone élevé de cette énergie.

Les émissions du scope 3 diminuent d'environ 40 % également en raison de la réduction des achats d'acier et de la production de déchets industriels, conséquences naturelles de la réduction de la production du Groupe.

3. Avec un ratio d'émissions directes de CO_2 négatif par tonne traitée (ou par gramme de CO_2 par euro de chiffre d'affaires), Vallourec se trouve désormais être exemplaire par rapport aux groupes industriels de taille comparable. En 2016, et compte tenu de sa future nouvelle empreinte industrielle, le Groupe fixera et publiera ses objectifs d'émissions pour les prochaines années s'agissant des scopes 1 et 2.

   Ceci en application de l'engagement pris dans le cadre de la préparation de la COP 21 en qualité de signataire de l'initiative lancée par 80 entreprises internationales dite « business proposals in view of a 2015 international climate change agreement at COP 21 in Paris » dans le cadre du *Business Climate Summit* du 23 juin 2015.

   Enfin depuis 2013, Vallourec a cherché à enrichir son rapport public au *Carbon Disclosure Project*. Son évaluation en termes de transparence et de performance s'est améliorée puisque ses notations entre 2012 et 2015 ont respectivement été portées de 63 à 98, et de D à C. Les résultats de l'étude mentionnée ci-dessus et la publication d'objectifs carbone devraient contribuer à élever encore le niveau d'appréciation porté sur notre engagement en faveur d'une économie bas carbone.

SYSTÈMES DE RÉGULATION DES ÉMISSIONS

L'aciérie de Saint-Saulve entre dans le champ d'application de la Directive européenne du 23 avril 2009 sur le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté européenne (Directive ETS – *Emission Trading System*). Les quotas alloués à l'aciérie ont été en 2015 de 66 714 tonnes (67 929 tonnes en 2014). Les émissions 2015, estimées à 39 394 tonnes, sont inférieures aux quotas 2015 alloués et à celles de 2014. Cette dernière amélioration est liée à un niveau de production de l'aciérie en deçà de la capacité nominale de l'aciérie et à des améliorations de l'efficacité énergétique.

Depuis 2013, les tuberies françaises et allemandes ainsi que le site de Vallourec Drilling à Aulnoye sont entrés dans le champ d'application de la Directive n° 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil, du 13 octobre 2003, établissant un système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre dans la Communauté européenne au titre de la troisième période. En 2015, les quotas alloués aux tuberies s'établissaient à 366 443 tonnes, les émissions sur la période étant estimées à 218 512 tonnes.

Il convient également de noter que la réduction substantielle de l'empreinte industrielle européenne aura nécessairement pour conséquence de modifier le montant des allocations gratuites dont le groupe a pu bénéficier jusqu'à présent.

L'impact du dispositif sur l'activité du Groupe ne se limite pas à la prise en compte de ses propres émissions. Les fournisseurs européens d'électricité sont dans l'obligation de couvrir intégralement leurs émissions de CO_2 par des droits d'émissions sans qu'il soit aisé de mesurer l'impact correspondant dans le prix de l'électricité fournie. En outre, les fournisseurs d'acier, et en particulier HKM qui utilise la filière fonte coke-minerai, sont aussi dans l'obligation d'acheter des quotas d'émissions. Ainsi, compte tenu du faible prix actuel de ces quotas d'émission, l'impact complet des dispositions du système ETS sur les coûts d'exploitation du Groupe a été quasi nul en 2015.

Au Brésil, le projet *Clean Development Mechanism* (CDM) de génération d'électricité à partir de gaz de hauts-fourneaux, qui avait déjà généré plus de 170 000 tonnes de CO_2 en crédits de carbone entre 2006 et 2015, a été renouvelé auprès des instances spécialisées de l'ONU. Le projet de réduction des émissions de méthane, grâce à un meilleur processus de carbonisation, a aussi été approuvé par ces mêmes instances et porte sur une quantité totale de près de 200 000 tonnes d'équivalent CO_2.

4.4.4.2 Adaptation aux conséquences du changement climatique

En 2014, le Groupe a réalisé l'étude des risques liés aux conséquences du changement climatique en distinguant huit régions aux caractéristiques climatiques distinctes, à savoir le Nord-Pas-de-Calais, la Bourgogne, le land allemand de Rhénanie-Westphalie, le Minas Gerais, l'Ohio, le Texas, l'île de Batam en Indonésie et la région de Shanghai.

Après un examen approfondi des documents publics et des plans nationaux d'adaptation, les principaux phénomènes identifiés sont les risques d'inondation, les vagues de chaleur et les sécheresses prolongées, les périodes de gel, la perturbation de la ressource en eau et l'évolution des niveaux marins ou lacustres. Certains événements exceptionnels pourraient devenir plus fréquents (tempêtes et ouragans) et endommager les installations du Groupe. Les conditions dans lesquelles les sites sont exploités pourraient aussi se dégrader (capacité de disposer de l'eau nécessaire au processus de fabrication des tubes, conditions de travail dans les ateliers, fonctionnement des équipements en période de canicule). Par ailleurs, l'écosystème propre aux forêts exploitées par le Groupe pourrait évoluer ou se fragiliser à long terme. Pour chacun de ces risques une probabilité d'occurrence a été estimée et l'ampleur des conséquences a aussi été évaluée. Enfin, la chaîne d'approvisionnement amont et aval est aussi susceptible d'être sérieusement impactée.

	Nord-Pas-de-Calais FRANCE		Bourgogne FRANCE		Rhénanie Westphalie ALLEMAGNE		Minas Gerais BRÉSIL		Ohio / Cleveland ÉTATS-UNIS		Texas / Houston ÉTATS-UNIS		Batam INDONÉSIE		Shanghai CHINE	
	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact	Probabilité	Impact
Élévation de la température moyenne	3	1	3	1	3	1	3	2			3	1	3	1	1	5
Vagues de chaleur	3	2	3	2	3	2			3	3	3	4	2	3	2	3
Sécheresse	3	2	3	2	2	1	1	diminution	2	diminution	3	4	1	3		
Raréfaction des ressources en eau	2	2	2	3	1	1	2	4			3	4	1	3	2	4
Chutes de neige / Gel	3	diminution	2	diminution	3	diminution			3	diminution						
Fortes pluies, inondations et coulées de boue	3	3	2	2	3	4	3	5	3	5	2	3	1	5	1	5
Tempêtes, tornades, cyclones…					2	1	2	3			2	5	1	5	1	5
Élévation du niveau de la mer	NA	NA	NA	NA	NA	NA	2	3	NA	NA	3	5	3	3	2	5
Abaissement des niveaux des rivières, lacs et voies d'eau									3	3						

1	2	3		diminution	1	2	3	4	5
incertain	*probable*	*très probable*	*données indisponibles*	*fréquence /intensité en réduction*	*faible impact*				*très fort / impact coûteux*

Un nombre croissant de groupes industriels internationaux commence à prendre des mesures de protection. Chaque site industriel est en charge d'approfondir, en ce qui le concerne localement, les risques ainsi identifiés et de construire un plan d'adaptation approprié. Une telle démarche, qui part d'une approche générale pour se concentrer sur les situations qui seraient jugées les plus critiques, sera mise à jour périodiquement et est en cours d'inscription dans la cartographie des risques majeurs que l'entreprise tient à jour.

4.4.5 Biodiversité

Des études sommaires ont été menées les années passées dans les principaux sites de Vallourec en vue d'évaluer l'impact de l'activité sur la biodiversité. Aucun risque important n'a été mis en évidence.

Certaines activités spécifiques du Groupe ont cependant un lien direct avec la biodiversité de sorte que des mesures très concrètes tendant à la préserver sont mises en place depuis plusieurs années ou à l'occasion d'un projet.

4.4.5.1 Actions menées au Brésil

- La filiale brésilienne Vallourec Tubos do Brasil anime le centre d'éducation environnementale de Barreiro en périphérie de Belo Horizonte. Ce centre de 20 hectares comprend trois écosystèmes : la « cerrado » (savane), la végétation de transition et la « mata atlantica » (forêt atlantique).
- La filiale brésilienne Vallourec Florestal exerce des activités d'exploitation forestière, en vue de produire le charbon de bois utilisé comme source d'énergie dans les aciéries brésiliennes. Elle y mène des programmes de surveillance de la faune et de la flore, en collaboration avec l'université du Minas Gerais et de Lavras, dont l'objectif est de mesurer l'impact des activités sur le milieu naturel, et de mettre en place les mesures de gestion appropriées en vue de la préservation et l'équilibre de la biodiversité. Le maintien de « couloirs écologiques » garantit la libre circulation des animaux. Cette société joue ainsi un rôle fondamental dans la conservation de la nature, en protégeant les écosystèmes représentatifs de cette région. Un programme de surveillance, à l'aide de caméras, a permis d'identifier des centaines d'espèces d'oiseaux, et des douzaines d'espèces de mammifères, dont certaines sont menacées d'extinction.
- Vallourec Mineração exerce des activités minières dans la ville de Brumadinho, à une cinquantaine de kilomètres du complexe industriel de Barreiro. Afin de mieux contrôler l'impact de ses activités sur le milieu naturel, Vallourec Mineração assure un suivi régulier de la biodiversité de son site, ainsi que des régions avoisinantes. Une réserve de 200 hectares est également en place dans la forêt atlantique, avec la conservation de nombreuses espèces animales (à titre d'exemple, 148 espèces différentes d'oiseaux ont été dénombrées). La société veille également à la restauration environnementale des régions minières. Ainsi, en 2008, 167 000 m^2 de surface exploitée ont été récupérés avec la plantation d'espèces natives de la région. Ces zones sont désormais couvertes d'espèces diverses, d'arbres, d'herbes et de légumineuses.
- Depuis plusieurs années, le Groupe a apporté son concours au projet Tamar dont l'objectif est de protéger la population des grandes tortues marines dans la région d'Ubatuba sur la côte nord-est du Brésil. Ce projet, engagé depuis plus de 20 ans, a permis de sauver plus de 5 000 spécimens et de créer un centre de recherche scientifique et de formation.

4.4.5.2 Cas du projet du nouveau centre d'essais d'Aulnoye-Aymeries

En France, les études environnementales menées dans le cadre du projet d'extension du centre d'essais d'Aulnoye-Aymeries ont continué. Elles ont, en particulier, abouti au déplacement et à la transplantation, selon un plan d'action approuvé par les autorités, de plusieurs stations d'une espèce végétale protégée. Par ailleurs, la protection de l'écosystème existant se prolonge, notamment avec la mise en place de barrières semi-étanches isolant les activités opérationnelles des friches utilisées par les espèces protégées d'amphibiens et de reptiles. Le plan de surveillance mis en place en 2014 confirme l'efficacité des mesures entreprises.

4.4.5.3 Actions engagées en Indonésie

Depuis plusieurs années, PT Citra Tubindo plante des arbres notamment fruitiers et entretient la « mangrove » proche des installations. En 2015, avec le concours d'une centaine de bénévoles locaux, plus de 1 000 pousses ont été plantées dans la mangrove pour la développer. Ces actions permettent de ralentir l'érosion du trait de côte, de freiner la pénétration d'eau salée vers l'intérieur, de protéger les rivages des tempêtes, de capter du carbone et d'absorber les produits toxiques contenus dans l'eau. Ces actions sont soutenues par les populations locales, les établissements scolaires et les étudiants.

ANNEXES

Annexe 1 – Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société Vallourec SA désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049 [1], nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la Société (ci-après les « Référentiels ») et disponibles sur demande au siège de la Société, dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (« Attestation de présence des Informations RSE ») ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (« Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE ») ;
- d'exprimer, à la demande de la Société, une conclusion d'assurance raisonnable sur le fait que les Informations RSE sélectionnées par la Société et identifiées par le signe ☑ dans le rapport de gestion ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels (« Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'Informations RSE »).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes entre septembre 2015 et février 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ onze semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé sur la sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 [2].

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

(2) ISAE 3000 – Missions d'assurance autres que des audits ou des examens d'informations financières historiques.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société Vallourec ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée en annexe 3 du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec une quinzaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes, listées dans le tableau ci-après :

- au niveau de l'entité consolidante et des sites, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées [1] en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 54 % des effectifs et 18 % des informations quantitatives environnementales présentées.

(1) Informations sociales hors sécurité : PTCT Batam (Indonésie), VCHA Changzhou (Chine), Palier France, VBR Barreiro (Brésil), VSB (Brésil).

Informations environnementales : PTCT Batam (Indonésie), VCHA Changzhou (Chine), VBR Barreiro (Brésil), VSB (Brésil), Vallourec Star Youngtown (États-Unis), VAD Rath Plug Mill (Allemagne), VAD Rath Pilger Mill (Allemagne).

Informations sécurité : PTCT Batam (Indonésie), VCHA Changzhou (Chine), VBR Barreiro (Brésil), VSB (Brésil), Vallourec Mineração (Brésil), Vallourec Star Youngtown (États-Unis).

Indicateurs sociaux	Niveau d'assurance
Effectif au 31/12	Raisonnable
Répartition des effectifs par âge, sexe, zone géographique	
Embauches	
Départs	
Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt	
Pourcentage de cadres ayant suivi un entretien de performance	
Taux d'absentéisme	
Taux de gravité des accidents du travail	Modéré
Nombre de salariés ayant suivi une formation	
Nombre d'heures de formation	

Indicateurs environnementaux	Niveau d'assurance
Consommations d'énergie	Raisonnable
Émissions de CO_2 (scopes 1 et 2 [(a)])	
Prélèvements d'eau (par source)	
Volume de déchets non dangereux / dangereux	
Pourcentage de déchets valorisés (dont recyclés)	
Rejets d'eau	Modéré
Qualité des rejets d'eau	
Volume matières premières utilisées / valorisées	

(a) Scope 1 : combustion stationnaire, process des aciéries, émissions de méthane, transport interne – Scope 2 : électricité.

Informations qualitatives	
Thèmes sociaux	› L'organisation du dialogue social notamment les procédures d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci › Les conditions de santé et de sécurité au travail › Les politiques mises en œuvre en matière de formation
Thèmes environnementaux	› L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement › La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales › La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables › Les rejets de gaz à effet de serre
Thèmes sociétaux	› Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales › Conditions du dialogue avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société › Prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

3. Rapport d'assurance raisonnable sur une sélection d'Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Concernant les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe ☑ dans le rapport de gestion, nous avons mené des travaux de même nature que ceux décrits dans le paragraphe 2 ci-dessus pour les Informations RSE considérées les plus importantes mais de manière plus approfondie, en particulier en ce qui concerne le nombre de tests.

L'échantillon sélectionné représente ainsi entre 54 % et 100 % des effectifs et entre 39 % et 71 % des informations quantitatives environnementales identifiées par le signe ☑ présentées.

Nous estimons que ces travaux nous permettent d'exprimer une assurance raisonnable sur les informations sélectionnées par la Société et identifiées par le signe ☑.

Conclusion

À notre avis, les Informations RSE sélectionnées par la Société et identifiées par le signe ☑ dans le rapport de gestion ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux Référentiels.

Paris - La Défense, le 15 mars 2016

KPMG S.A.

Catherine Porta

Associée

Philippe Arnaud

Associé

Département Changement Climatique & Développement Durable

Annexe 2 – Indicateurs environnementaux individualisés des sociétés exclues des indicateurs environnementaux consolidés

Résultats environnementaux de Vallourec Mineração et de l'unité de pelletisation de VSB

Résultats 2015		Unité	Vallourec Mineração	Unité de pelletisation Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil 56 %
Production		Tonne	4 226 898	483 338
Gaz naturel		kWh	–	130 351 453
		kWh/t	–	269,6
Électricité		kWh	39 994 954	28 054 913
		kWh/t	9,4	58,04
Eau prélevée	Nappes	m^3	3 197 460	–
	Surface	m^3	220 156	212 378
		m^3	3 417 616	212 378
	TOTAL	**m^3/t**	**0,81**	**0,44**
Eau rejetée		m^3	–	12 502
		m^3/t	–	0,03
Déchets engendrés	Non dangereux	Tonne	247	10 996
	Dangereux	Tonne	104	236
		Tonne	351	11 232
	TOTAL	**kg/t**	**0,08**	**23,24**
Déchets recyclés	Non-Recyclé	Tonne	56	348
	Taux de valorisation	%	83,9	96,9
Emissions de CO_2	Scope 1	t CO_2 eq	16 633	24 131
	Scope 2	t CO_2 eq	5 350	3 753
		t CO_2 eq	21 983	27 884
	TOTAL	**kg CO_2 eq/t**	**5,2**	**57,7**

Vallourec Mineração exploite la mine de Pau Branco, située dans les villes de Nova Lima et Brumadinho, dans l'état du Minas Gerais. La mine de Pau Branco a une superficie totale de 1 373 hectares constituée de 32 % d'espace industriel, 20 % de zone de protection environnementale et 48 % d'espace inexploité.

Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil exploite une unité de pelletisation (transformation de minerai de fer afin d'améliorer le rendement des hauts-fourneaux). Cette unité, qui fonctionne à sa capacité nominale, alimente VSB et d'autres sidérurgistes brésiliens.

Annexe 3 – Note méthodologique

Destiné à informer les actionnaires et le plus large public sur les actions entreprises par Vallourec en faveur du développement durable, le chapitre 4 du Document de référence vise à respecter la loi du 12 juillet 2010, dite « Grenelle 2 », et notamment les articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français. Les informations qui y figurent sont issues des bases de données des systèmes déployés à travers le monde, dans chaque site concerné.

L'ensemble des informations RSE publiées dans le chapitre 4 du Document de référence a fait l'objet d'une vérification par un Organisme Tiers Indépendant, dont le rapport figure en page 109 du présent document.

Ces informations définissent clairement la stratégie du Groupe en matière de responsabilité sociale et environnementale, ainsi que ses actions en ces domaines.

RÉFÉRENTIEL D'INDICATEURS

Vallourec a défini son référentiel en reprenant la liste d'informations RSE figurant à l'article R. 225-101-1 du Code de commerce français. Voir tableau de concordance ci-après. Les autres indicateurs ont été construits en s'inspirant de ceux publiés par la *Global Reporting Initiative* (GRI) dont l'objectif est de proposer des indicateurs aptes à rendre compte des performances économiques, environnementales et sociales des sociétés sur une base mondiale.

Les indicateurs environnement et sécurité ont été repris dans le système de reporting « ERMIT », qui permet un suivi et une consolidation mensuelle. Ils font l'objet d'une fiche de définition fournie dans les quatre principales langues de travail du Groupe (français, anglais, allemand et portugais) par la Direction du Développement Durable à son réseau de correspondants.

Les indicateurs sociaux ont également fait l'objet d'une définition précise et uniforme pour l'ensemble du Groupe, reprise dans une procédure.

- Indicateurs liés aux effectifs et heures

  Les données sont collectées automatiquement par le système *GatheringTools*, puis envoyées à plusieurs outils SIRH, dont Qbik (consolidation et pilotage de données sociales). La Direction des Ressources Humaines collecte ces données en passant par un correspondant sur site.

- Indicateurs liés à la formation

  Les données sont collectées dans le système LMS (*Learning Management System).* Les calculs et la consolidation sont réalisés par la Direction Formation du Groupe : le département Vallourec University.

PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Les périmètres de reporting environnement et sécurité sont déterminés suivant les règles établies par la Direction Développement Durable de Vallourec. Le périmètre inclut :

1. les sites ayant une activité industrielle. Sont ainsi exclus du reporting environnement : le centre informatique « IT Europe » à Saint-Saulve, les bureaux administratifs et sièges, ainsi que tous les bureaux de vente. Les centres de recherche sont également exclus, à l'exception du Vallourec Research Center France, dont l'activité est plus variée. Quant à la consolidation des indicateurs sécurité, tous les sites sont concernés, à l'exception des petits bureaux commerciaux ;
2. les sites appartenant à Vallourec depuis plus de six mois. Cette règle est à considérer quand une opération de cession ou d'acquisition intervient ;
3. les sites justifiant d'une activité industrielle effective au cours de l'exercice. Sont ainsi exclus du périmètre les sites en construction ne justifiant pas d'un minimum de six mois d'activité, cas qui ne s'est pas présenté en 2015 ;
4. les sites pour lesquels Vallourec détient plus de 50 % des droits de vote. À l'inverse, les sites pour lesquels Vallourec est minoritaire ne sont pas intégrés dans le périmètre (c'est le cas de l'aciérie HKM en Allemagne et de la tuberie de Tianda en Chine, détenues à hauteur de 20 %) ;
5. compte tenu de son importance, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, détenu à 56 % par le Groupe, est consolidé à due concurrence pour les données environnementales ;
6. le périmètre du reporting social inclut les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation comptable. Les effectifs sont consolidés à 100 %.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1. À l'exception de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, les sociétés et sites intégrés dans le périmètre suivant les règles décrites ci-dessus ne sont pas traités par mise en équivalence, mais considérés au même titre au moment de la consolidation du reporting, à savoir comme étant détenu à 100 % par le Groupe.
2. Principe de prudence : la consolidation est établie sur la base d'appréciations prudentes afin d'éviter le risque de transfert et de réputation.
3. Principe de spécialisation d'un exercice : les exercices sont indépendants les uns des autres.

Consolidation et vérification

Les indicateurs environnement sont consolidés et vérifiés chaque mois par la Direction du Développement Durable (respect des délais, sincérité, exhaustivité). En cas de doute ou d'incohérence, les sites concernés sont interrogés, et doivent donner toute explication relative à la bonne compréhension des indicateurs renseignés, ainsi qu'à l'atteinte ou non des objectifs établis pour l'année. Cette étape est essentielle tant pour la qualité des rapports que pour l'assurance d'un suivi des indicateurs et d'une démarche de progrès continu. De plus, pour vérifier et comparer les données, la Direction du Développement Durable publie trimestriellement une synthèse auprès de la Direction et de tous les sites. Cette année, les données environnementales du mois de décembre 2015 ont été pour certains sites extrapolées à partir des données locales.

Les indicateurs sécurité sont diffusés mensuellement, après vérification, auprès de la Direction Générale, des Régions et divisions et de l'ensemble des sites.

CALCULS DE PRODUCTION

Par « tonne traitée », Vallourec entend la tonne produite dans chaque usine (nombre d'unités d'œuvre produites dans l'usine), qu'il s'agisse d'acier, de tubes à chaud ou de tubes parachevés à froid. Les productions de chaque usine sont additionnées pour constituer le total de la production en tonnes traitées ou unités d'œuvre de Vallourec.

Pour les sites intégrés, tels que Vallourec Star à Youngstown et Vallourec Tubos do Brasil S.A. à Belo Horizonte et VSB, la production totale est constituée de la somme des productions d'acier et de tubes.

La production de minerai de fer de Vallourec Mineração ainsi que la production de charbon de bois de Vallourec Florestal ne sont, en revanche, pas prises en considération dans la production totale de Vallourec.

Par « tonne expédiée », Vallourec entend les tonnes expédiées à ses clients pendant l'année. Cet indicateur de production est publié dans les résultats du Groupe.

Les données environnementales sont systématiquement exprimées en valeur absolue et en valeur relative, tant dans les graphiques que dans les tableaux de résultats chiffrés.

Les valeurs relatives sont rapportées soit à la production exprimée en tonnes traitées (ce qui permet de comparer les différents sites), soit à la production expédiée exprimée en tonnes de tubes (ce qui contribue à estimer l'empreinte environnementale des tubes expédiés chez les clients).

VÉRIFICATION DES INFORMATIONS RSE

L'ensemble des informations RSE publiées dans le chapitre 4 du Document de référence a fait l'objet d'une vérification par un Organisme Tiers Indépendant. Une sélection d'indicateurs identifiés par le symbole ☑ a fait l'objet de travaux de vérification plus approfondis, avec une vérification à un niveau d'assurance raisonnable. Pour chaque information présentée, Vallourec a préparé un dossier en vue de démontrer de façon complète et rigoureuse la mise en œuvre de sa politique.

LIMITES MÉTHODOLOGIQUES ET CAS PARTICULIERS

Le tableau qui suit réunit quelques exceptions ou règles particulières.

Problématique	Usines concernées	Description
Détermination du périmètre de reporting (Règle n° 1)	Vallourec Mineração et unité de pelletisation de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB)	Le site de Vallourec Mineração au Brésil a une activité très différente des autres sites de Vallourec (production de minerais de fer pour approvisionner une partie du site brésilien intégré de Vallourec Tubos do Brasil). Il en est de même de l'unité de pelletisation de VSB, qui alimente les hauts-fourneaux du Groupe ainsi que des clients externes. Leurs indicateurs environnementaux sont suivis comme dans toute usine de Vallourec, mais ne sont pas consolidés au niveau Groupe. Ils sont reflétés sur une base individuelle en annexe 2. En revanche, les indicateurs sécurité et sociaux de Vallourec Mineração et de l'unité de pelletisation ainsi que les émissions de carbone sont consolidés avec l'ensemble des autres résultats du Groupe.
Qualité des eaux de rejet	Vallourec Tubes France (aciéries et tuberies de Saint-Saulve, Déville et Aulnoye), Vallourec Drilling Tarbes, Vallourec Tubes Deutschland Rath, Vallourec Star Houston, PT Citra Tubindo, VSB	Les indicateurs de suivi de la qualité des eaux rejetées (MES, DCO, HCT et métaux) ne sont consolidés que pour les sites qui rejettent l'eau directement dans le milieu naturel après traitement interne dans leur station de traitement des effluents. Ces indicateurs sont calculés sur la base d'une moyenne des concentrations pondérée par les débits d'eau rejetée. Les prélèvements sont trimestriels en Allemagne et aux États-Unis, et au minimum hebdomadaire en France.
Déchets	Toutes usines	Les déchets (dangereux/non dangereux) « historiques » produits sur une période antérieure à celle sur laquelle porte le reporting et entreposés sur site ne sont pas comptabilisés dans le tonnage global de déchets consolidés.
Boues issues des hauts-fourneaux et aciéries	Vallourec Tubos do Brasil S.A. et VSB	Au Brésil, les boues générées par les hauts-fourneaux sont classées comme déchets non dangereux, et elles constituent des déchets totalement différents des boues issues des tuberies.
Poussières issues des hauts-fourneaux et aciéries	Vallourec Tubos do Brasil S.A. et VSB	Au Brésil, les poussières générées par les hauts-fourneaux sont classées comme non dangereuses, et elles constituent des déchets totalement différents des autres types de poussières produites par les aciéries américaine et française.
Méthane	Vallourec Florestal	Lors de l'estimation des émissions de méthane, les calculs sont basés sur l'étude statistique figurant dans les annexes 5 et 6 du « Project Design Document Form (CDM PDD) – Version 03 » enregistré comme projet CDM 8606 à la UNFCCC : « Carbonization Project – Mitigation of Methane Emissions in the Charcoal Production of V & M Florestal, Minas Gerais, Brazil », disponible sur : https://cdm.unfccc.int/Projects/DB/BVQI1354824411.24/view Selon cette étude, les émissions de méthane durant le processus dépendent du rendement gravimétrique de combustion du bois dans les fours (annexe 5), soit le rapport entre la masse finale de charbon de bois sec (après combustion) et la masse initiale de bois (annexe 6).
Consommation d'eau	Vallourec Mineração	À partir de 2011, les consommations d'eau du site correspondent uniquement à la partie utilisée dans le processus.
Matières premières	Toutes usines	Les indicateurs de matières premières (minerai de fer, « pellets » de minerai de fer, charbon de bois, poussière de charbon de bois, ferrailles, fonte) correspondent aux quantités chargées dans les fours. Les ferrailles sont considérées chez Vallourec comme un « co-produit » et ne sont intégrées ni dans l'indicateur de déchets, ni dans le taux de valorisation.
Rémunérations	Toutes	L'indicateur « Rémunération » est calculé comme la somme des rémunérations du personnel, des charges de Sécurité sociale et des charges de prévoyance.
Turnover	Toutes	L'indicateur turnover est calculé comme le rapport de la somme des départs des employés permanents lors de l'exercice considéré divisé par l'effectif permanent total en fin de période. Les motifs de départs pris en compte sont les suivants : retraite, démission, licenciement, et autres (décès, changements de catégorie, ruptures conventionnelles, rupture de période d'essai).
Mode de comptabilisation des jours d'arrêt de travail suite à un accident du travail aux États-Unis	Toutes	Aux États-Unis, les jours d'arrêt pour accident du travail ne sont plus décomptés au-delà du 180e jour en accord avec la réglementation OSHA en vigueur. Cette méthode de comptabilisation est spécifique aux États-Unis et diffère de la règle préconisée par le Groupe de comptabilisation des jours d'arrêt.

Annexe 4 – Table de concordance entre les informations requises au titre de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce et les informations présentées dans le présent chapitre

1° INFORMATIONS SOCIALES		
a) Emploi		
1.	L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	4.2.1.1 (p. 73-76)
2.	Les embauches et les licenciements	4.2.1.2 (p. 76-78)
3.	Les rémunérations et leur évolution	4.2.4 (p. 82-83)
b) Organisation du travail		
4.	L'organisation du temps de travail	4.2.1.3 (p. 78)
5.	L'absentéisme	4.2.1.3 (p. 78)
c) Relations sociales		
6.	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	4.2.3.1 (p. 81-82)
7.	Le bilan des accords collectifs	4.2.3.1 (p. 81-82)
d) Santé et sécurité		
8.	Les conditions de santé et de sécurité au travail	4.2.2 (p. 79-81)
9.	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	4.2.2 / 4.2.3.1 (p. 79-81 / 81-82)
10.	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	4.2.2 (p. 79-81)
e) Formation		
11.	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	4.2.5.2 (p. 84-85)
12.	Le nombre total d'heures de formation	4.2.5.2 (p. 84)
f) Égalité de traitement		
13.	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	4.2.6.1 (p. 86)
14.	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	4.2.6.2 (p. 86)
15.	La politique de lutte contre les discriminations	4.1.3 / 4.2.6 (p. 72 / 85-86)
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives		
16.	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	4.1.3 (p. 72)
17.	À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	4.1.3 (p. 72)
18.	À l'élimination du travail forcé ou obligatoire	4.1.3 (p. 72)
19.	À l'abolition effective du travail des enfants	4.1.3 (p. 72)
2° INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES		
a) Politique générale en matière environnementale		
20.	L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	4.4.1 (p. 92-94)
21.	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	4.4.1.4 (p. 93)
22.	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	4.4.1 et 5.1.12.1 (p. 92-94 / 127-128)
23.	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	4.4.1.5 (p. 93) et Note 17 des états financiers (p. 189-190)
b) Pollution et gestion des déchets		
24.	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	4.4.3 (p. 100-105)
25.	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	4.4.3.3 (p. 102-104)
26.	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	4.4.3.4 (p. 104-105)

c) Utilisation durable des ressources		
27.	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	4.4.2.3 (p. 95-98)
28.	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	4.4.2.2 (p. 95)
29.	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	4.4.2.4 (p. 98-100)
30.	L'utilisation des sols	4.4.3.2 (p. 101)
d) Changement climatique		
31.	Les rejets de gaz à effet de serre	4.4.4.1 (p. 105-106)
32.	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	4.4.4.2 (p. 107)
e) Protection de la biodiversité		
33.	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	4.4.5 (p. 108)
3° INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE		
a) Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société		
34.	En matière d'emploi et de développement régional	4.3.3 / 4.3.4 (p. 88-89 / 90-91)
35	Sur les populations riveraines ou locales	4.3.3 / 4.3.4 (p. 88-89 / 90-91)
b) Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines		
36.	Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	4.3.4 (p.90-91)
37.	Les actions de partenariat ou de mécénat	4.3.4 (p.90-91)
c) Sous-traitance et fournisseurs		
38.	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	4.3.3 (p.88-89)
39.	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	4.3.3 (p.88-89)
d) Loyauté des pratiques		
40.	Les actions engagées pour prévenir la corruption	4.3.3.3 / 4.1.2 (p.89 / 72)
41.	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	4.3.2.3 (p. 88)
e) Autres actions engagées		
42.	En faveur des droits de l'homme	4.1.3 (p. 72)

Annexe 5 – Synthèse des indicateurs sociaux et environnementaux

Indicateurs environnementaux

Indicateurs	Unités	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Production	Tonnes traitées	4 642 266	5 175 558	4 959 229	5 456 271	5 508 079	2 826 499
	Tonnes expédiées	1 888 000	2 251 000	2 092 000	2 159 000	2 322 800	1 410 865
Prélèvements d'eau	m^3/an	8 078 804	8 628 862	8 360 710	8 786 030	7 831 288	☑5 630 516
	m^3/tonne traitée	1,74	1,67	1,69	1,61	1,42	1,99
	m^3/tonne expédiée	4,28	3,83	3,99	4,07	3,37	3,99
Rejets d'eau	m^3/an	4 903 721	5 257 296	5 596 360	5 494 232	4 087 062	3 616 090
	m^3/tonne traitée	1,06	1,02	1,13	1,01	0,74	1,28
	m^3/tonne expédiée	2,6	2,34	2,68	2,54	1,76	2,56
	Métaux totaux mg/l.rejeté	1,14	1,11	1,09	0,81	1,29	1,23
Déchets							
Déchets non dangereux	tonnes/an	588 614	616 828	604 425	572 669	628 005	438 266
Déchets dangereux	tonnes/an	59 904	48 985	50 544	53 737	40 909	28 549
% déchets valorisés	%	86	89	91	93	93	☑94,8
Total des déchets [(a)]	tonnes/an	628 518	665 813	654 969	626 406	668 914	466 815
	kg/tonne traitée	135	129	132	115	121	165
	kg/tonne expédiée	333	296	313	290	288	331
Énergie							
Gaz naturel	GWh/an	3 238	3 496	3 257	3 708	3 751	☑2 498
	kWh/tonne traitée	697	675	657	680	681	884
	kWh/tonne expédiée	1 715	1 553	1 557	1 717	1 615	1 771
Électricité	GWh/an	1 521	1 598	1 603	1 812	1 873	☑1 205
	kWh/tonne traitée	328	309	323	332	340	426
	kWh/tonne expédiée	806	710	766	839	806	854
CO_2 [(b)]							
Total des émissions scope 1	tonnes/an	961 264	1 050 778	1 007 967	1 127 592	1 273 427	☑- 373 538
	kg CO_2 eq./tonne traitée	207	203	203	207	231	- 132
	kg CO_2 eq./tonne expédiée	509	467	482	522	548	- 265

(a) Ne sont pas consolidés dans ce total les déchets exceptionnels provenant d'années antérieures : en 2010, 26 057 tonnes de déchets exceptionnels dangereux (Barreiro : 26 050 tonnes ; Mülheim : 7 tonnes).

(b) On notera que le facteur d'émission du méthane a été revu suivant les valeurs officielles à partir de 2010.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2015

		Synthèse des émissions en tonnes de CO_2 équivalentes							
Scope	**Nature des émissions**	**Émissions hors biomasse**	**Émissions liées à la biomasse**	**Émissions de méthane**	**Émissions de N_2O**	**Tonnes CO_2**	**kg CO_2/ tonne traitée**	**% partiel**	**% total**
Scope 1 Émissions directes	Combustion de gaz naturel	462 141	–	–	–	462 141	164	- 124 %	25 %
	Processus de carbonisation	–	1 120 064	383 924	–	1 503 988	532	- 403 %	82 %
	Séquestration aérienne et sous-terraine	–	(3 275 731)	–	–	(3 275 731)	(1 159)	877 %	- 179 %
	Production de fer et d'acier	46 995	817 892	–	–	864 888	306	- 232 %	47 %
	Transports internes	71 176	–	–	–	71 176	25	- 19 %	4 %
	TOTAL – SCOPE 1 ☑	**580 313**	**(1 337 775)**	**383 924**	**–**	**(373 538)**	**(132)**	**100 %**	**- 20 %**
Scope 2 Émissions indirectes liées à la consommation d'énergie	Électricité achetée	422 851	–	–	–	422 851	150	100 %	23 %
	TOTAL – SCOPE 2 ☑	**422 851**	**–**	**–**	**–**	**422 851**	**150**	**100 %**	**23 %**
Scope 3 Autres émissions indirectes	Transports externes	275 550	–	–	–	275 550	97	15 %	15 %
	Traitement des déchets	188 472	–	–	–	188 472	67	11 %	10 %
	Transport des salariés	59 386	–	–	–	59 386	21	3 %	3 %
	Achat de matériaux, biens et services	1 081 630	–	–	–	1 081 630	383	61 %	59 %
	Émissions liées aux équipements industriels	177 883	–	–	–	177 883	63	10 %	10 %
	Émissions liées au transport de l'énergie	–	–	–	–	–	–	0 %	0 %
	TOTAL – SCOPE 3	**1 782 920**	**–**	**–**	**–**	**1 782 920**	**631**	**100 %**	**97 %**
TOTAL GÉNÉRAL		**2 786 083**	**(1 337 775)**	**383 924**	**–**	**1 832 232**	**648**	**–**	**–**

Indicateurs sociaux

	2011	2012	2013	2014	2015
Effectifs	22 204	23 177	24 053	23 709	☑20 964
Turnover (%)	8	10	9	12	17

	2011	2012	2013	2014	2015
Sécurité					
LTIR [(a)]	2,79	2,6	2,26	1,32	☑1,24
TRIR [(b)]	9,4	7,1	5,51	4,23	☑3,25
Taux de gravité	0,11	0,11	0,12	0,06	0,07
Formation					
Nombre de salariés ayant suivi une formation	16 027	15 942	14 912	14 537	15 779
Nombre d'heures de formation	677 931	597 379	582 000	513 597	473 009

(a) LTIR (Lost Time Injury Rate) *: nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées.*

(b) TRIR (Total Recordable Injury Rate) *: nombre d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.*

Part de femmes dans les effectifs permanents

	Ouvrier		ATAM		Cadre		Total	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Europe	2 %	2 %	33 %	32 %	21 %	21 %	11 %	11 %
Brésil	6 %	6 %	28 %	29 %	24 %	24 %	11 %	11 %
Asie	17 %	17 %	28 %	29 %	16 %	17 %	20 %	20 %
ALENA	1 %	1 %	31 %	29 %	21 %	17 %	10 %	12 %
TOTAL	**4 %**	**4 %**	**30 %**	**30 %**	**21 %**	**21 %**	**11 %**	**☑12 %**

Répartition des effectifs entre permanents et non permanents

	Permanent		CDD (hors apprentis)		Intérim	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Europe	9 190	8 675	92	89	840	302
Brésil	8 226	7 280	4	3	37	0
Asie	1 481	1 379	346	192	97	152
ALENA	3 156	2 272	0	2	408	83

5

Facteurs de risque

5.1 Facteurs de risque 122

5.1.1 Risques liés à la dépendance du Groupe aux clients du secteur pétrolier 122
5.1.2 Risques liés au caractère cyclique du marché des tubes 123
5.1.3 Risques liés à la dépendance à l'égard de clients 123
5.1.4 Risques liés à la concurrence 123
5.1.5 Risques liés aux activités du Groupe dans les pays émergents 124
5.1.6 Risques liés au maintien d'une haute technologie sur des produits clés 124
5.1.7 Risques liés à la propriété intellectuelle 125
5.1.8 Risques liés à la stratégie de croissance externe et interne du Groupe 125
5.1.9 Risques liés aux initiatives stratégiques 125
5.1.10 Risques liés aux objectifs de la Société 127
5.1.11 Risques liés aux dépréciations des écarts d'acquisition *(goodwill)* et des immobilisations 127
5.1.12 Risques opérationnels 127
5.1.13 Risques juridiques 131
5.1.14 Risques de marché (taux, change, crédit, actions) et de liquidité 132

5.2 Dispositif de gestion et de suivi des risques 137

5.3 Politique en matière d'assurances 137

5.3.1 Assurance dommages aux biens et perte d'exploitation 138
5.3.2 Assurances responsabilité civile 138

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document de référence, y compris les facteurs de risque décrits dans la présente section, avant de prendre leur décision d'investissement. Ces risques sont, à la date du présent Document de référence, ceux dont la Société estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, non identifiés à la date du présent Document de référence ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet significativement défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement, ses perspectives sur le cours des actions de la Société, ou sur l'image du Groupe ou de la Société peuvent exister.

5.1 Facteurs de risque

Le Groupe exerce son activité dans un environnement en forte évolution induisant de nombreux risques, dont certains échappent à son contrôle.

Le Groupe a procédé à une évaluation des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité ou sur ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous. Néanmoins, d'autres risques, dont il n'a pas actuellement connaissance ou qu'il considère comme non significatifs à ce jour, pourraient avoir le même effet négatif.

5.1.1 Risques liés à la dépendance du Groupe aux clients du secteur pétrolier

La baisse récente des prix du pétrole a eu et continuera d'avoir une incidence significative sur les montants d'investissements réalisés par les compagnies pétrolières et gazières, principaux clients de Vallourec. Cette baisse du niveau des montants d'investissements a eu et continuera d'avoir un impact significatif sur les volumes, les revenus et les résultats du Groupe.

L'activité du Groupe est dépendante du niveau des dépenses effectuées par les sociétés pétrolières et gazières pour l'exploration, la production et le développement des réserves de pétrole et de gaz naturel. En 2015, 62 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe a été réalisé dans le secteur du pétrole et du gaz.

Les dépenses des compagnies pétrolières et gazières ont été significativement affectées par la forte baisse des prix mondiaux du pétrole qui a débuté à la fin de 2014 et qui s'est encore accentuée fin 2015, résultant elle-même de la sur-production de pétrole par rapport à la demande. Ainsi, en réponse à la baisse des prix du pétrole et du gaz, les compagnies pétrolières et gazières ont intensifié le contrôle de leurs coûts, induisant la réduction de leurs dépenses et l'optimisation de leurs stocks, avec un impact significatif sur la demande de tubes. Cette baisse du niveau des montants d'investissements des compagnies pétrolières et gazières a eu également pour effet d'accroître la pression sur les prix des tubes pratiqués par les distributeurs de tubes.

Le prix spot du baril de Brent a chuté d'un prix moyen de 99 dollars US sur l'exercice 2014, avec un pic de prix à 115 dollars US en juin 2014, à un prix moyen de 52 dollars US sur l'exercice 2015. Au 31 décembre 2015 le prix du baril de Brent était de 36,6 dollars US. Cette dégradation a entraîné une diminution du nombre d'appareils de forage à l'international (hors Amérique du Nord) de 13 %, pouvant atteindre 20 % et 19 % en Amérique latine et en Europe, et des baisses moins importantes dans des régions où opèrent des compagnies nationales moins sensibles au cours du baril (comme au Moyen-Orient, où le nombre d'appareils de forage en activité est resté relativement stable). La corrélation entre cours du baril et nombre d'appareils de forage est encore plus sensible aux États-Unis. Le *West Texas Intermediate* est passé d'un prix moyen de 93 dollars US sur l'exercice 2014, avec un pic de prix à 107 dollars US, à un prix moyen de 49 dollars US sur l'exercice 2015 et un prix fin 2015 de 37 dollars US, ce qui s'est traduit par une chute de 48 % du nombre d'appareils de forage en activité, à laquelle s'est ajouté un phénomène de déstockage de la part des distributeurs de tubes. D'après IHS, dans son *Upstream Report* de novembre 2015, les investissements d'Exploration et Production ont baissé de 27 % entre 2014 et 2015, à 530 milliards de dollars US, et l'institut d'analyse estime qu'ils devraient encore diminuer d'environ 8 % en 2016 par rapport à 2015 afin d'atteindre 490 milliards de dollars US. D'après des estimations internes du Groupe, la part de la consommation de tubes dans un projet complexe et intégré offshore est inférieure à 2 % du coût total du projet, mais cette proportion varie en fonction des complexités et des types de forage. Cette part peut s'élever jusqu'à 9 % du coût total du projet pour les forages on-shore non conventionnels aux États-Unis. La baisse des investissements d'Exploration et Production a donc un impact direct sur la consommation de tubes et les résultats du Groupe. Il est difficile de prévoir la durée de la situation actuelle, la persistance d'un déséquilibre durable entre l'offre et la demande, le maintien ou non des prix du pétrole à leur niveau bas actuel, et de déterminer si le contexte de marché se détériorera davantage.

En 2015, cela a eu un impact très significatif sur les volumes, le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation du Groupe et les flux de trésorerie disponibles. Au titre de l'exercice 2015, le Groupe a enregistré une baisse des volumes de 39 %, une perte d'exploitation de 77 millions d'euros et une perte nette de 865 millions d'euros. La part de l'endettement financier net rapportée aux capitaux propres s'est élevée à 50,0 % des capitaux propres à la fin de 2015 contre 37,1 % à fin 2014. Le Groupe anticipe que la réduction des dépenses d'investissements des compagnies pétrolières et gazières continuera d'impacter les performances financières du Groupe en 2016.

Le Groupe a mis en place dès début 2015 le plan de compétitivité Valens (voir chapitre 3 du présent Document de référence), qui comprend des plans de réduction d'investissements, de coûts d'exploitation et de capacités. Le 1er février 2016, des initiatives stratégiques majeures ont été annoncées pour transformer l'organisation opérationnelle du Groupe et améliorer sa compétitivité à court et long termes (voir chapitre 8 du présent Document de référence). Le Groupe ne peut toutefois être certain que ces mesures seront suffisantes pour limiter l'impact de l'environnement de marché difficile sur ses résultats d'exploitation ou sa situation financière (voir section 5.1.9 du présent Document de

référence). Si les prix du pétrole continuaient à baisser, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Par ailleurs, même en cas de reprise du prix du pétrole, les investissements par les compagnies pétrolières et gazières pourraient être sujets à d'autres facteurs tels que des changements des lois et réglementations applicables, des changements dans la situation politique ou des conditions climatiques. Ces facteurs pourraient en conséquence avoir un impact négatif sur l'activité, les résultats et les perspectives du Groupe.

5.1.2 Risques liés au caractère cyclique du marché des tubes

Le marché des tubes est traditionnellement soumis à des tendances cycliques découlant, d'une part, des évolutions économiques telles que décrites ci-dessus dans le secteur du pétrole et gaz et, d'autre part, des conditions macroéconomiques, qui ont un impact sur les autres secteurs d'activité du Groupe : les secteurs de la mécanique, de l'industrie automobile, de la construction et de la génération d'énergie électrique qui, dans l'ensemble, ont représenté 32,5 % du chiffre d'affaires consolidé en 2015. Ces secteurs ont des cycles d'activité importants qui suivent le rythme de la conjoncture économique et sont également influencés par d'autres facteurs tels que les perspectives de croissance.

Une détérioration de l'environnement économique mondial et des marchés financiers pourrait avoir un effet significatif défavorable sur le chiffre d'affaires, les résultats, la capacité d'autofinancement et les perspectives du Groupe.

Afin de prévenir la survenance ou de limiter l'impact de tels risques, le Groupe met en œuvre les mesures suivantes :

- la diversité des applications de ses produits dans l'énergie (hydrocarbures, nucléaire et éolienne), dans la pétrochimie, la mécanique, l'automobile et la construction ;
- la diversité géographique de ses marchés dans le monde ;
- la promotion de partenariats à long terme avec les clients majeurs ; et
- la flexibilité, à savoir :
  - la faculté de substitution développée parmi certains des 50 sites de production du Groupe implantés dans plus de 20 pays,
  - la recherche de réduction des coûts fixes de chacun des sites, et
  - la capacité d'ajuster largement les coûts variables à l'évolution de l'activité.

5.1.3 Risques liés à la dépendance à l'égard de clients

En 2015, le Groupe a réalisé 25 % de son chiffre d'affaires consolidé avec ses cinq clients les plus importants et 33 % de son chiffre d'affaires consolidé avec ses dix clients les plus importants (voir *supra* chapitre 3, section 3.2.2.3 « Principaux clients » du présent Document de référence). Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2015. Historiquement, la qualité des produits et des relations avec le Groupe n'a pas conduit les clients à procéder à des changements soudains de fournisseurs.

Toutefois, la plupart des clients ne sont généralement pas tenus d'acheter un montant fixe de produits ou de services sur une période donnée et pourraient décider de résilier leurs contrats, de ne pas les renouveler ou de les renouveler à des conditions, notamment tarifaires, moins favorables pour le Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

D'une manière générale, le Groupe n'a que très rarement été exposé à un risque significatif sur l'encours des créances sur ses principaux clients. Il ne peut toutefois être exclu, dans un contexte de détérioration de l'environnement économique mondial, qu'une dégradation de la situation financière de ses clients expose le Groupe au risque de défaut de paiement.

5.1.4 Risques liés à la concurrence

Le Groupe évolue dans un environnement international fortement concurrentiel. Afin de faire efficacement face à la pression exercée par cette concurrence, le Groupe a adopté une stratégie de différenciation en se spécialisant dans les solutions premium destinées aux marchés de l'énergie. En effet, répondre aux besoins complexes de clients exigeants sur des marchés sophistiqués nécessite des compétences en termes de proximité, d'innovation, de qualité et de services associés, que peu de fabricants sont en mesure d'offrir.

Le Groupe n'en demeure pas moins confronté à la concurrence, dont l'intensité varie selon les secteurs :

- dans le secteur du pétrole et du gaz, les connexions premium – pour tubes OCTG notamment – constituent le principal critère différenciant. Protégées par des brevets, elles sont l'assurance pour le client d'une parfaite étanchéité de sa colonne de tubes, et donc du respect de ses exigences en matière de sécurité, d'environnement, et de performance. Cependant, la forte concurrence qui sévit sur le marché des tubes OCTG de commodité exerce une pression à la baisse sur les prix de l'ensemble du marché, y compris ceux des tubes et connexions premium, notamment les moins différenciés. Les compagnies pétrolières, et plus particulièrement les *International Oil Companies* (IOC) tendent à développer une stratégie de qualification de fournisseurs « low cost », notamment chinois, et ce, pour des produits de plus en plus haut de gamme, les acteurs « low cost » ayant progressé techniquement et développé des connexions premium pour les catégories les moins différenciées. Cela a eu également pour effet d'accroître la pression sur les prix de la part des concurrents historiques, ces derniers ayant fortement réduit leurs prix, afin de pouvoir remporter les appels d'offres. Cette nouvelle concurrence impacte notamment la région EAMEA. L'intensification du paysage concurrentiel dans un marché du tube sans soudure de plus en plus globalisé pourrait entraîner des pertes de part de marché et altérer les volumes, le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe ;

- dans les autres secteurs d'activité du Groupe :
  - dans le secteur de l'énergie électrique, les solutions premium se caractérisent par des aciers fortement alliés capables de résister à des conditions extrêmes de température et de pression, exigeant des compétences métallurgiques élevées et des outils à la pointe de la technologie. Depuis 2009, le Groupe constate un durcissement de la concurrence dans ce secteur, en particulier sur le marché chinois, lié à la volonté de certains clients de donner la préférence à quelques fabricants locaux montés en gamme, potentiellement au prix d'une réduction de leurs exigences techniques,
  - dans les secteurs de la pétrochimie, de la mécanique, de l'automobile et de la construction, le Groupe est confronté à une plus forte concurrence en raison de la moindre sophistication des besoins des clients. Le Groupe occupe néanmoins des positions fortes en Europe et au Brésil, grâce à la proximité de ses implantations, lui permettant d'offrir des délais de livraison courts et des services associés. Il s'efforce par ailleurs d'innover afin de créer de nouvelles offres différenciées, comme les aciers à grain fin pour grues industrielles, ou les solutions PREON® pour la construction de bâtiments industriels.

Afin de prévenir la survenance ou de limiter l'impact de tels risques, le Groupe met en œuvre les mesures suivantes :

- une stratégie de positionnement premium, appuyée sur la croissance, l'innovation, la proximité des clients et la compétitivité ;
- un effort majeur d'innovation, et le développement de solutions tubulaires justifiant des partenariats à long terme avec les clients les plus exigeants ;
- une défense des savoir-faire industriels par les brevets et par la protection des secrets ; et
- une réduction de sa base de coût afin de préserver sa marge dans un environnement concurrentiel induisant une pression sur les prix.

5.1.5 Risques liés aux activités du Groupe dans les pays émergents

Le Groupe déploie une partie significative de ses activités dans les pays émergents, notamment du fait de sa stratégie de proximité avec les clients de ces pays, lui permettant d'accroître sa réactivité et la pertinence de ses offres dans ces pays. Les risques associés à l'exploitation d'activités dans ces pays peuvent comprendre notamment l'instabilité politique, économique, sociale (nationalisation et expropriation d'actifs, incertitude quant au droit applicable et à l'application des lois, impact de sanctions…) ou financière et un risque de change accru. Des risques portent aussi sur les personnels, déployés en mission ou de façon permanente (accidents, terrorisme…). Le Groupe peut ne pas être en mesure de se prémunir ou de se couvrir contre l'intégralité de ces risques et pourrait être amené à rencontrer des difficultés dans l'exercice de ses activités dans de tels pays, ce qui pourrait affecter ses salariés et/ou avoir un impact sur ses résultats, son développement ou ses perspectives.

Afin de prévenir la survenance ou de limiter l'impact de tels risques, le Groupe met en œuvre les mesures suivantes :

- pour les personnels, déployés en mission ou de façon permanente : des procédures d'évaluation systématiques des risques sécuritaires et sanitaires, ainsi que des procédures de protection et d'urgence, systématiques pour chacun des pays à risques élevés où le Groupe déploie fréquemment du personnel ; ponctuelles pour les autres pays avec, dans tous les cas, l'appui de prestataires externes reconnus ; et
- pour l'exploitation d'activités exposées à l'instabilité politique, économique, sociale ou financière et au risque de change : des moyens alternatifs de production situés dans d'autres pays, et le développement de plans de continuité d'activité destinés à augmenter autant que possible la résilience de l'activité en local.

5.1.6 Risques liés au maintien d'une haute technologie sur des produits clés

Le marché des tubes fait l'objet d'évolutions technologiques. Il n'est pas possible aujourd'hui de prévoir la manière dont ces évolutions pourraient affecter à terme les activités du Groupe.

Les innovations technologiques développées par des tiers pourraient affecter la compétitivité des produits et des services actuels du Groupe et avoir un impact négatif sur la valeur des brevets existants et sur les revenus générés par les licences du Groupe. Les résultats et les perspectives du Groupe pourraient en être affectés, et le Groupe pourrait se retrouver en situation de désavantage concurrentiel, s'il était dans l'incapacité de développer ou d'accéder (soit seul, soit par le biais d'alliances) à des technologies, des produits ou des services nouveaux avant ses concurrents, ou si ses technologies, produits ou services nouveaux ne rencontraient pas le succès anticipé sur le marché.

Par ailleurs, le risque que des concurrents accèdent à certains secrets de fabrique du Groupe, ou à certaines innovations non encore brevetées ou non brevetables, ne peut être exclu. Les procédures mises en place par la Direction Sûreté et par la Direction Informatique ainsi que la signature d'engagements de confidentialité peuvent limiter ce risque sans pour autant complètement l'écarter. Les résultats et les perspectives du Groupe pourraient alors en être affectés.

Afin de prévenir la survenance ou de limiter l'impact de tels risques, le Groupe met en œuvre les mesures suivantes :

- un effort majeur d'investissement dans de nouveaux outils productifs, et d'innovation, conduisant notamment à l'ouverture depuis 2011 de nouveaux centres de production, de R&D et de stations d'essais proches des marchés du Groupe, notamment aux États-Unis et au Brésil ;
- une veille technologique permettant de s'informer de façon systématique sur les techniques les plus récentes et sur leur commercialisation ;
- la protection des inventions par des brevets dans les pays clés ainsi que la préservation et la défense de ces brevets (assurée par la Direction de la Propriété Intellectuelle) ; et
- la protection du savoir-faire, y compris les secrets de fabrique, par des engagements de confidentialité systématiques et des procédures dédiées.

5.1.7 Risques liés à la propriété intellectuelle

Les risques liés à la propriété intellectuelle proviennent principalement :

- des actions contentieuses engagées par des tiers à l'encontre du Groupe ;
- de l'appropriation par des concurrents de ses technologies ; et
- de l'utilisation frauduleuse par des tiers de ses marques.

Afin de limiter l'impact de ces risques, le Groupe dispose d'une Direction de la Propriété Intellectuelle et d'une Direction Juridique composées de personnes qualifiées et expérimentées chargées de (i) prendre les mesures nécessaires pour protéger et faire respecter les droits de propriété intellectuelle du Groupe, tout en veillant au respect des droits des tiers, et de (ii) sensibiliser les collaborateurs du Groupe quant à l'importance d'une meilleure protection et défense de ses actifs incorporels.

La préservation du patrimoine intellectuel du Groupe passe également par la protection de ses investissements en matière de recherche et de développement, et de son avance technologique.

Dans cette perspective, le Groupe poursuit ses efforts, tant au niveau national qu'international, pour :

- protéger ses innovations par des brevets et par le secret (*cf.* accords de confidentialité ; procédures spécifiques pour conserver le secret de fabrique) ;
- protéger ses signes distinctifs tels que dénominations sociales, noms de domaine et marques ; et
- préserver la valorisation de sa propriété intellectuelle via son réseau mondial de licenciés.

Toutefois, les lois et règlements de certains pays dans lesquels le Groupe est présent n'offrent pas nécessairement à ce jour une protection des droits de propriété intellectuelle et/ou des moyens de lutte contre la contrefaçon aussi étendus et efficaces que ceux existant dans d'autres pays comme la France, l'Allemagne ou les États-Unis.

C'est pourquoi le Groupe participe également à des actions de sensibilisation des pouvoirs publics et autres acteurs du marché concernés et développe en parallèle des solutions techniques de marquage et d'authentification pour une meilleure traçabilité des produits, y compris par les distributeurs intermédiaires et les clients eux-mêmes.

Ces actions et solutions techniques sont des éléments clés de la politique de prévention de la contrefaçon que le Groupe déploie.

En effet, le Groupe – à l'instar d'autres fabricants de produits tubulaires et accessoires – est confronté à l'existence sur le marché de produits contrefaisants, utilisant les marques de Vallourec et de ses filiales et proposés à la vente, parfois accompagnés de faux certificats. Cette situation vise à créer la confusion dans l'esprit des clients quant à l'origine des produits et à tirer ainsi profit des investissements et de la notoriété du Groupe. Les risques sont alors multiples : outre le risque lié à la perte de clientèle attirée par des produits moins chers, il y a un risque non négligeable d'accidents si les produits contrefaisants présentent des problèmes de qualité et de non-respect des normes applicables. Ces risques ont un impact potentiel sur l'image du Groupe, et incidemment, sur ses rentrées financières.

Afin de lutter encore plus efficacement contre la contrefaçon, le Groupe a créé en 2015 un Comité Contrefaçon.

Si, malgré toutes les mesures entreprises, le Groupe ne parvenait pas à protéger, maintenir et défendre avec succès son patrimoine intellectuel, le Groupe risquerait de perdre une partie de son avance technologique, de sa clientèle et de ses sources de revenus ; ceci pourrait avoir un effet significatif défavorable sur ses activités, ses résultats et son image.

5.1.8 Risques liés à la stratégie de croissance externe et interne du Groupe

Dans le cadre de sa politique de développement, le Groupe a procédé, et pourrait à l'avenir procéder, à des opérations de croissance externe (au travers notamment d'acquisitions d'activités ou de sociétés) et interne par la construction de nouvelles unités de production, ainsi que de développement de partenariats. Bien que le Groupe examine et instruise tout projet d'investissement dans le cadre d'une procédure très stricte, il ne peut exclure que les hypothèses sous-tendant la rentabilité des projets d'investissement ne se vérifient pas ou qu'il ne réussisse pas l'intégration des sociétés acquises ou fusionnées. En conséquence, les bénéfices attendus des opérations de croissance externe ou interne futures ou réalisées pourraient ne pas se réaliser dans les délais et niveaux attendus et affecter la situation financière du Groupe. Ces opérations comportent des risques liés aux difficultés pouvant être rencontrées dans l'intégration du personnel, des activités, des technologies et des clients.

Bien que le Groupe apporte tout le soin possible à la rédaction et à la négociation des contrats d'acquisition, de cession ou de développement de partenariats ainsi qu'à sa protection sous la forme de garanties obtenues ou sous d'autres formes, il ne peut écarter le risque de survenance d'un passif, d'une dépréciation d'actifs ou d'une revendication susceptible de naître de l'un de ces contrats.

5.1.9 Risques liés aux initiatives stratégiques

Le 1er février 2016, le Groupe a annoncé des initiatives stratégiques afin d'accélérer la transformation de Vallourec déjà en cours depuis l'annonce du plan Valens début 2015, et de renforcer le bilan du Groupe (voir chapitre 8 du présent Document de référence). Ces initiatives stratégiques ont notamment pour objectif de :

- rationaliser l'outil de production industrielle à travers notamment une réduction des capacités européennes de 50 % en centrant les activités sur les produits et solutions à valeur ajoutée ;
- optimiser son empreinte industrielle en développant l'utilisation de nouveaux pôles de production hautement compétitifs notamment au Brésil et en Chine ;
- réduire de manière significative les coûts dans le contexte du plan industriel tel que décrit ci-dessous.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces iniatives stratégiques, il est prévu que Vallourec procède à une augmentation de capital d'1 milliard d'euros, composée (i) d'une émission d'obligations remboursables en

actions « ORA »), réservée à NSSMC et Bpifrance Participations, et (ii) d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (voir chapitre 8 du présent Document de référence).

En outre, bien que le Groupe mette tout en œuvre pour réaliser les objectifs annoncés dans le cadre de ces initiatives stratégiques, le Groupe pourrait ne pas atteindre les objectifs attendus dans les délais envisagés pour de nombreuses raisons et notamment celles décrites ci-dessous. Si le Groupe ne parvenait pas à finaliser l'augmentation de capital ou à mettre en œuvre les initiatives stratégiques de manière efficace, dans le calendrier envisagé, ou si elles ne produisaient pas les résultats escomptés, cela pourrait avoir un effet significatif défavorable sur ses résultats, sa situation financière et ses perspectives. En outre, l'absence de réalisation des objectifs des initiatives stratégiques ou la non-réalisation de l'augmentation de capital pourrait augmenter le coût du financement du Groupe et obérer sa capacité à revenir à une notation *investment grade* et aurait un impact négatif sur la liquidité du Groupe.

5.1.9.1 Risques liés au projet global de réorganisation industrielle

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réorganisation industrielle, le Groupe pourrait rencontrer de nombreuses difficultés qui sont notamment les suivantes :

- Certaines opérations annoncées dans le cadre de ces initiatives stratégiques sont soumises à l'autorisation et/ou l'approbation des autorités réglementaires compétentes notamment au Brésil et en Chine. Toute difficulté rencontrée dans la procédure d'obtention de ces autorisations et/ou approbations pourrait avoir un effet négatif significatif sur le projet global de réorganisation industrielle.
- La réorganisation des activités au Brésil est notamment soumise à la condition que les résolutions afférentes à l'émission des ORA et l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription soient approuvées par l'Assemblée Générale des actionnaires de Vallourec prévue le 6 avril 2016.
- Vallourec mène des consultations auprès des instances représentatives du personnel compétentes qui doivent donner leurs avis sur certaines opérations des initiatives stratégiques. Vallourec ne peut donner aucune garantie que ces consultations aboutiront selon le calendrier envisagé et ne peut exclure la survenance de conflits sociaux provoquant des interruptions d'activité d'une durée significative qui pourraient avoir des répercussions négatives sur la situation financière, les résultats, les perspectives et l'image de la Société.
- Le succès des initiatives stratégiques est soumis à de nombreuses incertitudes économiques qui échappent au contrôle du Groupe. Les initiatives stratégiques devraient permettre au Groupe de faire face à un environnement de marché difficile et qui pourrait encore se détériorer. Le Groupe ne peut néanmoins donner aucune assurance que ces initiatives stratégiques seront suffisantes dans le cadre d'une conjoncture particulièrement dégradée et ne peut garantir que ces initiatives stratégiques permettront d'atteindre les résultats escomptés dans les délais attendus.
- Le regroupement des sites de production, à travers notamment la fusion de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil et de Vallourec Tubos do Brasil et l'acquisition de Tianda Oil Pipe, pourrait s'avérer plus coûteux et plus difficile que prévu. De plus, Vallourec pourrait rencontrer des difficultés dans la mise en œuvre des mesures permettant de générer des réductions de coûts et/ou pourrait ne pas réaliser les avantages opérationnels et les économies escomptées de ces opérations.
- Les clients du Groupe pourraient se tourner vers d'autres fournisseurs s'ils estiment que les produits et services du Groupe, ou le délai de livraison des produits du Groupe, ne seraient plus conformes à leurs attentes à la suite du transfert de la production vers le Brésil ou la Chine.
- Le Groupe ne peut garantir que la réalisation de la réorganisation industrielle sera suffisante dans le cadre d'une conjoncture particulièrement dégradée (notamment en cas d'aggravation de la chute du prix du pétrole, voir section 5.1.1 du présent Document de référence) ni qu'elle permettra d'atteindre les résultats escomptés dans les délais attendus. Si le Groupe ne parvenait pas à mener à bien le plan de réorganisation industrielle de manière efficace ou s'il ne produisait pas les effets escomptés, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

5.1.9.2 Facteurs de risque liés à l'augmentation de capital

Le Groupe pourrait rencontrer de nombreuses difficultés dans la mise en œuvre de l'augmentation de capital annoncée le 1er février 2016 qui sont notamment les suivantes :

- La réalisation de l'émission des ORA et de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription supposent l'adoption par les actionnaires de la Société des résolutions autorisant ces opérations lors de l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 6 avril 2016. Si une ou plusieurs de ces résolutions devait être rejetée par l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 6 avril 2016, les contrats de souscription et les pactes d'actionnaires conclus entre la Société et, respectivement, NSSMC et Bpifrance Participations, le 1er février 2016, seraient résiliés et l'augmentation de capital n'aurait pas lieu ;
- l'émission des ORA est soumise au règlement-livraison de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, elle-même notamment dépendante des conditions de marché. Le Groupe ne peut garantir que l'ensemble des conditions seront réunies pour permettre le règlement-livraison de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dans les délais prévus par les accords entre les parties.

Par ailleurs, les actions sous-jacentes aux ORA ne pourront être livrées à NSSMC et à Bpifrance Participations qu'après l'obtention de l'autorisation de l'autorité de la concurrence brésilienne. À défaut d'obtention de cette autorisation, NSSMC et/ou Bpifrance Participations, selon le cas, devront procéder au transfert d'une partie de leurs ORA à un prestataire de services d'investissement chargé de procéder à la conversion des ORA et à la cession des actions sous-jacentes. La cession d'un nombre important d'actions de la Société sur le marché, ou la perception par le marché qu'une telle cession est imminente, pourrait avoir un effet défavorable sur le prix de marché des actions de la Société.

En outre, à compter du 1er février 2016, NSSMC et Bpifrance Participations ont chacune contractuellement convenu, sous réserve de certaines exceptions, de ne pas transférer les actions qu'elles détiennent pour une durée limitée, et de conserver les ORA à compter de leur date d'émission et pour une durée limitée (voir chapitre 8 du présent Document de référence). À l'expiration de ces engagements de conservation, ou avant leur expiration en cas de levée éventuelle de cet engagement, NSSMC et Bpifrance Participations seront libres de céder tout ou partie de leurs participations sur le marché, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur le prix de marché des actions de la Société.

5.1.10 Risques liés aux objectifs de la Société

Pour les besoins de son organisation opérationnelle et de l'allocation de ses ressources, Vallourec s'est fixé un certain nombre d'objectifs, notamment en termes de génération de flux de trésorerie disponible, de résultat brut d'exploitation et de dette nette (voir section 3.6 « Perspectives » du présent Document de référence). Ces objectifs sont fondés sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Vallourec à la date du présent Document de référence, en fonction de ses anticipations des conditions du marché à venir et de l'impact attendu par le Groupe de la mise en œuvre avec succès du plan de compétitivité "Valens" (voir chapitre 3 du présent Document de référence) et de ses initiatives stratégiques annoncées le 1er février 2016 (voir Chapitre 8 du présent Document de référence) dont les risques afférents sont décrits à la section 5.1.9 du présent Document de référence et notamment son volet stratégique et de financement.

Outre la réalisation des initiatives stratégiques, ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées au cours de la période considérée en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique et surtout aux dépenses des principaux acteurs du secteur du pétrole et du gaz, duquel le Groupe tire la majorité de son chiffre d'affaires. Ce secteur a souffert d'une conjoncture économique dégradée depuis la mi-2014 et l'incertitude perdure quant à la date exacte de la reprise. En outre, compte tenu de l'évolution des secteurs dans lesquels le Groupe intervient, l'évaluation de ses perspectives et la prévision de ses besoins notamment en matière de capacité et de ressources opérationnelles, de besoins technologiques et de volumes de produits est difficile.

Toute variation par rapport aux hypothèses présentées dans le chapitre 3 du présent Document de référence, et toute imprévisibilité pourrait impacter la capacité du Groupe à réaliser ses objectifs et, par conséquent, pourrait avoir un impact négatif sur le cours des actions de la Société sur le marché d'Euronext Paris.

5.1.11 Risques liés aux dépréciations des écarts d'acquisition *(goodwill)* et des immobilisations

La dégradation du marché dans lequel le Groupe intervient, et notamment du secteur du pétrole et du gaz, a conduit le Groupe à enregistrer des dépréciations exceptionnelles des écarts d'acquisition *(goodwill)* et des actifs immobilisés pour un montant total de 1 103,7 millions d'euros en 2014 et de 296,2 millions d'euros en 2015. Au 31 décembre 2015, les écarts d'acquisition s'élevaient à 329,6 millions d'euros (voir Note 1 de l'annexe aux comptes consolidés). Le Groupe ne peut exclure que la survenance d'événements futurs nécessite de comptabiliser une dépréciation additionnelle de certaines immobilisations et/ou des écarts d'acquisition *(goodwill)*. Des éventuelles dépréciations significatives pourraient avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats du Groupe pour l'exercice au cours duquel de telles charges viendraient à être enregistrées, ainsi que sur sa liquidité (au regard du respect du ratio figurant dans les contrats bancaires décrits ci-dessous à la section 5.1.14.2).

5.1.12 Risques opérationnels

5.1.12.1 Risques industriels et environnementaux

DESCRIPTION DES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Dans les différents pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités, notamment en Europe, aux États-Unis, au Brésil et en Chine, ses activités de production sont soumises à de multiples réglementations en matière environnementale, qui sont évolutives et extensives. Ces réglementations concernent notamment la maîtrise des accidents majeurs, l'emploi de produits chimiques (réglementation REACH en Europe), l'élimination des eaux usées, l'élimination des déchets industriels spéciaux, la pollution atmosphérique et aquatique, les émissions de CO_2 et la protection des sites. Les activités du Groupe pourraient, à l'avenir, être soumises à des réglementations encore plus strictes entraînant l'engagement de dépenses de mise en conformité ou le paiement de nouvelles taxes.

Toutes les usines en France sont soumises au régime de l'autorisation d'exploitation, conformément aux dispositions de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 (modifiée) relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 codifié à l'article R. 512-1 du Code de l'environnement. Les évolutions majeures sur les sites (investissements, extensions, réaménagements, etc.) font l'objet de mises à jour des autorisations en concertation avec les Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) locales.

Le Groupe s'efforce en conséquence d'observer une stricte conformité à ces autorisations et plus généralement aux lois et aux réglementations applicables en France et à l'étranger en matière environnementale selon les principes exposés dans sa Charte de développement durable et la politique Environnement du Groupe approuvée en 2014 par le Directoire. Le Groupe s'efforce également de prendre toutes les précautions permettant de prévenir des incidents environnementaux étant rappelé que la quasi-totalité des sites sont certifiés ISO 14001 et que la production des sites certifiés correspond à 93 % de la production. À noter que ce pourcentage sera proche de 100 % en 2016 lorsque le site Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil sera également certifié. Cependant, la nature même de son activité industrielle est génératrice de risques pour l'environnement. Le Groupe pourrait en conséquence être confronté à la survenance d'un sinistre environnemental susceptible d'avoir un impact non négligeable sur la poursuite de l'exploitation des sites qui seraient alors touchés, ainsi que sur sa situation financière.

Par ailleurs, les autorités réglementaires et les tribunaux peuvent imposer au Groupe de procéder à des investigations et à des remises en état ou encore de restreindre ses activités ou de fermer ses installations, temporairement ou définitivement, et/ou de payer

des amendes. En raison du long passé industriel de plusieurs sites du Groupe en exploitation ou désaffectés, les sols ou les eaux souterraines de certains de ces sites peuvent avoir été contaminés et des contaminations pourraient être découvertes ou survenir dans le futur. Vallourec pourrait alors se trouver dans l'obligation de dépolluer ces sites. Au titre de ses activités passées, la responsabilité du Groupe pourrait de ce fait être recherchée en cas de dommages aux personnes ou aux biens, ce qui pourrait entraîner des conséquences défavorables quant aux résultats de Vallourec. À ce titre, et en application de la réglementation, l'estimation du coût de remise en état des sites français concernés en cas de cessation d'activité se monte globalement à près de 3 millions d'euros. L'engagement du Groupe auprès des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement de mettre à disposition les sommes nécessaires en cas de nécessité fait l'objet d'un cautionnement bancaire.

ÉVALUATION DES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les entités opérationnelles évaluent les risques industriels et environnementaux de leurs activités préalablement à leur développement et régulièrement pendant les opérations. Elles appliquent les obligations réglementaires des pays où s'exercent ces activités et ont développé des procédures spécifiques d'évaluation.

Sur les sites présentant des risques technologiques significatifs, des analyses de risques sont réalisées lors de nouveaux développements d'activités et mises à jour en cas de modification significative des installations existantes, puis sont périodiquement actualisées. Avec pour objectifs d'harmoniser ces analyses et de renforcer la maîtrise des risques, le Groupe s'est doté d'une méthodologie adaptée aux obligations réglementaires locales. En France, aucun des établissements du Groupe soumis à autorisation n'est classé à ce jour Seveso 3 bien que certaines enquêtes administratives soient en cours. En outre, chaque site élabore un plan d'urgence ou plan de prévention interne résultant des analyses de risques de l'établissement.

Des dispositions analogues sont prises sur les autres sites industriels européens du Groupe.

En outre, des études d'impact sur l'environnement sont effectuées en amont de tout développement industriel, avec notamment une analyse de l'état initial des sites, une prise en compte de leurs vulnérabilités et le choix des mesures de réduction ou de suppression des incidences. Ces études prennent également en compte les impacts sanitaires des activités sur les populations avoisinantes. Elles sont conduites selon des méthodologies communes. Dans les pays qui prévoient des procédures d'autorisation et de contrôle du déroulement des projets, aucun de ces projets ne démarre avant que les administrations compétentes n'accordent les autorisations en fonction des études qui leur sont présentées.

Toutes les entités de Vallourec assurent le suivi des évolutions réglementaires afin de rester en conformité avec les règles et les normes locales ou internationales sur l'évaluation et la maîtrise des risques industriels et environnementaux. L'information comptable en matière environnementale figure dans le bilan consolidé du Groupe à la rubrique « Provisions » (voir Note 17 de l'annexe aux comptes consolidés). Les dépenses futures pour restitution des sites sont comptabilisées par le Groupe selon les principes comptables indiqués dans la Note 2.12 de l'annexe aux comptes consolidés.

Enfin, le Groupe a réalisé en 2014 avec l'assistance d'un cabinet spécialisé l'analyse des risques inhérents au changement climatique. Cette étude s'est notamment appuyée sur les informations scientifiques disponibles et sur les plans nationaux d'adaptation existants. Elle a fait apparaître pour chacun des grands bassins industriels du Groupe des risques dont la probabilité d'occurrence et la gravité ont été estimées. Il revient dorénavant à chaque site de définir les mesures à prendre concernant les personnels et les équipements pour anticiper de manière raisonnable la survenance des risques en question. L'étude a aussi mis en évidence que la chaîne d'approvisionnement est également soumise à ces risques climatiques. Il revient à la Direction des Achats d'examiner avec les fournisseurs les plus concernés les mesures à adopter.

GESTION ET SUIVI DES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les évaluations des risques débouchent sur la définition de mesures de maîtrise visant à réduire les probabilités de survenance d'accidents et à limiter leurs conséquences et leurs impacts sur l'environnement. Ces mesures concernent la conception même des installations, le renforcement des dispositifs de protection, les organisations à mettre en place ou encore la compensation d'un impact environnemental s'il apparaît inévitable. Les études peuvent être assorties, au cas par cas, d'une évaluation du coût des mesures de maîtrise des risques et de réduction des impacts.

Vallourec s'efforce de minimiser l'impact éventuel des risques industriels et environnementaux inhérents à ses activités par la mise en place d'organisations performantes, de systèmes de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, par la recherche de certification ou d'évaluation de ses systèmes de management, par la réalisation d'inspections et d'audits rigoureux, par la formation du personnel et la sensibilisation de toutes les parties impliquées, ainsi que par une politique d'investissements respectueuse de l'environnement et réductrice de risques industriels. Chaque projet d'investissement – sauf ceux de faible importance – fait l'objet d'une évaluation Hygiène-Sécurité-Environnement (HSE) conformément à une méthodologie précise. Le Comité Capex, qui examine en détail mensuellement les caractéristiques des projets les plus importants en vue de leur approbation, porte une attention systématique à cette dimension des projets.

5.1.12.2 Autres risques opérationnels

RISQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET À LA SANTÉ

L'importance de la main-d'œuvre industrielle dans les activités du Groupe rend la maîtrise de la sécurité et de la santé des salariés particulièrement importante. Cette maîtrise est prioritaire pour le Groupe et constitue une valeur fondamentale pour Vallourec. Malgré les efforts déployés par le Groupe, Vallourec ne peut exclure que des accidents du travail et des maladies puissent survenir, ce qui pourrait, en cas d'accidents ou de maladies graves, engager la responsabilité du Groupe.

Déterminé à agir sur tous les leviers en matière de sécurité, Vallourec a renouvelé en 2015 son programme triennal d'amélioration de la sécurité « CAPTEN + Safe ». Fin 2015, le taux d'accidents avec arrêt de travail (LTIR) était de 1,24, attestant des progrès du Groupe dans ce domaine. Le Groupe n'a déploré aucun accident mortel en 2015 et reste très engagé sur les questions de sécurité.

Le programme d'amélioration de la sécurité consiste à déployer dans l'ensemble des sites du Groupe les principaux outils suivants :

- la mise en place de comités de pilotage à tous les niveaux de l'entreprise ;

- des visites de sécurité réalisées par l'encadrement à tous les niveaux de l'organisation ;
- le déploiement permanent d'une évaluation du risque en matière de sécurité et d'actions de prévention ;
- la mise en place de groupes d'amélioration continue (GAC) axés sur la sécurité ;
- le déploiement d'un plan d'action spécifique visant à prévenir les accidents mortels.

En matière de santé, le Groupe a poursuivi son programme d'action en vue de réduire la pénibilité au travail et de prévenir les risques psychosociaux et chimiques (voir *supra* chapitre 4 « Informations sociales, environnementales et sociétales »).

En France, certaines filiales du Groupe font l'objet de procédures civiles relatives à l'utilisation de l'amiante. Ces procédures sont engagées par certains de leurs employés ou anciens employés estimant avoir contracté une maladie professionnelle liée à l'amiante, en vue d'obtenir une décision leur permettant de recevoir une indemnisation complémentaire de la part des caisses de sécurité sociale. Bien que l'issue de l'ensemble des affaires en cours liées à l'amiante ne puisse être prévue avec une certitude raisonnable, le Groupe considère que celles-ci n'auront pas d'effets défavorables significatifs sur la situation financière et l'image de la Société et du Groupe. Cependant, le Groupe ne peut pas assurer que le nombre d'affaires liées à l'amiante ou que des cas nouveaux n'auront pas d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière. Malgré toute l'attention que le Groupe apporte à la santé et la sécurité des salariés, la survenance d'accidents ou la recrudescence des maladies professionnelles demeure un risque.

RISQUES LIÉS À L'APPARTENANCE DU GROUPE À UNE INDUSTRIE CONSOMMATRICE DE MATIÈRES PREMIÈRES ET D'ÉNERGIE

La production de tubes est consommatrice de matières premières telles que le minerai de fer, le charbon, le coke et la ferraille. Le Groupe dispose de certaines sources d'approvisionnement en propre et maintient des sources externes d'approvisionnement diversifiées quand cela est possible.

Plus généralement, les matières premières et l'énergie constituent un poste de charges important pour le Groupe.

Une hausse du coût des matières premières et de l'énergie entraîne corrélativement une augmentation du coût de production des produits fabriqués par le Groupe. Les incertitudes sur l'évolution des conditions économiques, conjuguées à un environnement international fortement concurrentiel du marché des tubes, rendent incertaine la capacité du Groupe à répercuter une augmentation du coût des matières premières et de l'énergie dans ses commandes, ce qui pourrait réduire les marges du Groupe et, par conséquent, avoir un impact négatif sur ses résultats.

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- certaines sources d'approvisionnement en propre (mine de fer, forêt d'eucalyptus au Brésil), et le maintien de sources externes d'approvisionnement diversifiées à chaque fois que cela est possible ;
- une réduction continue des consommations, en particulier par la modélisation des fours et la fiabilisation des processus ; et
- la répercussion des variations éventuelles des prix d'approvisionnement sur les recettes du Groupe, à travers l'ajustement de ses prix de vente.

RISQUES LIÉS À DES DÉFECTUOSITÉS OU DÉFAUTS DE FABRICATION

Le positionnement du Groupe sur le marché des solutions tubulaires premium requiert la mise en œuvre d'un programme exigeant de contrôle de la qualité de ses produits et services. Toutefois, le Groupe ne peut totalement exclure que certains de ses produits ou services comportent des défectuosités ou défauts de fabrication ou de réalisation susceptibles de causer des dommages aux biens et aux personnes ou aux installations attenantes aux tubes, d'entraîner une interruption d'activité de sa clientèle ou d'autres tiers, ou encore de provoquer des dommages environnementaux. Bien que le Groupe poursuive une démarche de contrôle de la qualité de ses produits et services prenant en compte les exigences des référentiels les plus rigoureux de manière à délivrer des produits et services exempts de défectuosités ou de défauts, des défectuosités ou défauts pourraient se présenter sur les produits ou services du Groupe, ce qui serait susceptible d'entraîner une indemnisation de la part du Groupe, ou une baisse de la demande pour ses produits et services ou encore de nuire à la réputation de sécurité et de qualité de ceux-ci et, en conséquence, d'avoir un impact significatif sur la situation financière, les résultats et l'image des activités de la Société et du Groupe.

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- une démarche du contrôle de la qualité des produits prenant en compte les exigences des référentiels les plus rigoureux comme les ISO 9001, ISO/TS, API, EN 10210, et aussi ABNT au Brésil ;
- l'obtention de la qualification de la part des clients les plus exigeants, notamment sur les marchés du nucléaire et du pétrole ;
- une amélioration continue, pilotée par le *Vallourec Management System* (VMS), et appuyée sur trois piliers : les plans *Total Quality Management* (TQM), des comités de pilotage et des groupes chargés de l'amélioration continue (GAC) ;
- en complément, depuis 2015, la gestion des réclamations clients a été renforcée de façon à réduire au maximum les risques de réapparition des défauts. Pour cela une méthodologie particulière dite des « 8 D » a été mise en place ;
- la limitation contractuelle de sa responsabilité dans la mesure du possible.

RISQUES LIÉS À DES DÉFAILLANCES DANS LES ÉQUIPEMENTS DU GROUPE

La réussite du Groupe dans la réalisation de ses commandes implique un haut degré de fiabilité de ses actifs. Le Groupe pourrait néanmoins subir des pannes d'équipements ou des indisponibilités pour d'autres raisons telles que dégradation, incendie, explosion ou virus informatique. Ces défaillances pourraient entraîner des retards dans la livraison des commandes en cours ou des commandes suivantes pour la réalisation desquelles il est prévu d'utiliser ces actifs. Bien que le Groupe poursuive un programme de maintenance et de prévention régulier de manière à conserver tous ses actifs en bon état de marche, le Groupe ne peut exclure que des défaillances puissent se produire. Toute défaillance d'équipement est susceptible de mécontenter la clientèle du Groupe et d'avoir un impact sur les coûts des commandes et, en conséquence, d'affecter de manière significative la situation financière, les résultats et l'image de la Société ou du Groupe.

Ces risques ont une probabilité et un impact que Vallourec s'efforce de réduire par les mesures suivantes :

- un programme de maintenance régulier de manière à conserver tous les actifs en bon état de marche ;
- le déploiement d'audits externes réguliers de prévention des dommages, sous les angles « casse machine », incendies, explosions et catastrophes naturelles ; et
- en complément : les principaux sites se dotent d'un plan de continuité d'activité (PCA) afin de réduire les conséquences sur la clientèle et sur les coûts d'une défaillance d'équipement, par la préparation de solutions rapides de remise en fonctionnement et/ou de processus alternatifs de production.

RISQUES LIÉS À DES FAIBLESSES DE CONTRÔLE INTERNE ET/OU RISQUES DE FRAUDE

Le profil international du Groupe induit des processus administratifs, financiers et opérationnels complexes, au sein d'entités présentant des niveaux de maturité parfois différents en termes de contrôle interne, évoluant dans des environnements légaux divers, et portés par différents systèmes d'information. Dans ce contexte, Vallourec pourrait subir un risque de contrôle interne, induit par la réalisation de transactions ou d'opérations inexactes et/ou inappropriées. Vallourec pourrait également être victime de phénomènes de fraudes (vols, détournements, etc.).

Toutefois, Vallourec a lancé un plan de renforcement de son dispositif de contrôle interne sur trois ans (2013-2015) destiné à mieux structurer et coordonner les démarches existantes (voir *infra* « Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance », annexe 1 du chapitre 7 du présent Document de référence).

Les valeurs fondamentales de Vallourec intègrent également une composante éthique. Ses exigences sont prises en compte dans la Charte d'éthique du Groupe, en vigueur depuis 2009 et diffusée très largement auprès de l'ensemble du personnel. Cependant, il existe un risque que le Groupe et son personnel agissent en violation de ses codes éthiques ou des lois applicables. Le Groupe exerce également des activités dans des pays présentant un risque particulier d'exposition à la corruption. De telles violations pourraient entraîner des sanctions civiles et/ou pénales significatives et seraient susceptibles d'avoir un effet négatif sur sa situation financière ou son image.

RISQUES LIÉS AUX SYSTÈMES D'INFORMATION

Le Groupe exploite des systèmes d'information complexes (notamment pour la gestion de ses ventes, de sa logistique, de la tenue de sa comptabilité et de son *reporting*) qui sont indispensables à la conduite de son activité commerciale et industrielle. Malgré une politique de renforcement des programmes de secours de ses systèmes d'information et de ses infrastructures, une défaillance de l'un d'entre eux pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Le Groupe pourrait faire l'objet d'attaques complexes et ciblées de ses réseaux informatiques. Un nombre croissant de sociétés ont en effet récemment fait l'objet d'intrusions ou de tentatives d'intrusion dans leurs systèmes informatiques. Les techniques mises en œuvre pour pirater, interrompre, dégrader la qualité ou saboter les systèmes informatiques sont en constante évolution, elles sont parfois non répertoriées, et il est souvent impossible de les identifier avant le lancement d'une attaque. Malgré toutes les précautions prises et les multiples moyens de défense dont il dispose, le Groupe pourrait donc ne pas être en mesure de se prémunir contre de telles techniques de piratage ou de mettre en place rapidement un système de réponse approprié et efficace. Toute panne ou interruption des services informatiques du Groupe, liée à de telles intrusions ou à d'autres facteurs, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

Le succès de Vallourec repose sur le maintien au sein du Groupe de personnes clés et sur l'embauche de salariés qualifiés. Il dépend également, dans une large mesure, de la forte contribution continue de ses principaux cadres. Si le Groupe venait à perdre les services d'un membre significatif de son équipe de direction, que ce soit en cas de débauchage par un concurrent ou pour toute autre raison, il pourrait se trouver en moindre capacité de mener à bien sa stratégie industrielle et commerciale.

Afin de limiter l'impact éventuel de ces risques, qui sont accrus dans le contexte économique actuel, le Groupe dispose d'un ensemble de programmes de gestion des ressources, tels que notamment des entretiens de performance, la définition de plans de succession pour les personnes clés dans chaque Division ou de programmes de développement des différentes catégories de personnel, y compris les hauts potentiels. Ces différents programmes sont suivis régulièrement au niveau du *Group Management Committee*.

La performance du Groupe dépend également des talents et des efforts d'un personnel hautement qualifié. Les produits, les services et les technologies du Groupe sont complexes, et la croissance future et le succès du Groupe dépendent en grande partie des compétences de ses ingénieurs et d'autres personnes clés. La formation continue du personnel déjà compétent est également nécessaire pour conserver un niveau d'innovation élevé et s'adapter aux évolutions technologiques. La capacité à recruter, à retenir et à développer des équipes de qualité est un facteur critique de succès pour le Groupe, auquel une attention particulière est portée dans la période actuelle et qui, en cas d'échec, pourrait avoir un impact négatif sur ses performances opérationnelles ou son développement.

5.1.13 Risques juridiques

5.1.13.1 *Call options* prévues dans certains accords de coopération industrielle liant Vallourec aux sociétés Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC [1]) (précédemment Sumitomo Metal Industries – SMI) et Sumitomo Corporation

Certains accords de coopération industrielle liant le Groupe aux sociétés Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) et Sumitomo Corporation comportent des clauses réciproques de changement de contrôle, aux termes desquelles chaque partie bénéficie, sous certaines conditions, d'une option d'achat de la participation de l'autre partie, ou d'un droit de résiliation, selon le cas, en cas de changement de contrôle de cette dernière (ou de l'entité la contrôlant).

NSSMC et/ou Sumitomo Corporation bénéficient ainsi, en cas de changement de contrôle de Vallourec Tubes ou de Vallourec, du droit d'acquérir les actions détenues par le Groupe dans le capital des sociétés VAM USA LLC (née de la fusion aux États-Unis le 27 février 2009 de VAM USA avec V & M Atlas Bradford®), Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB) et VAM Holding Hong Kong. Réciproquement, le Groupe bénéficie, sous certaines conditions, du droit d'acquérir les actions détenues par le groupe NSSMC (et, en ce qui concerne VSB, les actions détenues par Sumitomo Corporation) dans le capital de ces sociétés en cas de changement de contrôle de NSSMC (ou de l'entité contrôlant NSSMC).

En outre, NSSMC bénéficie, en cas de changement de contrôle de Vallourec Oil and Gas France (VOGFR), de Vallourec Tubes ou de Vallourec, du droit de résilier le contrat de Recherche et Développement conclu entre VOGFR et NSSMC le 1er avril 2007, tout en conservant le droit d'utiliser les résultats des recherches et développements obtenus en commun et d'en faire bénéficier ses éventuels licenciés, VOGFR bénéficiant des mêmes droits en cas de changement de contrôle de NSSMC. Si NSSMC exerce ce droit de résiliation, NSSMC bénéficiera également du droit de poursuivre son utilisation des marques VAM® pendant trois années à compter de la date de cette résiliation.

Les accords conclus le 1er février 2016 (voir le chapitre 8 du présent Document de référence) entraîneraient, en cas d'entrée en vigueur de ces derniers, une modification des clauses réciproques de changement de contrôle relatives à VSB afin de tenir compte de l'apport par Vallourec Tubos do Brasil de la quasi-totalité de ses actifs à VSB et donc de l'élargissement du périmètre des activités de VSB. NSSMC bénéficierait, en cas de changement de contrôle de Vallourec Tubes, Vallourec Tubos do Brasil ou de Vallourec, du droit d'acquérir l'usine de Jeceaba qui constitue le périmètre actuel de VSB, avant l'entrée en vigueur des accords du 1er février 2016. Par ailleurs, le Groupe bénéficierait, sous certaines conditions, du droit d'acquérir les actions détenues par le groupe NSSMC et Sumitomo Corporation dans VSB en cas de changement de contrôle de NSSMC ou Nippon Steel and Sumikin Tubos do Brasil (ou des entités les contrôlant).

5.1.13.2 Risques fiscaux

En tant que groupe international exerçant ses activités dans de nombreux États, le Groupe a structuré ses activités commerciales, industrielles et financières conformément aux différentes exigences réglementaires auxquelles il est soumis et à ses objectifs commerciaux, industriels et financiers. Dans la mesure où les lois et règlements des différents pays dans lesquels des entités du Groupe sont situées ou opèrent ne permettent pas d'établir des lignes directrices claires ou définitives, le régime fiscal appliqué à ses activités, à ses transactions ou réorganisations intragroupes (passées ou futures) est ou pourrait parfois être fondé sur des interprétations des lois et réglementations fiscales françaises ou étrangères. Le Groupe ne peut garantir que ces interprétations ne seront pas remises en question par les administrations fiscales compétentes dans les juridictions concernées. Plus généralement, tout manquement aux lois et réglementations fiscales en vigueur dans les pays dans lesquels le Groupe ou des entités du Groupe sont situés ou opèrent peut entraîner des redressements, ou le paiement d'intérêts de retard, amendes et pénalités. En outre, les lois et réglementations fiscales peuvent changer ou être modifiées dans l'interprétation et dans l'application qui en est faite par les juridictions ou les administrations fiscales concernées, en particulier dans le cadre des initiatives communes prises à l'échelle internationale ou communautaire (OCDE, G20, Union européenne).

Chacun des éléments qui précèdent est susceptible de se traduire par une augmentation de la charge fiscale du Groupe et d'avoir une incidence défavorable significative sur sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe a fait l'objet et peut à l'avenir faire l'objet de redressements et de contentieux fiscaux dans certains pays dans lesquels des entités du Groupe sont situées ou opèrent. Lorsque le Groupe considère qu'une perte relative aux contentieux fiscaux est probable, une provision dont le montant est évalué en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles est constituée. L'issue des procédures fiscales en cours pourrait toutefois différer des prises de position ou des prévisions du Groupe et du montant le cas échéant provisionné dans les comptes consolidés. Le Groupe ne peut garantir que ces provisions seront suffisantes pour couvrir les montants à décaisser effectivement à l'issue de ces procédures.

Les résultats futurs du Groupe, les règles fiscales françaises et étrangères et les contrôles ou contentieux fiscaux pourraient limiter la capacité du Groupe à utiliser ses déficits fiscaux et ainsi avoir un impact sur la situation financière du Groupe.

Le Groupe dispose de déficits fiscaux importants (dont les enjeux comptables sont décrits dans la Note 5 aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2015 du Groupe figurant à la section 6.1 « Comptes consolidés » du présent Document de référence).

La faculté d'utiliser effectivement ces pertes dépendra d'un ensemble de facteurs, au nombre desquels (i) la faculté de dégager des bénéfices fiscaux et le degré d'adéquation entre le niveau de réalisation de ces bénéfices et celui des pertes, (ii) les limitations applicables aux déficits fiscaux éventuellement imposées par les lois et réglementations françaises et étrangères, (iii) les conséquences de contrôles ou contentieux fiscaux présents ou futurs et (iv) d'éventuels changements des lois et réglementations applicables.

L'impact de ces facteurs pourrait augmenter la pression fiscale à laquelle le Groupe est soumis et ainsi avoir un effet défavorable sur le taux effectif d'imposition, la situation financière et les résultats du Groupe.

(1) Depuis le 1er octobre 2012, Sumitomo Metal Industries a fusionné avec Nippon Steel. Le nouvel ensemble issu de la fusion a été dénommé Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC).

5.1.13.3 Risques liés aux litiges

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans des actions judiciaires et peut être soumis à des enquêtes ou des contrôles fiscaux, douaniers ou d'autorités nationales ou supranationales. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'un risque tangible est identifié et qu'une estimation fiable du coût lié à ce risque est possible.

À la connaissance du Groupe, à ce jour, il n'existe pas, à l'exception de ce qui est pris en compte à la Note 17 de l'annexe aux comptes consolidés, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

5.1.14 Risques de marché (taux, change, crédit, actions) et de liquidité

Compte tenu de sa structure financière, le Groupe est exposé (i) aux risques de marché, lesquels sont composés des risques de taux, de change, de crédit et du risque actions, et (ii) au risque de liquidité.

Une description des risques de marché et de liquidité figure par ailleurs en Notes 8 et 16 des états financiers consolidés, figurant dans le chapitre 6, section 6.1 du présent Document de référence.

5.1.14.1 Risques de marché

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur la partie de la dette qui est à taux variable.

En décembre 2009, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, filiale détenue à 56 % par le Groupe, a contracté un emprunt auprès de la BNDES (Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social). Cet emprunt à taux fixe de 4,5 % est utilisé pour un montant de 109,5 millions de réaux brésiliens au 31 décembre 2015. Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil a également souscrit en 2010 un contrat de location-financement à taux fixe.

Vallourec a émis :

- en décembre 2011, un emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de 4,25 % ;
- en août 2012, deux placements privés obligataires à long terme pour un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de 3,25 % et 55 millions d'euros à 15 ans avec un coupon annuel de 4,125 % ;
- en septembre 2014, un emprunt obligataire pour un montant de 500 millions d'euros à échéance septembre 2024, avec un coupon fixe annuel de 2,25 %.

La dette financière exposée à une variation des taux d'intérêt à taux variable s'élève à 159,5 millions d'euros (environ 7 % de la dette brute totale) au 31 décembre 2015. Aucune autre ligne de financement significative à taux fixe n'arrivera à maturité contractuelle au cours des 12 mois suivant la clôture du 31 décembre 2015, hormis l'encours, au 31 décembre 2015, de 77 millions d'euros de billets de trésorerie émis au plus à un an, ainsi que diverses lignes de financement (pour 85 millions d'euros au 31 décembre 2015) au sein des filiales brésiliennes et chinoises.

Compte tenu de la politique de couverture du risque de taux d'intérêt du Groupe, l'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 1 % appliquée aux taux courts de la zone euro, aux taux brésiliens et chinois et aux taux monétaires britanniques et américains se traduirait par une hausse de 1,6 million d'euros de la charge financière annuelle du Groupe, sur la base d'une hypothèse d'une totale stabilité de la dette financière et à taux de change constants, et après prise en compte des effets des éventuels instruments de couverture. Cet impact ne tient pas compte du risque de taux sur les billets de trésorerie à échéance maximum d'un an et sur les liquidités, celles-ci étant placées à court terme (à échéance maximum de trois mois).

Les tableaux ci-après présentent une synthèse de la situation du Groupe au regard des risques de taux d'intérêt au cours des exercices 2015 et 2014 :

Total de la dette au 31/12/2015

En milliers d'euros	Autres emprunts	Liquidités
Taux fixe à l'origine	1 990 269	–
Taux variable à l'origine swappé à taux fixe	0	–
Taux fixe	1 990 269	–
Taux variable	159 528	630 540
TOTAL	**2 149 797**	**630 540**

Total de la dette au 31/12/2014

En milliers d'euros	Autres emprunts	Liquidités
Taux fixe à l'origine	2 186 145	–
Taux variable à l'origine swappé à taux fixe	0	–
Taux fixe	2 186 145	–
Taux variable	507 372	1 146 913
TOTAL	**2 693 517**	**1 146 913**

RISQUES DE CHANGE

Risque de conversion

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des devises autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ses comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou se déprécie) par rapport à une autre devise, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2015, le résultat net part du Groupe était généré pour une part significative par des filiales qui établissent des comptes en une devise autre que l'euro (principalement en dollars US et en réaux brésiliens). Une variation de 10 % des parités aurait eu un impact à la hausse ou à la baisse sur le résultat net part du Groupe d'environ 16 millions d'euros. Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (- 500,6 millions d'euros au 31 décembre 2015) qui, au cours des derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du réal brésilien.

Réserve de conversion – Part du Groupe

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2015
USD	158 184	320 968
GBP	(8 728)	(5 789)
BRL	(479 818)	(863 699)
CNY	50 497	58 473
Autres	(7 839)	(10 528)
TOTAL	**(287 704)**	**(500 575)**

Ainsi, le Groupe considère que l'occurrence d'un tel risque n'est, à sa connaissance, pas susceptible de menacer son équilibre financier.

Risque de transaction

Le Groupe est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines de ses filiales dans une monnaie autre que celle du pays de leur implantation.

La principale devise étrangère traitée est le dollar US (USD) : une part significative des opérations du Groupe (environ 38,4 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2015) est facturée en dollar US par des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US. Les fluctuations de change entre l'euro, le réal brésilien et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable pour deux raisons :

- il existe un phénomène d'ajustement, sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec ;
- certaines ventes et certains achats, même s'ils sont libellés en euros, sont influencés par le niveau du dollar US. Ils sont donc impactés indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe estime qu'en période d'activité « normalisée » comme par exemple l'exercice 2014, une variation de 10 % de la parité euro / dollar US aurait un impact transaction d'environ 100 millions d'euros sur les ventes en dollar US des filiales européennes. Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande et parfois dès l'offre commerciale.

Les commandes, puis les créances, les dettes et les flux d'exploitation sont ainsi couverts avec des instruments financiers qui sont principalement des ventes et des achats à terme.

Des annulations de commandes pourraient donc entraîner des annulations de couvertures en place, avec pour conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39, le groupe Vallourec a développé ses systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité tout au long de la durée de vie des instruments de couverture au regard des transactions couvertes.

Au 31 décembre des deux derniers exercices, les contrats à terme ferme en cours qui permettent de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portent sur les montants suivants :

Contrats de couverture d'opérations réalisées sur transactions commerciales – Risque de change

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2015
Contrat de change à terme : ventes à terme	1 622 654	1 065 094
Contrat de change à terme : achats à terme	143 360	55 879
Options de change sur ventes	–	–
Options de change sur achats	–	–
Matières premières et énergie – achats, options	–	–
TOTAL	**1 766 014**	**1 120 973**

Échéances des contrats au 31/12/2015

Contrats sur transactions commerciales *En milliers d'euros*	Total	1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de change : ventes à terme	1 065 094	1 046 815	18 279	–
Contrats de change : achats à terme	55 879	55 879	–	–
Options de change sur ventes	–	–	–	–
Options de change sur achats	–	–	–	–
Matières premières et énergie – achats, options	–	–	–	–
TOTAL	**1 120 973**	**1 102 694**	**18 279**	**–**

Les ventes à terme (1 065 millions d'euros sur les 1 121 millions d'euros) correspondent principalement à des ventes de dollars US. Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,18 et USD/BRL de 3,61. Les couvertures ont généralement été réalisées, en 2015 comme en 2014, sur une durée moyenne d'environ dix mois et couvraient principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

En complément des couvertures des opérations commerciales, Vallourec a mis en place, depuis 2011, des ventes à terme pour 369,1 millions de dollars US (281,6 millions d'euros).

Ces instruments sont destinés à couvrir les prêts en devises étrangères mis en place par la holding de financement Vallourec Tubes dans la devise des filiales qui en bénéficient. Les échéances des achats et ventes à terme s'échelonnent entre 2016 et 2017 en fonction des échéances des prêts et dettes couverts.

RISQUES DE CRÉDIT

Vallourec est soumis au risque de crédit au titre de ses actifs financiers non dépréciés, dont le non-recouvrement pourrait impacter les résultats et la situation financière de la Société.

Le Groupe a principalement identifié trois types de créances répondant à ces caractéristiques :

- les dépôts de garantie versés dans le cadre de contentieux fiscaux et les créances fiscales sur le Brésil ;
- les créances clients et les comptes rattachés ;
- les dérivés qui ont une juste valeur positive :
  - concernant les dépôts de garantie et les créances fiscales sur le Brésil, il n'existe pas de risque particulier sur ces créances puisqu'en cas de dénouement défavorable de ces contentieux, le risque est déjà appréhendé, ces créances faisant l'objet d'une provision, et les fonds ayant déjà été versés pour tout ou partie,
  - concernant les créances clients et les comptes rattachés, la politique du Groupe en matière de dépréciation des créances clients est de constater une provision dès lors que des indices de perte de valeur ont été identifiés. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie.

Au 31 décembre 2015, le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances non dépréciées et échues depuis moins de 90 jours. Le montant total des créances clients échues depuis plus de 90 jours et non dépréciées s'élève à 46,4 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit 8,7 % des créances clients nettes totales du Groupe.

Par ailleurs, Vallourec considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client avec :

- l'utilisation d'assurances crédits et le recours à des crédits documentaires ;
- l'ancienneté des relations commerciales avec de grands clients du Groupe ; et
- la politique de recouvrement commercial.

Par ailleurs, les créances clients non échues au 31 décembre 2015 s'élevaient à 350,1 millions d'euros, soit 65,4 % du total des créances clients nettes. Les échéances de ces créances sont les suivantes :

Au 31 décembre 2015	0 à 30 jrs	30 à 60 jrs	60 à 90 jrs	90 à 180 jrs	> à 180 jrs	Total
Non échues *(en millions d'euros)*	183,9	106,8	21,5	33,3	4,6	350,1

Risques actions

Les actions propres détenues par Vallourec au 31 décembre 2015 comprennent (i) les actions affectées à des plans d'attribution en faveur de certains salariés ou dirigeants mandataires sociaux du Groupe et (ii) les actions figurant au compte du contrat de liquidité animé par Rothschild & Cie Banque.

(i) S'agissant des actions affectées à des plans d'attribution en faveur de certains salariés ou dirigeants mandataires sociaux du Groupe, Vallourec détient :

- 3 094 actions propres acquises en 2008 après attribution définitive de 26 844 actions en 2011, 70 050 actions en 2013, 12 actions en 2014 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 85 560 actions propres acquises en 2011 dans le cadre du plan de rachat d'actions du 7 juin 2011, après attribution définitive de 27 534 actions en 2012, de 86 377 actions en 2013, de 91 929 actions en 2014 et 108 600 actions en 2015 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 305 400 actions propres acquises en 2012 dans le cadre du plan de rachat d'actions du 31 mai 2012, après attribution définitive de 94 600 actions en 2014 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 300 000 actions propres acquises en 2014.

Ces chiffres tiennent compte de la division par deux de la valeur nominale de l'action intervenue le 9 juillet 2010. Le Directoire, en consultation avec le Conseil de Surveillance, a décidé d'affecter les actions auto-détenues à la couverture des plans d'actions de performance et d'actionnariat salarié du Groupe.

(ii) Avec effet au 2 juillet 2012, et pour une durée de douze mois renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de douze mois, Vallourec a confié à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011.

En 2015, dans le cadre de ce contrat de liquidité, les achats cumulés ont porté sur 450 000 actions, soit 0,33 % du capital social au 31 décembre 2015, pour un montant total de 8 472 660 euros et à un cours moyen pondéré de 18,8281 euros par action. Il n'y a pas eu de ventes effectuées en 2015 dans le cadre du contrat de liquidité. En 2015, la moins-value dégagée au titre de ce contrat de liquidité s'est élevée à 23 899 766 euros.

Au 31 décembre 2015, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 1 375 000 titres ;
- 1 428 580 euros.

Vallourec détient, par ailleurs, des titres Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (voir *infra* chapitre 6, Comptes consolidés, Note 4 « Autres actifs non courants »), pour un montant total de 81,9 millons d'euros au 31 décembre 2015.

À sa connaissance, le Groupe n'était pas, au 31 décembre 2015, autrement exposé aux risques actions.

5.1.14.2 Risques de liquidité

Au 31 décembre 2015, les échéances des emprunts et dettes financières courants s'élèvent à 386 842 milliers d'euros ; les échéances des emprunts et dettes financières non courants s'élevant à 1 762 955 milliers d'euros sont détaillées ci-après :

Analyse par échéance des emprunts et dettes financières non courants (> 1 an)

En milliers d'euros	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total
Au 31/12/2014	**35 732**	**676 982**	**42 579**	**413 453**	**613 127**	**1 781 873**
Crédit-bail	12 167	30 446	4 877	4 878	25 649	78 017
Autres dettes financières non courantes	690 655	12 236	407 681	9 200	565 166	1 684 938
AU 31/12/2015	**702 822**	**42 682**	**412 558**	**14 078**	**590 815**	**1 762 955**

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire long terme et moyen terme a été mise en place en Europe, autour de Vallourec et de sa sous-holding Vallourec Tubes et, dans une moindre mesure, autour des filiales au Brésil (voir ci-après).

Le financement de marché est exclusivement mis en place par Vallourec.

Dans le contexte de la dégradation du marché et des résultats du Groupe, la notation de Vallourec a été dégradée à BB- perspectives négatives. Cette dégradation pourrait augmenter le coût du financement du Groupe, et en particulier rendre difficile le recours à l'émission d'obligations *investment grade*.

L'impact des initiatives stratégiques majeures annoncées le 1er février 2016 (voir chapitre 8 du présent Document de référence) est décrit à la section 3.6 du Document de référence précisant le montant de la dette nette visée à la suite de la finalisation de l'acquisition de Tianda Oil Pipe, de l'émission des ORA et de l'augmentation de capital. En l'absence de réalisation des opérations d'augmentation de capital décrites au chapitre 8 du présent Document de référence, les ratios financiers prévus dans les lignes bancaires pourraient ne pas être respectés. Dans ce cas, et en l'absence d'une renégociation de ces ratios avec les banques prêteuses, ces dernières pourraient demander le remboursement anticipé des montants tirés au titre de ces lignes, pour un montant maximal de 1,8 milliard d'euros.

EN EUROPE

En février 2014, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable d'un montant de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2019 avec deux options d'extension d'une année supplémentaire chacune. La première extension d'un an a été accordée en février 2015 pour un montant de 1,078 milliard d'euros, la nouvelle échéance est à 2020. Au 31 décembre 2015, cette ligne n'est pas tirée.

En juin 2015, Vallourec a signé une ligne bilatérale de 90 millions d'euros à échéance février 2019 avec deux options d'extensions d'une année chacune. Au 31 décembre 2015, cette ligne n'est pas tirée.

En septembre 2015, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable d'un montant de 400 millions d'euros à échéance juillet 2019 avec une option d'extension d'une année supplémentaire. Cette ligne de crédit remplace quatre lignes bilatérales à moyen terme de 100 millions d'euros chacune à échéance juillet 2017. Au 31 décembre 2015, cette ligne n'est pas tirée.

En complément du financement mis en place par Vallourec, Vallourec Tubes dispose de deux lignes bilatérales à moyen terme de 100 millions d'euros chacune arrivant à échéance en juillet 2017. Au 31 décembre 2015, aucune de ces deux lignes n'était tirée.

L'ensemble de ces contrats bancaires prévoit le respect par Vallourec Tubes d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés inférieur ou égal à 75 % calculé au 31 décembre de chaque année. En cas de non-respect de ce ratio, les prêteurs auraient le droit de demander le remboursement anticipé de leurs créances lorsque les lignes sont tirées. Ce ratio a été respecté au 31 décembre 2015, date à laquelle il s'élevait au sens des contrats bancaires à 43 %. Tel que défini dans les contrats bancaires, le ratio "covenant bancaire" est le rapport entre la dette nette consolidée du Groupe sur les capitaux propres du Groupe retraités des gains et pertes sur produits dérivés et des écarts d'évaluation (gains et pertes sur les filiales consolidées en devises).

Un changement de contrôle de Vallourec pourrait entraîner le remboursement de tout ou partie du crédit à la demande de chaque banque participante. Il est aussi prévu que le crédit deviendrait immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières *(cross default),* ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

En complément de ces financements bancaires, le Groupe a souhaité diversifier ses ressources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi, Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros. Au 31 décembre 2015, Vallourec avait émis un encours de 77 millions d'euros pour des maturités de 1 à 12 mois. Ce programme de billets de trésorerie est noté B par l'agence de notation Standard & Poor's.

Vallourec a émis le 14 décembre 2011 un premier emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de 4,25 %.

Vallourec a également émis en août 2012 deux placements privés obligataires à long terme pour un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de 3,25 % et 55 millions d'euros à 15 ans avec un coupon annuel de 4,125 %.

Vallourec a émis le 30 septembre 2014 un emprunt obligataire pour un montant de 500 millions d'euros à échéance septembre 2024, avec un coupon fixe annuel de 2,25 %.

Au 31 décembre 2015, la valeur de marché de ces emprunts obligataires émis à taux fixe est respectivement de 664,9 millions d'euros, 418,6 millions d'euros, 60,8 millions d'euros et 514,5 millions d'euros.

Ces emprunts obligataires ont permis de diversifier et d'augmenter le montant et la maturité des ressources financières du Groupe.

Ils comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire d'obligations à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de Vallourec (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) emportant une dégradation de la notation financière de celle-ci.

Les obligations peuvent également faire l'objet d'un remboursement anticipé à la demande du porteur ou, selon le cas, de Vallourec dans des hypothèses de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, de changement de situation de Vallourec ou de la réglementation fiscale.

AU BRÉSIL

En décembre 2009, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, filiale détenue actuellement à 56 % par le Groupe, a contracté un emprunt de 448,8 millions de réaux brésiliens auprès de la BNDES (Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social). Cet emprunt à taux fixe de 4,5 % est libellé en réaux brésiliens et a été mis en place pour une durée de huit ans. Il est amortissable depuis le 15 février 2012. Au 31 décembre 2015, l'encours résiduel de cet emprunt était de 109,5 millions de réaux brésiliens.

Au cours de l'exercice 2010, cette même société a souscrit un contrat de location-financement d'une valeur nominale de 570 millions de réaux brésiliens et portant sur des installations nécessaires au fonctionnement de l'usine située sur le site de Jeceaba. Au 31 décembre 2015, l'encours résiduel de ce contrat de location-financement était de 357,4 millions de réaux brésiliens.

AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Les sociétés américaines du Groupe bénéficient d'un ensemble de lignes bancaires bilatérales qui ont été renouvelées en 2015 pour un montant total de 300 millions de dollars US. Le montant utilisé au 31 décembre 2015 s'élève à 79,5 millions de dollars US. Ces programmes à moins d'un an comportent des clauses relatives à l'endettement de chacune des sociétés concernées et une clause de changement de contrôle.

En 2013, Vallourec Star LP a mis en place un contrat de location-financement d'une valeur nominale de 63,4 millions de dollars US avec une maturité finale de cinq ans. Au 31 décembre 2015, le montant résiduel de ce contrat est de 43,6 millions de dollars US.

Au 31 décembre 2015, le Groupe respectait ses engagements et conditions concernant l'obtention et le maintien de l'ensemble des moyens financiers précités.

L'ensemble des dispositions susvisées suffisaient pour répondre aux besoins du Groupe en matière de liquidité au 31 décembre 2015.

5.2 Dispositif de gestion et de suivi des risques

En complément des procédures de contrôle interne émises par les directions fonctionnelles, et pour promouvoir l'amélioration et l'extension du contrôle interne, Vallourec s'appuie sur une politique de gestion des risques. Une Direction de la Gestion des Risques assure le déploiement de cette politique, sa cohérence et sa transversalité. Le Responsable de la gestion des risques du Groupe assiste les Divisions dans l'identification et l'analyse de leurs risques, par une méthode d'auto-évaluation périodique. Une cartographie des risques est en place pour chacune des régions, ainsi que pour l'ensemble du Groupe. Chaque cartographie détaille les risques principaux, avec leurs scénarios, leurs occurrences passées, les contrôles pratiqués par d'autres sociétés. Ces risques peuvent être juridiques, opérationnels, stratégiques ou financiers. L'ensemble des divisions du Groupe est couvert par ce dispositif depuis 2007. Ces Comités valident l'opportunité et la réalisation de plans d'action spécifiques dimensionnés aux enjeux.

Le Responsable de la gestion des risques du Groupe organise le reporting centralisé sur la gestion des risques, en liaison avec les *Risk Managers* des principales Divisions.

Une description plus détaillée du processus de gestion des risques est disponible dans le Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce (voir *infra* annexe 1 du chapitre 7 du présent Document de référence).

5.3 Politique en matière d'assurances

La politique du Groupe en matière de protection contre les risques accidentels se fonde sur un programme opérationnel de construction, de déploiement et d'animation d'actions de prévention, complétée par la souscription de polices d'assurance. Cette politique est coordonnée par la Direction des Ressources Humaines pour la sécurité des personnes et par la Direction des Assurances pour les autres domaines.

Les risques industriels assurés par le Groupe s'articulent autour de deux grands types d'assurances souscrites auprès d'assureurs de premier plan :

- l'assurance dommages ;
- les assurances responsabilité civile.

La politique du Groupe en matière de mise en place de polices d'assurance des risques industriels répond aux objectifs suivants :

- la souscription de contrats d'assurance communs pour permettre, d'une part, une cohérence des risques transférés et des couvertures achetées, et, d'autre part, de maximiser les économies d'échelle, tout en tenant compte des spécificités des métiers du Groupe et des contraintes contractuelles ou légales ;
- l'optimisation des seuils et moyens d'intervention sur les marchés de l'assurance ou de la réassurance par des franchises adaptées.

La politique de gestion des risques et assurances consiste, en collaboration avec les structures internes de chaque filiale, à définir des scénarios de risques catastrophiques majeurs (sinistre maximum possible), à évaluer les conséquences financières pour le Groupe en cas de réalisation, à participer à la mise en œuvre des mesures destinées à en limiter la probabilité d'apparition et l'ampleur des dommages et à arbitrer entre la conservation au sein du Groupe des conséquences financières qui résulteraient de ces sinistres ou leur transfert au marché de l'assurance.

La politique du Groupe en matière d'assurances consiste à définir la politique globale de couverture d'assurance des activités du Groupe à partir notamment de l'analyse des besoins des filiales, et à sélectionner et structurer des solutions d'assurance adéquates, avec l'aide d'un prestataire interne (le courtier Assurval, filiale à 100 % de Vallourec) et de prestataires externes (courtiers, conseils, assureurs).

La mise en œuvre de la politique de couverture des risques par l'assurance est faite en coordination étroite avec la politique de gestion des risques. Elle tient notamment compte de l'assurabilité des risques liés aux activités du Groupe, des capacités disponibles du marché d'assurance et de réassurance, des primes proposées par rapport à la nature des garanties offertes, des exclusions, des limites et sous-limites et des franchises.

Les principales actions de l'exercice 2015 ont porté sur :

- la poursuite d'une politique active de prévention et de protection des sites industriels visant à réduire la fréquence et l'amplitude des risques accidentels d'incendie ou d'explosion ainsi qu'à détecter d'autres expositions aux catastrophes naturelles ou environnementales ; sur le dernier exercice, plus de 85 % des valeurs assurées ont ainsi fait l'objet d'un audit multirisque par les ingénieurs préventistes des assureurs, dans le cadre d'un plan de visites annuel des sites industriels significatifs du Groupe ;
- l'animation d'un mécanisme de répartition des primes dommages selon les critères de notation des filiales établis par l'assureur *(scoring)* avec un système de bonus/malus attribué selon cette notation, afin d'inciter les filiales à parfaire leurs objectifs en matière de prévention dommages incendie / bris de machine ;
- la communication au marché de l'assurance et de la réassurance d'informations détaillées sur la Société.

Le Groupe souscrit des couvertures d'assurance mondiales couvrant l'ensemble des filiales en responsabilité civile et en dommages matériels. Les montants assurés sont fonction des risques financiers définis par les scénarios de sinistres, des décisions d'arbitrage entre conservation du risque en interne ou couverture en externe, et des conditions de couverture offertes par le marché (capacités disponibles et conditions tarifaires). Les principaux contrats communs à toutes les divisions du Groupe sont détaillés ci-après.

5.3.1 Assurance dommages aux biens et perte d'exploitation

Cette assurance couvre tous les dommages matériels directs et non exclus atteignant les biens, ainsi que les frais et les pertes consécutifs à ces dommages.

Les franchises en dommages matériels sont comprises, selon la taille du risque considéré, entre 100 000 et 1 000 000 euros par sinistre.

Le programme Groupe prévoit des garanties formulées soit en valeur totale rapportée, soit sur la base de limites contractuelles d'intervention par sinistre. Dans ce dernier cas, les limites sont fixées sur la base de scénarios majeurs estimés selon les règles du marché des assurances.

L'assurance des pertes d'exploitation et des frais supplémentaires d'exploitation est souscrite en fonction de chaque analyse de risque, en tenant compte notamment des plans de secours existants.

5.3.2 Assurances responsabilité civile

5.3.2.1 Assurance responsabilité civile générale

Cette assurance couvre la responsabilité encourue à la suite de préjudices causés aux tiers, soit pendant l'exploitation de l'activité, soit après livraison d'un bien ou d'une prestation, ainsi que la responsabilité civile professionnelle.

L'indemnité comporte également une limite de garantie.

Pour les assurances dommages et responsabilité civile, les contrats se répartissent entre contrat principal Groupe et contrats locaux intégrés au contrat principal. Le contrat Groupe intervient en différence de conditions et en différence de limites des contrats locaux émis par l'apériteur.

Le plafond assuré pour la responsabilité civile générale et produits a été rehaussé notamment en 2011, 2012 et 2014, pour tenir compte de l'augmentation de la taille du Groupe et des niveaux d'indemnisation pratiqués par le marché en la matière.

5.3.2.2 Avantages sociaux

Conformément à la législation en vigueur et aux accords d'entreprise, des programmes de protection du personnel contre les risques d'accidents et de frais médicaux sont élaborés au niveau des entités opérationnelles. Une police d'assurance assistance-rapatriement pour les personnels en déplacement à l'étranger couvre l'ensemble des filiales du groupe Vallourec.

5.3.2.3 Responsabilité civile des mandataires sociaux

Le Groupe a souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux, qui a pour objet de garantir ces derniers contre un sinistre résultant de réclamations introduites à leur encontre, mettant en jeu la responsabilité civile personnelle et solidaire pouvant leur incomber en raison des préjudices causés à des tiers et imputables à une faute professionnelle, réelle ou alléguée, commise dans l'exercice de leurs fonctions.

La politique décrite ci-dessus est donnée à titre d'illustration d'une situation historique à une période donnée et ne peut être considérée comme représentative d'une situation permanente. La politique d'assurance du Groupe est susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction des conditions du marché, des opportunités ponctuelles et de l'appréciation par le Directoire des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée.

6

Patrimoine, situation financière, résultats

6.1 Comptes consolidés 140

6.1.1 État de la situation financière du groupe Vallourec 140
6.1.2 Compte de résultat du groupe Vallourec 142
6.1.3 État du résultat global 143
6.1.4 État de variation des capitaux propres, part du Groupe 144
6.1.5 État de variation des intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle 145
6.1.6 État des flux de trésorerie 146
6.1.7 Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 147
A – Principes de consolidation 147
B – Périmètre de consolidation 158
C- Notes aux états financiers (en milliers d'euros – m€) 160

6.2 Comptes sociaux de la société Vallourec 216

6.2.1 Bilan de la Société 216
6.2.2 Compte de résultat de la Société 217
6.2.3 Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 217
A – Faits caractéristiques, méthode d'évaluation, comparabilité des comptes 217
B – Principes comptables 218
C – Notes relatives aux postes de bilan 220
D – Notes relatives aux postes du compte de résultat 227
E – Autres informations 227

6.1 Comptes consolidés

6.1.1 État de la situation financière du groupe Vallourec

En milliers d'euros	Notes	31/12/2014	31/12/2015
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles nettes	1	165 910	148 821
Écarts d'acquisition	1	332 218	329 569
Immobilisations corporelles brutes	2.1	6 406 246	6 205 411
Moins : amortissements et provisions cumulés	2.1	(2 882 997)	(3 044 350)
Immobilisations corporelles nettes	2.1	3 523 249	3 161 061
Actifs biologiques	2.2	213 923	154 694
Entreprises associées	3	184 125	176 835
Autres actifs non courants	4	435 064	233 133
Impôts différés – actif	5	223 102	148 783
TOTAL		**5 077 591**	**4 352 896**
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en cours	6	1 490 031	1 066 165
Clients et comptes rattachés	7	1 145 654	544 904
Instruments dérivés – actif	8	28 211	20 341
Autres actifs courants	9	343 155	307 474
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	1 146 913	630 540
TOTAL		**4 153 964**	**2 569 424**
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	11	-	68 964
TOTAL DES ACTIFS		**9 231 555**	**6 991 284**

En milliers d'euros	Notes	31/12/2014	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES	13		
Capital		261 196	271 377
Primes		991 846	1 058 872
Réserves consolidées		3 823 895	2 794 668
Réserves, instruments financiers		(64 507)	(54 279)
Réserves de conversion		(287 704)	(500 575)
Résultat de la période		(923 594)	(864 753)
Actions propres		(57 773)	(59 642)
Capitaux propres – part du Groupe		**3 743 359**	**2 645 668**
Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	**15**	**426 253**	**391 941**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**4 169 612**	**3 037 609**
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières	16	1 781 873	1 762 955
Engagements envers le personnel	19	244 282	224 477
Provisions	17	13 437	10 515
Impôts différés – passif	5	256 246	216 172
Autres passifs long terme	18	215 426	31 731
TOTAL		**2 511 264**	**2 245 850**
PASSIFS COURANTS			
Provisions	17	162 996	238 107
Emprunts et concours bancaires courants	16	911 644	386 842
Fournisseurs		806 856	523 476
Instruments dérivés – passif	8	173 300	152 430
Dettes d'impôt		57 626	13 981
Autres passifs courants	20	438 257	332 854
TOTAL		**2 550 679**	**1 647 690**
Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	11	-	60 135
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		**9 231 555**	**6 991 284**

6.1.2 Compte de résultat du groupe Vallourec

En milliers d'euros	Notes	2014	2015
Chiffre d'affaires	23	5 700 536	3 803 423
Coûts industriels des produits vendus [(a)]	24	(4 248 149)	(3 352 744)
Coûts administratifs, commerciaux et de recherche [(a)]	25	(567 154)	(512 829)
Autres	26	(29 982)	(15 097)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**855 251**	**(77 247)**
Amortissements industriels	28	(310 713)	(302 632)
Autres amortissements	28	(50 596)	(44 279)
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	29	(1 103 700)	(296 222)
Cessions d'actifs, restructuration et éléments non récurrents	29	(50 830)	(117 960)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**(660 588)**	**(838 340)**
Produits financiers		43 141	36 764
Charges d'intérêt		(132 226)	(111 695)
Coût financier net		(89 085)	(74 931)
Autres charges et produits financiers		36 480	7 423
Autres charges d'actualisation		(9 587)	(7 259)
RÉSULTAT FINANCIER	**30**	**(62 192)**	**(74 767)**
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		**(722 780)**	**(913 107)**
Impôts sur les bénéfices	31	(157 654)	15 178
Quote-part dans les résultat nets des entreprises associées	33	2 487	(25)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		**(877 947)**	**(897 954)**
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		**(877 947)**	**(897 954)**
Part des participations ne donnant pas le contrôle		45 647	(33 201)
Part du Groupe		**(923 594)**	**(864 753)**
Part du Groupe :			
Résultat net par action	14	(7,3)	(6,6)
Résultat net dilué par action	14	(7,3)	(6,6)

(a) Avant amortissements.

6.1.3 État du résultat global

En milliers d'euros	Notes	2014	2015
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		**(877 947)**	**(897 954)**
Autres éléments du résultat global :			
Variation des écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		(59 117)	20 607
Impôt correspondant à la variation des écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		13 882	(32 257)
Éléments non recyclables en compte de résultat		**(45 235)**	**(11 650)**
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en devise étrangère	13 et 15	289 099	(172 450)
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		(104 834)	27 477
Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente		(12 382)	(8 049)
Impôt correspondant à la variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		24 975	(9 211)
Impôt correspondant à la variation de juste valeur des titres disponibles à la vente		100	-
Éléments recyclables en compte de résultat		**196 958**	**(162 233)**
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (NETS D'IMPÔT)		**151 723**	**(173 883)**
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		**(726 224)**	**(1 071 837)**
Part des participations ne donnant pas le contrôle		95 533	7 698
Part du Groupe		**(821 757)**	**(1 079 535)**

6.1.4 État de variation des capitaux propres, part du Groupe

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves – variations de juste valeur des instruments financiers – nettes d'impôt	Actions propres	Résultat net de la période	Total capitaux propres – part du Groupe	Total Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2013	**256 319**	**929 055**	**3 706 223**	**(525 400)**	**27 584**	**(55 129)**	**261 860**	**4 600 512**	**385 431**	**4 985 943**
Variation des écarts de conversion	-	-	-	237 696		-	-	237 696	51 403	289 099
Instruments financiers	-	-	-	-	(79 809)	-	-	(79 809)	(50)	(79 859)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	-	-	(43 768)			-	-	(43 768)	(1 467)	(45 235)
Actifs disponibles à la vente	-	-		-	(12 282)	-	-	(12 282)	-	(12 282)
Autres éléments du résultat global	-	-	*(43 768)*	*237 696*	*(92 091)*	-	-	*101 837*	*49 886*	*151 723*
RÉSULTAT 2014	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(923 594)**	**(923 594)**	**45 647**	**(877 947)**
Résultat global	-	-	*(43 768)*	*237 696*	*(92 091)*	-	*(923 594)*	*(821 757)*	*95 533*	*(726 224)*
Affectation du résultat net 2013	-	-	261 860	-	-	-	(261 860)	-		-
Variation de capital et primes	3 840	45 326	-	-	-	-	-	49 166		49 166
Variation des actions propres	-	-	(8 365)	-	-	(2 644)	-	(11 009)		(11 009)
Dividendes distribués	1 037	17 465	(103 280)	-	-	-	-	(84 778)	(54 890)	(139 668)
Paiements en actions	-	-	16 034	-	-	-	-	16 034		16 034
Autres et variations de périmètre	-	-	(4 809)	-	-	-	-	(4 809)	179	(4 630)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2014	**261 196**	**991 846**	**3 823 895**	**(287 704)**	**(64 507)**	**(57 773)**	**(923 594)**	**3 743 359**	**426 253**	**4 169 612**
Variation des écarts de conversion	-	-	-	(212 871)	-	-	-	(212 871)	40 421	(172 450)
Instruments financiers	-	-	-	-	18 277	-	-	18 277	(11)	18 266
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	-	-	(12 139)		-	-	-	(12 139)	489	(11 650)
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	(8 049)	-	-	(8 049)	-	(8 049)
Autres éléments du résultat global	-	-	*(12 139)*	*(212 871)*	*10 228*	-	-	*(214 782)*	*40 899*	*(173 883)*
RÉSULTAT 2015							**(864 753)**	**(864 753)**	**(33 201)**	**(897 954)**
Résultat global	-	-	*(12 139)*	*(212 871)*	*10 228*	-	*(864 753)*	*(1 079 535)*	*7 698*	*(1 071 837)*
Affectation du résultat net 2014	-	-	(923 594)	-	-	-	923 594	-	-	-
Variation de capital et primes	4 000	13 252	-	-	-	-	-	17 252	-	17 252
Variation des actions propres	-	-	(6 604)	-	-	(1 869)	-	(8 473)	-	(8 473)
Dividendes distribués	6 181	53 774	(104 120)	-	-	-	-	(44 165)	(25 080)	(69 245)
Paiements en actions	-	-	1 467	-	-	-	-	1 467	-	1 467
Autres et variations de périmètre	-	-	15 763	-	-	-	-	15 763	(16 930)	(1 167)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2015	**271 377**	**1 058 872**	**2 794 668**	**(500 575)**	**(54 279)**	**(59 642)**	**(864 753)**	**2 645 668**	**391 941**	**3 037 609**

6.1.5 État de variation des intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

En milliers d'euros	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Réserves – variations de juste valeur des instruments financiers – nettes d'impôt	Résultat net de la période	Participations ne donnant pas le contrôle
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2013	**361 407**	**(13 855)**	**889**	**36 990**	**385 431**
Variation des écarts de conversion	-	51 403	-	-	51 403
Instruments financiers	-	-	(50)	-	(50)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	(1 467)	-	-	-	(1 467)
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	*(1 467)*	*51 403*	*(50)*	-	*49 886*
RÉSULTAT 2014	**-**		**-**	**45 647**	**45 647**
Résultat global	*(1 467)*	*51 403*	*(50)*	*45 647*	*95 533*
Affectation du résultat net 2013	36 990	-	-	(36 990)	-
Dividendes distribués	(54 890)	-	-	-	(54 890)
Variations de périmètre et autres	179	-	-	-	179
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2014	**342 219**	**37 548**	**839**	**45 647**	**426 253**
Variation des écarts de conversion	-	40 421	-	-	40 421
Instruments financiers	-	-	(11)	-	(11)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	489	-	-	-	489
Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	*489*	*40 421*	*(11)*	-	*40 899*
RÉSULTAT 2015	**-**	**-**	**-**	**(33 201)**	**(33 201)**
Résultat global	*489*	*40 421*	*(11)*	*(33 201)*	*7 698*
Affectation du résultat net 2014	45 647	-	-	(45 647)	-
Dividendes distribués	(25 080)	-	-	-	(25 080)
Variations de périmètre et autres	(13 710)	(3 220)	-	-	(16 930)
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2015	**349 565**	**74 749**	**828**	**(33 201)**	**391 941**

6.1.6 État des flux de trésorerie

En milliers d'euros	Notes	2014	2015
Résultat net consolidé (y compris participations ne donnant pas le contrôle)		**(877 947)**	**(897 954)**
Dotations nettes aux amortissements et provisions		1 534 951	764 051
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		(26 458)	(11 332)
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		16 034	1 467
Plus ou moins-values de cessions		8 151	14 207
Quote-part de résultat net des entreprises associées	3	(2 487)	25
Dividendes reclassés en autres flux d'investissements		(2 774)	(1 687)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**649 470**	**(131 223)**
Coût de l'endettement financier net	30	89 085	74 931
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	31	157 654	(15 178)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		**896 209**	**(71 470)**
Intérêts versés		(132 226)	(111 695)
Impôts payés		(124 342)	(82 691)
Intérêts encaissés		43 141	36 764
Capacité d'autofinancement		**682 782**	**(229 092)**
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	12	(20 449)	632 117
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ (1)		**662 333**	**403 025**
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2.1	(368 328)	(254 910)
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs biologiques	2.1	(19 852)	(13 193)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		4 276	4 575
Incidence des acquisitions (variations de périmètre)		-	-
Trésorerie des filiales acquises (variation de périmètre)		-	-
Incidence des cessions (variations de périmètre)		-	-
Trésorerie des filiales cédées (variation de périmètre)		-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement		8 740	(11 322)
Incidence du reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées		-	(4 000)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIES AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (2)		**(375 164)**	**(278 850)**
Augmentation et diminution des fonds propres		49 166	17 252
Dividendes versés au cours de l'exercice			
› Dividendes versés en numéraire aux actionnaires de la société mère		(84 774)	(44 165)
› Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle des sociétés consolidées		(78 174)	(24 998)
Mouvements sur actions propres		(11 009)	(8 473)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		2 740 897	416 525
Remboursements d'emprunts		(2 331 722)	(857 736)
Variation de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées		-	-
Autres flux liés aux opérations de financement		(29 679)	(51 840)
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (3)		**254 705**	**(553 435)**
INCIDENCE DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE (4)		**22 489**	**(54 889)**
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (1 + 2 + 3 + 4)		**564 363**	**(484 149)**
Trésorerie à l'ouverture		**544 345**	**1 108 708**
Trésorerie à la clôture		**1 108 708**	**624 559**
Variation		564 363	(484 149)

La trésorerie représente les liquidités et équivalents de trésorerie diminués des concours bancaires d'une échéance inférieure à trois mois à l'origine.

Tableau de variation de l'endettement net année 2015

En milliers d'euros	Notes	31/12/2014	Variation	31/12/2015
Trésorerie brute (1)	10	1 146 913	(516 373)	630 540
Solde débiteurs et concours bancaires courants (2)	16	38 205	(32 224)	5 981
TRÉSORERIE (3) = (1) - (2)		**1 108 708**	**(484 149)**	**624 559**
Endettement financier brut (4)	16	2 655 312	(511 496)	2 143 816
ENDETTEMENT FINANCIER NET = (4) - (3)		**1 546 604**	**(27 347)**	**1 519 257**

Tableau de variation de l'endettement net année 2014

En milliers d'euros	Notes	31/12/2013	Variation	31/12/2014
Trésorerie brute (1)	10	563 312	583 601	1 146 913
Solde débiteurs et concours bancaires courants (2)	16	18 967	19 238	38 205
TRÉSORERIE (3) = (1) - (2)		**544 345**	**564 363**	**1 108 708**
Endettement financier brut (4)	16	2 175 005	480 307	2 655 312
ENDETTEMENT FINANCIER NET = (4) - (3)		**1 630 660**	**(84 056)**	**1 546 604**

6.1.7 Annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015

En milliers d'euros (m€) sauf indications contraires

A – Principes de consolidation

1. BASES DE PRÉPARATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par le Directoire de Vallourec le 16 février 2016 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

En application du Règlement n° 1606/2002 de la Commission européenne adopté le 19 juillet 2002 pour l'ensemble des sociétés cotées de l'Union européenne, les états financiers consolidés de la société Vallourec sont établis conformément au référentiel IFRS *(International Financial Reporting Standards)* tel qu'adopté par l'Union européenne, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 décembre 2015 et sont disponibles sur le site internet de la Société http://www.vallourec.com.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS de l'IASB *(International Accounting Standards Board)*, les normes IAS *(International Accounting Standard)*, ainsi que leurs interprétations SIC *(Standing Interpretations Committee)* et IFRIC *(International Financial Reporting Interpretations Committee)*.

Les principes comptables et méthodes d'évaluation sont appliqués de façon constante sur les périodes présentées à l'exception de :

Nouveaux textes d'application obligatoire

L'interprétation IFRIC 21 – Droits ou Taxes relatif à la comptabilisation d'un passif au titre d'un droit ou taxes exigibles, publiée en mai 2013, clarifie le fait générateur pour constater un passif relatif à une taxe autre que l'impôt sur les bénéfices lorsque l'obligation de payer intervient à une date spécifiée ou lors de l'atteinte d'un certain seuil d'activité. L'application de l'interprétation IFRIC 21 n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Vallourec au 31 décembre 2015.

Le 24 mars 2015, l'IFRIC a rendu une interprétation sur la norme IFRS 11 « Partenariats » clarifiant la comptabilisation des opérations du Groupe dans le cadre des activités conjointes. L'application de cette interprétation au 31 décembre 2015 se traduit principalement par une baisse du chiffre d'affaires de 107 millions d'euros en contrepartie des achats, une baisse des actifs non courants de 165 millions d'euros en contrepartie des autres provisions et passifs à long terme, et une baisse des créances clients de 33 millions d'euros en contrepartie des dettes fournisseurs.

Les comptes consolidés du groupe Vallourec au 31 décembre 2015 ne sont pas impactés par les autres textes d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2015.

Nouveaux textes non appliqués par anticipation

- L'IASB a publié la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients », qui introduit un nouveau modèle de comptabilisation de ces produits pour les contrats clients et remplacera les normes IAS 11, IAS 18 et les interprétations IFRIC et SIC associées sur la reconnaissance des produits des activités ordinaires.

- L'IASB a finalisé son projet de remplacement de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, en publiant la version complète de la norme IFRS 9. Cette dernière introduit notamment des changements concernant le classement des actifs financiers, le modèle de dépréciation, et la couverture des risques.
- Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des éventuels effets induits par la première application de ces textes qui pourraient rentrer en vigueur au 1er janvier 2018 et n'envisage pas de les appliquer par anticipation.

Le Groupe n'applique pas par anticipation les autres normes ou interprétations d'application obligatoire pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2016 ou ultérieurement.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux d'évaluation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs biologiques, des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur ainsi que les actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat ou les capitaux propres (cf. paragraphe 2.16).

2.2 Recours à des estimations et jugement

L'établissement d'états financiers dans le référentiel IFRS conduit la Direction de Vallourec à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et passifs, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes.

Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Dans un contexte économique actuel (incertitude sur l'évolution économique, environnement international fortement concurrentiel et volatilité des coûts des matières premières et de l'énergie), le caractère aléatoire de certaines estimations peut se trouver renforcé.

Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment l'évaluation des éléments suivants :

- les immobilisations corporelles et incorporelles et les écarts d'acquisition (cf. Note 2.3) ;
- les actifs financiers (cf. Note 2.16.1) ;
- les instruments financiers dérivés (cf. Note 2.16.4) ;
- les stocks et en-cours (cf. Note 2.10) ;
- les provisions pour risques et charges (cf. Note 17) ;
- les actifs biologiques (cf. Note 2.5.6) ;
- et les impôts différés (cf. Note 5).

Le Groupe doit faire appel à des hypothèses et jugements pour évaluer le niveau de contrôle dans certaines participations notamment pour la définition des activités pertinentes et l'identification des droits substantiels, ainsi que le type de partenariat dont relève une entreprise contrôlée conjointement. Ces jugements sont revus si les faits et circonstances évoluent.

2.3 Consolidation des filiales

Les comptes consolidés du Groupe comprennent les comptes de Vallourec et de ses filiales couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

2.3.1 ENTITÉS CONTRÔLÉES

Les filiales sont intégrées globalement à partir de la date de prise de contrôle. Elles cessent de l'être lorsque le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Définition

Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Mode de comptabilisation

Les comptes consolidés incluent 100 % des actifs, passifs, et du résultat global de la filiale.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part d'intérêt qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Les résultats et chacune des composantes des autres éléments du résultat global sont répartis entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle. Le résultat global des filiales est réparti entre le Groupe et les participations ne donnant pas le contrôle, y compris lorsque cette répartition aboutit à l'attribution d'une perte aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les modifications de pourcentage d'intérêt dans les filiales qui n'entraîneraient pas de changement de mode de contrôle sont appréhendées comme des transactions portant sur les capitaux propres, s'agissant de transactions effectuées avec des actionnaires agissant en cette qualité.

Les effets de ces transactions sont comptabilisés en capitaux propres pour leur montant net d'impôt et n'ont donc pas d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe.

Ces transactions sont par ailleurs présentées dans le tableau de flux de trésorerie en opérations de financement ou d'investissement suivant les cas.

Les résultats des sociétés acquises sont inclus dans le compte de résultat à compter des dates effectives de prise de contrôle. Ceux des sociétés cédées sont pris en compte jusqu'à la perte de contrôle.

Les flux sur le compte de résultat et le bilan relatifs aux transactions commerciales et financières intra-groupe sont éliminés.

2.3.2 CONSOLIDATION DES ACTIVITÉS CONJOINTES

Définition

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits directs sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

Activités conjointes

Le Groupe, en tant que coparticipant à une activité conjointe comptabilise les éléments suivants concernant ses intérêts dans l'activité conjointe :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement le cas échéant ;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement le cas échéant ;
- les produits qu'il a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'activité conjointe ;
- les charges qu'il a engagées, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement le cas échéant.

Les comptes consolidés incluent, ligne à ligne, la fraction représentative des intérêts du Groupe dans chacun des postes de l'actif, du passif et du résultat global, établis en conformité avec les normes IFRS.

L'activité conjointe la plus significative est Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB). La qualification de cette entité comme activité conjointe est sous-tendue par la forme juridique et les termes du contrat de partenariat :

- Vallourec est lié par un accord contractuel à Sumitomo pour se partager le contrôle conjoint dans VSB. À ce titre, il faut l'accord à l'unanimité des deux partenaires pour prendre des décisions stratégiques liées à l'activité, pour désigner des membres du Comité de Direction, approuver le budget, ou valider toute décision relative aux activités opérationnelles de VSB ;
- Vallourec a des droits directs sur la production de VSB, cette dernière est destinée uniquement à l'usage de Vallourec et Sumitomo, à due concurrence de leur participation respective, sans accès direct au marché externe et les deux partenaires ont obligation de s'approvisionner à hauteur de volume prédéfinis auprès de VSB ;
- Vallourec a également des obligations (clauses de « take or pay » et clauses de couverture des coûts fixes de VSB), conjointement avec son partenaire.

2.3.3 PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Définition

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle.

Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations du Groupe dans des co-entreprises et entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Mise en équivalence

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée soit initialement comptabilisée au coût, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée.

Une participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'entité devient une entreprise associée ou une co-entreprise. Lors de l'acquisition d'une entreprise associée ou d'une co-entreprise, la différence entre le coût de l'investissement et la part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est comptabilisée en goodwill. Dans le cas où la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entité est supérieure au coût de l'investissement, la différence est comptabilisée en résultat.

Les quotes-parts dans les résultats nets des entreprises associées sont intégrées au sein du résultat net des activités poursuivies, que leurs activités s'inscrivent ou non dans le prolongement des activités du Groupe.

Test de dépréciation

Les dispositions de la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation s'appliquent pour déterminer s'il est nécessaire d'effectuer un test de perte de valeur au titre de sa participation dans une entreprise associée. Si nécessaire, la valeur comptable totale de la participation (y compris goodwill) fait l'objet d'un test de dépréciation selon les dispositions prévues par la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs.

Perte de l'influence notable ou du contrôle conjoint

Dès lors que la participation ne constitue plus une entreprise associée, la méthode de la mise en équivalence n'est plus appliquée. Si le Groupe conserve un intérêt résiduel dans l'entité et que cet intérêt constitue un actif financier, cet actif financier est évalué à la juste valeur à la date où la participation cesse d'être une entreprise associée ou une co-entreprise.

2.4 Conversion des monnaies étrangères

2.4.1 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS EN DEVISES DES FILIALES

La devise de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les actifs et passifs des filiales étrangères y compris les écarts d'acquisition sont convertis aux cours officiels de change à la date de clôture de la période. Les comptes de résultat des filiales étrangères sont convertis au cours de change moyen de la période.

Les écarts de change résultant de la conversion sont inscrits dans les capitaux propres, et sous la rubrique spécifique « Réserves de conversion » en ce qui concerne la part Groupe.

2.4.2 CONVERSION DES TRANSACTIONS EN DEVISES

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la Société. Elles sont converties au cours spot du jour de la mise en place de l'instrument de couverture lorsque la transaction fait l'objet d'une opération de couverture (cf. paragraphe 2.16.4). En l'absence de couverture, les opérations en devises sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis à la date de clôture au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change constatés par rapport au cours d'enregistrement initial des transactions concourent au résultat financier.

2.5 Immobilisations corporelles et actifs biologiques

2.5.1 ÉVALUATION AU COÛT NET D'AMORTISSEMENT ET DE DÉPRÉCIATION

Hormis le cas où elles sont acquises lors d'un regroupement d'entreprise, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. À chaque arrêté, le coût d'acquisition est diminué de l'amortissement cumulé et le cas échéant, des provisions pour dépréciation déterminées selon IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. paragraphe 2.9).

2.5.2 APPROCHE PAR COMPOSANTS

Les principaux composants d'une immobilisation présentant une durée d'utilité différente de celle de l'immobilisation principale (fours, équipements industriels lourds…), sont identifiés par les services techniques, afin d'être amortis sur leur durée d'utilité propre.

Lors du remplacement du composant, la dépense (soit le coût du nouveau composant) est immobilisée à condition que des avantages économiques futurs soient toujours attendus de l'actif principal.

L'approche par composants est également appliquée aux dépenses de grandes révisions, planifiées et d'une périodicité supérieure à un an. Ces dépenses sont identifiées comme une composante du prix d'acquisition de l'immobilisation et amorties sur la période séparant deux révisions.

2.5.3 FRAIS D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION

Les frais d'entretien et de réparation récurrents ne répondant pas aux critères de l'approche par composants sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

2.5.4 AMORTISSEMENTS

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon le mode linéaire et sur les durées d'utilité indiquées ci-après. Les terrains ne sont pas amortis.

Principales catégories d'immobilisations	Amortissement linéaire Durée d'utilité
Constructions	
Bâtiments administratifs et commerciaux	40
Bâtiments industriels / ouvrages d'infrastructures	30
Agencements et aménagements	**10**
Installations techniques, matériel et outillage	
Installations industrielles	25
Équipements de production spécifiques	20
Équipements de production standards	10
Autres (automates…)	5
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5
Matériel et mobilier de bureau	10
Matériel informatique	3

Les dotations aux amortissements des nouveaux sites industriels en phase de démarrage sont calculées compte tenu de la méthode des unités de production pour les actifs directement utilisés dans le processus de production et de la méthode de l'amortissement linéaire pour l'amortissement des autres actifs.

2.5.5 IMMOBILISATIONS ACQUISES DANS LE CADRE D'UNE ACQUISITION D'ENTREPRISES

Les immobilisations acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à la juste valeur à la date d'acquisition. Elles sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité résiduelle à la date d'acquisition.

2.5.6 ACTIFS BIOLOGIQUES

Le Groupe possède des actifs biologiques au Brésil constitués de forêts d'eucalyptus exploitées pour les besoins internes en coke. Ces derniers sont évalués selon les principes définis par la norme IAS 41 « Agriculture ». La présence d'un marché actif au Brésil conduit le Groupe à évaluer ces actifs à leur juste valeur, diminuée des coûts de cession, lors de la comptabilisation initiale ainsi qu'à chaque date de clôture.

2.6 Contrats de location

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement, transférant au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisées à l'actif du bilan à la juste valeur du bien loué ou pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location si celle-ci est inférieure. La dette correspondante est inscrite dans les passifs financiers.

Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux périodique constant sur le solde de l'emprunt figurant au passif.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité conforme aux règles du Groupe (cf. paragraphe 2.5) et de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont des locations simples. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés dans les charges linéairement sur la durée du contrat.

2.7 Écarts d'acquisition

Le Groupe évalue les écarts d'acquisition comme étant l'excédent entre :

- d'une part le total de :
  - la juste valeur de la contrepartie transférée,
  - le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (intérêts minoritaires valorisés soit à la juste valeur – goodwill global –, soit à la valeur comptable – goodwill partiel),
  - la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes ;
- et d'autre part le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Cette évaluation à la juste valeur est réalisée, pour les acquisitions significatives, avec l'aide d'experts indépendants.

Chaque regroupement d'entreprise concerné donne lieu au choix entre l'application de la méthode du goodwill partiel ou total.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », ils font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. Les modalités du test visent à s'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est affecté ou rattaché l'écart d'acquisition est au moins égale à sa valeur nette comptable (cf. paragraphe 2.9 – Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles). Si une perte de valeur est constatée, une provision de caractère irréversible est constatée dans le résultat d'exploitation, sur la ligne « Dépréciation d'actifs et écarts d'acquisition ».

Conformément aux dispositions de IFRS 3 révisée et d'IAS 10.22, le Groupe comptabilise dans les capitaux propres la différence entre le prix payé et la quote-part de minoritaires rachetée dans des sociétés préalablement contrôlées.

Les frais d'acquisition que le Groupe encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises tels que les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de juristes, de due diligences, et les autres honoraires professionnels ou de conseil sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

2.8 Immobilisations incorporelles

2.8.1 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- sa capacité de mesurer de manière fiable le coût de cet actif pendant sa phase de développement ;
- sa capacité à utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Une revue des principaux projets de Recherche et Développement est effectuée sur la base des informations disponibles auprès des services centraux coordonnant les études, pour recenser et analyser les projets en cours entrés le cas échéant en phase de développement selon IAS 38.

Les efforts de développement engagés par le Groupe, notamment dans ses activités liées au pétrole et à l'énergie, en vue de la conception de produits, de processus de fabrication nouveaux ou améliorés, ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont des actifs éligibles à une activation conformément aux critères de IAS 38. Les avantages économiques futurs supplémentaires à long terme et pouvant être nettement différenciés des dépenses concourant au simple maintien ou à la mise à niveau de l'outil de production et des produits en vue de préserver l'avantage technologique et concurrentiel du Groupe sont extrêmement difficiles à démontrer. Il ressort qu'au cours de l'année 2015, de même qu'en 2014, aucun coût sur un projet d'envergure et répondant aux critères de la norme n'a été identifié.

2.8.2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût. Elles comprennent essentiellement des brevets et marques qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont enregistrées séparément de l'écart d'acquisition si leur juste valeur peut être évaluée lors de la phase d'acquisition. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation par l'entreprise lorsqu'elles ont une durée de vie finie.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre reçus à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle (en application d'IAS 20). En cas d'insuffisance entre les émissions réelles et les quotas alloués par l'État, une provision est constatée. Les éléments d'évaluation de ces quotas disponibles à la date d'arrêté sont présentés dans les Notes 17 et 22 aux états financiers.

2.8.3 DÉPRÉCIATION

Les immobilisations incorporelles sont testées pour dépréciation dans le cadre des modalités de IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (cf. paragraphe 2.9).

2.9 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Une valeur boursière du Groupe inférieure à l'actif net consolidé sur un cycle d'activité, des perspectives négatives liées à l'environnement économique, législatif, technologique, ou au secteur d'activité constitueraient des indices de perte de valeur.

Le test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée, c'est-à-dire les écarts d'acquisition dans le cas du groupe Vallourec.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par rapport aux flux futurs nets de trésorerie actualisés générés par les actifs testés. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe, intégrant une prime de risque du marché et une prime de risque spécifique du secteur. Ce taux est ajusté le cas échéant d'une prime de risque pour tenir compte de la zone géographique considérée.

Lorsque la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité) est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée sur une ligne spécifique dans le compte de résultat. Lorsqu'une UGT contient un écart d'acquisition, la perte de valeur réduit en priorité l'écart d'acquisition, puis le cas échéant les autres immobilisations de l'UGT.

Par ailleurs l'apparition de facteurs de pertes de valeurs propres à certains actifs (liés à des facteurs internes ou à des événements ou décisions remettant en cause la poursuite d'exploitation d'un site par exemple) peut être de nature à justifier une dépréciation de ces actifs.

Les principales UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelles du Groupe sont Vallourec Europe, Vallourec do Brasil, Vallourec North America, Vallourec Heat Exchanger Tubes, Valinox Nucléaire, Serimax et Vallourec & Sumitomo Tubos Do Brasil.

2.10 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le cas échéant des provisions pour dépréciation sont constituées.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de déchargement, frais de douane, commissions sur achats…). Ces stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué du prix de revient, frais financiers exclus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main-d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal. Les coûts administratifs et généraux sont exclus de cette valorisation.

2.11 Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et passifs associés est considéré comme destiné à la vente, conformément à IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », lorsque :

- il est disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel ;
- la vente est hautement probable. Ceci est le cas lorsque la Direction est engagée dans un plan actif de cession et de recherche d'un acquéreur, à un prix raisonnable, dont la réalisation doit être effective dans un délai d'un an maximum.

Les actifs non courants, groupes d'actifs ou activités destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et de leur juste valeur (prix de cession estimé), nette des coûts relatifs à la cession. Ils sont présentés sur une ligne spécifique à l'actif et au passif du bilan et cessent d'être amortis.

Seules les branches complètes d'activités abandonnées sont présentées distinctement au compte de résultat.

2.12 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux ou pour remise en état de sites). L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée en charges financières.

Dans le cadre d'une restructuration, les charges afférentes ne sont provisionnées que si la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillés ou d'un début d'exécution à la clôture de la période.

Les litiges (techniques, garanties, contrôles fiscaux) sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

2.13 Engagements de retraite et assimilés

En vertu d'obligations légales ou d'usages, le Groupe participe à des régimes de retraite complémentaires ou autres avantages long terme au profit des salariés. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes. Les contributions versées aux régimes sont enregistrées en charges de la période. Le cas échéant, les contributions restant à acquitter au titre de l'exercice sont provisionnées.

Les engagements de retraite et assimilés résultant de régimes à prestations définies font l'objet d'une provision évaluée sur la base d'un calcul actuariel réalisé au moins une fois par an par des

actuaires indépendants. La méthode des unités de crédits projetées est appliquée : chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation envers les salariés.

Les calculs intègrent les spécificités des différents régimes ainsi que les hypothèses de date de départ à la retraite, d'évolution de carrière et d'augmentation des salaires, la probabilité du salarié d'être encore présent dans le Groupe à l'âge de la retraite (taux de rotation du personnel, tables de mortalité…). L'obligation est actualisée sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les principaux engagements de retraite et assimilés concernent les filiales françaises du Groupe ainsi que celles implantées en Allemagne, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Brésil.

Les autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont :

- pour les filiales françaises et étrangères, le versement de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail ;
- pour certaines filiales implantées aux États-Unis et au Brésil, la couverture des frais médicaux.

L'obligation est présentée au bilan, nette, le cas échéant, des actifs de régime évalués à leur juste valeur.

2.14 Paiements en actions

La norme IFRS 2 « Paiements en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation des avantages résultant des plans d'options et d'attributions d'actions de performance qui équivalent à une rémunération des bénéficiaires : ils sont comptabilisés en charges de personnel et étalés sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale de l'option. Le nombre d'options pris en compte pour valoriser le plan est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la fin de la période d'indisponibilité des droits.

- Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions, leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu.

  Les options sont évaluées à la date d'octroi, selon le modèle Black & Scholes.
- Certains dirigeants et salariés bénéficient de plans d'attributions d'actions dans lesquels les conditions d'acquisition des droits sont liées à des conditions de performance (pourcentage du résultat brut d'exploitation consolidé). Ces plans sont évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours.
- Vallourec propose à ses salariés de participer à des plans d'actionnariat réservés. Ces plans sont évalués selon un modèle de type binomial de projection de cours.

2.15 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les produits de cession de ces titres sont imputés directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les plus ou moins-values n'affectent pas le résultat consolidé.

2.16 Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les actifs et passifs financiers ainsi que les instruments dérivés.

La présentation des instruments financiers est définie par les normes IFRS 7 et IAS 32. L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers sont régies par la norme IAS 39 et IFRS 13.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées dans les comptes. Les variations de juste valeur des éléments couverts sont également enregistrées à chaque clôture (cf. paragraphe 2.16.4 Instruments dérivés et comptabilité de couverture).

En outre, conformément à IAS 32, la vente d'un put à un actionnaire minoritaire d'une entreprise sous contrôle exclusif donne lieu à la constatation d'un passif financier à hauteur de la juste valeur actualisée du montant du rachat estimé. Le Groupe comptabilise ce passif financier par prélèvement sur le montant des intérêts minoritaires et par prélèvement sur les capitaux propres – part du Groupe, pour la partie de la dette excédant ces intérêts minoritaires.

2.16.1 ACTIFS FINANCIERS (HORS DÉRIVÉS DE COUVERTURE)

Les actifs financiers comprennent :

- des actifs financiers non courants : autres titres de participation et créances rattachées, des prêts de participation à l'effort construction, des cautions ;
- des actifs financiers courants incluant les créances clients et les autres créances d'exploitation, des instruments financiers dérivés court terme, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (valeurs mobilières de placement).

Évaluation initiale

L'évaluation initiale des actifs financiers non dérivés s'effectue à leur juste valeur à la date de la transaction majorée des coûts de transaction excepté pour la catégorie d'actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat.

Dans la plupart des cas, la juste valeur à la date de la transaction est le coût historique (soit le coût d'acquisition de l'actif).

Classification et évaluation lors des arrêtés comptables

Les actifs financiers (hors instruments dérivés de couverture) sont classés selon IAS 39 dans l'une des quatre catégories ci-après en vue de leur évaluation au bilan :

Catégories	Évaluation	Comptabilisation des variations de valeur
Actifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat	Juste valeur	Variation de juste valeur en résultat
Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	Coût amorti	Non applicable
Prêts et créances	Coût amorti	Non applicable
Actifs financiers disponibles à la vente	Principe général : juste valeur Mais coût amorti pour les instruments de capitaux propres détenus dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable (actions non cotées sur un marché actif notamment)	Variation de juste valeur en autres éléments du résultat global Non applicable

Actifs financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat

Cette catégorie d'actifs comprend :

- des actifs détenus à des fins de transaction c'est-à-dire acquis par l'entreprise dans l'objectif de dégager un profit à court terme, dans le Groupe, les actifs concernés sont tous les actifs de trésorerie (valeurs mobilières de placement, disponibilités…).

  Les valeurs mobilières de placement (Sicav, FCP…) sont évaluées à leur juste valeur à la clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat financier. Par conséquent, elles ne sont pas soumises à un test de dépréciation. Les justes valeurs sont déterminées principalement par référence aux cotations du marché ;
- les instruments dérivés actifs non expressément désignés comme des instruments de couverture.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables, à échéance fixée, que l'entreprise a l'intention et la capacité de garder jusqu'à l'échéance, autres que des créances et des prêts et autres que les actifs financiers désignés par l'entreprise dans les deux autres catégories (évalués en juste valeur par le résultat, disponibles à la vente).

Dans le groupe Vallourec, les seuls actifs concernés sont les dépôts de garantie et cautions.

Prêts et créances

Ils correspondent à la plupart des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif.

Dans le Groupe, cette catégorie regroupe :

- les créances rattachées, les prêts longs termes et les prêts de participation à l'effort de construction ;
- les créances clients et autres créances d'exploitation.

Le coût amorti des créances à court terme telles les créances clients équivaut le plus souvent à leur coût historique.

Les prêts aux salariés sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance des prêts.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont ceux notamment qui n'ont pas été classés dans l'une des trois autres catégories.

Dans le groupe Vallourec, on retrouve notamment dans cette catégorie les placements en titres de capitaux propres. Il s'agit généralement :

- de titres non cotés dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable. Ils sont enregistrés à leur coût et font l'objet de tests de dépréciation lors des arrêtés des comptes consolidés ;
- de titres cotés évalués à leur juste valeur à la date de clôture. Cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres hormis lorsqu'une baisse de juste valeur significative ou durable inférieure à son coût d'acquisition, est constatée. Dans ce cas, la perte correspondante est comptabilisée définitivement en résultat.

Le caractère significatif ou durable est défini dans la Note 4 « Autres actifs non courants », au cas par cas.

Test de dépréciation des actifs financiers

Les actifs évalués au coût amorti et les actifs disponibles à la vente valorisés à leur coût doivent faire l'objet à chaque clôture d'un test de dépréciation s'il existe un indicateur de perte de valeur tel que :

- des difficultés financières importantes, une forte probabilité de faillite ou de restructuration de la contrepartie ;
- un risque élevé de non-recouvrement des créances ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, de facilités non initialement prévues ;
- une rupture de contrat effective telle que le défaut de paiement d'une échéance (intérêt, principal ou les deux) ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier concerné.

Pour les actifs évalués au coût amorti, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie, déterminés en utilisant le taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier.

La perte de valeur ainsi déterminée est comptabilisée en résultat financier sur la période.

En ce qui concerne les « Actifs détenus jusqu'à l'échéance » et les « Prêts et créances », si au cours des exercices suivants, les conditions ayant généré la perte de valeur disparaissent, la dépréciation doit être reprise, sans toutefois que la valeur nette comptable devienne supérieure au coût amorti à la date de la reprise.

En ce qui concerne les autres titres de participation non cotés classés dans les « Actifs disponibles à la vente » dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, aucune dépréciation comptabilisée en compte de résultat ne peut être reprise sur les périodes ultérieures, même en cas d'appréciation de la valeur des titres.

2.16.2 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités en compte courant bancaire et des valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM, Sicav, FCP de trésorerie à court terme) disponibles immédiatement (non nanties), non risquées et de volatilité négligeable.

Le tableau de flux de trésorerie est effectué sur la base de la trésorerie définie ci-dessus, nette des découverts et des concours bancaires courants dont l'échéance est inférieure à 3 mois.

L'endettement net mentionné dans ce même tableau correspond à l'ensemble des dettes financières diminuées de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

2.16.3 PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers du Groupe comprennent les emprunts bancaires portant intérêts, les emprunts obligataires et les emprunts de crédit-bail, ainsi que les instruments dérivés passifs.

Les emprunts sont ventilés en passifs courants pour la part devant être remboursée dans les douze mois après la clôture et en passifs non courants pour les échéances dues à plus de douze mois.

Les emprunts produisant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction associés. De tels coûts (frais et primes d'émission des emprunts) sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont constatés dans le résultat financier de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

À chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture (cf. ci-après), les passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt sont contractés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions de taux d'intérêt, sont comptabilisées pour la part efficace en capitaux propres et pour le solde en résultat financier.

2.16.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Exposition du Groupe aux risques de change sur les transactions commerciales

En dehors de la couverture de certains passifs financiers (cf. paragraphe 2.16.3), le Groupe est essentiellement engagé dans des contrats de couverture en vue de contrôler son exposition aux risques de change induits par les prises de commandes et ventes réalisées par certaines filiales dans d'autres monnaies que leur monnaie de fonctionnement. Notamment, une part significative du chiffre d'affaires de Vallourec est facturée par les sociétés européennes en dollars US. Les fluctuations de change entre l'euro et le dollar peuvent modifier à ce titre la marge opérationnelle du Groupe.

Le Groupe gère son exposition au risque de change en mettant en place des couvertures sur la base de prévisions de prises de commandes des clients régulièrement mises à jour. Les créances et produits d'exploitation qui seront générés par les commandes sont de ce fait couverts par des instruments financiers qui sont principalement des ventes à terme de devises.

Dans une moindre mesure, le Groupe peut être amené à conclure des achats à terme de devises pour couvrir des engagements d'achats en devises.

Évaluation et présentation des instruments dérivés

Les variations de valeurs des instruments dérivés par rapport à leur date de mise en place sont évaluées à chaque clôture.

La juste valeur des contrats à terme en devises est calculée à partir des conditions et données du marché. Couvrant des opérations commerciales, ces dérivés sont présentés au bilan dans les actifs et passifs courants.

Comptabilisation des opérations de couverture

Les opérations de couverture sur les opérations commerciales entrent dans la catégorie des couvertures de flux de trésorerie.

Le Groupe applique la comptabilité de couverture dans le respect des critères de IAS 39 :

- documentation de la relation de couverture : nature du sous-jacent couvert, durée de la couverture, instrument de couverture utilisé, taux spot de la couverture, points de terme ;
- réalisation du test d'efficacité à la mise en place de l'instrument dérivé et actualisation du test au minimum à chaque fin de trimestre, pour les couvertures de flux de trésorerie.

La comptabilisation des opérations de couverture au sein du Groupe est la suivante :

À la clôture, la variation de l'instrument de couverture par rapport à sa date de mise en place est évaluée à sa juste valeur et comptabilisée au bilan dans des comptes d'instruments dérivés actif ou passif. Sont distinguées :

- la variation de valeur intrinsèque de l'instrument de couverture (différence entre le cours spot à la date de mise en place de la couverture et le cours spot à la date de valorisation, c'est-à-dire à la clôture).

Si la couverture est efficace et tant que le chiffre d'affaires (ou l'achat) couvert n'est pas comptabilisé, les variations de valeur intrinsèque sont comptabilisées dans les capitaux propres, conformément aux principes de comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie futurs (*cash-flow hedge*).

Si l'instrument de couverture n'est pas efficace (cas rare compte tenu des procédures mises en place par le Groupe), la variation de valeur intrinsèque de l'instrument dérivé est enregistrée dans le résultat financier ;

- la variation de la valeur temps (report / déport). Cette variation est systématiquement comptabilisée en résultat financier, cette composante n'étant pas intégrée dans la relation de couverture.

Le chiffre d'affaires (l'achat), correspondant aux prévisions (ordres d'achat) couvertes, est enregistré au cours spot de la date de la mise en place du contrat de couverture. La créance client (la dette fournisseur) est enregistrée initialement à ce même cours spot.

À chaque arrêté, les créances clients et dettes fournisseurs en devises couvertes sont évaluées et comptabilisées au cours de la devise à la date de clôture. La différence par rapport au cours d'enregistrement initial (cours spot à la date de mise en place de la couverture) ou au cours de la dernière clôture constitue un écart de change (perte ou gain) comptabilisé dans le résultat financier de la période.

À partir du moment où l'élément couvert (la créance ou la dette en devise) est enregistré au bilan, la variation de valeur intrinsèque de l'instrument de couverture précédemment constatée dans les capitaux propres est enregistrée en résultat financier. Les variations de valeurs de l'instrument de couverture et de la créance ou de la dette couverte impactent alors symétriquement le résultat financier.

2.17 Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Conformément à IAS 12, des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable, ainsi que sur les déficits fiscaux, dans les conditions énoncées ci-après.

Les principales natures d'impôts différés comptabilisés sont :

- les impôts différés actifs long terme (provisions pour retraite des sociétés françaises) qui présentent une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible ;
- les impôts différés actifs sur des éléments court terme récurrents (provision pour congés payés…) ou non récurrents (participation des salariés, provisions pour risques non déductibles fiscalement…) lorsqu'il existe une probabilité de recouvrement dans un avenir prévisible ;
- les impôts différés liés à l'annulation d'écritures passées uniquement pour des raisons fiscales dans les comptes locaux (provisions réglementées…) ainsi qu'aux retraitements d'homogénéisation des comptes sociaux ou de consolidation ;
- les déficits reportables.

Les taux utilisés pour calculer les impôts différés sont les taux d'imposition dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date d'arrêté des comptes.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

L'impôt, différé et exigible, est comptabilisé comme un produit ou une charge au compte de résultat sauf s'il se rapporte à une transaction ou un événement qui est comptabilisé en autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres (cf. notamment comptabilisation des instruments de couverture paragraphe 2.16.4 et écarts actuariels sur engagements post-emplois 2.13 Engagements de retraite et assimilés).

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs non courants et les passifs non courants.

Les impôts différés actifs nets ne sont activés que pour les sociétés et les groupes fiscaux qui présentent une probabilité raisonnable de recouvrement dans un avenir prévisible examinée à chaque date de clôture.

2.18 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires résultant de la vente des produits finis est constaté au compte de résultat lorsque les conditions suivantes sont satisfaites :

- les principaux risques et avantages liés au droit de propriété sont transférés à l'acheteur ;
- le vendeur ne conserve ni la participation à la gestion, telle qu'elle incombe généralement au propriétaire, ni le contrôle effectif sur les biens cédés ;
- il est probable que les avantages économiques résultant de la vente bénéficieront à l'entreprise ;
- le montant du produit et les coûts engagés (ou devant l'être) dans le cadre de la vente peuvent être mesurés de manière fiable.

Les produits résultant de prestations de services sont constatés au compte de résultat au prorata de l'état d'avancement de l'opération à la clôture.

Aucun produit n'est constaté s'il existe des incertitudes significatives quant au recouvrement de la contrepartie due ou des frais connexes.

Dans le cas de vente avec clause de réserve de propriété, la vente est comptabilisée à la livraison du bien si les risques et les avantages ont été transférés à l'acquéreur.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, qui résulte de l'accord passé entre l'entreprise et le client, déduction faite de toute remise commerciale ou rabais pour quantités consentis.

Se reporter aux paragraphes 2.4.2 et 2.16.4 pour les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires en devises étrangères.

2.19 Détermination du résultat d'exploitation

La présentation du compte de résultat observe une classification par destination.

Le résultat d'exploitation est obtenu par différence des produits et charges avant impôt autres que ceux de nature financière, autres que ceux liés aux résultats des entreprises associées, et hors résultat des activités arrêtées ou en cours de cession.

Le résultat brut d'exploitation est un indicateur important pour le Groupe, qui permet de mesurer la performance récurrente du Groupe. Il est obtenu en partant du résultat d'exploitation avant amortissements et en excluant certains produits et charges d'exploitation non récurrents présentant un caractère inhabituel ou rare dans leur réalisation, à savoir :

- les dépréciations d'écarts d'acquisition et d'immobilisations constatées dans le cadre des tests de dépréciation selon IAS 36 (cf. paragraphe 2.9) ;
- les charges de restructuration, notamment les mesures d'adaptation des effectifs de montants significatifs, concernant des événements ou des décisions d'envergure ;
- les plus-values ou moins-values de cessions ;
- les charges et produits qui résulteraient d'un litige d'une matérialité très significative, d'opérations de déploiement ou de capital majeures (frais d'intégration d'une nouvelle activité…).

2.20 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en tenant compte de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires (options, actions de performance) et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

3. INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs présentés selon l'organisation interne du Groupe répondent à la définition des secteurs opérationnels identifiés et regroupés selon la norme IFRS 8. Cette information correspond à celle qui est examinée par le Comité Exécutif.

Le Groupe présente son information sectorielle sur la base des secteurs opérationnels suivants réconciliés avec les données consolidées :

- « Tubes sans soudure ». Il regroupe l'ensemble des entités détenant les outils de production et de commercialisation dédiés à l'activité principale du Groupe de réalisation de tubes sans soudure en aciers au carbone et alliés laminés à chaud, soit lisses, soit filetés pour le pétrole ou le gaz. Cette activité se caractérise par une forte intégration du process de fabrication depuis l'élaboration de l'acier et le laminage à chaud, jusqu'aux stades de parachèvement finaux qui permettent d'obtenir des produits s'adressant à des marchés variés (pétrole et gaz, énergie électrique, chimie et pétrochimie, automobile et mécanique…) ;
- « Speciality Products ». Ce secteur intègre des activités diverses dont les caractéristiques sont très différentes des précédentes, mais qui ne sont pas présentées à part du fait de leur poids relatif peu élevé, comme l'y autorise IFRS 8. Il inclut la production de tubes inoxydables et en titane ainsi que des activités de transformation et d'usinage spécifique.

Par ailleurs, une information géographique distinguant cinq zones déterminées sur la base d'une analyse des risques et rendements spécifiques qui y sont attachés est présentée :

- l'Union européenne ;
- l'Amérique du Nord (États-Unis, Mexique, Canada) ;
- l'Amérique du Sud (Brésil principalement) ;
- l'Asie ;
- le Reste du Monde (Moyen-Orient principalement).

Secteurs opérationnels

La Note 32 présente, pour chaque secteur opérationnel, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs et aux passifs et aux investissements pour les exercices 2015 et 2014.

Informations géographiques

Par ailleurs, en complément de l'information sectorielle, la Note 32 présente, par zones géographiques, des informations sur le chiffre d'affaires (par zones géographiques d'implantation des clients), les investissements ainsi que certaines informations relatives aux actifs (par zones d'implantation) pour les exercices 2015 et 2014.

B – Périmètre de consolidation

	% intérêt 31/12/2014	% contrôle 31/12/2014	% intérêt 31/12/2015	% contrôle 31/12/2015
Sociétés intégrées globalement				
Kestrel Wave Investment Ltd – Hong Kong	100,0	100,0	100,0	100,0
P.T. Citra Tubindo Tbk – Indonésie	78,2	78,2	81,72	81,72
Premium Holding Limited – Hong Kong	100,0	100,0	-	-
Serimax Angola Ltd – Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax Australia Pty Ltd – Australie	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax Do Brasil Serviços de Soldagem e Fabricaçao Ltda – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax Field Joint Coating Ltd – Royaume-Uni	60,0	100,0	60,0	100,0
Serimax Holdings S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax Ltd – Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax North America Llc – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax OOO – Russie	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax Russia S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax South East Asia Pte Ltd – Singapour	100,0	100,0	100,0	100,0
Serimax Welding Services Malaysia sdn bhd – Malaysia	100,0	100,0	100,0	100,0
Tubos Soldados Atlântico – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
Umax Services Ltd – Grande-Bretagne	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Al Qahtani Tubes Llc – Arabie Saoudite	65,0	65,0	75,0	75,0
Valinox Nucléaire S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Valinox Nucléaire Tubes Guangzhou Co. Ltd – Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Changzhou Co.Ltd – Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Asia Pacific Corp Pte Ltd – Singapour	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Automotive Components (Changzhou) Co., Ltd – Chine	95,0	100,0	95,0	100,0
Vallourec Bearing Tubes – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Beijing Co. Ltd – Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Canada Inc – Canada	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Deutschland GmbH – Allemagne	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Drilling Oil Equipment Manufacturing LLC – Émirats Arabes Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Drilling Products France – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Drilling Products Middle East FZE – Dubai	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Drilling Products USA Inc. – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Fittings – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Florestal Ltda – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Heat Exchanger Tubes – France	95,0	95,0	95,0	95,0
Vallourec Heat Exchanger Tubes (Changzhou) Co., Ltd – Chine	62,5	100,0	62,5	100,0
Vallourec Heat Exchanger Tubes Asia – France	62,5	65,8	62,5	65,8
Vallourec Heat Exchanger Tubes Inc. – États-Unis	95,0	100,0	95,0	100,0
Vallourec Heat Exchanger Tubes Ltd – Inde	95,0	100,0	95,0	100,0

	% intérêt 31/12/2014	% contrôle 31/12/2014	% intérêt 31/12/2015	% contrôle 31/12/2015
Vallourec Holdings Inc – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Industries Inc. – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Middle East FZE – Émirats Arabes Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Mineraçao Ltda – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Nigeria Ltd – Nigeria	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec O and G Nigeria Ltd – Nigeria	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Oil & Gas (China) Co., Ltd – Chine	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Oil & Gas France S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Oil & Gas Nederland B.V. – Pays-Bas	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Oil & Gas UK Ltd – Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Oil and Gas Mexico SA de CV – Mexique	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec One S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Russia – Russie	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec S.A. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Saudi Arabia Ltd – Arabie Saoudite	100,0	100,0	80,0	80,0
Vallourec Services S.A. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Star, LP – États-Unis	80,5	80,5	80,5	80,5
Vallourec Transportes e Serviços do Brasil Ltda – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Tube-Alloy LP – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Tubes France S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Tubes S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Tubos do Brasil SA – Brésil	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Umbilicals S.A.S. – France	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec Uruguay – Uruguay	100,0	100,0	100,0	100,0
Vallourec USA Corporation – États-Unis	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM Far East – Singapour	51,0	51,0	51,0	51,0
VAM Field Services Angola – Angola	100,0	100,0	100,0	100,0
VAM Field Services Beijing – Chine	51,0	51,0	51,0	51,0
VAM USA – États-Unis	51,0	51,0	51,0	51,0
Activités conjointes				
Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil Ltda – Brésil	56,0	50,0	56,0	50,0
VAM Changzhou Oil & Gas Premium Equipments – Chine	51,0	50,0	51,0	50,0
VAM Holding Hong Kong Limited – Hong Kong	51,0	50,0	51,0	50,0
Entreprises associées				
Hüttenwerke Krupp Mannesmann (HKM) – Allemagne	20,0	20,0	20,0	20,0
Poongsan Valinox – Corée	47,5	50,0	47,5	50,0
Xi'an Baotimet Valinox Tubes – Chine	37,1	49,0	37,1	49,0
Tianda Oil Pipe Co. Ltd – Chine	19,5	19,5	19,5	19,5

Aucune variation de périmètre significative n'est intervenue au cours des exercices 2015 et 2014.

C- Notes aux états financiers (en milliers d'euros – m€)

Note 1	Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	161
Note 2.1	Immobilisations corporelles	163
Note 2.2	Actifs biologiques	164
Note 2.3	Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	165
Note 3	Entreprises associées	166
Note 4	Autres actifs non courants	168
Note 5	Impôts différés	169
Note 6	Stocks et en-cours	171
Note 7	Clients et comptes rattachés	172
Note 8	Instruments financiers	172
Note 9	Autres actifs courants	181
Note 10	Trésorerie et équivalents de trésorerie	182
Note 11	Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	182
Note 12	Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'exploitation	183
Note 13	Capitaux propres	183
Note 14	Résultat par action	184
Note 15	Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	185
Note 16	Emprunts et dettes financières	186
Note 17	Provisions	189
Note 18	Autres passifs long terme	190
Note 19	Engagements envers le personnel	190
Note 20	Autres passifs courants	200
Note 21	Informations relatives aux parties liées	201
Note 22	Engagements et éventualités	204
Note 23	Chiffre d'affaires	205
Note 24	Coûts industriels des produits vendus	205
Note 25	coûts administratifs, commerciaux et de recherche	205
Note 26	Autres	209
Note 27	Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	209
Note 28	Amortissements	210
Note 29	Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition, cessions d'actifs et frais de restructuration	210
Note 30	Résultat financier	211
Note 31	Rapprochement impôt théorique et impôt réel	211
Note 32	Information sectorielle	212
Note 33	Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	214
Note 34	Regroupements d'entreprises	215
Note 35	Évènements postérieurs à la clôture	215

NOTE 1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

	Concessions, brevets, licences et autres droits	Autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles	Écarts d'acquisition
VALEURS BRUTES				
Au 31/12/2013	**92 171**	**442 991**	**535 162**	**494 943**
Acquisitions	435	4 423	4 858	-
Cessions	(50)	(193)	(243)	-
Effet des variations de change	1 719	48 469	50 188	55 359
Autres variations	5 530	(1 201)	4 329	692
Au 31/12/2014	**99 805**	**494 489**	**594 294**	**550 994**
Acquisitions	711	1 896	2 607	-
Cessions	(272)	(556)	(828)	-
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(3 556)	(12 620)	(16 176)	(6 415)
Effet des variations de change	(3 255)	36 585	33 330	53 124
Autres variations	6 096	2 476	8 572	-
AU 31/12/2015	**99 529**	**522 270**	**621 799**	**597 703**
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR				
Au 31/12/2013	**(57 381)**	**(271 628)**	**(329 009)**	**(20)**
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	(7 866)	(32 252)	(40 118)	-
Pertes de valeur (voir Notes 2.3, 28 et 29)	(4 410)	(18 724)	(23 134)	(204 148)
Cessions	50	192	242	-
Effet des variations de change	(934)	(35 431)	(36 365)	(14 608)
Autres variations	(879)	879	-	-
Au 31/12/2014	**(71 420)**	**(356 964)**	**(428 384)**	**(218 776)**
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	(7 100)	(26 999)	(34 099)	-
Pertes de valeur (voir Notes 2.3, 28 et 29)	-	-	-	(36 316)
Cessions	268	495	763	-
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	3 306	11 657	14 963	6 415
Effet des variations de change	3 266	(30 353)	(27 087)	(19 457)
Autres variations	989	(123)	866	-
AU 31/12/2015	**(70 691)**	**(402 287)**	**(472 978)**	**(268 134)**
VALEURS NETTES				
Au 31/12/2014	**28 385**	**137 525**	**165 910**	**332 218**
AU 31/12/2015	**28 838**	**119 983**	**148 821**	**329 569**

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Vallourec consacre en permanence un effort important à la Recherche et Développement, notamment dans le domaine de l'énergie. Il se répartit en trois domaines :

- procédés de fabrication (charbon de bois, élaboration des aciers, laminage de tubes, contrôles non destructifs, mise en forme, soudage et usinage) ;
- produits nouveaux et amélioration de produits ;
- nouveaux services (assistance au client pour la spécification, l'utilisation ou la transformation du tube).

Aucun coût sur un projet d'envergure et répondant aux critères d'activation de la norme n'a été identifié et immobilisé.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent à la technologie et savoir-faire, aux marques, aux carnets de commande, aux relations clients acquis notamment à l'occasion de regroupements d'entreprise. Elles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité (durée d'amortissement comprise entre 5,5 et 15 ans).

Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie autres que les écarts d'acquisition.

Écarts d'acquisition

Unité génératrice de trésorerie (UGT) (cf. paragraphe 2.9 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles)	**Vallourec do Brasil**	**Vallourec North America**	**Vallourec Europe**	**Serimax**	**Autres**	**Total**
Au 31/12/2013	**3 133**	**289 994**	**160 246**	**36 316**	**5 234**	**494 923**
Effet des variations de change	3	36 296	4 778	-	366	41 443
Pertes de valeur (voir Notes 2.3, 28 et 29)	-	(33 707)	(165 024)	-	(5 417)	(204 148)
Acquisitions	-	-	-	-	-	-
Au 31/12/2014	**3 136**	**292 583**		**36 316**	**183**	**332 218**
Effet des variations de change et autres	(55)	33 905	-	-	(183)	33 667
Pertes de valeur (voir Notes 2.3, 28 et 29)	-	-	-	(36 316)	-	(36 316)
Acquisitions	-	-	-	-	-	-
AU 31/12/2015	**3 081**	**326 488**	**-**	**-**	**-**	**329 569**

Les tests de dépréciation au 31 décembre 2015 sont présentés dans la Note 2.3.

NOTE 2.1 Immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages industriels	Immobilisations corporelles en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
VALEURS BRUTES						
Au 31/12/2013	**108 992**	**865 717**	**4 147 396**	**424 936**	**290 616**	**5 837 658**
Acquisitions	12	8 110	57 218	226 268	53 519	345 127
Cessions	(48)	(1 898)	(32 159)	(3 740)	(28 413)	(66 258)
Effet des variations de change	3 553	49 076	207 150	21 197	11 823	292 799
Autres variations	5 817	51 716	315 379	(340 255)	(35 737)	(3 080)
Au 31/12/2014	**118 326**	**972 721**	**4 694 984**	**328 406**	**291 808**	**6 406 246**
Acquisitions	974	6 209	23 175	187 181	17 469	235 008
Cessions	(14)	(6 442)	(51 313)	(142)	(11 746)	(69 657)
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(1 410)	(13 217)	(62 589)	(1 717)	(3 353)	(82 286)
Effet des variations de change	(15 950)	(36 652)	(162 885)	(19 638)	(20 201)	(255 326)
Autres variations	2 524	35 985	189 714	(253 054)	(3 743)	(28 574)
AU 31/12/2015	**104 450**	**958 604**	**4 631 086**	**241 036**	**270 234**	**6 205 411**
AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR						
Au 31/12/2013	**(24 296)**	**(204 598)**	**(1 327 810)**	**(1 227)**	**(129 014)**	**(1 686 945)**
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	(1 241)	(36 799)	(242 702)	-	(31 116)	(311 858)
Pertes de valeur (Note 2.3)	(1 468)	(159 257)	(704 309)	(3 210)	(7 615)	(875 859)
Cessions	-	1 453	24 749	-	28 396	54 598
Effet des variations de change	(605)	(8 810)	(48 269)	(248)	(5 061)	(62 993)
Autres variations	-	(153)	(149)	-	362	60
Au 31/12/2014	**(27 610)**	**(408 164)**	**(2 298 490)**	**(4 685)**	**(144 048)**	**(2 882 997)**
Dotations nettes aux amortissements de l'exercice	(1 263)	(34 329)	(209 611)	(94)	(54 600)	(299 897)
Pertes de valeur (Note 2.3)	-	(26 059)	(135 796)	(800)	(547)	(163 202)
Cessions	-	3 015	44 678	-	11 270	58 963
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	7 823	48 811	-	2 164	58 798
Effet des variations de change	4 622	26 287	127 788	(210)	10 504	168 991
Autres variations	(74)	960	(6 495)	964	19 639	14 994
AU 31/12/2015	**(24 325)**	**(430 467)**	**(2 429 115)**	**(4 825)**	**(155 618)**	**(3 044 350)**
VALEURS NETTES						
Au 31/12/2014	**90 716**	**564 557**	**2 396 494**	**323 721**	**147 760**	**3 523 249**
AU 31/12/2015	**80 125**	**528 137**	**2 201 971**	**236 211**	**114 616**	**3 161 061**

La contribution de la *joint operation* Vallourec Sumitomo Do Brasil (part à 56 %) dans les immobilisations corporelles s'élève à 362 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Investissements industriels hors variations de périmètre

	2014		2015	
	Incorporels et corporels	Biologiques	Incorporels et corporels	Biologiques (voir Note 2.2)
Europe	143 511	-	108 711	-
Amérique du Nord	95 347	-	66 370	-
Amérique du Sud	87 272	19 852	46 396	13 193
Asie	21 503	-	15 501	-
Autres	2 352	-	637	-
TOTAL	**349 985**	**19 852**	**237 615**	**13 193**
	369 837		250 808	
Note 1 : acquisition d'immobilisations incorporelles	4 858	-	2 607	-
Note 2.1 : acquisition d'immobilisations corporelles	345 127	19 852	235 008	13 193
TOTAL DES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS	**349 985**	**-**	**237 615**	**-**
Variation des dettes sur immobilisations et des apports des partenaires	18 343		17 295	
TOTAL	**368 328**	**19 852**	**254 910**	**13 193**
Tableau de trésorerie : investissements décaissés au cours de l'année s'élèvent à :	388 180		268 103	

CONTRATS DE LOCATION

Le contrat de location-financement signé en 2010 portant sur la construction d'un équipement de traitement de l'eau chez Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil présente une valeur nette comptable de 62 millions d'euros à 56 % au 31 décembre 2015.

NOTE 2.2 Actifs biologiques

Variation des actifs biologiques	2014	2015
Au 1er janvier	**178 005**	**213 923**
Investissements	19 852	13 193
Évaluation à la juste valeur	34 965	9 848
Dotations nettes aux amortissements de la période	(9 333)	(12 915)
Pertes de valeur	-	(7 290)
Reclassement vers stocks	(10 525)	(8 744)
Écart de change	959	(53 321)
AU 31 DÉCEMBRE	**213 923**	**154 694**

La filiale brésilienne Vallourec Florestal exploite des forêts d'eucalyptus principalement destinés à produire le charbon de bois utilisé dans les hauts fourneaux de Vallourec do Brasil et Vallourec & Sumitomo do Brasil.

Au 31 décembre 2015, la Société exploitait environ 113 022 hectares d'eucalyptus sur une surface totale de 232 776 hectares.

Le chiffre d'affaires de Vallourec Florestal s'élève à 68,7 millions d'euros en 2015 contre 84,7 millions d'euros en 2014.

NOTE 2.3 Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles

TESTS DE DÉPRÉCIATION

Les écarts d'acquisition sont testés à chaque clôture annuelle. La valeur d'utilité des UGT est définie comme la somme des flux futurs de trésorerie – Méthode des DCF *discounted cash flows* (cf. paragraphe 2.9 – Principes et méthodes comptables).

Taux d'actualisation

L'actualisation des flux futurs de trésorerie a été réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital applicable aux entreprises du secteur. Ce taux est défini comme la somme du coût des fonds propres et du coût de la dette après impôts, pondérés en fonction de leur part respective.

Les principales composantes du coût moyen pondéré du capital sont :

- une prime de risque marché ;
- un taux sans risque correspondant à une moyenne des bons du trésor pour chaque zone. Il varie entre les zones Europe, États Unis et Brésil et se situe entre 2,2 % et 2,4 % ;
- un bêta calculé sur la base d'un échantillon des entreprises du secteur, spécifique à chaque UGT (généralement compris entre 1,15 et 1,20) ;
- un risque pays spécifique pour les activités situées en dehors de l'Europe et des États-Unis.

La mise en œuvre de ces paramètres aboutit à un taux d'actualisation des principales UGT de 8,1 % pour Vallourec Europe, 8,7 % pour Vallourec North America, 12,7 % pour Vallourec do Brasil, 9,1 % pour Vallourec & Sumitomo do Brasil et de 8,1 % pour Serimax.

Flux futurs de trésorerie

L'évolution du contexte économique peut influer sur certaines estimations et rendre plus difficile l'appréhension des perspectives du Groupe pour la réalisation des tests de dépréciation des actifs. Une valeur boursière du Groupe inférieure à l'actif net consolidé sur un cycle d'activité, des perspectives négatives liées à l'environnement économique, législatif, technologique, ou au secteur d'activité constitueraient des indices de perte de valeur.

Au 31 décembre 2014, les évolutions des marchés (réduction d'activité, sélection rigoureuses des investissements et arrivée de nouveaux concurrents) avaient été analysées comme des indices de pertes de valeur, requérant la mise en œuvre de tests de dépréciation pour l'ensemble des UGT du Groupe, y compris celles n'intégrant pas d'actif incorporel à durée de vie illimitée. Le résultat des tests de dépréciation avait conduit le Groupe à comptabiliser une perte de valeur de 1 061 millions d'euros sur les actifs corporels et incorporels des UGT Vallourec Europe (539 millions d'euros) et Vallourec & Sumitomo do Brasil (522 millions d'euros).

La dégradation de l'environnement économique à laquelle le Groupe est confronté depuis les derniers mois de l'année 2014 (baisse des investissements d'exploration et production de la part des opérateurs pétroliers, volatilité des cours des matières premières et de l'énergie, environnement international fortement concurrentiel) s'est poursuivie sur l'année 2015 et au-delà. En réponse à la baisse constante des prix du pétrole et du gaz depuis fin 2014, les compagnies pétrolières et gazières ont ainsi intensifié le contrôle de leurs coûts, induisant la réduction de leurs dépenses d'investissements et l'optimisation de leurs stocks dans les domaines de l'exploration, la production et le développement des réserves de pétrole et de gaz naturel, avec un impact significatif sur la demande de tubes et sur les prix de ces derniers. Cette réduction de la demande, conjuguée à la baisse des prix résultant de la pression concurrentielle de la part des opérateurs historiques et à l'arrivée de nouveaux concurrents encouragées par les pressions déflationnistes de nos clients impactent significativement la compétitivité, la rentabilité des activités et les flux futurs de trésorerie. C'est le cas notamment dans la région EAMEA, sur certains marchés de produits.

Le plan stratégique à 5 ans du Groupe a été présenté le 15 décembre 2015 au Conseil de Surveillance. Dans ce plan, le Groupe a retenu pour 2016 et 2017 des hypothèses cohérentes avec les données constatées fin 2015 et une hypothèse de reprise progressive de l'activité Pétrole et Gaz en 2017 pour retrouver en 2020 une activité normalisée en volumes dans ce secteur. On considère ainsi en 2020 des niveaux d'investissements pétroliers revenus à des niveaux équivalents à ceux de 2014, considéré comme le niveau d'activité normale du Groupe, ainsi qu'un environnement déflationniste en partie compensé par (i) une amélioration du mix produits, (ii) une évolution favorable du cours des principales devises (USD et BRL) permettant une meilleure compétitivité des outils brésiliens et (iii) les bénéfices d'un plan de compétitivité lancé par le Groupe en 2015. Les hypothèses de taux de change sont cohérentes pour l'ensemble de la période avec celles constatées à fin 2015. Les plans de restructuration non engagés ne sont pas inclus dans les flux futurs de trésorerie. L'année 2020, année normative, est projetée à l'infini en appliquant un taux de croissance de 1,5 % à 2 %, selon l'Unité Génératrice de Trésorerie concernée. Ce taux de croissance prend en compte l'inflation long-terme, les prévisions de croissance des marchés principaux du Groupe Vallourec, notamment le marché Pétrole et Gaz.

Les valeurs d'utilité des actifs des UGT du Groupe (actifs d'exploitation non courants et courants) ont été calculées à partir de ce plan stratégique.

Les tests de perte de valeur réalisés dans cet environnement économique dégradé ont conduit le Groupe à comptabiliser des dépréciations pour perte de valeur sur l'UGT Serimax (36 millions d'euros de perte de valeur relative à l'écart d'acquisition, cf. Note 1), au-delà des dépréciations d'actifs isolés qui ont été comptabilisées par ailleurs.

Les tests réalisés n'ont pas amené à considérer de pertes de valeur sur l'UGT North America. La valeur d'utilité de cette UGT est sensible à la réalisation de certains facteurs (évolution du nombre d'appareils de forage en Amérique du Nord et évolution des prix). Elle résiste à une baisse d'environ - 10 % de son EBITDA (baisse appliquée chaque année de 2016 à 2020 inclus), au-delà, la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette des actifs.

Le Groupe a également travaillé à des analyses de sensibilité en cas de décalage d'une année de la reprise des activités Pétrole et Gaz. Ces scénarios n'ont pas d'impact sur le point d'équilibre de l'année normalisée 2020, dans la mesure où la reprise aurait alors lieu à un rythme plus soutenu. Cette sensibilité montre donc une dégradation des valeurs d'utilité de toutes les UGT ayant des activités dans le secteur Pétrole et Gaz, mais ne remet pas en cause la valeur nette des actifs des UGT concernées.

Analyse des sensibilités des UGT		Vallourec Europe	VSB
Valeurs nettes des actifs au 31.12.2014		1 819	903
Valeurs nettes des actifs à tester au 31.12.2015		1 524	701
Perte de valeur sur actifs isolés (cf. Note 6.1.2) [(a)]		(177)	(5)
VALEURS NETTES APRÈS PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS ISOLÉS AU 31.12.2015		**1 347**	**696**
VALEUR D'UTILITÉ DE L'UGT SUR LA BASE DU PLAN STRATÉGIQUE		**1 975**	**1 088**
Sensibilité au taux d'actualisation	+ 0,5 pt	1 796	1 003
	- 0,5 pt	2 183	1 187
Sensibilité du RBE	- 10 % par an	1 632	934
	+ 10 % par an	2 318	1 242
Sensibilité au taux EUR/USD	+ 5 ct	1 350	991
	- 5 ct	2 657	1 195
Sensibilité d'un décalage de la reprise sur l'horizon du plan		1 567	1 030
Sensibilité sur le taux de croissance à l'infini	+ 0,5 pt	2 103	1 159
	- 0,5 pt	1 865	1 027
PERTE DE VALEUR SUR TESTS D'*IMPAIRMENT*		**-**	**-**

(a) Dont 160 millions d'euros de pertes sur actifs non courants pour Vallourec Europe liées aux décisions annoncées en 2015 visant à rationaliser ses unités européennes de tubes et d'acier, conduisant à réduire d'un tiers par rapport à 2014 la capacité des tuberies européennes d'ici 2017.

L'UGT Vallourec Europe est constituée par les actifs de plusieurs filiales qui interviennent dans le cycle de production des produits commercialisés par cette UGT : une aciérie en France, des laminoirs en France et en Allemagne et des lignes de finitions de tubes.

L'UGT VSB intègre 56 % des actifs de l'activité conjointe brésilienne, ainsi que les actifs de support amont au Brésil (Mine et Forêt) et les actifs des entités qui commercialisent ses produits après une éventuelle opération de finition.

Les flux futurs de trésorerie de ces UGT sont sensibles aux variations de la valeur de leurs transactions à l'export libellées dans une monnaie autre que celle du pays de leur implantation (principalement l'USD). Les flux non couverts sont évalués au cours du 31 décembre 2015, par cohérence avec les valeurs au bilan à tester.

Compte-tenu de la sensibilité des calculs de DCF aux hypothèses retenues, le Groupe a jugé opportun de maintenir les dépréciations pour pertes de valeur constatées fin 2014 sur les UGT Vallourec Europe et VSB.

NOTE 3 Entreprises associées

Les principales entreprises associées (valeur comptable individuelle supérieure à 50 millions d'euros) sont listées ci-dessous.

	HKM	Tianda Oil Pipe	Autres	Total
Activité	**Aciérie**	**Fabrication de tubes**		
Lieu d'implantation	**Allemagne**	**Chine**		
Au 31/12/2013	**72 688**	**54 334**	**45 690**	**172 712**
Augmentation de capital	4 000	-	1 213	5 213
Effet des variations de change	-	4 892	5 401	10 293
Dividendes versés	(6)	(3 219)	(3 323)	(6 548)
Autres	-	-	(32)	(32)
Contribution au résultat de la période	6	1 439	1 042	2 487
Au 31/12/2014	**76 688**	**57 446**	**49 991**	**184 125**
Augmentation de capital	4 000		4 074	8 074
Effet des variations de change	-	2 370	4 136	6 506
Dividendes versés	(6)	(6 272)	(4 474)	(10 752)
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-		(11 044)	(11 044)
Autres	-		(49)	(49)
Contribution au résultat de la période	-	(436)	411	(25)
AU 31/12/2015	**80 682**	**53 108**	**43 045**	**176 835**

Au 31 décembre 2015, seules les sociétés HKM et Tianda Oil Pipe sont identifiées comme des entreprises associées significatives du Groupe.

Les informations financières (à 100 %) résumées de ces sociétés sont présentées ci-dessous.

HKM	31/12/2014	31/12/2015
Actifs non courants	648 882	651 985
Actifs courants	659 829	565 029
Passifs non courants	337 312	584 339
Passifs courants	587 961	229 267
Actif net	**383 438**	**403 408**
Ventes	2 410 968	2 001 550
Résultat d'exploitation	1 771	4 474
Résultat net des activités poursuivies	28	-
Autres éléments du résultat global	-	-
Total du résultat global	-	-
Dividendes versés au Groupe	6	6

La réconciliation des informations financières résumées de l'entreprise associée HKM avec la valeur comptable des intérêts du Groupe dans cette entreprise associée s'établit de la manière suivante :

HKM	31/12/2014	31/12/2015
Actif net	383 438	403 408
Pourcentage de détention du Groupe dans HKM	20 %	20 %
Goodwill	-	-
Autres	-	-
Valeur titres mis en équivalence	76 688	80 682
Résultat HKM	28	-
Pourcentage de détention du Groupe dans HKM	20 %	20 %
Quote-part de résultat net	6	-

Tianda Oil Pipe est cotée à la Bourse de Hong Kong. Le cours de l'action s'élevait à 1,14 HKD au 31 décembre 2015 contre 1,30 HKD au 31 décembre 2014.

Tianda Oil Pipe	31/12/2014 [(a)]
Actifs non courants	157 559
Actifs courants	225 356
Passifs non courants	-
Passifs courants	87 564
Actif net	**295 351**
Ventes	352 072
Résultat d'exploitation	9 281
Résultat net des activités poursuivies	7 398
Autres éléments du résultat global	136
Total du résultat global	7 535
Dividendes versés au Groupe	3 219

(a) Derniers comptes audités disponibles.

La réconciliation des informations financières résumées de l'entreprise associée Tianda Oil Pipe avec la valeur comptable des intérêts du Groupe dans cette entreprise associée s'établit de la manière suivante :

Tianda Oil Pipe	31/12/2014 [(a)]
Actif net	295 351
Pourcentage de détention du Groupe dans Tianda Oil Pipe	19,45 %
Goodwill	-
Autres	-
Valeur titres mis en équivalence	57 446
Résultat Tianda Oil Pipe	7 398
Pourcentage de détention du Groupe dans Tianda Oil Pipe	19,45 %
Quote-part de résultat net	1 439

(a) Derniers comptes audités disponibles.

Le Groupe détient également des intérêts dans d'autres entreprises associées (qui, considérées individuellement, ne sont pas significatives) pour une valeur comptable globale de 43 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 50 millions d'euros au 31 décembre 2014.

NOTE 4 Autres actifs non courants

	Autres placements en titres de capitaux propres	Prêts	Autres immobilisations financières	Autres	Total
Au 31/12/2013	**85 513**	**6 184**	**40 836**	**304 429**	**436 962**
Valeur brute	73 885	6 713	41 571	314 375	436 544
Provisions	(1 176)	-	(304)	-	(1 480)
Au 31/12/2014	**72 709**	**6 713**	**41 267**	**314 375**	**435 064**
Valeur brute	67 166	4 659	36 662	125 925	234 412
Provisions	(1 052)	-	(227)	-	(1 279)
AU 31/12/2015	**66 114**	**4 659**	**36 435**	**125 925**	**233 133**

Au 31 décembre 2015, les titres classés en actifs disponibles à la vente concernent presque exclusivement les titres Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., cotés à la Bourse de Tokyo, acquis courant 2009 pour un montant total de 81,9 millions d'euros.

Vallourec et Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp. ont signé le 31 décembre 2009 un contrat de partenariat d'une durée de 7 ans incluant une prise de participation réciproque dans leur capital pour un montant d'environ 120 millions de dollars. Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp. et Vallourec, partenaires dans Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, coopèrent au développement du joint VAM.

Au regard du caractère stratégique et durable de la participation, Vallourec a fixé des seuils au-delà desquels une baisse de la valeur liquidative des titres Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp. présenterait un caractère significatif ou prolongé nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation par le compte de résultat :

- 3 ans pour le caractère prolongé d'une baisse ;
- 40 % pour le caractère significatif d'une baisse.

La juste valeur de ces titres au 31 décembre 2015, basée sur leur valeur liquidative de 63,9 millions d'euros, présente une perte de 18 millions d'euros qui est comptabilisée dans les capitaux propres. Pour mémoire la valeur liquidative des titres au 31 décembre 2014 était de 71,9 millions d'euros et dégageait une perte de 10 millions d'euros comptabilisée en capitaux propres.

Les autres immobilisations financières sont constituées principalement par des dépôts et cautionnements au Brésil (21 millions d'euros au 31 décembre 2015, voir aussi Note 16), versés notamment dans le cadre de contentieux fiscaux.

Les autres actifs non courants sont composés essentiellement de créances fiscales à plus d'un an au Brésil et aux États-Unis pour 125,8 millions d'euros.

L'impact de l'application de l'Amendement IFRS 11 s'est traduit par une baisse des actifs non courants de 165 millions d'euros en contrepartie des passifs long terme.

Échéances des autres actifs non courants	Entre 1 et 5 ans	5 ans et plus	Total
VALEURS BRUTES AU 31/12/2014			
Prêts	4 143	2 570	6 713
Autres placements en titres de capitaux propres	-	82 259	82 259
Autres immobilisations financières	212 707	134 865	347 572
TOTAL	**216 850**	**219 694**	**436 544**
VALEURS BRUTES AU 31/12/2015			
Prêts	2 357	2 302	4 659
Autres placements en titres de capitaux propres	-	76 080	76 080
Autres immobilisations financières	103 659	50 014	153 673
TOTAL	**106 016**	**128 396**	**234 412**

NOTE 5 Impôts différés

Les principales bases de calcul des impôts différés sont :

- récurrentes : les provisions pour congés payés, contribution sociale de solidarité… ;
- non récurrentes : les provisions réglementées annulées, la participation des salariés, les provisions pour risques et charges non déductibles fiscalement ainsi que les retraitements d'homogénéisation des comptes sociaux ou de consolidation ;
- récurrentes long terme : les provisions pour engagements en matière de retraites non déductibles fiscalement, les provisions non déductibles sur immobilisations et les écarts d'évaluation sur les actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Les impôts différés sont reconnus selon la méthode du report variable.

Les taux utilisés sont les taux de recouvrement connus à la date d'arrêté des comptes.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33,33 %. La loi sur le financement de la Sécurité sociale n°99-1140 du 28 décembre 1999 a instauré un complément d'imposition égal à 3,3 % de l'impôt de base dû, pour les sociétés françaises ; le taux légal d'imposition se trouve ainsi majoré de 1,1 % pour être égal à 34,43 %. La loi de finance rectificative pour 2011 n° 2011-1978 du 28 décembre 2011 a instauré une contribution exceptionnelle égale à 5 % du montant de l'impôt sur les sociétés dû par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros. Cette contribution est temporaire mais la loi de Finances pour 2013 dans son article 30 a étendu de deux ans sa période d'application ; elle s'applique ainsi aux exercices 2011 à 2015. Le taux de cette contribution est de 10,7 %.

Les taux d'imposition différée retenus pour les sociétés françaises en 2015, inchangés par rapport à 2014, sont de 34,43 % pour les taxations courantes et 0 % pour les plus ou moins values à long terme.

Les taux d'imposition différée retenus en 2015, inchangés par rapport à 2014, sont de 31,6 % pour l'Allemagne, 34 % pour le Brésil et 36,5 % pour les États-Unis.

La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sont classées en charges d'exploitation.

	2014	2015
Impôts différés actif	223 102	148 783
Impôts différés passif	256 246	216 172
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS /(IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF) NETS	**(33 144)**	**(67 389)**

Présentation des impôts différés par nature :

Au 31/12/2015	Actifs	Passifs	Net Impôts différés passif
Immobilisations	-	210 260	
Autres actifs et passifs	-	42 001	
Stocks	21 273	-	
Engagements envers le personnel	12 717	-	
Instruments dérivés	165	-	
Réserves distribuables et de conversion	-	1 851	
SOLDE NET	**34 155**	**254 112**	**(219 957)**
Activation des déficits ordinaires	152 568	-	152 568
TOTAL	**186 723**	**254 112**	**(67 389)**

Au 31/12/2014	Actifs	Passifs	Net Impôts différés passif
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	220 467	
Autres actifs et passifs	-	19 797	
Stocks	34 225	-	
Engagements envers le personnel	55 732	-	
Instruments dérivés	7 294	-	
Réserves distribuables et de conversion	-	1 851	
SOLDE NET	**97 251**	**242 115**	**(144 864)**
Activation des déficits ordinaires	111 720	-	111 720
TOTAL	**208 971**	**242 115**	**(33 144)**

Les impôts différés en valeur brute du Groupe au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 s'analysent comme suit :

Au 31/12/2015	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu ou déprécié
Reports fiscaux déficitaires	1 565 529	487 253	152 568	334 686
Autres actifs d'impôts	-	-	(3 785)	246 788
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS	**-**	**487 253**	**148 783**	**581 474**
Passifs d'impôts	-	-	(216 172)	-
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS	**-**	**-**	**(216 172)**	**-**
TOTAL	**-**	**-**	**(67 389)**	**581 474**

Au 31/12/2014	Valeur brute	Impôt différé correspondant	Impôt différé reconnu	Impôt différé non reconnu
Reports fiscaux déficitaires	916 497	287 833	111 720	176 113
Autres actifs d'impôts	-	-	111 382	229 930
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS	**-**	**287 833**	**223 102**	**406 043**
Passifs d'impôts	-	-	(256 246)	-
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS	**-**	**-**	**(256 246)**	**-**
TOTAL	**-**	**-**	**(33 144)**	**406 043**

Les reports fiscaux déficitaires concernent principalement Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, le groupe d'intégration fiscale France, Vallourec Changzhou, Vallourec Star, Vallourec Deutschland et Vallourec Saudi Arabia.

Les impôts différés actifs sont reconnus lorqu'il existe une assurance raisonnable de récupération de ces actifs d'impôts différés dans un futur prévisible. Lorsqu'il est estimé que l'imputation de ces déficits sur les bénéfices imposables futurs présente un caractère incertain, aucun impôt différé actif n'est reconnu, et le cas échéant, ceux existant à l'ouverture sont dépréciés.

Au 31 décembre 2015, dans le cas de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, structure dédiée à notre partenaire Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp. et à nous-mêmes, les analyses menées concluent à une assurance raisonnable de la récupération des impôts différés actifs nets dans un horizon de recouvrement supérieur à 10 ans mais inférieur à la durée de vie moyenne des immobilisations industrielles (pour un montant de 63,2 millions d'euros).

Les variations d'impôts différés se décomposent comme suit :

Actif/ (Passif) net d'impôt	2014	2015
AU 1ER JANVIER	**(22 117)**	**(33 144)**
Effet des variations de taux change	(17 113)	(34 755)
Comptabilisé en résultat	(28 037)	45 037
Comptabilisé dans les réserves	37 684	(12 753)
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	(3 936)
Autres	(3 561)	(27 838)
AU 31 DÉCEMBRE	**(33 144)**	**(67 389)**

Le montant de l'impôt différé comptabilisé en réserves correspond principalement à la variation des impôts différés calculés sur les instruments dérivés et les écarts actuariels des engagements de retraites et assimilés envers le personnel.

NOTE 6 Stocks et en-cours

	Matières premières et marchandises	Produits en cours de production	Produits intermédiaires et finis	Total
VALEURS BRUTES				
Au 31/12/2013	**555 431**	**510 681**	**472 523**	**1 538 635**
Variations de stocks enregistrées en compte de résultat	(8 953)	51 273	672	42 992
Effet des variations de change	19 022	44 000	11 709	74 731
Autres variations	(10 192)	6 771	10 524	7 103
Au 31/12/2014	**555 308**	**612 725**	**495 428**	**1 663 461**
Variations de stocks enregistrées en compte de résultat	(66 443)	(292 395)	(48 881)	(407 719)
Effet des variations de change	(12 049)	37 953	(35 426)	(9 522)
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(13 545)	(284)	(12 386)	(26 215)
Autres variations	5 300	-	8 742	14 042
AU 31/12/2015	**468 571**	**357 999**	**407 477**	**1 234 047**
DÉPRÉCIATION				
Au 31/12/2013	**(46 106)**	**(20 688)**	**(48 402)**	**(115 196)**
Effet des variations de change	(1 718)	(1 447)	(1 105)	(4 270)
Dotations [(a)]	(61 601)	(9 048)	(18 566)	(89 215)
Reprises	20 878	5 384	9 601	35 863
Autres variations	(659)	-	47	(612)
Au 31/12/2014	**(89 206)**	**(25 799)**	**(58 425)**	**(173 430)**
Effet des variations de change	980	(1 320)	4 419	4 079
Dotations [(a)]	(38 789)	(8 208)	(38 921)	(85 918)
Reprises	33 454	13 572	34 816	81 842
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	2 127	-	2 927	5 054
Autres variations	(959)	1 425	25	491
AU 31/12/2015	**(92 393)**	**(20 330)**	**(55 159)**	**(167 882)**

(a) Les dotations aux provisions de stock de matières premières et consommables comprennent des dépréciations de pièces de rechange liées à des actifs industriels ayant fait l'objet d'une perte de valeur pour un montant de 11 millions d'euros en 2015 et 21 millions d'euros en 2014.

Le coût de la sous-activité éventuelle est exclu de la valeur des stocks. Les produits fabriqués à la commande sont dépréciés, le cas échéant, pour la partie non affectée et valorisés au prix de la ferraille (si applicable). Les stocks sont dépréciés en fonction de leurs valeurs nettes réalisables.

Valeurs nettes	Matières premières et marchandises	Produits en cours de production	Produits intermédiaires et finis	Total
Au 31/12/2014	466 102	586 926	437 003	1 490 031
AU 31/12/2015	**376 178**	**337 669**	**352 318**	**1 066 165**

NOTE 7 Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	Avances et acomptes versés sur commandes	Créances clients et comptes rattachés (brut) [a]	Provisions pour dépréciation	Total
Au 31/12/2013	**10 835**	**1 101 860**	**(13 922)**	**1 098 773**
Variations de périmètre	-	1 742	-	1 742
Effet des variations de change	(469)	59 427	(810)	58 148
Variations des valeurs brutes	25 105	(34 172)	-	(9 067)
Dotations aux provisions	-	-	(7 140)	(7 140)
Reprises de provisions	-	-	5 811	5 811
Autres variations	-	(19)	(2 594)	(2 613)
Au 31/12/2014	**35 471**	**1 128 838**	**(18 655)**	**1 145 654**
Variations de périmètre	-	-	-	-
Effet des variations de change	(4 992)	(98)	3 714	(1 376)
Variations des valeurs brutes	(17 311)	(480 791)	-	(498 102)
Dotations aux provisions [b]	-	-	(58 599)	(58 599)
Reprises de provisions	-	-	10 462	10 462
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(531)	(24 148)	209	(24 470)
Autres variations	-	(36 719)	8 054	(28 665)
AU 31/12/2015	**12 637**	**587 082**	**(54 815)**	**544 904**

(a) Sur les modalités de comptabilisation et d'évaluation, cf. Principes et méthodes comptables paragraphe 2.16.1.

(b) Dont 40,9 millions d'euros correspondent au provisionnement des créances clients échues nées en Angola et au Vénézuela pour prendre en compte le risque de contrôle de change de ces pays.

L'impact de l'application de l'Amendement IFRS 11 au 1er janvier 2015 s'est traduit par une baisse des créances clients de 33,1 millions d'euros en contrepartie des dettes fournisseurs.

NOTE 8 Instruments financiers

Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers du bilan sont présentés et évalués selon les différentes catégories conformes à la norme IAS 39.

8.1 INCIDENCE DES NORMES IAS 32 ET IAS 39 SUR LES CAPITAUX PROPRES ET LE RÉSULTAT

Comme précisé au paragraphe 2.16 des principes et méthodes comptables, les principales incidences des normes IAS 32 et 39 concernent la comptabilisation des contrats de couverture conclus par le Groupe au regard de ses opérations commerciales d'achats et de ventes en devises et la comptabilisation des actifs financiers disponibles à la vente. Les autres conséquences du passage aux normes IAS 32 et 39 ont eu peu d'impact sur les comptes (évaluation des prêts logement consentis au personnel selon la méthode du taux d'intérêt effectif, valorisation à leur juste valeur des valeurs mobilières de placement).

En ce qui concerne les couvertures de change, la relation de couverture s'appuie sur le cours spot des devises. La partie report/déport des instruments dérivés est systématiquement considérée comme non efficace et est passée en compte de résultat (résultat financier). Les créances et dettes en devises ont été revalorisées au cours spot au 31 décembre.

Les instruments de couverture passent d'une position nette passive de 145,1 millions d'euros au 31 décembre 2014 à une position nette passive de 131,5 millions d'euros au 31 décembre 2015.

La variation de l'euro face au dollar américain au cours de l'exercice 2015 explique l'essentiel des 30,9 millions d'euros de variation de la valeur intrinsèque des couvertures affectées aux prévisions de ventes et d'achats en devise et des 13,5 millions d'euros de variation de la valeur intrinsèque des couvertures adossées aux créances et aux dettes.

Les instruments financiers à caractère spéculatif restent exceptionnels et s'expliquent par la non-efficacité d'une relation de couverture au regard de la norme IAS 39. Leurs variations de valeur n'impactent pas le résultat de change de manière significative.

Postes du bilan concernés	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Variations en 2015		
			Total	Dont réserves	Dont résultat
1 – Instruments dérivés comptabilisés au bilan [a]					
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises et achats à terme [b] liées aux carnets de commandes et offres commerciales	(71 636)	(40 727)	30 909	30 188	721
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (et achats à terme) liées aux créances clients (et aux dettes commerciales [b])	(55 329)	(41 788)	13 541	-	13 541
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (et achats à terme) liées aux créances financières (et aux dettes financières)	(29 459)	(54 701)	(25 242)	-	(25 242)
Comptabilisation du report/déport	9 077	4 062	(5 015)	(2 449)	(2 566)
Comptabilisation des variations de juste valeur des swaps de taux d'intérêt	-	-	-		-
Variations de valeurs liées aux instruments de couverture mis en place dans le cadre de l'actionnariat salarié	2 259	1 625	(634)	(262)	(372)
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS	**(145 088)**	**(131 529)**	**13 559**	**27 477**	**(13 918)**
› Dont instruments dérivés – actifs	28 211	20 341			
› Dont instruments dérivés – passifs	173 300	152 429			
› Dont reclassement en actifs destinés à être cédés	-	(559)			
2 – Créances (dettes) couvertes en devises – écart de conversion					
Évaluation au cours de change à la date de clôture (dettes [b] et créances commerciales)	52 584	36 877	(15 707)	-	(15 707)
Évaluation au cours de change à la date de clôture (dettes et créances financières)	30 529	55 299	24 770	-	24 770
INCIDENCES DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**(61 975)**	**(39 353)**	**22 622**	**27 477**	**(4 855)**
3 – Évaluation des autres placements en titres de capitaux propres à juste valeur	**(6 321)**	**(13 951)**	**(7 630)**	**(7 630)**	**-**
TOTAL	**(68 296)**	**(53 304)**	**14 992**	**19 847**	**(4 855)**

(a) Présentation compensée sur ce tableau : + = position active, () = position passive.

(b) Montants non significatifs.

La variation de juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change qui impactait les capitaux propres au 31 décembre 2014 était de (71,6) millions d'euros. Au cours de l'exercice 2015, environ 81 % de la variation de juste valeur positive attachée au carnet de commandes et aux offres commerciales fin 2014 a été transférée des capitaux propres vers le résultat, sur le poste perte ou profit de change du Groupe. Ce montant matérialise l'impact des variations de valeur des couvertures de change sur le carnet de commandes et les offres commerciales au 31 décembre 2014 qui ont été soit totalement ou partiellement dénouées, soit transformées en créances au cours de l'exercice 2015.

Cet impact correspond aux couvertures de créances en dollar US qui représentent la quasi-totalité des couvertures impactant les capitaux propres au 31 décembre 2015.

Postes du bilan concernés	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014	Variations en 2014 Total	Dont réserves	Dont résultat
1- Instruments dérivés comptabilisés au bilan [a]					
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises et achats à terme [b] liées aux carnets de commandes et offres commerciales	34 917	(71 636)	(106 553)	(104 586)	(1 967)
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (et achats à terme) liées aux créances clients (et aux dettes commerciales [b])	20 117	(55 329)	(75 446)	-	(75 446)
Variations de valeur intrinsèque des ventes à terme de devises (achats à terme) liées aux créances financières (et aux dettes financières)	10 270	(29 459)	(39 729)	-	(39 729)
Comptabilisation du report/déport	(1 023)	9 077	10 100	(182)	10 282
Comptabilisation des variations de juste valeur des swaps de taux d'intérêt	-	-	-		-
Variations de valeurs liées aux instruments de couverture mis en place dans le cadre de l'actionnariat salarié	3 441	2 259	(1 182)	(66)	(1 116)
SOUS-TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS	**67 722**	**(145 088)**	**(212 810)**	**(104 834)**	**(107 976)**
› Dont instruments dérivés - actifs	91 788	28 211			
› Dont instruments dérivés – passifs	24 066	173 300			
2 – Créances (dettes [b]) couvertes en devises – écart de conversion					
Évaluation au cours de change à la date de clôture (dettes [b] et créances commerciales)	(32 030)	52 584	84 614	-	84 614
Évaluation au cours de change à la date de clôture (dettes et créances financières)	2 546	30 529	27 983	-	27 983
INCIDENCES DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**38 238**	**(61 975)**	**(100 213)**	**(104 834)**	**4 621**
3 – Évaluation des autres placements en titres de capitaux propres à juste valeur	**5 626**	**(6 321)**	**(11 947)**	**(11 947)**	**-**
TOTAL	**43 864**	**(68 296)**	**(112 160)**	**(116 781)**	**4 621**

(a) Présentation compensée sur ce tableau : + = position active, () = position passive.

(b) Montants non significatifs.

La variation de juste valeur des instruments financiers de couverture du risque de change qui impactait les capitaux propres au 31 décembre 2013 était de 34,9 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2014, environ 87 % de la variation de juste valeur positive attachée au carnet de commandes et aux offres commerciales fin 2013 a été transférée des capitaux propres vers le résultat, sur le poste perte ou profit de change du Groupe. Ce montant matérialise l'impact des variations de valeur des couvertures de change sur le carnet de commandes et les offres commerciales au 31 décembre 2013 qui ont été soit totalement ou partiellement dénouées, soit transformées en créances au cours de l'exercice 2014.

Cet impact correspond aux couvertures de créances en dollar US qui représentent plus de 93 % des couvertures impactant les capitaux propres au 31 décembre 2013.

8.2 INFORMATION SUR LA NATURE ET L'ÉTENDUE DU RISQUE DE MARCHÉ ET LA MANIÈRE DONT IL EST GÉRÉ PAR LE GROUPE

Les risques de marché sont composés des risques de taux, de change (conversion et transaction), de crédit et du risque actions. Le risque de liquidité est abordé en Note 16.

Risques de taux d'intérêt

La gestion du financement long terme et moyen terme de la zone euro est regroupée autour de la société Vallourec et de la sous-holding Vallourec Tubes.

Total de la dette

Au 31/12/2015	Autres emprunts	Liquidités
Taux fixe à l'origine	1 990 269	-
Taux variable à l'origine swappé à taux fixe	-	-
Taux fixe	**1 990 269**	**-**
Taux variable	**159 528**	**630 540**
TOTAL	**2 149 797**	**630 540**

Au 31/12/2014	Autres emprunts	Liquidités
Taux fixe à l'origine	2 186 145	-
Taux variable à l'origine swappé à taux fixe	-	-
Taux fixe	**2 186 145**	**-**
Taux variable	**507 372**	**1 146 913**
TOTAL	**2 693 517**	**1 146 913**

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable.

Le montant des emprunts à taux fixe à l'origine s'analyse principalement par des emprunts obligataires et billets de trésorerie émis par Vallourec :

- le 7 décembre 2011, un emprunt obligataire d'un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de 4,25 % ;
- en août 2012, deux placements privés obligataires à long terme d'un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de 3,25 % et de 55 millions d'euros à quinze ans avec un coupon annuel de 4,125 %.
- le 30 septembre 2014, un emprunt obligataire d'un montant de 500 millions d'euros à échéance septembre 2024, avec un coupon fixe annuel de 2,25 %.
- un encours de billets de trésorerie d'un montant de 77 millions d'euros.

Par ailleurs, en décembre 2009, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, filiale détenue à 56 % par le Groupe, a contracté un emprunt auprès de la BNDES (Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social). Cet emprunt à taux fixe de 4,5 % est utilisé pour un montant de 109,5 millions de reals brésiliens au 31 décembre 2015. Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil a également souscrit en 2010 un contrat de location-financement à taux fixe.

La dette financière exposée à une variation des taux d'intérêt à taux variable se situe à 159,5 millions d'euros (environ 7 % de la dette brute totale) au 31 décembre 2015.

Aucune ligne de financement significative à taux fixe n'arrivera à maturité contractuelle au cours des 12 mois suivant la clôture du 31 décembre 2015, hormis :

- l'encours de 77 millions d'euros de billets de trésorerie émis au plus à un an ;
- diverses lignes de financement au sein des filiales du Groupe (pour 85 millions d'euros).

Compte tenu de la politique de couverture du risque de taux d'intérêt du Groupe, l'impact d'une hausse des taux d'intérêt de 1 % appliquée aux taux courts de la zone euro, aux taux brésiliens et chinois et aux taux monétaires britanniques et américains se traduirait par une hausse de 1,6 millions d'euros de la charge financière annuelle du Groupe, sur la base d'une hypothèse d'une totale stabilité de la dette financière et à taux de change constant, et après prise en compte des effets des éventuels instruments de couverture. Cet impact ne tient pas compte du risque de taux sur les billets de trésorerie émis au plus à un an et sur les liquidités, celles-ci étant placées à court terme (au plus à trois mois).

Risque de conversion

Les actifs, passifs, produits et charges des filiales sont exprimés en différentes devises. Les comptes du Groupe sont présentés en euros. Les actifs, passifs, produits et charges libellés dans des monnaies autres que l'euro doivent être convertis en euros au taux applicable afin d'être intégrés dans ces comptes.

Si l'euro s'apprécie (ou se déprécie) par rapport à une autre devise, la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges initialement comptabilisés dans cette autre devise diminuera (ou augmentera). Ainsi, les variations de valeur de l'euro peuvent avoir un impact sur la valeur en euros des éléments d'actif et de passif, les produits et les charges non libellés en euros, même si la valeur de ces éléments n'a pas changé dans leur monnaie d'origine.

En 2015, le résultat net part du Groupe était généré pour une part significative par des filiales qui établissent des comptes en une devise autre que l'euro (principalement en dollars US et en reals brésiliens). Une variation de 10 % des parités aurait eu un impact à la hausse ou à la baisse sur le résultat net part du Groupe d'environ 16 millions d'euros.

Par ailleurs, la sensibilité du Groupe au risque de change long terme est reflétée par l'évolution historique des réserves de conversion imputées dans les capitaux propres (- 500,5 millions d'euros au 31 décembre 2015) qui, au cours des derniers exercices, a été essentiellement liée à l'évolution du dollar US et du real brésilien.

Réserve de conversion – part du Groupe	31/12/2014	31/12/2015
USD	158 184	320 968
GBP	(8 728)	(5 789)
Real brésilien	(479 818)	(863 699)
Yuan chinois	50 497	58 473
Autres	(7 839)	(10 528)
TOTAL	**(287 704)**	**(500 575)**

Risque de transaction

Le Groupe est soumis à des risques de change en raison de ses expositions commerciales liées à des opérations de ventes et d'achats conclues par certaines de ses filiales dans une monnaie autre que leur devise fonctionnelle.

La principale devise étrangère traitée est le dollar US (USD) : une part significative des opérations de Vallourec (environ 38,4 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2015) est facturée en dollar US par des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar US.

Les fluctuations de change entre l'euro, le real brésilien (BRL) et le dollar US peuvent donc modifier la marge opérationnelle du Groupe. Leur impact est cependant très difficilement quantifiable pour deux raisons :

1. il existe un phénomène d'ajustement sur les prix de vente libellés en dollar US, qui dépend des conditions de marché dans les différents secteurs d'activité où opère Vallourec ;
2. certaines ventes et certains achats, même s'ils sont libellés en euros ou en real brésilien, sont influencés par le niveau du dollar US. Ils sont donc impactés indirectement et à une échéance plus ou moins lointaine par l'évolution de la devise américaine.

Le Groupe gère activement son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat à des variations de cours, en mettant en place des couvertures dès la commande et parfois dès l'offre commerciale.

Les commandes, puis les créances, les dettes et les flux d'exploitation sont ainsi couverts avec des instruments financiers qui sont principalement des ventes et des achats à terme. Le Groupe a parfois recours à des options.

Des annulations de commandes pourraient donc provoquer des annulations de couvertures en place, avec pour conséquence une comptabilisation des gains ou pertes attachés à ces couvertures annulées dans le compte de résultat consolidé.

Nous estimons que l'impact d'une hausse ou d'une baisse de 10 % des devises traitées sur l'ensemble des couvertures mises en place par le Groupe provoquerait une diminution ou une augmentation de 80,3 millions d'euros de la valeur intrinsèque comptabilisée dans les fonds propres consolidés au 31 décembre 2015. L'essentiel de ces montants proviendraient des évolutions du dollar US contre l'euro et dans une moindre mesure du real brésilien contre le dollar US.

Pour être éligible à la comptabilité de couverture au sens de la norme IAS 39, le groupe Vallourec a développé ses systèmes de gestion de trésorerie et de facturation afin de permettre la traçabilité tout au long de la durée de vie des instruments de couverture au regard des transactions couvertes.

Au 31 décembre 2015, les contrats à terme fermes en cours qui permettent de couvrir les transactions sur achats et ventes en devises portent sur les montants suivants :

Contrats de couverture d'opérations réalisées sur transactions commerciales – Risque de change	2014	2015
Contrat de change à terme : ventes à terme	1 622 654	1 065 094
Contrat de change à terme : achats à terme	143 360	55 879
Options de change sur ventes	-	-
Options de change sur achats	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-
TOTAL	**1 766 014**	**1 120 973**

Échéances des contrats au 31 décembre 2015

Contrats sur transactions commerciales	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de change : ventes à terme	1 065 094	1 046 815	18 279	-
Contrats de change : achats à terme	55 879	55 879		-
Options de change sur ventes	-	-	-	-
Options de change sur achats	-	-	-	-
Matières premières et énergie – achats, options	-	-	-	-
TOTAL	**1 120 973**	**1 102 694**	**18 279**	**-**

Les ventes à terme (1 065 millions d'euros sur les 1 121 millions d'euros) correspondent principalement à des ventes de dollars US. Ces dernières ont été réalisées à un cours moyen à terme EUR/USD de 1,18 et USD/BRL de 3,61.

Les couvertures ont généralement été réalisées, en 2015, comme en 2014, sur une durée moyenne d'environ dix mois et couvraient principalement les transactions futures hautement probables et les créances en devises.

En complément des couvertures des opérations commerciales, Vallourec a mis en place des contrats de couverture des prêts et créances financières libellés en devises étrangères :

- depuis 2011, des ventes à terme pour 369,1 millions de Dollars USD (281,6 millions d'euros).

Ces instruments sont destinés à couvrir soit l'endettement libellé en USD, soit les prêts en devises étrangères mis en place par la holding de financement Vallourec Tubes dans la devise des filiales qui en bénéficient. Les échéances des achats et ventes à terme s'échelonnent entre 2016 et 2017 en fonction des échéances des prêts et dettes couverts.

En dehors des emprunts et dettes financières libellés en devises, Vallourec ne couvre pas ses autres actifs et passifs financiers du bilan consolidé en devises (risques de conversion).

Risques de crédit

Vallourec est soumis au risque de crédit au titre de ses actifs financiers non dépréciés dont le non recouvrement pourrait impacter les résultats et la situation financière de la Société.

Le Groupe a principalement identifié quatre types de créances répondant à ces caractéristiques :

- les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe ;
- les dépôts de garantie versés dans le cadre de contentieux fiscaux et les créances fiscales sur le Brésil ;
- les créances clients et comptes rattachés ;
- les dérivés qui ont une juste valeur positive,

1. Concernant les prêts 1 % construction octroyés aux salariés du Groupe, ils ne présentent pas de risque de crédit dans la mesure où l'intégralité du prêt est dépréciée dès lors qu'un retard dans le recouvrement des sommes à recevoir est constaté. Il est rappelé que ces prêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliqué aux flux de trésorerie attendus jusqu'à la date d'échéance de ces prêts (le taux d'intérêt des contrats pouvant être inférieur) ;
2. Concernant les dépôts de garantie et les créances fiscales sur le Brésil, il n'existe pas de risque particulier sur ces créances puisqu'en cas de dénouement défavorable de ces contentieux, le risque est déjà appréhendé, ces créances faisant l'objet d'une provision, et les fonds ayant déjà été versés pour tout ou partie ;
3. Concernant les créances clients et les comptes rattachés, la politique du Groupe en matière de dépréciation des créances clients est de constater une provision dès lors que des indices de perte de valeur ont été identifiés. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus compte tenu de la situation de la contrepartie.

Au 31 décembre 2015, le Groupe considère qu'il n'y a pas lieu de présumer de risque sur ses créances non dépréciées et échues depuis moins de 90 jours. Le montant total des créances clients échues depuis plus de 90 jours et non dépréciées s'élève à 46,4 millions d'euros au 31 décembre 2015, soit 8,7 % des créances clients nettes totales du Groupe.

Vallourec considère que le risque est limité compte tenu des procédures existantes en matière de gestion du risque client avec :

- l'utilisation d'assurances crédit et le recours à des crédits documentaires ;
- l'ancienneté des relations commerciales avec de grands clients du Groupe ;
- la politique de recouvrement commercial.

Vallourec reste soumis aux risques pays qui pourraient conditionner le règlement de certaines de ses créances.

Par ailleurs, les créances clients non échues au 31 décembre 2015 s'élevaient à 350,1 millions d'euros, soit 65,4 % du total des créances clients nettes ;

4. Concernant les dérivés qui ont une juste valeur positive, le groupe ne traite qu'avec des contreparties de premier rang. Le risque de crédit est considéré comme non significatif.

Les échéances de ces créances clients sont les suivantes :

Au 31 décembre 2015	0 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 180 jours	> à 180 jours	Total
Non échues	183 943	106 800	21 546	33 286	4 561	350 136

Risques actions

Les actions propres détenues par Vallourec au 31 décembre 2015 comprennent :

D'une part, les actions affectées à des opérations d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe.

Dans ce cadre, Vallourec détient :

- 3 094 actions propres acquises en 2008 après attribution définitive de 26 844 actions en 2011, de 70 050 actions en 2013 et 12 actions en 2014 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 85 560 actions propres acquises en 2011 dans le cadre du plan de rachats d'actions du 7 juin 2011, après attribution définitive de 27 534 actions en 2012, de 86 377 actions en 2013, de 91 929 actions en 2014 et 108 600 actions en 2015 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 305 400 actions propres acquises en 2012 dans le cadre du plan de rachats d'actions du 31 mai 2012 après attribution définitive de 94 600 actions en 2014 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 300 000 actions propres acquises en 2014.

Les actions acquises avant 2008 et disponibles pour être attribuées aux employés ont été totalement octroyées au 31 décembre 2015. Le Directoire, en consultation avec le Conseil de Surveillance, a décidé d'affecter ces actions auto-détenues à la couverture des plans d'actions de performance et d'actionnariat salarié du Groupe.

D'autre part Vallourec a mis en place en 2012 un contrat de liquidité auprès de Rothschild & Cie Banque. Sa mise en œuvre intervient dans le cadre de l'autorisation générale annuelle de rachat d'actions délivrée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2015 (onzième résolution).

Le 8 avril 2014, Vallourec s'est engagé sur un apport complémentaire de 12,5 millions d'euros dont 5 millions ont été versés à fin 2014 afin de permettre à Rothschild & Cie Banque d'assurer la continuité de ses interventions au titre du contrat.

A la date du 31 décembre 2015, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité chez Rothschild & Cie Banque :

- 1 375 000 titres pour une valeur au 31 décembre de 11,8 millions d'euros ;
- 1 428 580 euros

Classification et évaluation des actifs et passifs

Les montants inscrits au bilan sont détaillés en fonction des modalités de valorisation retenues pour chaque instrument financier.

2015	Notes	Catégorie [a]	Valeur brute au 31/12/2015	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat
ACTIFS						
Autres actifs non courants	**4**					
Titres de participation cotés		ADV	63 939	-	63 939	-
Autres placements en titres de capitaux propres		ADV	3 227	-	3 227	-
Prêts		P&C	4 659	4 659	-	-
Autres immobilisations financières		P&C / ADE [b]	36 662	36 662	-	-
Créances clients et comptes rattachés	**7**	**P&C**	**587 082**	**587 082**	**-**	**-**
Instruments dérivés actifs	**8**					
Instruments financiers de couverture		CFT	5 126	-	5 126	
Instruments financiers de couverture [f]		AF - JVpR	15 215	-	-	15 215
Instruments financiers spéculatifs		AF - JVpR	-	-	-	-
Autres actifs courants	**9**	**P&C**	**307 474**	**307 474**	**-**	**-**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**10**	**AF - JVpR**	**630 540**	**-**	**-**	**630 540**
PASSIFS						
Emprunts et dettes financières [c] [e] auprès des établissements de crédit	**16**	**CA-TIE**	**238 010**	**238 010**	**-**	**-**
Autres	**16**	**CA-TIE**	**229 873**	**229 873**	**-**	**-**
Empunt de crédit - bail	**16**	**CA-TIE**	**78 017**	**78 017**	-	-
Emprunt obligataire	**16**	**CA-TIE**	**1 597 916**	**1 597 916**	-	-
Emprunts et concours bancaires courants [d] [e]	**16**	**CA-TIE**	**5 981**	**5 981**	**-**	**-**
Fournisseurs et comptes rattachés		**CA**	**523 476**	**523 476**	**-**	**-**
Instruments dérivés passifs	**8**					
Instruments financiers de couverture		CFT	45 833	-	45 833	-
Instruments financiers de couverture		PF - JVpR	106 596	-	-	106 596
Instruments financiers spéculatifs		PF - JVpR	-	-	-	-
Autres passifs courants	**20**	**CA**	**332 854**	**332 854**	**-**	**-**

(a) AF - JVpR - Actifs financiers mesurés à leur juste valeur par résultat
ADE - Actifs détenus jusqu'à leur échéance
P & C - Prêts et créances
ADV - Actifs disponibles à la vente
CFT - Couverture de flux de trésorerie
PF - JVpR - Passifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat
CA - Coût amorti
CA - TIE - Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif

(b) Dans le Groupe Vallourec, les seuls actifs concernés sont les dépôts de garantie et cautions.

(c) Les emprunts en passifs non courants comprennent les échéances dues à plus de 12 mois.

(d) Les emprunts devant être remboursés dans les 12 mois sont inscrits en passifs courants.

(e) Les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt sont contractés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions de taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres dans la mesure de leur efficacité. A défaut, elles sont comptabilisées en résultat financier.

(f) Y compris le warrant « Value 10 », « Value 11 », « Value 12 »,« Value 13 », « Value 14 » et « Value 15 » dont la juste valeur au 31 décembre 2015 s'élève à 1,6 millions d'euros.

Les instruments financiers mesurés à leur juste valeur sont classés par catégorie en fonction de la méthode de valorisation. La juste valeur est déterminée :

(A) prioritairement, en fonction de prix cotés sur un marché actif ; les titres de participation cotés sont valorisés ainsi ;

(B) à partir de méthodes et de données observables et faisant référence sur les marchés financiers (courbe de taux, cours à terme, etc.)

			Juste Valeur		
2015 **Rubriques au bilan et classes d'instruments**	**Catégorie**	**Total de la juste valeur au bilan**	**Cours côtés (A)**	**Modèle interne avec paramètres observables (B)**	**Modèle interne avec paramètres non observables**
ACTIFS					
Titres de participation cotés	ADV	63 939	63 939	-	-
Autres placements en titres de capitaux propres	ADV	3 227	-	3 227	-
Instruments dérivés actifs					
Instruments financiers de couverture	CFT	5 126	-	5 126	-
Instruments financiers spéculatifs	PF - JVpR	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**AF - JVpR**	**630 540**	**630 540**	**-**	**-**
PASSIFS					
Instruments dérivés passifs					
Instruments financiers de couverture	CFT	152 429	-	152 429	-
Instruments financiers spéculatifs	PF - JVpR	-	-	-	-

2014	Notes	Catégorie [a]	Valeur brute au 31/12/2014	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par résultat
ACTIFS						
Autres actifs non courants	**4**					
Titres de participation cotés		ADV	71 869	-	71 869	-
Autres placements en titres de capitaux propres		ADV	2 016	-	2 016	-
Prêts		P&C	6 713	6 713	-	-
Autres immobilisations financières		P&C / ADE [b]	41 571	41 571	-	-
Créances clients et comptes rattachés	**7**	**P&C**	**1 128 838**	**1 128 838**	**-**	**-**
Instruments dérivés actifs	**8**					
Instruments financiers de couverture		CFT	8 060	-	8 060	-
Instruments financiers de couverture [f]		AF - JVpR	20 151	-	-	20 151
Instruments financiers spéculatifs		AF - JVpR		-	-	-
Autres actifs courants	**9**	**P&C**	**343 155**	**343 155**	**-**	**-**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**10**	**AF - JVpR**	**1 146 913**	**-**	**-**	**1 146 913**
PASSIFS						
Emprunts et dettes financières [c] [e] auprès des établissements de crédit	**16**	**CA-TIE**	**318 784**	**318 784**	**-**	**-**
Autres	**16**	**CA-TIE**	**639 291**	**639 291**	**-**	**-**
Emprunt de crédit - bail	**16**	**CA-TIE**	**101 575**	**101 575**	-	-
Emprunt obligataire	**16**	**CA-TIE**	**1 595 662**	**1 595 662**	-	-
Emprunts et concours bancaires courants [d] [e]	**16**	**CA-TIE**	**38 205**	**38 205**	**-**	**-**
Fournisseurs et comptes rattachés		**CA**	**806 856**	**806 856**	**-**	**-**
Instruments dérivés passifs	**8**					
Instruments financiers de couverture		CFT	78 648	-	78 648	
Instruments financiers de couverture		PF - JVpR	94 652	-	-	94 652
Instruments financiers spéculatifs		PF - JVpR		-	-	-
Autres passifs courants	**20**	**CA**	**438 257**	**438 257**	**-**	**-**

(a) AF - JVpR - Actifs financiers mesurés à leur juste valeur par résultat
ADE - Actifs détenus jusqu'à leur échéance
P & C - Prêts et créances
ADV - Actifs disponibles à la vente
CFT - Couverture de flux de trésorerie
PF - JVpR - Passifs financiers mesurés à leur juste valeur par le résultat
CA - Coût amorti
CA - TIE - Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif

(b) Dans le Groupe Vallourec, les seuls actifs concernés sont les dépôts de garantie et cautions.

(c) Les emprunts en passifs non courants comprennent les échéances dues à plus de 12 mois.

(d) Les emprunts devant être remboursés dans les 12 mois sont inscrits en passifs courants.

(e) Les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt sont contractés font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions de taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres dans la mesure de leur efficacité. A défaut, elles sont comptabilisées en résultat financier.

(f) Y compris le warrant « Value 10 », « Value 11 », « Value 12 »,« Value 13 », « Value14 » dont la juste valeur au 31 décembre 2014 s'élève à 2,1 millions d'euros.

Les instruments financiers mesurés à leur juste valeur sont classés par catégorie en fonction de la méthode de valorisation. La juste valeur est déterminée :

(A) prioritairement, en fonction de prix cotés sur un marché actif ; les titres de participation cotés sont valorisés ainsi ;

(B) à partir de méthodes et de données observables et faisant référence sur les marchés financiers (courbe de taux, cours à terme, etc.)

			Juste Valeur		
2014 **Rubriques au bilan et classes d'instruments**	**Catégorie**	**Total de la juste valeur au bilan**	**Cours côtés (A)**	**Modèle interne avec paramètres observables (B)**	**Modèle interne avec paramètres non observables**
ACTIFS					
Titres de participation cotés	ADV	71 869	71 869	-	-
Autres placements en titres de capitaux propres	ADV	2 016	-	2 016	-
Instruments dérivés actifs					
Instruments financiers de couverture	CFT	8 060	-	8 060	-
Instruments financiers spéculatifs	PF - JVpR	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**AF - JVpR**	**1 146 913**	**1 146 913**	**-**	**-**
PASSIFS					
Instruments dérivés passifs					
Instruments financiers de couverture	CFT	173 300	-	173 300	-
Instruments financiers spéculatifs	PF - JVpR	-	-	-	-

NOTE 9 Autres actifs courants

	Créances sur personnel et organismes sociaux	Créances fiscales hors IS	Charges constatées d'avance	État, impôt sur les bénéfices	Autres créances	Total
Au 31/12/2013	**4 117**	**97 689**	**39 496**	**32 271**	**122 532**	**296 105**
Effet des variations de change	(14)	749	2 454	(240)	2 382	5 331
Dotations ou reprises aux provisions	-	-	-	-	20 397	20 397
Autres variations	1 848	7 229	8 659	12 427	(8 841)	21 322
Au 31/12/2014	**5 951**	**105 667**	**50 609**	**44 458**	**136 470**	**343 155**
Effet des variations de change	(730)	(11 936)	(1 370)	(8 843)	(14 267)	(37 146)
Dotations ou reprises aux provisions	-	-	-	-	(1 495)	(1 495)
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(60)	(508)	(295)	(253)	(1 975)	(3 091)
Autres variations	(1 232)	(15 370)	779	17 741	4 133	6 051
AU 31/12/2015	**3 929**	**77 853**	**49 723**	**53 103**	**122 866**	**307 474**

NOTE 10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Valeurs mobilières de placement (brut)	Disponibilités	Total
Au 31/12/2013	**383 824**	**179 488**	**563 312**
Effet des variations de change	7 060	16 439	23 499
Autres variations	415 601	144 501	560 102
Au 31/12/2014	**806 485**	**340 428**	**1 146 913**
Effet des variations de change	(61 317)	8 885	(52 432)
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	(4 000)	(4 000)
Autres variations	(284 642)	(175 299)	(459 941)
AU 31/12/2015	**460 526**	**170 014**	**630 540**

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est constitué des liquidités en comptes courants bancaires et des valeurs mobilières de placement (parts d'OPCVM, Sicav, FCP de trésorerie à court terme) disponibles immédiatement (non nanties), non risquées et de volatilité négligeable.

NOTE 11 Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Valeurs nettes	Total
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	68 964
Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(60 135)
AU 31/12/2015	**8 829**

Ces actifs et passifs se détaillent de la façon suivante :

	31/12/2015
Actifs non courants	40 360
Actifs courants	80 608
Passifs non courants	(2 107)
Passifs courants	(58 028)
Dépréciation d'actifs	(52 004)
Valeur nette des actifs / passifs destinés à être cédés	**8 829**

Vallourec a annoncé le 1er février 2016 être rentré en négociation exclusive en vue de céder Vallourec Heat Exchanger Tubes, sa filiale spécialisée dans les tubes soudés en acier inoxydable et en titane avec des actifs en France, en Inde, aux États Unis, en Chine et en Corée. La vente étant hautement probable, le groupe d'actifs destinés à être cédés est évalué fin décembre à sa juste valeur, nette des coûts relatifs à la cession. Ils sont présentés sur une ligne spécifique à l'actif (68 millions d'euros) et au passif du bilan (60 millions d'euros) et l'impact dans le résultat « Cessions d'actifs, restructurations et éléments non récurrents » est une perte estimée à 52 millions d'euros.

La valeur nette des actifs destinés à être cédés comprend les intérêts minoritaires à hauteur de 3,5 millions d'euros.

NOTE 12 Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'exploitation

Valeurs brutes	31/12/2014	Écart de conversion	Variation	Reclassement et autres	31/12/2015
Stocks	1 663 461	(9 522)	(407 719)	(12 173)	1 234 047
Clients	1 164 309	(5 090)	(498 102)	(61 398)	599 719
Fournisseurs	(806 698)	(38 009)	272 032	49 199	(523 476)
Autres créances et dettes	16 855	(21 292)	(8 859)	20 602	7 306
Fonds de Roulement Brut (1)	**2 037 927**	**(73 913)**	**(642 648)**	**(3 770)**	**1 317 596**
Impact des instruments financiers de couverture (2)			**10 531**		
TOTAL (1) + (2)			**(632 117)**		
Variation du Fonds de Roulement du Tableau de trésorerie			632 117		

NOTE 13 Capitaux propres

CAPITAL

Le capital de Vallourec est composé de 135 688 432 actions ordinaires au nominal de 2 euros entièrement libérées contre 130 597 975 au 31 décembre 2014.

2015

Le 25 juin 2015, l'option de paiement du dividende en actions, approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2015 s'est traduite par la création de 3 090 460 actions nouvelles émises au prix de 19,40 euros soit une augmentation de capital de 59,9 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Le 15 décembre 2015, dans le cadre du plan d'actionnariat salarié Value 15, 1 999 997 actions nouvelles ont été souscrites à un cours de 8,83 euros pour la formule à effet de levier et de 8,32 euros pour la formule classique soit une augmentation de capital de 17,3 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

2014

Le 25 juin 2014, l'option de paiement du dividende en actions, approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2014 s'est traduite par la création de 518 416 actions nouvelles émises au prix de 35,69 euros soit une augmentation de capital de 18,5 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Le 16 décembre 2014, dans le cadre du plan d'actionnariat salarié Value 14, 1 919 959 actions nouvelles ont été souscrites à un cours de 25,62 euros pour la formule à effet de levier et de 24,12 euros pour la formule classique soit une augmentation de capital de 49,2 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

RÉSERVES, INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à l'IAS 39 Instruments financiers, cette réserve est alimentée par deux types d'opérations :

- les opérations de couverture de change efficaces affectées au carnet de commandes et aux offres commerciales. Les variations des valeurs intrinsèques constatées à la clôture sont comptabilisées dans les capitaux propres ;
- les emprunts à taux variables pour lesquels des contrats de swaps de taux d'intérêt (à taux fixe) ont été contractés. Ils font l'objet d'une comptabilité de couverture de flux de trésorerie. Les variations de juste valeur des contrats de swaps, liées aux évolutions des taux d'intérêt, sont comptabilisées en capitaux propres.

RÉSERVES DE CONVERSION

Les réserves de conversion résultent de la conversion des capitaux propres des filiales hors zone euro. Leur variation correspond aux changements de taux des devises sur l'évaluation des capitaux propres et du résultat de ces sociétés. Ces réserves ne sont reprises en résultat qu'en cas de cession partielle ou totale et perte de contrôle de l'entité étrangère.

	USD	GBP	Réal Brésilien	Yuan chinois	Autres	Total
Au 31/12/2013	**(18 363)**	**(12 407)**	**(513 799)**	**29 153**	**(9 984)**	**(525 400)**
Variations	176 547	3 679	33 981	21 344	2 145	237 696
Au 31/12/2014	**158 184**	**(8 728)**	**(479 818)**	**50 497**	**(7 839)**	**(287 704)**
Variations	162 784	2 939	(383 881)	7 976	(2 689)	(212 871)
AU 31/12/2015	**320 968**	**(5 789)**	**(863 699)**	**58 473**	**(10 528)**	**(500 575)**

Principaux cours de change utilisés (euro / devises) : conversion des éléments du bilan (taux de clôture) et du compte de résultat (taux moyen)

Pour 1 euro	USD	GBP	BRL	CNY
2014				
Taux moyen	1,33	0,81	3,12	8,19
Taux clôture	1,21	0,78	3,22	7,54
2015				
Taux moyen	1,11	0,73	3,70	6,97
Taux clôture	1,09	0,73	4,31	7,06

NOTE 14 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté des effets des options dilutives.

Sont présentés, ci-dessous, les résultats et actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action :

Résultat par action	2014	2015
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour le résultat de base par action	**(923 594)**	**(864 753)**
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	128 141 863	130 613 382
Nombre moyen pondéré d'actions propres pour le résultat de base par action	(821 193)	(486 826)
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	127 320 670	130 126 556
RÉSULTAT PAR ACTION *(en euros)*	**(7,3)**	**(6,6)**
Résultat par action comparable à 2015 *(en euros)*	(7,3)	
Effet de la dilution – options d'achat, de souscription d'actions et actions de performance	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté pour le résultat dilué par action	127 320 670	130 126 556
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION *(en euros)*	**(7,3)**	**(6,6)**
Résultat par action comparable à 2015 *(en euros)*	(7,3)	

Dividendes versés au cours de l'exercice :	2014	2015
› au titre de l'exercice précédent *(en euros)*	0,81	0,81
› au titre d'acompte sur l'exercice en cours *(en euros)*	-	-

NOTE 15 Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle

	Réserves	Écart de conversion	Résultat	Total
Au 31/12/2014	343 058	37 548	45 647	426 253
AU 31/12/2015	**350 393**	**74 749**	**(33 201)**	**391 941**

Contributions à la clôture	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015
Principales entités américaines [(a)]	379 116	368 447
Autres	47 137	23 494
TOTAL	**426 253**	**391 941**

(a) Les participations ne donnant pas le contrôle sont essentiellement détenues par Sumitomo Corp. et Nippon Steel Sumitomo Metal Corp.

Contributions dans le résultat	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015
Principales entités américaines [(a)]	43 175	(28 701)
Autres	2 472	(4 500)
TOTAL	**45 647**	**(33 201)**

(a) Les participations ne donnant pas le contrôle sont essentiellement détenues par Sumitomo Corp. et Nippon Steel Sumitomo Metal Corp.

Les montants présentés sont les montants figurant dans les états financiers à 100 % établis en application des normes IFRS, après prise en compte des retraitements de mise à juste valeur réalisés lors de l'acquisition et des retraitements d'homogénéisation avec les principes comptables du Groupe.

Principales entités américaines	Au 31/12/2014	Au 31/12/2015
Actifs courants	429 929	217 372
Actifs non courants	1 577 955	1 694 943
Passifs courants	317 464	251 636
Passifs non courants	199 506	222 366
ACTIF NET	**1 490 914**	**1 438 313**
Intérêts des participations ne donnant pas le contrôle	379 116	368 447
Chiffre d'affaires	1 317 634	671 788
Résultat net	169 830	(148 385)
Autres éléments du résultat global	162 753	153 564
TOTAL RÉSULTAT GLOBAL	**332 583**	**5 179**
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	43 175	(28 701)
Autres éléments du résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	44 202	39 004
Flux de trésorerie lié aux opérations	267 520	85 137
Flux de trésorerie lié aux investissements	(92 092)	(61 474)
Flux de trésorerie lié au financement	(221 606)	(113 209)
Incidence de la variation des taux de change	5 376	(10 958)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE	**(40 802)**	**(100 504)**

NOTE 16 Emprunts et dettes financières

RISQUES DE LIQUIDITÉ

Les ressources financières du Groupe se répartissent entre des financements bancaires et des financements de marchés.

La majeure partie du financement bancaire long terme et moyen terme a été mis en place en Europe, autour de Vallourec et de sa sous-holding Vallourec Tubes et pour une moindre mesure autour des filiales au Brésil et aux États-Unis. (Cf ci-dessous).

Le financement de marché est exclusivement mis en place par Vallourec.

En Europe

En février 2014, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable d'un montant de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2019 avec deux options d'extension d'une année supplémentaire chacune. La première extension d'un an a été accordée pour un montant de 1,078 milliard d'euros, la nouvelle échéance est à 2020. Cette ligne de crédit est disponible pour les besoins de financement généraux du Groupe. Au 31 décembre 2015, cette ligne n'est pas tirée.

En juin 2015, Vallourec a signé une ligne bilatérale de 90 millions d'euros à échéance février 2019 avec deux options d'extensions d'une année supplémentaire chacune. Au 31 décembre 2015, cette ligne n'est pas tirée.

En septembre 2015, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable d'un montant de 400 millions d'euros à échéance juillet 2019 avec une option d'extension d'une année supplémentaire. Cette ligne de crédit remplace quatre lignes bilatérales à moyen terme de 100 millions d'euros chacune octroyées à Vallourec Tubes et venant à échéance en juillet 2017. Au 31 décembre 2015, cette ligne n'est pas tirée.

En complément du financement mis en place par Vallourec, Vallourec Tubes dispose de deux lignes bilatérales à moyen terme de 100 millions d'euros chacune arrivant à échéance en juillet 2017. Au 31 décembre 2015, aucune de ces deux lignes n'était tirée.

L'ensemble de ces contrats bancaires prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés inférieur ou égal à 75 %, calculé au 31 décembre de chaque année. Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie du crédit sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (*cross default*), ou s'il advenait un événement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

En complément de ces financements bancaires, le groupe Vallourec a souhaité diversifier ses sources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros.

Au 31 décembre 2015, Vallourec avait un encours de 77 millions d'euros pour des maturités de un an au plus. Ce programme de billets de trésorerie était noté B par Standard & Poor's.

Vallourec a émis le 7 décembre 2011 un premier emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de 4,25 %.

Vallourec a également émis en août 2012 deux placements privés obligataires à long terme pour un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de 3,25 % et de 55 millions d'euros à quinze ans avec un coupon annuel de 4,125 %.

Vallourec a émis le 30 septembre 2014 un premier emprunt obligataire pour un montant de 500 millions d'euros à échéance septembre 2024, avec un coupon fixe annuel de 2,25 %.

Les valeurs de marché de ces emprunts obligataires émis à taux fixe sont respectivement de 664,9 millions d'euros ; 418,6 millions d'euros ; de 60,8 millions d'euros et de 514,5 millions d'euros.

Ces emprunts obligataires ont permis de diversifier et d'augmenter le montant et la maturité des ressources financières du Groupe.

Ces emprunts obligataires comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de Vallourec.

En outre, ces obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, ainsi que des demandes de remboursement anticipées au gré de la Société ou du porteur, dans certains cas notamment de changement de situation de Vallourec ou de fiscalité.

Au 31 décembre 2015, le Groupe respectait ses engagements et conditions concernant l'obtention et le maintien de l'ensemble des moyens financiers précités et l'ensemble des dispositions susvisées suffisait au 31 décembre 2015 aux besoins du Groupe en matière de liquidité. S'agissant des intentions de la société en termes de financement postérieurement au 31 décembre 2015, se reporter à la Note 35 sur les évènements post-clôture.

Au Brésil

En décembre 2009, Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, filiale détenue à 56 % par le Groupe, a contracté un emprunt de 448,8 millions de reals brésiliens auprès de la BNDES (Banco Nacional de Desenvolvimento Econômico e Social). Cet emprunt à taux fixe de 4,5 % est libellé en reals brésiliens et a été mis en place pour une durée de huit ans. Il est amortissable depuis le 15 février 2012. Au 31 décembre 2015, cet emprunt est utilisé pour un montant de 109,5 millions de reals brésiliens.

Au cours de l'exercice 2010, cette même société au Brésil a souscrit un contrat de location-financement d'une valeur nominale de 570 millions de reals brésiliens et portant sur des installations nécessaires au fonctionnement de l'usine située sur le site de Jeceaba. Au 31 décembre 2015, le montant résiduel de ce contrat de location-financement est de 357,4 millions de reals brésiliens.

Aux États-Unis

Les sociétés américaines du Groupe bénéficient d'un ensemble de lignes bancaires bilatérales qui ont été renouvelées en 2015 pour un montant total de 300 millions de dollars US. Le montant utilisé au 31 décembre 2015 s'élève à 79,5 millions de dollars US. Ces programmes à moins d'un an comportent des clauses relatives à l'endettement de chacune des sociétés concernées et une clause de changement de contrôle.

En 2013, Vallourec Star a mis en place un contrat de location-financement d'une valeur nominale de 64,3 millions de dollars US avec une maturité finale de cinq ans. Au 31 décembre 2015, le montant résiduel de ce contrat de location-financement est de 43,6 millions de dollars US.

Dettes financières – Passifs non courants

	Emprunts auprès des établissements de crédit	Emprunts de crédit-bail	Emprunt obligataire	Autres emprunts et dettes financières assimilées	Total
Au 31/12/2013	**173 588**	**108 352**	**1 096 223**	**928**	**1 379 091**
Émission de nouveaux emprunts	19 885	-	499 439	-	519 324
Remboursements	(110 086)	(11 569)	-	(40 820)	(162 475)
Effet des variations de change	916	5 478	-	39 927	46 321
Autres variations	-	(686)	-	298	(388)
Au 31/12/2014	**84 303**	**101 575**	**1 595 662**	**333**	**1 781 873**
Émission de nouveaux emprunts	22 002	-	2 254	7 556	31 812
Remboursements	(4 544)	(12 329)	-	(3 463)	(20 336)
Effet des variations de change	(23 057)	(11 034)	-	2 936	(31 155)
Autres variations	-	(195)	-	956	761
AU 31/12/2015	**78 704**	**78 017**	**1 597 916**	**8 318**	**1 762 955**

Dettes financières – Passifs courants

	Concours bancaires	Intérêts courus non échus sur concours bancaires	Emprunts auprès des établissements de crédit (< 1 an)	Intérêts courus non échus sur emprunts auprès des établissement de crédit	Autres emprunts et dettes financières assimilées (< 1 an)	Total
Au 31/12/2013	**18 923**	**44**	**190 713**	**31 433**	**573 768**	**814 881**
Reclassements	-	-	-	-	384	384
Effet des variations de change	2 018	1	18 272	27	6 513	26 831
Autres variations	17 254	(35)	25 496	2 196	24 637	69 548
Au 31/12/2014	**38 195**	**10**	**234 481**	**33 656**	**605 302**	**911 644**
Reclassements	-	-	-	-	-	-
Effet des variations de change	2 503	-	(5 867)	22	(50 144)	(53 486)
Reclassement en actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	(1)	-	-	(1)
Autres variations	(34 717)	(10)	(69 307)	(306)	(366 975)	(471 315)
AU 31/12/2015	**5 981**		**159 306**	**33 372**	**188 183**	**386 842**

Endettement par devise

	USD	EUR	REAL	Autres	Total
Au 31/12/2014 – milliers de devises	556 832	1 950 411	725 308	n/a	n/a
Au 31/12/2014 – milliers d'euros	458 638	1 950 411	225 202	59 266	2 693 517
Au 31/12/2015 – milliers de devises	**261 770**	**1 715 789**	**739 043**	**n/a**	**n/a**
AU 31/12/2015 – MILLIERS D'EUROS	**240 443**	**1 715 789**	**171 404**	**22 161**	**2 149 797**

Analyse par échéance des emprunts et dettes financières non courants (> 1 an)

	> 1 an	> 2 ans	> 3 ans	> 4 ans	5 ans et plus	Total
Au 31/12/2014	**35 732**	**676 982**	**42 579**	**413 453**	**613 127**	**1 781 873**
Crédits-bails	12 167	30 446	4 877	4 878	25 649	78 017
Autres dettes financières non courantes	690 655	12 236	407 681	9 200	565 166	1 684 938
AU 31/12/2015	**702 822**	**42 682**	**412 558**	**14 078**	**590 815**	**1 762 955**

Analyse par échéance des emprunts et dettes financières courants

2015	< 3 mois	> 3 mois et < 1 an	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	21 013	138 294	159 307
Autres emprunts et dettes assimilées	71 833	104 374	176 207
Dette de crédit-bail	1 748	10 228	11 976
Intérêts courus sur emprunts	24 312	9 060	33 372
Concours bancaires (trésorerie passive)	5 741	239	5 980
AU 31/12/2015	**124 647**	**262 195**	**386 842**

L'endettement par taux

Le tableau ci-dessous regroupe la part courante et non courante des emprunts auprès des établissements de crédit et des autres emprunts et dettes financières assimilées.

	Taux < 3 %	Taux 3 à 6 %	Taux 6 à 10 %	Taux > 10 %	Total
Au 31/12/2014					
Taux fixes à l'origine	829 822	1 320 029	36 294	-	2 186 145
Taux variables à l'origine swappés à taux fixes	-	-	-	-	-
Taux fixes	829 822	1 320 029	36 294		2 186 145
Taux variables	471 264	1 799	26 642	7 667	507 372
TOTAL	**1 301 086**	**1 321 828**	**62 936**	**7 667**	**2 693 517**
Au 31/12/2015					
Taux fixes à l'origine	673 482	1 240 592	76 195	-	1 990 269
Taux variables à l'origine swappés à taux fixes	-	-	-	-	-
Taux fixes	673 482	1 240 592	76 195	-	1 990 269
Taux variables	129 978	2 232	22 001	5 317	159 528
TOTAL	**803 460**	**1 242 824**	**98 196**	**5 317**	**2 149 797**

L'endettement contracté à un taux supérieur à 6 % provient des sociétés basées au Brésil et en Inde.

L'endettement à taux fixe à l'origine à un taux inférieur à 3 % concerne essentiellement les billets de trésorerie et l'emprunt obligataire de 500 millions d'euros.

NOTE 17 Provisions

Passifs non courants	Provision pour environnement
Au 31/12/2013	**12 475**
Dotations de l'exercice	763
Utilisations	(18)
Effet des variations de change	115
Autres	102
Au 31/12/2014	**13 437**
Dotations de l'exercice	752
Utilisations	-
Effet des variations de change	(3 452)
Autres	(222)
AU 31/12/2015	**10 515**

Cette provision couvre notamment les coûts de traitement de terrains industriels : l'ensemble des coûts probables a fait l'objet d'une provision.

La provision couvre également les coûts de remise en état de la mine au Brésil : elle est dotée au fur et à mesure des volumes de minerais extraits.

Passifs courants	Litiges et engagements commerciaux	Commandes en carnet – Pertes à terminaison	Restructuration	Risques fiscaux (impôts, taxes, contrôles,...)	Autres	Total
Au 31/12/2013	**35 746**	**43 493**	**558**	**25 713**	**32 105**	**137 615**
Dotations de l'exercice	35 746	28 009	22 008	13 353	13 056	112 172
Utilisations	(26 793)	(45 111)	(301)	(4 877)	(6 236)	(83 318)
Autres reprises	-	-	-	-	(2 105)	(2 105)
Effet des variations de change	164	1 170	-	(110)	460	1 684
Variations de périmètre et autres	(3 261)	(2)	-	402	(191)	(3 052)
Au 31/12/2014	**41 602**	**27 559**	**22 265**	**34 481**	**37 089**	**162 996**
Dotations de l'exercice	32 478	61 783	73 453	11 926	15 881	195 521
Utilisations	(24 255)	(27 559)	(13 063)	(4 770)	(10 422)	(80 069)
Autres reprises	(6 880)	-	(949)	(7 308)	(6 216)	(21 353)
Effet des variations de change	(5 073)	(258)	(3)	(8 605)	(7 130)	(21 069)
Reclassement en passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(451)	(390)	-	-	(104)	(945)
Variations de périmètre et autres		(275)	(583)	19	3 865	3 026
AU 31/12/2015	**37 421**	**60 860**	**81 120**	**25 743**	**32 963**	**238 107**

PROVISIONS POUR LITIGES, ENGAGEMENTS COMMERCIAUX ET PERTES SUR COMMANDES EN CARNET

Les litiges sont provisionnés dès lors qu'une obligation du Groupe envers un tiers existe à la clôture. La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

PROVISION POUR RISQUES FISCAUX

Cette provision couvre essentiellement des risques consécutifs à des contentieux fiscaux au Brésil, certains couverts par des dépôts de garantie (voir Note 4).

PROVISIONS POUR MESURES D'ADAPTATION ET RESTRUCTURATION

Dans le cadre de la rationalisation de ses unités européennes de production de tubes d'acier et des fonctions supports, les représentants du personnel ont été informés le 28 avril 2015 lors du Comité d'Entreprise Européen (CEE).

Une estimation des coûts sociaux des mesures annoncées et ayant donné lieu à un début d'exécution a été prise en compte fin décembre à hauteur de 73 millions d'euros.

AUTRES PROVISIONS COURANTES

Elles sont constituées de provisions diverses au titre de remises clients, pénalités de retard et divers risques identifiés à la clôture, aucune n'étant individuellement significative.

Pour 2015 et 2014, les émissions réelles annuelles de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas alloués par l'État, et en conséquence aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

NOTE 18 Autres passifs long terme

Autres passifs long terme	
Au 31/12/2013	**212 992**
Effet des variations de change	2 467
Autres variations	(33)
Au 31/12/2014	**215 426**
Effet des variations de change	(32 902)
Autres variations	(150 793)
AU 31/12/2015	**31 731**

Les autres passifs long terme sont essentiellement composés d'autres dettes hors exploitation à plus d'un an et d'un prêt d'actionnaires accordé à Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil, activité conjointe, pour un montant de 165 millions d'euros au 31 décembre 2014.

L'impact de l'application de l'Amendement IFRS 11 s'est traduit par une baisse de ces passifs long terme de 165 millions d'euros en contrepartie des actifs non courants qui ont diminué du même montant (voir Note 4).

NOTE 19 Engagements envers le personnel

	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2014					
Valeur actualisée de l'obligation	**282 228**	**57 275**	**153 075**	**84 323**	**576 901**
Retraite	256 778	54 639	153 075	78 690	543 182
Engagements de préretraite	8 939	-	-	-	8 939
Médailles du travail et avantages médicaux	16 511	2 636	-	5 633	24 780
Juste valeur des actifs du régime	(147 164)	(7 706)	(149 691)	(28 058)	(332 619)
PROVISION	**135 064**	**49 569**	**3 384**	**56 265**	**244 282**
Au 31/12/2015					
Valeur actualisée de l'obligation	**289 596**	**54 246**	**140 527**	**85 336**	**569 705**
Retraite	251 294	51 929	140 527	80 657	524 407
Engagements de préretraite	23 068	-	-	-	23 068
Médailles du travail et avantages médicaux	15 234	2 317	-	4 679	22 230
Juste valeur des actifs du régime	(151 402)	(7 875)	(156 572)	(29 379)	(345 228)
PROVISION	**138 194**	**46 371**	**(16 045)**	**55 957**	**224 477**

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des obligations des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, compte tenu de la durée des régimes, sont les suivantes :

Principales hypothèses actuarielles	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres
Au 31/12/2014				
Taux d'actualisation	1,70 %	1,70 %	3,40 %	de 4 % à 12,3 %
Rendement calculé des actifs du régime	1,70 %	1,70 %	3,40 %	de 4 % à 12,3 %
Augmentation des salaires	2,00 %	1,69 %	3,35 %	de 3 % à 10 %
Au 31/12/2015				
Taux d'actualisation	2,10 %	2,10 %	3,80 %	de 4,35 % à 17,95 %
Rendement à long terme des actifs du régime	2,10 %	2,10 %	3,80 %	de 4,35 % à 17,95 %
Augmentation des salaires	2,00 %	1,30 %	3,35 %	de 3 % à 11,5 %

Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants du Groupe. Les hypothèses retenues tiennent compte des spécificités des régimes et des sociétés concernées.

Les écarts d'expérience générés courant 2015 représentent pour le Groupe des pertes qui s'élèvent à 9,5 millions d'euros (0,7 millions d'euros de pertes en 2014).

Le Groupe prévoit de verser en 2016 un montant de 33,5 millions d'euros de prestations au titre des régimes à prestations définies dont 19,2 millions d'euros en Allemagne, 5,9 millions d'euros au Royaume-Uni, 4,2 millions d'euros en France et 1,8 millions d'euros au Brésil.

Les régimes qui sont totalement ou partiellement externalisés représentent un engagement total de 484 millions d'euros d'engagement au 31 décembre 2015 pour des actifs de 345 millions d'euros.

Pour la zone euro, le taux d'actualisation repose sur l'indice iBoxx, obligations d'entreprises notées AA pour une maturité supérieure à 10 ans, estimé à la date de l'évaluation des engagements. Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeur financières et non financières. Les taux n'ont pas été retraités pour tenir compte d'un risque crédit spécifique non intégré dans les paniers d'obligation choisis. En 2015, une baisse générale des taux d'actualisation a entraîné une diminution globale des engagements générant des gains actuariels sur l'exercice de 31,1 millions d'euros.

Les actifs de couverture offrent une performance inférieure aux prévisions de 7,3 millions d'euros.

FRANCE

Les engagements en France correspondent notamment aux indemnités de fin de carrière, régime de retraite supplémentaire et à des régimes de type médailles du travail.

Au 31 décembre 2015 un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une variation de ce taux de 1 % entraînerait une variation d'environ 4,8 millions d'euros de ces engagements.

Le 14 septembre 2005, un régime de retraite complémentaire a été institué en faveur de cadres dirigeants avec constitution d'un actif de couverture. Le régime est partiellement externalisé auprès d'une compagnie d'assurance. S'agissant d'un régime à prestations définies, ce plan fait l'objet d'une évaluation actuarielle et d'une comptabilisation selon IAS 19R pour les salariés en activité. Au 31 décembre 2015, l'engagement s'élève à 15,8 millions d'euros pour un actif de 7,7 millions d'euros. Le plan de restructuration a réduit les engagements de 2,3 millions d'euros.

ALLEMAGNE

Les salariés du Groupe en Allemagne bénéficient de divers dispositifs (retraite, rémunération différée, primes de jubilés, préretraite) qui constituent des engagements long terme pour le Groupe.

Au 31 décembre 2015 un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une variation de ce taux de 1 % entraînerait une variation d'environ 28,6 millions d'euros de ces engagements. Le plan de restructuration a augmenté les engagements de 11,2 millions d'euros (préretraite). Le principal régime de retraite a été modifié, réduisant les engagements de 3,1 millions d'euros.

ROYAUME-UNI

Le Groupe participe au financement d'un régime de retraite à prestations définies au profit des salariés du Groupe. Les engagements sont externalisés et gérés par des acteurs reconnus sur les marchés financiers.

Au 31 décembre 2015, un test de sensibilité au taux d'actualisation a été effectué : une variation de ce taux de 1 % entraînerait une variation d'environ 22,3 millions d'euros de ces engagements.

BRÉSIL

Au Brésil, l'employeur participe au financement d'indemnités de fin de carrière et de primes de jubilés. Les indemnités de fin de carrière sont partiellement externalisées dans un fonds de pension dont le total des actifs s'élève à 0,4 millions d'euros en 2015 (1,1 millions d'euros en 2014). Le paiement d'une cotisation est intervenue pour 0,4 million d'euros cette année (0,4 millions d'euros en 2014).

MEXIQUE

Les engagements au Mexique restent peu significatifs pour le Groupe.

ÉTATS-UNIS

L'hypothèse d'augmentation des prestations médicales est dégressive de 2016 à 2021 : de 6,5 % à 4,0 % pour les actifs et les retraités.

Il n'y a pas eu d'événements significatifs courant 2015 qui auraient pu avoir un impact significatif sur l'engagement.

AUTRES PAYS

Les engagements des autres pays sont provisionnés selon les normes locales. Ils sont jugés non significatifs au niveau du Groupe.

Les charges comptabilisées au cours de l'exercice comprennent les droits supplémentaires acquis au titre d'une année supplémentaire de présence, la variation des droits existants en début d'exercice du fait de l'actualisation financière, les coûts des services passés enregistrés dans la période, le rendement calculé des actifs de régime, les effets des réductions ou liquidations de plans, l'amortissement des écarts actuariels pour les engagements autres que les retraites. La part relative à l'actualisation des droits est enregistrée en résultat financier et le rendement des actifs de régime est enregistré dans les produits financiers. Ces charges se décomposent comme suit :

Charge de l'exercice

	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2014					
Coût des services rendus	8 177	3 124	3 019	3 311	17 631
Charges d'intérêt sur l'obligation	7 817	1 690	5 214	5 389	20 110
Rendement calculé des actifs du régime	(4 680)	(216)	(5 353)	(1 289)	(11 538)
Pertes (+)/Gains (-) actuariels nets de l'exercice	3 998	(1 546)	-	4	2 456
Coût des services passés	-	15	-	-	15
Effet de toute réduction ou liquidation	-	-	-	-	-
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE	**15 312**	**3 067**	**2 880**	**7 415**	**28 674**
RENDEMENT RÉEL DES ACTIFS DU RÉGIME	**12 963**	**157**	**21 385**	**1 746**	**36 251**

	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2015					
Coût des services rendus	8 114	3 734	3 862	4 208	19 918
Charges d'intérêt sur l'obligation	4 662	948	5 515	5 676	16 801
Rendement calculé des actifs du régime	(2 502)	(135)	(5 502)	(1 284)	(9 423)
Pertes (+)/Gains (-) actuariels nets de l'exercice	4 027	(69)	-	(505)	3 453
Coût des services passés	(3 065)	41	-	(702)	(3 726)
Effet de toute réduction ou liquidation	11 190	(2 169)	-	(465)	8 556
CHARGE NETTE COMPTABILISÉE	**22 426**	**2 350**	**3 875**	**6 928**	**35 579**
RENDEMENT RÉEL DES ACTIFS DU RÉGIME	**2 038**	**169**	**437**	**(518)**	**2 126**

Les variations de l'actif liées à ces avantages sont les suivantes :

Variations des actifs liés	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2013	**133 701**	**6 181**	**117 079**	**22 883**	**279 844**
Valeur de l'actif	133 701	6 181	117 079	22 883	279 844
Rendement constaté des actifs	12 963	157	21 385	1 746	36 251
Cotisations	500	1 537	5 912	1 265	9 214
Prestations payées	-	(169)	(3 744)	(846)	(4 759)
Acquisitions, cessions, liquidations	-	-	-	(142)	(142)
Effet des variations de change	-	-	9 059	3 152	12 211
Au 31/12/2014	**147 164**	**7 706**	**149 691**	**28 058**	**332 619**
Valeur de l'actif	147 164	7 706	149 691	28 058	332 619
Rendement constaté des actifs	2 038	169	437	(518)	2 126
Cotisations	2 200	-	6 100	590	8 890
Prestations payées	-	-	(8 837)	(1 381)	(10 218)
Acquisitions, cessions, liquidations	-	-	-	(225)	(225)
Effet des variations de change	-	-	9 181	2 855	12 036
AU 31/12/2015	**151 402**	**7 875**	**156 572**	**29 379**	**345 228**

Évolution de l'obligation	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2013	**231 709**	**49 325**	**116 795**	**64 133**	**461 962**
Coût des services rendus	8 177	3 124	3 019	3 311	17 631
Charges d'intérêt sur l'obligation	7 817	1 690	5 214	5 389	20 110
Cotisations du personnel	-	-	813	72	885
Pertes (+) /Gains (-) actuariels générés dans l'exercice	-	-	-	-	-
Réévaluations :					
› ajustements liés à l'expérience	1 035	(1 649)	336	1 027	749
› écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	-	2 795	1 908	2 597	7 300
› écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	47 910	5 667	19 570	4 842	77 989
Acquisitions / cessions	1 232	-	-	264	1 496
Versement des prestations	(15 652)	(3 677)	(3 744)	(3 182)	(26 255)
Modification du régime	-	-	-	-	-
Écart de change	-	-	9 164	5 870	15 034
Autres	-	-	-	-	-
Au 31/12/2014	**282 228**	**57 275**	**153 075**	**84 323**	**576 901**

Évolution de l'obligation	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
Au 31/12/2014	**282 228**	**57 275**	**153 075**	**84 323**	**576 901**
Coût des services rendus	8 114	3 784	3 862	4 208	19 968
Charges d'intérêt sur l'obligation	4 662	973	5 515	5 676	16 826
Cotisations du personnel	-	-	751	79	830
Pertes (+) /Gains (-) actuariels générés dans l'exercice	-	-	-	-	-
Réévaluations :					
› ajustements liés à l'expérience	14 718	(612)	(6 290)	1 699	9 515
› écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses démographiques	(460)	-	(1 455)	(966)	(2 881)
› écarts actuariels découlant de changements dans les hypothèses financières	(12 187)	(206)	(15 705)	(3 017)	(31 115)
Acquisitions / cessions	-	-	-	11	11
Versement des prestations	(15 710)	(3 056)	(8 837)	(3 104)	(30 707)
Modification du régime	(3 065)	-	-	(687)	(3 752)
Reclassement en actifs/passifs destinés à être cédés	-	(1 666)	-	-	(1 666)
Écart de change	-	-	9 611	(2 190)	7 421
Autres [(a)]	11 296	(2 246)	-	(696)	8 354
Au 31/12/2015	**289 596**	**54 246**	**140 527**	**85 336**	**569 705**

(a) Les autres variations correspondent principalement à des réductions de régime et aux impacts liés à la restructuration en Allemagne.

Les mouvements au cours de l'exercice du passif net comptabilisé au bilan sont les suivants :

Évolution de la provision	Allemagne	France	Royaume-Uni	Autres	Total
PROVISION / (ACTIF) AU 31/12/2013	**98 008**	**43 144**	**(284)**	**41 250**	**182 118**
Charge totale de l'exercice	15 312	3 067	2 880	7 415	28 674
Montants reconnus en OCI – Réévaluation	36 663	8 399	5 782	8 273	59 117
Prestations ou contributions aux fonds	(16 151)	(5 041)	(5 099)	(3 547)	(29 838)
Effet des variations de change	-	-	105	2 610	2 715
Variation de périmètre et autres	1 232	-	-	264	1 496
PROVISION / (ACTIF) AU 31/12/2014	**135 064**	**49 569**	**3 384**	**56 265**	**244 282**
Charge totale de l'exercice	22 426	2 350	3 875	6 928	35 579
Montants reconnus en OCI – Réévaluation	(1 492)	(648)	(18 385)	(82)	(20 607)
Prestations ou contributions aux fonds	(17 910)	(3 069)	(5 349)	(2 217)	(28 545)
Reclassement en actifs/passifs destinés à être cédés	-	(1 666)	-	-	(1 666)
Effet des variations de change	-	-	429	(4 560)	(4 131)
Variation de périmètre et autres	106	(165)	1	(377)	(435)
PROVISION / (ACTIF) AU 31/12/2015	**138 194**	**46 371**	**(16 045)**	**55 957**	**224 477**

Les actifs de couverture se détaillent ainsi :

Royaume-Uni	31/12/2015 Part	31/12/2014 Part
Action (UK & Overseas)	45,00 %	47,00 %
Obligation	21,00 %	20,00 %
Immobilier	14,00 %	14,00 %
Autres (Cash & Index Linked Gilts)	20,00 %	19,00 %

États-Unis	31/12/2015 Part	31/12/2014 Part
Action	52,00 %	51,00 %
Obligation	37,00 %	38,00 %
Immobilier	9,00 %	-
Autres	2,00 %	11,00 %

Allemagne	31/12/2015 Part	31/12/2014 Part
Action	25,48 %	28,60 %
Obligation	74,52 %	71,40 %
Immobilier	-	-
Autres	-	-

En France, 100 % des actifs sont placés dans l'actif général d'une compagnie d'assurance.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses indiquées ci-dessus.

Une variation d'un point de pourcentage des hypothèses respectives aurait les impacts suivants sur l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture :

	Augmentation d'un point	Diminution d'un point
Taux d'actualisation	(66)	80
Taux d'augmentation des salaires	17	(14)
Taux de revalorisation des prestations de retraite	37	(31)

Montants comptabilisés en charges pour les régimes à cotisations définies	Ouvriers	Direction, cadres et ATAM	Total
Au 31/12/2014			
Part employeur des cotisations de retraite	7 080	12 324	19 404
Assurance vie payée par l'employeur	3 159	2 321	5 480
Autres cotisations de retraite	432	648	1 080
TOTAL	**10 671**	**15 293**	**25 964**
Au 31/12/2015			
Part employeur des cotisations de retraite	6 217	12 971	19 188
Assurance vie payée par l'employeur	3 889	2 807	6 696
Autres cotisations de retraite	378	12	390
TOTAL	**10 484**	**15 790**	**26 274**

AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (OPTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE)

Plans de souscription d'actions

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans de souscription d'actions de 2008 à 2015 au profit de certains dirigeants et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2008 et 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014	Plan 2015
Date d'attribution	01/09/2008	01/09/2009	01/09/2010	01/09/2011	31/08/2012	02/09/2013	15/04/2014	15/04/2015
Date de maturité	01/09/2012	01/09/2013	01/09/2014	01/09/2015	01/03/2017	03/03/2018	15/04/2018	15/04/2019
Date d'expiration	01/09/2015	01/09/2019	01/09/2020	01/09/2021	30/08/2020	01/09/2021	15/04/2022	15/04/2023
Nombre de bénéficiaires à l'origine	9	303	349	743	387	406	399	486
Prix d'exercice en euros	91,77	51,67	71,17	60,71	37	46,15	38,53	22,60
Nombre d'options attribuées	143 600	578 800	512 400	684 521	530 400	602 465	373 550	410 350

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

En nombre d'options	2014	2015
Total à l'ouverture de l'exercice	3 183 279	3 190 049
Options distribuées	373 550	410 350
Options exercées	-	-
Options non exercées à la date d'expiration	(277 600)	(143 600)
Options radiées [(a)]	(89 180)	(596 711)
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**3 190 049**	**2 860 088**
Dont options pouvant être exercées	1 104 600	960 423

(a) En 2015, bénéficiaires ayant quitté le Groupe ou application du coeff de performance.

En 2015, les chiffres reportés correspondent aux nombres théoriques d'actions attribués à l'origine avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Valorisation des plans [(a)]	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014	Plan 2015
Charge de l'exercice 2008	711	-	-	-	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2009	1 445	820	-	-	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2010	895	1 581	694	-	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2011	746	1 321	2 253	853	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2012	768	1 493	638	1 175	176	-	-	-
Charge de l'exercice 2013	-	815	1 162	882	511	450	-	-
Charge de l'exercice 2014	-	-	444	815	11	1 153	503	-
Charge de l'exercice 2015	-	-	-	363	(698)	(640)	(105)	283
Charge cumulée au 31 décembre 2015	**4 565**	**6 030**	**5 191**	**4 088**	**-**	**963**	**398**	**283**
Hypothèses								
Prix de l'action à la date d'attribution	95,42 €	50,65 €	70,34 €	62,93 €	36,87 €	46,33 €	39,69 €	26,03 €
Volatilité [(b)]	35,00 %	43,00 %	35,00 %	35,00 %	35,00 %	30,00 %	30,00 %	29,00 %
Taux sans risque [(c)]	4,40 %	2,39 %	2,60 %	3,01 %	1,92 %	2,16 %	1,72 %	0,21 %
Prix d'exercice	91,77 €	51,67 €	71,17 €	60,71 €	37,00 €	46,15 €	38,53 €	22,60 €
Taux de dividendes [(d)]	3,50 %	5,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Juste valeur de l'option [(e)]	31,79 €	17,11 €	24,05 €	18,50 €	9,36 €	10,41 €	8,60 €	5,40 €

(a) Pour évaluer la juste valeur des options accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaires).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes et de la politique de dividendes du Groupe.

(e) La juste valeur pour le Directoire et l'Operational Comittee est de 5,40 € pour le plan 2015

Plans d'attribution d'actions de performance

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance de 2008 à 2015 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2008 et 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Date d'attribution	Durée d'acquisition	Durée de conservation	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre théorique d'actions attribuées
Plan « Value 08 »	16/12/2008	4,5 ans	-	8 697	67 712
Plan 2009 [a]	31/07/2009	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	53	26 668
Plan « Value 09 »	17/12/2009	4,6 ans	-	8 097	69 400
Plan 1-2-3 [b]	17/12/2009	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	17 404	104 424
Plan 03/2010 [c]	15/03/2010	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	848	190 540
Plan 07/2010 [d]	31/07/2010	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2	4 280
Plan « Value 10 »	03/12/2010	4,6 ans	-	9 632	83 462
Plan 2-4-6 [e]	03/12/2010	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	12 098	72 588
Plan 2011 [f]	30/03/2011	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou néant (résidents non français)	1 157	214 271
Plan « Value 11 »	18/11/2011	4,6 ans	-	841	6 462
Plan 2-4-6 2011 [g]	15/12/2011	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	13 053	78 318
Plan 2012 [h]	30/03/2012	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou néant (résidents non français)	1 591	286 718
Plan 2-4-6 2012 [i]	30/03/2012	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	21 686	130 116
Plan « Value 12 »	06/12/2012	4,6 ans	-	737	4 395
Plan 2013 [j]	29/03/2013	3 ans (résidents français et membres du Directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou néant (résidents non français)	1 647	295 225
Plan 2-4-6 2013 [k]	29/03/2013	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	21 744	130 464
Plan « Value 13 »	10/12/2013	4,6 ans	-	732	4 028
Plan 2014 [l]	15/04/2014	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	1 758	413 597
Plan 2-4-6 2014 [m]	15/04/2014	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	21 677	130 062
Plan « Value 14 »	16/12/2014	4,6 ans		768	3 960
Plan 2015 [n]	15/04/2015	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	497	242 826
Plan « Value 15 »	15/12/2015	4,6 ans	-	348	1 715

(a) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français, en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le Groupe Vallourec en 2009 et 2010. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre théorique d'actions attribuées reflété dans le tableau ci-dessus correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(b) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le Groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2010 au 30 septembre 2011. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(c) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2012 pour les résidents français et en 2014 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le Groupe Vallourec en 2010 et 2011. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1. Le nombre théorique d'actions attribuées reflété dans le tableau ci-dessus correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(d) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2012 pour les résidents français et en 2014 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le Groupe Vallourec en 2010, 2011 et 2012. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1. Le nombre théorique d'actions attribuées reflété dans le tableau ci-dessus correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(e) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2012 pour les résidents français et en 2014 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le Groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2011 au 30 septembre 2012. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(f) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2013 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2015 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2011 et 2012. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Directoire, l'attribution définitive, qui interviendra en 2013, sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2011 et 2012 : le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(g) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2014 pour les résidents français et en 2016 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le Groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2012 au 30 septembre 2013. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(h) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2014 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2016 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2012 et 2013. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2012 et 2013 : le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(i) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2014 pour les résidents français et en 2016 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le Groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(j) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2016 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2017 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2013, 2014 et 2015. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2013, 2014 et 2015: le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(k) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2016 pour les résidents français et en 2017 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le Groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(l) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2017 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2018 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffres d'affaires consolidé réalisée par le Groupe Vallourec en 2014, 2015 et 2016. Elle se fait par application d' un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des quatre critères suivants appréciés sur les années 2014, 2015 et 2016: le taux de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) comparé au ROCE au budget, le chiffre d'affaires (CA) consolidé à taux de change et périmètre constant comparé au CA au budget, la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence et la performance relative du résultat brut d'exploitation (RBE) par rapport au même panel que le critère précédent. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(m) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2017 pour les résidents français et en 2018 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé réalisée par le Groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(n) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2018 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2019 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffres d'affaires consolidé réalisée par le Groupe Vallourec en 2015, 2016 et 2017. Elle se fait par application d' un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants appréciés sur les années 2015, 2016 et 2017 : le taux de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) comparé au ROCE au budget, le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) sur 2015, 2016 et 2017. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2008 et 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Nombre théorique initial d'actions attribuées	Nombre d'actions annulées	Nombre théorique d'actions acquises ou en cours d'acquisition	Nombre d'actions livrées
Plan « Value 09 »	69 400	(4 074)	65 326	65 326
Plan 03/2010	190 540	(22 837)	167 703	153 643
Plan 07/2010	4 280	-	4 280	3 938
Plan « Value 10 »	83 462	(3 952)	79 510	79 510
Plan 2-4-6	72 588	(4 860)	67 728	67 728
Plan 2011	214 271	(121 858)	92 413	92 413
Plan « Value 11 »	6 462	(1 453)	5 009	-
Plan 2-4-6 2011	78 318	(10 212)	68 106	68 106
Plan 2012	286 718	(72 310)	214 408	64 972
Plan 2-4-6 2012	130 116	(11 064)	119 052	29 646
Plan « Value 12 »	4 395	(849)	3 546	-
Plan 2013	295 225	(471)	294 754	-
Plan 2-4-6 2013	130 464	(7 572)	122 892	-
Plan « Value 2013 »	4 028	(688)	3 340	-
Plan 2014	413 597	(59)	413 538	-
Plan 2-4-6 2014	130 062	(4 452)	125 610	-
Plan « Value 2014 »	3 960	(342)	3 618	-
Plan 2015	242 826	-	242 826	-
Plan « Value 2015 »	1 715	-	1 715	-

Les chiffres reportés correspondent aux nombres théoriques d'actions attribués à l'origine avec un coefficient de performance 1 pour les plans en cours d'acquisition et aux nombres réels attribués pour les plans arrivés à maturité.

Valorisation des plans [a]	Plan « Value 08 »	Plan 2009	Plan « Value 09 »	Plan 1-2-3	Plan 03/2010	Plan 07/2010
Charge de l'exercice 2008	17	-	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2009	414	271	83	63	-	-
Charge de l'exercice 2010	411	459	692	1 671	3 544	58
Charge de l'exercice 2011	412	290	657	1 639	3 368	128
Charge de l'exercice 2012	366	14	689	865	1 648	28
Charge de l'exercice 2013	32	17	563	693	1 139	44
Charge de l'exercice 2014	-	-	324	-	(357)	5
Charge de l'exercice 2015	-	-	-	-	-	-
Charge cumulée au 31 décembre 2015	**1 652**	**1 051**	**3 008**	**4 931**	**9 342**	**263**
Hypothèses						
Prix de l'action à la date d'attribution	41,08 €	46,15 €	59,50 €	60,50 €	72,65 €	74,71 €
Volatilité [b]	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %
Taux sans risque [c]	3,03 %	2,37 %	2,40 %	2,24 %	2,01 %	1,67 %
Taux de dividendes [d]	7,30 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %
Juste valeur de l'action tranche 1	28,12 €	37,32 € (résidents français) ou 35,71 € (résidents non français)	46,04 €	52,07 € (résidents français) ou 49,28 € (résidents non français)	62,22 € (résidents français) ou 59,18 € (résidents non français)	66,94 € (résidents français) ou 66,14 € (résidents non français)
Juste valeur de l'action tranche 2	-	-	-	-	-	-
Juste valeur de l'action tranche 3	-	-	-	-	-	-

(a) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant la période de conservation.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaires).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Valorisation des plans [a]	Plan « Value 10 »	Plan 2-4-6	Plan 2011	Plan « Value 11 »	Plan 2-4-6 2011	Plan 2012
Charge de l'exercice 2010	136	127	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2011	1 088	1 654	3 673	-	-	-
Charge de l'exercice 2012	1 134	1 530	2 560	51	1 095	2 994
Charge de l'exercice 2013	1 033	564	(80)	39	892	970
Charge de l'exercice 2014	1 084	521	527	51	450	1 084
Charge de l'exercice 2015	493	-	(166)	21	309	1 142
Charge cumulée au 31 décembre 2015	**4 968**	**4 396**	**6 514**	**162**	**2 746**	**6 190**
Hypothèses						
Prix de l'action à la date d'attribution	72,77 €	72,87 €	78,98 €	41,01 €	45,53 €	47,50 €
Volatilité [b]	40 %	40 %	35 %	35 %	35 %	35 %
Taux sans risque [c]	1,93 %	1,78 %	2,69 %	2,07 %	2,13 %	1,36 %
Taux de dividendes [d]	3,00 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Juste valeur de l'action	62,49 €	65,44 € (résidents français) ou 64,51 € (résidents non français)	70,81 € (résidents français) ou 69,92 € (résidents non français)	36,31 €	40,32 € (résidents français) ou 40,31 € (résidents non français)	41,34 € (résidents français) ou 42,05 € (résidents non français)

(a) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant la période de conservation.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaires).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Valorisation des plans [a]	Plan 2-4-6 2012	Plan « Value 12 »	Plan 2013	Plan 2-4-6 2013	Plan « Value 13 »	Plan 2014
Charge de l'exercice 2012	1 267	7	-	-	-	-
Charge de l'exercice 2013	1 541	22	2 053	860	2	-
Charge de l'exercice 2014	1 093	25	1 436	451	32	2 219
Charge de l'exercice 2015	853	14	68	683	21	(2 006)
Charge cumulée au 31 décembre 2015	**4 754**	**68**	**3 557**	**1 994**	**55**	**213**
Hypothèses						
Prix de l'action à la date d'attribution	47,50 €	34,15 €	37,50 €	37,50 €	42,51 €	39,69 €
Volatilité [b]	35 %	35 %	30 %	30 %	30 %	30 %
Taux sans risque [c]	1,36 %	0,91 %	0,85 %	0,85 %	0,90 %	0,93 % et 0,66 %
Taux de dividendes [d]	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %	3 %
Juste valeur de l'action	41,34 € (résidents français) ou 42,05 € (résidents non français)	29,33 €	31,20 € (résidents français) ou 33,20 € (résidents non français)	31,20 € (résidents français) ou 33,20 € (résidents non français)	36,50 €	32,68 € (résidents français) ou 35,14 € (résidents non français)

(a) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant la période de conservation.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaires).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

Valorisation des plans [a]	Plan 2-4-6 2014	Plan « Value 14 »	Plan 2015	Plan « Value 15 »
Charge de l'exercice 2014	552	3 611	-	-
Charge de l'exercice 2015	(552)	20	710	654
Charge cumulée au 31 décembre 2015	**-**	**3 631**	**710**	**654**
Hypothèses				
Prix de l'action à la date d'attribution	39,69 €	29,68 €	26,03 €	9,09 €
Volatilité [b]	30 %	24 %	29 %	26 %
Taux sans risque [c]	0,93 % ou 1,72 % et 0,66 %	0,23 %	0,03 %	0,03 %
Taux de dividendes [d]	3 %	3 %	3 %	3 %
Juste valeur de l'action	29,08 € (résidents français) ou 35,14 € (résidents non français)	25,49 €	21,22 € (résidents français) ou 23,04 € (résidents non français)	7,81 €

(a) Pour évaluer la juste valeur des actions accordées, le modèle binomial de projection des cours a été utilisé. L'avantage du salarié correspond à la juste valeur de l'action attribuée, tenant compte de l'impossibilité de percevoir les dividendes pendant la période d'acquisition et du coût pour le salarié induit par l'incessibilité du titre pendant la période de conservation.

(b) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(c) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaires).

(d) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

L'impact dans le compte de résultat des plans d'actionnariat salariés est présenté à la Note 25.

NOTE 20 Autres passifs courants

	Dettes sociales	Dettes fiscales	Dettes liées à l'acquisition d'actifs	Produits constatés d'avance	Autres dettes courantes	Total
Au 31/12/2013	**259 755**	**67 079**	**64 298**	**7 143**	**71 525**	**469 800**
Effet des variations de change	5 996	1 077	1 332	249	5 908	14 562
Autres variations	13 573	(16 392)	(18 707)	1 148	(25 727)	(46 105)
Au 31/12/2014	**279 324**	**51 764**	**46 923**	**8 540**	**51 706**	**438 257**
Effet des variations de change	(7 061)	(2 773)	(3 326)	192	1 575	(11 393)
Reclassement en passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	(6 734)	(1 911)	(306)	-	(422)	(9 373)
Autres variations	(45 688)	(15 060)	(18 443)	(3 269)	(2 177)	(84 637)
AU 31/12/2015	**219 841**	**32 020**	**24 848**	**5 463**	**50 682**	**332 854**

NOTE 21 Informations relatives aux parties liées

Les opérations suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

	Ventes aux parties liées	Achats auprès des parties liées	Créances sur les parties liées	Dettes envers les parties liées
Au 31/12/2014				
HKM	1 864	405 729	-	81 948
Rothschild & Cie [(a)]	-	247	-	-
Activités conjointes	42 537	198 854	51 402	93 586
Au 31/12/2015				
HKM	2 602	257 524	386	59 736
Rothschild & Cie [(a)]	-	1 011	-	-
Activités conjointes	39 803	135 958	70 847	52 794

(a) Rothschild et Cie est considéré comme partie liée en raison de la présence au sein du Conseil de Surveillance du Groupe du President de la banque d'affaires du groupe Rothschild.

Les achats concernent principalement les achats de ronds d'acier à HKM, produits utilisés comme matières premières dans la fabrication par les laminoirs européens de Vallourec Deutschland et Vallourec Tubes France.

Les opérations réalisées en 2015 avec Rothschild & Cie sont liées au mandat de conseil pour assister le Directoire.

Par ailleurs Vallourec a mis en place en 2012 un contrat de liquidité auprès de Rothschild & Cie Banque. Sa mise en œuvre intervient dans le cadre de l'autorisation générale annuelle de rachat d'actions délivrée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2015 (onzième résolution).

Au 31 décembre 2015, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 1 375 000 titres pour une valeur au 31 décembre de 11,8 millions d'euros ;
- 1 428 580 euros.

RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Le montant global des rémunérations versées aux membres du Comité Exécutif, dans sa composition au 31 décembre (9 personnes en 2015 contre 16 personnes en 2014) ainsi que les engagements de retraite à la clôture, s'établissent comme suit :

	2014	2015
Rémunérations et avantages en nature	8 045	5 530
Paiements fondés sur des actions [(a)]	993	163
Engagement de départ en retraite	1 569	968
Engagement de retraite complémentaire	9 330	9 491

(a) Information fournie à partir des Plans 2015, 2014, 2013, 2012, 2011 et 2010 d'option de souscription d'actions, d'actions de performance et d'actionnariat salarié.

Options de souscription ou d'achat d'actions (Note 18) attribuées au Comité Exécutif dans sa composition au 31 décembre

	2014 [a]	2015 [a]
Options de souscription attribuées le 1er septembre 2008 exerçables du 1er septembre 2012 jusqu'au 1er septembre 2015	100 400	77 600
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	100 400	77 600
Options de souscription attribuées le 1er septembre 2009 exerçables du 1er septembre 2013 jusqu'au 1er septembre 2019	118 800	94 400
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	118 800	94 400
Options de souscription attribuées le 1er septembre 2010 exerçables du 1er septembre 2014 jusqu'au 1er septembre 2020	108 900	87 300
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	108 900	87 300
Options de souscription attribuées le 1er septembre 2011 exerçables du 1er septembre 2015 jusqu'au 1er septembre 2021	108 716	82 858
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	108 716	82 858
Options de souscription attribuées le 31 août 2012 exerçables du 1er septembre 2016 jusqu'au 1er septembre 2022	51 000	24 000
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	51 000	24 000
Options de souscription attribuées le 2 septembre 2013 exerçables du 3 avril 2018 jusqu'au 1er septembre 2021	111 000	84 000
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	111 000	84 000
Options de souscription attribuées le 15 avril 2014 exerçables du 15 avril 2018 jusqu'au 15 avril 2022	67 800	53 600
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	67 800	53 600
Options de souscription attribuées le 15 avril 2015 exerçables du 15 avril 2019 jusqu'au 15 avril 2023	-	53 900
Options exercées au 31 décembre (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'actions souscrites durant l'année (1 option = 1 action) par les membres du Comité Exécutif	-	-
Nombre d'options susceptibles d'être exercées au 31 décembre	-	53 900

(a) Les chiffres des plans ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions.

Actions de performance (Note 19) attribuées au Comité Exécutif dans sa composition au 31 décembre

	2014 [a]	2015 [a]
Plan « Value 09 » du 17 décembre 2009		
Nombre théorique d'actions attribuées		
Nombre théorique d'actions attribuées	24	-
Plan du 15 mars 2010		
Nombre théorique d'actions attribuées	24 480	-
Nombre d'actions acquises durant l'année	1 242	-
Plan du 31 juillet 2010		
Nombre théorique d'actions attribuées	4 000	-
Nombre d'actions acquises durant l'année	-	-
Plan « Value 10 » du 3 décembre 2010		
Nombre théorique d'actions attribuées	42	24
Nombre d'actions acquises durant l'année	-	24
Plan 2-4-6 du 3 décembre 2010		
Nombre théorique d'actions attribuées	48	-
Nombre d'actions acquises durant l'année	6	-
Plan du 30 mars 2011		
Nombre théorique d'actions attribuées	25 200	20 895
Nombre d'actions acquises durant l'année	-	5 199
Plan « Value 11 » du 15 décembre 2011		
Nombre théorique d'actions attribuées	-	-
Plan 2-4-6 du 15 décembre 2011		
Nombre théorique d'actions attribuées	54	24
Nombre d'actions acquises durant l'année	-	-
Plan du 30 mars 2012		
Nombre théorique d'actions attribuées	28 518	22 848
Nombre d'actions acquises durant l'année	4 315	-
Plan 2-4-6 du 30 mars 2012		
Nombre théorique d'actions attribuées	66	30
Nombre d'actions acquises durant l'année	42	-
Plan « Value 12 » du 18 novembre 2012		
Nombre théorique d'actions attribuées	-	-
Plan du 29 mars 2013		
Nombre théorique d'actions attribuées	28 833	22 848
Plan 2-4-6 du 29 mars 2013		
Nombre théorique d'actions attribuées	66	30
Plan « Value 13 » du 14 novembre 2013		
Nombre théorique d'actions attribuées	-	-
Plan du 15 avril 2014		
Nombre théorique d'actions attribuées	58 730	45 880
Plan 2-4-6 du 15 avril 2014		
Nombre théorique d'actions attribuées	78	36
Plan « Value 14 » du 14 novembre 2014		
Nombre théorique d'actions attribuées	-	-
Plan du 15 avril 2015		
Nombre théorique d'actions attribuées	-	40 320
Plan « Value 15 » du 16 novembre 2015		
Nombre théorique d'actions attribuées	-	-

(a) Les chiffres des plans ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions.

Concernant les engagements de retraite accordés aux dirigeants, il n'existe pas de régime spécifique ; les dirigeants bénéficient du régime de retraite complémentaire du Groupe Vallourec (type article 39) instauré en 2005 (Note 19).

Il n'y avait au 31 décembre 2015 ni prêt ni caution accordés aux dirigeants par la société mère Vallourec et ses filiales contrôlées.

NOTE 22 Engagements et éventualités

Du fait de son activité en Europe, le Groupe s'est vu allouer un quota d'émissions de gaz à effet de serre de 433 157 tonnes en 2015.

Vallourec est concerné par la 3e période d'échange de quotas d'émissions (2013 – 2020) non seulement au titre de l'aciérie de Saint Saulve mais aussi au titre de ses tuberies. Bien qu'à partir de 2013, une partie des quotas alloués n'est plus gratuite et est mise aux enchères sur le marché, le secteur de la métallurgie a été qualifié de secteur exposé au risque de « fuite de carbone » et bénéficiera de quotas gratuits jusqu'en 2020. Les autorités européennes travaillent actuellement sur les règles applicables après 2020 mais tout donne à penser que le secteur de la métallurgie continuera de bénéficier d'allocations gratuites.

Engagements hors bilan reçus (hors instruments financiers)

	2014	2015
Commandes fermes d'immobilisations	7 373	8 556
Cautionnements reçus et engagements reçus	98 575	119 735
Autres engagements reçus	14 691	17 619
TOTAL	**120 639**	**145 910**
ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNÉS (HORS INSTRUMENTS FINANCIERS)	**480 581**	**466 157**

Engagements donnés par échéance

	2015	< 1 an	> 1 an	> 5 ans
Bilan				
Emprunts et dettes financières à long terme	2 149 797	386 842	1 172 140	590 815
Hors bilan				
Cautions de marché et lettres de crédit données	139 385	110 325	29 060	-
Autres cautionnements, hypothèques et nantissements donnés	62 000	97	1 794	60 109
Contrat de location à long terme	70 793	10 461	28 519	31 813
Commandes fermes d'immobilisations données	6 758	2 145	4 613	-
Autres engagements	187 221	151 661	26 962	8 598
TOTAL	**466 157**	**274 689**	**90 948**	**100 520**

	2014	< 1 an	> 1 an	> 5 ans
Bilan				
Emprunts et dettes financières à long terme	2 693 517	911 644	1 168 746	613 127
Hors bilan				
Cautions de marché et lettres de crédit données	157 904	129 925	27 979	-
Autres cautionnements, hypothèques et nantissements donnés	87 533	5 880	506	81 147
Contrat de location à long terme	76 164	11 980	25 078	39 106
Commandes fermes d'immobilisations données	4 905	2 901	-	2 004
Autres engagements	154 075	63 099	73 852	17 124
TOTAL	**480 581**	**213 785**	**127 415**	**139 381**

Le contrat de partenariat signé par les deux actionnaires, Vallourec et Sumitomo prévoit de bénéficier d'une option d'achat de la participation de l'autre actionnaire en cas de changement de contrôle de celui-ci.

Les principaux cours de change utilisés, pour le compte de résultat, sont décrits en Note 13.

La conversion des éléments du compte de résultat se fait au taux moyen.

NOTE 23 Chiffre d'affaires

	2014	2015
Europe	1 089 853	849 351
Amérique du Nord (Nafta)	1 746 660	1 095 599
Amérique du Sud	918 802	596 171
Asie et Moyen-Orient	1 434 061	852 413
Reste du monde	511 160	409 889
TOTAL	**5 700 536**	**3 803 423**

NOTE 24 Coûts industriels des produits vendus

	2014	2015
Coûts directs sur ventes	(313 053)	(214 653)
Coûts des matières premières consommées	(1 752 600)	(1 201 140)
Coûts de main d'œuvre	(947 237)	(836 619)
Autres coûts industriels	(1 272 426)	(956 744)
Variation de stocks part non matière	37 167	(143 588)
TOTAL	**(4 248 149)**	**(3 352 744)**
Amortissements	(310 713)	(302 632)
TOTAL (Y COMPRIS AMORTISSEMENTS)	**(4 558 862)**	**(3 655 376)**

Les « autres coûts industriels » sont constitués principalement des coûts d'énergie et des matières consommables, des coûts de sous traitance et de maintenance, et des provisions.

NOTE 25 coûts administratifs, commerciaux et de recherche

	2014	2015
Frais de Recherche et Développement	(95 743)	(81 938)
Frais commerciaux et dépenses de marketing	(104 557)	(99 155)
Frais généraux et administratifs	(366 854)	(331 736)
TOTAL	**(567 154)**	**(512 829)**
Amortissements	(50 596)	(44 279)
TOTAL (Y COMPRIS AMORTISSEMENTS)	**(617 750)**	**(557 108)**

Charges de personnel et effectif moyen des sociétés intégrées

	2014	2015
Charges de personnel		
Salaires et traitements	(856 646)	(796 209)
Intéressement et participation	(54 143)	(32 802)
Charges liées aux plans d'options d'achat et de souscription d'actions, et aux actions de performance	(16 034)	(1 467)
Plan d'option de souscription 1 septembre 2010	(444)	-
Plan d'option de souscription 1 septembre 2011	(815)	(363)
Plan d'option de souscription 30 août 2012	(11)	698
Plan d'option de souscription 2 septembre 2013	(1 153)	640
Plan d'option de souscription 15 avril 2014	(503)	105
Plan d'option de souscription 15 avril 2015	-	(283)
Plan actionnariat salarié Value 09 du 12 décembre 2009 incluant le plan d'attribution d'actions	(324)	-
Plan d'attribution d'actions de performance « 123 » du 17 décembre 2009	-	-
Plan d'attribution d'actions de performance du 15 mars 2010	357	-
Plan d'attribution d'actions de performance du 31 juillet 2010	(5)	-
Plan actionnariat salarié Value 10 du 17 novembre 2010 incluant le plan d'attribution d'actions	(1 084)	(493)
Plan d'attribution d'actions de performance « 246 » du 3 décembre 2010	(521)	-
Plan d'attribution d'actions de performance du 30 mars 2011	(527)	166
Plan actionnariat salarié Value 11 du 18 novembre 2011 incluant le plan d'attribution d'actions	(51)	(21)
Plan d'attribution d'actions de performance « 246 » du 18 novembre 2011	(450)	(309)
Plan d'attribution d'actions de performance du 30 mars 2012	(1 084)	(1 142)
Plan d'attribution d'actions de performance « 246 » du 30 mars 2012	(1 093)	(853)
Plan actionnariat salarié Value 12 du 12 novembre 2012 incluant le plan d'attribution d'actions	(25)	(14)
Plan d'attribution d'actions de performances du 29 mars 2013	(1 436)	(68)
Plan d'attribution d'actions de performance « 246 » du 29 mars 2013	(451)	(683)
Plan actionnariat salarié Value 13 du 14 novembre 2013 incluant le plan d'attribution d'actions	(32)	(21)
Plan d'attribution d'actions de performances du 15 avril 2014	(2 219)	2 006
Plan d'attribution d'actions de performance « 246 » du 15 avril 2014	(552)	552
Plan actionnariat salarié Value 14 du 14 novembre 2014 incluant le plan d'attribution d'actions	(3 611)	(20)
Plan d'attribution d'actions de performances du 15 avril 2015	-	(710)
Plan actionnariat salarié Value 15 du 16 novembre 2015 incluant le plan d'attribution d'actions	-	(654)
Charges sociales	(309 313)	(289 079)
TOTAL	**(1 236 136)**	**(1 119 557)**

2015

Un plan d'actionnariat salarié a été proposé aux salariés. Afin de satisfaire aux exigences légales et fiscales de chaque pays, des formules différentes ont été proposées :

- FCPE levier : les salariés souscrivent par l'intermédiaire d'un FCPE à un nombre d'actions Vallourec décotées de 15 % leur permettant de bénéficier, à l'échéance de la durée de blocage de leurs avoirs, d'un multiple de performance sur les actions Vallourec et d'une protection sur leur investissement initial hors effet de change. Le multiple de la hausse est obtenu grâce au transfert de la décote, des dividendes et autres droits financiers liés à la détention des actions à la banque structurant l'opération au travers d'un contrat d'échange ;
- FCPE classique : les salariés souscrivent par l'intermédiaire d'un FCPE des actions Vallourec à un cours décoté de 20 % et bénéficient des dividendes éventuels ;
- *Action et Stock Appreciation Rights* (SAR) : les salariés, par l'acquisition d'un titre à un prix décoté de 15 %, bénéficient d'un SAR (protection sur leur investissement initial, hors effet de change, et multiple de performance sur ce titre) qui sera versé par l'employeur, en trésorerie, à l'expiration de la période de blocage. La dette qui en résulte (SAR) est couverte par des warrants fournis à l'employeur par la banque structurant l'opération. L'émission des warrants a été obtenue en contrepartie de l'émission d'actions, réservées à la banque, à un prix décoté de 15 % ;
- *Cash et Stock Appreciation Rights* (SAR) : les salariés, par un placement sur un compte bancaire rémunéré, bénéficient de SAR (multiple de performance sur ce placement) qui seront versés au salarié par l'employeur, en trésorerie, à l'expiration de la période de blocage. La dette qui en résulte (SAR) est couverte par des warrants fournis à l'employeur par la banque structurant l'opération. L'émission des warrants a été obtenue en contrepartie de l'émission d'actions, réservées à la banque, à un prix décoté de 15 % ;

La charge IFRS 2 résultant de l'avantage accordé au salarié dans le cadre du plan d'actionnariat salarié est évaluée à la date d'attribution. La juste valeur de l'avantage correspond, pour la formule classique, à la valeur de l'avantage économique octroyé diminué du coût d'incessibilité pour le salarié, et, pour les formules à levier, à l'espérance de la valeur actuelle des montants versés à terme au salarié. Pour la formule « Action et SAR » viennent s'ajouter la décote du titre détenu par le salarié et la valorisation de l'option le protégeant sur son investissement initial.

Caractéristiques des plans Value	2013	2014	2015
Date d'attribution	14 novembre 2013	14 novembre 2014	16 novembre 2015
Maturité des plans	2 juillet 2018	1 juillet 2019	1 juillet 2020
Prix de référence en euros	43,47 €	30,14 €	10,39 €
Prix de souscription en euros	34,78 €	24,11 €	8,32 €
Prix de souscription pour la formule levier en euros	36,95 €	25,62 €	8,83 €
Décote	15 % et 20 %	15 % et 20 %	15 % et 20 %
Montant global souscrit en milliers d'euros	69 223	49 166	17 647
Nombre total d'actions souscrites	1 874 453	1 919 959	1 999 997
Décote totale en milliers d'euros	12 259	8 702	3 130
Multiple par action			
Formule FCPE levier	6,8	7,8	6,8
Formule action + SAR	4,9	5,7	4,8
Formule Cash + SAR	6,3	7,5	6,4
Hypothèses de valorisation			
Volatilité [(a)]	30 %	24 %	26 %
Taux sans risque [(b)]	0,90 %	0,23 %	0,03 %
Taux de dividende annuel [(c)]	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Charge IFRS 2 globale [(d)]	**5 593**	**3 610**	**654**

(a) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(b) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaires).

(c) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

(d) Calculée à partir d'un modèle binomial d'évolution du cours de l'action.

Cet avantage a donné lieu à la comptabilisation d'une charge de personnel de 0,7 millions d'euros en 2015 comparée à 3,6 millions d'euros en 2014.

La charge IFRS 2 résultant des Stocks Appreciation Rights (SAR) est réévaluée à chaque arrêté trimestriel par référence à la juste valeur correspondant à l'espérance de la valeur actuelle des montants versés à terme au salarié.

Paramètres d'évaluation de la juste valeur des SAR	Value 11	Value 12	Value 13	Value 14	Value 15
Date d'évaluation	31 décembre 2015	31 décembre 2015	31 décembre 2015	31 décembre 2015	31 décembre 2015
Date de maturité	1er juillet 2016	1er juillet 2017	1er juillet 2018	1er juillet 2019	1er juillet 2020
Cours de l'action à la date d'évaluation	8,90 €	8,90 €	8,90 €	8,90 €	8,90 €
Multiple par action					
› Formule action et SAR	6,2	6,06	4,9	5,7	4,8
› Formule Cash et SAR	7,2	7,2	6,3	7,5	6,4
Hypothèses de valorisation					
Volatilité [(a)]	54 %	47 %	42 %	40 %	40 %
Taux sans risque [(b)]	- 0,35 %	- 0,36 %	- 0,28 %	- 0,20 %	- 0,08 %
Taux de dividende annuel [(c)]	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %	3,00 %
Charge IFRS 2 de l'exercice [(d)]	**(54)**	**71**	**(9)**	**219**	**(166)**

(a) La volatilité correspond à une volatilité historique observée sur une période correspondant à la durée de vie des plans.

(b) Le taux sans risque correspond au taux zéro-coupons (source : Institut des Actuaires).

(c) Les taux de dividendes attendus ont été définis sur la base des anticipations des analystes (information externe) et de la politique de dividendes du Groupe.

(d) Calculée à partir d'un modèle binomial d'évolution du cours de l'action.

La dette envers les salariés résultant des SAR a donné lieu à un produit inclus dans les charges de personnel de 0,1 million d'euros.

Le produit résultant des warrants est réévalué à chaque arrêté trimestriel par référence à la juste valeur de l'instrument dérivé conformément à la norme IAS 39.

Paramètres d'évaluation de la juste valeur des warrants	Value 11	Value 12	Value 13	Value 14	Value 15
Date d'évaluation	31 décembre 2015	31 décembre 2015	31 décembre 2015	31 décembre 2015	31 décembre 2015
Date de maturité	1er juillet 2016	1er juillet 2017	1er juillet 2018	1er juillet 2019	1er juillet 2020
Cours de l'action à la date d'évaluation	8,90 €	8,90 €	8,90 €	8,90 €	8,90 €
Multiple par action					
› Formule action et SAR	6,2	6,06	4,9	5,7	4,8
› Formule Cash et SAR	7,2	7,2	6,3	7,5	6,4
Hypothèses de valorisation [(a)]					
Volatilité implicite	54 %	47 %	42 %	40 %	40 %
Taux d'intérêt	- 0,18 %	de - 0,18 % à - 0,16 %	de - 0,18 % à 0,05 %	de - 0,18 % à 0,16 %	de - 0,18 % à 0,29 %
Dividende annuel (en euros)	0,65 €	0,65 €	0,65 €	0,65 €	0,65 €
Produit IAS 39 de l'exercice	55	(70)	12	(195)	176

(a) Hypothèses de la banque structurant l'opération.

La charge correspondant aux warrants versés par la banque ayant complété l'investissement des salariés à l'employeur est comptabilisée dans les charges de personnel pour 0,1 million d'euros en 2015 dans la mesure où il est destiné à couvrir le produit lié aux SAR (voir ci-dessus).

Effectif de clôture des sociétés intégrées [(a)]	2014	2015
Cadres	3 476	3 358
ATAM	4 094	3 334
Ouvriers	15 587	12 615
TOTAL	**23 157**	**19 307**

(a) Les effectifs des sociétés comptabilisées comme activité conjointe sont retenus à hauteur des pourcentages d'intérêts détenus.

Les effectifs du Groupe au 31 décembre 2015 sont de 19 307 personnes contre 23 157 personnes au 31 décembre 2014.

NOTE 26 Autres

	2014	2015
Intéressement et participation	(54 143)	(32 802)
Redevances pour concessions et brevets	34 432	30 653
Autres charges et produits	(10 271)	(12 948)
TOTAL	**(29 982)**	**(15 097)**

Dotations aux provisions nettes de reprises	2014	2015
Le montant des dotations aux provisions nettes de reprises incluses dans le résultat brut d'exploitation s'élève à	(38 862)	(37 167)

NOTE 27 Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

	KPMG		Deloitte	
Montant en milliers d'euros (HT)	2014	2015	2014	2015
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
Émetteur	220	212	212	212
%	19 %	19 %	12 %	12 %
Filiales intégrées globalement	817	790	1 489	1 510
%	70 %	70 %	87 %	87 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes				
Émetteur	70	70	0	0
%	6 %	6 %	0 %	0 %
Filiales intégrées globalement	52	62	14	14
%	4 %	5 %	1 %	1 %
SOUS-TOTAL	**1 159**	**1 134**	**1 715**	**1 736**
%	100 %	100 %	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Juridique, fiscal, social	0	0	0	0
%	0 %	0 %	0 %	0 %
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	0		0	0
%	0 %	0 %	0 %	0 %
SOUS-TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**
%	0 %	0 %	0 %	0 %
TOTAL	**1 159**	**1 134**	**1 715**	**1 736**

NOTE 28 Amortissements

	2014	2015
Par destination		
Amortissements industriels	(310 713)	(302 632)
Amortissements des immobilisations affectées à la Recherche et Développement	(10 931)	(9 797)
Amortissements – contrats et départements commerciaux	(19 454)	(11 558)
Amortissements – frais généraux et administratifs	(20 211)	(22 924)
TOTAL	**(361 309)**	**(346 911)**
Par nature		
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations incorporelles (voir Note 1)	(40 118)	(34 099)
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles (voir Note 2)	(311 858)	(299 897)
Dotations nettes aux amortissements des actifs biologiques	(9 333)	(12 915)
TOTAL	**(361 309)**	**(346 911)**

Les dotations aux amortissements des nouveaux sites industriels en phase de démarrage sont calculés compte tenu de la méthode des unités de production pour les actifs directement utilisés dans le processus de production et de la méthode de l'amortissement linéaire pour l'amortissement des autres actifs.

NOTE 29 Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition, cessions d'actifs et frais de restructuration

	2014	2015
Mesures d'adaptation (net des dépenses et provisions)	(25 176)	(101 431)
Résultats de cessions d'actifs immobilisés et autres	(25 654)	(16 529)
TOTAL	**(50 830)**	**(117 960)**

	2014	2015
Pertes de valeur des immobilisations incorporelles (voir Note 1)	(23 134)	-
Pertes de valeur des immobilisations corporelles (voir Note 2)	(875 859)	(163 202)
Pertes de valeur des écarts d'acquisition (voir Note 1)	(204 148)	(36 316)
Autres dépréciation d'actifs	(559)	(96 704)
TOTAL	**(1 103 700)**	**(296 222)**

Les autres dépréciation d'actifs concernent essentiellement l'impact de la valorisation à la valeur de marché des actifs destinés à être cédés pour 52,0 millions d'euros (voir Note 11) et les dépréciations de créances liés aux risques pays (Angola et Vénézuela) pour 40,9 millions d'euros (voir Note 7).

NOTE 30 Résultat financier

	2014	2015
Produits financiers		
Revenus de valeurs mobilières de placement	40 935	35 908
Produits sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 206	856
TOTAL	**43 141**	**36 764**
Charges d'intérêts	**(132 226)**	**(111 695)**
Coût financier net	**(89 085)**	**(74 931)**
Autres charges et produits financiers		
Revenu des titres	2 774	1 687
Revenu des prêts et créances	5 218	1 479
Pertes (-) ou profits (+) de change et variation du report / déport	29 741	401
Dotations aux provisions, nettes de reprises	(2 915)	(2 078)
Autres charges et produits financiers	1 662	5 934
TOTAL	**36 480**	**7 423**
Autres charges d'actualisation		
Charges financières d'actualisation sur retraites	(9 096)	(7 998)
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs et de passifs	(491)	739
TOTAL	**(9 587)**	**(7 259)**
RÉSULTAT FINANCIER	**(62 192)**	**(74 767)**

NOTE 31 Rapprochement impôt théorique et impôt réel

Ventilation de la charge d'impôt	2014	2015
Charge courante d'impôts	(129 615)	(29 861)
Impôts différés (voir Note 5)	(28 039)	45 039
CHARGE NETTE (-), PRODUIT NET (+)	**(157 654)**	**15 178**
Résultat des sociétés intégrées	(880 432)	(897 927)
Charge d'impôts	(157 654)	15 178
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔTS	**(722 778)**	**(913 105)**
Taux d'imposition légal société consolidante (voir Note 5)	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique	248 852	314 382
Impact des principaux déficits reportables	(343 897)	(196 725)
Impact des différences permanentes	(45 320)	(75 901)
Autres impacts	(4 751)	(11 793)
Impact des différences de taux d'imposition	(12 538)	(14 785)
CHARGE NETTE (-), PRODUIT NET (+)	**(157 654)**	**15 178**
TAUX D'IMPOSITION RÉEL	**- 22 %**	**2 %**

Le taux de 2 % s'explique principalement par des éléments détaillés ci-dessous :

L'impact des déficits reportables et des différences temporaires s'analyse principalement par la non reconnaissance des impôts différés actifs (IDA) de l'exercice, sur la France, l'Allemagne, la Chine, l'Arabie Saoudite et VSB au Brésil.

Les différences permanentes s'analysent par le résultat des participations ne donnant pas le contrôle, par les retenues à la source, par la variation de la quote-part de frais et charges sur les distributions de dividendes, par le résultat dégagé par la valorisation à la juste valeur des actifs destinés à être cédés (voir Note 11) et par l'impact des attributions d'actions gratuites.

Les différences de taux d'imposition reflètent principalement la diversité des taux d'impôt appliqués dans chaque pays (France 34,4 %, Allemagne 31,6 %, États-Unis 36,5 %, Brésil 34,0 %, Chine 25,0 % et Arabie Saoudite 20 %).

NOTE 32 Information sectorielle

SECTEURS OPÉRATIONNELS

Les tableaux suivants présentent, pour chaque secteur opérationnel, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs, aux passifs et aux investissements pour les exercices 2015 et 2014.

Informations sur les résultats, les actifs et les passifs par secteur opérationnel

2015	Tubes sans soudure	Speciality products	Holdings & divers [(a)]	Opérations inter-secteurs	Total
Compte de résultat					
Ventes à des clients externes	3 700 576	208 272	(105 425)		3 803 423
Résultat brut d'exploitation	(46 503)	12 962	(39 569)	(4 137)	(77 247)
Dotations aux amortissements	(323 902)	(21 671)	(1 674)	336	(346 911)
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	(242 921)	(53 301)	-	-	(296 222)
Cession d'actifs et frais de restructurations	(104 848)	(3 089)	(10 023)		(117 960)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(718 174)**	**(65 099)**	**(51 266)**	**(3 801)**	**(838 340)**
Produits non répartis					44 187
Charges non réparties					(118 954)
Résultat avant impôts					(913 107)
Impôts sur les bénéfices					15 178
Résultat des entreprises associées					(25)
Résultat net de l'ensemble consolidé					(897 954)
Bilan					
Actifs non courants	4 480 204	149 243	3 713 881	(3 990 432)	4 352 896
Actifs courants	1 891 569	55 830	94 872	(103 387)	1 938 884
Trésorerie	446 851	12 305	984 339	(812 955)	630 540
Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	68 964	-	-	68 964
TOTAL ACTIFS	**6 818 624**	**286 342**	**4 793 092**	**(4 906 774)**	**6 991 284**
Capitaux propres	2 793 478	115 233	2 699 619	(2 962 662)	2 645 668
Intérêts des minoritaires	385 986	5 882	-	73	391 941
Passifs long terme	1 562 911	3 454	1 609 947	(930 462)	2 245 850
Passifs courants	2 076 249	101 638	483 526	(1 013 723)	1 647 690
Passifs destinés à être cédés et activités abandonnées	-	60 135	-	-	60 135
TOTAL PASSIFS	**6 818 624**	**286 342**	**4 793 092**	**(4 906 774)**	**6 991 284**
Flux					
Investissements incorporels, corporels et biologiques	245 759	4 430	619	-	250 808
Autres informations					
Effectifs de clôture	18 014	1 096	197	-	19 307
Charges de personnel	(1 028 579)	(47 413)	(43 565)	-	(1 119 557)

(a) Vallourec et Vallourec Tubes.

2014	Tubes sans soudure	Speciality products	Holdings & divers [(a)]	Opérations inter-secteurs	Total
Compte de résultat					
Ventes à des clients externes	5 479 222	220 405	909	-	5 700 536
Résultat brut d'exploitation	886 494	20 178	(47 343)	(4 078)	855 251
Dotations aux amortissements	(341 403)	(18 574)	(1 667)	335	(361 309)
Dépréciation d'actifs et d'écarts d'acquisition	(1 003 618)	(5 931)	(9 128)	(85 023)	(1 103 700)
Cession d'actifs et frais de restructurations	(50 650)	(397)	217	-	(50 830)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(509 177)**	**(4 724)**	**(57 921)**	**(88 766)**	**(660 588)**
Produits non répartis					79 621
Charges non réparties					(141 813)
Résultat avant impôts					(722 780)
Impôts sur les bénéfices					(157 654)
Résultat des entreprises associées					2 487
Résultat Net de l'ensemble consolidé					(877 947)
Bilan					
Actifs non courants	4 905 839	200 178	3 871 431	(3 899 857)	5 077 591
Actifs courants	2 840 832	154 260	132 063	(120 104)	3 007 051
Trésorerie	590 764	19 802	1 266 624	(730 277)	1 146 913
TOTAL ACTIFS	**8 337 435**	**374 240**	**5 270 118**	**(4 750 238)**	**9 231 555**
Capitaux propres	3 535 242	129 566	3 152 155	(3 073 604)	3 743 359
Intérêts des minoritaires	418 049	6 154	-	2 050	426 253
Passifs long terme	1 679 434	50 492	1 602 271	(820 933)	2 511 264
Passifs courants	2 704 710	188 028	515 692	(857 751)	2 550 679
TOTAL PASSIFS	**8 337 435**	**374 240**	**5 270 118**	**(4 750 238)**	**9 231 555**
Flux					
Investissements incorporels, corporels et biologiques	358 187	11 286	364	-	369 837
Autres informations					
Effectifs de clôture	21 780	1 168	209	-	23 157
Charges de personnel	(1 127 448)	(60 577)	(48 111)	-	(1 236 136)

(a) Vallourec et Vallourec Tubes.

Les pertes de valeur comptabilisées au 31 décembre 2014 (cf. Note 2.3) concernent majoritairement le secteur des tubes sans soudure.

ZONES GÉOGRAPHIQUES

Les tableaux suivants présentent, par zone géographique, des informations sur le chiffre d'affaires (par zones géographiques d'implantation des clients), les investissements ainsi que certaines informations relatives aux actifs (par zones d'implantation des sociétés).

2015	Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires						
Ventes à des clients externes	849 351	1 095 599	596 171	852 413	409 889	3 803 423
Bilan						
Immobilisations incorporelles, corporelles, biologiques et écarts acquisition (nettes)	690 947	1 816 203	941 838	342 255	2 902	3 794 145
Flux						
Investissements corporels, incorporels et biologiques	108 711	66 370	59 589	15 501	637	250 808
Autres informations						
Effectifs de clôture	8 745	2 272	6 339	1 879	72	19 307
Charges de personnel	(629 634)	(232 827)	(202 495)	(51 955)	(2 646)	(1 119 557)

2014	Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires						
Ventes à des clients externes	1 089 853	1 746 660	918 802	1 434 061	511 160	5 700 536
Bilan						
Immobilisations incorporelles, corporelles, biologiques et écarts acquisition (nettes)	892 614	1 705 941	1 292 475	340 736	3 534	4 235 300
Flux						
Investissements corporels, incorporels et biologiques	143 511	95 347	107 124	21 503	2 352	369 837
Autres informations						
Effectifs de clôture	9 925	3 141	7 336	2 676	79	23 157
Charges de personnel	(679 425)	(241 229)	(264 509)	(48 390)	(2 583)	(1 236 136)

NOTE 33 Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées

La contribution au résultat des entreprises associées est la suivante :

	2014	2015
HKM	6	-
Poongsan Valinox	(246)	(428)
Filiales de P.T. Citra Tubindo	1 577	1 758
Tianda Oil Pipe	1 439	(436)
Xi'an Baotimet Valinox Tubes	(289)	(919)
TOTAL	**2 487**	**(25)**

NOTE 34 Regroupements d'entreprises

Aucun regroupement d'entreprise n'est intervenu en 2015 et en 2014.

NOTE 35 Évènements postérieurs à la clôture

Le 11 janvier 2016, Serimax et Technip ont signé un accord de principe pour mettre en place un partenariat stratégique dans le domaine du soudage de conduites sous-marines. Dans ce cadre, Technip ferait l'acquisition d'une participation minoritaire dans Serimax, dont il est un client de longue date.

Le 29 janvier 2016, Vallourec et Tianda Oil Pipe (TOP) un producteur de tubes sans soudure chinois coté à la Bourse de Hong Kong, ont signé un accord par lequel Vallourec prendrait le contrôle de la société en acquérant 50,61 % supplémentaires de cette société. Depuis 2011, Vallourec détient une participation de 19,46 % dans TOP, intégrée par mise en équivalence dans les comptes du Groupe (voir Note 3). Cette opération permettrait à Vallourec de détenir un intérêt majoritaire de 70,07 % de TOP et Vallourec lancerait concomitamment une offre publique en vue d'acquérir le reste des intérêts minoritaires, conformément au Code des fusions et acquisitions de Hong Kong *(Hong Kong Code on Takeovers and Mergers)*. Le montant maximum de la transaction serait de 175 millions de dollars US. Cette opération est soumise à l'autorisation des autorités de concurrence.

Le 1er février, Vallourec et NSSMC ont annoncé la fusion de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB, co-entreprise détenue à 56 % par Vallourec, à 40,4 % par NSSMC et à 3,6 % par Sumitomo Corp.et située à Jeceaba) et Vallourec Tubos do Brasil (VBR, une filiale détenue à 100 % par Vallourec). La nouvelle entité dénommée Vallourec Soluções Tubulares do Brasil serait détenue majoritairement par Vallourec à hauteur de 84,6 %, NSSMC et Sumitomo Corp. détenant respectivement les 15 % et 0,4 % restants. NSSMC maintiendra son contrat d'approvisionnement à hauteur de 300 000 tonnes fabriquées sur le site de Jeceaba. L'impact de cette opération dans les comptes du Groupe à la date du changement de contrôle se traduira par un changement de mode de consolidation des actifs et passifs de VSB qui seront intégrés globalement (versus 56 % au 31 décembre 2015). Cette opération est soumise à l'autorisation des autorités de concurrence.

Le 1er février 2016, le Groupe a présenté un projet global de réorganisation industrielle qui se traduira par la réduction des capacités européennes de 50 % en centrant les activités sur les produits et solutions à haute valeur ajoutée. Ce projet de rationalisation conduira à la fermeture de deux laminoirs (Saint-Saulve et Deville en France), une ligne de filetage (Mülheim en Allemagne) ainsi qu'une ligne de traitement thermique (Bellshill en Écosse), soit une réduction, d'ici 2017, de 50 % des capacités de production de tubes par rapport au niveau de 2014, et une réduction supplémentaire des effectifs de l'ordre de 1 000 équivalents temps plein par rapport au plan Valens. Ces nouvelles mesures auront un impact estimé à 137 millions d'euros qui seront comptabilisés au premier trimestre 2016.

Le 1er février 2016, Vallourec a annoncé son intention de lever 1 milliard d'euros afin de renforcer son bilan et de financer sa transformation pour sécuriser sa croissance à long terme par la combinaison d'un instrument financier (Obligation Remboursable en actions, « ORA ») réservé à Bpifrance et NSSMC et d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« Augmentation de capital avec DPS »). Les ORA seront souscrites par Bpifrance et NSSMC pour un montant leur permettant d'atteindre chacun une participation de 15 % du capital après réalisation de l'Augmentation de capital avec DPS et post conversion des ORA sur une base diluée. Une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires sera convoquée le 6 avril 2016 afin de soumettre le projet d'opération à l'approbation des actionnaires. Cette opération est soumise à l'autorisation des autorités de concurrence.

En cas de non réalisation de ces opérations sur le capital, Vallourec serait amené à utiliser ses lignes de crédit. Il est rappelé que les contrats bancaires contiennent des engagements en termes de ratios financiers au 31 décembre 2016 qui devront être respectés ou être réaménagés préalablement sous peine de rendre ces lignes exigibles.

Le 2 février 2016, Standard & Poor's a dégradé la notation financière de Vallourec à BB-/négative/B.

6.2 Comptes sociaux de la société Vallourec

6.2.1 Bilan de la Société

Actif

En milliers d'euros	313131/12/2014	31/12/2015
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles	414	414
Immobilisations corporelles	93	93
Titres de participations	3 056 437	3 056 437
Actions propres	21 285	11 824
Titres immobilisés	73 396	63 975
Créances, prêts, autres immobilisations financières	1 700 000	1 700 000
TOTAL I	**4 851 625**	**4 832 743**
ACTIF CIRCULANT		
Créances d'exploitation	2 597	2 103
Autres créances	338 425	162 846
Valeurs mobilières de placement	39 279	31 924
Disponibilités	22	9
Charges constatées d'avance	4 530	6 470
Charges à répartir	9 264	7 031
Écarts de conversion actif	4	10
Report déport actif	-	8
TOTAL II	**394 121**	**210 402**
TOTAL DE L'ACTIF (I+II)	**5 245 746**	**5 043 144**

Passif

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	261 196	271 377
Primes	995 536	1 062 562
Écart de réévaluation	634	634
Réserves	84 381	84 868
Report à nouveau	1 687 409	1 741 965
Résultat de l'exercice	159 162	61 538
TOTAL I	**3 188 318**	**3 222 944**
Provisions pour risques et charges	20 457	16 700
Dettes financières	1 948 884	1 729 086
Dettes d'exploitation	7 671	8 374
Autres dettes	80 415	66 040
Écarts de conversion	-	-
TOTAL II	**2 057 427**	**1 820 200**
TOTAL DU PASSIF (I+II)	**5 245 746**	**5 043 144**

6.2.2 Compte de résultat de la Société

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2015
Chiffre d'affaires	7 114	3 769
Reprises sur provisions, transferts de charges	15 584	9 004
Autres produits	947	25
Services extérieurs	(11 962)	(13 371)
Impôts taxes et versements assimilés	(990)	(600)
Charges de personnel	(5 099)	(4 339)
Autres charges d'exploitation	(12 176)	(7 467)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(7 338)	(4 592)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(13 920)**	**(17 572)**
Produits financiers	**236 824**	**185 647**
De participations	183 075	101 780
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	47 724	65 497
Autres intérêts et produits assimilés	518	247
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	5 503	17 959
Différences positives de change	4	164
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Charges financières	**(74 434)**	**(107 556)**
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	(16 802)	(44 101)
Intérêts et charges assimilées	(57 628)	(63 286)
Différences négatives de change	(5)	(169)
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
RÉSULTAT FINANCIER	**162 390**	**78 091**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**148 470**	**60 519**
Produits exceptionnels	5 317	-
Charges exceptionnelles	(1 646)	(13)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**3 671**	**(13)**
Impôts sur les bénéfices	7 022	1 032
RÉSULTAT	**159 162**	**61 538**

6.2.3 Annexe aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015

En milliers d'euros sauf indications contraires

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2015 dont le total est de 5 043,1 millions d'euros et au compte de résultat qui dégage un bénéfice de 61,5 millions d'euros.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

La société Vallourec établit des comptes consolidés.

A – Faits caractéristiques, méthode d'évaluation, comparabilité des comptes

Le 25 juin 2015, l'option de paiement du dividende en actions, approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2015, s'est traduite par la création de 3 090 460 actions nouvelles émises au prix de 19,40 euros soit une augmentation de capital de 59,9 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Le 15 décembre 2015, dans le cadre du plan d'actionnariat salarié « Value 15 », 1 999 997 actions nouvelles ont été souscrites à un cours de 8,83 euros pour la formule à effet de levier et de 8,32 euros pour la formule classique, soit une augmentation de 17,3 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour établir les comptes de l'exercice sont demeurées inchangées par rapport à celles de l'exercice précédent.

B – Principes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur (Règlement ANC 2014-03) en application des principes fondamentaux (image fidèle, comparabilité, continuité d'activité, régularité, sincérité, prudence, permanence des méthodes).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En application du Règlement ANC n°2014-03, l'approche par composants réalisée par la Société consiste, sur la base d'analyses techniques notamment, à immobiliser de manière individuelle certains éléments significatifs d'un même investissement du fait de leurs utilisations et de leurs rythmes de consommation spécifiques.

L'évaluation des immobilisations corporelles comprend :

- leur coût d'acquisition ou de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation. Ces dernières figurent au bilan pour leur valeur d'apport ;
- les remises, rabais et ristournes éventuels ;
- les coûts directement imputables à leur mise en place ;
- les coûts de démantèlement éventuels ;
- les frais financiers liés à l'acquisition d'immobilisation ne sont pas activés.

Les amortissements techniques (comptables) sont calculés suivant le mode linéaire ou variable sur la durée réelle d'utilisation prévue.

Les amortissements fiscaux sont pratiqués suivant le mode dégressif et sur la durée la plus courte entre la durée d'utilisation et la durée d'usage ; sauf pour les composants amortis sur des durées réelles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

La valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Si la valeur actuelle des actifs immobilisés devient notablement inférieure à leur valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

TITRES DE PARTICIPATION

La valeur brute des participations est constituée du coût d'achat hors frais accessoires et du montant des augmentations de capital.

Les titres acquis en devises sont enregistrés au prix d'acquisition converti en euro au cours du jour de l'opération.

Les provisions pour dépréciation des participations sont calculées par référence à la valeur d'usage qui tient compte de différents critères tels que le montant de la situation nette consolidée, la rentabilité, le cours de bourse, les perspectives d'évolution de la Société.

ACTIONS PROPRES

Les actions propres inscrites dans l'actif immobilisé comprennent :

- les actions affectées à des opérations d'attribution en faveur de certains membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux du Groupe ;
- les actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

Conformément au Règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, les actions affectées à des opérations d'attribution ne sont pas dépréciées en fonction de la valeur de marché, en raison de l'engagement d'attribution aux salariés et de la provision constatée au passif (se reporter ci-dessous au paragraphe relatif aux provisions pour risques et charges).

Concernant les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité, la valeur comptable est la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition et la valeur actuelle des titres (soit le cours moyen du dernier mois).

La présentation dans le bilan des actions propres est la suivante :

- les actions acquises avant 2008 et disponibles pour être attribuées aux employés, sont classées en actif immobilisé ;
- les actions propres acquises depuis 2008 et disponibles pour être attribuées aux employés, sont classées en valeurs mobilières de placement ;
- les actions propres acquises dans le cadre du contrat de liquidité sont classées en actif immobilisé.

CRÉANCES & DETTES

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances clients sont dépréciées en cas de risque de non-recouvrement.

Les taux de dépréciation s'appliquent créance par créance en fonction des probabilités de recouvrement.

CICE

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013 est comptabilisé en déduction des charges de personnel, en contrepartie d'une créance envers la société mère au titre d'un crédit d'impôt imputable lors de la liquidation de l'impôt société.

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les titres de placement sont évalués au coût de revient d'acquisition majoré des revenus courus de la période, ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

Les actions propres acquises depuis 2008 et disponibles pour être attribuées aux employés, ont été classées en valeurs mobilières de placement.

CONVERSION DES OPÉRATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société enregistre le chiffre d'affaires et les charges en devises adossés à des contrats de couverture éligibles à la comptabilité de couverture, au cours comptant du jour de mise en place de la couverture.

La variation de valeur temps (report/déport) est comptabilisée en conséquence de manière indépendante du chiffre d'affaires, dans le résultat financier de la période.

De la même manière, la variation de valeur temps des contrats de couverture affectés à des commandes est comptabilisée dans le résultat financier de la période.

La comptabilisation du report/déport s'opère à la clôture. La valeur cumulée de la variation de la valeur temps (soit la variation entre le cours à terme de la couverture à la date d'arrêté comptable et le cours comptant initial à la date de mise en place de la couverture) est comptabilisée à chaque clôture dans un compte de bilan – Instrument dérivé (avec pour contrepartie le résultat financier). La variation du report/déport entre l'ouverture et la clôture impacte le résultat financier de la période.

Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice.

Les pertes latentes résultant de la conversion en euros sont évaluées en tenant compte des couvertures à terme et enregistrées en provision pour risque de change.

La Société utilise divers instruments financiers pour réduire ses risques de taux de change et d'intérêt. Toutes les positions sont prises au moyen d'instruments négociés, soit sur des marchés organisés, soit de gré à gré, et sont évaluées à leur valeur de marché, en hors bilan, à chaque arrêté.

PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

Pension de retraite

Les pensions sont assurées par un organisme extérieur et la Société n'a donc pas d'engagement à ce titre.

Indemnités de départ en retraite

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite du personnel en activité sont évalués sur la base d'un calcul actuariel et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Au 31 décembre 2015, le taux d'actualisation reposait sur l'indice IBoxx, zone euro, obligation d'entreprise notée AA pour une maturité supérieure à 10 ans. Cet indice reprend un panier d'obligations composé de valeurs financières et non financières.

L'hypothèse d'un départ volontaire dans 100 % des cas est retenue.

Les écarts actuariels générés sont amortis selon la règle du corridor sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés.

Les hypothèses actuarielles varient suivant la spécificité des régimes en vigueur dans la Société et selon la (les) convention(s) collective(s) applicable(s).

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 2,1 % (inflation incluse) ;
- taux d'inflation de 0,5 % ;
- taux de rotation du personnel variable selon l'âge et la catégorie ;
- table de mortalité générationnelle TPG 05 H/F.

Provision sur actions affectées à des opérations d'attribution

Conformément au Règlement n° 2008-15 du CRC en date du 4 décembre 2008 afférent au traitement comptable des plans d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés, dès qu'une sortie de ressources devient probable, un passif est comptabilisé par la Société. Cette provision est évaluée sur la base du produit entre :

- le coût d'entrée des actions ou, lorsqu'elles étaient détenues antérieurement à la date de leur affectation au plan d'attribution, la valeur nette comptable des actions diminuée du prix susceptible d'être acquitté par les bénéficiaires ;
- le nombre d'actions qui devrait être attribué compte tenu des dispositions du plan d'attribution (satisfaction des conditions de présence et de performance) apprécié à la date de clôture.

Une provision pour risques et charges est constatée à chaque clôture, depuis la mise en place de ces plans, au *prorata temporis*, à hauteur des coûts relatifs aux attributions d'actions de performance faites aux salariés, dirigeants ou mandataires de Vallourec et de ses filiales.

Autres provisions

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux) et risques ont été inscrits en provisions à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

PRODUITS & CHARGES EXCEPTIONNELS

D'une manière générale, les produits et charges exceptionnels enregistrent les éléments extraordinaires, c'est-à-dire ceux qui ne représentent pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

C – Notes relatives aux postes de bilan

1. MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Actif immobilisé *En milliers d'euros*	31/12/2014	Entrée Dotations	Sortie Reprises	31/12/2015	Dont écart de réévaluation	Dont entreprises liées
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**414**	**-**	**-**	**414**	**-**	**-**
Marques	414	-	-	414	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**93**	**-**	**-**	**93**	**23**	**-**
Terrains	93	-	-	93	23	-
Constructions	113	-	-	113	-	-
Amortissement constructions	(113)	-	-	(113)	-	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PARTICIPATION	**3 056 437**	**-**	**-**	**3 056 437**	**-**	**3 056 437**
Titres de participation	3 056 437	-	-	3 056 437	-	3 056 437
Provision titres de participation	-	-	-	-	-	-
TITRES IMMOBILISÉS & ACTIONS PROPRES	**94 681**	**(33 400)**	**14 518**	**75 799**	**-**	**-**
Titres immobilisés	81 947	-	-	81 947	-	-
Provision sur titres immobilisés	(8 551)	(17 973)	8 551	(17 973)	-	-
Actions propres	27 493	8 473	(241)	35 725	-	-
Provisions sur actions propres	(6 208)	(23 900)	6 208	(23 900)	-	-
CRÉANCES, PRÊTS, AUTRES	**1 700 000**	**-**	**-**	**1 700 000**	**-**	**1 700 000**
Prêts	1 700 000			1 700 000	-	1 700 000
Intérêts courus	-	-		-	-	-
TOTAUX	**4 851 625**	**(33 400)**	**14 518**	**4 832 743**	**23**	**4 756 437**

Titres immobilisés et actions propres

LES TITRES NIPPON STEEL SUMITOMO METAL CORPORATION (NSSMC)

Les titres NSSMC, cotés à la Bourse de Tokyo, ont été acquis courant 2009 pour un montant total de 81,9 millions d'euros, à un prix moyen de 230,8 yens par action. NSSMC et Vallourec sont partenaires dans VSB et dans le développement du joint VAM®. Ces partenariats revêtent un caractère stratégique pour Vallourec.

La valeur de ces titres au 31 décembre 2015, basée sur leur cours moyen de décembre 2015 s'élève à 63,9 millions d'euros (contre 73,4 millions d'euros fin 2014). La perte de valeur de 9,5 millions d'euros a été comptabilisée en provision pour dépréciation au résultat financier (contre 8,6 millions d'euros fin 2014).

LES ACTIONS PROPRES

a) Le contrat de Liquidité

Avec effet au 2 juillet 2012, et pour une durée de douze mois renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de douze mois, Vallourec a confié à Rothschild & Cie Banque la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011.

En 2015, dans le cadre de ce contrat de liquidité, les achats cumulés ont porté sur 450 000 actions, soit 0,33 % du capital social au 31 décembre 2015, pour un montant total de 8,5 millions d'euros et à un cours moyen pondéré de 18,82 euros par action. Il n'y a pas eu de ventes effectuées en 2015 dans le cadre du contrat de liquidité. En 2015, la moins-value dégagée au titre de ce contrat de liquidité s'est élevée à 23,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 1 375 000 titres pour une valeur au 31 décembre de 11,8 millions d'euros ;
- 1 428 580 euros.

b) Autres actions propres

Les actions acquises avant 2008 et disponibles pour être attribuées aux employés, classées en actif immobilisé, ont totalement été octroyées au 31 décembre 2015.

En 2015, Vallourec a attribué définitivement 45 755 actions au titre des différents plans de performance.

Créances, prêts, autres immobilisations financières

PRÊTS

Le 31 décembre 2011, Vallourec a mis en place un prêt de 1 000 millions d'euros au profit de Vallourec Tubes pour financer les besoins long terme de sa filiale, rémunéré au taux fixe de 4,6 % par an et à échéance le 31 décembre 2015.

Le 11 décembre 2014, ce prêt a été amendé pour augmenter son montant à 1 700 millions d'euros, réduire son taux à 3,8 % et étendre sa maturité au 31 décembre 2017.

2. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement comprennent :

Sicav et Fonds commun de placement

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2015	Évaluation 31/12/2015	Moins-value provisionnée	Plus-value latente
Sicav et Fonds commun de placement	7 999	7 999	8 029	-	30
TOTAL	**7 999**	**7 999**	**8 029**	**-**	**30**

Vallourec fait partie de la centralisation de la gestion des trésoreries euro et dollar des principales sociétés européennes et de la centralisation des opérations de couverture de change des ventes en dollars mises en place au niveau de Vallourec Tubes.

La trésorerie est placée dans des OPCVM monétaires sans risques. Vallourec ne réalise des transactions financières qu'avec des établissements financiers de premier plan.

Actions propres

En milliers d'euros	31/12/2014	Entrée Dotation	Sortie Reprise	31/12/2015
Actions propres	30 280	-	6 363	23 917
Provision dépréciation	-	-	-	-
TOTAL	**30 280**	**-**	**6 363**	**23 917**

Les actions propres inscrites en valeurs mobilières de placement, sont attribuées en faveur de membres du personnel, dirigeants ou mandataires sociaux de Groupe dans le cadre des Plan d'attribution d'actions de performance et des plans d'attribution gratuite d'actions aux salariés du groupe Vallourec.

Dans ce cadre, Vallourec détient :

- 3 094 actions propres acquises en 2008 après attribution définitive de 26 844 actions en 2011, 70 050 actions en 2013, 12 actions en 2014 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 85 560 actions propres acquises en 2011 dans le cadre du plan de rachat d'actions du 7 juin 2011, après attribution définitive de 27 534 actions en 2012, de 86 377 actions en 2013, de 91 929 actions en 2014 et 108 600 actions en 2015 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 305 400 actions propres acquises en 2012 dans le cadre du plan de rachat d'actions du 31 mai 2012, après attribution définitive de 94 600 actions en 2014 au titre des différents plans d'actions de performance ;
- 300 000 actions propres acquises en 2014.

Au 31 décembre 2015, Vallourec détient ainsi 694 054 actions propres.

3. ÉTAT DES CRÉANCES & DES DETTES

Créances *En milliers d'euros*	Valeur brute	Dont produits à recevoir	Dont entreprises liées	Valeur brute - 1 an	Valeur brute + 1 an
CRÉANCES & PRÊTS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**1 700 000**	-	**1 700 000**	-	**1 700 000**
CRÉANCES D'EXPLOITATION	**2 103**	**-**	**1 418**	**2 103**	**-**
Avances & acomptes fournisseurs	12	-	-	12	-
Créances clients & comptes rattachés	1 653	-	1 418	1 653	-
Autres créances d'exploitation	438	-	-	438	-
AUTRES CRÉANCES	**162 846**	**-**	**147 723**	**162 846**	-
Créances liées à l'intégration fiscale	2 285	-	2 285	2 285	-
État – Impôt sur les sociétés	95	-	-	95	-
Avance trésorerie intragroupe	144 543	-	144 543	144 543	-
Créances diverses	15 923	-	895	15 923	-
TOTAUX	**1 864 949**	**-**	**1 849 141**	**164 949**	**1 700 000**

Prêts accordés au cours de l'exercice : Néant.
Prêts remboursés au cours de l'exercice : Néant.
Créances représentées par des effets de commerce : Néant.

Dettes *En milliers d'euros*	Valeur brute	Dont charges à payer	Dont entreprises liées	- 1 an	+ 1 an	+ 5 ans
DETTES FINANCIÈRES	**1 729 086**	**33 288**	**14 101**	**124 086**	**1 050 000**	**555 000**
Emprunts obligataires	1 605 000	-	-	-	1 050 000	555 000
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	33 288	33 288	-	33 288	-	-
Billet de trésorerie	76 665	-	-	76 665	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	32	-	-	32	-	-
Avance trésorerie intragroupe	14 101	-	14 101	14 101	-	-
DETTES D'EXPLOITATION	**8 374**	**-**	**918**	**8 374**	**-**	**-**
Dettes fournisseurs	5 591	-	918	5 591	-	-
Dettes fiscales & sociales	2 783	-	-	2 783	-	-
Avances & acomptes clients	-	-	-	0	-	-
AUTRES DETTES	**66 040**	**-**	**19 783**	**66 040**	**-**	**-**
Dettes fiscales	-	-	-	-	-	-
Autres dettes diverses	66 040	-	19 783	66 040	-	-
TOTAUX	**1 803 500**	**33 288**	**34 802**	**198 500**	**1 050 000**	**555 000**

Dettes financières

EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Vallourec a émis le 7 décembre 2011 un premier emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros à échéance février 2017, avec un coupon fixe annuel de 4,25 %.

Vallourec a également émis en août 2012 deux placements privés obligataires à long terme pour un montant total de 455 millions d'euros. Les montants et durées respectifs de ces deux placements privés sont de 400 millions d'euros à sept ans avec un coupon annuel de 3,25 % et de 55 millions d'euros à quinze ans avec un coupon annuel de 4,125 %.

Vallourec a émis le 30 septembre 2014, un emprunt obligataire pour un montant de 500 millions d'euros à échéance septembre 2024 avec un coupon fixe annuel de 2,25 %.

Ces emprunts obligataires ont permis de diversifier et d'augmenter le montant et la maturité des ressources financières du Groupe.

Ces emprunts obligataires comportent notamment une clause de changement de contrôle susceptible d'entraîner le remboursement anticipé obligatoire à la demande de chaque porteur d'obligations en cas de changement de contrôle de la Société (au profit d'une personne ou d'un groupe de personnes agissant de concert) entraînant une dégradation de la notation financière de Vallourec.

En outre, ces obligations peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé en cas de survenance de certains cas de défaillance usuels pour ce type de transaction, ainsi que des demandes de remboursement anticipé au gré de la Société ou du porteur, dans certains cas notamment de changement de situation de Vallourec ou de fiscalité.

EMPRUNTS & DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

En février 2014, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable d'un montant de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2019 avec deux options d'extension d'une année supplémentaire chacune. La première extension d'un an a été accordée pour un montant de 1,078 milliard d'euros, la nouvelle échéance est à 2020.

En juin 2015, Vallourec a signé une ligne bilatérale de 90 millions d'euros à échéance février 2019 avec deux options d'extensions d'une année supplémentaire chacune.

En septembre 2015, Vallourec a souscrit une ligne de crédit renouvelable d'un montant de 400 millions d'euros à échéance juillet 2019 avec une option d'extension d'une année supplémentaire. Cette ligne de crédit remplace quatre lignes bilatérales à moyen terme de 100 millions d'euros chacune octroyées à Vallourec Tubes et venant à échéance en juillet 2017.

En complément du financement mis en place par Vallourec, Vallourec Tubes dispose de deux lignes bilatérales à moyen terme de 100 millions d'euros chacune arrivant à échéance en juillet 2017. Au 31 décembre 2015, aucune de ces deux lignes n'était tirée.

L'ensemble de ces contrats bancaires prévoit le respect par Vallourec d'un ratio de dettes financières nettes consolidées sur fonds propres consolidés inférieur ou égal à 75 %, calculé au 31 décembre de chaque année. Un changement de contrôle de Vallourec pourrait provoquer le remboursement de tout ou partie du crédit sur décision de chacune des banques participantes. Il est aussi prévu que le crédit devienne immédiatement exigible si le Groupe venait à faire défaut sur le remboursement d'une de ses dettes financières (*cross default*), ou s'il advenait un évènement significatif emportant des conséquences sur l'activité ou la condition financière du Groupe et sa capacité à rembourser sa dette.

BILLETS DE TRÉSORERIE

En complément de ces financements bancaires, le groupe Vallourec a souhaité diversifier ses ressources de financement en faisant appel aux financements de marché. Ainsi Vallourec a mis en place le 12 octobre 2011 un programme de billets de trésorerie pour satisfaire ses besoins à court terme. Le plafond du programme est de 1 milliard d'euros.

Au 31 décembre 2015, Vallourec avait un encours de 77 millions d'euros pour des maturités de 1 an au plus. Ce programme de billets de trésorerie est noté B par Standard & Poor's.

Au 31 décembre 2015, le Groupe respectait ses engagements et conditions concernant l'obtention et le maintien de l'ensemble des moyens financiers précités et l'ensemble des dispositions susvisées suffisait au 31 décembre 2015 aux besoins du Groupe en matière de liquidité. S'agissant des intentions de la Société en termes de financement postérieurement au 31 décembre 2015, se reporter à la Note E-5 sur les évènements post-clôture.

4. FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS

Conformément à la méthode préférentielle recommandée par le Conseil National de la Comptabilité, les frais d'émission des emprunts sont étalés linéairement sur la durée de vie des contrats concernés.

En milliers d'euros	31/12/2014	Augmentation	Diminution	31/12/2015
Frais d'émission d'emprunts	9 264	-	2 233	7 031

5. CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital	Résultat de l'exercice	Primes et Réserves	Capitaux propres
Situation au 31/12/2013	**128 159 600**	**256 319**	**263 324**	**2 545 125**	**3 064 768**
Affectation du résultat 2013	-	-	(263 324)	263 324	-
Augmentation de capital	2 438 375	4 877	-	62 791	67 668
Écart de réévaluation	-	-	-	-	-
Dividende distribué	-	-	-	(103 280)	(103 280)
Résultat 2014	-	-	159 162	-	159 162
Variation	2 438 375	4 877	(104 162)	222 835	123 550
Situation au 31/12/2014	**130 597 975**	**261 196**	**159 162**	**2 767 960**	**3 188 318**
Affectation du résultat 2014	-	-	(159 162)	159 162	-
Augmentation de capital	5 090 457	10 181	-	68 691	78 872
Écart de réévaluation	-	-	-	-	-
Dividende distribué	-	-	-	(105 784)	(105 784)
Résultat 2015	-	-	61 538	-	61 538
Variation	5 090 457	10 181	(97 624)	122 069	34 626
SITUATION AU 31/12/2015	**135 688 432**	**271 377**	**61 538**	**2 890 029**	**3 222 944**

Le capital de Vallourec est composé de 135 688 432 actions ordinaires au nominal de 2 euros entièrement libérées au 31 décembre 2015 contre 130 597 975 au 31 décembre 2014 au nominal de 2 euros.

Le 25 juin 2015, l'option de paiement du dividende en actions, approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2015, s'est traduite par la création de 3 090 460 actions nouvelles émises au prix de 19,40 euros soit une augmentation de capital de 59,9 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

Le 15 décembre 2015, dans le cadre du plan d'actionnariat salarié « Value 15 », 1 999 997 actions nouvelles ont été souscrites à un cours de 8,83 euros pour la formule à effet de levier et de 8,32 euros pour la formule classique, soit une augmentation de 17,3 millions d'euros, prime d'émission nette de frais incluse.

6. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Plans de souscription d'actions

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans de souscription d'actions de 2008 à 2015 au profit de certains dirigeants et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2008 et 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Plan 2008	Plan 2009	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014	Plan 2015
Date d'attribution	01/09/2008	01/09/2009	01/09/2010	01/09/2011	31/08/2012	02/09/2013	15/04/2014	15/04/2015
Date de maturité	01/09/2012	01/09/2013	01/09/2014	01/09/2015	01/04/2017	01/04/2018	15/04/2018	15/04/2019
Date d'expiration	01/09/2015	01/09/2019	01/09/2020	01/09/2021	30/08/2020	01/09/2021	15/04/2022	15/04/2023
Nombre de bénéficiaires à l'origine	9	303	349	743	387	406	399	486
Prix d'exercice en euros	91,77	51,67	71,17	60,71	37	46,15	38,53	22,60
Nombre d'options attribuées	143 600	578 800	512 400	684 521	530 400	602 465	373 550	242 826

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Pour l'ensemble de ces plans, l'évolution du nombre d'options en cours de validité est la suivante :

En nombre d'options	2014	2015
Total à l'ouverture de l'exercice	3 183 279	3 190 049
Options distribuées	373 550	242 826
Options exercées	-	-
Options non exercées à la date d'expiration	(277 600)	(143 600)
Options radiées [(a)]	(89 180)	(429 187)
TOTAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	**3 190 049**	**2 860 088**
Dont options pouvant être exercées	1 104 600	960 423

(a) Bénéficiaires ayant quitté le Groupe.

Plans d'attribution d'actions de performance

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS

Le Directoire de Vallourec a consenti des plans d'attribution d'actions de performance de 2008 à 2015 au profit de certains salariés et mandataires sociaux du groupe Vallourec.

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2008, 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Date d'attribution	Durée d'acquisition	Durée de conservation	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre théorique d'actions attribuées
Plan « Value 08 »	16/12/2008	4,5 ans	-	8 697	67 712
Plan 2009 [a]	31/07/2009	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	53	26 668
Plan « Value 09 »	17/12/2009	4,6 ans	-	8 097	69 400
Plan 1-2-3 [b]	17/12/2009	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	17 404	104 424
Plan 03/2010 [c]	15/03/2010	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	848	190 540
Plan 07/2010 [d]	31/07/2010	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	2	4 280
Plan « Value 10 »	03/12/2010	4,6 ans	-	9 632	83 462
Plan 2-4-6 [e]	03/12/2010	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	12 098	72 588
Plan 2011 [f]	30/03/2011	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou néant (résidents non français)	1 157	214 271
Plan « Value 11 »	18/11/2011	4,6 ans	-	841	6 462
Plan 2-4-6 2011 [g]	15/12/2011	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	13 053	78 318
Plan 2012 [h]	30/03/2012	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou néant (résidents non français)	1 591	286 718
Plan 2-4-6 2012 [i]	30/03/2012	2 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	21 686	130 116
Plan « Value 12 »	06/12/2012	4,6 ans	-	737	4 395
Plan 2013 [j]	29/03/2013	3 ans (résidents français et membres du Directoire) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français et membres du Directoire) ou néant (résidents non français)	1 647	295 225
Plan 2-4-6 2013 [k]	29/03/2013	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	21 744	130 464
Plan « Value 13 »	10/12/2013	4,6 ans	-	732	4 028
Plan 2014 [l]	15/04/2014	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	1 758	413 597
Plan 2-4-6 2014 [m]	15/04/2014	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	21 677	130 062
Plan « Value 14 »	16/12/2014	4,6 ans		768	3 960
Plan 2015 (n)	15/04/2015	3 ans (résidents français) ou 4 ans (résidents non français)	2 ans (résidents français) ou néant (résidents non français)	497	242 826
Plan « Value 15 »	15/12/2015	4,6 ans		348	1 715

a) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français, en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2009 et 2010. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre théorique d'actions attribuées reflété dans le tableau ci-dessus correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

*(b) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2011 pour les résidents français et en 2013 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2010 au **30** septembre 2011. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.*

(c) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2012 pour les résidents français et en 2014 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2010 et 2011. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1. Le nombre théorique d'actions attribuées reflété dans le tableau ci-dessus correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(d) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2012 pour les résidents français et en 2014 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2010, 2011 et 2012. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1. Le nombre théorique d'actions attribuées reflété dans le tableau ci-dessus correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

*(e) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2012 pour les résidents français et en 2014 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2011 au **30** septembre 2012. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.*

(f) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2013 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2015 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2011 et 2012. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25.

Pour les membres du Directoire, l'attribution définitive, qui interviendra en 2013, sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2011 et 2012 :

– le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant ;

– le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période ;

– et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence.

Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(g) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2013 pour les résidents français et en 2015 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2012 au 30 septembre 2013. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(h) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2014 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2016 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2012 et 2013. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25.

*(i) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2014 pour les résidents français et en 2016 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2012 au **31** décembre 2013. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.*

Pour les membres du Directoire, l'attribution définitive, qui interviendra en 2014, sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2012 et 2013 :

– le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant ;

– le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période ;

– et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence.

Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(j) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2016 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2017 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2013, 2014 et 2015. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des trois critères suivants appréciés sur les années 2013, 2014 et 2015 :

– le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant ;

– le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période ;

– et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence.

Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

(k) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2016 pour les résidents français et en 2017 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.

(l) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2017 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2018 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le groupe Vallourec en 2014, 2015 et 2016. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des quatre critères suivants appréciés sur les années 2014, 2015 et 2016 : le taux de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) comparé au ROCE au budget, le chiffre d'affaires (CA) consolidé à taux de change et périmètre constant comparé au CA au budget, la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé NYSE Euronext à Paris par rapport à un panel de référence et la performance relative du résultat brut d'exploitation (RBE) par rapport au même panel que le critère précédent. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

*(m) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2017 pour les résidents français et en 2018 pour les résidents non français en fonction de la performance du RBE (résultat brut d'exploitation) consolidé réalisée par le groupe Vallourec au titre de la période du 1er janvier 2014 au **31** décembre 2016. Le nombre d'actions effectivement acquises à l'issue de la période d'acquisition pourra varier de 0 à 6 par bénéficiaire.*

(n) L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2018 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2019 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisée par le Groupe Vallourec en 2015, 2016 et 2017. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants appréciés sur les années 2015, 2016 et 2017 : le taux de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) comparé au ROCE au budget, le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) sur 2015, 2016 et 2017. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS

Les caractéristiques de ces plans sont les suivantes (les chiffres des plans 2008 et 2009 ont été recalculés pour tenir compte de la division par deux du nominal de l'action du 9 juillet 2010 et de la multiplication par deux consécutive du nombre d'actions) :

	Nombre théorique initial d'actions attribuées	Nombre d'actions annulées	Nombre théorique d'actions acquises ou en cours d'acquisition	Nombre d'actions livrées
Plan 03/2010	190 540	(22 837)	167 703	153 643
Plan 07/2010	4 280	-	4 280	3 938
Plan « Value 10 »	83 462	(3 952)	79 510	79 510
Plan 2-4-6	72 588	(4 860)	67 728	67 728
Plan 2011	214 271	(121 858)	92 413	92 413
Plan « Value 11 »	6 462	(1 453)	5 009	-
Plan 2-4-6 2011	78 318	(10 212)	68 106	68 106
Plan 2012	286 718	(72 310)	214 408	64 972
Plan 2-4-6 2012	130 116	(11 064)	119 052	29 646
Plan « Value 12 »	4 395	(849)	3 546	-
Plan 2013	295 225	(471)	294 754	-
Plan 2-4-6 2013	130 464	(7 572)	122 892	-
Plan « Value 2013 »	4 028	(688)	3 340	-
Plan 2014	413 597	(59)	413 538	-
Plan 2-4-6 2014	130 062	(4 452)	125 610	-
Plan « Value 2014 »	3 960	(342)	3 618	-
Plan 2015	242 826	-	242 826	-
Plan « Value 2015 »	1 715	-	1 715	-

7. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

La variation des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

	31/12/2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises sans objet	31/12/2015
Provisions pour perte de change	4	-	-	(4)	-
Provisions pour départ à la retraite	362	81	-	-	443
Provisions retraite complémentaire	729	837	-	-	1 566
Provisions pour charges actions de performance	19 362	3 674	(8 345)	-	14 691
TOTAL	**20 457**	**4 592**	**(8 345)**	**(4)**	**16 700**
› Dont comptabilisés en exploitation	-	4 592	(8 345)	-	-
› Dont comptabilisés en financier	-	-	-	(4)	-
› Dont comptabilisés en exceptionnel	-	-	-	-	-

Les litiges sont inscrits en provision à hauteur du risque estimé probable à la clôture de chaque exercice en application du Règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Le solde de la provision pour charges afférentes aux plans d'actions de performance (plans 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015) s'élève à 14,7 millions d'euros.

Provisions pour départ à la retraite

L'engagement total pour départ en retraite, net des actifs de couverture, calculé au 31 décembre 2015 est de 0,6 million d'euros.

Le montant des pertes actuarielles et des services passés non comptabilisés est de 0,2 million d'euros. Les engagements non reconnus au bilan correspondent à des changements ou à la non-

réalisation d'hypothèses dont l'effet est amorti dans le temps selon le principe du « corridor ».

Les principales modifications par rapport aux évaluations de l'exercice précédent portent sur la base de salaire utilisée dans le calcul des indemnités et le changement du taux d'actualisation.

Provisions pour retraite complémentaire

L'engagement total pour départ en retraite complémentaire, net des actifs de couverture, calculé au 31 décembre 2015 est de 3,3 millions d'euros.

Le montant des pertes actuarielles et des services passés non comptabilisés est de 1,8 million d'euros. Les engagements non reconnus au bilan correspondent à des changements ou à la non-réalisation d'hypothèses dont l'effet est amorti dans le temps selon le principe du « corridor ».

Information sur les risques de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé à un risque de taux d'intérêt sur la partie de la dette qui est à taux variable.

Vallourec a eu recours à des instruments de couverture (swaps) pour couvrir sa dette à taux variable en un intérêt à taux fixe.

Information sur les risques de change

Au 31 décembre 2015, Vallourec n'est pas exposée au risque de change.

D – Notes relatives aux postes du compte de résultat

1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de 3,8 millions d'euros correspond principalement à la refacturation des prestations à sa filiale Vallourec Tubes pour 3 millions d'euros et des coûts des plans d'attribution d'actions de performance de l'actionnariat salarié aux filiales du Groupe.

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation totalisant 30,4 millions d'euros sont essentiellement constituées d'honoraires, de charges de personnel, et des résultats indus par les programmes d'attribution d'actions gratuites.

2. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Charges financières : néant.

Produits financiers : 167 280 milliers d'euros.

3. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier est un produit de 78,1 millions d'euros.

Il s'explique pour l'essentiel par un dividende de 101,8 millions d'euros, une variation de provision pour dépréciation des actions propres immobilisées à hauteur de 17,7 millions d'euros et une variation de provision pour dépréciation des titres de participation Nippon Steel Sumitomo pour 9,5 millions d'euros.

E – Autres informations

1. VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

L'effectif de la Société est constitué de sept personnes, dont les trois mandataires sociaux (membres du Directoire).

2. FISCALITÉ

Intégration fiscale

La Société a opté depuis le 1er janvier 1988 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI.

Le renouvellement de cette convention est automatique depuis 1999 et est prolongé de 5 ans en 5 ans.

En 2015, le périmètre du groupe fiscal comprend : Vallourec, Assurval, Vallourec Fitting, Vallourec Bearing Tubes, Vallourec Heat Exchanger Tubes, Vallourec Université France, Vallourec Umbillicals, Valinox Nucléaire, Vallourec Tubes, Vallourec Drilling Products France, Vallourec Tubes France, Vallourec Oil and Gas France, Vallourec One, Vallourec Services, Serimax Holding SA, Serimax SAS, Serimax Russia, Val27, Val28 et Val29.

La convention d'intégration conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

L'économie d'impôt résultant de l'imputation sur le résultat d'ensemble des déficits générés par les filiales n'est pas constatée en profit mais figure en autres dettes pour un montant de 45,6 millions d'euros.

Les profits éventuels résultant de l'intégration fiscale qui reviennent à Vallourec correspondent principalement à l'imputation sur le résultat d'ensemble des déficits générés par Vallourec elle-même et des reports déficitaires définitivement acquis à Vallourec.

En 2015, le montant du profit d'impôt inscrit au compte de résultat s'élève à 1,07 million d'euros.

Le groupe fiscal Vallourec est déficitaire en 2015 et son déficit reportable est de 632,9 millions d'euros à fin 2015.

Accroissement et allégement de la dette future d'impôt

Nature des différences temporaires *En milliers d'euros*	Montant (base) 31/12/2015
Accroissement	**-**
Allégements	**10 554**
Provision pour retraite	2 009
Provision pour actionnariat salarié	8 513
Provision pour congés payés	19
Provision contribution sociale de solidarité	13

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Courant	60 519	-	60 519
Exceptionnel	(13)	-	(13)
SOUS-TOTAL	**60 506**	**-**	**60 506**
Charge propre à Vallourec	-	(35)	(35)
Résultat lié à l'intégration fiscale	-	1 067	1 067
TOTAL VALLOUREC	**60 506**	**1 032**	**61 538**

3. RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Organes d'administration

Les jetons de présence versés au cours de l'exercice se sont élevés à 0,5 million d'euros.

Organes de direction

Cette information n'est pas communiquée car elle n'est pas pertinente au regard de la situation patrimoniale et financière et du résultat de la seule société Vallourec.

4. LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements sont les suivants :

- indemnité départ en retraite : 213 milliers d'euros (perte actuarielle) ;
- indemnité retraite complémentaire : 1,8 million d'euros (perte actuarielle) ;
- location longue durée véhicule : 18 milliers d'euros.

Il n'existe pas de dettes garanties par des sûretés réelles.

5. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

Le 1er février 2016, Vallourec a annoncé son intention de lever 1 milliard d'euros afin de renforcer son bilan et de financer sa transformation pour sécuriser sa croissance à long terme par la combinaison d'un instrument financier (Obligation Remboursable en actions, « ORA ») réservé à Bpifrance et NSSMC et d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (« Augmentation de capital avec DPS »). Les ORA seront souscrites par Bpifrance et NSSMC pour un montant leur permettant d'atteindre chacun une participation de 15 % du capital après réalisation de l'Augmentation de capital avec DPS et post conversion des ORA sur une base diluée. Une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires sera convoquée le 6 avril 2016 afin de soumettre le projet d'opération à l'approbation des actionnaires. Cette opération est soumise à l'autorisation des autorités de concurrence.

En cas de non réalisation de ces opérations sur le capital, Vallourec serait amené à utiliser ses lignes de crédit. Il est rappelé que les contrats bancaires contiennent des engagements en termes de ratios financiers au 31 décembre 2016 qui devront être respectés ou être réaménagés préalablement sous peine de rendre ces lignes exigibles.

Le 2 février 2016, Standard & Poor's a dégradé la notation financière de Vallourec à BB-/négative/B.

7

Gouvernement d'entreprise

7.1 Composition et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance 230

7.1.1 Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance 230
7.1.2 Fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance 242
7.1.3 Déclarations concernant les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance 251
7.1.4 Prêts et garanties 251
7.1.5 Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages 251
7.1.6 Gestion des conflits d'intérêts 251
7.1.7 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise 251

7.2 Rémunérations et avantages de toute nature 252

7.2.1 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux 252
7.2.2 Rémunérations et engagements de retraite des principaux dirigeants du Groupe 259

7.3 Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel 261

7.3.1 Options et actions de performance 261
7.3.2 Intéressement, participation et plan d'épargne 267
7.3.3 Actionnariat salarié 268

Annexes 269

Annexe 1 – Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par Vallourec 269
Annexe 2 – Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2015 des membres du Directoire 281
Annexe 3 – Respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF 297
Annexe 4 – Récapitulatif des déclarations individuelles relatives aux opérations sur les titres Vallourec réalisées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, au cours de l'exercice 2015 298

7.1 Composition et fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 1994 a approuvé l'adoption du mode de gestion duale avec Conseil de Surveillance et Directoire.

Cette organisation crée une séparation entre les fonctions de direction exercées par le Directoire et les fonctions de contrôle de cette direction, dévolues au Conseil de Surveillance, organe de représentation des actionnaires :

- le Directoire, instance collégiale, assure la gestion du Groupe avec les pouvoirs qui lui sont conférés par les dispositions légales et réglementaires et dans le cadre des statuts ; et
- le Conseil de Surveillance est responsable du contrôle permanent de la gestion ; il reçoit l'information nécessaire pour exercer sa mission.

7.1.1 Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance

7.1.1.1 Organes de direction

LE DIRECTOIRE

Au 29 février 2016, le Directoire est composé des trois membres suivants :

M. Philippe CROUZET

Président du Directoire

Naissance : 18 octobre 1956
Date de première nomination : 1er avril 2009
Date du dernier renouvellement : 29 janvier 2016
Échéance du mandat : 15 mars 2020
Actions Vallourec détenues : 21 875
Nationalité : française

M. Jean-Pierre MICHEL

Membre du Directoire – Directeur Général

Naissance : 17 mai 1955
Date de première nomination : 1er avril 2006
Date du dernier renouvellement : 29 janvier 2016
Échéance du mandat : 15 mars 2020
Actions Vallourec détenues : 7 239
Nationalité : française

M. Olivier MALLET

Membre du Directoire

Naissance : 14 juillet 1956
Date de première nomination : 30 septembre 2008
Date du dernier renouvellement : 29 janvier 2016
Échéance du mandat : 15 mars 2020
Actions Vallourec détenues : 9 542
Nationalité : française

M. Philippe CROUZET

Président du Directoire

Adresse professionnelle :
Vallourec
27, avenue du Général-Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Ancien élève de l'École Nationale d'Administration
- Maître des requêtes au Conseil d'État
- Vingt-trois ans d'expérience industrielle dans le groupe Saint-Gobain
- Président du Directoire de Vallourec depuis le 1er avril 2009

Mandats exercés par M. Philippe CROUZET

Mandats en cours

- Président du Directoire de Vallourec [(a)]* (depuis 2009)
- Président de Vallourec Tubes [(a)] (depuis 2009)
- Administrateur de Vallourec Tubos do Brasil S.A. [(a)] (Brésil) (depuis 2009)
- Administrateur et Président du Comité de suivi des engagements nucléaires d'Électricité de France* (depuis 2009) et membre du Comité d'Audit (depuis 2015)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président et membre du Conseil de Surveillance de V & M France [(a)] (jusqu'en 2012)
- Administrateur de VMOG France [(a)] (jusqu'en 2012)

M. Philippe Crouzet ne perçoit aucune rémunération à raison des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes de Vallourec.

M. Jean-Pierre MICHEL

Membre du Directoire – Directeur Général

Adresse professionnelle :
Vallourec
27, avenue du Général-Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Ancien élève de l'École Polytechnique et de l'Institut Français de Gestion
- Plus de 35 ans de carrière au sein du groupe Vallourec (direction d'usines, Contrôle de Gestion, Président de différentes divisions)
- Membre du Directoire (depuis 2006) et Directeur Général (depuis 2009) de Vallourec

Mandats exercés par M. Jean-Pierre MICHEL

Mandats en cours

- Membre du Directoire et Directeur Général de Vallourec [(a)]* (depuis respectivement 2006 et 2009)
- Directeur Général et Administrateur de Vallourec Tubes [(a)] (depuis 2006)
- Administrateur de Vallourec Heat Exchanger Tubes [(a)] (depuis 2006)
- Administrateur de Vallourec Services [(a)] (depuis 2006)
- Administrateur de Vallourec Heat Exchanger Tubes Asia [(a)] (depuis 2004)
- Gérant de Vallourec One [(a)] (depuis 2004)
- Administrateur de Vallourec Tubos do Brasil S.A. [(a)] (Brésil) (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil [(a)] (Brésil) (depuis 2007)
- Administrateur de Vallourec Industries Inc. [(a)] (États-Unis) (depuis 2001)
- Administrateur de Vallourec Holdings, Inc. [(a)] (États-Unis) (depuis 2004)
- Administrateur de VAM USA LLC [(a)] (États-Unis) (depuis 2009)
- Président du Conseil de Surveillance de Vallourec Deutschland GmbH [(a)] (depuis 2009)
- Membre du Comité Exécutif de Vallourec Star, LP [(a)] (États-Unis) (depuis 2002)
- Administrateur de Vallourec USA Corporation [(a)] (États-Unis) (depuis 2000)
- Administrateur de Vallourec Drilling Products USA, Inc. [(a)] (États-Unis) (depuis 2005)
- Administrateur de Vallourec Oil & Gas UK Ltd [(a)] (Royaume-Uni) (depuis 2000)
- Administrateur de Esso Société Anonyme Française* (depuis 2014)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de Surveillance de V & M France [(a)] (jusqu'en 2012)
- Administrateur de VMOG France [(a)] (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Valti [(a)] (jusqu'en 2012)
- Administrateur d'Interfit [(a)] (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Valinox Nucléaire [(a)] (jusqu'en 2012)
- Administrateur de VAM Drilling France [(a)] (jusqu'en 2012)

M. Jean-Pierre Michel ne perçoit aucune rémunération à raison des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes de Vallourec.

(a) Mandats exercés en relation avec le groupe Vallourec.

* *Société cotée (pour les mandats en cours).*

M. Olivier MALLET

Membre du Directoire

Adresse professionnelle :
Vallourec
27, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Ancien élève de l'École Nationale d'Administration – Inspecteur Général des Finances
- Conseiller technique au sein de plusieurs cabinets ministériels et de celui du Premier ministre (1988-1993)
- Directeur Financier et membre du Comité Exécutif chargé des finances de Thomson multimédia (1995-2001)
- Directeur Financier et membre du Comité Exécutif de Pechiney (2001-2004)
- Directeur Financier Adjoint (2004-2006) puis Directeur du secteur Mines, Chimie et Enrichissement du groupe Areva (2006-2008)
- Membre du Directoire de Vallourec depuis le 30 septembre 2008, Directeur Financier et Juridique

Mandats exercés par M. Olivier MALLET

Mandats en cours

- Membre du Directoire de Vallourec [(a)]* (depuis 2008)
- Président-Directeur Général de Vallourec Services [(a)] (depuis 2008)
- Directeur Général et Administrateur de Vallourec Tubes [(a)] (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec Heat Exchanger Tubes [(a)] (depuis 2008)
- Président de Vallourec Holdings, Inc. [(a)] (États-Unis) (depuis 2009)
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec Deutschland GmbH [(a)] (Allemagne) (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec Tubos do Brasil S.A. [(a)] (Brésil) (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec Canada Inc. [(a)] (Canada) (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec Holdings, Inc. [(a)] (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec USA Corporation [(a)] (depuis 2008)
- Administrateur de Vallourec Tube-Alloy, LLC [(a)] (depuis 2008)
- Président (depuis 2009) et Administrateur (depuis 2008) de Vallourec Industries Inc. [(a)]
- Administrateur de Vallourec Drilling Products USA, Inc. [(a)] (États-Unis) (depuis 2008)
- Membre du Comité Exécutif de VAM USA LLC [(a)] (depuis 2009)
- Membre du Comité Exécutif de Vallourec Star, LP [(a)] (États-Unis) (depuis 2008)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de Surveillance de V & M France [(a)] (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Vallourec Mannesmann Oil & Gas France [(a)] (jusqu'en 2012)
- Administrateur d'Interfit [(a)] (jusqu'en 2012)
- Administrateur de Valti [(a)] (jusqu'en 2012)

M. Olivier Mallet ne perçoit aucune rémunération à raison des mandats sociaux exercés dans les filiales directes ou indirectes de Vallourec.

(a) Mandats exercés en relation avec le groupe Vallourec.

** Société cotée (pour les mandats en cours).*

GESTION OPÉRATIONNELLE

La stratégie long terme de Vallourec s'articule autour de trois lignes directrices :

- un **positionnement premium :** Vallourec élargit en permanence son offre de produits, de services et de solutions premium pour répondre aux défis les plus complexes de ses clients et conserver son avance technologique sur des marchés toujours plus concurrentiels ;
- une **présence locale :** Vallourec étend sa présence à travers le monde au plus près des marchés en croissance et de ses clients ;
- la **compétitivité :** l'amélioration de sa compétitivité, notamment par des programmes de réduction des coûts, est une préoccupation permanente pour le Groupe.

Pour mettre en œuvre ses orientations stratégiques et ses décisions clés, le Directoire s'appuie sur le *Group Management Committee* (GMC) en place depuis le 3 février 2014.

Le *Group Management Committee* examine et formule des propositions au Directoire sur l'ensemble des actions et changements nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Il assure la gestion quotidienne des activités fonctionnelles et opérationnelles. Il se réunit une fois toutes les deux semaines, sous la présidence de M. Philippe Crouzet. À la date de dépôt du présent Document de référence, il est composé des neuf membres suivants [(1)] :

- M. Philippe Crouzet, Président du Directoire ;
- M. Jean-Pierre Michel, membre du Directoire ;
- M. Olivier Mallet, membre du Directoire ;
- M. Philippe Carlier, Directeur de la région Europe, à laquelle sont rattachées les divisions Upstream, Powergen et Industry ;
- M. Nicolas de Coignac, Directeur de la région North America qui regroupe toutes les opérations de la zone ainsi que la Division Drilling ;
- M. François Curie, Directeur des Ressources Humaines Groupe ;
- Mme Stéphanie Fougou, Directrice Juridique Groupe ;
- M. Didier Hornet, Directeur de la région Eastern Hemisphere (incluant le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Asie) incluant les activités OCTG EAMEA et Pipe Project ; et
- M. Alexandre Lyra, Directeur de la région Amérique du Sud à laquelle est rattachée la Division Brésil.

7.1.1.2 Le Conseil de Surveillance

POLITIQUE DE COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La politique du Conseil relative à sa composition repose sur les quatre objectifs fondamentaux suivants :

- une sélection de membres compétents ;
- une composition équilibrée, créatrice de valeur ;
- le respect de l'intérêt social ;
- un effectif assurant la fluidité des échanges et l'expression de chaque membre.

1. La sélection de membres compétents

Conscient que sa qualité première doit résider dans celle de ses membres, le Conseil s'attache à accueillir en son sein des membres ayant exercé des fonctions managériales à haute responsabilité et/ou disposant d'une expertise reconnue en matière financière, stratégique, industrielle ou juridique. Par ailleurs, lors de leur entrée en fonction et tout au long de leur mandat, chaque membre a la possibilité, s'il le souhaite, de bénéficier de formations sur les spécificités du Groupe, ses métiers, son secteur d'activité et son organisation.

2. Une composition équilibrée, créatrice de valeur

Comme tout acteur de l'entreprise, le Conseil de Surveillance est engagé au service du processus de création de valeur. Par conséquent, au-delà des enjeux de performance sociétale, il s'attache à assurer la diversité de ses membres qu'il considère comme un vecteur essentiel de la créativité et de l'innovation. La diversité des genres et des expériences apporte des sensibilités distinctes au Conseil qui participent favorablement à la bonne gouvernance, elle-même porteuse d'avantages compétitifs. À ce jour, le Conseil est composé de douze membres disposant d'expériences diverses, acquises, pour la plupart d'entre eux, dans un environnement international, source d'enrichissement. Par ailleurs, au sein de cet effectif, 33 % sont des membres féminins et 33 % sont de nationalité étrangère (brésilienne, néerlandaise, espagnole et britannique), la présidence du Conseil étant assumée par Mme Vivienne Cox, britannique. Conscient de la richesse de la diversité, le Conseil entend poursuivre les efforts de diversification de ses membres.

3. Le respect de l'intérêt social

Le Conseil considère que chaque membre est gardien de l'intérêt social et doit accomplir ses missions avec objectivité et indépendance, en vue de gagner et conserver la confiance de tous les actionnaires qui l'ont nommé.

Par conséquent, au-delà de la qualification de membre indépendant, le Conseil veille à proposer à l'Assemblée Générale des membres intègres, disposant d'une éthique forte les conduisant à agir dans le souci permanent de l'intérêt social et de l'ensemble des actionnaires et propre à éviter les conflits d'intérêts. À ce titre, chaque membre a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, de s'abstenir de participer au débat ainsi qu'au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts, et de quitter la réunion du Conseil lorsque celui-ci délibère sur un sujet exposant le membre à une telle situation.

Lorsque l'un des membres se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, à propos d'un sujet devant être débattu par le Conseil, celui-ci s'assure en s'appuyant sur le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, que l'information ayant trait à ce sujet ne soit pas communiquée à ce membre.

Les règlements intérieurs du Conseil de Surveillance et du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance comportent des dispositions spécifiques visant à prévenir les risques de conflits d'intérêts. Ainsi, un membre ne peut accepter d'autres mandats ou d'autres fonctions, ou ne peut réaliser d'investissement significatif dans toute société ou activité en concurrence avec Vallourec ou opérant à l'aval ou à l'amont de celle-ci, sans l'accord préalable du Conseil. Par exception, cette règle ne s'applique pas aux personnes morales membres du Conseil, dont la prise de nouveaux mandats ou fonctions similaires fera l'objet dans chaque cas d'échanges avec le Conseil en vue d'écarter tout risque de conflit d'intérêts. Les membres du Conseil ainsi que les Censeurs et les membres du Directoire doivent informer le Président du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat dans d'autres sociétés. Le Président du Conseil donnera un avis après consultation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

(1) Dans le cadre de son plan de compétitivité Valens annoncé au marché le 24 février 2015, le Directoire a mis en place une organisation Lean *autour de quatre zones géographiques, effective à compter du 1er avril 2015. Celle-ci a conduit à modifier les responsabilités opérationnelles de MM. Philippe Carlier, Nicolas de Coignac, Didier Hornet et Alexandre Lyra, qui étaient, jusqu'au 31 mars 2015, responsables respectivement des secteurs (i) Upstream – Industry, (ii) Powergen – Speciality Powergen – Pipe Project, (iii) OCTG et (iv) Brasil.*

4. Un effectif assurant la fluidité des échanges et l'expression de chaque membre

Bien que la loi permette qu'un Conseil puisse comprendre jusqu'à 18 membres, le Conseil souhaite limiter son effectif à 12 membres afin d'assurer une fluidité des échanges satisfaisante et permettre à chaque membre de s'exprimer, encourageant ainsi l'action et l'implication de chacun. À cet égard, la Présidente du Conseil encourage les interventions des membres et veille à ce que chacun puisse exprimer son avis.

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 29 FÉVRIER 2016

Au 29 février 2016, le Conseil de Surveillance est composé de douze membres.

	Année de naissance	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement	Date de fin de mandat	Principale autre fonction exercée
Présidente					
Vivienne Cox	1959	31/05/2010	AGO 28/05/2014	AGO 2018 Comptes 31/12/2017	Administratrice de Pearson Plc
Vice-Président Membre Référent					
Pierre Pringuet [(a)]	1950	23/02/2015	–	AGO 2016 Comptes 31/12/2015	Vice-Président du Conseil d'administration de Pernod Ricard, Administrateur d'Iliad, d'Avril et de Cap Gemini et Président de l'AFEP
Membres					
Maria Pilar Albiac-Murillo	1953	28/05/2015	–	AGO 2019 Comptes 31/12/2018	Vice-Présidente Exécutive des opérations et en charge du processus de transformation d'Airbus Defence and Space et Industrialisation A400M et Administratrice de Banque Populaire Occitane
Philippe Altuzarra	1950	28/05/2015	–	AGO 2019 Comptes 31/12/2018	Administrateur d'Altuzarra LLC et Président du Conseil de Surveillance de La Redoute
Cédric de Bailliencourt	1969	28/05/2014	–	AGO 2018 Comptes 31/12/2017	Directeur Financier du Groupe Bolloré
Olivier Bazil	1946	31/05/2012	–	AGO 2016 Comptes 31/12/2015	Administrateur de Legrand, Michelin, Château Palmer et Firmenich International
Pascale Chargrasse	1960	13/12/2010	AGO 28/05/2015	AGO 2019 Comptes 31/12/2018	Chargée d'affaires de Valinox Nucléaire
Jean-François Cirelli	1958	13/05/2009	AGO 31/05/2012	AGO 2016 Comptes 31/12/2015	Président de BlackRock France, Belgique et Luxembourg, Senior Advisor d'Advent International et Senior Advisor de McKinsey & Company Inc France
Michel de Fabiani	1945	10/06/2004	AGO 28/05/2014	AGO 2018 Comptes 31/12/2017	Administrateur de BP France et Valéo, et membre du Conseil de Surveillance de Valco
José Carlos Grubisich	1957	31/05/2012	–	AGO 2016 Comptes 31/12/2015	Président de la société Eldorado Brasil Celulose S.A. et Administrateur de Halliburton
Henri Poupart-Lafarge	1969	28/05/2014	–	AGO 2018 Comptes 31/12/2017	Président-Directeur Général d'Alstom
Alexandra Schaapveld	1958	31/05/2010	AGO 28/05/2014	AGO 2018 Comptes 31/12/2017	Membre du Conseil de Surveillance de Holland Casino, Bumi Armada Berhad et Société Générale

(a) Dans sa séance du 23 février 2015, le Conseil de Surveillance a coopté M. Pierre Pringuet en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Edward G. Krubasik, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée en 2016 à statuer sur les comptes de l'exercice 2015. L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du 28 mai 2015 a ratifié la nomination de M. Pierre Pringuet.

À la suite des initiatives stratégiques majeures annoncées le 1er février 2016 (voir chapitre 8 du présent Document de référence), une résolution sera présentée à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires prévue le 6 avril 2016 afin de soumettre la candidature d'un représentant de Bpifrance aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance. Par ailleurs, une résolution sera présentée lors de la première assemblée générale mixte suivant le remboursement des ORA de NSSMC en actions ordinaires afin de soumettre la candidature d'un représentant de NSSMC aux fonctions de membre du Conseil de surveillance. Ce dernier sera soumis à des mesures spécifiques pour prévenir l'accès à des informations concurrentielles sensibles.

Lors de sa réunion du 17 février 2016, le Conseil de Surveillance a pris acte de la démission de M. Michel de Fabiani avec effet le 5 avril 2016 et a décidé de coopter Mme Laurence Broseta en qualité de membre du Conseil de Surveillance, à compter de cette même date, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée en 2018 à statuer sur les comptes de l'exercice 2017. La ratification de cette cooptation sera soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 avril 2016. Il sera par ailleurs proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 6 avril 2016 de renouveler les mandats de membres du Conseil de Surveillance de MM. Olivier Bazil, Pierre Pringuet et José Carlos Grubisich.

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1 Mme Vivienne COX
Présidente du Conseil de Surveillance
Présidente du Comité Stratégique

2 M. Pierre PRINGUET
Vice-Président et Membre Référent du Conseil de Surveillance

3 Mme Maria Pilar ALBIAC-MURILLO
Membre du Conseil de Surveillance

4 M. Philippe ALTUZARRA
Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Stratégique

5 M. Cédric de BAILLIENCOURT
Membre du Conseil de Surveillance

6 M. Olivier BAZIL
Membre du Conseil de Surveillance
Président du Comité Financier et d'Audit
Membre du Comité Stratégique

7 Mme Pascale CHARGRASSE
Membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés actionnaires
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

8 M. Jean-François CIRELLI
Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Stratégique

9 M. Michel de FABIANI
Membre du Conseil de Surveillance
Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

10 M. José Carlos GRUBISICH
Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Stratégique

11 M. Henri POUPART-LAFARGE
Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Financier et d'Audit

12 Mme Alexandra SCHAAPVELD
Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Financier et d'Audit
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

1 M. Jean-Paul PARAYRE
Président d'honneur de Vallourec depuis le 31 mai 2013

2 M. Arnaud LEENHARDT
Président d'honneur de Vallourec depuis le 15 juin 2000

Mme Vivienne COX

Présidente du Conseil de Surveillance
Présidente du Comité Stratégique

Naissance : 29 mai 1959
Nationalité : britannique
Actions Vallourec détenues : 8 032

Adresse professionnelle :
Vallourec
27, avenue du Général-Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Diplômée de l'université d'Oxford et de l'INSEAD et Docteur honoraire de l'université de Hull
- Vingt-huit ans de carrière au sein du groupe BP
- Directrice Générale de la Division BP Gaz, Électricité et Énergies Renouvelables (2004-2009)
- Commissaire de l'*Airport Commission* du ministère des Transports du gouvernement britannique (depuis 2012)

Mandats exercés par Mme Vivienne COX

Mandats en cours
- Présidente du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Administratrice, Présidente du Comité de la Réputation et de la Responsabilité, membre du Comité d'Audit, du Comité des Nominations et du Comité des Rémunérations (depuis 2012) et *Senior Independent Director* (depuis 2013) de Pearson Plc*
- *Lead Independent Director* du ministère du Développement international du gouvernement britannique (depuis 2010)
- Gérant B de Stena International SARL (Luxembourg) (depuis 2014)
- Membre du Conseil Consultatif et Présidente du Comité des Rémunérations de Montrose Associates

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
- Administratrice de Climate Group (jusqu'en février 2015)
- Administratrice et membre du Comité des Nominations et du Comité du Développement Durable de Rio Tinto Plc (jusqu'en 2014)
- Administratrice et membre du Comité du Développement Durable, du Comité de Rémunération et du Comité des Nominations de BG Group Plc (jusqu'à fin février 2016)
- Membre du Conseil d'Administration et du Comité des Nominations et des Rémunérations de l'INSEAD (jusqu'en 2013)
- Présidente non exécutive et administratrice de la société de conseil et d'investissement Climate Change Capital Limited (jusqu'en 2012)
- Membre du Comité *Offshore Advisory* de Mainstream Renewable Power (jusqu'en 2012)

M. Pierre PRINGUET

Vice-Président et Membre Référent du Conseil de Surveillance [(a)]

Naissance : 31 janvier 1950
Nationalité : française
Actions Vallourec détenues : 3 000

Adresse professionnelle :
Pernod Ricard
12, place des États-Unis
75116 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur du Corps des Mines
- Début de carrière dans la fonction publique de 1976 à 1987 : Chargé de mission pour l'industrie et les mines auprès du préfet de la région Lorraine (1976-1978) ; Responsable des procédures financières et des relations sociales auprès du Directeur Général de l'Industrie (1979-1982) ; Ingénieur en chef des mines (1981) ; Conseiller technique auprès de Michel Rocard, ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire puis de l'Agriculture (1981-1985) ; Directeur des Industries agricoles et alimentaires au ministère de l'Agriculture français (1985-1987)
- Depuis 1987 au sein du groupe Pernod Ricard : Directeur du Développement du groupe Pernod Ricard (1987-1989) ; Directeur Général de la Société pour l'Exportation de Grandes Marques (1989-1996) ; Président-Directeur Général de Pernod Ricard Europe (1997-2000) ; Co-Directeur Général de Pernod Ricard (2000-2005) ; Administrateur de Pernod Ricard (depuis 2004) ; Directeur Général Délégué de Pernod Ricard (2005-2008) ; Directeur Général de Pernod Ricard (2008-2015)

Mandats exercés par M. Pierre PRINGUET

Mandats en cours
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Vallourec* et membre référent
- Vice-Président du Conseil d'administration de Pernod Ricard* et membre du Comité Stratégique et du Comité des Rémunérations
- Administrateur d'Iliad*
- Administrateur d'Avril
- Administrateur de Capgemini*, Président du Comité des Rémunérations et membre du Comité d'Éthique et de la Gouvernance
- Président de l'AFEP (Association française des entreprises privées)
- Président d'AgroParisTech
- Président de l'AAIM (Association Amicale des Ingénieurs des Mines)
- Président de la Scotch Whisky Association

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
- Directeur Général de Pernod Ricard (jusqu'en février 2015)
- Président du Comité Sully, association destinée à promouvoir l'industrie agroalimentaire française (jusqu'en janvier 2015)

Mme Maria Pilar ALBIAC-MURILLO

Membre du Conseil de Surveillance

Naissance : 21 août 1953
Nationalité : espagnole
Actions Vallourec détenues : 3 000

Adresse professionnelle :
Airbus Defence and Space GmbH
Head of Operations, Transformation and A400M Industrialization
Willy-Messerschmitt-Str. 1
82024 Taufkirchen
Germany

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Diplômée de l'université de Saragosse (Espagne) et MBA de la Central Michigan University (États-Unis)
- Vingt-six ans de carrière chez General Motors, dont seize ans aux États-Unis. Quinze ans aux Opérations, Directrice d'usine à Saginaw, Michigan (1991-1993), Directrice d'usine à Logrono, Espagne (1993-1996)
- PDG de Saginaw Deutschland GmbH (1996-1999)

(a) Dans sa séance du 23 février 2015, le Conseil de Surveillance de Vallourec a coopté M. Pierre Pringuet en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Edward G. Krubasik, démissionnaire.

* *Société cotée (pour les mandats en cours).*

- Sept ans au sein de Delphi Corporation : Responsable de Site (Delphi Alabama Operations), Responsable d'Usine, Directrice de Site (Delphi Flint East Operations) et Directrice Ligne de Produit (Delphi Troy Headquarters)
- Vice-Présidente en charge des opérations au Mexique de Remy (2006-2007)
- Au sein du groupe Airbus* depuis 2008

Mandats exercés par Mme Maria Pilar ALBIAC-MURILLO

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Vice-Présidente Exécutive des opérations et en charge du processus de transformation d'Airbus Defence and Space et Industrialisation A400M
- Administratrice de Banque Populaire Occitane

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Directrice Générale Déléguée *(Chief Operations Officer)* et Présidente de Cassidian Spain (jusqu'en 2013)
- Senior Vice-Présidente responsable Qualité et Lean Corporate au sein d'Airbus (jusqu'en 2012)

M. Philippe ALTUZARRA

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Stratégique

Naissance : 3 avril 1950
Nationalité : française
Actions Vallourec détenues : 5 000

Adresse professionnelle :
Vallourec
27, avenue du Général-Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Ancien élève de Sciences Po Bordeaux et de l'École Nationale d'Administration
- Début de carrière en 1973 au sein du ministère des Finances : Conseiller technique au Cabinet du Secrétaire d'État à la Défense (1973-1975), Attaché économique à l'Ambassade de France à Londres (1975-1978), Administrateur Civil à la Direction des Relations Économiques Extérieures (1981-1986), Conseiller économique à l'Ambassade de France à Tokyo (1986-1989)
- Membre du Comité Exécutif, Adjoint au Directeur Financier du Groupe Havas (1989-1993)
- Vingt-et-un ans chez Goldman Sachs (1993-2014)

Mandats exercés par M. Philippe ALTUZARRA

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Actionnaire et Administrateur d'Altuzarra LLC
- Président du Conseil de Surveillance de La Redoute

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil International de Goldman Sachs (Londres) (jusqu'en 2014)
- Directeur Général de Goldman Sachs France et Belgique (Paris) (jusqu'en 2012)

M. Cédric de BAILLIENCOURT

Membre du Conseil de Surveillance

Naissance : 10 juillet 1969
Nationalité : française
Actions Vallourec détenues : 3 000

Adresse professionnelle :
Tour Bolloré
31-32, quai de Dion-Bouton
92811 Puteaux CEDEX

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux, DESS de Communication politique et sociale
- Dix-neuf ans dans le Groupe Bolloré, Directeur des Participations (depuis 1996), Directeur Général (depuis 2002) et Vice-Président de Financière de l'Odet, Vice-Président de Bolloré (depuis 2002), Directeur Financier du Groupe Bolloré depuis 2008

Mandats exercés par M. Cédric de BAILLIENCOURT

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec**
- Vice-Président-Directeur Général de Financière de l'Odet [(a)]**
- Vice-Président de Bolloré [(a)]**
- Président du Directoire de Compagnie du Cambodge [(a)]**
- Président des Conseils d'Administration de Compagnie des Tramways de Rouen [(a)] **, Financière Moncey [(a)]**, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard [(a)] **et de la Société Industrielle et Financière de l'Artois [(a)]**
- Président de Blueboat (ex-Compagnie de Bénodet) [(a)], Compagnie de Treguennec [(a)], Compagnie de Cornouaille [(a)], Compagnie de Guénolé [(a)], Compagnie de Guilvinec [(a)], Compagnie de Pleuven [(a)], Financière V [(a)], Financière de Beg Meil [(a)], Financière d'Ouessant [(a)], Bluestorage (ex-Financière de Loctudy) [(a)], Financière du Perguet [(a)], Financière de Sainte-Marine [(a)], Financière de Pont-Aven [(a)], Imperial Mediterranean [(a)], Compagnie des Glénans [(a)], Compagnie de Pont l'Abbé [(a),] Financière de Briec [(a)], Financière de Pluguffan [(a)], Financière de Quimperlé [(a)]
- Gérant de Socarfi [(a)], Compagnie de Malestroit [(a)]
- Administrateur de Bolloré [(a)]**, Bolloré Participations [(a)], Compagnie des Tramways de Rouen [(a)]**, Financière V [(a)], Financière Moncey [(a)]**, Omnium Bolloré [(a)], Société Industrielle et Financière de l'Artois [(a)]**, Financière de l'Odet [(a)]**, Société des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard [(a)]**
- Administrateur du Musée National de la Marine, African Investment Company [(a)], Financière du Champ de mars [(a)], La Forestière Équatoriale [(a)]**, BB Groupe [(a)], Plantations des Terres Rouges [(a)], SFA [(a)], PTR Finances [(a)], Sorebol [(a)] et Technifin [(a)]
- Membre du Conseil de Surveillance de Sofibol [(a)]
- Représentant permanent de Bolloré aux Conseils d'administration de Havas [(a)]** et de Socotab [(a)]
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Société Bordelaise Africaine [(a)]
- Représentant permanent de Compagnie du Cambodge au Conseil de Surveillance de la Banque Hottinguer
- Président de Redlands Farm Holding [(a)]
- Président du Conseil d'Administration de Plantations des Terres Rouges [(a)], de PTR Finances [(a)] et de SFA [(a)]
- Représentant permanent de Pargefi Helios Iberica Luxembourg au Conseil de Pargefi SA [(a)]
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Nord Sumatra Investissements [(a)]

(a) Mandat exercé au sein du groupe Bolloré.

* *Société cotée (pour les mandats en cours).*

** *Société cotée (pour les mandats en cours (y compris les sociétés inscrites au Marché libre et cotées à l'étranger).*

- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils de Socfinasia**, Socfinaf** (ex-Intercultures), Socfinde, Terrasia, Socfin** (ex-Socfinal), Induservices SA, Agro Products Investment Company

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Président de Bluestorage (jusqu'en avril 2015)
- Président d'Omnium Bolloré (jusqu'en 2013)
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Blue Solutions (ex-BatScap) (jusqu'en 2013)
- Président de Bluely (ex-Financière de Kerdevot) (jusqu'en 2013)
- Président et Administrateur de Sofibol (jusqu'en 2012)
- Gérant de Financière du Loch (jusqu'en 2012)
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué de Financière de Kéréon [(a)] (jusqu'en 2011)
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Sogescol (jusqu'en 2012)
- Représentant permanent de Bolloré au Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2014)
- Président de Financière de Bréhat [(a)] (jusqu'en 2014)
- Représentant permanent de Financière V au Conseil de Société Anonyme Forestière et Agricole (SAFA) [(a)] (jusqu'en 2014)
- Administrateur de Champ de Mars Investissements, Financière Nord Sumatra (jusqu'en 2013)
- Représentant permanent de SAFA au Conseil de SAFA Cameroun (jusqu'en 2014) [(a)]
- Représentant permanent de Bolloré Participations au Conseil de Socfinco (jusqu'en 2014)
- Administrateur de Cormoran Participations (jusqu'en 2013)
- Représentant permanent de Bolloré Participations aux Conseils d'Immobilière de la Pépinière et Centrages (jusqu'au 15 septembre 2015).

M. Olivier BAZIL

Membre du Conseil de Surveillance
Président du Comité Financier et d'Audit
Membre du Comité Stratégique

Naissance : 22 septembre 1946
Nationalité : française
Actions Vallourec détenues : 11 213

Adresse professionnelle :
Vallourec
27, avenue du Général-Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) et de Harvard Business School
- Adjoint du Secrétaire Général, responsable de l'information financière et du développement de la stratégie de croissance du Groupe Legrand (1973)
- Directeur Financier de Legrand (1979)
- Directeur Général Adjoint et Vice-Président du Conseil d'Administration de Legrand (1994)
- Directeur Général Délégué de Legrand (de 2000 à 2011)

Mandats exercés par M. Olivier BAZIL

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Administrateur de Legrand*
- Membre du Conseil de Surveillance de Michelin*
- Administrateur du Château Palmer
- Administrateur de Firmenich International

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Directeur Général Délégué et Vice-Président du Conseil d'Administration de Legrand (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Legrand France (jusqu'en 2011)
- Président du Conseil d'Administration de TLC Legrand Electrical Technology (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Dipareena Electricals (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Legrand Elektrik Sanayi (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Eltas (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Estap Dis Ticaret (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Estap Elektrik (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Estap Middle East Fzc (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Parkfield Holdings Limited (jusqu'en 2011)
- Administrateur de Legrand SNC FZE Dubaï (jusqu'en 2011)
- Membre du Conseil de Surveillance de Legrand ZRT (jusqu'en 2011)
- Administrateur de O.A.O. Kontaktor (jusqu'en 2011)
- Gérant de Rhein Vermogensverwaltung (jusqu'en 2011)
- Président du Conseil d'Administration de TCL Legrand International Electrical (Hu He Hao Te) Co. Ltd. (jusqu'en 2011)
- Administrateur de TCL Wuxi (jusqu'en 2011)
- Président du Conseil de Surveillance de PT Legrand Indonesia (jusqu'en 2011)
- Président du Conseil d'Administration de Inform Elektronikt (jusqu'en 2011)

Mme Pascale CHARGRASSE

Membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés actionnaires
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Naissance : 10 juillet 1960
Nationalité : française
Actions Vallourec détenues : 3 527

Adresse professionnelle :
Valinox Nucléaire
5, avenue du Maréchal-Leclerc
BP 50 – 21501 Montbard

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Diplômée de l'IUT d'Orsay et titulaire d'un DUT en informatique
- Salariée du groupe Vallourec depuis 1985, occupant actuellement un poste de chargée d'affaires au sein de Valinox Nucléaire, filiale à 100 % de Vallourec
- Membre du Conseil de Surveillance du FCPE Vallourec Actions
- Représentante syndicale au Comité de Groupe

Mandats exercés par Mme Pascale CHARGRASSE

Mandats en cours

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*

(a) Mandat exercé au sein du groupe Bolloré.

* *Société cotée (pour les mandats en cours).*

** *Société cotée (pour les mandats en cours (y compris les sociétés inscrites au Marché libre et cotées à l'étranger).*

M. Jean-François CIRELLI

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Stratégique

Naissance : 9 juillet 1958
Nationalité : française
Actions Vallourec détenues : 681

Adresse professionnelle :
BlackRock France
Le Centorial – 16-18, rue du Quatre-Septembre
75002 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Ancien élève de l'École Nationale d'Administration, licencié en droit
- Différentes fonctions à la Direction du Trésor du ministère de l'Économie et des Finances (1985-1995)
- Conseiller technique puis Conseiller économique à la Présidence de la République (1995-2002)
- Directeur Adjoint du cabinet du Premier ministre (2002-2004)
- Président-Directeur Général de Gaz de France (2004-2008)
- Vice-Président, Directeur Général Délégué de GDF SUEZ jusqu'en novembre 2014.

Mandats exercés par M. Jean-François CIRELLI

Mandats en cours
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Président de BlackRock France, Belgique et Luxembourg*
- *Senior Advisor* d'Advent International
- *Senior Advisor* de McKinsey & Company Inc France *

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
- Vice-Président, Directeur Général Délégué de GDF SUEZ [(a)]
- Président du Conseil d'Administration de GDF SUEZ Trading [(a)]
- Administrateur de GDF SUEZ Énergie Services [(a)]
- Administrateur de Suez Environnement Company [(a)]
- Vice-Président du Conseil d'Administration d'Electrabel (Belgique) [(a)]
- Administrateur d'International Power (Royaume-Uni) [(a)]
- Administrateur de GDF SUEZ Energy Management Trading (Belgique) [(a)]
- Administrateur de Suez-Tractebel (Belgique) [(a)]

M. Michel de FABIANI

Membre du Conseil de Surveillance [(b)]
Président du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Naissance : 17 juin 1945
Nationalité : française
Actions Vallourec détenues : 3 075

Adresse professionnelle :
Chambre de Commerce franco-britannique
10, rue de la Bourse
75001 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC)
- CFO de BP Europe (1991-1994)
- *Commercial Director* de BP Europe (1994-1997)
- CEO de la joint-venture BP Mobil Europe (1997-2001)
- *Regional President* de BP Europe (1997-2004)
- Président-Directeur Général de BP France (1995-2004)

Mandats exercés par M. Michel de FABIANI

Mandats en cours
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Administrateur de BP France
- Administrateur de Valeo*
- Membre du Conseil de Surveillance de Valco
- Vice-Président de la Chambre de Commerce franco-britannique
- Administrateur de EBtrans (Luxembourg)
- Président de Hertford British Hospital Corporation (Royaume-Uni)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
- Administrateur de Rhodia (jusqu'en 2011)

M. José Carlos GRUBISICH

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Stratégique

Naissance : 19 février 1957
Nationalité : brésilienne
Actions Vallourec détenues : 3 000

Adresse professionnelle :
Eldorado Brasil Celulose S.A.
Avenida Marginal Direita do Tiete, 500
CEP 05118-100, São Paulo – SP – Brésil

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Diplômé du programme de gestion avancée *(Advanced Management Program)* de la Fundaçao Dom Cabral et de l'INSEAD
- Directeur Général de Rhodia pour le Brésil et l'Amérique latine (1996)
- Président-Directeur Général du groupe Rhône-Poulenc pour le Brésil (1997)
- Vice-Président et membre du Comité Exécutif *(Executive Board)* de Rhodia Group Worldwide et Président de Rhodia Fine Organics Worldwide (1999)
- Président-Directeur Général de la société brésilienne Braskem S.A. (pétrochimie) (2002)

Mandats exercés par M. José Carlos GRUBISICH

Mandats en cours
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Président de la société Eldorado Brasil Celulose S.A. (depuis 2012)
- Administrateur de Halliburton* (depuis 2013)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
- Censeur du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2012)
- Président-Directeur Général de la société brésilienne ETH Bioenergia S.A. (bioénergie) (jusqu'en 2012)
- Membre du Conseil de Braskem S.A. (jusqu'en 2012)

(a) Mandat exercé au sein du groupe GDF SUEZ – échu en novembre 2014.

(b) Sur proposition de Bpifrance Participations (anciennement Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), agréée par le Conseil de Surveillance, M. Michel de Fabiani siège, depuis le 4 août 2011, au titre de Bpifrance Participations au sein du Conseil de Surveillance de Vallourec. Il a été mis fin à cet accord le 27 janvier 2016.

* *Société cotée (pour les mandats en cours)*

M. Henri POUPART-LAFARGE

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Financier et d'Audit

Naissance : 10 avril 1969
Nationalité : française
Actions Vallourec détenues : 3 000

Adresse professionnelle :
Alstom
48, rue Albert-Dhalenne
93482 Saint-Ouen CEDEX

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Diplômé de l'École Polytechnique (1988), de l'École Nationale des Ponts et Chaussées et du Massachusetts Institute of Technology
- Adjoint à la Direction du Trésor du ministère de l'Économie et des Finances puis conseiller technique au sein du cabinet du ministre de l'Économie et des Finances (1994-1997)
- Depuis 1998, au sein du groupe Alstom* : Responsable des Relations Investisseurs (1998-1999), Responsable du Contrôle de Gestion (1999-2000), *Senior Vice-President* en charge des Finances du secteur Transmission et Distribution (2000-2004), Directeur Financier Groupe (2004-2010), Président du secteur Alstom Grid (2010-2011), Vice-Président Exécutif Groupe et Président du secteur Transport (depuis 2011).

Mandats exercés par M. Henri POUPART-LAFARGE

Mandats en cours
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Président-Directeur Général (depuis février 2016) Administrateur d'Alstom* (depuis 2015)
- Administrateur de Transmashholding (TMH)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
- Administrateur de Rhodia (2010-2011)

Mme Alexandra SCHAAPVELD

Membre du Conseil de Surveillance
Membre du Comité Financier et d'Audit
Membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Naissance : 5 septembre 1958
Nationalité : néerlandaise
Actions Vallourec détenues : 4 700

Adresse professionnelle :
Jacob Obrechtstraat 67
1067 KJ Amsterdam
Pays-Bas

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Diplômée de Politique, Philosophie et Économie de l'Université d'Oxford et titulaire d'une Maîtrise en Économie du Développement de l'Université Erasmus
- Vingt-cinq ans de carrière au sein du groupe ABN AMRO
- Directrice en charge de l'expertise sectorielle du groupe ABN AMRO (2001-2004)
- Directrice de la Division Banque d'Investissement du groupe ABN AMRO (2004-2007)
- Directrice de Royal Bank of Scotland pour l'Europe (2007-2008)

Mandats exercés par Mme Alexandra SCHAAPVELD

Mandats en cours
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec*
- Administratrice de Société Générale*
- Membre du Conseil de Surveillance de Holland Casino
- Membre du Conseil de Surveillance de FMO
- Membre du Conseil de Surveillance de Bumi Armada Berhad* (Malaisie)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
- Membre du Conseil de Surveillance de l'Université d'Amsterdam et du Centre Médical Universitaire (jusqu'en 2012)

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. Jean-Paul PARAYRE

Président d'honneur de Vallourec depuis le 31 mai 2013

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Ancien élève de l'École Polytechnique
- Président du Directoire de PSA Peugeot-Citroën (1977-1984)
- Directeur Général puis Président du Directoire de Dumez (1984-1990)
- Vice-Président Directeur Général de Lyonnaise des Eaux Dumez (1990-1992)
- Vice-Président Directeur Général de Bolloré (1994-1999)
- Président-Directeur Général de Saga (1996-1999)
- Président du Conseil de Surveillance de Vallourec (2000-2013)

L'Assemblée Générale du 30 mai 2013 a marqué la fin du dernier mandat de M. Jean-Paul Parayre. Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec à partir de 1989, il en est devenu Président en 2000 succédant à M. Arnaud Leenhardt. Sous son impulsion, le Conseil a veillé à la parfaite intégration de Mannesmann do Brasil dans le Groupe puis a contribué à l'élaboration d'une stratégie de développement à l'international axée sur les marchés de l'énergie. Celle-ci s'est illustrée dès 2002 par l'acquisition, aux États-Unis, de North Star, puis d'Atlas Bradford®, qui constitueront la base d'une position américaine forte. Dès 2001, le Conseil a engagé une réflexion sur la structure capitalistique du Groupe issue du rapprochement en 1997 des activités tubes à chaud et tubes OCTG de Vallourec et de Mannesmannröhren-Werke. Elle débouchera sur le rachat en 2005 des parts minoritaires du partenaire allemand dans Vallourec & Mannesmann. Vallourec a ainsi été mis en mesure de conduire son développement en toute indépendance au moment où de nombreuses opportunités de croissance apparaissaient. Le Conseil de Surveillance a alors apporté un soutien constant à la mise en œuvre d'une stratégie de croissance organique qui, à partir d'une base européenne modernisée, a fait de Vallourec un leader technologique global, capable de servir ses clients sur les marchés en forte croissance du pétrole et du gaz, grâce notamment à la création d'unités industrielles en Chine, au Brésil et aux États-Unis, avec en dernier lieu le démarrage fin 2011 d'une usine intégrée dans l'État du Minas Gerais et, fin 2012, d'une nouvelle tuberie dans l'Ohio.

* *Société cotée (pour les mandats en cours).*

Mandats exercés par M. Jean-Paul PARAYRE

Mandats en cours

- Administrateur de la Société Financière du Planier

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de Surveillance de Peugeot SA (jusqu'en 2014)
- Président du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2013)
- Représentant permanent de Vallourec au Conseil d'Administration de Vallourec Tubes (jusqu'en 2013)
- Administrateur de Bolloré (jusqu'en 2013)
- Président du Conseil de Surveillance de Stena Maritime [(a)] (jusqu'en 2013)
- Gérant B de Stena International SARL (Luxembourg) [(a)] (jusqu'en 2013)

M. Arnaud LEENHARDT

Président d'honneur de Vallourec depuis le 15 juin 2000

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Ancien élève de l'école Polytechnique
- Quarante-trois ans d'exercice au sein du groupe Vallourec, essentiellement en Direction d'Usines et en Direction Générale
- Président-Directeur Général de Vallourec (1981-1994)
- Président du Conseil de Surveillance de Vallourec (1994-2000)
- Censeur du Conseil de Surveillance de Vallourec (2006-2010)

Ayant accompli l'ensemble de sa carrière au sein du groupe Vallourec, dont il a assumé la présidence de 1981 à 2000, M. Arnaud Leenhardt a été à l'origine de nombreuses décisions déterminantes qui ont permis le développement du Groupe et le succès de ses produits.

Mandats exercés par M. Arnaud LEENHARDT

Mandats en cours

- Administrateur de Fénie Brossette* (Maroc)
- Président d'honneur de l'UIMM
- Président d'honneur de Vallourec*

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Censeur du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2010)
- Membre du Conseil de Surveillance de Fives (ex-Fives-Lille) (jusqu'en 2011)

MANDATS DE MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AYANT PRIS FIN EN 2015

M. Edward-Georg KRUBASIK [(1)]

Naissance : 19 janvier 1944
Nationalité : allemande

Adresse professionnelle :
Maximilian Strasse 35 A
80539 Münich
Allemagne

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Docteur en physique nucléaire (Karlsruhe), chercheur à l'université de Stanford, MBA de l'Insead à Fontainebleau, Professeur honoraire de l'université de Münich
- Associé et Directeur de McKinsey & Company, Inc. pendant vingt-trois ans (1973-1996)
- Membre du Comité Exécutif de Siemens AG (1997-2006)
- Président d'Orgalime (2006-2007)
- Ancien Président du Comité Fédéral du Conseil Économique, du Développement et de l'Innovation (Allemagne), de la Fédération de l'Industrie Électrique et Électronique (Allemagne) et du Comité Industrie et Technologie du Conseil Économique de la Bavière, ancien Vice-Président de la Fédération des industries allemandes (Allemagne), et ancien membre du Conseil Économique du Gouvernement Fédéral

Mandats exercés par M. Edward-Georg KRUBASIK

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en février 2015)
- Membre du Conseil Général de Commerzbank (Allemagne) (jusqu'en 2014)
- Membre du Conseil de Surveillance de Asahi Tec (Japon) (jusqu'en 2013)

M. Patrick BOISSIER

Naissance : 18 février 1950
Nationalité : française

Adresse professionnelle :
60, rue de Monceau
75008 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :

- Ancien élève de l'École Polytechnique
- Trente ans de direction d'entreprises industrielles dans les domaines de la métallurgie, des biens d'équipement, de la construction navale et des services

Mandats exercés par M. Patrick BOISSIER

Mandats en cours

- Président du Groupement des Industries de la Construction et des Activités Navales (GICAN)
- Gérant de la SARL CAP21 Conseil
- Administrateur de l'Institut Français de la Mer

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2015)
- Président-Directeur Général de DCNS (jusqu'en 2014)
- Membre du Conseil de Surveillance de Groupe Steria (jusqu'en 2014)
- Administrateur du Musée National de la Marine (jusqu'en 2013)

(a) Mandat exercé au sein du groupe Stena.

** Société cotée (pour les mandats en cours).*

(1) Dans sa séance du 23 février 2015, le Conseil de Surveillance de Vallourec a coopté M. Pierre Pringuet en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Edward G. Krubasik, démissionnaire.

Mme Anne-Marie IDRAC

Naissance : 27 juillet 1951
Nationalité : française

Adresse professionnelle :
9, place Vauban
75007 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Ancienne élève de l'École Nationale d'Administration
- Diplômée de l'Institut d'Études Politiques et de l'Université de Paris II
- Secrétaire d'État aux transports (1995-1997)
- Présidente-Directrice Générale de la RATP (2002-2006)
- Présidente du Conseil d'Administration de la SNCF (2006-2008)
- Secrétaire d'État au commerce extérieur (2008-2010)
- Présidente du club RSE de l'Institut Français des Administrateurs

Mandats exercés par Mme Anne-Marie IDRAC

Mandats en cours
- Administratrice de Bouygues* (depuis 2012)
- Administratrice de Total* (depuis 2012)
- Administratrice de Saint-Gobain* (depuis 2011)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
- Membre du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2015)
- Administratrice de Mediobanca (Italie) (jusqu'en 2014)

M. François HENROT

Naissance : 3 juillet 1949
Nationalité : française

Adresse professionnelle :
Banque Rothschild & Cie
23 bis, avenue de Messine
75008 Paris

Expertise et expérience en matière de gestion :
- Directeur Général puis Président du Directoire de la Compagnie Bancaire (1985-1995)
- Membre du Conseil de Surveillance de Paribas et Président du Conseil de Surveillance du Crédit du Nord (1995-1997)
- Associé-Gérant de Rothschild & Cie Banque (1997-2010)

Mandats exercés par M. François HENROT

Mandats en cours
- Président de la banque d'affaires du groupe Rothschild [(a)]
- Associé-Gérant de Rothschild & Cie [(a)]
- Membre du Conseil de Surveillance de Rexel*
- Membre du Conseil de Yam Invest N.V. (Pays-Bas)
- Président du Conseil de Copeba (Belgique)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années
- Censeur du Conseil de Surveillance de Vallourec (jusqu'en 2015)
- Membre du Conseil de Surveillance des 3 Suisses (jusqu'en 2013)
- Associé-Gérant de Rothschild & Cie Banque (jusqu'en 2011) [(a)]

7.1.2 Fonctionnement du Directoire et du Conseil de Surveillance

7.1.2.1 Fonctionnement du Directoire

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées générales des actionnaires et de ceux qui requièrent l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance en application des statuts et, le cas échéant, des règlements intérieurs.

Conformément aux dispositions statutaires (article 9 des statuts), le Directoire est composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus qui sont nommés et, le cas échéant, renouvelés dans leurs fonctions par le Conseil de Surveillance. Au 29 février 2016, le Directoire est composé de trois membres dont les mandats ont une durée de quatre années.

Les membres du Directoire peuvent être révoqués par le Conseil de Surveillance ou l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le Directoire a adopté un règlement intérieur qui constitue un document interne destiné à organiser son fonctionnement et ses relations avec le Conseil de Surveillance. Il est inopposable aux tiers.

Le Directoire est en charge de la gestion de la Société et de la conduite de ses activités. Il doit, conformément à la loi, aux statuts et aux règlements intérieurs, obtenir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance dans certains cas (*cf. infra* paragraphe 7.1.2.2). Il se réunit une fois par semaine.

7.1.2.2 Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est l'organe de contrôle de la Société, dont le Directoire assure la gestion et la direction. Le Conseil de Surveillance s'assure que la stratégie appliquée par le Directoire est en adéquation avec les orientations qu'il a approuvées.

À ce titre, la mission du Conseil de Surveillance est double :

- celle d'assurer un contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire en opérant les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns ;
- celle d'assurer un contrôle périodique de la gestion de la Société : une fois par trimestre à l'occasion du rapport d'activité que lui présente le Directoire et dans les trois mois de la clôture de chaque exercice lors de la présentation par le Directoire des comptes annuels, des comptes consolidés et du rapport de gestion destinés à l'Assemblée des actionnaires ainsi que lors de la présentation des comptes semestriels.

Outre les obligations légales d'autorisations préalables (cautions, avals et garanties – cessions d'immeubles ou de participations – constitution de sûretés), le Conseil de Surveillance donne son autorisation préalable à l'accomplissement par le Directoire des actes suivants :

- réaliser toutes augmentations de capital en numéraire ou par incorporation de réserves, autorisées par l'Assemblée Générale ;
- réaliser toutes autres émissions de valeurs mobilières pouvant donner accès à terme au capital, autorisées par l'Assemblée Générale ;

(a) Mandat exercé au sein du groupe Rothschild.

** Société cotée (pour les mandats en cours).*

- procéder au rachat par la Société de ses propres actions ;
- attribuer aux dirigeants et/ou aux membres du personnel du Groupe des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société, procéder à des attributions gratuites d'actions ou toutes autres attributions d'avantages de caractère similaire dans le cadre des autorisations délivrées par l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- établir tout projet de traité de fusion ou d'acte d'apport partiel d'actif, passer ou dénoncer tout accord industriel et commercial avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la Société, et plus généralement réaliser toute opération significative (telle que des opérations externes d'acquisition ou de cession, des investissements importants de croissance organique ou opérations de restructuration interne) (i) de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière du Groupe ou la nature des risques ou (ii) se situant hors de la stratégie annoncée du Groupe.

Lorsqu'elle trouve à s'appliquer, l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance est requise aussi bien pour la société Vallourec que pour les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce (périmètre de consolidation comptable).

Le Conseil de Surveillance définit la composition du Directoire, en nomme les membres et peut les révoquer. Il peut également proposer à l'Assemblée Générale de mettre fin à leurs fonctions. Une fois par an, le Conseil de Surveillance réalise l'évaluation des performances du Directoire et conduit une réflexion sur l'avenir de celui-ci.

Le Conseil de Surveillance fixe les rémunérations des membres du Directoire ainsi que le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance qui leur est attribué et/ou tout autre avantage de caractère similaire.

Il détermine les modalités de perception des jetons de présence et leur répartition entre les membres du Conseil. Il fixe également la rémunération du Président et, le cas échéant, du Vice-Président et les moyens qui leur sont alloués pour l'exercice de leurs fonctions. En 2015, le Conseil de Surveillance s'est réuni dix fois.

Le Président du Conseil de Surveillance fixe l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil après consultation du Président du Directoire.

Une fois par trimestre, le Directoire présente au Conseil de Surveillance un rapport décrivant de la façon la plus complète possible la marche des affaires du Groupe ainsi que toute information utile sur la situation financière, la trésorerie, les engagements et la situation de liquidité.

Le Directoire consulte le Conseil de Surveillance sur la proposition de dividende à soumettre à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il présente en fin d'année le budget, le programme d'investissements et le plan de financement prévisionnels de l'année suivante ainsi que le plan stratégique.

Le Conseil de Surveillance, lors de ses réunions, peut demander au Directoire de compléter son information sur des sujets particuliers par une présentation lors de la réunion suivante.

Le compte rendu des activités du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2015 est exposé dans le Rapport de la Présidente du Conseil figurant en annexe 1 du présent chapitre.

Dans l'exercice de ses missions, le Conseil de Surveillance est informé régulièrement, en la personne de son Président, par le Directoire de tout événement significatif concernant la marche des affaires. Il se fait communiquer par celui-ci toute information qu'il juge utile et nécessaire pour exercer sa mission de contrôle. Dans un souci de méthode, la collecte de ces informations, à l'initiative de tout membre du Conseil, est assurée par le Président du Conseil de Surveillance. Les informations particulières utiles à l'exercice des missions de chacun des comités du Conseil de Surveillance sont réunies par le Président de chacun de ces comités auprès du Directoire.

Au-delà des dispositions ci-dessus, l'information permanente du Conseil de Surveillance est assurée par un dialogue fréquent et régulier entre le Président du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire.

Par exception à ce qui précède, lorsque l'un des membres du Conseil se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, à propos d'un sujet devant être débattu par le Conseil, le Président du Conseil de Surveillance s'assure, en s'appuyant sur le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, que l'information ayant trait à ce sujet ne soit pas communiquée à ce membre, sans préjudice des obligations de ce dernier décrites ci-après.

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus. Ses membres sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui est également seule compétente pour les renouveler dans leurs fonctions et, le cas échéant, les révoquer. La durée de leurs mandats est de quatre années. Au 29 février 2016, il est composé de douze membres qui ont tous été désignés par l'Assemblée Générale. Compte tenu du calendrier d'échéance des mandats en cours, les renouvellements des mandats des membres du Conseil de Surveillance interviennent de manière échelonnée et permettent ainsi au Conseil de Surveillance de bénéficier d'un renouvellement harmonieux des mandats de ses membres.

Le Conseil de Surveillance de Vallourec a arrêté, lors de ses délibérations du 17 avril 2003, son règlement intérieur (mis à jour le 1er avril 2015) destiné à formaliser ses règles de fonctionnement et d'organisation ainsi que ses méthodes de travail. Ce règlement est de portée strictement interne et n'a pas pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts ou aux lois et règlements régissant les sociétés commerciales. Il peut être amendé ou complété, à tout moment, par délibérations du Conseil de Surveillance. Il a été révisé régulièrement afin d'en harmoniser les termes avec les nouvelles dispositions légales et réglementaires.

Le Conseil de Surveillance élit en son sein un Président et un Vice-Président pour une durée maximum correspondant à celle de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance. Le Président et le Vice-Président sont rééligibles et peuvent être révoqués, à tout moment, par le Conseil de Surveillance. Ils sont notamment chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats étant toutefois précisé que les pouvoirs du Vice-Président s'exercent en cas d'absence du Président ou à sa demande, et dans les mêmes conditions. Le Vice-Président porte en particulier à l'attention du Président les observations concernant le respect des obligations déontologiques fixées par le règlement intérieur du Conseil.

Le Conseil de Surveillance peut désigner, parmi ses membres (y compris le Vice-Président), un Membre Référent pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat de membre du Conseil de Surveillance. Il est rééligible et peut être révoqué de ses fonctions de Membre Référent, à tout moment, par le Conseil de Surveillance. Le Membre Référent exerce en matière de conflit d'intérêts une action préventive de sensibilisation auprès des membres du Conseil de Surveillance et porte à l'attention du Conseil de Surveillance toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, qu'il aurait identifiée. Il a également pour mission de veiller au respect du règlement intérieur et à ce que les membres du Conseil de Surveillance soient en mesure d'exercer leur mission dans les meilleures conditions possibles, et bénéficient notamment d'un haut niveau d'information en amont des

réunions du Conseil de Surveillance. Le Membre Référent assiste le Président du Conseil de Surveillance, à la demande de ce dernier, pour répondre aux demandes d'actionnaires, et se rend disponible pour les rencontrer et prendre connaissance des commentaires et suggestions de ceux-ci en cas de demande et avec l'accord du Président du Conseil de Surveillance. Il rend compte de l'exécution de sa mission une fois par an au Conseil de Surveillance, lors de l'évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil de Surveillance.

Aux termes de ses obligations déontologiques, chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu :

- avant d'accepter ses fonctions, de prendre connaissance des obligations générales ou particulières à sa charge et notamment des textes légaux ou réglementaires, des recommandations du Code AFEP-MEDEF et des éventuels compléments que le Conseil pourrait leur avoir apportés ainsi que des règles de fonctionnement interne dont le Conseil s'est doté ;
- de participer, sauf empêchement particulier, aux réunions du Conseil et, le cas échéant, du/des Comité(s) au(x)quel(s) il appartient ainsi qu'aux réunions des assemblées générales d'actionnaires ;
- de s'informer. À cet effet, il doit demander dans les délais appropriés les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil et, le cas échéant, du ou des Comité(s) au(x)quel(s) il appartient ;
- de respecter les obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de sa fonction et notamment de respecter la loi et les recommandations du Code AFEP-MEDEF en matière de cumul de mandats ;
- de se comporter comme représentant de l'ensemble des actionnaires et d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société ;
- de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, et de s'abstenir de participer au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts ;
- d'être actionnaire de la Société à titre personnel pendant toute la durée de son mandat, dans les conditions fixées par les statuts et le règlement intérieur du Conseil, à hauteur d'un minimum de 500 actions Vallourec [1] ;
- eu égard aux informations non publiques obtenues dans le cadre de ses fonctions, de se considérer comme initié permanent et, à ce titre, en particulier, de respecter les dispositions prises par le Conseil concernant les périodes pendant lesquelles les initiés permanents ne peuvent acheter, vendre ou prendre des positions sur les titres de la Société ou sur tout autre instrument boursier lié au titre Vallourec (options, warrants, etc.), à savoir trente (30) jours calendaires précédant les quatre publications de résultats (annuels, semestriels et résultats des premier et troisième trimestres) ainsi que le jour de ces publications et le jour suivant, sans préjudice des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux opérations dites « d'initié » ;
- de se considérer comme astreint à un véritable secret professionnel à l'égard de toute information non publique, quel qu'en soit le support (écrit ou oral), recueillie, dans le cadre de ses fonctions, à l'occasion d'une réunion du Conseil ou d'un Comité (notamment les dossiers du Conseil et des comités, les échanges, débats et délibérations du Conseil et des comités), ou entre deux réunions (information permanente), et de prendre toutes mesures utiles pour que la confidentialité soit préservée notamment en s'abstenant de communiquer cette information à un tiers tant qu'elle n'aura pas été rendue publique ;
- de déclarer, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et à la Société les transactions réalisées sur les instruments financiers émis par la Société ;
- de respecter le « Code de bonne conduite relatif aux opérations sur titres de Vallourec et aux délit et manquement d'initié » ;
- de se conformer aux règles de déontologie de l'article 20 du Code AFEP-MEDEF de juin 2013.

Une fois par an, un point de l'ordre du jour du Conseil de Surveillance est consacré à l'évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil de Surveillance dont les conclusions pour l'exercice 2015 sont exposées dans le Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance (voir *infra* annexe 1 du présent chapitre 7).

Lors de leur première nomination, les membres du Conseil de Surveillance reçoivent un guide comportant un ensemble de documents relatifs à la gouvernance (statuts, règlements intérieurs, Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, Code de bonne conduite…) et aux activités du Groupe. Sur demande des membres, des visites d'usines en France et à l'étranger sont organisées. En 2015, un Conseil de Surveillance s'est tenu à Düsseldorf-Rath, permettant ainsi aux membres de visiter une des quatre tuberies implantées en Allemagne.

Les membres ont par ailleurs la possibilité, s'ils le souhaitent, de bénéficier de formations sur les spécificités du Groupe, ses métiers, son secteur d'activité et son organisation. Sur demande des membres, le Groupe peut également organiser des sessions spécifiques de formation interne et externe à leur rôle de membre du Conseil de Surveillance. La formation interne est dispensée par le Directeur Juridique Groupe sur la base de la documentation sociale et boursière du Groupe et des questions particulières soulevées par le membre préalablement à la réunion de formation. Elle est complétée par une formation externe dispensée par un organisme indépendant spécialisé dans la formation des administrateurs.

Les membres du Conseil de Surveillance ont la faculté de rencontrer les principaux cadres dirigeants du Groupe, y compris hors la présence des membres du Directoire. Dans ce dernier cas, ceux-ci doivent en avoir été informés au préalable. Dans un souci de méthode, les demandes d'entretien avec les principaux cadres dirigeants du Groupe, à l'initiative de tout membre, sont adressées au Président du Conseil de Surveillance.

7.1.2.3 Réunions du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2015

En 2015, le Conseil de Surveillance s'est réuni dix fois, comme en 2014. Le taux d'absentéisme est extrêmement faible et les membres absents ont généralement donné pouvoir pour être représentés (voir *infra* Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance, annexe 1 du présent chapitre 7). La durée moyenne des réunions a été d'environ trois heures. La réunion du 6 novembre 2015 a été exclusivement dédiée à l'examen de la stratégie.

(1) À compter du jour de leur nomination, les membres du Conseil de Surveillance doivent détenir au moins 50 actions Vallourec. Les 450 actions supplémentaires doivent être acquises au plus tard au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur entrée en fonction et ce, afin de leur permettre d'utiliser leurs jetons de présence à leur acquisition. Ces dispositions ne sont pas applicables au membre représentant les salariés actionnaires.

7.1.2.4 Membres indépendants et membres liés à la Société

L'examen annuel de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance a été réalisé par le Conseil de Surveillance du 17 février 2016, sur recommandations du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance. Le Conseil de Surveillance a pris en compte l'intégralité des critères du Code AFEP-MEDEF pour apprécier l'indépendance de ses membres, à savoir :

- ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de la Société, ni salarié ou administrateur d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être (directement ou indirectement) client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
  - significatif de la Société ou de son Groupe, ou
  - pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être membre du Conseil de la Société depuis plus de douze ans ;
- ne pas participer, en tant que représentant d'un actionnaire important, au contrôle de la Société.

Le Conseil de Surveillance a débattu de l'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue par les membres du Conseil avec Vallourec ou son groupe et des conflits d'intérêts potentiels pouvant en résulter. Dans ce cadre, il a conduit un examen approfondi plus particulièrement des membres suivants, à l'issue duquel il a émis les conclusions suivantes :

- Pascale Chargrasse, qui représente les salariés actionnaires au sein du Conseil de Surveillance de Vallourec, est salariée du groupe Vallourec depuis 1985 et devrait donc être considérée comme un membre non indépendant en application des critères du Code AFEP-MEDEF. Le Conseil de Surveillance a toutefois constaté que le Code AFEP-MEDEF excluait les salariés actionnaires du décompte des membres indépendants, et n'a donc pas comptabilisé Pascale Chargrasse pour déterminer le taux de membres indépendants ;
- Jean-François Cirelli a pris les fonctions de Président de BlackRock France, Belgique et Luxembourg à compter de janvier 2016. Le Conseil de Surveillance a constaté que les fonds BlackRock présents au capital de Vallourec sont des fonds américains, allemands et britanniques, pour une participation totale inférieure à 2 % du capital à fin décembre 2015, et que les missions de Jean-François Cirelli dans le cadre de ses nouvelles fonctions, qui sont d'ordre relationnel et consistent en particulier à renforcer le dialogue stratégique avec les principaux acteurs locaux, clients, régulateurs, médias et fonction publique ne remettaient pas en cause l'indépendance de Jean-François Cirelli. Il est précisé que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Vallourec de Jean-François Cirelli vient à échéance à l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 avril 2016 et que son renouvellement ne sera pas proposé à ladite Assemblée ;
- Alexandra Schaapveld est administratrice de Société Générale, établissement bancaire et banque d'affaires du groupe Vallourec. Le Conseil de Surveillance a constaté que cette relation d'affaires est antérieure à la nomination d'Alexandra Schaapveld comme administratrice de la Société Générale et comme membre du Conseil de Surveillance de Vallourec, qu'en sa qualité d'administratrice non exécutive et indépendante de la Société Générale, Alexandra Schaapveld n'intervient en aucune manière dans l'organisation de la relation d'affaires entre Vallourec et la Société Générale, ni n'en bénéficie personnellement, et que les concours bancaires de Société Générale au groupe Vallourec en 2015 étaient non significatifs tant dans leur montant (inférieur à 0,1 % de la dette brute du Groupe) que mis en perspective des autres financements externes du groupe Vallourec. Ces éléments, tant qualitatifs que quantitatifs, ont permis au Conseil de Surveillance de confirmer l'indépendance d'Alexandra Schaapveld ;
- Vivienne Cox est Présidente du Conseil de Surveillance. Le Code AFEP-MEDEF n'édicte pas de présomption de non-indépendance d'un Président de Conseil de Surveillance, analogue à celle du Président du Conseil d'administration. Cette approche est cohérente avec l'équilibre de la gouvernance des sociétés duales dans lesquelles le Conseil de Surveillance a un rôle essentiellement axé sur le contrôle de l'action du Directoire et gouverné par un principe de non-immixtion dans la gestion, écartant a priori tout risque de conflit d'intérêts, sauf à ce que l'un des autres critères d'appréciation de l'indépendance ne s'applique. Dans sa recommandation du 11 décembre 2014, l'AMF a toutefois souhaité transposer aux Présidents du Conseil de Surveillance les exigences requises pour les Présidents des conseils d'administration en matière d'indépendance et, à cette fin, demande que l'indépendance d'un Président du Conseil de Surveillance soit justifiée de manière circonstanciée. Dans ce contexte, le Conseil de Surveillance a confirmé l'indépendance de Vivienne Cox pour les raisons suivantes :
  - Vivienne Cox a rejoint le Conseil de Surveillance de Vallourec en 2010, après avoir fait l'ensemble de sa carrière en dehors du groupe Vallourec,
  - Vivienne Cox n'a jamais été salariée du groupe Vallourec, ni mandataire social exécutif du groupe Vallourec,
  - les sociétés dans lesquelles Vivienne Cox exerce un mandat de mandataire social n'ont aucune relation d'affaires avec le groupe Vallourec,
  - Vivienne Cox perçoit une rémunération fixe, à l'exclusion de toute rémunération variable corrélée aux résultats, susceptible d'entamer l'objectivité de son jugement.

Les relations d'affaires entretenues entre (i) les sociétés (hors groupe Vallourec) dans lesquelles les autres membres du Conseil de Surveillance exercent des mandats, d'une part, et (ii) le groupe Vallourec, d'autre part, ont été revues mais jugées non significatives eu égard à leur montant, inférieur à 0,25 % du chiffre d'affaires du groupe Vallourec.

Sur la base de ces conclusions, il apparaît, au 31 décembre 2015, que la totalité des membres du Conseil doivent être considérés comme libres d'intérêt vis-à-vis de la Société et qu'en conséquence la proportion de membres indépendants du Conseil de Surveillance s'établit, comme à fin 2014, à 100 %.

Conformément aux recommandations de l'AMF, le tableau ci-dessous fait état de la situation, au 31 décembre 2015, de chacun des membres du Conseil de Surveillance au regard des critères d'indépendance examinés par le Conseil de Surveillance et son Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance :

	Absence de statut de salarié ou de dirigeant mandataire social au cours des 5 années précédentes	Absence de mandats croisés	Absence de relations d'affaires significatives	Absence de lien familial proche avec un mandataire social	Absence de statut de Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq années précédentes	Absence de statut de membre du Conseil de Surveillance depuis plus de douze ans	Absence de représentation d'un actionnaire détenant plus de 10 % du capital social	Qualification retenue par le Conseil
Vivienne Cox	O	O	O	O	O	O	O	Indépendante
Pierre Pringuet	O	O	O	O	O	O	O	Indépendant
Maria Pilar Albiac-Murillo	O	O	O	O	O	O	O	Indépendante
Philippe Altuzarra	O	O	O	O	O	O	O	Indépendant
Cédric de Bailliencourt	O	O	O	O	O	O	O	Indépendant
Olivier Bazil	O	O	O	O	O	O	O	Indépendant
Pascale Chargrasse	N	O	O	O	O	O	O	Non Indépendante
Jean-François Cirelli	O	O	O	O	O	O	O	Indépendant
Michel de Fabiani	O	O	O	O	O	O	O	Indépendant
José-Carlos Grubisich	O	O	O	O	O	O	O	Indépendant
Henri Poupart-Lafarge	O	O	O	O	O	O	O	Indépendant
Alexandra Schaapveld	O	O	O	O	O	O	O	Indépendante

O : signifie que le critère d'indépendance est satisfait.

N : signifie que le critère d'indépendance n'est pas satisfait.

7.1.2.5 Diversité au sein du Conseil de Surveillance : internationalisation et féminisation de ses membres

Selon une préconisation résultant de l'évaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance réalisée en 2009, la composition du Conseil de Surveillance a été, depuis 2010, sensiblement modifiée pour atteindre une représentation mieux équilibrée des femmes et des hommes ainsi qu'une plus grande internationalisation.

Au 31 décembre 2015, le Conseil de Surveillance est ainsi composé :

- de quatre femmes (Mmes Vivienne Cox, Maria Pilar Albiac-Murillo, Pascale Chargrasse et Alexandra Schaapveld) et de huit hommes, soit une proportion de femmes supérieure à 33 % ;
- de quatre personnes de nationalité étrangère, Mmes Vivienne Cox (britannique), Maria Pilar Albiac-Murillo (espagnole) et Alexandra Schaapveld (néerlandaise) ainsi que M. José Carlos Grubisich (brésilien), soit une proportion de membres de nationalité étrangère de 33 %.

Lors de sa réunion du 17 février 2016, le Conseil de Surveillance a décidé de coopter Mme Laurence Broseta en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Michel de Fabiani, démissionnaire, à compter du 5 avril 2016. À la date de l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 avril 2016, et sous réserve de la ratification par ladite assemblée de cette cooptation, le Conseil de Surveillance sera ainsi composé de cinq femmes (Mmes Vivienne Cox, Maria Pilar Albiac-Murillo, Pascale Chargrasse, Alexandra Schaapveld et Laurence Broseta) et de sept hommes, soit une proportion de femmes de 41,7 %.

Dans le cadre de l'auto-évaluation réalisée en 2015, il est préconisé de poursuivre les efforts de diversification des profils et compétences au sein du Conseil de Surveillance (voir *infra* Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance, annexe 1 du présent chapitre 7).

7.1.2.6 Comités institués au sein du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est assisté de trois comités spécialisés :

- le Comité Financier et d'Audit ;
- le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance ;
- le Comité Stratégique.

Le Conseil de Surveillance désigne les membres de chacun des comités, fixe leurs attributions et détermine leur rémunération. Ces comités ont un rôle consultatif et de préparation de certaines délibérations du Conseil. Ils émettent, dans leurs domaines de compétence respectifs, des propositions, recommandations et avis. Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire envoyé quelques jours avant la réunion. En séance, chaque présentation est effectuée, le cas échéant, en présence d'un ou plusieurs membres du Directoire, par le cadre dirigeant spécialiste de la question traitée, et donne lieu à débat. Un compte rendu des réunions est rédigé à l'attention des membres du Conseil.

Pour l'accomplissement de leurs missions, les comités peuvent procéder ou faire procéder à toute étude, le cas échéant, par le recours à des experts extérieurs. Ils peuvent inviter à leurs réunions toute personne extérieure de leur choix.

La durée du mandat des membres de chacun des comités coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance sauf recomposition anticipée du Comité. Sous cette réserve, le mandat de membre d'un Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que celui de membre du Conseil de Surveillance.

La composition d'un Comité peut être modifiée à tout moment par décision du Conseil.

COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

Composition

Le Comité Financier et d'Audit est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus, choisis parmi les membres du Conseil de Surveillance présentant des compétences en matière financière ou comptable. Au 29 février 2016, il est composé de trois membres : M. Olivier Bazil (Président), Mme Alexandra Schaapveld et M. Henri Poupart-Lafarge, tous indépendants. La Présidente du Conseil participe à toutes ses réunions en qualité de membre invité. Le Membre Référent est également invité aux réunions du Comité Financier et d'Audit.

L'ensemble de ces membres présentent des compétences particulières en matière financière ou comptable et disposent de l'expertise, de l'expérience et des qualifications requises pour mener à bien leur mission au sein du Comité Financier et d'Audit. Le Président, M. Olivier Bazil, a exercé durant plus de 35 ans au sein du groupe Legrand notamment dans les domaines de la finance et du contrôle de gestion (pour une description de l'expertise et de l'expérience des membres du Comité Financier et d'Audit : voir *supra* section 7.1.1.2 « Présentation des membres du Conseil de Surveillance »). Lors de leur première nomination, les membres bénéficient d'une information particulière sur les spécificités comptables, financières et opérationnelles du Groupe.

Attributions

Le Comité Financier et d'Audit a pour mission de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance concernant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce. À cette fin, il formule des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il agit sous l'autorité du Conseil de Surveillance auquel il rend compte et ne doit pas se substituer, et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions.

Dans ce cadre, le Comité Financier et d'Audit assure le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière.

  À ce titre, le Comité se voit présenter :

  - chaque trimestre l'information financière rétrospective et prévisionnelle,
  - l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs du Groupe,
  - à sa demande, des sujets comptables susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'élaboration des comptes.

  Le Comité reçoit, pour avis, les projets de communication financière externe ;

- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

  À ce titre, sont présentés chaque année au Comité :

  - le plan d'audit interne,
  - le compte rendu du déroulement et des principaux résultats des audits,
  - une synthèse des actions menées en matière de gestion des risques ;

- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes.

  À ce titre, les Commissaires aux comptes présentent chaque semestre au Comité le résultat de leur audit en soulignant, le cas échéant, les ajustements d'audit et les faiblesses significatives du contrôle interne identifiées durant les travaux, et les options comptables retenues.

  Dans ce cadre, le Comité donne au Conseil de Surveillance son avis sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;

- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

  À ce titre, le Comité pilote la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, soumet au Conseil de Surveillance une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale, est destinataire de la déclaration d'indépendance des Commissaires aux comptes et reçoit une synthèse annuelle des prestations fournies au groupe Vallourec par les Commissaires aux comptes et les réseaux auxquels ils sont affiliés.

Outre ces missions, le Comité Financier et d'Audit peut être saisi par le Conseil de Surveillance ou son Président de tout projet nécessitant l'autorisation préalable du Conseil.

De même, à la demande du Conseil de Surveillance ou de son Président, il peut procéder à l'étude de tout dossier spécifique afin d'en déterminer les implications financières.

D'une manière plus générale, le Comité Financier et d'Audit examine les éléments de la stratégie financière du Groupe.

Fonctionnement

Le Comité Financier et d'Audit se réunit au moins quatre fois par an pour examiner les comptes périodiques et annuels avant présentation au Conseil de Surveillance. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en accord avec le Président du Conseil de Surveillance. En 2015, le Comité Financier et d'Audit s'est réuni huit fois avec un taux de présence effective de 87,5 %. Il a pour interlocuteur habituel le membre du Directoire en charge des Finances, et, le cas échéant, les collaborateurs désignés par celui-ci. Il rencontre également les responsables des finances et de la comptabilité, de la trésorerie, de l'audit interne, de la gestion des risques et du contrôle interne, ainsi que les Commissaires aux comptes, y compris, si le Comité le souhaite, hors la présence des membres du Directoire. Dans ce dernier cas, ceux-ci doivent en avoir été informés au préalable. En 2015, le Comité Financier et d'Audit a échangé avec les Commissaires aux comptes, hors la présence des membres du Directoire, le 5 novembre 2015.

Le Comité Financier et d'Audit peut également convier le Président du Directoire à participer à ses travaux, et prendre contact, dans l'exercice de ses attributions, avec les principaux cadres dirigeants, après en avoir informé le Président du Directoire et à charge d'en rendre compte au Conseil de Surveillance.

Un dossier complet comportant l'ensemble des documents de support relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour est adressé à chacun des membres du Comité six jours avant la date de la réunion. Dans ce dossier, sont également inclus, pour les réunions se rapportant à la présentation des résultats financiers, les comptes correspondants. Les réunions du Comité consacrées à l'examen des résultats annuels, semestriels et trimestriels se tiennent généralement au moins deux jours avant les réunions du Conseil de Surveillance statuant sur le même objet.

Chaque année, le Comité procède à une évaluation de ses activités et en rend compte au Conseil de Surveillance.

Le Comité peut solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de sa compétence, après en avoir informé le Président du Conseil de Surveillance ou le Conseil lui-même et à charge d'en rendre compte au Conseil. En cas de recours aux services de conseils externes, le Comité doit veiller à l'indépendance, l'objectivité et la compétence du conseil concerné.

Le Comité Financier et d'Audit est doté d'un règlement intérieur qui a pour objet de préciser le rôle, la composition et les règles de fonctionnement du Comité. Il n'a qu'une portée strictement interne et ne saurait avoir pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts de la Société ou lois et règlements régissant les sociétés commerciales.

Activités du Comité Financier et d'Audit en 2015

En 2015, le Comité a examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- les projets de communication financière du Groupe ;
- la situation trimestrielle de trésorerie et le plan de financement à moyen et long terme ;
- la politique de dividendes et la proposition de dividende au titre de l'exercice 2014 ;
- la revue des hypothèses 2015 ;
- la dépréciation exceptionnelle d'actif ;
- le financement du Groupe dont l'augmentation de capital ;
- les évolutions des principes comptables et les options comptables pour la préparation de la clôture de l'exercice 2015 ;
- le budget 2016 ;
- les plans d'audit interne et externe et leurs résultats ;
- l'évolution du besoin en fonds de roulement ;
- l'organisation de la gestion des risques et du contrôle interne au sein du Groupe ;
- le Rapport de la Présidente du Conseil sur le contrôle interne et la gestion des risques ;
- les engagements hors bilan et, en particulier, les engagements de retraite ;
- l'offre d'actionnariat salarié Value 15 ;
- la politique de *compliance* au sein du Groupe ;
- la politique de change ;
- la sensibilité au risque de change et la politique de couverture des transactions ;
- la pratique du Groupe en matière de coûts standards ; et
- la politique du Groupe en matière de couverture d'assurance.

Les Commissaires aux comptes ont assisté à toutes les réunions du Comité Financier et d'Audit au titre de l'exercice 2015 à l'exception de celles du 18 juin 2015 et du 27 novembre 2015. Ils lui ont présenté un compte rendu des travaux réalisés dans le cadre de leur mandat en soulignant les points essentiels des résultats de l'audit légal et des options comptables retenues.

COMITÉ DES NOMINATIONS, DES RÉMUNÉRATIONS ET DE LA GOUVERNANCE

Composition

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 29 février 2016, il est composé de trois membres : M. Michel de Fabiani (Président), et Mmes Pascale Chargrasse (représentant les salariés actionnaires) et Alexandra Schaapveld. Ils sont tous indépendants [1]. M. Pierre Pringuet est invité permanent de ce Comité en qualité de Membre Référent du Conseil et participe aux réunions. M. Pierre Pringuet deviendra membre du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance et succédera à M. Michel de Fabiani comme Président de ce Comité à compter du 5 avril 2016.

Le Président du Directoire est associé aux travaux concernant les nominations et la gouvernance, sauf dans les cas où il est question de sa situation personnelle.

Attributions

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance a pour mission de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance concernant le suivi des questions relatives aux nominations et rémunérations des mandataires sociaux et à la gouvernance du Groupe. À cette fin, il formule des avis, propositions et recommandations dans ses domaines de compétence. Il agit sous l'autorité du Conseil de Surveillance, auquel il rend compte et ne doit pas se substituer, et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions.

Les attributions du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance sont les suivantes :

Nominations

- Préparation de la procédure de sélection des membres du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire et détermination des critères à retenir.
- Établissement des propositions de nomination ou de renouvellement.
- Examen régulier de la composition du Directoire et établissement d'un plan de succession des membres du Directoire pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession notamment en cas de vacance imprévue.
- Examen régulier de la composition du Conseil et de ses comités et proposition d'évolution de cette composition lorsqu'un changement paraît approprié.

Les propositions du Comité pour les fonctions de membres du Conseil sont guidées par l'intérêt de la Société et de tous ses actionnaires. Elles prennent en compte, en particulier, les équilibres à rechercher au sein du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société et de la diversité des compétences, des genres et des nationalités. Le Comité veille à ce que ses propositions assurent au Conseil l'indépendance et l'objectivité nécessaires.

Le Comité réalise ses études sur les candidats potentiels avant toute démarche auprès de ces derniers.

Rémunérations

- Propositions sur le montant et la répartition des jetons de présence attribués aux membres du Conseil, ainsi que la rémunération des membres des comités.
- Propositions de rémunération du Président du Conseil.
- Rémunération des membres du Directoire : le Comité est chargé de recommander au Conseil la structure et le niveau de la rémunération de chacun des membres du Directoire (part fixe, part variable et avantages en nature).
- Actions de performance et options de souscription ou d'achat d'actions pour les membres du Directoire.
- Politique d'attribution des actions de performance et des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des cadres et/ou du personnel du Groupe.

Concernant les membres du *Group Management Committee,* le Comité est informé de leur nomination, de la politique de rémunération et du plan de succession les concernant.

Gouvernance

- Réflexion sur le fonctionnement des organes sociaux, particulièrement au regard de l'évolution de la réglementation française concernant la gouvernance des sociétés cotées et de celle des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et, le cas échéant, proposition au Conseil d'une actualisation des règles de gouvernance de la Société.
- Préparation de l'évaluation annuelle du Conseil et des recommandations faisant suite à cette évaluation.
- Examen et suivi de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts entre un membre du Conseil et la Société, pouvant notamment conduire le Conseil à demander un engagement exprès au membre se trouvant dans une telle situation.
- Examen de demandes de membres du Conseil de Surveillance concernant la prise de nouveaux mandats ou fonctions extérieures à la Société.
- Examen de l'indépendance des membres du Conseil au regard de critères précis et rendus publics.

Fonctionnement

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance se réunit au moins deux fois par an. Sous cette réserve, il définit la fréquence et la périodicité de ses réunions en accord avec le Président du Conseil de Surveillance. En 2015, il s'est réuni sept fois avec un taux de présence effective de 96,5 %.

Chaque année, le Comité procède à une évaluation de ses propres activités et en rend compte au Conseil.

Le Comité peut prendre contact, dans l'exercice de ses attributions, avec les principaux cadres dirigeants, après en avoir informé le Président du Directoire et à charge d'en rendre compte au Conseil de Surveillance.

Le Comité peut solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de sa compétence. En cas de recours aux services de conseils externes, le Comité veille à l'indépendance, l'objectivité et la compétence du conseil concerné.

(1) Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, Mme Pascale Chargrasse qui représente les salariés actionnaires n'est pas décomptée.

Le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance est doté d'un règlement intérieur qui a pour objet de préciser le rôle, la composition et les règles de fonctionnement du Comité. Il n'a qu'une portée strictement interne et ne saurait avoir pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts de la Société ou lois et règlements régissant les sociétés commerciales.

Activités du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance en 2015

En 2015, le Comité a examiné et formulé des avis sur les sujets suivants :

- les rémunérations des membres du Directoire pour 2014, 2015 et 2016 ainsi que le rapport sur les rémunérations 2015 en vue de la mise en œuvre du dispositif « Say on Pay » ;
- les enveloppes globales et le nombre d'actions de performance et d'options de souscription d'actions attribuées aux salariés et à chaque membre du Directoire, ainsi que les obligations de conservation par ces derniers d'une partie des actions issues de la levée des options et des actions de performance attribuées ;
- le régime de retraite supplémentaire bénéficiant aux cadres dirigeants et membres du Directoire ;
- le plan de succession du Directoire, notamment en cas de vacance imprévisible ;
- la politique de Vallourec en matière d'association du personnel aux résultats du Groupe (offre internationale d'actionnariat salarié « Value 15 », plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription d'actions aux cadres (y compris les membres du *Group Management Committee*)) ;
- la politique de rémunérations des principaux cadres dirigeants non mandataires sociaux ;
- la stratégie des ressources humaines Groupe ;
- la politique de composition du Conseil de Surveillance ;
- l'évaluation annuelle du Conseil de Surveillance et des comités ;
- la conformité de la gouvernance du Groupe aux recommandations du Code AFEP-MEDEF ;
- la composition du Conseil de Surveillance et de ses comités, notamment la désignation d'un Membre Référent ;
- l'indépendance des membres du Conseil ;
- les évolutions réglementaires en matière de gouvernance ; et
- le rapport annuel de l'AMF portant sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants et le rapport annuel du Haut Comité de gouvernement d'entreprise.

COMITÉ STRATÉGIQUE

Composition

Le Comité Stratégique est composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus. Au 29 février 2016, il est composé de cinq membres : Mme Vivienne Cox (Présidente) et MM. Philippe Altuzarra, Olivier Bazil, Jean-François Cirelli et José Carlos Grubisich, tous indépendants.

Attributions

Le Comité Stratégique a pour mission de préparer les délibérations du Conseil de Surveillance concernant les orientations stratégiques du Groupe et son avenir à long terme. À cette fin, il formule des avis, des propositions et des recommandations dans ses domaines de compétence. Il agit sous l'autorité du Conseil de Surveillance, auquel il rend compte et ne doit pas se substituer, et l'informe de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de ses missions.

Dans le cadre de ses missions, le Comité Stratégique examine :

- chaque année le plan stratégique du Groupe présenté par le Directoire et son évolution, ainsi que les hypothèses sur lesquelles il est fondé ;
- tout projet de traité de fusion ou d'acte d'apport partiel d'actif, tout accord industriel et commercial avec d'autres entreprises engageant l'avenir de la Société et plus généralement toute opération significative (telle que des opérations externes d'acquisition ou de cession, des investissements importants de croissance organique ou opérations de restructuration interne) de nature à modifier de manière substantielle le périmètre d'activité ou la structure financière du Groupe ou la nature des risques. Dans ce cadre, le Comité examine :
  - **(i)** les opérations d'investissement lorsqu'elles dépassent un montant de 50 millions d'euros,
  - **(ii)** les opérations d'acquisition ou de cession, lorsqu'elles dépassent un montant de 50 millions d'euros, et
  - **(iii)** à l'issue de leur mise en œuvre, les conditions de la réalisation et l'atteinte des objectifs des opérations autorisées par le Conseil de Surveillance.

Le Comité peut être saisi de toute autre mission, régulière ou ponctuelle, que lui confie le Conseil de Surveillance dans son domaine de compétence. Il peut suggérer au Conseil de Surveillance de le saisir de tout point particulier lui apparaissant nécessaire ou pertinent.

Fonctionnement

En 2015, il s'est réuni deux fois avec un taux de présence effective de 100 %.

Il a pour interlocuteur habituel le membre du Directoire en charge des Opérations, et, le cas échéant, les collaborateurs désignés par celui-ci.

Chaque année, le Comité procède à une synthèse de ses activités et en rend compte au Conseil.

Le Comité peut convier le Président du Directoire à participer à ses travaux, et prendre contact, dans l'exercice de ses attributions, avec les principaux cadres dirigeants, après en avoir informé le Président du Directoire et à charge d'en rendre compte au Conseil de Surveillance.

Le Comité peut solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de sa compétence, après en avoir informé le Président du Conseil de Surveillance ou le Conseil lui-même et à charge d'en rendre compte au Conseil. En cas de recours aux services de conseils externes, le Comité doit veiller à l'indépendance, l'objectivité et la compétence du conseil concerné.

Le Comité Stratégique est doté d'un règlement intérieur qui a pour objet de préciser le rôle, la composition et les règles de fonctionnement du Comité. Il n'a qu'une portée strictement interne et ne saurait avoir pour objet ou pour effet de se substituer aux statuts de la Société ou lois et règlements régissant les sociétés commerciales.

7.1.3 Déclarations concernant les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

À la connaissance de la Société :

- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années ;
- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ;
- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ;
- aucun des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de Vallourec et les intérêts privés et/ou les autres devoirs de l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

7.1.4 Prêts et garanties

Aucun prêt ni garantie n'est accordé ou constitué en faveur de l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance par la Société ou une société du Groupe.

7.1.5 Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de services liant l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance à la Société et prévoyant l'octroi d'avantages.

7.1.6 Gestion des conflits d'intérêts

Afin de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre un membre du Conseil de Surveillance et le Directoire ou l'une quelconque des sociétés du Groupe, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance assure un suivi permanent de l'indépendance des membres au regard des critères du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, et le Conseil de Surveillance y consacre un point de son ordre du jour au moins une fois par an.

Chaque membre a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, de s'abstenir de participer au débat ainsi qu'au vote de toute délibération du Conseil pour laquelle il serait dans une telle situation de conflit d'intérêts, et de quitter la réunion du Conseil lorsque celui-ci délibère sur un sujet exposant le membre à une telle situation.

Le Membre Référent exerce en matière de conflit d'intérêts une action préventive de sensibilisation auprès des membres du Conseil de Surveillance et porte à l'attention du Conseil de Surveillance toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, qu'il aurait identifiée.

Lorsque l'un des membres se trouve dans une situation de conflit d'intérêts, même potentiel, à propos d'un sujet devant être débattu par le Conseil, celui-ci s'assure en s'appuyant sur le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, que l'information ayant trait à ce sujet ne soit pas communiquée à ce membre. Depuis 2012, un membre ne peut accepter d'autre mandat ou d'autre fonction, ou ne peut réaliser d'investissement significatif dans toute société ou activité en concurrence avec Vallourec ou opérant à l'aval ou à l'amont de celle-ci, sans l'accord préalable du Conseil. Par exception, cette règle ne s'applique pas aux personnes morales membres du Conseil, dont la prise de nouveaux mandats ou fonctions similaires fera l'objet dans chaque cas d'échanges avec le Conseil en vue d'écarter tout risque de conflit d'intérêts. Les membres du Conseil ainsi que les Censeurs et les membres du Directoire doivent informer le Président du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat dans d'autres sociétés. Le Président du Conseil donnera un avis après consultation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

L'information présentée dans cette rubrique est tirée du Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance disponible sur le site internet de la Société (http://www.vallourec.com).

7.1.7 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise

Le Conseil de Surveillance a décidé, en 2008, d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, après transposition aux fins de l'appliquer à une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Vallourec se conforme à l'ensemble des recommandations prescrites par ce Code dans les conditions reflétées dans le tableau de synthèse figurant en annexe 3 du présent chapitre 7.

En considération de ce qui précède, Vallourec considère qu'elle se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

7.2 Rémunérations et avantages de toute nature

Les rémunérations et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de Vallourec par la Société et les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et les recommandations les plus récentes de l'AMF. Ils doivent être lus à la lumière du Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2015 du Directoire qui comporte une description de la politique des rémunérations des membres du Directoire (voir *infra* Annexe 2 du présent chapitre 7).

7.2.1 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

7.2.1.1 Rémunérations des membres du Directoire

Les tableaux ci-après présentent les rémunérations des membres du Directoire dans sa composition au 31 décembre 2015.

A) SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 1 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations ainsi que la valorisation des options de souscription d'actions et des actions de performance attribuées au titre des exercices 2014 et 2015.

En euros	Exercice 2014	Exercice 2015
Philippe Crouzet, Président du Directoire		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir *infra* b) du paragraphe 7.2.1.1)	1 415 750	802 404 [c]
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir *infra* c) du paragraphe 7.2.1.1) [a]	142 085	0 [d]
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir *infra* e) du paragraphe 7.2.1.1) [b]	473 841	0 [d]
TOTAL	**2 031 676**	**802 404**
Jean-Pierre Michel, Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir *infra* b) du paragraphe 7.2.1.1)	691 695	682 239
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir *infra* c) du paragraphe 7.2.1.1) [a]	66 725	45 900
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir *infra* e) du paragraphe 7.2.1.1) [b]	222 984	137 505
TOTAL	**981 404**	**865 644**
Olivier Mallet, Directeur Financier		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (voir *infra* b) du paragraphe 7.2.1.1)	693 165	670 507
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (voir *infra* c) du paragraphe 7.2.1.1) [a]	66 725	45 900
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (voir *infra* e) du paragraphe 7.2.1.1) [b]	222 984	137 505
TOTAL	**982 874**	**853 912**

(a) La totalité des options de souscription d'actions attribuées aux membres du Directoire en 2015 est subordonnée à des conditions de performance. Leur valorisation figurant dans le tableau est théorique et résulte de l'application du modèle binomial retenu pour les comptes consolidés. Leur valorisation réelle est égale à zéro si le cours de l'action est égal ou inférieur à 22,60 euros.

(b) La totalité des actions de performance attribuées en 2014 et 2015 aux membres du Directoire est subordonnée à des conditions de performance. La valorisation des actions de performance figurant dans le tableau est théorique et résulte de l'application du modèle binomial retenu pour les comptes consolidés.

(c) Le Conseil de Surveillance réuni le 17 février 2016 a pris acte de la renonciation de M. Philippe Crouzet à sa part variable 2015, soit un montant de 661 778 euros, après l'arrêté des comptes de l'exercice 2015.

(d) Le Conseil de Surveillance réuni le 17 février 2016 a pris acte de la renonciation de M. Philippe Crouzet aux options de souscription d'actions et aux actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2015 après l'arrêté des comptes de cet exercice. En conséquence, la valorisation des options de souscription d'action (soit 97 740 euros) et des actions de performance (soit 292 199 euros) attribuées en 2015 est nulle dans le présent tableau.

B) RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 2 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

	Exercice 2014		Exercice 2015	
En euros	Montants dus à raison de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus à raison de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Philippe Crouzet, Président du Directoire				
Rémunération fixe	798 000	798 000	798 000	798 000
Rémunération variable annuelle	613 346	560 000	0 [b]	613 346
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature [a]	4 404	4 404	4 404	4 404
TOTAL	**1 415 750**	**1 362 404**	**802 404**	**1 415 750**
Jean-Pierre Michel, Directeur Général				
Rémunération fixe	450 000	450 000	450 000	450 000
Rémunération variable annuelle	236 763	255 000	232 239	236 763
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature [a]	4 932	4 932	5 012	5 012
TOTAL	**691 695**	**709 932**	**682 239**	**691 775**
Olivier Mallet, Directeur Financier				
Rémunération fixe	420 000	420 000	420 000	420 000
Rémunération variable annuelle	267 704	240 000	245 107	267 704
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature [a]	5 461	5 461	5 400	5 400
TOTAL	**693 165**	**665 461**	**670 507**	**693 104**

(a) L'avantage en nature valorisé correspond à une voiture.

(b) Le Conseil de Surveillance réuni le 17 février 2016 a pris acte de la renonciation de Monsieur Philippe Crouzet à sa part variable 2015, soit un montant de 661 778 euros après l'arrêté des comptes de l'exercice 2015.

Les principes et règles de détermination des rémunérations monétaires variables des membres du Directoire ainsi que le détail des avantages en nature sont exposés, pour l'exercice 2015, dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2015 du Directoire (voir Annexe 2 du présent chapitre 7) et, pour l'exercice 2014, dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2014 du Directoire (Annexe 2 du chapitre 7 du Document de référence 2014).

C) OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2015 À CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE PAR VALLOUREC ET CHAQUE SOCIÉTÉ DU GROUPE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 4 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du Plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice [a]	Prix d'exercice	Période d'exercice
Philippe Crouzet	Plan 2015 15/04/2015	Options de souscription d'actions	- [b]	- [b]	22,60 €	Du 15/04/2019 au 15/04/2023 (inclus)
Jean-Pierre Michel	Plan 2015 15/04/2015	Options de souscription d'actions	45 900 €	8 500 *soit 0,006 % du capital social* [c]	22,60 €	Du 15/04/2019 au 15/04/2023 (inclus)
Olivier Mallet	Plan 2015 15/04/2015	Options de souscription d'actions	45 900 €	8 500 *soit 0,006 % du capital social* [c]	22,60 €	Du 15/04/2019 au 15/04/2023 (inclus)
TOTAL			**91 800 €**	**17 000 *soit 0,013 % du capital social*** [c]		

(a) Le nombre correspond au coefficient 1, équivalent à une performance cible. Il ne pourrait être augmenté par application d'un coefficient de performance plus élevé.

(b) Le Conseil de Surveillance réuni le 17 février 2016 a pris acte de la renonciation de M. Philippe Crouzet aux options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice 2015, après l'arrêté des comptes de cet exercice. En conséquence, la valorisation des options de souscription d'action attribuées en 2015 (soit 97 740 euros) est nulle dans le présent tableau.

(c) Sur la base du capital social au 31 décembre 2015.

Les options de souscription d'actions attribuées aux membres du Directoire en 2015 sont soumises à des conditions de performance appréciées sur quatre années et mesurées sur la base des deux critères quantitatifs suivants :

- le résultat brut d'exploitation consolidé à taux de change et périmètre constant sur les années 2015, 2016, 2017 et 2018 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018 (pondération 50 %) ;
- le taux de marge brute d'exploitation sur les années 2015, 2016, 2017 et 2018 par rapport à un panel de sociétés comparables (pondération 50 %). Le panel est composé des sociétés suivantes : NSSMC ; Halliburton ; NOV ; Schlumberger ; Technip ; Baker Hughes ; TMK ; Tenaris ; Alstom ; Areva ; U.S. Steel ; Thyssen Krupp ; Arcelor Mittal ; Salzgitter AG.

Le nombre d'options définitivement attribuées aux membres du Directoire à l'issue de la période de performance sera calculé en appliquant au nombre d'options attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient variera de 0 à 1. Le nombre d'options attribuées sera nul en dessous d'une performance correspondant au seuil minimum ; il sera de 1 en cas d'atteinte de la performance cible. L'atteinte des objectifs budgétaires des deux premiers critères correspond au coefficient 1, soit la performance maximum.

À l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera les seuils minimum et maximum à atteindre entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

D) OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2015 PAR CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE

Aucun des membres du Directoire n'a levé d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2015 au titre de plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions mis en place au cours des exercices antérieurs.

E) ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2015 À CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE PAR VALLOUREC ET CHAQUE SOCIÉTÉ DU GROUPE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 6 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du Plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice [a]	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Philippe Crouzet	Plan 2015 15/04/2015	0 [b]	0 € [b]	-	-	Oui
Jean-Pierre Michel	Plan 2015 15/04/2015	6 480 *soit 0,005 % du capital social* [c]	137 505 €	15/04/2018	15/04/2020	Oui
Olivier Mallet	Plan 2015 15/04/2015	6 480 *soit 0,005 % du capital social* [c]	137 505 €	15/04/2018	15/04/2020	Oui
TOTAL		**12 960 *soit 0,010 % du capital social*** [c]	**275 010 €**			

(a) Le nombre correspond au coefficient 1, équivalent à une performance cible. Il pourrait être augmenté par application d'un coefficient de performance de 1,33 en cas de surperformance.

(b) Le Conseil de Surveillance réuni le 17 février 2016 a pris acte de la renonciation de M. Philippe Crouzet aux actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2015, après l'arrêté des comptes de cet exercice. En conséquence, la valorisation des actions de performance attribuées en 2015 (soit 292 199 euros) est nulle dans le présent tableau.

(c) Sur la base du capital social au 31 décembre 2015.

Les actions de performance attribuées aux membres du Directoire en 2015 sont soumises à des conditions de performance appréciées sur trois années et mesurées sur la base des deux critères quantifiés suivants :

- le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) des années 2015, 2016 et 2017 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme pour les années 2015, 2016 et 2017 (pondération 50 %) ;
- le taux de rendement global de l'actionnaire (*Total Shareholder Return* – TSR) sur 2015, 2016 et 2017 (pondération 50 %) ; le panel utilisé étant le suivant : NSSMC ; Halliburton, NOV, Schlumberger, Technip, Baker Hughes, TMK, Tenaris, Alstom, Areva, U.S. Steel, Thyssen Krupp, Arcelor Mittal, et Salzgitter AG.

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux membres du Directoire à l'issue de la période d'appréciation de la performance sera calculé en appliquant au nombre d'actions de performance attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient variera de 0 à 1,33. Le nombre d'actions de performance attribuées sera nul en dessous d'une performance correspondant au seuil minimum ; il sera de 1,33 en cas de surperformance. Toutefois, à l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera les seuils minimum et maximum à atteindre entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

F) ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE 2015 POUR CHAQUE MEMBRE DU DIRECTOIRE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 7 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du Plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition [a]
Philippe Crouzet	Plan 2011 15/03/2011	1 696	424
Jean-Pierre Michel	Plan 2011 15/03/2011	834	209
Olivier Mallet	Plan 2011 15/03/2011	678	169
TOTAL	**-**	**3 208**	**802**

(a) Les membres du Directoire ont l'obligation de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan.

Aucune période d'appréciation de la performance n'est arrivée à échéance au cours de l'exercice 2015.

G) HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 8 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

L'historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions figure au paragraphe 7.3.1.1 du présent chapitre.

H) HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS DE PERFORMANCE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 9 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

L'historique des attributions d'actions de performance figure au paragraphe 7.3.1.2 du présent chapitre.

I) OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 9 PROPOSÉ PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré d'exercice *(en €)*	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions
Options attribuées durant l'exercice aux dix salariés du Groupe, dont le nombre d'options ainsi attribuées est le plus élevé	32 300	22,60	Plan d'options de souscription d'actions du 15 avril 2015
Options levées durant l'exercice par les dix salariés du Groupe, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	-	-	-

L'attribution définitive des options de souscription issues du plan mis en place le 15 avril 2015 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance.

S'agissant des attributions aux salariés (hors membres du *Group Management Committee*), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2015, 2016, 2017 et 2018 et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

S'agissant des attributions aux membres du *Group Management Committee*, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants :

- le résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) des années 2015, 2016, 2017 et 2018 ; et
- le taux de marge brute d'exploitation sur les années 2015, 2016, 2017 et 2018 par rapport à un panel de sociétés comparables (pondération 50 %). Le panel est composé des sociétés suivantes : NSSMC ; Halliburton ; NOV ; Schlumberger ; Technip ; Baker Hughes ; TMK ; Tenaris ; Alstom ; Areva ; U.S. Steel ; Thyssen Krupp ; Arcelor Mittal ; Salzgitter AG.

J) SYNTHÈSE DU STATUT ET DES DISPOSITIFS DE DÉPART DES MEMBRES DU DIRECTOIRE (SELON LE FORMAT DU TABLEAU N° 10 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET DU TABLEAU N° 11 PROPOSÉ PAR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire [e]		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions [f]		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence [g]	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Philippe Crouzet Président du Directoire *Date de première nomination : 1er avril 2009 [a]* *Date de nomination à la Présidence du Directoire : 1er avril 2009 [a]* *Date de renouvellement : 15 mars 2016 [a]* *Échéance du mandat : 15 mars 2020 [a]*		X	X		X		X	
Jean-Pierre Michel Membre du Directoire *Date de première nomination : 7 mars 2006 [b]* *Date de renouvellement : 15 mars 2016 [b]* *Échéance du mandat : 15 mars 2020 [b]*	X [d]		X			X		X
Olivier Mallet Membre du Directoire *Date de première nomination : 30 septembre 2008 [c]* *Date de renouvellement : 15 mars 2016 [c]* *Échéance du mandat : 15 mars 2020 [c]*	X [d]		X		X			X

(a) Le Conseil de Surveillance du 25 février 2009 a nommé en qualité de Président du Directoire à compter du 1er avril 2009 M. Philippe Crouzet, qui a ainsi pris la succession de M. Pierre Verluca, pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'au 15 mars 2012. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé son mandat de Président du Directoire, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016. Le Conseil de Surveillance du 29 janvier 2016 a renouvelé le mandat de Président du Directoire de M. Philippe Crouzet à effet du 15 mars 2016, jusqu'au 15 mars 2020.

(b) Le Conseil de Surveillance a nommé, dans sa séance du 7 mars 2006, en qualité de membre du Directoire à compter du 1er avril 2006 M. Jean-Pierre Michel. Il a, dans sa séance du 3 juin 2008, renouvelé son mandat de membre du Directoire à effet du 4 juin 2008 à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2008 jusqu'au 15 mars 2012, et l'a nommé, dans sa séance du 25 février 2009, en qualité de Directeur Général avec effet immédiat. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé ses mandats de membre du Directoire et de Directeur Général, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016. Le Conseil de Surveillance du 29 janvier 2016 a renouvelé ses mandats de membre du Directoire et de Directeur Général, à effet du 15 mars 2016, jusqu'au 15 mars 2020.

(c) Le Conseil de Surveillance du 29 septembre 2008 a nommé en qualité de membre du Directoire M. Olivier Mallet à compter du 30 septembre 2008 jusqu'au 15 mars 2012. Le Conseil de Surveillance du 22 février 2012 a renouvelé son mandat de membre du Directoire, à effet du 15 mars 2012, jusqu'au 15 mars 2016. Le Conseil de Surveillance du 29 janvier 2016 a renouvelé son mandat de membre du Directoire, à effet du 15 mars 2016, jusqu'au 15 mars 2020.

(d) Le contrat de travail est suspendu pendant la durée du mandat social de membre du Directoire.

(e) Pour un descriptif du régime de retraite supplémentaire, voir infra 7.2.2.2.

(f) Pour un descriptif des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement des fonctions, voir le Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2015 des membres du Directoire figurant en Annexe 2 du présent chapitre 7.

(g) Pour un descriptif de l'indemnité de la clause de non-concurrence, voir le Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2015 des membres du Directoire figurant en Annexe 2 du présent chapitre 7.

7.2.1.2 Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les membres du Conseil de Surveillance et des Comités en 2015

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le montant global des jetons de présence que le Conseil de Surveillance a réparti entre ses membres en 2015 s'est inscrit dans le cadre de l'enveloppe annuelle des jetons de présence de 650 000 euros autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2014 (treizième résolution).

Le principe d'un montant de jetons de présence de 33 000 euros par an et par membre, en vigueur depuis 2010, est resté inchangé. Toutefois, pour tenir compte de la nouvelle recommandation du Code AFEP-MEDEF révisé en novembre 2015 qui requiert que la fraction des jetons de présence assise sur l'assiduité soit prépondérante par rapport à la part fixe, le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 7 novembre 2013, a, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, décidé, à compter du 1er janvier 2014, de fixer la part fixe à 12 000 euros (soit 1/3 des jetons de présence) et la part variable assise sur l'assiduité à 21 000 euros (soit 2/3 des jetons de présence).

S'agissant de la Présidente du Conseil, la structure de sa rémunération a été simplifiée : l'ensemble des composantes de sa rémunération qui prévalaient jusqu'à fin 2013 (jetons de présence et rémunération annuelle fixe) ont été agrégées pour ne conserver qu'une rémunération annuelle fixe de 320 000 euros. Cette approche, qui a conduit à ne plus prendre en compte d'éventuelles variations liées à l'assiduité, est justifiée par le fait que la prise en compte de l'assiduité de la Présidente du Conseil n'apparaît pas déterminante dans la mesure où celle-ci exerce des fonctions et des diligences qui excèdent très largement la simple participation aux réunions du Conseil et des Comités.

Dans le cadre d'une revue de son fonctionnement interne, le Conseil de Surveillance du 7 novembre 2013 a également décidé d'étendre le rôle de son Vice-Président. Celui-ci est ainsi chargé de convoquer le Conseil de Surveillance et d'en diriger les débats en cas d'absence de la Présidente mais également à sa demande. Il a aussi pour mission de porter à l'attention de la Présidente les observations concernant le respect des obligations déontologiques des membres du Conseil. Par conséquent, le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, a décidé d'allouer au Vice-Président du Conseil de Surveillance, ès qualité, un montant supplémentaire fixe de jetons de présence de 12 500 euros par an. Sur proposition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2015 a décidé d'allouer au Membre Référent, qui exerce également les fonctions de Vice-Président, un montant supplémentaire fixe annuel de jetons de présence de 40 000 euros pour ses fonctions de membre Référent et sa participation aux Comités en cette qualité. Cette rémunération fixe de jetons de présence se substitue, à compter de l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2015, à la rémunération fixée auparavant pour le Vice-Président.

La Présidente du Conseil de Surveillance, de même que les autres membres, ne bénéficient d'aucune attribution d'options ou d'actions de performance ni d'aucune indemnité de départ de quelque nature que ce soit.

PARTICIPATIONS AUX RÉUNIONS DES COMITÉS

En 2015, les membres et le Président de chacun des Comités ont perçu, dans le cadre de l'enveloppe annuelle de 650 000 euros susvisée, des jetons de présence supplémentaires en fonction de leur présence effective aux réunions desdits Comités, à raison chacun(e) de 2 500 euros par séance. Le Président a perçu en sus une part fixe annuelle de 12 500 euros s'agissant du Comité Financier et d'Audit, et de 6 250 euros s'agissant du Comité Stratégique et du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance.

RÉMUNÉRATION DES CENSEURS

La rémunération des Censeurs, dont le montant et les modalités de calcul sont identiques à ceux de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance, s'impute sur l'enveloppe annuelle des jetons de présence allouée au Conseil de Surveillance.

JETONS DE PRÉSENCE ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MEMBRES ET CENSEUR DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (SELON LE FORMAT PROPOSÉ DU TABLEAU N° 3 PROPOSÉ PAR LE CODE AFEP-MEDEF ET L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS)

Membres du Conseil de Surveillance et Censeurs *En euros*		Montants dus et versés en 2014	Montants dus et versés en 2015
Mme	Vivienne Cox (Présidente du Conseil à compter de l'Assemblée Générale du 30 mai 2013)	320 000	320 000
Mme	Maria Pilar Albiac-Murillo (membre depuis le 9/04/2015)		15 400
M.	Philippe Altuzarra (membre depuis le 9/04/2015)		20 000
M.	Cédric de Bailliencourt	19 800	30 900
M.	Olivier Bazil	65 900	66 300
M.	Patrick Boissier	60 500	30 708
Mme	Pascale Chargrasse	48 000 [(a)]	50 500 [(b)]
M.	Jean-François Cirelli	38 400	33 800
M.	Michel de Fabiani	52 150	56 750
M.	José Carlos Grubisich	38 800	31 700
M.	François Henrot	26 700	13 400
Mme	Anne-Marie Idrac	48 000	25 500
M.	Edward G. Krubasik [(1)]	30 900	4 100
M.	Pierre Pringuet (membre depuis le 24/02/2015 et Vice Président du Conseil depuis le 28/05/2015)		50 133
M.	Henri Poupart-Lafarge	29 600	53 000
Mme	Mme Alexandra Schaapveld	50 500	60 500
	Société Bolloré, représentée par Cédric de Bailliencourt	13 200	
TOTAL		**842 450**	**862 691**

(a) Ce montant s'ajoute aux rémunérations fixe et variable reçues en 2014 par Mme Pascale Chargrasse au titre de son contrat de travail au sein du Groupe.

(b) Ce montant s'ajoute aux rémunérations fixe et variable reçues en 2015 par Mme Pascale Chargrasse au titre de son contrat de travail au sein du Groupe.

(1) Dans sa séance du 23 février 2015, le Conseil de Surveillance de Vallourec a coopté M. Pierre Pringuet en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de M. Edward G. Krubasik, démissionnaire.

7.2.2 Rémunérations et engagements de retraite des principaux dirigeants du Groupe

7.2.2.1 Rémunérations des principaux cadres dirigeants du Groupe

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature versées en 2015 par les sociétés françaises et étrangères du Groupe pour l'ensemble des principaux cadres dirigeants du Groupe (soit les membres du *Group Management Committee* dans sa composition au cours de l'exercice 2015 hors les membres du Directoire) est de 2 727 milliers d'euros. La partie variable a représenté 27 % du montant global.

La valorisation, selon la méthode retenue pour les comptes consolidés, des options de souscription d'actions ainsi que des actions de performance attribuées au cours de l'exercice dont bénéficient les principaux cadres dirigeants du Groupe s'élève à 394 milliers d'euros.

7.2.2.2 Engagements de retraite

Conformément aux pratiques de marché et afin de fidéliser les cadres dirigeants du Groupe, les membres du Directoire, comme les autres cadres dirigeants du Groupe remplissant les conditions d'éligibilité (soit 31 personnes au 31 décembre 2015), disposaient en 2015 d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies permettant l'amélioration de leur revenu de remplacement à condition qu'ils prennent leur retraite au jour de leur départ du Groupe.

Ce régime n'accorde aucun avantage particulier aux membres du Directoire par rapport aux cadres dirigeants salariés éligibles du Groupe, et s'applique aux bénéficiaires dont la rémunération brute de base (hors part variable et primes exceptionnelles) est supérieure à quatre plafonds annuels de Sécurité sociale pendant une durée consécutive de trois ans. Cet avantage apparaît modéré, la retraite supplémentaire du Groupe étant plafonnée à 20 % du salaire moyen de base des trois dernières années, hors part variable, et limitée à quatre plafonds annuels de Sécurité sociale.

Ce dispositif a été approuvé par les Assemblées Générales des 1er juin 2006 (première résolution) et 4 juin 2009 (cinquième résolution).

Les droits potentiels ouverts à titre individuel pour chacun des trois membres du Directoire au 31 décembre 2015 sont les suivants :

Membres du Directoire	Rémunération de référence au 31 décembre 2015	Droits potentiels annuels pour 2015	Cumul des droits potentiels annuels au 31 décembre 2015 (a)	Plafond des droits potentiels (b)	Conditions d'ancienneté
Philippe Crouzet	798 000 €	2 %	13,50 %	20 %	36 mois
Jean-Pierre Michel	450 000 €	1,96 %	19,29 %	20 %	36 mois
Olivier Mallet	420 000 €	1,76 %	12,81 %	20 %	36 mois

(a) En pourcentage de la rémunération de référence (rémunération de base hors part variable).

(b) Plafonné à 20 % de la rémunération moyenne de base des trois dernières années, hors part variable et limité à 4 plafonds annuels de la Sécurité sociale.

Les ayants droit peuvent conserver le bénéfice de ce régime supplémentaire si, passé l'âge de 55 ans, ils ne sont pas en mesure de retrouver un emploi après leur départ de l'entreprise à l'initiative de celle-ci.

La rémunération globale des dirigeants mandataires sociaux a été déterminée en prenant en compte l'avantage que représente le bénéfice de ce régime supplémentaire de retraite.

Le montant des engagements de retraite des membres du *Group Management Committee* est reflété à la Note 19 des états financiers consolidés figurant à la section 6.1 du présent Document de référence.

Enfin, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, le Conseil de Surveillance du 17 février 2016 a autorisé la mise en place d'un nouveau dispositif de retraite complémentaire, en remplacement du régime collectif et obligatoire de retraite supplémentaire à prestations définies dont il a autorisé la fermeture. Conformément aux articles L. 225-86 et suivants et à l'article L.225-90-1 du Code de commerce, ce dispositif sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires devant se tenir le 6 avril 2016.

7.3 Intérêts des dirigeants et intéressement du personnel

Le Conseil de Surveillance de Vallourec, lors de sa réunion du 13 mai 2009, s'est prononcé favorablement sur le renforcement de la politique d'association du personnel aux résultats du groupe Vallourec présenté par le Directoire.

En 2015, cette politique a été déclinée lors des séances du Conseil de Surveillance du 23 février (plan d'actionnariat salarié « Value 15 » et plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription d'actions aux cadres). Le Conseil de Surveillance a également arrêté, dans sa séance du 23 février 2015, les principes de rémunération des membres du Directoire sous forme d'actions de performance et d'options de souscription d'actions.

Ces éléments d'information ont été rendus publics conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF par des insertions sur le site internet de la Société en date du 27 février 2015 (www.vallourec.com).

Vallourec vise ainsi, en premier lieu, à compléter la rémunération de ses collaborateurs par plusieurs dispositifs destinés à les associer à l'évolution des résultats du Groupe dans la durée et aussi à constituer un actionnariat salarié significatif, cohérent avec ses ambitions de développement. Cette politique est progressivement étendue à toutes les catégories de personnel du Groupe dans le monde, en fonction des possibilités offertes par le cadre légal et réglementaire local et des contraintes budgétaires (rapport entre le nombre de collaborateurs dans un pays et le coût de mise en place de l'offre).

En 2015, le Groupe a ainsi reconduit :

- pour la huitième année consécutive (voir *infra* section 7.3.3 « Actionnariat salarié »), un plan d'actionnariat salarié « Value », dénommé « Value 15 » au bénéfice des salariés et ayants droit assimilés de la plupart des entités du groupe Vallourec situées en Allemagne, au Brésil, au Canada, en Chine, aux Émirats Arabes Unis, aux États-Unis, en France, en Inde, en Malaisie, au Mexique, au Royaume-Uni et à Singapour.

Vallourec vise en second lieu à renforcer la convergence des intérêts du management de Vallourec avec ceux de ses actionnaires dans une perspective de long terme, par une attribution annuelle d'options et/ou d'actions de performance subordonnées à l'atteinte d'objectifs de performance sur plusieurs exercices.

Ces attributions ont été progressivement étendues à un nombre croissant de cadres du Groupe selon un périmètre et un volume définis sur la base de la grille Hay mise en place au niveau mondial. Elles sont soumises à :

- des conditions de présence dans l'entreprise ; et
- des conditions de performance objectives et prédéfinies.

Les bénéficiaires sont ainsi incités à mobiliser leurs efforts pour contribuer à une amélioration des résultats du Groupe et porter ce dernier vers les objectifs qu'il s'est fixés.

7.3.1 Options et actions de performance

Le Conseil de Surveillance fixe le nombre maximum d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, ainsi que leurs conditions d'attribution aux membres du Directoire.

Il approuve le nombre maximum de bénéficiaires et le nombre maximum d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance que le Directoire se propose d'attribuer dans le cadre d'un plan au bénéfice du personnel du Groupe.

Le Directoire détermine les conditions de mise en œuvre de toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, en ce compris l'identification des bénéficiaires de ces plans et, concernant les options de souscription ou d'achat d'actions, le prix de référence. Il s'assure par ailleurs de la bonne exécution de chacun des plans et en rend compte au Conseil de Surveillance dans le cadre de la mission de contrôle de celui-ci.

Les nombres d'actions de performance et d'options mentionnés dans les paragraphes 7.3.1.1 et 7.3.1.2 ci-après correspondent à l'application du coefficient 1, équivalent à la performance cible. Par ailleurs, certains chiffres ont été ajustés, lorsque nécessaire, pour tenir compte de la division par deux du nominal des actions intervenue le 9 juillet 2010.

Les membres du Directoire ont l'obligation de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions, (i) le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan, et (ii) l'équivalent en actions Vallourec du quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées. Ils prennent, par ailleurs, l'engagement formel de ne pas recourir à des opérations de couverture de leur risque tant sur les options que sur les actions issues des levées d'options ou sur les actions de performance.

Par ailleurs, eu égard aux informations non publiques obtenues dans le cadre de leurs fonctions, les membres du Directoire sont tenus de respecter les dispositions prises par le Conseil de Surveillance concernant les périodes pendant lesquelles les initiés permanents ne peuvent acheter, vendre ou prendre des positions sur les titres de la Société ou sur tout autre instrument boursier lié au titre Vallourec (options, warrants, etc.), à savoir trente (30) jours calendaires précédant les quatre publications de résultats (annuels, semestriels et résultats des premier et troisième trimestres) ainsi que le jour de ces publications et le jour suivant, sans préjudice des dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux opérations dites « d'initié ».

7.3.1.1 Options d'achat et/ou de souscription d'actions

	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009
Date de l'Assemblée	6 juin 2007	6 juin 2007	4 juin 2009
Date d'attribution par le Directoire	3 septembre 2007	1er septembre 2008	1er septembre 2009
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	65	9	303
Nombre total d'actions pouvant être souscrites, dont celles pouvant être souscrites par :	294 600	143 600	578 800
› Philippe Crouzet	NA	NA	44 000 soit 0,03 % du capital social
› Jean-Pierre Michel	22 000 soit 0,02 % du capital social	24 000 soit 0,02 % du capital social	20 000 soit 0,02 % du capital social
› Olivier Mallet	NA	46 000 soit 0,04 % du capital social	16 000 soit 0,01 % du capital social
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire [(a)]	0,02 % [(a) (b)]	0,05 % [(a) (b)]	0,06 % [(a) (b)]
Nombre total d'options attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	64 000	45 600	48 000
Dilution potentielle totale du plan à la date d'attribution [(b)]	0,23 % [(b)]	0,11 % [(b)]	0,44 % [(b)]
Point de départ d'exercice des options	3 septembre 2011	1er septembre 2012	1er septembre 2013
Date d'expiration de la période d'exercice	3 septembre 2014	1er septembre 2015	1er septembre 2019
Prix d'exercice [(c)]	95,30 euros	91,77 euros	51,67 euros
Conditions de performance	Non	Oui [(d)]	Oui [(e)]
Modalités d'exercice	-	-	-
Nombre d'actions souscrites	-	-	-
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques depuis l'attribution	294 600	143 600	55 200
Options restantes au 31 décembre 2015	0	0	523 600
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2015 [(b)]	0 %	0 %	0,39 %

(a) Sur la base du Directoire dans sa composition au 29 février 2016.

(b) Sur la base des 135 688 432 actions composant le capital social au 31 décembre 2015.

(c) Moyenne des cours de l'action Vallourec sur les 20 séances de bourse ayant précédé la date d'attribution, sans décote.

(d) Condition de performance : Résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2008 et 2009.

(e) Condition de performance : Résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2009, 2010 et 2011.

(f) Condition de performance : Résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2010, 2011, 2012 et 2013.

(g) Condition de performance : Résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2011, 2012, 2013 et 2014.

(h) L'attribution définitive des options de souscriptions issues du plan mis en place le 31 août 2012 est subordonnée en totalité à des conditions de présence et de performance. S'agissant des attributions aux salariés (hors membres de l'Operational Committee), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2013, 2014, 2015 et 2016 et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres de l'Operational Committee, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2013, 2014, 2015 et 2016 et mesurée sur la base des quatre critères quantitatifs suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change et périmètre constants, ainsi que la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables composé de Tenaris et TMK.

La valorisation des plans d'options figure aux Notes 19 et 21 des états financiers consolidés, figurant à la section 6.1 du présent Document de référence.

Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014	Plan 2015
4 juin 2009	4 juin 2009	31 mai 2012	31 mai 2012	31 mai 2012	28 mai 2014
1er septembre 2010	1er septembre 2011	31 août 2012	2 septembre 2013	15 avril 2014	15 avril 2015
349	743	387	406	399	486
512 400	684 521	530 400	602 465	373 550	410 350
33 000 soit 0,03 % du capital social	33 000 soit 0,03 % du capital social	0	33 000 soit 0,03 % du capital social	18 100 soit 0,010 % du capital social	- (k)
15 000 soit 0,01 % du capital social	15 000 soit 0,01 % du capital social	0	15 000 soit 0,01 % du capital social	8 500 soit 0,007 % du capital social	8 500 soit 0,006 % du capital social (b)
12 000 soit 0,009 % du capital social	12 000 soit 0,009 % du capital social	0	12 000 soit 0,009 % du capital social	8 500 soit 0,007 % du capital social	8 500 soit 0,006 % du capital social (b)
0,05 % (a) (b)	0,05 % (a) (b)	0 % (a) (b)	0,05 % (a) (b)	0,03 % (a) (b)	0,013 %
51 800	52 300	53 800	46 565	44 700	32 300
0,39 % (b)	0,52 % (b)	0,41 % (b)	0,46 % (b)	0,29 % (b)	0,30 %
1er septembre 2014	1er septembre 2015	1er avril 2017	3 mars 2018	15 avril 2018	15 avril 2019
1er septembre 2020	1er septembre 2021	31 août 2020	1er septembre 2021	15 avril 2022	15 avril 2023
71,17 euros	60,71 euros	37 euros	46,15 euros	38,53 euros	22,06 euros
Oui (f)	Oui (g)	Oui (h)	Oui (i)	Oui (j)	Oui (l)
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	
296 551	463 547			0	
215 849	220 974	530 400	602 465	373 550	410 350
0,16 %	0,16 %	0,39 %	0,44 %	0,28 %	0,30 %

(i) L'attribution définitive des options de souscriptions issues du plan mis en place le 2 septembre 2013 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance. S'agissant des attributions aux salariés (hors membres de l'Operational Committee), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres de l'Operational Committee, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017 et mesurée sur la base des quatre critères quantitatifs suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change et périmètre constants, ainsi que la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables composé de Tenaris et TMK.

(j) L'attribution définitive des options de souscription issues du plan mis en place le 15 avril 2014 est subordonnée pour leur totalité à des conditions de présence et de performance. S'agissant des attributions aux salariés (hors membres du Group Management Committee), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Group Management Committee, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015, 2016 et 2017 et mesurée sur la base des quatre critères quantitatifs suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change et périmètre constants, ainsi que la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables composé de Tenaris et TMK.

(k) Le Conseil de Surveillance réuni le 17 février 2016 a pris acte de la renonciation de Monsieur Philippe Crouzet aux options de souscription d'actions attribuées au cours de l'exercice 2015 après l'arrêté des comptes de cet exercice. En conséquence, la valorisation des options de souscription d'action attribuées en 2015 (soit 97 740 euros) est nulle dans le présent tableau.

(l) S'agissant des attributions aux salariés (hors membres du Group Management Committee), la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2015, 2016, 2017 et 2018 et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Group Management Committee, la performance est appréciée sur quatre années et mesurée sur la base des deux critères quantitatifs suivants : le résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) des années 2015, 2016, 2017 et 2018 ; la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2015 et 2018 (comparaison de la croissance du taux de marge brut de Vallourec à la croissance moyenne du taux de marge brute du panel. Composition du panel : NSSMC ; Halliburton; NOV ; Schlumberger ; Technip ; Baker Hughes ; TMK ; Tenaris ; Alstom ; Areva ; U.S. Steel ; Thyssen Krupp ; Arcelor Mittal et Salzgitter AG).

7.3.1.2 Plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions

PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE

	Plan 2010	Plan 2011
Date de l'Assemblée	4 juin 2008	4 juin 2008
Date d'attribution par le Directoire	15 mars 2010 et 31 juillet 2010	30 mars 2011
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	850	1 157
Nombre total d'actions pouvant être acquises, dont celles pouvant être acquises par :	194 820 [c]	214 271 [i]
› Philippe Crouzet	9 000 [d] soit 0,007 % du capital social	9 023 [j] soit 0,007 % du capital social
› Jean-Pierre Michel	4 400 [e] soit 0,003 % du capital social	4 436 [k] soit 0,003 % du capital social
› Olivier Mallet	3 600 [f] soit 0,003 % du capital social	3 609 [l] soit 0,003 % du capital social
Pourcentage du capital social potentiellement attribué aux membres du Directoire [a] [b]	0,01 %	0,01 %
Nombre total d'actions de performance attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	11 380 [g]	7 995 [m]
Dilution potentielle totale du plan à la date [b]	Aucune	Aucune
Conditions de performance	Oui [h]	Oui [n]
Date de la fin de la période d'acquisition	15 mars et 31 juillet 2012 ou 2014	30 mars 2013 ou 2015
Date de la fin de la période de conservation	15 mars et 31 juillet 2014	30 mars 2015
Nombre cumulé d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	22 837	121 858
Actions de performance restantes au 31 décembre 2015	Aucune (plans arrivés à échéance le 15 mars 2014 et le 31 juillet 2014)	Aucune (plans arrivés à échéance le 30 mars 2015)
Dilution potentielle totale du plan au 31 décembre 2015 [b]	Aucune	Aucune

(a) Sur la base du Directoire dans sa composition au 29 février 2016.

(b) Sur la base des 135 688 432 actions composant le capital social au 31 décembre 2015.

(c) Soit 259 111 actions sur la base du coefficient maximum de 1.

(d) Soit 9 000 actions sur la base du coefficient maximum de 1.

(e) Soit 4 400 actions sur la base du coefficient maximum de 1.

(f) Soit 3 600 actions sur la base du coefficient maximum de 1

(g) Soit 11 900 actions sur la base du coefficient maximum de 1.

(h) Condition de performance : Résultat brut d'exploitation consolidé (RBE) rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour les exercices 2010 et 2011.

(i) Soit 269 204 actions sur la base du coefficient maximum de 1,25 ou 1,33, selon le cas.

(j) Soit 12 000 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(k) Soit 5 900 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(l) Soit 4 800 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(m) Soit 9 994 actions sur la base du coefficient maximum de 1,25.

(n) Conditions de performance : s'agissant des attributions aux salariés, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2011 et 2012, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Directoire, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2011 et 2012, et mesurée sur la base des trois critères quantifiés suivants : le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé Euronext à Paris par rapport à un panel de référence composé de Tenaris, TMK et SMI.

(o) Soit 357 712 actions sur la base du coefficient maximum de 1,25 ou 1,33 selon le cas.

(p) Soit 12 000 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(q) Soit 5 900 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(r) Soit 4 800 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(s) Soit 10 505 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

Plan 2012	Plan 2013	Plan 2014	Plan 2015
7 juin 2011	31 mai 2012	31 mai 2012	28 mai 2014
30 mars 2012	29 mars 2013	15 avril 2014	15 avril 2015
1 591	1 647	1 758	497
286 718 (o)	295 225 (u)	413 597 (x)	242 826
9 023 (p) soit 0,007 % du capital social	9 023 soit 0,007 % du capital social	15 300 soit 0,01 % du capital social	- (a')
4 436 (q) soit 0,003 % du capital social	4 436 soit 0,003 % du capital social	7 200 soit 0,006 % du capital social	6 480 soit 0,005 % du capital social (b)
3 609 (r) soit 0,003 % du capital social	3 609 soit 0,003 % du capital social	7 200 soit 0,006 % du capital social	6 480 soit 0,005 % du capital social (b)
0,01 %	0,01 %	0,02 %	0,01 %
7 898 (s)	10 955 (v)	29 015 (y)	21 180
Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Oui (t)	Oui (w)	Oui (z)	Oui (b')
30 mars 2014 ou 2016	29 mars 2016 ou 2017	14 avril 2017 ou 2018	15 avril 2018 ou 2019
30 mars 2016	29 mars 2018	14 avril 2018 ou 2019	15 avril 2019 ou 2020
72 310	471	59	
214 408	294 754	413 538	242 826
Aucune	Aucune	Aucune	Aucune

(t) Conditions de performance : s'agissant des attributions aux salariés, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2012 et 2013, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Directoire et de l'Operational Committee, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2012 et 2013, et mesurée sur la base des trois critères quantifiés suivants : le taux de croissance du chiffre d'affaires à périmètre constant, le ratio de résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant sur la période et la performance boursière relative de l'action Vallourec sur le marché réglementé Euronext à Paris par rapport à un panel de référence composé de Tenaris et TMK.

(u) Soit 371 389 actions sur la base du coefficient maximum de 1,25 ou 1,33 selon le cas.

(v) Soit 14 570 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(w) Conditions de performance : s'agissant des attributions aux salariés, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2013, 2014 et 2015, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Directoire et de l'Operational Committee, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2013, 2014 et 2015, et mesurée sur la base des quatre critères quantitatifs suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change et périmètre constants, ainsi que la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables composé de Tenaris et TMK.

(x) Soit 521 863 actions sur la base du coefficient maximum de 1,25 ou 1,33 selon le cas.

(y) Soit 38 590 actions sur la base du coefficient maximum de 1,33.

(z) Conditions de performance : s'agissant des attributions aux salariés, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015 et 2016, et fonction de l'atteinte d'un résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé du Groupe. S'agissant des attributions aux membres du Directoire et de l'Operational Committee, la performance est appréciée sur les exercices sociaux 2014, 2015 et 2016, et mesurée sur la base des quatre critères quantitatifs suivants : le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée, la croissance des ventes et du chiffre d'affaires sur une base consolidée à taux de change du Budget et périmètre constants, ainsi que la performance boursière relative de l'action Vallourec et la performance relative du résultat brut d'exploitation consolidé par rapport à celles d'un panel de sociétés comparables composé de Tenaris et TMK.

(a') Le Conseil de Surveillance réuni le 17 février 2016 a pris acte de la renonciation de Monsieur Philippe Crouzet aux actions de performance attribuées au cours de l'exercice 2015, après l'arrêté des comptes de cet exercice. En conséquence, la valorisation des actions de performance attribuées en 2015 (soit 292 199 euros) est nulle dans le présent tableau.

(b') L'attribution définitive, en nombre, se fera en 2018 pour les résidents français et les membres du Directoire, et en 2019 pour les résidents non français. Pour l'ensemble des bénéficiaires (hors membres du Directoire), elle sera fonction de la performance du RBE (Résultat Brut d'Exploitation) consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé réalisé par le Groupe Vallourec en 2015, 2016 et 2017. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé pour les trois années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,25. Pour les membres du Comité Exécutif, l'attribution définitive sera fonction des deux critères suivants appréciés sur les années 2015, 2016 et 2017 : le taux de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) comparé au ROCE au budget, le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) sur 2015, 2016 et 2017. Elle se fait par application d'un coefficient de performance, calculé sur les deux années concernées, au nombre théorique d'actions attribuées, ce dernier pouvant varier de 0 à 1,33. Le nombre d'actions attribuées, reflété dans le tableau ci-dessus, correspond à l'application d'un coefficient de performance de 1.

Plans internationaux d'attribution d'actions de performance aux salariés [1]

	Plan 2-4-6 (2010)	Plan 2-4-6 (2011)	Plan 2-4-6 (2012)	Plan 2-4-6 (2013)	Plan 2-4-6 (2014)
Date d'Assemblée	04/06/2008	07/06/2011	07/06/2011	31/05/2012	31/05/2012
Date d'attribution par le Directoire	03/12/2010	18/11/2011	30/03/2012	29/03/2013	15/04/2014
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	12 098	13 053	21 686	21 744	21 677
Nombre maximum total d'actions de performance	72 588	78 318	130 116	130 464	130 062
dont nombre maximum total d'actions de performance attribuées aux membres du Directoire (dans sa composition à la date de mise en place du plan)	0	0	0	0	0
Nombre de dirigeants mandataires sociaux concernés	0	0	0	0	0
Nombre maximum total d'actions de performance attribuées aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	60	60	60	60	60
Dilution potentielle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Condition de performance	*Résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (2011 et 2012)*	*Résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (2012 et 2013)*	*Résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (2012 et 2013)*	*Résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (2013, 2014 et 2015)*	*Résultat brut d'exploitation consolidé rapporté au chiffre d'affaires consolidé (2014, 2015 et 2016)*
Durée d'acquisition	2 ou 4 ans	2 ou 4 ans	2 ou 4 ans	3 ou 4 ans	3 ou 4 ans
Durée de conservation	0 ou 2 an(s)	0 ou 2 an(s)	0 ou 2 an(s)	0 ou 2 an(s)	0 ou 2 an(s)
Nombre d'actions de performance annulées ou caduques depuis l'attribution	4 860	10 212	11 064	7 572	4 452
Actions de performance au 31 décembre 2015	Aucune (plan arrivé à échéance le 3 décembre 2014)	68 106	119 052	122 892	125 610

(1) Pour un descriptif de ces plans, voir infra section 7.3.3 « Actionnariat salarié ».

PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Les plans d'attribution gratuite d'actions (sans condition de performance) ont été uniquement mis en œuvre dans le cadre des offres d'actionnariat salarié « Value » (voir *infra* section 7.3.3 « Actionnariat salarié »), réalisées chaque année depuis 2008, et au seul bénéfice des salariés et ayants droit assimilés non-résidents fiscaux français de certaines sociétés du Groupe, comme substitut de l'abondement consenti aux autres salariés et ayants droit assimilés des sociétés françaises du groupe Vallourec.

	Plan « Value 11 »	Plan « Value 12 »	Plan « Value 13 »	Plan « Value 14 »	Plan « Value 15 »
Date de l'Assemblée	07/06/2011	31/05/2012	31/05/2012	28/05/2014	28/05/2015
Date d'attribution par le Directoire	18/11/2011	06/12/2012	10/12/2013	16/12/2014	15/12/2015
Nombre de bénéficiaires à la mise en place du plan	841	737	732	768	348
Nombre total d'actions gratuites	6 462	4 395	4 028	3 960	1 715
dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux membres du Directoire (dans sa composition à la date de mise en place du plan)	0	0	0	0	0
Nombre de dirigeants concernés	0	0	0	0	0
Nombre total d'actions attribuées gratuitement aux dix salariés non-mandataires sociaux bénéficiaires des attributions les plus élevées	80	60	60	60	60
Dilution potentielle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Conditions de performance	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
Durée d'acquisition	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans	4,6 ans
Durée de conservation	0	0	0	0	0
Nombre d'actions attribuées gratuitement, annulées depuis l'attribution	1 453	849	688	342	0

La valorisation des plans d'attribution d'actions de performance et d'attribution gratuite d'actions figure aux Notes 19 et 21 des états financiers consolidés à la section 6.1 du présent Document de référence.

7.3.2 Intéressement, participation et plan d'épargne

Participation

Les sommes versées au titre des réserves spéciales de participation au cours des cinq derniers exercices sont les suivantes :

En millions d'euros	2011	2012	2013	2014	2015
	3,22	2,40	2,56	0	1,46

Intéressement

La plupart des sociétés du Groupe ont des systèmes d'intéressement qui permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise, en fonction du résultat courant par rapport au chiffre d'affaires.

Les sommes versées à ce titre au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

En millions d'euros	2011	2012	2013	2014	2015
	10,23	10,23	6,58	18,9	19,97

Plan d'épargne d'entreprise

Le Groupe a créé en France en 1989 un plan d'épargne d'entreprise (PEE) pour aider les salariés à se constituer un capital disponible à moyen et long terme. Depuis 2005, ce dispositif a été complété par la mise en place, par accord, d'un plan d'épargne retraite collectif (PERCO).

Les versements volontaires des salariés sont abondés par l'entreprise selon un barème révisé chaque année en fonction des résultats du Groupe.

Les sommes versées au titre de l'abondement au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

	2011		2012		2013		2014		2015	
En millions d'euros	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO	PEE	PERCO
	3,1 [(a)]	0,6 [(a)]	3,6 [(b)]	0,7 [(b)]	4,1 [(c)]	0,6 [(c)]	4,5 [(d)]	0,8 [(d)]	3,7 [(e)]	0,9 [(e)]

(a) Dont 1 161 716,91 euros au titre de l'opération « Value 11 ».

(b) Dont 2 077 757,23 euros au titre de l'opération « Value 12 ».

(c) Dont 1 923 536,19 euros au titre de l'opération « Value 13 ».

(d) Dont 1 560 675,87 euros au titre de l'opération « Value 14 ».

(e) Dont 728 133,70 euros au titre de l'opération « Value 15 ».

7.3.3 Actionnariat salarié

7.3.3.1 Offres internationales d'actionnariat salarié

Depuis 2008, le Groupe réalise chaque année une offre internationale d'actionnariat salarié dans ses principaux pays d'implantation, sous le nom « Value », dénomination suivie des deux derniers chiffres de l'année de son déploiement (pour un descriptif des offres déployées de 2008 à 2013, voir section 6.3.3 « Actionnariat salarié » du Document de référence 2011 et section 7.3.3 « Actionnariat salarié » du Document de référence 2012, 2013 et 2014).

En 2015, l'offre « Value 15 » a été déployée dans douze pays (Brésil, Canada, Chine, France, Allemagne, Mexique, Émirats Arabes Unis, Royaume-Uni, États-Unis, Inde, Malaisie et Singapour) et s'est traduite par la réalisation, le 15 décembre 2015, d'une augmentation de capital d'un montant brut total de 17,6 millions d'euros par émission de 1 999 997 actions nouvelles au prix de souscription unitaire de 8,32 euros pour la formule classique et 8,83 euros pour la formule à effet de levier, conformément aux autorisations conférées au Directoire par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2015 en vertu des vingt-et-unième, vingt-deuxième et vingt-troisième résolutions. Près de 12 000 salariés, dans les douze pays concernés, représentant 55 % des effectifs éligibles, ont choisi de souscrire à l'offre proposée par le Groupe.

À titre de substitution de l'abondement consenti aux salariés et ayants droit assimilés des sociétés françaises et des sociétés du Groupe dont le siège social est situé en Allemagne, au Brésil, au Mexique, en Inde, aux Émirats Arabes Unis et au Royaume-Uni et participant à « Value 15 », le Directoire a concomitamment mis en place dans le cadre de l'offre « Value 15 » un plan d'attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes, portant sur un nombre maximum de 1 715 actions, soit 0,001 % du capital social à cette date, au bénéfice des salariés non-résidents fiscaux français des sociétés du groupe Vallourec dont le siège social est situé au Canada, aux États-Unis (hors les salariés de VAM USA LLC), en Malaisie et à Singapour qui ont participé à une formule actions + SAR dans le cadre de l'offre « Value 15 ».

Les huit offres internationales d'actionnariat salarié déployées depuis 2008 ont rencontré un vif succès puisque leur taux moyen de souscription s'est établi à 66 % et a conduit à porter la part de l'actionnariat salarié de 0,16 % au 31 décembre 2007 à 7,37 % au 31 décembre 2015. En souscrivant massivement, les salariés ont manifesté leur attachement au Groupe ainsi que leur confiance dans la stratégie et l'avenir de Vallourec. Dans ce contexte, le Conseil de Surveillance a accueilli en son sein Mme Pascale Chargrasse en qualité de membre du Conseil de Surveillance, représentant les salariés actionnaires. Le renouvellement du mandat de Mme Pascale Chargrasse, pour une durée de quatre ans, a été proposé à l'Assemblée Générale du 28 mai 2015.

Ces plans permettent également au Groupe de réaliser les trois objectifs qu'il s'était fixés pour chacune de ces opérations :

- associer un plus grand nombre de ses salariés à sa performance ;
- renforcer « l'esprit Groupe », ciment de sa culture ;
- construire avec eux une relation pérenne contribuant à stabiliser l'actionnariat de Vallourec.

Une description des opérations « Value 08 », « Value 09 », « Value 10 », « Value 11 », « Value 12 », « Value 13 », « Value 14 » et « Value 15 » figure à la Note 25 aux états financiers consolidés de la section 6.1 du présent Document de référence.

7.3.3.2 Plans internationaux d'attribution d'actions de performance aux salariés

Depuis 2009, le Groupe réalise chaque année un plan international d'attribution d'actions de performance à l'ensemble des salariés de la plupart des entités du Groupe (à l'exclusion des membres du Directoire).

Dénommé « Plan 1-2-3 » lors de son lancement en 2009 puis « Plan 2-4-6 » à compter de 2010 et jusqu'en 2014 inclus pour tenir compte de la division par deux de la valeur nominale de l'action Vallourec intervenue en juillet 2010, ces plans permettent à chacun des salariés inclus dans le périmètre d'attribution de recevoir zéro, deux, quatre ou six actions Vallourec en fonction de la performance du Groupe (pour une synthèse des plans internationaux d'attribution d'actions de performance déployés de 2010 à 2014, voir *supra* section 7.3.1.2 « Plans d'attribution d'actions de performance »).

ANNEXES

Annexe 1 – Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par Vallourec

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, la Présidente du Conseil de Surveillance de la société Vallourec (ci-après « Vallourec » ou la « Société ») rend compte aux actionnaires, dans le présent Rapport :

- de la composition du Conseil de Surveillance et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ainsi que des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux (A) ;
- des modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales de la Société (B) ;
- des informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (C) ;
- des procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société (D) ;
- des principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les avantages et rémunérations de toute nature accordés aux mandataires sociaux (E) ; et
- du Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société (F).

Pour la rédaction du présent Rapport, Vallourec s'est appuyé sur le Cadre de Référence de l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") du 22 juillet 2010, complété de son guide d'application, et le rapport final sur le Comité d'Audit en date du 22 juillet 2010, émis par un groupe de travail constitué par l'AMF.

Le présent Rapport a été rédigé par la Direction Juridique du Groupe, sous la responsabilité du Directoire, après consultation de la Direction Financière, la Direction de la Trésorerie, la Direction de l'Audit Interne, la Direction de la Communication, la Direction des Relations Investisseurs et de la Communication Financière, la Direction des Investissements, la Direction de la Qualité, la Direction de la Sécurité, la Direction du Développement Durable, la Direction de la Technologie, de la Recherche et Développement et de l'Innovation, la Direction des Achats, le Direction des Systèmes d'Information, la Direction des Risques et du Contrôle Interne et la Direction des Ressources Humaines.

Il a été présenté au Comité Financier et d'Audit le 15 février 2016 et approuvé par le Conseil de Surveillance du 17 février 2016.

A – Conseil de Surveillance : composition, représentation internationale, équilibre des femmes et des hommes, et conditions de préparation et d'organisation des travaux

La composition du Conseil de Surveillance et de ses Comités, et notamment leur représentation internationale et diversité des genres, ainsi que leurs règlements intérieurs respectifs sont exposés dans le chapitre 7 du Document de référence 2015 consacré au gouvernement d'entreprise qui fait partie intégrante du présent Rapport.

En 2015, le Conseil s'est réuni dix fois, comme en 2014. La durée moyenne des réunions a été d'environ trois heures. La réunion du 6 novembre 2015 a été exclusivement dédiée à l'examen du plan stratégique.

Afin de s'assurer au mieux de la disponibilité des membres du Conseil, le calendrier des réunions d'un exercice est arrêté environ un an avant son ouverture.

Le taux de présence effective des membres aux réunions du Conseil de Surveillance, calculé sur la base du nombre de membres présents rapporté à l'effectif total, a été d'environ 92 % en moyenne pour l'ensemble des réunions de 2015, et est indiqué pour chaque réunion dans le tableau suivant :

Dates des réunions du Conseil de Surveillance (exercice 2015)	Taux de participation
27 janvier	11/12 (92 %)
23 février	12/12 (100 %)
1er avril	11/12 (92 %)
28 avril	10/12 (83 %)
27 mai	12/12 (100 %)
19 juin	9/12 (75 %)
30 juillet	11/12 (92 %)
6 novembre	11/12 (92 %)
9 novembre	11/12 (92 %)
15 décembre	12/12 (100 %)

Le taux de présence individuelle aux réunions du Conseil de Surveillance, calculé sur la base du nombre de réunions auxquelles chacun des membres a effectivement participé, rapporté au nombre total des réunions du Conseil de Surveillance, a été, en moyenne sur l'année 2015, pour chacun des membres le suivant :

Membres du Conseil de Surveillance en 2015	Taux de participation [(a)]
Vivienne Cox	10/10 (100 %)
Maria Pilar Albiac-Murillo [(a)]	4/5 (80 %)
Philippe Altuzarra [(a)]	5/5 (100 %)
Cédric de Bailliencourt	9/10 (90 %)
Olivier Bazil	8/10 (80 %)
Patrick Boissier [(a)]	5/5 (100 %)
Pascale Chargrasse	10/10 (100 %)
Jean-François Cirelli	8/10 (80 %)
Michel de Fabiani	10/10 (100 %)
José Carlos Grubisich	7/10 (70 %)
Anne-Marie Idrac [(a)]	5/5 (100 %)
Edward G. Krubasik	1/2 (50 %)
Henri Poupart-Lafarge	10/10 (100 %)
Pierre Pringuet [(a)]	8/8 (100 %)
Alexandra Schaapveld	10/10 (100 %)

(a) Prorata temporis *jusqu'à l'échéance du mandat ou à compter de la nomination, selon le cas.*

Les membres du Conseil de Surveillance absents sont dans la plupart des cas représentés.

Les membres du Directoire ont été présents à toutes les réunions. Le Conseil de Surveillance veille néanmoins à tenir une partie de ses réunions hors la présence du Directoire, notamment pour les points de l'ordre du jour qui les concernent directement.

La réunion est confirmée en moyenne une semaine à l'avance par l'envoi d'une convocation, à laquelle sont joints l'ordre du jour, le projet de procès-verbal de la précédente réunion sur lequel les membres du Conseil de Surveillance sont invités à faire part de leurs remarques éventuelles avant même la réunion, ainsi que le dossier comportant, sauf exception, l'ensemble des documents de support relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour du Conseil de Surveillance. Dans ce dossier est également inclus, pour les réunions se rapportant à l'examen des activités trimestrielles, le rapport trimestriel du Directoire au Conseil de Surveillance sur la marche de la Société. Le Conseil de Surveillance s'appuie, le cas échéant, sur les travaux préliminaires effectués par les Comités.

Les débats sont animés par la Présidente du Conseil de Surveillance qui veille notamment à ce que chacun exprime son avis sur les sujets importants. Les éventuels conflits d'intérêts sont gérés conformément aux principes exposés au paragraphe 7.1.6 du Document de référence 2015.

Les Commissaires aux comptes de la Société ont assisté aux séances du Conseil de Surveillance qui ont examiné les comptes annuels et semestriels.

Depuis 2008, le Conseil de Surveillance réalise chaque année une évaluation formalisée de son fonctionnement. Pour l'exercice 2015, cette évaluation a été pilotée par le Secrétaire du Conseil, sous le contrôle du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, sur la base d'un questionnaire comportant sept thématiques de gouvernance.

La synthèse des réponses des membres du Conseil de Surveillance, qui a été communiquée aux membres du Conseil et discutée lors de la séance du 17 février 2016, montre une grande satisfaction des membres sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance, tant en termes de fluidité des échanges que de pertinence et d'efficacité des contenus traités, et la prise en compte des pistes d'amélioration identifiées lors de la précédente autoévaluation. Les membres ont souligné la qualité de l'information dédiée aux enjeux stratégiques du Groupe. Pour l'avenir, ont été préconisées, principalement, les pistes d'amélioration suivantes :

- la poursuite de la diversification des profils et compétences au sein du Conseil de Surveillance ;
- l'adéquation entre la durée prévisionnelle des réunions et leur ordre du jour, voire l'ajout d'une réunion supplémentaire du Conseil de Surveillance le cas échéant.

En ce qui concerne la marche des affaires, le Conseil de Surveillance a, en 2015, principalement consacré ses travaux à l'examen des comptes annuels, semestriels et trimestriels et de l'activité du Groupe, à l'évolution de la sécurité sur les sites industriels, à l'organisation du Groupe, au suivi des projets stratégiques, à la concurrence, à l'évolution des marchés, à la politique de financement, à la conduite des grands projets, au plan stratégique, au budget 2016, à la politique du Groupe en matière d'audit et de contrôle interne ainsi qu'aux projets et négociations en cours.

Sur le plan de la Gouvernance, le Conseil de Surveillance a en particulier examiné les sujets suivants :

- les rémunérations des trois membres du Directoire pour 2014 et 2015 ainsi que le rapport sur les rémunérations en vue de la mise en œuvre du dispositif *Say on Pay* ;
- la politique de Vallourec en matière d'association du personnel aux résultats du Groupe (offre internationale d'actionnariat salarié « Value 15 », plan d'attribution d'actions de performance et

d'options de souscription aux cadres (y compris les membres du *Group Management Committee*)) ;

- les enveloppes globales et le nombre d'actions de performance et d'options de souscription d'actions attribuées aux salariés et à chaque membre du Directoire, ainsi que les obligations de conservation par ces derniers d'une partie des actions issues de la levée des options et des actions de performance attribuées ;
- le plan de succession du Directoire, notamment en cas de vacance imprévisible ;
- la stratégie des Ressources Humaines Groupe, comprenant la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- la politique de composition du Conseil de Surveillance ;
- l'évaluation annuelle du Conseil de Surveillance et des Comités ;
- la conformité de la gouvernance du Groupe aux recommandations du Code AFEP-MEDEF ;
- la composition du Conseil de Surveillance et de ses Comités ; et
- l'indépendance des membres du Conseil.

B – Participation des actionnaires aux assemblées générales de la Société

Chaque actionnaire de la Société a le droit de participer aux assemblées générales de la Société dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires et sans restriction liée au nombre d'actions à détenir. L'article 12 des statuts relatif aux assemblées générales ne prévoit aucune modalité particulière de participation à celles-ci. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins quatre ans.

Considérant que l'attention aux actionnaires est une valeur essentielle, Vallourec s'efforce, chaque fois qu'il le peut, d'améliorer leur participation aux assemblées générales, en les sensibilisant par avance par des publications supplémentaires aux exigences légales dans des journaux spécialisés et par la diffusion d'une lettre aux actionnaires.

Il ressort de la liste de présence établie lors de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2015 que 4 195 actionnaires étaient présents, représentés, ou avaient voté par correspondance, possédant 78 161 501 actions ayant droit de vote sur les 128 541 723, soit 60,8 % des actions ayant droit de vote, et 88 652 180 droits de vote sur les 139 040 972, soit 63,75 % des droits de vote. Dans ce décompte, la BPI figurait pour un nombre de 6 958 640 actions représentant 13 147 895 droits de vote, soit 5,33 % du capital et 9,46 % des droits de vote nets.

C – Informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Conformément à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont exposés ci-après.

1. Structure du capital social et participations directes ou indirectes déclarées en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Un tableau détaillant la structure du capital social de Vallourec et les participations directes et indirectes dans son capital déclarées en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce est présenté à la section 2.3 du Document de référence 2015.

2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

L'article 8 paragraphe 5 des statuts de la Société prévoit une obligation d'information à la charge de toute personne qui viendrait à détenir ou cesser de détenir un nombre d'actions au porteur de la Société égal ou supérieur à trois (3), quatre (4), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9) et douze et demi (12,5) pour cent du nombre total des actions composant le capital social (voir section 2.1.9 du Document de référence 2015).

En cas de non-respect de cette obligation d'information et à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % des actions de la Société, les droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant pour toutes assemblées d'actionnaires qui se tiendraient jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

3. Détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

L'article 12 paragraphe 4 des statuts prévoit que les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au nom du même actionnaire ont un droit de vote double de celui conféré aux autres actions. Sous cette réserve, il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

4. Mécanismes de contrôle prévus dans un système d'actionnariat du personnel

Conformément à l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier, les conseils de surveillance des FCPE Vallourec Actions, FCPE Value France Germany UK et FCPE Value Brasil Mexico UAE décident de l'apport des titres de la Société à une offre publique d'achat ou d'échange sur ces titres.

5. Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert des actions et à l'exercice des droits de vote

Sous réserve de l'accord conclu entre Vallourec et Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (précédemment Sumitomo Metal Industries) [1] le 26 février 2009, du pacte d'actionnaire non constitutif d'une action de concert conclu avec NSSMC le 1er février 2016 et du pacte d'actionnaire non constitutif d'une action de concert conclu avec Bpifrance Participations le 1er février 2016 (voir section 2.3.3 du Document de référence 2015), il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

6. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire de la Société

Aucune stipulation des statuts, ou d'une convention conclue entre la Société et un tiers ne comporte d'obligation ou de règle particulière relative à la nomination et/ou au remplacement des membres du Directoire de la Société susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

7. Pouvoirs du Directoire en cas d'offre publique

Depuis 2009, les assemblées générales appelées à se prononcer sur l'autorisation au Directoire d'acheter les actions de la Société écartent expressément la possibilité que les rachats d'actions soient effectués en période d'offre publique sur les titres de la Société. L'Assemblée Générale du 28 mai 2015 a reconduit cette interdiction et a suspendu la possibilité pour le Directoire de faire usage des résolutions visant à augmenter le capital social de la Société (à l'exception des augmentations de capital réservées aux salariés ou des attributions d'instruments d'incitation à moyen/long terme (actions de performance et options) en période d'offre publique sur les titres de la Société, sauf autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 6 avril 2016 de reconduire cette interdiction de rachats d'actions en période d'offre publique sur les titres de la Société. Il sera par ailleurs proposé à l'Assemblée Générale du 6 avril 2016 de maintenir la possibilité pour le Directoire de faire usage, en période d'offre publique sur les titres de la Société, des projets de résolutions visant à décider, d'une part, l'émission d'actions de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription et, d'autre part, l'émission d'obligations remboursables en actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Bpifrance Participations et de Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) [1], comme pour les augmentations de capital réservées aux salariés.

Par ailleurs, le Directoire ne dispose pas de délégation de compétence de l'Assemblée Générale en vue d'émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique sur les titres de la Société, dans les conditions de l'article L. 233-32 II du Code de commerce. Il n'est pas envisagé de soumettre un projet de résolution en ce sens à l'Assemblée Générale du 6 avril 2016.

8. Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Un certain nombre d'accords conclus par la Société comportent une clause de changement de contrôle. Parmi les plus significatifs, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique : certains accords industriels avec Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC) (précédemment Sumitomo Metal Industries) [1] et Sumitomo Corporation (voir chapitre 8 du Document de référence 2015), le pacte d'actionnaire non constitutif d'une action de concert conclu avec NSSMC le 1er février 2016 et le pacte d'actionnaire non constitutif d'une action de concert conclu avec Bpifrance Participations le 1er février 2016 (voir chapitre 8 du Document de référence 2015), la ligne de crédit renouvelable multi-devises d'un montant de 1,1 milliard d'euros à échéance février 2019, conclu le 12 février 2014, la ligne de crédit renouvelable d'un montant de 400 millions d'euros à échéance juillet 2019 conclue le 21 septembre 2015, et les emprunts obligataires émis en décembre 2011, août 2012 et septembre 2014 (voir section 2.2.6 « Titres non représentatifs du capital » du Document de référence 2015).

9. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Les dispositifs liés à la cessation des fonctions des mandats sociaux et/ou, selon le cas, des contrats de travail de M. Philippe Crouzet, Président du Directoire, et MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, membres du Directoire, sont décrits dans le Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2015 des membres du Directoire figurant en Annexe 2 du chapitre 7 du Document de référence 2015 qui fait partie intégrante du présent rapport. Suite au renouvellement du mandat du Directoire par le Conseil de Surveillance réuni le 29 janvier 2016, ces dispositifs sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 avril 2016 conformément à l'article L. 225-90-1 du Code de commerce.

(1) Depuis le 1er octobre 2012, Sumitomo Metal Industries a fusionné avec Nippon Steel. Le nouvel ensemble issu de la fusion a été dénommé Nippon Steel & Sumitomo Metal Corporation (NSSMC).

D – Procédures de gestion des risques et de contrôle interne

1. Gestion des risques

1.1 OBJECTIFS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DE GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est un levier de management du Groupe qui contribue en priorité à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- sécuriser la prise de décision et les processus du Groupe pour favoriser l'atteinte des objectifs.

Par ailleurs, la gestion des risques vise également à :

- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs du Groupe ; et
- mobiliser les salariés du Groupe autour d'une vision commune des principaux risques et les sensibiliser aux risques inhérents à leur activité.

Les principaux risques auxquels le Groupe fait face sont décrits au chapitre 5 du Document de référence 2015.

Les risques sont gérés par les unités industrielles et de ventes, ainsi que par les directions fonctionnelles.

En outre, Vallourec adopte une démarche transversale détaillée dans la « Politique de Gestion des Risques du Groupe ». La Direction de Gestion des Risques apporte un support méthodologique pour la mise en œuvre de cette politique.

Les Comités des Risques constitués au niveau de chaque Division, Région et du Directoire évaluent les contrôles destinés à réduire les risques par rapport aux « bonnes pratiques ». La Direction de Gestion des Risques promeut les contrôles nécessaires et adaptés. Ceci favorise le développement du contrôle interne par l'anticipation des risques et la revue des « bonnes pratiques » de contrôle. Si besoin est, ces contrôles sont améliorés par des plans d'action pilotés par les Directeurs de Divisions, Régions et le Directoire.

1.2 DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

L'identification des risques consiste à recenser auprès des directions opérationnelles et fonctionnelles les principaux risques auxquels le Groupe est confronté. La Direction de Gestion des Risques analyse ces risques et en établit une cartographie, l'exercice visant notamment à déterminer leur réduction, transfert, suppression ou acceptation. Les priorités sont définies non seulement en fonction des probabilités d'occurrence et/ou les conséquences des risques, mais aussi des marges de progrès du contrôle jusqu'aux « bonnes pratiques ».

Une cartographie des risques est en place au niveau de chacune des Divisions, Régions et du Directoire. Chaque cartographie intègre les principaux risques avec leurs scénarios, les expériences passées internes et externes, les contrôles en place et les « bonnes pratiques ».

La gestion des risques est assurée par les Divisions, Régions et le Directoire lors de comités périodiques auxquels le responsable de la gestion des risques participe pour alimenter les réflexions et garantir la cohérence des actions au niveau du Groupe. Chaque Comité réunit le Directeur de l'entité concernée et ses principaux adjoints. Des Directeurs fonctionnels intéressés par des risques spécifiques peuvent également être conviés, en particulier, les Directions Technologie, Recherche et Développement et Innovation, et des Systèmes d'Information. Chaque Comité traite les points suivants :

- validation et suivi des plans d'action, présentés par le propriétaire de chaque risque prioritaire ;
- validation des indicateurs clés sur les risques qui garantiront la pertinence des nouveaux contrôles après clôture du plan d'action et la pérennité de ces contrôles ;
- mise à jour de l'auto-évaluation des risques prioritaires.

Un travail collaboratif est mené avec nos assureurs pour compléter ce travail d'identification des risques industriels et déployer des plans de continuité.

Des informations complémentaires, notamment sur les mesures de gestion des principaux risques opérationnels, figurent à la section 5.2 « Dispositif de gestion et de suivi des risques » du chapitre 5 du Document de référence 2015 qui fait partie intégrante du présent Rapport.

2. Articulation entre la gestion des risques et le contrôle interne

Le contrôle interne et l'audit interne s'appuient sur les résultats de l'analyse des risques, pour respectivement améliorer le dispositif de contrôle interne, et définir le plan d'audit interne.

3. Contrôle interne

3.1 OBJECTIFS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne est élaboré et mis en œuvre avec une forte implication du personnel du groupe Vallourec et vise à fournir une assurance raisonnable que les quatre objectifs suivants pourront être atteints :

- la conformité aux lois et règlements ;
- la bonne application des instructions transmises et le respect des orientations fixées par le Directoire ;
- le bon fonctionnement des processus internes (notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs) ; et
- la fiabilité des informations financières.

Le processus de contrôle interne est en constante évolution pour s'adapter aux changements de l'environnement économique et réglementaire, de l'organisation du Groupe, et de sa stratégie. Indépendamment de ces évolutions, les activités de contrôle clés des processus de contrôle interne et de gestion des risques font l'objet d'une revue régulière.

Afin de garantir la cohérence des actions quotidiennes menées dans le monde au nom du Groupe, Vallourec a mis en place un ensemble de procédures clés de contrôle interne. Elles constituent le socle des règles internes applicables à l'ensemble de ses collaborateurs et de ses unités.

Situées au cœur du dispositif du contrôle interne de Vallourec, ces procédures permettent de donner un cadre aux actions de chacun. Elles portent en particulier sur l'éthique, la conformité aux lois et règlements, la délégation d'autorité, la confidentialité des informations, la prévention du délit d'initié, la procédure de relations avec les médias ainsi que la communication financière.

L'organisation de l'éthique et de la conformité relève désormais de la Direction Juridique du Groupe. La fonction de délégué à l'éthique et à la conformité est exercée par la Directrice Juridique du Groupe, qui accompagne la mise en œuvre de la Charte d'éthique et définit, avec le Comité Éthique qu'elle anime, les politiques internes en matière de conformité. Le délégué à l'éthique et à la conformité rend compte au Président du Directoire.

Le Comité Éthique réunit des représentants de directions fonctionnelles (Juridique, Achats, Ressources Humaines, Actionnariat…) et des divisions opérationnelles. Il a vocation à se tenir au moins une fois par trimestre en vue de définir, sous l'impulsion du délégué à l'éthique et à la conformité, les orientations en matière d'éthique et de conformité et de veiller à leur déploiement effectif.

Le délégué à l'éthique et à la conformité s'appuie sur un réseau de 13 correspondants locaux organisés par zones géographiques ainsi que sur les responsables juridiques de régions ou de divisions opérationnelles. Ces correspondants éthiques locaux sont chargés de diffuser les valeurs et principes de la Charte d'éthique du Groupe dans les entités au niveau mondial et de s'assurer de la bonne application des procédures internes. En 2015, l'animation du réseau des correspondants locaux a été renforcée : ils participent à des réunions d'information bimestrielles organisées par le délégué à l'éthique et à la conformité au cours desquelles sont présentées les procédures internes ainsi que l'actualité règlementaire concernant la lutte contre la corruption ou les règles de concurrence. Aux États-Unis, une ligne téléphonique est mise à la disposition des collaborateurs qui souhaitent, de manière anonyme, informer d'un non-respect des règles éthiques et de conformité.

Une lettre sur l'actualité en matière d'éthique et de conformité est diffusée mensuellement aux principaux cadres dirigeants du Groupe, aux membres du Comité éthique, aux correspondants éthiques locaux et aux responsables juridiques de régions ou de divisions opérationnelles.

En 2015, trois nouvelles procédures ont été adoptées et déployées au sein du Groupe : la procédure relative aux agents commerciaux, la procédure cadeaux et invitation et la procédure relative au mécénat et sponsoring, partenaires locaux, lobbying et vie politique. Ces procédures formalisent les principes et lignes directrices déjà contenues dans le Program Mondial de Conformité à la Légalité déployé mondialement depuis 2011.

Le non-respect des lois et règlementations en matière de lutte contre la corruption et de respect des règles de concurrence expose les salariés du Groupe à des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

3.1.1 L'éthique

Les normes d'éthique du Groupe sont exposées dans un document unique : la Charte d'éthique.

La Charte d'éthique repose sur un ensemble de valeurs fondamentales, telles que l'intégrité et la transparence, l'exigence et le professionnalisme, la performance et la réactivité, le respect des hommes et des femmes et l'engagement collectif.

Elle fournit un cadre de référence pour la bonne conduite des activités quotidiennes de chaque collaborateur par le biais de principes d'actions qui s'appuient sur les valeurs précitées. Ces principes d'actions reflètent la manière dont Vallourec entend conduire ses relations à l'égard de tous ses partenaires et parties prenantes, tels que ses collaborateurs, ses clients, ses actionnaires, ses fournisseurs, et constituent la référence du Groupe, en particulier dans la mise en œuvre de son projet de développement durable et responsable.

La Charte d'éthique prescrit également des règles de conduite sur des sujets variés, tels que les conflits d'intérêts, les relations avec les tiers et la préservation des actifs de manière à protéger en toutes circonstances la réputation et l'image du Groupe.

La Charte d'éthique de Vallourec s'applique à toutes les sociétés consolidées du Groupe. Chacun de ses collaborateurs est personnellement tenu d'en mettre en œuvre les valeurs et les principes, ainsi que de se conformer aux règles qu'elle énonce.

La chaîne hiérarchique assure sa diffusion auprès de l'ensemble des salariés du Groupe. Elle a été traduite à cette fin en cinq langues. Elle a été également mise en ligne sur le site intranet du Groupe ainsi que sur le site internet de la Société pour affirmer à l'égard des tiers les valeurs du Groupe.

Pour permettre aux nouveaux collaborateurs du Groupe de prendre connaissance de la Charte d'éthique dans les premiers mois de leur arrivée, un programme spécifique d'e-learning s'adressant aux collaborateurs ayant rejoint le Groupe depuis janvier 2012 a été lancé en avril 2014. Ce programme a pour objet de permettre aux collaborateurs de mieux s'approprier les valeurs et principes éthiques autour de questions relevant de leurs pratiques professionnelles quotidiennes.

La Charte d'éthique est le document fondateur auquel est rattaché un certain nombre de directives et de recommandations permettant de guider les collaborateurs du Groupe dans son application.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la Charte d'éthique auprès de tous ses collaborateurs, notamment ses cadres, le délégué à l'éthique et à la conformité est investi des missions suivantes :

- assister les sociétés du Groupe dans la diffusion de la Charte d'éthique ;
- coordonner les actions de sensibilisation à la Charte d'éthique pour les nouveaux salariés ;
- participer à la définition de procédures d'application de la Charte ;
- recueillir toute difficulté d'interprétation ou d'application de la Charte d'éthique qui serait soulevée par un collaborateur ; à cette fin il reçoit toute information relative aux manquements aux principes de responsabilité ; et
- établir un rapport annuel destiné au Président du Directoire et portant sur la mise en œuvre de la Charte d'éthique.

Une nouvelle version de la Charte d'éthique est en préparation et devrait être déployée au sein du Groupe en 2016. Cette seconde version, tout en maintenant les valeurs et les principes d'action existants à l'égard des collaborateurs, des clients, des fournisseurs et des parties prenantes, vise à adapter la Charte d'éthique aux procédures internes publiées en 2015 relatives aux agents commerciaux, aux cadeaux et invitations, au mécénat et au sponsoring, aux partenaires locaux, au lobbying et à la vie politique.

3.1.2 La conformité aux lois et règlements

En cohérence avec les principes inscrits dans la Charte d'éthique et avec les engagements du Pacte Mondial des Nations Unies auquel le Groupe a adhéré en 2010, Vallourec souhaite prévenir les risques spécifiques en matière de concurrence, de lutte contre la corruption et de respect de l'environnement dans le cadre d'un Programme Mondial de Conformité à la Légalité.

Conçu et animé par la Direction Juridique du Groupe, ce programme a pour objet de sensibiliser les responsables du Groupe aux lois et règlements applicables dans ces domaines notamment dans le cadre de formations internes. Il vise à répondre aux risques auxquels ils pourraient être exposés dans leurs activités au moyen de recommandations détaillées, pédagogiques et pratiques afin d'être comprises par tous.

Les actions de formation se sont poursuivies, au niveau mondial, en 2015, notamment en France, au Brésil, et à Singapour pour les filiales du Groupe situées en Asie Pacifique. Un programme d'e-learning est également déployé depuis 2014 afin de sensibiliser l'ensemble des ATAM et des cadres du Groupe aux lois et règlementations en matière de concurrence, de lutte contre la corruption et de respect de l'environnement.

Les principes énoncés dans le cadre du Programme Mondial de Conformité à la Légalité ont été, en 2015, formalisés au sein de procédures internes relatives aux agents commerciaux, aux cadeaux et invitations, au mécénat et au sponsoring, aux partenaires locaux, au lobbying et à la vie politique.

3.1.3 La délégation d'autorité

La latitude de gestion confiée à chaque responsable au sein du Groupe doit demeurer compatible avec le maintien d'un contrôle général, la stratégie arrêtée et l'application de règles communes à l'ensemble des entités du Groupe.

Pour répondre à ces impératifs, la procédure d'Autorité Déléguée a pour objet, à l'échelle du Groupe, de définir clairement les niveaux d'approbations nécessaires et préalables aux engagements principaux susceptibles d'être pris par chacune des entités qui le composent. Elle ne saurait constituer une dérogation aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette procédure a été intégralement revue en 2015.

3.1.4 La confidentialité des informations

Dans un contexte de concurrence très vive, il était nécessaire de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs du Groupe aux obligations qui s'imposent à eux en matière de confidentialité. Vallourec a donc établi une Charte de confidentialité visant, d'une part, à lui permettre d'exercer son activité dans les meilleures conditions face à la concurrence et, d'autre part, à protéger les personnes travaillant au sein de Vallourec en les informant des obligations de confidentialité qu'elles doivent respecter.

3.1.5 La prévention du délit d'initié

Vallourec dispose d'un Code de bonne conduite relatif à la prévention du délit et manquement d'initié pouvant survenir lors d'opérations sur ses titres.

Ce Code concerne non seulement les mandataires sociaux de Vallourec, mais également tous les salariés et partenaires du Groupe. Il est adressé à tout nouvel initié dont Vallourec tient la liste à jour.

Son objectif est de répondre au principe de précaution pour (i) protéger les personnes à tous les niveaux en les sensibilisant à la réglementation boursière et aux sanctions applicables, afin de leur éviter toute mise en cause éventuelle, (ii) protéger Vallourec et son Groupe, notamment des risques d'atteinte à son image et à sa réputation et de dégradation de la valeur de son titre, et (iii) conserver la confiance des investisseurs et préserver l'égalité entre les actionnaires.

Le Directeur Juridique du Groupe est en charge de la fonction déontologique, dont la principale mission est de veiller au respect des dispositions du Code de bonne conduite, étant précisé que la responsabilité finale du respect de la réglementation applicable incombe à chaque initié. Il met notamment à jour et tient à disposition de l'AMF trois listes d'initiés (Hauts Responsables, Initiés Internes, Initiés Externes). Les initiés ont l'obligation de s'abstenir d'intervenir sur les titres de Vallourec en période de fenêtres négatives, étant précisé que toute personne doit s'abstenir d'intervenir sur les titres, même en dehors des « fenêtres négatives », si elle détient une information privilégiée.

3.1.6 La procédure de relations avec les médias

Vallourec a défini une procédure de relations avec les médias ainsi qu'un ensemble de bonnes pratiques à observer sur les réseaux sociaux, qui visent à garantir le développement de l'image du Groupe et la promotion de ses activités, tout en assurant la cohérence des messages et en protégeant sa réputation.

Toute démarche d'information vis-à-vis des médias, qu'elle soit proactive ou sollicitée et qu'elle se fasse, notamment par voie de communiqué de presse, de conférence, d'interview ou de conversation téléphonique, fait l'objet d'un processus de validation interne.

De la même manière, toute activité sur les réseaux sociaux doit se faire dans le respect des bonnes pratiques formalisées par la Direction de la Communication et indiquées sur le site Intranet de Vallourec.

3.1.7 La communication financière

Vallourec a mis en place une procédure de communication financière visant à organiser les conditions dans lesquelles les informations financières sont communiquées au public, en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les rapports financiers annuel et semestriel et les informations financières trimestrielles font ainsi l'objet d'un processus de validation interne avant leur publication et leur dépôt auprès de l'AMF.

3.2 DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Le Directoire fixe la politique de contrôle interne et veille à sa mise en œuvre par les dirigeants de chaque entité du Groupe.

Pour assurer la cohérence du Groupe à travers le monde, le Directoire s'appuie sur des directions fonctionnelles qui établissent les procédures, transmettent des instructions et s'assurent de leur application.

Le Groupe a lancé un plan de renforcement de son dispositif de contrôle interne sur trois ans (2013-2015) destiné à mieux structurer et coordonner les démarches existantes.

En 2014, le Groupe a porté une attention particulière à l'élaboration, à la diffusion et au suivi d'un dispositif d'auto-évaluation en matière de contrôle interne. Cet outil s'appuie sur un nouveau référentiel de contrôle interne développé par Vallourec avec des objectifs plus larges que la fiabilité des informations financières. Il est fondé sur une

analyse des risques inhérents par processus clés et sur l'identification de leurs points clés de contrôle. Pour son élaboration, Vallourec s'est appuyé sur le COSO *(Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission)* dans son édition 2013 et sur les dispositions du Cadre de Référence de l'AMF dans son édition 2010. Des contrôles spécifiques ont été inclus afin de prévenir les fraudes.

Les résultats de l'auto-évaluation ont été communiqués à chacune des directions fonctionnelles concernées. Les actions correctives qui en ont découlé, variaient d'une entité à l'autre et dépendent des priorités que les entités se sont fixées. Les plans d'action les plus fréquents, avec une priorité haute, avaient trait à la mise en œuvre de procédures liées aux systèmes d'information, aux achats, aux Ressources Humaines et à la communication. La réalisation de ces plans d'actions correctives a été achevée en 2015. Afin de pérenniser ces actions correctives et renforcer notre dispositif de contrôle interne, l'intégralité des procédures de contrôle des processus majeurs du Groupe a été revue en 2015 ; pour certaines totalement réécrites, pour d'autres mises à jour.

Les interventions de l'Audit Interne intègrent comme objectif d'évaluer la qualité de l'auto-évaluation du niveau de contrôle interne approuvée par chaque responsable de société.

Le dispositif de contrôle interne existant est décrit à travers les fonctions clés du groupe Vallourec en la matière comme suit.

3.2.1 Dispositif de contrôle interne traitant de l'information comptable et financière

3.2.1.1 Reporting financier et comptable

L'élaboration de l'information financière et comptable est centralisée sur la base des états financiers des filiales, retraités aux normes du Groupe. Cette remontée d'information est assurée au travers d'un logiciel de reporting et de consolidation, implanté dans toutes les filiales consolidées.

Les remontées de reportings par les filiales sont mensuelles et effectuées dans le mois qui suit. Les consolidations comptables exhaustives sont trimestrielles et effectuées dans le même délai d'un mois. Le reporting des engagements hors bilan est intégré au processus de consolidation trimestrielle.

3.2.1.2 Information financière externe

Vallourec publie des informations trimestrielles au 31 mars et au 30 septembre de chaque année, notamment un bilan et un compte de résultat consolidés. Les consolidations trimestrielles, semestrielles et annuelles sont publiées sous la responsabilité du Directoire. Les Commissaires aux comptes procèdent à un contrôle des comptes annuels et à un examen limité des comptes semestriels. Ils n'effectuent aucune diligence sur les informations trimestrielles.

3.2.1.3 Trésorerie et financement

En charge de la stratégie de financement du Groupe, la Direction de la Trésorerie et du Financement assure la gestion de la liquidité bancaire et organise l'accès aux financements de marché.

La Direction de la Trésorerie et du Financement veille à l'optimisation et au contrôle de la trésorerie au moyen :

- de prévisions élaborées par les sociétés du Groupe ;
- de la centralisation de la trésorerie Euro, Livre Sterling et Dollar US des principales sociétés européennes ;
- d'une centralisation de la gestion de trésorerie en Yuan chinois des principales sociétés chinoises au niveau de Vallourec Beijing Co. Ltd ; et
- d'une centralisation de gestion de trésorerie en Dollar US des sociétés américaines au niveau de Vallourec Holding, Inc.

Les décisions relatives aux financements et placements à plus d'un an sont de la responsabilité de la Direction de la Trésorerie et du Financement. Les financements et les placements à moins d'un an sont délégués aux filiales selon une procédure Groupe précise : qualité des banques, placements sans risque, suivi des garanties financières données.

Elle est également responsable de la stratégie de gestion des risques de change et de taux.

Dans cette perspective, une centralisation des opérations de couverture de change en Dollar US, Livre Sterling et Dollar Canadien a été mise en place avec les principales sociétés du Groupe.

Les opérations en devises ou de couverture de change sont régies par des règles émises par la Direction de la Trésorerie et du Financement et, plus généralement, l'ensemble des opérations de trésorerie qui sont du ressort de chaque société, sont réalisées dans le cadre d'une politique générale de trésorerie et de gestion des risques.

La Direction de la Trésorerie et du Financement assure un suivi des dettes, des placements et des opérations de change des filiales. Dans le cadre de ce suivi, elle élabore un reporting mensuel communiqué au Directoire.

3.2.1.4 Procédures et instructions de reporting financier et comptable

Dans l'objectif de maintenir une information financière et comptable de qualité, Vallourec a établi des procédures et des instructions adaptées aux filiales françaises ou étrangères. Ces procédures sont regroupées par thème et traitent essentiellement de problématiques comptables, de trésorerie, de reporting et du référentiel IFRS.

Ces procédures sont regroupées sur un site intranet qui peut être consulté par l'ensemble de la communauté financière du Groupe.

Afin d'assurer la cohérence entre les données financières et comptables d'une part et les règles et outils de gestion d'autre part, le Groupe a conçu un recueil (le Manuel de Gestion) synthétisant les définitions, principes et règles de contrôle de gestion et de construction de l'information financière. Ce document est diffusé auprès des collaborateurs en charge de l'élaboration et du contrôle de l'information financière et de gestion. Il a pour objectif de contribuer à la qualité et à l'homogénéité de cette information.

3.2.2 Autres dispositifs de contrôle interne clés

3.2.2.1 Investissements industriels

Le Directoire examine plusieurs fois par an la situation des investissements du Groupe, présentée par la Direction des Investissements. Il examine les budgets, les autorisations d'investissements, ainsi que les décaissements prévus et réalisés.

Selon la procédure *Management of CAPEX projects*, les projets dont le coût prévisionnel est supérieur à un million d'euros suivent un processus particulier de qualification et d'autorisation à travers trois étapes de *Front End Loading*.

Le Comité de Qualification regroupe les experts du Groupe, examine à chacune des trois étapes les fondamentaux des projets (hypothèses de marché, choix techniques, budget, planning, risques) et se réunit une fois par mois sous l'égide de la Direction des Grands Projets. Le Comité d'Autorisation réunit soit le Directeur des Grands Projets, le Directeur du Contrôle de Gestion et le Directeur des Investissements pour les projets supérieurs à un million d'euros, soit les membres du Directoire pour les projets d'un montant supérieur à 3 ou 5 millions d'euros [(1)]. Au cours de ces comités, les projets sont mis en concurrence en termes d'alignement avec la stratégie, de rentabilité et de risques tout en respectant l'enveloppe budgétaire du Groupe.

La Direction des Grands Projets intervient en tant que membre des comités de pilotage des grands projets industriels en cours afin de mettre en œuvre des « bonnes pratiques » de gouvernance et de gestion. L'objectif est de fiabiliser leur réalisation, notamment en termes de coûts, de qualité et de délais.

La Direction des Investissements effectue un contrôle mensuel du respect des objectifs annuels et s'assure, avec les Divisions concernées, que les mesures correctives sont prises en cas de dérive.

Des contrôles *a posteriori* sont effectués, à l'initiative de la Direction des Investissements et avec l'appui de la Direction du Contrôle de Gestion, sur les dépenses, les objectifs attendus et la rentabilité des investissements. Ces contrôles sont effectués sur tous les projets, autorisés au cours des exercices antérieurs et en situation de production.

Par ailleurs, afin de tirer tous les enseignements utiles des expériences de gestion de projets du Groupe, le Comité Stratégique examine les conditions de mise en œuvre des projets d'investissement à l'issue de leur réalisation.

3.2.2.2 Système de management

Vallourec dispose de systèmes de management (*Vallourec Management Systems* – VMS) qui sont mis en œuvre dans toutes les sociétés du Groupe. Le VMS est constitué de sept composantes principales :

- le système de gestion des Ressources Humaines avec en particulier le système Talent 360 sur lequel s'appuient la gestion des performances, les entretiens annuels et les entretiens de carrières ;
- le programme CAPTEN+ Safe qui coordonne l'ensemble des actions pour améliorer en permanence la sécurité au travail ;
- les programmes liés au Développement Durable suivant les engagements de la Charte de développement durable du Groupe ;
- les systèmes de management contribuant à l'Excellence Industrielle qui intègrent en particulier les systèmes de management de la Qualité et les Systèmes de *Lean Management*. Le *Lean Management* vise à améliorer les performances en matière de productivité, de niveau de stocks et de temps d'écoulement des commandes ;
- les systèmes regroupant les activités liées à l'excellence commerciale, incluant le Marketing, les méthodes de gestion des Comptes Clients *(Key account management)* ainsi que la mise en valeur des offres *(valued offers)* ;
- les systèmes de gestion de la recherche et du développement au travers du système de gestion des projets d'innovation ;
- le système de gestion des grands projets décrit dans le « *Qualification and Authorization Management Handbook* » et qui coordonne les activités et les livrables requis pour la gestion des investissements industriels.

Le VMS assure, outre la maîtrise des processus et le progrès continu, la conformité des actions aux axes du plan stratégique.

Les directions fonctionnelles accompagnent les entités du Groupe dans le déploiement du VMS, le partage et la capitalisation des « bonnes pratiques » et le développement des compétences des managers.

3.2.2.3 Qualité – sécurité

Qualité

La Direction Qualité du Groupe est chargée de définir les standards applicables dans l'ensemble du Groupe en termes de niveaux de performance Qualité à atteindre et de méthodes et d'outils spécifiques à mettre en œuvre pour l'amélioration continue de la qualité des produits et la maîtrise des processus de fabrication. Elle en assure la promotion, accompagne leur mise en œuvre, met en place les formations nécessaires et anime le partage des bonnes pratiques. Par le biais de visites qu'elle réalise dans tous les sites du Groupe, en complément des audits réalisés par les organismes extérieurs de certification, elle s'assure de la bonne compréhension et l'application appropriée de ces pratiques dans tous les processus contribuant à la satisfaction des clients.

La démarche Qualité de Vallourec prend en compte les exigences des référentiels les plus rigoureux, notamment en matière de standardisation, traitement des problèmes, maîtrise de la variabilité et prévention des risques.

Dans le cadre du VMS (voir *supra* paragraphe 3.2.2.2), la Direction de la Qualité définit les systèmes, les méthodes et les outils applicables dans le Groupe, en conformité avec les exigences du management de la qualité (normes ISO 9001 ou ISO/TS 16 949, API, ASME, etc.).

Sécurité

Animée par la volonté d'agir sur l'ensemble des leviers de la sécurité, Vallourec a reconduit en 2015 son programme triennal (2014-2016) d'amélioration de la sécurité.

Dénommé « CAPTEN+ Safe », ce programme s'inscrit dans le cadre du VMS en cohérence avec les trois principes fondamentaux suivants : l'engagement de tout le management, l'implication de tout le personnel et la mise en place des indicateurs de suivi appropriés (voir section 4.2.2.1 « Sécurité » du Document de référence 2015).

Partageant la préoccupation du Directoire en matière de sécurité, le Conseil de Surveillance ouvre chacune de ses séances sur l'évolution de la performance sécurité.

Dans le cadre du VMS (voir *supra* paragraphe 3.2.2.2), la Direction de la Sécurité définit les systèmes, les méthodes et les outils applicables dans le Groupe, en conformité avec les exigences de la sécurité (normes OHSAS 18001).

(1) Seuil de 5 millions d'euros pour les divisions UPSTREAM, OCTG NA, OCTG EAMEA, VBR et VS ; seuil de 3 millions d'euros pour les divisions Drilling Products, Industry, Powergen, Pipe Project.

3.2.2.4 Développement durable

Le Développement Durable est piloté au sein de Vallourec par la Direction du Développement Durable qui est rattachée à la Directrice Juridique, Secrétaire générale du Groupe et membre du *Group Management Committee*.

En 2014, la Direction du Développement Durable a présenté au *Group Management Committee* un plan stratégique sur cinq ans. Ses principales dispositions, approuvées par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 30 juillet 2014, ont été intégrées dans les orientations stratégiques de l'entreprise. Ce plan a été présenté à nouveau au *Group Management Committee* le 30 juin 2015 pour rendre compte de son avancement et a fait l'objet d'un échange avec les membres du Comité Stratégique du Conseil de Surveillance le 7 octobre 2015.

Au niveau opérationnel, la Direction du Développement Durable soumet au *Group Management Committee* les décisions à mettre en œuvre par les Divisions et les directions fonctionnelles chaque fois que cela est nécessaire.

La Direction du Développement Durable est chargée de communiquer les informations requises en application de la loi du 12 juillet 2010, dite « loi Grenelle 2 », dont l'objet est de faire ressortir l'engagement de l'entreprise sur les thématiques sociales, environnementales, sociétales et éthiques ainsi que les progrès réalisés. Ces informations sont rassemblées dans le chapitre 4 du Document de référence.

Dans ce cadre, la Direction du Développement Durable examine avec les Régions nouvellement créées, les Divisions et les directions fonctionnelles les voies de progrès possibles en matière de Développement Durable et de Responsabilité Sociale. Elle a autorité sur la Direction de l'Environnement qui est chargée de coordonner et d'animer les actions des responsables HSE des Régions et des Divisions. Ceux-ci ont notamment pour mission de veiller à la conformité aux lois et règlements des activités et d'améliorer les performances environnementales en application de la « Charte de développement durable » de Vallourec et de la Politique Environnement du Groupe qui traite notamment de l'eau, des déchets, des produits dangereux, des émissions et du bruit. Des audits annuels, ou bisannuels selon l'importance des sites, sont réalisés localement. Un rapport des performances environnementales est communiqué chaque trimestre aux responsables concernés. L'objectif de certification ISO 14001 de l'ensemble des sites de production est quasiment atteint étant précisé que le site de Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB – dont la nouvelle dénomination sera Vallourec Soluções Tubulares do Brasil conformément aux accords décrits au chapitre 8 du Document de référence 2015) sera certifié à son tour en 2016.

La Direction du Développement Durable pilote également le programme d'amélioration de la performance énergétique avec un objectif de réduction de 20 % des consommations spécifiques avant 2020 sur la base du référentiel de production 2008. Dans cette perspective, elle fait évoluer les pratiques et s'assure que les entités opérationnelles investissent dans des équipements performants. Ces actions ont également pour objectif de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Depuis 2013, de nombreux sites, dont ceux de Barreiro, Saint-Saulve, Vallourec Deutschland et Vallourec Oil & Gas UK Ltd ont obtenu la certification ISO 50001 relative au management de l'énergie.

3.2.2.5 Recherche et Développement

La Direction RDMI, regroupant les Directions R&D, Marketing et Innovation, a établi des procédures à l'échelle du Groupe concernant la gestion des projets de recherche et de développement de nouveaux produits et procédés industriels, la gestion des portefeuilles de projets des Divisions et la démarche d'innovation du Groupe (« Front End Innovation »). Les processus ainsi définis sont appliqués de manière homogène par les entités concernées, notamment en ce qui concerne les aspects de propriété intellectuelle.

Des projets sélectionnés bénéficient d'actions de formation et de missions d'assistance spécifiques réalisées par des professionnels expérimentés. Les portefeuilles de projets des Divisions sont suivis en particulier pour leurs enjeux et leurs risques.

3.2.2.6 Achats

En 2015, la Direction Achats a poursuivi sa démarche d'amélioration continue du contrôle interne. Celle-ci se décline du stade de l'achat initial (évaluation produit, sélection fournisseurs et contrats) jusqu'à son traitement (réception des quantités nécessaires au prix convenu et aux conditions de livraison et de paiement fixées).

En début de processus, la Direction des Achats centralise l'analyse de l'ensemble des achats afin de déterminer les biens et services les plus stratégiques. Sur cette base, les stratégies d'achats sont élaborées en collaboration avec les clients internes et validées par le management. Tout en tenant compte des usages commerciaux, l'accent est mis sur la formalisation des contrats et commandes afin d'éviter toutes contestations ultérieures.

Dans le but de réaliser des achats compétitifs et de qualité, les fournisseurs sont sélectionnés sur la base d'une grille d'analyse. Celle-ci prend en compte à la fois la santé financière des fournisseurs et des critères de qualité, de délai et de coût global.

À l'issue du processus d'achat et en complément du contrôle des factures fournisseurs, un contrôle qualité est également réalisé pour certains produits ou services.

Afin de prévenir tout conflit d'intérêts et toute relation contraire à l'éthique entre la Direction des Achats et les fournisseurs, tout achat significatif est soumis à un Comité *ad hoc*, composé de représentants de la Direction des Achats et du client interne, qui est tenu de se prononcer sur la base d'une grille d'offres comparatives.

L'accent mis sur la formalisation des procédures et l'utilisation d'e-learning ont également permis de sensibiliser l'ensemble de la Direction Achats à la gestion des risques et au contrôle interne.

3.2.2.7 Systèmes d'information

Le plan d'audit pluriannuel de la sécurité du système d'information du Groupe a été reconduit sur la période 2014-2018, et son périmètre a été étendu à de nouvelles régions, telles que le Moyen-Orient.

En 2014, la Direction des Systèmes d'Information a renforcé sa capacité à détecter des tentatives d'intrusion en mettant en place des dispositifs d'observation des réseaux sur l'ensemble des régions. En 2015, le dispositif a été étendu en France afin de mieux couvrir les sites.

Le plan portant sur la sécurité industrielle, principalement des couches basses de l'informatique des usines, proches des ateliers de production a progressé en France.

Le déploiement de la solution de chiffrement des disques durs des ordinateurs portables s'est poursuivi.

Un système d'analyse renforcé de la messagerie a été mis en place en complément des mesures classiques.

La mise en service du progiciel SAP chez Vallourec Star LP, et son déploiement chez Vallourec Oil and Gas France a été menée à bien.

Un projet d'harmonisation des reporting financiers et l'adoption d'un plan comptable uniforme pour l'ensemble des unités du Groupe a été exécuté, ainsi que la mise en place et la centralisation d'un logiciel de suivi et de gestion des fournisseurs pour les Achats.

Les actions de sensibilisation des collaborateurs à la protection de l'information et l'accompagnement de projets significatifs liés à la gestion des risques et au contrôle interne portent sur :

- l'exécution et le suivi du plan d'action de la campagne du contrôle interne sur l'ensemble des régions du Groupe ;
- la mise au point d'une Charte informatique Groupe destinée à renforcer les bonnes pratiques des utilisateurs ;
- la mise en commun des pratiques CNIL avec la Direction Juridique ;
- un programme de formation à la protection de l'information ; et
- la mise à jour du référentiel des règles et des procédures en matière de sécurité informatique, lequel est publié au sein du référentiel Groupe disponible sur l'intranet.

3.2.2.8 Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines s'appuie sur une démarche de contrôle interne pour l'ensemble de son fonctionnement : mission, formation et gestion des talents, climat social, respect des réglementations internes au groupe Vallourec et des dispositions légales et réglementaires en vigueur, gestion des rémunérations et de la paie, protection des données privées et des informations dans les domaines sociaux et humains.

Dans le cadre de la gestion des talents, la Direction des Ressources Humaines identifie les postes clés dans le Groupe, analyse les risques de défaillance, puis élabore en conséquence des plans de développement et de succession. En outre, la gestion des Ressources Humaines (RH) permet de disposer des personnes possédant l'expertise et les compétences nécessaires à l'exercice des responsabilités qui leur sont confiées.

Le suivi des différentes activités de contrôle relatives aux processus Ressources Humaines se fait en coordination avec le responsable Contrôle Interne RH Groupe.

À l'issue de l'enquête mondiale de satisfaction du personnel de 2013 et de la réflexion approfondie sur les standards des Ressources Humaines qui a suivi, la Direction des Ressources Humaines Groupe continue de s'assurer que les éléments fondateurs de la politique des Ressources Humaines de Vallourec sont respectés et mis en place.

En 2014, une compétence relative au contrôle interne a été ajoutée dans les référentiels par famille de métiers de toutes les fonctions transverses qui contribuent activement à la maîtrise des risques. Cette compétence fera désormais partie du processus d'évaluation annuel des performances.

Le questionnaire de contrôle interne RH mis à la disposition des services des Ressources Humaines du Groupe pour mesurer la qualité de leur fonctionnement a été intégré dans le dispositif d'auto-évaluation auquel ont participé les fonctions RH des principaux pays en 2014. Sur la base des réponses qualitatives et quantitatives reçues, la Direction des Ressources Humaines Groupe, en coordination avec la Direction du Contrôle Interne, a réalisé en 2015 des suivis des plans d'actions correctives ou d'amélioration. Celle-ci a également été impliquée dans les enquêtes relatives aux anomalies potentielles (ou avérées) qui ont été détectées.

3.2.2.9 Relations commerciales

Afin de formaliser ou de préciser un certain nombre de pratiques en matière de relations contractuelles avec ses clients, Vallourec a établi une procédure traitant de la gestion des risques clients (limites de crédit et délégations, assurance-crédit) et élaboré des conditions générales de vente ayant vocation à être appliquées par toutes les unités du Groupe afin d'harmoniser les pratiques et de réduire l'exposition aux risques.

Les procédures de revue des contrats et candidatures aux appels d'offres des Divisions ont été révisées en 2012 afin de déployer un nouvel outil d'évaluation et de synthèse du risque juridique associé aux ventes. Le déploiement de cet outil améliore l'efficacité de l'analyse des conditions juridiques applicables aux contrats de vente conclus par les filiales du Groupe avec leurs clients, et permet d'administrer avec précision les écarts par rapport aux standards du Groupe et la remontée de statistiques. Les conditions générales et les documents types font l'objet d'une mise à jour régulière afin de suivre les évolutions du marché et de la réglementation.

Par ailleurs, la Direction Juridique et la Direction de Gestion des Risques travaillent en étroite collaboration. Elles assurent une veille afin d'identifier les « bonnes pratiques » de gestion du risque juridique contractuel dans une perspective d'amélioration continue.

3.2.2.10 Assurances

Les principaux risques industriels sont couverts par deux types d'assurance Groupe :

- une assurance dommages (dommages matériels directs et non explicitement exclus atteignant les biens ainsi que les frais et pertes consécutifs à ces dommages) ;
- une assurance responsabilité civile (responsabilité à la suite de préjudices causés à des tiers pendant l'exploitation ou après livraison ou prestation).

4. Périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne

La gestion des risques et le contrôle interne sont déployés dans l'ensemble des sociétés dont Vallourec détient, directement ou indirectement, la majorité du capital social. Celles dont les titres sont cotés ou sous contrôle conjoint disposent d'un dispositif et d'une organisation de contrôle interne adaptés, et cohérents avec la législation en vigueur localement.

L'intégration dans le dispositif de contrôle interne des nouvelles entités acquises est réalisée dans l'année suivant l'acquisition.

5. Acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne

5.1 LE DIRECTOIRE

Le Directoire, agissant directement ou par délégation, est responsable de la qualité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il conçoit et met en œuvre les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques adaptés à la taille du Groupe, son activité et son organisation, et notamment définit les rôles et responsabilités à cet égard dans le Groupe.

Il procède à une surveillance continue des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques dans l'objectif, d'une part d'en préserver l'intégrité, et d'autre part, de les améliorer, notamment en les adaptant aux changements d'organisation et d'environnement. Il initie toute action corrective qui s'avère nécessaire pour corriger les dysfonctionnements identifiés et rester dans le périmètre de risques acceptés. Il veille à ce que ces actions soient menées à bien.

Le Directoire s'assure que les informations appropriées sont communiquées en temps voulu au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit.

5.2 LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance est informé des caractéristiques essentielles des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques retenus et mis en œuvre par le Directoire pour gérer les risques : l'organisation, les rôles et les fonctions des principaux acteurs, la démarche, la structure de reporting des risques et de suivi du fonctionnement des dispositifs de contrôle. Il acquiert notamment une compréhension globale des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le Conseil de Surveillance veille à ce que les risques majeurs identifiés qui sont encourus par le Groupe soient adossés à ses stratégies et à ses objectifs, et que ces risques majeurs soient pris en compte dans la gestion du Groupe.

En particulier, le Conseil de Surveillance vérifie auprès du Directoire que le dispositif de pilotage des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques est de nature à assurer la fiabilité de l'information financière par le Groupe et à donner une image fidèle de ses résultats et de sa situation financière.

5.3 LE COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité Financier et d'Audit assure le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ; et
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le Comité Financier et d'Audit s'assure du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, sur la base des informations qui lui sont communiquées par le Directoire ou qu'il demande. Il veille à l'existence des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et à leur déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices. En revanche, il n'intervient pas dans la mise en œuvre des dits systèmes.

Pour réaliser sa mission de suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le Comité Financier et d'Audit prend connaissance des résultats des travaux de l'audit interne et de l'audit externe réalisés sur ces sujets, afin de s'assurer qu'en cas de dysfonctionnements relevés, les plans d'actions appropriés ont été mis en place et des suites ont été données.

5.4 LE RESPONSABLE DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE

Le responsable de la gestion des risques et du contrôle interne s'assure du déploiement et de la mise en œuvre du processus global de gestion des risques tel que défini par le Directoire. À ce titre il met en place un dispositif structuré, permanent et adaptable visant à l'identification, à l'analyse et au traitement des principaux risques. Il anime le dispositif de gestion des risques et apporte un support méthodologique aux directions opérationnelles et fonctionnelles de l'entreprise. En 2014, Vallourec s'est doté d'une nouvelle fonction « Contrôle Interne » rattachée au responsable de la gestion des risques. Cela a permis en 2015 de passer d'un mode projet à une structure pérenne, visant à renforcer la culture du contrôle interne au sein du Groupe.

5.5 LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE

La Direction de l'Audit Interne Groupe est une activité indépendante et objective, rattachée à un membre du Directoire. Elle a vocation à se saisir de tous les sujets sans restriction.

La Direction de l'Audit Interne, dont les missions, pouvoirs et responsabilités sont formalisés dans une « Charte d'audit interne » aide le Groupe à atteindre ses objectifs en évaluant par une approche systématique et méthodique, la bonne mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques. Elle identifie les faiblesses de ces dispositifs, émet des propositions d'actions correctrices et assure – jusqu'à leur résolution – un suivi des points d'audit relevés.

La Direction de l'Audit Interne peut également participer à des missions spécifiques telles que des opérations de cessions ou acquisitions d'activités, d'assistance aux projets et d'investigation.

Pour élaborer son plan annuel, la Direction de l'Audit Interne prend notamment en considération la cartographie des risques du Groupe ainsi que les demandes du Directoire et des responsables de Divisions et des directions fonctionnelles. Le plan d'audit annuel ainsi élaboré vise à auditer l'ensemble des entités du Groupe – détenues directement ou indirectement de façon majoritaire – sur une période de trois ou quatre ans.

À l'issue de chaque audit, la Direction de l'Audit Interne émet un rapport qui donne lieu à des recommandations lesquelles font l'objet d'un suivi systématique. Parallèlement, elle rend compte de ses travaux et conclusions ainsi que du degré d'avancement des plans d'actions en présentant des synthèses au Comité Financier et d'Audit de façon semestrielle.

La Direction de l'Audit Interne met en œuvre une démarche continue d'amélioration initiée en 2013, visant à faire progresser le processus d'audit interne. Elle assure notamment une veille active sur les pratiques d'autres sociétés en la matière.

5.6 LES SALARIÉS

Chaque salarié concerné et notamment les responsables de Divisions, Régions et des directions fonctionnelles disposent de l'information nécessaire pour faire fonctionner et surveiller les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne, au regard des responsabilités et des objectifs qui leur ont été assignés.

Les valeurs fondamentales de Vallourec intègrent par ailleurs une composante d'éthique du comportement dont les exigences sont relayées par la Charte d'éthique du Groupe qui s'applique à tous les niveaux de l'entreprise (cf. *supra* paragraphe 3.1.1).

6. Rôle des Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes prennent connaissance des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, en s'appuyant sur les travaux de l'audit interne pour en obtenir une meilleure appréhension et se faire, en toute indépendance, une opinion sur leur pertinence.

Ils certifient les comptes et, dans ce cadre, peuvent identifier au cours de l'exercice des risques significatifs et des faiblesses majeures de contrôle interne susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière.

Ils présentent leurs observations sur le présent Rapport de la Présidente, pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et attestent l'établissement des autres informations requises par la loi.

7. Limites de la gestion des risques et du contrôle interne

Contribuant à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources et à la maîtrise des risques, le dispositif de gestion de risque et contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités du Groupe. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que les objectifs du Groupe seront atteints et que l'ensemble des risques, notamment d'erreurs ou de fraudes, sont totalement éliminés ou maîtrisés.

Le profil international du Groupe induit des processus complexes, au sein d'entités présentant des niveaux de maturité différents en termes de contrôle interne, évoluant dans des environnements légaux divers, et portés par différents systèmes d'information. Dans ce contexte, Vallourec pourrait subir un risque de contrôle interne, induit par la réalisation de transactions ou d'opérations inexactes et/ou inappropriées. Vallourec pourrait également être victime de phénomènes de fraudes (vols, détournements, etc.). Toutefois, Vallourec a développé une démarche structurée et formalisée de revue permanente de son contrôle interne comme en témoignent les développements du présent rapport. Cette démarche s'appuie sur un corpus de règles et procédures diffusées à l'ensemble des filiales, et dont l'adhésion est pilotée par des revues et audits réguliers. Ces règles et procédures sont régulièrement remises à jour afin d'être en ligne avec les évolutions des processus de Vallourec. Les valeurs fondamentales de Vallourec intègrent également une dimension d'éthique du comportement dont les exigences sont relayées par la Charte d'éthique du Groupe, en vigueur depuis 2009 et diffusée très largement auprès de l'ensemble du personnel, qui s'applique à tous les niveaux de l'entreprise.

E – Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

Les principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux sont exposés dans le chapitre 7 du Document de référence 2015, le Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2015 des membres du Directoire (Annexe 2 dudit chapitre 7) et le communiqué en date du 22 février 2016 disponible sur le site internet de Vallourec (www.vallourec.com) qui font partie intégrante du présent rapport.

F – Gouvernement d'entreprise

Le Conseil de Surveillance a décidé, en 2008, d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, après transposition aux fins de l'appliquer à une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Les conditions dans lesquelles la Société applique ces recommandations sont exposées dans le tableau de synthèse figurant en Annexe 3 du chapitre 7 du Document de référence 2015 qui fait partie intégrante du présent rapport.

Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF est disponible sur le site internet du MEDEF (www.medef.com).

Annexe 2 – Rapport du Conseil de Surveillance sur les rémunérations 2015 des membres du Directoire

Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF révisé en novembre 2015 (le « Code AFEP-MEDEF ») dans la perspective du vote consultatif des actionnaires, réunis en Assemblée Générale le 6 avril 2016, sur les rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à M. Philippe Crouzet, Président du Directoire, et MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, membres du Directoire.

La politique des rémunérations des membres du Directoire est définie par le Conseil de Surveillance, sur proposition de son Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance (le « CNRG »), qui souhaite que celle-ci soit perçue comme juste et équilibrée tant par les actionnaires que les salariés.

Vallourec opère sur le marché mondial de la production des tubes sans soudure qui requiert des compétences spécifiques que seul un nombre restreint de talents ont développées. Des hauts potentiels capables de relever des défis ambitieux sont essentiels pour assurer la rentabilité du Groupe et générer de la valeur. La politique de rémunérations vise à poursuivre cet objectif en permettant au Groupe d'attirer et de retenir les meilleurs talents dont la contribution sera de nature à augmenter la création de valeur au bénéfice des actionnaires.

1. La gouvernance en matière de politique des rémunérations des membres du Directoire

La politique de rémunération des membres du Directoire est revue chaque année. Elle est définie par le Conseil de Surveillance, sur proposition du CNRG. La définition de cette politique tient compte du travail accompli, des résultats obtenus et de la responsabilité assumée par chacun des membres du Directoire et s'appuie sur des analyses du contexte de marché basées notamment sur des enquêtes de rémunération réalisées par des consultants externes.

1.1 LA COMPOSITION ET LE RÔLE DU COMITÉ DES NOMINATIONS, DES RÉMUNÉRATIONS ET DE LA GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Au 31 décembre 2015, le CNRG est composé de trois membres, dont deux sont indépendants et un représente les salariés actionnaires. Il ne comporte aucun dirigeant mandataire social du groupe Vallourec et est présidé par un membre indépendant. Ses membres sont :

- M. Michel de Fabiani, Président et membre indépendant ;
- Mme Pascale Chargrasse, représentante des salariés actionnaires ; et
- Mme Alexandra Schaapveld, membre indépendant.

En outre le CNRG invite à l'ensemble de ses séances de travail :

- M. Pierre Pringuet, membre indépendant, Vice-président du Conseil de Surveillance et Membre Référent.

En matière de rémunérations des membres du Directoire, le CNRG :

- prépare l'évaluation annuelle des membres du Directoire ;
- propose au Conseil de Surveillance les principes de la politique de rémunération des membres du Directoire, et notamment les critères de détermination, la structure et le niveau de cette rémunération (part fixe, variable annuel et moyen et long terme), y compris les avantages en nature et de prévoyance ou de retraite ;
- propose au Conseil le nombre d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à chacun des membres du Directoire ;
- formule au Conseil des propositions sur les dispositifs liés à la cessation des fonctions des membres du Directoire.

Afin d'assurer une cohérence entre les rémunérations versées aux membres du Directoire et celles prévalant au sein du Groupe, le CNRG examine la politique d'attribution des actions de performance et des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des cadres et/ou du personnel du Groupe et est informé en particulier de la politique de rémunération des membres du *Group Management Committee* et plus généralement de la politique de rémunération du Groupe.

Le Document de référence 2015 comporte une description de l'activité du CNRG au cours de l'exercice écoulé.

Pour la préparation de ses travaux en matière de rémunérations des membres du Directoire, le CNRG sollicite des études externes et notamment des enquêtes de rémunérations afin de lui permettre d'apprécier la situation du marché. Il sélectionne et pilote les consultants concernés afin de s'assurer de leur compétence, et veille à leur indépendance et objectivité. Le CNRG fixe lui-même la composition des panels de référence.

Le CNRG rencontre également les responsables fonctionnels internes, notamment la Direction des Ressources Humaines et la Direction Juridique, avec lesquels il organise des réunions transverses afin de s'assurer de la cohérence de ses travaux avec la politique sociale et la gouvernance du Groupe.

Le CNRG associe à sa réflexion des experts en gouvernance et en ingénierie de la rémunération des dirigeants qui sont invités à partager leur savoir-faire et leur expérience à l'occasion de réunions de travail auxquelles sont également conviés les responsables fonctionnels internes.

En amont de la tenue effective des réunions du CNRG, le Président du CNRG échange avec les consultants sollicités et les autres membres du CNRG, et tient plusieurs réunions de travail avec les responsables fonctionnels internes afin de s'assurer que toutes les questions examinées par le CNRG sont documentées de manière exhaustive et pertinente.

Le CNRG s'adjoint également l'expertise du Comité Financier et d'Audit pour déterminer et apprécier la pertinence des critères quantitatifs financiers de la rémunération monétaire variable et des instruments d'incitation à moyen et long terme attribués aux membres du Directoire.

Le CNRG rend compte oralement de ses travaux aux réunions du Conseil de Surveillance. Un compte-rendu écrit de chaque réunion du Comité est établi par le secrétaire du Comité sous l'autorité du Président du Comité et transmis aux membres du Comité. Il est inclus dans les dossiers de la réunion du Conseil suivant celle durant laquelle il est rapporté.

1.2 LE RÔLE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance fixe, sur recommandations du CNRG, l'ensemble des composantes des rémunérations des membres du Directoire à court et long terme (part fixe, part variable, instruments de fonds propres (actions de performance et stock-options)) ainsi que les avantages en nature et de prévoyance ou de retraite et les dispositifs de départ particuliers.

Lors de la présentation du compte rendu des travaux du CNRG sur les rémunérations des membres du Directoire, le Conseil de Surveillance délibère sur les rémunérations des membres du Directoire hors la présence de ceux-ci.

Tous les éléments de rémunérations potentiels ou acquis des membres du Directoire sont rendus publics après la réunion du Conseil les ayant arrêtés par une insertion sur le site internet de Vallourec.

2. La politique du Conseil de Surveillance en matière de rémunérations des membres du Directoire

2.1 LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA POLITIQUE DU CONSEIL EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Les décisions du Conseil de Surveillance sur les rémunérations des membres du Directoire sont animées par les principes suivants :

- **la prise en compte de la performance à court, moyen et long terme :** la structure de rémunérations des membres du Directoire comporte une part monétaire variable assise sur la performance de l'exercice écoulé (performance court terme) et des instruments de fonds propres reflétant la performance sur une durée de trois ans s'agissant des actions de performance, et de quatre ans s'agissant des stock-options (performance long terme) ;
- **l'équilibre entre les rémunérations fixe, variable court terme et variable moyen et long terme :** le CNRG veille à équilibrer les rémunérations dans leurs trois composantes (part fixe, part variable annuelle et instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long terme) ;
- **la compétitivité :** le Conseil de Surveillance veille à ce que les rémunérations soient adaptées au marché sur lequel Vallourec opère. À cette fin, le CNRG analyse les données d'un panel de 15 sociétés cotées à Paris comparables au regard du chiffre d'affaires, des effectifs, de l'implantation internationale et de la capitalisation boursière. Dans ce cadre, le positionnement souhaitable de la rémunération des membres du Directoire serait autour de la médiane de l'échantillon ;
- **la cohérence des rémunérations entre chacun des membres du Directoire :** les rémunérations des membres du Directoire sont fixées en fonction de leurs responsabilités au sein du Groupe, dans le respect d'un rapport de proportion raisonnable, afin d'encourager la collégialité de l'engagement du Directoire, pris dans son ensemble, à l'égard du Groupe ;
- **la cohérence avec la structure des rémunérations des salariés prévalant dans le Groupe :** la majorité des cadres du Groupe bénéficient d'une structure de rémunération qui, comme celle des membres du Directoire, comporte une part fixe et une part variable ainsi que des instruments de fonds propres d'incitation à long terme.

2.2 LE STATUT DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

M. Philippe Crouzet ne dispose d'aucun contrat de travail. Il détient 21 875 actions Vallourec.

MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet sont titulaires de contrats de travail dont l'exécution est suspendue pendant la durée de leurs fonctions de membres du Directoire. Ils détiennent respectivement 7 239 et 9 542 actions Vallourec.

2.3 LES COMPOSANTES DES RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

2.3.1 Poids des composantes des rémunérations des membres du Directoire

Les principales composantes des rémunérations des membres du Directoire assorties de leurs finalités se définissent comme suit :

Composante	Finalités
Part fixe	Rôle et responsabilité assumés par chacun des membres du Directoire
Part variable	Association à la performance court terme par la réalisation des objectifs annuels
Actions de performance	Association à la performance moyen terme et alignement avec les intérêts des actionnaires
Stock-options	Association à la performance long terme et alignement avec les intérêts des actionnaires

Au titre de 2015, à la cible, le poids respectif de chacun de ces éléments se répartit comme suit :

M. Philippe CROUZET

M. Jean-Pierre MICHEL

M. Olivier MALLET

2.3.2 La part fixe

La part fixe est déterminée tous les ans sur la base de la responsabilité assumée par chacun des membres du Directoire et du secteur d'activité de Vallourec marqué par la cyclicité. À cet effet, le CNRG s'appuie sur des enquêtes de rémunérations réalisées par des consultants externes. Il compose le panel et pratique, le cas échéant, des ajustements en fonction du chiffre d'affaires, de la capitalisation boursière et du secteur d'activité des sociétés du panel afin d'assurer une parfaite comparabilité et donc une corrélation élevée entre la part fixe et la taille du Groupe.

Par ailleurs, la part fixe constituant l'assiette de la part variable, le Conseil de Surveillance porte une attention particulière à ce que la part fixe soit raisonnable.

Sur ces bases, les parts fixes des trois membres du Directoire ont évolué comme suit :

- **la part fixe de M. Philippe Crouzet**, qui avait été portée à 798 000 euros en 2014, est inchangée ;
- **la part fixe de M. Jean-Pierre Michel**, qui avait été portée à 450 000 euros en 2012, est inchangée ;
- **la part fixe de M. Olivier Mallet**, qui avait été portée à 420 000 euros en 2014, est inchangée.

Au regard des augmentations générales des salaires des collaborateurs français entre 2009 et 2015, les évolutions des parts fixes des membres du Directoire sur la même période apparaissent modérées, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

(1) La part variable est intégrée pour son montant à la cible.

(2) Actions de performance et options de souscription d'actions attribuées au titre de l'année 2015 selon la valorisation comptable IFRS d'avril 2015.

Évolution des rémunérations fixes des salariés français du Groupe et des membres du Directoire sur la période 2009-2015 – en année pleine

Membres du Directoire	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution totale
Philippe Crouzet	760 000 €	760 000 €	760 000 €	760 000 €	760 000 €	798 000 €	798 000 € Soit 0 %	+ 5 % sur la période
Jean-Pierre Michel	430 000 €	430 000 €	430 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 € Soit 0 %	+ 4,65 % sur la période
Olivier Mallet	375 000 €	375 000 €	375 000 €	400 000 €	400 000 €	420 000 €	420 000 € Soit 0 %	+ 12 % sur la période
Somme des budgets d'augmentation des salariés du Groupe (budgets 2009 à 2015)								+ 15,5 % sur la période

2.3.3 La part variable

La part variable vise à associer les membres du Directoire à la performance court terme du Groupe. Sa structure est revue et fixée chaque année par le Conseil de Surveillance, sur recommandation du CNRG. Déterminée sur une base annuelle, elle correspond à un pourcentage de la part fixe et comporte des seuils planchers en deçà desquels aucun versement n'est effectué, des niveaux cibles lorsque les objectifs fixés par le Conseil de Surveillance sont atteints et des niveaux maximums traduisant une surperformance par rapport aux objectifs. Au titre de l'exercice 2015, la part variable de M. Philippe Crouzet pouvait varier de 0 à 100 % de sa part fixe à la cible et atteindre 135 % de cette même part fixe en cas d'atteinte des objectifs maximums. Pour MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, les parts variables pouvaient varier de 0 à 75 % de leurs parts fixes à la cible et atteindre 100 % en cas d'atteinte des objectifs maximums. En synthèse, les éléments de rémunérations monétaires des membres du Directoire s'établissaient comme suit :

	Philippe Crouzet, Président du Directoire	Jean-Pierre Michel, Membre du Directoire	Olivier Mallet, Membre du Directoire
Part fixe *En euros*	798 000	450 000	420 000
Part variable cible *En % de la part fixe*	100 %	75 %	75 %
Part variable maximum *En % de la part fixe*	135 %	100 %	100 %

Les parts variables sont subordonnées à la réalisation de plusieurs objectifs précis et préétablis de nature quantitative ou qualitative dont les seuils minimums, cible et maximum sont fixés par le Conseil de Surveillance, après un examen approfondi du CNRG et du Comité Financier et d'Audit.

Comme en 2014, en 2015 les objectifs de nature quantitative représentaient 70 % (objectifs financiers et RSE) de la part variable cible de MM. Philippe Crouzet, Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet.

Les objectifs pris en compte pour la détermination de la part variable sont définis chaque année sur la base d'indicateurs financiers et opérationnels clés du Groupe en ligne avec la nature de ses activités, sa stratégie et ses valeurs.

Entre 2014 et 2015, la part des objectifs de performance financière a été maintenue à 60 % de la part variable cible.

Compte tenu de la brutalité et de l'ampleur sans précédent de la chute des prix du pétrole, et de la réduction des investissements des clients pétroliers et gaziers de Vallourec qui en a résulté, le Conseil de Surveillance a décidé de mettre l'accent sur des objectifs axés sur les mesures à mettre en œuvre pour l'adapter à la crise, et améliorer structurellement la compétitivité du Groupe :

- un objectif de flux net de trésorerie positif, en visant une compensation de l'effet de la baisse du résultat par une gestion active des autres éléments contribuant à la génération de trésorerie, notamment le besoin en fonds de roulement. Cet objectif unique regroupe les deux objectifs de dette nette et de PRI qui avaient été retenus pour 2014 de façon à être en cohérence avec l'objectif communiqué au marché d'un flux net de trésorerie positif en 2015, et s'est vu assorti une pondération totale identique (20 %) ;

- introduction d'un objectif de mise en place accélérée d'un plan d'économies (Valens), visant des réductions de coûts élevées dès 2015. Cet objectif, compte tenu de son importance pour le renforcement structurel du groupe, s'est vu assorti d'une pondération élevée (30 %) ;
- maintien d'un objectif de RBE, et suppression de l'objectif très similaire de résultat net qui avait été retenu pour 2014. Son poids est réduit à 10 %, pour tenir compte du caractère très difficilement prévisible du RBE en début d'un exercice marqué par un retournement des marchés pétroliers et gaziers d'une ampleur incertaine, et pour mettre l'accent sur les objectifs relatifs aux mesures à mettre en œuvre par le Directoire pour y répondre.

Compte tenu de l'engagement attendu du Directoire sur les questions mettant en jeu la responsabilité sociale, sociétale et environnementale du Groupe, le Conseil de Surveillance, sur recommandation du CNRG, a maintenu, dans la part variable 2015 de l'ensemble des membres du Directoire, deux objectifs quantitatifs de performance sociétale dont l'un est assis sur la sécurité et l'autre sur la revalorisation des déchets.

Jusqu'en 2012, les objectifs de la part variable et leur pondération étaient strictement identiques pour chacun des membres du Directoire. À compter de 2013, le Conseil de Surveillance, sur proposition du CNRG, s'est engagé dans une démarche d'individualisation des parts variables des membres du Directoire en introduisant quelques variations de pondération des objectifs et ce afin de mieux refléter la nature et les responsabilités assumées par chacun d'eux. Dans la continuité de cette démarche, le Conseil de Surveillance a, au titre de la part variable 2015, maintenu cette individualisation en retenant, pour chacun des membres du Directoire, des objectifs qui lui sont propres à hauteur de 30 % de sa part variable cible.

Dans ce cadre, les parts variables de chacun des membres du Directoire au titre de l'exercice 2015 ont été déterminées comme suit :

	Membres du Directoire		
Part variable 2015	**Philippe Crouzet**	**Jean-Pierre Michel**	**Olivier Mallet**
Structure et niveau de la part variable (exprimée en pourcentage de la part fixe)	Part variable : 100 % en cas d'atteinte des objectifs définis par le Conseil (cible), et 135 % au maximum en cas de performance exceptionnelle.	Part variable : 75 % en cas d'atteinte des objectifs définis par le Conseil (cible), et 100 % au maximum en cas de performance exceptionnelle.	Part variable : 75 % en cas d'atteinte des objectifs définis par le Conseil (cible), et 100 % au maximum en cas de performance exceptionnelle.
Objectifs de performance financière	Poids dans la part variable cible : 60 %.	Poids dans la part variable cible : 45 %.	Poids dans la part variable cible : 45 %.
Résultat brut d'exploitation	Ce critère variait de 0 à 10 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 13,5 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 7,5 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 10 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 7,5 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 10 % au maximum.
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	0 %	0 %	0 %
Plan de Compétitivité / réduction des coûts	Ce critère variait de 0 à 30 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 40,5 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 22,5 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 30 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 22,5 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 30 % au maximum.
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	20,5 %	15,3 %	15,3 %
Flux net de trésorerie disponible	Ce critère variait de 0 à 20 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 27 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 15 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 20 % au maximum.	Ce critère variait de 0 à 15 % si la cible était atteinte et pouvait s'établir à 20 % au maximum.
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	20,2 %	15,1 %	15,1 %
Total calculé en euros des objectifs de performance financière	324 423 €	137 177 €	128 032 €
Objectifs de performance opérationnelle	Poids dans la part variable cible : 40 %.	Poids dans la part variable cible : 30 %.	Poids dans la part variable cible : 30 %.
Sécurité (TRIR)/(LTIR) [(a)]	Ces critères variaient de 0 à 5 % à la cible et pouvaient s'établir à 6,8 % au maximum.	Ces critères variaient de 0 à 3,75 % à la cible et pouvaient s'établir à 5 % au maximum.	Ces critères variaient de 0 à 3,75 % à la cible et pouvaient s'établir à 5 % au maximum.
Revalorisation des déchets	Ces critères variaient de 0 à 5 % à la cible et pouvaient s'établir à 6,75 % au maximum.	Ces critères variaient de 0 à 3,75 % à la cible et pouvaient s'établir à 5 % au maximum.	Ces critères variaient de 0 à 3,75 % à la cible et pouvaient s'établir à 5 % au maximum.
Le taux de réalisation sur ces indicateurs est de	12,3 %	9,1 %	9,1 %
Axes de progrès	Ce critère qualitatif assis sur le plan de compétitivité et le développement de partenariats internationaux était à l'appréciation du Conseil de Surveillance. Il variait de 0 à 30 % à la cible et pouvait s'établir à 40,5 % au maximum.	Ce critère qualitatif assis sur l'optimisation des achats, l'amélioration de la qualité et productivité des outils industriels du Conseil de Surveillance. Il variait de 0 à 22,5 % à la cible et pouvait s'établir à 30 % au maximum.	Ce critère qualitatif assis sur l'adaptation à la baisse d'activité, la réduction des coûts et l'optimisation de l'organisation de la fonction financière était à l'appréciation du Conseil de Surveillance. Il variait de 0 à 22,5 % à la cible et pouvait s'établir à 30 % au maximum.
Le taux de réalisation sur cet indicateur est de	30 %	12 %	18,7 %
Total calculé en euros des objectifs de performance opérationnelle	337 355 €	95 062 €	117 075 €
Pourcentage de la part variable par rapport à la part variable cible	83 %	69 %	78 %
Part variable en pourcentage de la part fixe de la rémunération	83 %	52 %	58 %
Part variable calculée en euros	661 778 €	232 239 €	245 107 €
Part variable effectivement payée	0 € [(b)]	232 239 €	245 107 €

(a) L'objectif sécurité est mesuré sur la base des résultats des indicateurs de Lost Time Injury Rate (LTIR) et Total Recordable Injury Rate (TRIR), qui mesurent respectivement le nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures travaillées et le nombre total d'accidents déclarés par million d'heures travaillées.

(b) Le montant de part variable versée en 2016 est nul, suite à la décision de renonciation de M. Philippe Crouzet qui a souhaité prendre part aux efforts requis dans les moments difficiles que traverse l'entreprise.

Le Conseil de Surveillance considère que les parts variables des membres du Directoire reflètent les performances du Directoire par rapport au contexte économique dans lequel le Groupe évolue.

Pour mémoire, Vallourec fait face aujourd'hui à une transformation durable de son environnement de marché, marquée par la surcapacité mondiale de production de tubes sans soudure, et d'autre part, par la pression grandissante sur les prix, qui s'étend progressivement aux produits premium du fait de la montée en gamme des producteurs à bas coûts. Par ailleurs, depuis plus d'un an, Vallourec est confrontée, comme l'ensemble de l'industrie, à un retournement très sévère du cycle du pétrole, marqué par la baisse drastique et continue du prix du baril. Cette baisse se traduit par un report massif des investissements des compagnies pétrolières, et par l'affirmation nouvelle d'une volonté de changer en profondeur leur business model.

- Ainsi, sur les objectifs de performance financière, le Conseil de Surveillance souligne la performance réalisée par le Directoire sur l'objectif de Flux net de trésorerie disponible (135 millions d'euros). En effet ce flux est significativement positif sur 2015 malgré la chute brutale des marchés pétrole et gaz entrainant celle du chiffre d'affaires. En outre, les objectifs de réduction des coûts pour 2015, définis dans le cadre du plan de compétitivité Valens ont été atteints. L'ensemble des initiatives résultant dudit plan ont généré des économies avant inflation récurrente d'environ 100 millions d'euros, conformes à la cible finale de 350 millions d'euros sur la période 2015-2016 inclus.
- S'agissant des objectifs de performance opérationnelle :
  - La sécurité des hommes est au cœur des préoccupations du Groupe. Aussi, le Conseil de Surveillance se réjouit des excellents résultats en matière de sécurité, illustrés par les taux atteints tant sur le TRIR que sur le LTIR.
  - Le Groupe entend minimiser son empreinte environnementale et dans ce cadre travaille notamment depuis plusieurs années sur la revalorisation de ses déchets. Les résultats du Directoire sont notables avec une amélioration continue depuis trois années.
  - Concernant les axes de progrès, chaque membre du Directoire dispose d'objectifs propres qui reflètent la nature de leurs responsabilités :
    - ainsi, M. Philippe Crouzet avait deux objectifs de performance personnel, le premier étant assis sur la qualité de la mise en œuvre et l'exécution du plan de compétitivité. Sur cet objectif, le Conseil de Surveillance note l'ambition des actions mises en place et l'étendue géographique de celles-ci. Le projet complexe et intégrant des cessions d'activités est mis en œuvre de façon rigoureuse et concertée avec les partenaires sociaux. D'autre part, M. Philippe Crouzet avait un objectif de développement des partenariats internationaux et stratégiques, ces partenariats ont été noués avec succès, comme l'illustre notamment le partenariat avec NSSMC au Brésil, le développement de la nouvelle route compétitive en Chine grâce à l'accord signé en vue de la prise de contrôle de Tianda ou même le renforcement de la structure financière du Groupe avec le projet d'augmentation de capital (voir chapitre 8 du présent Document de référence) ;
    - concernant M. Olivier Mallet, trois axes de progrès ont été définis, le premier concerne l'adaptation à la baisse d'activité, l'objectif était chiffré et exprimé en PRI. L'objectif de maintien d'un free cash-flow positif, à travers une baisse du PRI a été atteint. En effet le PRI a été réduit drastiquement entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 même si les chiffres étaient calés sur un référentiel qui ne prenait pas entièrement en compte les effets de la chute des cours du pétrole. Le second axe de progrès visait la mise en œuvre du plan Valens dans la fonction finance. Les sources d'économies ont été identifiées et la mise en œuvre engagée (centre de services partagés ou réduction d'effectif dans certaines régions du monde). Le dernier axe était, dans la continuité de l'objectif de 2014, relatif à la poursuite de la mise en œuvre du contrôle interne et la standardisation comptable et financière, ce qui a été pleinement mis en œuvre ;
    - concernant M. Jean-Pierre Michel, les trois objectifs étaient des objectifs chiffrés. Le premier objectif, relatif à l'optimisation des achats dans le cadre du plan de compétitivité Valens, a été réalisé et dépassé. Concernant l'objectif d'amélioration de la qualité, il s'agissait de prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire significativement les insatisfactions des clients. L'efficacité des actions entreprises a été mesurée sur la base du nombre de réclamations, qui a drastiquement diminué. Le dernier objectif, relatif à l'amélioration de la productivité des outils industriels, mesurait la productivité de VSB et VMII tant d'un point de vue OF que OEE *(Overall Equipement Efficiency)*. Cet objectif a été insuffisamment atteint.

2.3.4 Les instruments de fonds propres d'incitation à long terme

2.3.4.1 Actions de performance et options attribuées en 2015

Dans un groupe industriel dont les projets d'investissement peuvent avoir un horizon de rentabilité éloigné, les instruments de fonds propres d'incitation à moyen et long terme apparaissent particulièrement appropriés. En conséquence, le Groupe déploie, depuis de nombreuses années, une politique dynamique d'association du personnel aux résultats de l'entreprise par la mise en place de plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription d'actions. Le Conseil de Surveillance considère que la combinaison de ces deux outils qui alignent les intérêts des bénéficiaires sur ceux des actionnaires est importante dans la mesure où les actions de performance associent à une performance moyen terme tandis que les options associent à une performance long terme.

En 2015, le Conseil de Surveillance a ainsi autorisé la reconduction :

- pour la neuvième année consécutive, d'un plan d'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'un nombre cible de 242 826 actions de performance, au bénéfice de 494 cadres et des trois membres du Directoire, dans le cadre de la vingtième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2014 ;
- pour la neuvième année consécutive, un plan d'attribution, sous conditions de présence et de performance, d'un nombre cible de 410 350 options de souscription d'actions, au bénéfice de 483 cadres et des trois membres du Directoire, dans le cadre de la dix-neuvième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2014.

Dans cet ensemble qui représente 0,48 % du capital social au 31 décembre 2015, la part attribuée aux membres du Directoire s'établit à 9,47 % de l'ensemble des attributions et 0,05 % du capital social. Pour la détermination du nombre d'actions de performance et d'options attribuées au Directoire, le CNRG examine la juste valeur desdits instruments et définit ensuite un volume d'attribution permettant d'assurer un équilibre des rémunérations dans leurs trois composantes (part fixe, part variable et instruments d'incitation à long terme).

Les actions de performance attribuées aux membres du Directoire en 2015 sont soumises à des conditions de performance appréciées sur trois années et mesurées sur la base des deux critères quantitatifs suivants :

- le taux prévisionnel de rendement du capital investi sur une base consolidée (ROCE) des années 2015, 2016 et 2017 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme pour les années 2015, 2016 et 2017 (pondération 50 %) ;
- le taux de rendement global de l'actionnaire (*Total Shareholder Return* – TSR) sur 2015, 2016 et 2017 (pondération 50 %) ; le panel utilisé étant le suivant : NSSMC ; Halliburton, NOV, Schlumberger, Technip, Baker Hughes, TMK, Tenaris, Alstom, Areva, U.S. Steel, Thyssen Krupp, Arcelor Mittal, Salzgitter AG.

Le nombre d'actions de performance définitivement attribuées aux membres du Directoire à l'issue de la période d'appréciation de la performance sera calculé en appliquant au nombre d'actions de performance attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient variera de 0 à 1,33. Il sera nul en dessous d'une performance correspondant au seuil minimum ; il sera de 1,33 en cas de surperformance. Cette performance cible correspond (i) s'agissant du premier critère, à l'atteinte des objectifs du plan moyen terme sur la période d'appréciation de la performance ; (ii) s'agissant du second critère, à une performance moyenne des TSR réalisés par Vallourec au cours de la période d'appréciation de la performance égale à la moyenne des TSR réalisés par les sociétés du panel au cours de la même période. Pour les deux critères, il s'agit d'une évolution linéaire entre le coefficient 1 et les deux bornes minimum et maximum.

Le nombre d'actions de performance attribuées par le Conseil de Surveillance en 2015 à M. Philippe Crouzet a été de 13 770. Cette attribution présente une baisse de 10 % par rapport au nombre d'actions attribuées en 2014, ceci afin de contribuer à l'effort lié au plan de compétitivité. Pour autant, M. Philippe Crouzet a décidé de renoncer à cette attribution.

Le nombre d'actions de performance attribuées en 2015 pour une performance correspondant au coefficient 1 a été de 6 480 pour M. Jean-Pierre Michel et M. Olivier Mallet. Cette attribution présente une baisse de 10 % par rapport au nombre d'actions attribuées en 2014, ceci afin de contribuer à l'effort lié au plan de compétitivité.

Les options de souscription d'actions attribuées aux membres du Directoire en 2015 sont soumises à des conditions de performance appréciées sur quatre années et mesurées sur la base des deux critères quantitatifs suivants :

- le résultat brut d'exploitation consolidé à taux de change et périmètre constant sur les années 2015, 2016, 2017 et 2018 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018 (pondération 50 %) ;
- le taux de marge brute d'exploitation sur les années 2015, 2016, 2017 et 2018 par rapport à un panel de sociétés comparables (pondération 50 %) ; le panel utilisé étant le suivant : NSSMC ; Halliburton, NOV, Schlumberger, Technip, Baker Hughes, TMK, Tenaris, Alstom, Areva, U.S. Steel, Thyssen Krupp, Arcelor Mittal, Salzgitter AG.

Le nombre d'options définitivement attribuées aux membres du Directoire à l'issue de la période d'acquisition sera calculé en appliquant au nombre d'options attribuées initialement un coefficient mesurant la performance pour chacun des critères. Ce coefficient variera de 0 à 1,33. Il sera nul en dessous d'une performance correspondant au seuil minimum ; il sera de 1 en cas d'atteinte d'une performance cible. ; il sera de 1,33 en cas de surperformance. Cette performance cible correspond (i) s'agissant du premier critère absolu assis sur le résultat brut d'exploitation consolidé, à l'atteinte des objectifs du plan moyen terme sur 2015 - 2018, (ii) s'agissant du second critère relatif, à une évolution du taux de marge brute d'exploitation de Vallourec entre 2015 et 2018 identique à l'évolution du taux de marge brute d'exploitation des sociétés du panel sur la même période. Pour les deux critères, il s'agit d'une évolution linéaire entre le coefficient 1 et les deux bornes minimum et maximum.

Le nombre d'options attribuées par le Conseil de Surveillance en 2015 à M. Philippe Crouzet a été de 18 100. Néanmoins, M. Philippe Crouzet a décidé de renoncer à cette attribution.

Le nombre d'options attribuées en 2015 pour une performance correspondant au coefficient 1 a été de 8 500 pour M. Jean-Pierre Michel et M. Olivier Mallet.

Le caractère confidentiel des premiers critères absolus des actions de performance et des options de souscription d'actions ne permet pas d'en divulguer la teneur à la cible. Toutefois, à l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera les seuils minimum, cible et maximum à atteindre entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

Au sein de l'ensemble des objectifs de performance des actions de performance et des stock-options, les critères relatifs représentent 50 %.

2.3.4.2 Actions de performance acquises en 2015

Aucune acquisition d'actions de performance n'est intervenue en 2015 pour le Directoire.

2.3.4.3 Options de souscription définitivement acquises en 2015

La période d'appréciation de la performance du plan d'options de souscription d'actions du 1er septembre 2011 est arrivée à échéance le 1er septembre 2015. Les options attribuées initialement au titre de ce plan, dans le cadre de la 21e résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2009, étaient soumises à la condition de performance suivante :

- le taux du résultat brut d'exploitation consolidé de Vallourec (RBE) par rapport au chiffre d'affaires consolidé (CA) de Vallourec pour les exercices 2011, 2012, 2013 et 2014. Si le taux était inférieur à 10 % alors le coefficient était nul et si le taux atteignait 25 % alors le coefficient était de 1, avec une évolution linéaire entre les bornes.

Après application de cette condition, le nombre d'options effectivement en droit d'être exercées par chacun des membres du Directoire s'établit comme suit :

Plan d'option de souscription d'actions du 1er septembre 2011 Membres du Directoire	Philippe Crouzet	Jean-Pierre Michel	Olivier Mallet	Total
Nombre d'options de souscription d'actions attribuées le 1er septembre 2011	33 000	15 000	12 000	60 000
Nombre d'options de souscription d'actions en droit d'être exercées au 1er septembre 2015 en application des conditions de performance	13 200	6 000	4 800	24 000
Pourcentage d'options en droit d'être exercées au 1er septembre 2015 rapporté au nombre d'options de souscription d'actions attribuées initialement le 1er septembre 2011	40 %	40 %	40 %	40 %

À noter : le prix d'exercice des options de souscription d'actions 2011 en droit d'être exercées est de 60,71 €.

Le Conseil de Surveillance considère que les critères de performance applicables aux options de souscription d'actions et actions de performance attribuées aux membres du Directoire sont corrélés à l'évolution sur le moyen et long terme des résultats et de la performance globale du Groupe.

Les membres du Directoire ont l'obligation de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions, (i) le quart des actions de performance qui leur sont attribuées au titre d'un plan, et (ii) l'équivalent en actions Vallourec du quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées. Ils s'engagent, par ailleurs, à ne pas recourir à des instruments de couverture relatifs à l'exercice d'options, à la vente d'actions issues de levées d'options ou à la vente d'actions de performance.

2.3.4.4 Historique des acquisitions passées du Directoire

Actions de performance

Année d'attribution	2009	2010	2011	2012	2013[a]
Année d'acquisition	2011	2012	2013	2014	2016
Nombre de titres attribués au Directoire	17 000	17 000	17 068	17 068	17 068
Nombre et % de titres définitivement acquis par rapport au nombre de titres attribués	**18 321 (soit 107 %)**	**15 640 (soit 92 %)**	**3 208 (soit 18,8 %)**	**2 787 (soit 16,2 %)**	**Non Disponible**

(a) À partir de 2013, les plans d'actions de performance passent en 3+2 (3 années d'acquisition + 2 années de conservation) au lieu de 2+2.

Options de souscription d'action

Années d'attribution	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre maximum d'options attribuées au Directoire	80 000	60 000	60 000	0	60 000
Nombre et % d'options par rapport au nombre maximum d'options attribuées	**53 600 (soit 67 %)**	**29 598 (soit 49,3 %)**	**24 000 (soit 40 %)**	**0**	**Non Disponible**
Prix d'exercice	51,67 €	71,17 €	60,71 €	37 €	46,15 €

2.3.5 Les avantages en nature

En matière d'avantages en nature, les membres du Directoire bénéficient, comme la majorité des cadres dirigeants du Groupe (soit 119 personnes), d'une voiture de fonction.

2.3.6 Les jetons de présence

Les membres du Directoire ne perçoivent aucune rémunération ni jeton de présence au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les filiales directes ou indirectes du groupe Vallourec.

2.3.7 Le régime de retraite supplémentaire

Conformément aux pratiques de marché et afin de fidéliser les cadres dirigeants du Groupe, les membres du Directoire, comme les autres cadres dirigeants du Groupe remplissant les conditions d'éligibilité (soit 37 personnes au 31 décembre 2015), disposent d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies permettant l'amélioration de leur revenu de remplacement à condition qu'ils prennent leur retraite au jour de leur départ du Groupe.

Ce régime, toujours ouvert, n'accorde aucun avantage particulier aux membres du Directoire par rapport aux cadres dirigeants salariés éligibles du Groupe, et s'applique aux bénéficiaires dont la rémunération brute de base (hors part variable et primes exceptionnelles) est supérieure à quatre plafonds annuels de Sécurité sociale pendant une durée consécutive de trois ans. Cet avantage apparaît modéré, la retraite supplémentaire du Groupe étant plafonnée à 20 % du salaire moyen de base des trois dernières années, hors part variable, et limité à quatre plafonds annuels de Sécurité sociale.

Ce dispositif a été approuvé par les Assemblées Générales des 1er juin 2006 (première résolution) et 4 juin 2009 (cinquième résolution).

Les droits potentiels ouverts à titre individuel pour chacun des trois membres du Directoire au 31 décembre 2015 sont les suivants :

Membres du Directoire	Rémunération de référence au 31 décembre 2015	Droits potentiels annuels pour 2015 [(a)]	Cumul des droits potentiels annuels au 31 décembre 2015 [(b)]	Plafond des droits potentiels	Conditions d'ancienneté
Philippe Crouzet	798 000 €	2 %	13,50 %	20 %	36 mois
Jean-Pierre Michel	450 000 €	1,96 %	19,29 %	20 %	36 mois
Olivier Mallet	420 000 €	1,76 %	12,81 %	20 %	36 mois

(a) En pourcentage de la rémunération de référence (rémunération de base hors part variable).

(b) Plafonné à 20 % de la rémunération moyenne de base des trois dernières années, hors part variable et limité à 4 plafonds annuels de la Sécurité sociale.

Les ayants droit peuvent conserver le bénéfice de ce régime supplémentaire si, passé l'âge de 55 ans, ils ne sont pas en mesure de retrouver un emploi après leur départ de l'entreprise à l'initiative de celle-ci.

La rémunération globale des membres du Directoire a été déterminée en tenant compte de l'avantage que représente le bénéfice de ce régime de retraite supplémentaire.

Le régime de retraite supplémentaire du Groupe fait apparaître un taux de remplacement qui reste nettement en deçà de la pratique du marché et ce quel que soit le panel de référence utilisé.

2.3.8 Les dispositifs liés à la cessation des fonctions des membres du Directoire

En 2015, les dispositifs liés à la cessation des fonctions des trois membres du Directoire sont restés inchangés par rapport à 2014 et 2013.

2.3.8.1 Le dispositif lié à la cessation des fonctions de M. Philippe Crouzet, Président du Directoire

Après examen de l'indemnité monétaire de fin de mandat en vigueur depuis l'entrée en fonction de M. Philippe Crouzet le 2 avril 2009, approuvée par l'Assemblée du 4 juin 2009, le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 2 mai 2013, a décidé d'en reconduire les principes en tenant compte de la pratique de marché.

Le même Conseil a également :

- fixé les conditions sous lesquelles M. Philippe Crouzet, en cas de départ, pourra conserver le droit, selon le cas, d'exercer les options de souscription d'actions et/ou de recevoir les actions de performance antérieurement attribuées ; et
- décidé le principe d'une obligation de non-concurrence à la charge de M. Philippe Crouzet.

Indemnité monétaire de fin de mandat de M. Philippe Crouzet

L'indemnité monétaire de fin de mandat de M. Philippe Crouzet ne sera due qu'en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Aucune indemnité ne sera due dans le cas où M. Philippe Crouzet aura la possibilité de faire valoir, à brève échéance, ses droits à la retraite.

Le montant de l'indemnité de fin de mandat sera limité à deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ de M. Philippe Crouzet (ci-après l'« Indemnité Maximum »).

L'indemnité sera calculée sur la base de la rémunération monétaire fixe de M. Philippe Crouzet due au titre de l'exercice précédant la date du départ, majorée de la rémunération monétaire variable cible fixée pour le même exercice (la « Rémunération de Référence ») et ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Son montant dépendra de la réalisation de trois critères de performance appréciée sur les trois derniers exercices sociaux précédant la date du départ de M. Philippe Crouzet (la « Période de Référence »).

La satisfaction de chacun des critères de performance sera affectée d'une note comprise entre un plancher de 0 point et un plafond de 30 points.

- La première condition de performance « C1 » sera assise sur le taux de résultat brut d'exploitation (RBE) exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires de chacun des exercices de la Période de Référence. C1 variera de façon linéaire entre 30 points pour un maximum fixé par le Conseil de Surveillance, sur avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, par référence aux taux de RBE réalisés au cours des trois exercices précédant l'Assemblée Générale du 30 mai 2013, et au moins égal à la moyenne de ces taux ; et 0 point pour un minimum au plus égal au maximum réduit de 6 points de RBE.
- La deuxième condition de performance « C2 » sera assise sur la comparaison entre le résultat brut d'exploitation (RBE) de chacun des exercices de la Période de Référence et le RBE prévu au budget des mêmes exercices, établi par le Directoire et approuvé par le Conseil de Surveillance. C2 variera de façon linéaire entre 0 en cas de RBE réalisé inférieur de 25 % au RBE budgété, et 30 points en cas de RBE réalisé supérieur de 12,5 % au RBE budgété. L'objectif budgétaire est fixé chaque année par le Conseil de Surveillance, sur avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, après examen du budget présenté par le Directoire et examiné préalablement par le Comité Financier et d'Audit.

- La troisième condition de performance « C3 » sera assise sur le pourcentage de la part variable de la rémunération monétaire due à M. Philippe Crouzet au titre de chacun des exercices de la Période de Référence par rapport à la part variable cible de l'exercice considéré. C3 variera de façon linéaire entre 0 et 30 points (et limité à 30) en fonction du pourcentage de la part variable versée par rapport à la part variable cible.

Dans le cas d'un total de C1, C2 et C3 (ci-après le « CP »), en moyenne, sur la Période de Référence, inférieur à 40, aucune indemnité ne sera due. Pour un CP moyen égal à 40 ou 50, l'indemnité sera égale à respectivement 15 ou 18 mois de salaire (1/12e de la Rémunération de Référence), dans la limite de l'Indemnité Maximum. L'indemnité atteindra son maximum, soit 24 mois, dans la limite de l'Indemnité Maximum, pour un CP moyen égal ou supérieur à 80 en moyenne. Elle variera linéairement entre chacun des seuils 40, 50 et 80.

Si le CP du dernier exercice de la Période de Référence est égal à 0, aucune indemnité ne sera due.

Au titre des exercices 2013, 2014 et 2015, le CP s'établirait à respectivement 61, 51 et 0.

Ce dispositif a été approuvé par l'Assemblée Générale du 30 mai 2013 dans sa cinquième résolution.

Selon le dispositif approuvé par l'Assemblée Générale du 30 mai 2013 dans sa vingt-troisième résolution, M. Philippe Crouzet pouvait, sous certaines conditions et sur décision du Conseil de Surveillance, conserver, après son départ, le droit, selon le cas, d'exercer les options de souscription d'actions et/ou de recevoir les actions de performance antérieurement attribuées. À l'occasion du renouvellement de son mandat de Président du Directoire, M. Philippe Crouzet a décidé de renoncer au bénéfice de ce dispositif, qui n'a donc pas été reconduit.

Obligation de non-concurrence à la charge de M. Philippe Crouzet

Compte tenu de l'expertise dans le secteur de l'acier acquise par M. Philippe Crouzet depuis son entrée en fonction le 2 avril 2009, le Conseil de Surveillance a souhaité mettre le Groupe en mesure de protéger son savoir-faire et ses activités en soumettant M. Philippe Crouzet à une obligation conditionnelle de non-concurrence dans l'hypothèse où celui-ci viendrait à quitter le Groupe.

Le Conseil de Surveillance, à son entière discrétion, pourra décider, au moment du départ de M. Philippe Crouzet, d'interdire à celui-ci, pendant une durée de 18 mois suivant la cessation de ses fonctions de Président du Directoire de Vallourec, quelle qu'en soit la raison, de collaborer de quelque manière que ce soit avec une société ou un groupe de sociétés intervenant dans le secteur de l'acier, sans restriction de territorialité.

Si elle venait à être mise en œuvre par le Conseil, cette obligation donnerait lieu au paiement à M. Philippe Crouzet d'une indemnité de non-concurrence égale à 12 mois de rémunérations monétaires fixes et variables brutes, calculés sur la base de la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes versées au cours des deux exercices précédant la date du départ.

Cette somme sera versée par avances mensuelles égales pendant toute la durée d'application de la clause de non-concurrence.

Le cumul de l'indemnité due au titre de l'obligation de non-concurrence, et d'une indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourra, en toute hypothèse, excéder deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ de M. Philippe Crouzet.

Ce dispositif a été approuvé par l'Assemblée Générale du 30 mai 2013 dans sa vingt-quatrième résolution.

2.3.8.2 Les dispositifs liés à la cessation des fonctions de MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, membres du Directoire

Le Conseil de Surveillance, dans sa séance du 11 décembre 2013, a revu le dispositif de départ de MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, membres du Directoire de Vallourec et titulaires d'un contrat de travail avec Vallourec Tubes suspendu pendant la durée de leurs fonctions.

Après avoir (i) pris acte de la renonciation de MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet aux indemnités contractuelles de licenciement prévues dans leurs contrats de travail respectifs conclus avec Vallourec Tubes et susceptibles de leur être dues en cas de rupture de leurs contrats de travail puis (ii) constaté que MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet sont, au titre de leurs contrats de travail, bénéficiaires de plein droit, de la Convention Collective des Cadres et Ingénieurs de la Métallurgie (la « **Convention Collective** ») dont l'application est impérative et s'impose à Vallourec, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Jean-Pierre Michel

Sur la base de son ancienneté dans le groupe Vallourec (37 années), M. Jean-Pierre Michel a droit, en application de la Convention Collective, à une indemnité de licenciement dont le montant est égal, au 31 décembre 2015, à 18 mois de rémunérations fixes et variables en cas de rupture de son contrat de travail pour un motif autre qu'une faute grave, soit un montant théorique de 818 milliers d'euros [1].

(1) Conformément aux dispositions de la Convention Collective, ce montant théorique a été déterminé sur la base :

- de l'ancienneté de M. Jean-Pierre Michel acquise depuis la date de son entrée en fonction, en vertu du contrat de travail en cours, sans que soient exclues les périodes de suspension de ce contrat, soit depuis le 1er septembre 1978 ;

- du taux d'indemnité en vigueur (1/5 de mois par année d'ancienneté pour la tranche de un à sept ans d'ancienneté et 3/5 de mois par année d'ancienneté pour la tranche au-delà de sept ans d'ancienneté), le résultat étant plafonné à une valeur de 18 mois de traitements ;

- de la moyenne mensuelle des appointements ainsi que des avantages et gratifications contractuels, dont M. Jean-Pierre Michel aurait bénéficié au cours des 12 derniers mois en application de son contrat de travail ;

- d'une rémunération fixe et variable cible annuelle de 546 milliers d'euros au titre du contrat de travail.

Olivier Mallet

Sur la base de son ancienneté dans le groupe Vallourec (7,5 années), M. Olivier Mallet a droit, en application de la Convention Collective, à une indemnité de licenciement dont le montant est égal, au 31 décembre 2015, à un peu plus d'un mois de rémunérations fixe et variable en cas de rupture de son contrat de travail pour un motif autre qu'une faute grave, soit un montant théorique de 61 milliers d'euros [(1)].

Compte tenu de cette situation, le Conseil de Surveillance a décidé que M. Olivier Mallet pourra en outre bénéficier d'une indemnité de fin de mandat, en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie. Cette indemnité ne sera pas due dans le cas où M. Olivier Mallet aura la possibilité de faire valoir, à brève échéance, ses droits à la retraite.

Le montant de l'indemnité de fin de mandat sera limité à deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ de M. Olivier Mallet (ci-après l'« Indemnité Maximum »).

L'indemnité sera calculée sur la base de la rémunération monétaire fixe de M. Olivier Mallet due au titre de l'exercice précédant la date du départ, majorée de la rémunération monétaire variable cible fixée pour le même exercice (la « Rémunération de Référence ») et ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Son montant dépendra de la réalisation de trois critères de performance appréciée sur les trois derniers exercices sociaux précédant la date du départ de M. Olivier Mallet (la « Période de Référence »).

La satisfaction de chacun des critères de performance sera affectée d'une note comprise entre un plancher de 0 point et un plafond de 30 points.

- La première condition de performance « C1 » sera assise sur le taux de résultat brut d'exploitation (RBE) exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires de chacun des exercices de la Période de Référence. C1 variera de façon linéaire entre 30 points pour un maximum fixé par le Conseil de Surveillance, sur avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, par référence aux taux de RBE réalisés au cours des trois exercices précédant l'Assemblée Générale 2014 et au moins égal à la moyenne de ces taux ; et 0 point pour un minimum au plus égal au maximum réduit de 6 points de RBE.
- La deuxième condition de performance « C2 » sera assise sur la comparaison entre le résultat brut d'exploitation (RBE) de chacun des exercices de la Période de Référence et le RBE prévu au budget des mêmes exercices, établi par le Directoire et approuvé par le Conseil de Surveillance. C2 variera de façon linéaire entre 0 en cas de RBE réalisé inférieur de 25 % au RBE budgété, et 30 points en cas de RBE réalisé supérieur de 12,5 % au RBE budgété. L'objectif budgétaire est fixé chaque année par le Conseil de Surveillance, sur avis du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, après examen du budget présenté par le Directoire et examiné préalablement par le Comité Financier et d'Audit.
- La troisième condition de performance « C3 » sera assise sur le pourcentage de la part variable de la rémunération monétaire due à M. Olivier Mallet au titre de chacun des exercices de la Période de Référence par rapport à la part variable cible de l'exercice considéré. C3 variera de façon linéaire entre 0 et 30 point(s) (et limité à 30) en fonction du pourcentage de la part variable versée par rapport à la part variable cible.

Dans le cas d'un total de C1, C2 et C3 (ci-après le « CP »), en moyenne, sur la Période de Référence, inférieur à 40, aucune indemnité ne sera due. Pour un CP moyen égal à 40 ou 50, l'indemnité sera égale à respectivement 15 ou 18 mois de salaire (1/12e de la Rémunération de Référence), dans la limite de l'Indemnité Maximum. L'indemnité atteindra son maximum, soit 24 mois, dans la limite de l'Indemnité Maximum, pour un CP moyen égal ou supérieur à 80 en moyenne. Elle variera linéairement entre chacun des seuils 40, 50 et 80.

Si le CP du dernier exercice de la Période de Référence est égal à 0, aucune indemnité ne sera due.

Au titre des exercices 2013, 2014 et 2015, le CP s'établirait à respectivement 69, 60 et 23.

Le cumul de l'indemnité due au titre de la Convention Collective, et de l'indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourra, en toute hypothèse, excéder deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ de M. Olivier Mallet.

Ce dispositif a été approuvé par l'Assemblée Générale du 28 mai 2014 dans sa cinquième résolution.

(1) Conformément aux dispositions de la Convention Collective, ce montant théorique a été déterminé sur la base :

- de l'ancienneté de M. Olivier Mallet acquise depuis la date de son entrée en fonction, en vertu du contrat de travail en cours, sans que soient exclues les périodes de suspension de ce contrat, soit depuis juillet 2008 ;

- du taux d'indemnité en vigueur (1/5 de mois par année d'ancienneté pour la tranche de un à sept ans d'ancienneté et 3/5 de mois par année d'ancienneté pour la tranche au-delà de sept ans d'ancienneté), le résultat étant plafonné à une valeur de 18 mois de traitements ;

- de la moyenne mensuelle des appointements ainsi que des avantages et gratifications contractuels, dont M. Olivier Mallet aurait bénéficié au cours des 12 derniers mois en application de son contrat de travail ;

- d'une rémunération fixe et variable cible annuelle de 431 milliers d'euros au titre du contrat de travail.

3. Les rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à chacun des trois membres du Directoire

3.1 LES RÉMUNÉRATIONS DUES OU ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015 À M. PHILIPPE CROUZET

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Valeur soumise au vote consultatif	Présentation
Rémunération fixe	798 000 €	Inchangée depuis 2014
Rémunération variable annuelle	0 €	M. Philippe Crouzet ayant renoncé à la part variable annuelle de sa rémunération pour 2015, le montant ci-contre est nul.
Rémunération variable différée	NA	Il n'existe aucune rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Il n'existe aucune rémunération exceptionnelle.
Instruments de fonds propres d'incitation à long terme	0 €	M. Philippe Crouzet ayant renoncé aux 18 100 options attribuées au titre de 2015, le montant ci-contre est nul.
	0 €	M. Philippe Crouzet ayant renoncé aux 13 770 actions de performance attribuées au titre de 2015 le montant ci-contre est nul.
Jetons de présence	NA	M. Philippe Crouzet ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats sociaux exercés au sein du groupe Vallourec.
Valorisation des avantages de toute nature	4 404 € [(a)]	Voiture

(a) La valeur comptable s'établit à 12 530 €.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Valeur soumise au vote	Présentation
Indemnité de départ	0 €	Cette indemnité de départ a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 2 mai 2013 et approuvée par l'Assemblée Générale du 30 mai 2013, dans sa cinquième résolution, conformément à la procédure des conventions réglementées. Cf. paragraphe 2.3.8.1 du présent rapport pour une description du régime de l'indemnité de départ.
Maintien du droit d'exercer les options ou de recevoir les actions de performance attribuées antérieurement au départ	0 €	Cette faculté a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 2 mai 2013 et approuvée par l'Assemblée Générale du 30 mai 2013, dans sa vingt-troisième résolution, conformément à la procédure des conventions réglementées. Cf. paragraphe 2.3.8.1 du présent rapport pour une description des conditions sous lesquelles cette faculté pourrait être exercée.
Indemnité de non-concurrence	0 €	Cette indemnité de non-concurrence a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 2 mai 2013 et approuvée par l'Assemblée Générale du 30 mai 2013, dans sa vingt-quatrième résolution, conformément à la procédure des conventions réglementées. Cf. paragraphe 2.3.8.1 du présent rapport pour une description du régime de l'indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	0 €	Ce régime a été autorisé par le Conseil de Surveillance, dans ses séances des 14 septembre 2005 et 7 mai 2008, et approuvé par l'Assemblée Générale réunie respectivement les 1er juin 2006 (première résolution) et 4 juin 2009 (cinquième résolution), conformément à la procédure des conventions réglementées. Cf. paragraphe 2.3.7 du présent rapport pour une description du régime de retraite supplémentaire.

3.2 LES RÉMUNÉRATIONS DUES OU ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015 À M. JEAN-PIERRE MICHEL

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Valeur soumise au vote consultatif	Présentation
Rémunération fixe	450 000 €	Inchangée depuis 2012
Rémunération variable annuelle	232 239 €	Cf. paragraphe 2.3.3 du présent rapport pour une description de la rémunération variable annuelle.
Rémunération variable différée	NA	Il n'existe aucune rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Il n'existe aucune rémunération exceptionnelle.
Instruments de fonds propres d'incitation à long terme	Options = 45 900 € (valorisation comptable pour une performance à la cible)	8 500 options attribuées, pour une performance à la cible soit 0,006 % du capital social au 31 décembre 2015. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 23 février 2015, dans le cadre de la dix-neuvième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2014. Cf. paragraphe 2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces options.
	Actions = 137 505 € (valorisation comptable pour une performance à la cible)	6 480 actions de performance attribuées pour une performance à la cible, soit 0,005 % du capital social au 31 décembre 2015. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 23 février 2015, dans le cadre de la vingtième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2014. Cf. paragraphe 2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces actions de performance.
Jetons de présence	NA	M. Jean-Pierre Michel ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats sociaux exercés au sein du groupe Vallourec.
Valorisation des avantages de toute nature	5 012 € [(a)]	Voiture

(a) La valeur comptable s'établit à 14 537 €.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Valeur soumise au vote	Présentation
Indemnité de départ	NA	Il n'existe aucune indemnité de départ. Cf. paragraphe 2.3.8.2 du présent rapport pour une description du dispositif lié à la cessation des fonctions de M. Jean-Pierre Michel.
Indemnité de non-concurrence	NA	Il n'existe aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	0 €	Ce régime a été autorisé par le Conseil de Surveillance, dans ses séances des 14 septembre 2005 et 7 mai 2008, et approuvé par l'Assemblée Générale réunie respectivement les 1er juin 2006 (première résolution) et 4 juin 2009 (cinquième résolution), conformément à la procédure des conventions réglementées. Cf. paragraphe 2.3.7 du présent rapport pour une description du régime de retraite supplémentaire.

3.3 LES RÉMUNÉRATIONS DUES OU ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015 À M. OLIVIER MALLET

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Valeur soumise au vote consultatif	Présentation
Rémunération fixe	420 000 €	Inchangée depuis 2014
Rémunération variable annuelle	245 107 €	Cf. paragraphe 2.3.3 du présent rapport pour une description de la rémunération variable annuelle.
Rémunération variable différée	NA	Il n'existe aucune rémunération variable différée.
Rémunération exceptionnelle	NA	Il n'existe aucune rémunération exceptionnelle.
Instruments de fonds propres d'incitation à long terme	Options = 45 900 € (valorisation comptable pour une performance à la cible)	8 500 options attribuées pour une performance à la cible, soit 0,006 % du capital social au 31 décembre 2015. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 23 février 2015, dans le cadre de la dix-neuvième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2014. Cf. paragraphe 2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces options.
	Actions = 137 505 € (valorisation comptable pour une performance à la cible)	6 480 actions de performance attribuées pour une performance à la cible, soit 0,005 % du capital social au 31 décembre 2015. Cette attribution a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 23 février 2015, dans le cadre de la vingtième résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2014. Cf. paragraphe 2.3.4 du présent rapport pour une description des conditions de ces actions de performance.
Jetons de présence	NA	M. Olivier Mallet ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats sociaux exercés au sein du groupe Vallourec.
Valorisation des avantages de toute nature	5 400 € [(a)]	Voiture

(a) La valeur comptable s'établit à 15 668 €.

Éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos qui font ou ont fait l'objet d'un vote par l'Assemblée Générale au titre de la procédure des conventions et engagements réglementés	Valeur soumise au vote	Présentation
Indemnité de départ	0 €	Cette indemnité de départ a été autorisée par le Conseil de Surveillance du 11 décembre 2013 et approuvée par l'Assemblée Générale du 28 mai 2014, dans sa cinquième résolution, conformément à la procédure des conventions réglementées. Cf. paragraphe 2.3.8.2 du présent rapport pour une description du régime de l'indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	NA	Il n'existe aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	0 €	Ce régime a été autorisé par le Conseil de Surveillance, dans ses séances des 14 septembre 2005 et 7 mai 2008, et approuvé par l'Assemblée Générale réunie respectivement les 1er juin 2006 (première résolution) et 4 juin 2009 (cinquième résolution), conformément à la procédure des conventions réglementées. Cf. paragraphe 2.3.7 du présent rapport pour une description du régime de retraite supplémentaire.

Le Conseil de Surveillance

Annexe 3 – Respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF

Le tableau ci-après synthétise les recommandations du Code AFEP-MEDEF que Vallourec a choisi de ne pas appliquer et les explications circonstanciées y afférentes.

Recommandations du Code AFEP-MEDEF (novembre 2015)	Applications par la société Vallourec
Le paragraphe 23.2.4 Code AFEP-MEDEF préconise de « *conditionner, suivant des modalités fixées par le Conseil et rendues publiques à leur attribution, les actions de performance attribuées aux dirigeants mandataires sociaux à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées* ».	Si les attributions d'actions de performance aux membres du Directoire sont soumises à des conditions de performance exigeantes et de présence ainsi qu'à des obligations de conservation, elles ne sont en revanche pas conditionnées à l'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions attribuées. Compte tenu du nombre significatif d'actions Vallourec déjà détenues par les membres du Directoire, ainsi que des obligations contraignantes de conservation d'actions provenant tant de la levée des options que de l'acquisition définitive des actions de performance, Vallourec estime qu'il n'est pas souhaitable de contraindre les membres du Directoire à acheter d'autres actions sur leurs propres deniers et à constituer un patrimoine mobilier composé quasi-exclusivement d'actions Vallourec.
Le paragraphe 23.2.6 du Code AFEP-MEDEF préconise que les régimes de retraite supplémentaires des mandataires sociaux satisfassent plusieurs conditions dont notamment que « *le bénéficiaire soit mandataire social ou salarié de l'entreprise lorsqu'il fait valoir ses droits à la retraite en application des règles en vigueur* ».	Le régime de retraite supplémentaire des membres du Directoire satisfait l'ensemble des conditions recommandées par le Code AFEP-MEDEF sous réserve de celle relative à la condition de présence dans l'entreprise au moment où le bénéficiaire fait valoir ses droits à la retraite, le plan de retraite supplémentaire du Groupe prévoyant que les ayants droit peuvent conserver le bénéfice si, passé l'âge de 55 ans, ils ne sont pas en mesure de retrouver un emploi après leur départ de l'entreprise à l'initiative de celle-ci. Vallourec considère que ce régime reste conditionné à l'achèvement de la carrière dans l'entreprise dans la mesure où il suppose une absence de reprise d'activité après le départ de l'entreprise. Par ailleurs, compte tenu de l'ancienneté de certains bénéficiaires de ce plan et notamment ceux ayant effectué la totalité de leur carrière au sein du Groupe, il serait injustifié de leur en faire perdre le bénéfice du seul fait d'un départ subi.
Le paragraphe 16.2.1 du Code AFEP-MEDEF préconise que les délais d'examen des comptes par le Comité d'Audit soient suffisants (au minimum deux jours avant l'examen par le Conseil).	Compte tenu de la présence, au sein du Comité Financier et d'Audit, de membres se déplaçant de l'étranger, la réunion du Comité appelée à examiner les comptes du 1er semestre s'est tenue la veille de la réunion du Conseil, et non deux jours avant comme recommandé par le Code AFEP-MEDEF. Toutefois, l'envoi systématique aux membres du Comité d'un dossier complet comportant notamment les comptes six jours avant la date de la réunion permet aux membres du Comité de disposer d'un délai d'examen des comptes raisonnable.
Le paragraphe 21.1. du Code AFEP-MEDEF préconise que le mode de répartition de la rémunération des membres du Conseil « *[tienne] compte, selon les modalités que [le Conseil] définit, de la participation effective des [membres] au conseil et dans les comités, et donc [comporte] une part variable prépondérante* ».	Depuis le 1er janvier 2014, la structure de la rémunération de la Présidente du Conseil de Surveillance ne comporte plus de part variable prenant en compte d'éventuelles variations liées à l'assiduité. En effet, l'ensemble des composantes de sa rémunération qui prévalaient jusqu'à fin 2013 (jetons de présence et rémunération annuelle fixe) ont été agrégées pour ne donner lieu qu'à une rémunération annuelle fixe. Le Conseil de Surveillance considère que ce mode de rémunération est raisonnable et cohérent dans la mesure où la Présidente du Conseil de Surveillance exerce des fonctions et des diligences qui excèdent très largement la simple participation aux réunions du Conseil de Surveillance et des Comités. À toutes fins utiles, il est néanmoins souligné qu'en 2015, la Présidente du Conseil de Surveillance a été présente à toutes les réunions du Conseil de Surveillance et du Comité Stratégique ainsi qu'à la majorité des réunions du Comité Financier et d'Audit (alors même qu'elle n'est plus membre de ce dernier Comité depuis le 28 mai 2014).

Annexe 4 – Récapitulatif des déclarations individuelles relatives aux opérations sur les titres Vallourec réalisées par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, au cours de l'exercice 2015

Déclarant	Instruments financiers	Nature de l'opération	Date de l'opération	Date de réception de la déclaration	Lieu de l'opération	Prix unitaire *(en euros)*	Montant de l'opération *(en euros)*
Pierre Pringuet, Membre du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	05/03/2015	06/03/2015	Euronext Paris	22,352	22 352
Henri Poupart-Lafarge, Membre du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	22/12/2014	16/03/2015	Euronext Paris	22,705	7 991,25
Philippe Altuzarra, Membre du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	05/10/2015	07/10/2015	Euronext Paris	8,783	8 783
Maria Pilar Albiac-Murillo, Membre du Conseil de Surveillance	Actions	Acquisition	06/08/2015	03/11/2015	Euronext Paris	13,37	6 685

8

Accords stratégiques annoncés le 1er février 2016

8.1 Accords relatifs au Brésil conclus avec NSSMC 300

8.1.1 Contrat-cadre *(Framework Agreement)* 300

8.1.2 Pacte d'actionnaire *(Joint Venture Agreement)* 300

8.2 Accords industriels conclus avec NSSMC 301

8.2.1 Contrat d'approvisionnement 301

8.2.2 Contrat de Recherche et Développement 301

8.3 Accord lié à l'acquisition d'une participation supplémentaire dans Tianda Oil Pipe 301

8.4 Accords conclus avec NSSMC et Bpifrance dans le cadre de la recapitalisation de la Société 302

8.4.1 Contrats de souscription 302

8.4.2 ORA 302

8.4.3 Engagement de souscription dans le cadre de l'Augmentation de Capital 303

8.4.4 Pactes d'actionnaire 303

Le Groupe a annoncé le 1er février 2016 la mise en place d'initiatives stratégiques majeures pour transformer son organisation opérationnelle, améliorer sa compétitivité à court et long termes et renforcer sa structure financière pour sécuriser sa croissance à long terme et la création de valeur au profit de ses actionnaires (pour une description de ces initiatives stratégiques, voir la section 3.4.3 du présent Document de référence). La mise en place de ces initiatives stratégiques se traduit notamment par la conclusion d'accords renforçant les relations entre le Groupe et NSSMC, le lancement d'une émission d'obligations remboursables en actions, réservée à NSSMC et Bpifrance, et par une augmentation de capital.

Les principales opérations mises en place dans le cadre de ces initiatives stratégiques sont les suivantes :

- l'apport de la quasi-totalité des actifs et passifs de Vallourec Tubos do Brasil (filiale détenue à 100 % par le Groupe) à Vallourec & Sumitomo Tubos do Brasil (VSB) (qui a vocation à être renommée « Vallourec Soluções Tubulares do Brasil »), société actuellement détenue à 56 % par le Groupe, 40,4 % par NSSMC et Nippon Steel and Sumikin Tubos do Brasil (NSTB) et 3,6 % par Sumitomo Corporation ; à l'issue de ces opérations de réorganisation, VSB serait détenue à 84,6 % par le Groupe, 15 % par NSSMC et NSTB et 0,4 % par Sumitomo Corporation ;
- la conclusion d'accords industriels pour renforcer les relations entre le Groupe et NSSMC, notamment par la conclusion d'un contrat d'approvisionnement au Brésil et d'un addendum à l'actuel contrat de recherche et développement existant entre les deux groupes ;
- l'acquisition par le Groupe de 50,61 % supplémentaires de la société chinoise Tianda Oil Pipe (TOP), productrice de tubes sans soudure, dont le Groupe détenait 19,45 %, suivie d'une offre publique d'achat portant sur le solde du capital de TOP ;
- la conclusion d'accords de souscription et de pactes d'actionnaire avec NSSMC et Bpifrance dans le cadre de l'augmentation de leur participation à hauteur de 15 % du capital de la Société chacune via la combinaison (i) d'une émission d'obligations remboursables en actions (ORA) réservée à Bpifrance et NSSMC et (ii) d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires faisant l'objet d'un contrat de garantie avec un syndicat bancaire (l'« Augmentation de Capital »).

La présente section a pour objet de décrire ces différents accords.

8.1 Accords relatifs au Brésil conclus avec NSSMC

8.1.1 Contrat-cadre *(Framework Agreement)*

Le contrat-cadre, conclu entre Vallourec Tubes, Vallourec Tubos do Brasil, NSSMC, NSTB, Sumitomo Corporation et VSB, a pour objet essentiel de décrire les opérations de réorganisation de VSB, qui comprendront l'apport de la quasi-totalité des actifs et passifs de Vallourec Tubos do Brasil à VSB, le changement de forme sociale de VSB et la réalisation d'une augmentation de capital de VSB au profit de Vallourec Tubos do Brasil (en rémunération des apports) et de NSTB.

La réalisation définitive de ces opérations de réorganisation est soumise à la réalisation de diverses conditions suspensives et notamment à l'obtention de l'autorisation nécessaire de la part de l'autorité de la concurrence compétente et à la condition que l'émission des ORA et l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription soient approuvées par l'Assemblée Générale des actionnaires de Vallourec prévue le 6 avril 2016.

8.1.2 Pacte d'actionnaire *(Joint Venture Agreement)*

Depuis 2007, Vallourec Tubes et NSSMC sont liées par un pacte d'actionnaire organisant leurs relations au sein de VSB. Dans le cadre de la réorganisation de VSB et afin de tenir compte de la nouvelle structure actionnariale devant résulter de cette réorganisation, un nouveau pacte d'actionnaire (destiné à remplacer celui de 2007) a été conclu le 1er février 2016 entre Vallourec Tubes, Vallourec Tubos do Brasil, NSSMC, NSTB, Sumitomo Corporation et VSB.

Ce pacte, qui n'entrerait en vigueur qu'à compter de la réalisation définitive des opérations de réorganisation prévues par le contrat-cadre, aurait une durée initiale de trente ans à compter de son entrée en vigueur, sous réserve de renouvellement ultérieur.

Il prévoit notamment :

- les règles de fonctionnement des différents organes de gestion, ainsi que des droits de veto en faveur de NSSMC pour certaines décisions importantes devant être prises par le Conseil d'Administration ou l'Assemblée Générale des actionnaires de VSB (par exemple, des dépenses en capital au-delà d'un certain montant total annuel, la vente de certains équipements importants, la cessation permanente ou la suspension pendant une certaine durée des opérations de l'usine de Jeceaba, la fusion ou la scission de VSB ou encore l'augmentation de son capital social) ;
- des droits de première offre *(right of first offer)* réciproques, ainsi qu'un mécanisme classique de *tag-along* et *drag along,* usuels dans ce genre d'accord ;
- des options d'achat *(calls)* et des options de vente *(puts)* sur les actions VSB exerçables respectivement par Vallourec Tubes et par NSSMC en cas de survenance de certains événements. Ces options pourront être exercées au prix de marché desdites actions (ce prix devant être déterminé par une banque d'investissement à défaut d'accord des parties) ou, dans certains cas, à un prix de marché assorti d'une décote ou d'une prime. Ainsi, en cas de violation matérielle du pacte par NSSMC, NSTB ou Sumitomo Corporation ou du contrat d'approvisionnement par NSSMC, Vallourec Tubes disposera d'une option d'achat à un prix de marché minoré d'une décote, et en cas de violation matérielle du pacte par Vallourec

Tubes ou Vallourec Tubos do Brasil, NSSMC disposera d'une option de vente à un prix de marché majoré d'une prime ;

- qu'en cas de changement de contrôle de Vallourec Tubes, Vallourec Tubos do Brasil ou de l'entité contrôlante, NSSMC disposera d'une option d'achat portant sur l'usine de Jeceaba, exerçable à un prix de marché (déterminé conformément aux précisions ci-avant) ;
- qu'en cas de changement de contrôle de NSSMC, NSTB ou de l'entité contrôlante, Vallourec Tubes disposera d'une option d'achat portant sur les actions VSB détenues par NSSMC, NSTB et Sumitomo Corporation, exerçable à un prix de marché (déterminé conformément aux précisions ci-avant).

8.2 Accords industriels conclus avec NSSMC

8.2.1 Contrat d'approvisionnement

Depuis 2011, Vallourec Tubes et NSSMC sont parties à un contrat d'approvisionnement de tubes avec VSB. Dans le cadre de la réorganisation de VSB, un nouveau contrat d'approvisionnement, destiné à remplacer celui de 2011, a été conclu le 1er février 2016 entre Vallourec Tubes, NSSMC et VSB, par lequel VSB s'engage à livrer, et NSSMC s'engage à acheter, un certain pourcentage de la capacité annuelle de production de tubes de l'usine de Jeceaba (environ 300 000 tonnes lorsque l'usine tourne à pleine capacité) (l'« Engagement Annuel de Capacité »).

Ce contrat, qui n'entrerait en vigueur qu'à compter de la réalisation définitive des opérations de réorganisation prévues par le contrat-cadre visé au paragraphe 8.1.1 ci-avant, aurait une durée alignée sur celle du pacte d'actionnaire.

Le contrat d'approvisionnement prévoit également le droit pour NSSMC de résilier ledit contrat sous certaines conditions.

Spécifiquement, le contrat d'approvisionnement prévoit la faculté pour NSSMC de résilier ledit contrat avec effet immédiat si l'Engagement Annuel de Capacité venait à être inférieur à un certain niveau pendant trois années consécutives, sous certaines conditions. Cette faculté ne pourrait toutefois pas être exercée par NSSMC avant la cinquième année suivant la date d'entrée en vigueur effective du contrat d'approvisionnement.

Par ailleurs, le contrat d'approvisionnement prévoit la faculté pour NSSMC de réduire progressivement son Engagement Annuel de Capacité, sous certaines conditions. L'exercice de cette option ne pourrait intervenir avant la cinquième année suivant la date d'entrée en vigueur effective du contrat d'approvisionnement et permettrait à NSSMC d'être délié de tout engagement d'achat à l'expiration d'une période minimale de six ans à compter de l'exercice.

8.2.2 Contrat de Recherche et Développement

NSSMC et Vallourec Mannesmann Oil & Gas France (devenu Vallourec Oil & Gas France) ont conclu le 1er avril 2007 un accord de Recherche et Développement (le « Contrat de R&D ») dans le cadre de leur collaboration industrielle. Les parties ont décidé de renforcer ce partenariat en concluant le 1er février 2016 un addendum au Contrat de R&D afin d'améliorer l'efficacité de l'organisation et de la mise en œuvre de leur recherche et développement commune dans le cadre du développement des joints VAM®, au travers notamment d'un comité technique *(Technical, Industrialization, and Services Committee)* et d'une meilleure organisation de la coopération pour chaque programme important de Recherche et Développement. Un avenant au Contrat de R&D a également été conclu le 1er février 2016, prévoyant la suspension du droit de résiliation unilatérale de chaque partie dans le cas où l'objet du Contrat de R&D n'est pas atteint jusqu'au 31 décembre 2016 ou, si cette date est antérieure, jusqu'à la date de souscription des ORA par NSSMC.

8.3 Accord lié à l'acquisition d'une participation supplémentaire dans Tianda Oil Pipe

Le 29 janvier 2016, le Groupe a signé un accord en vue de l'augmentation de sa participation à hauteur d'environ 70,07 % du capital de Tianda Oil Pipe Company Limited (TOP), un fabricant chinois de tubes sans soudure coté à la Bourse de Hong Kong. Le Groupe détenait, depuis le 1er avril 2011, 19,45 % du capital de TOP (sous la forme de *H shares* ; le capital de TOP étant composé de *domestic shares*, détenues par des entités du groupe de TOP et de *H shares*) et avait conclu, concomitamment à cette prise de participation, un pacte d'actionnaire avec les principaux actionnaires de TOP aux termes duquel Vallourec disposait d'une option d'achat portant sur un nombre d'actions TOP lui permettant d'accroître sa participation dans TOP à hauteur d'au moins 50,6 % (soit l'intégralité des *domestic shares* de TOP) dans l'hypothèse où la réglementation chinoise serait modifiée et autoriserait des sociétés étrangères à contrôler des sociétés chinoises dans ce secteur d'activité. L'acquisition de cette participation supplémentaire a été conclue sous réserve de certaines

conditions, notamment l'obtention d'autorisations des autorités locales administratives et de la concurrence. L'accord prévoit également le versement d'un dividende par TOP sur la base de son actionnariat actuel avant la réalisation de l'acquisition.

L'accord (i) pourra être résilié en l'absence d'autorisation de l'opération par le ministre du Commerce de la république populaire de Chine dans les douze mois suivant la signature de l'accord et après consultation préalable des parties, (ii) pourra être résilié en cas de survenance d'un événement de force majeure pendant une période continue de douze mois, et (iii) sera automatiquement résilié le 1er février 2017 en cas de non-obtention de la *business licence* délivrée par l'administration de l'industrie et du commerce chinoise au plus tard le 31 janvier 2017.

Sous réserve de ces autorisations et conformément au Code des fusions et acquisitions de Hong Kong *(Hong Kong Code on Takeovers and Mergers),* Vallourec lancerait, à la suite de l'acquisition de cette participation supplémentaire, une offre publique en vue d'acquérir le reste du capital de TOP. Le montant maximum de la transaction, comprenant cette offre publique, serait de 175 millions de dollars US.

8.4 Accords conclus avec NSSMC et Bpifrance dans le cadre de la recapitalisation de la Société

8.4.1 Contrats de souscription

Dans le cadre de l'opération de recapitalisation de la Société, Bpifrance et NSSMC se sont engagées à souscrire à l'Augmentation de Capital et à l'émission des ORA pour un montant leur permettant de détenir une participation de 15 % du capital de la Société chacune, sur une base diluée, après réalisation de l'Augmentation de Capital et le remboursement de la totalité des ORA. NSSMC augmentera sa participation intégralement par souscription à l'émission d'ORA, et Bpifrance pourra acheter des actions sur le marché avant l'Augmentation de Capital.

Ces engagements ont été pris sous réserve (i) de l'approbation par l'Assemblée Générale prévue le 6 avril 2016 des résolutions relatives à ces deux opérations, (ii) de la décision du Directoire, autorisée par le Conseil de Surveillance, de réaliser ces opérations, (iii) du règlement-livraison de l'Augmentation de Capital avant le 31 décembre 2016 pour NSSMC et le 29 juillet 2016 pour Bpifrance (étant précisé que Bpifrance fera ses meilleurs efforts pour soumettre dès que possible à l'approbation de ses organes de direction l'extension de cette date au 31 décembre 2016) et (iv) que le montant brut de ces opérations représente entre 800 millions et un milliard d'euros.

Les ORA, dont l'émission est soumise à la réalisation de l'Augmentation de Capital, seront émises à la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital. Elles ne seront pas admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris et revêtiront exclusivement la forme nominative. Les ORA ne produiront pas d'intérêts et ne seront pas remboursables en numéraire.

L'émission des ORA sera composée de deux tranches (ORA de Tranche A et ORA de Tranche B), calibrées afin que NSSMC et Bpifrance détiennent chacun 15 % du capital de la Société, sur une base diluée, après réalisation de l'Augmentation de Capital et après le remboursement de la totalité des ORA. Le prix d'émission des ORA de Tranche A et des ORA de Tranche B sera égal à leur valeur nominale. La valeur nominale unitaire des ORA de Tranche A s'élèvera à 99 euros et le ratio de remboursement des ORA de Tranche A sera égal à neuf actions pour une ORA (soit un prix de référence des actions sous-jacentes de 11 euros par action). La valeur nominale unitaire des ORA de Tranche B s'élèvera au prix de souscription par action dans le cadre de l'Augmentation de Capital, et le ratio de remboursement des ORA de Tranche B sera égal à une action pour une ORA. Les ORA et leurs modalités de remboursement seront soumises aux cas d'ajustements usuels.

8.4.2 ORA

Les ORA seront automatiquement remboursées en actions ordinaires de la Société (i) en cas d'obtention des autorisations de l'Autorité brésilienne de la concurrence et (ii) à la date la plus proche entre (a) le dernier jour du 24e mois suivant leur date d'émission et (b) huit jours ouvrés précédant la date de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

En l'absence d'autorisation à la date de maturité de l'autorité brésilienne de la concurrence, (i) les ORA détenues par NSSMC seront converties afin que cette dernière détienne un pourcentage de détention égal au seuil le plus bas entre 4,99 % du capital ou des droits de vote de Vallourec et celui jugé acceptable par l'Autorité brésilienne de la concurrence (le « Seuil »), l'excédent étant obligatoirement transféré à un prestataire de services d'investissement chargé de procéder au remboursement des ORA et à la cession des actions sous-jacentes, et (ii) les ORA détenues par Bpifrance, au-delà de la somme du Seuil correspondant aux actions sous-jacentes et de la participation de Bpifrance avant remboursement des ORA, seront transférées à un prestataire de services d'investissement chargé de procéder au remboursement des ORA et à la cession des actions sous-jacentes.

Les ORA pourront également être remboursées en tout ou partie en cas de dérogation de la part de l'Autorité brésilienne de la concurrence en cas (i) d'offre publique, (ii) de procédure collective, (iii) de transfert d'une partie significative des actifs du Groupe (représentant plus de 25 % du chiffre d'affaires consolidé ou des actifs consolidés du Groupe) et (iv) de modification des statuts de la Société affectant les droits des porteurs d'ORA ou des titulaires d'actions sous-jacentes.

Le remboursement en actions des ORA se fera en actions nouvelles de la Société, de même catégorie que les actions existantes de la Société et qui feront l'objet d'une admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

8.4.3 Engagement de souscription dans le cadre de l'Augmentation de Capital

Bpifrance et NSSMC se sont engagées à souscrire à titre irréductible à l'Augmentation de Capital, à hauteur de la totalité des droits qu'elles détiendront à la date du détachement des droits préférentiels de souscription.

8.4.4 Pactes d'actionnaire

La Société a conclu deux pactes d'actionnaire avec Bpifrance et NSSMC, destinés à encadrer les participations de Bpifrance et NSSMC, devant représenter 15 % du capital de Vallourec chacune après la réalisation du remboursement des ORA en actions ordinaires et de l'Augmentation de Capital. Ces pactes d'actionnaire ont été conclus le 1er février 2016 pour une durée de quinze ans à compter de cette date et pourront être prolongés par périodes successives de cinq ans, chaque partie ayant la possibilité de résilier le pacte par notification écrite adressée à l'autre partie au moins six mois avant la date d'échéance.

Un descriptif des principales dispositions de ces pactes d'actionnaire figure dans les déclarations communiquées à l'Autorité des Marchés Financiers au titre de la publicité des conventions conclues entre actionnaires, prévue par l'article L. 233-11 du Code de commerce, disponibles sur le site internet http://www.amf-france.org/.

8.4.4.1 Pacte d'actionnaire conclu avec Bpifrance

Engagements de vote en faveur de la recapitalisation de la Société : Bpifrance s'engage à voter (i) lors de l'Assemblée Générale prévue le 6 avril 2016 en faveur de l'Augmentation de Capital et de l'émission d'ORA réservée à NSSMC, ainsi que (ii) lors de l'Assemblée Générale se prononçant sur la nomination du représentant de NSSMC au Conseil de Surveillance de la Société, en faveur de cette nomination, si une telle résolution est présentée à la suite du remboursement par NSSMC des ORA.

Gouvernance : Le pacte d'actionnaire prévoit que Bpifrance dispose d'un droit de demander la nomination (et, le cas échéant, le renouvellement) d'un représentant au Conseil de Surveillance de la Société lors de l'Assemblée Générale prévue le 6 avril 2016, sous condition de détention de plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société. La Société s'engage à proposer et à recommander à l'Assemblée Générale prévue le 6 avril 2016 la candidature d'un représentant de Bpifrance en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

Engagements relatifs aux ORA *(bonds lock-up)* : Le pacte d'actionnaire prévoit un engagement de conservation des ORA *(lock-up)* pendant un délai de douze mois à compter de l'émission par la Société des ORA, sauf en cas d'offre publique ou de non-obtention de l'autorisation de la part de l'Autorité brésilienne de la concurrence. À l'expiration de cet engagement de conservation ou en cas de survenance d'une exception à celui-ci, le pacte d'actionnaire prévoit des restrictions relatives aux transferts des ORA, qui pourront être transférées, sous certaines conditions, à un prestataire de services d'investissement sélectionné par Bpifrance et dont la Société aura été préalablement informée, chargé de procéder au remboursement des ORA en actions et à la cession des actions sous-jacentes, ou à un tiers. Ces restrictions applicables aux transferts des ORA ne sont pas applicables en cas d'offre publique.

Engagements relatifs aux actions ordinaires *(shares lock-up)* : À compter du 1er février 2016 et jusqu'à l'expiration d'un délai de douze mois à compter de l'Assemblée Générale prévue le 6 avril 2016 (une prorogation raisonnable de ce délai pouvant être convenue entre les parties dans le cadre du contrat de garantie de l'Augmentation de Capital conformément aux pratiques du marché), Bpifrance s'est engagée à ne pas transférer les actions de la Société qu'elle détient ou viendra à détenir. Le pacte d'actionnaire interdit les transferts d'actions à un concurrent de la Société et prévoit des clauses de cessions ordonnées sur le marché par Bpifrance ou par le prestataire de services d'investissement sélectionné. Ces engagements ne sont pas applicables, sous certaines conditions, en cas d'offre publique et de transfert au profit d'une société affiliée à la société.

Engagement de limitation de participation *(standstill)* : Le pacte d'actionnaire est assorti d'un engagement de limitation de la participation, individuelle ou de concert *(standstill),* de Bpifrance à 15 % des droits de vote de la Société à compter du 1er février 2016 et jusqu'à l'expiration du pacte d'actionnaire. Par exception, le pacte d'actionnaire prévoit, pour une période de quatre ans à compter du 1er février 2016, que Bpifrance pourra continuer de bénéficier des droits de vote double attachés aux actions de la Société détenues, Bpifrance s'interdisant toutefois d'exercer ses droits de vote au-delà de ce seuil de 15 % lors des Assemblées Générales de la Société. Cet engagement de limitation de participation ne s'applique pas en cas d'offre publique ou de détention par un tiers, agissant seul ou de concert, directement ou indirectement, de plus de 15 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Droit de première offre *(right of first offer)* : Bpifrance s'est engagée à informer la Société par écrit en cas d'intention de céder ses actions à un tiers, la Société disposant alors du droit d'acquérir (avec faculté de substitution) les actions proposées à la vente dans les conditions prévues par l'offre.

8.4.4.2 Pacte d'actionnaire conclu avec NSSMC

Engagement de vote en faveur de la recapitalisation de la Société : NSSMC s'est engagée à voter, lors de l'Assemblée Générale prévue le 6 avril 2016, en faveur (i) de l'Augmentation de Capital et de l'émission d'ORA réservée à Bpifrance, et (ii) de la nomination du représentant de Bpifrance au Conseil de Surveillance de la Société.

Gouvernance : Le pacte d'actionnaire prévoit que NSSMC dispose d'un droit de demander la nomination d'un représentant au Conseil de Surveillance de la Société lors de la première Assemblée Générale suivant le remboursement des ORA en actions ordinaires, à condition de détenir plus de 10 % du capital et des droits de vote de la Société. La Société s'est engagée à proposer et à recommander lors de cette Assemblée Générale la candidature d'un représentant de NSSMC en qualité de membre du Conseil de Surveillance, étant précisé que ce dernier sera soumis à des mesures spécifiques pour prévenir l'accès à des informations concurrentielles sensibles.

Engagements relatifs aux ORA *(bonds lock-up)* : Le pacte d'actionnaire prévoit un engagement de conservation des ORA *(lock-up)* pendant un délai de douze mois à compter de l'émission par la Société des ORA, sauf en cas d'offre publique ou de refus de l'autorisation devant être obtenue devant l'Autorité brésilienne de la concurrence. À l'expiration de cet engagement de conservation ou en cas de survenance d'une exception à celui-ci, le pacte d'actionnaire prévoit des restrictions

relatives aux transferts des ORA, qui pourront être transférées, sous certaines conditions, à un prestataire de service d'investissement choisi par NSSMC et accepté par la Société, chargé de procéder à la conversion des ORA en actions et à la cession des actions sous-jacentes, ou à un tiers. Ces restrictions ne sont pas applicables en cas d'offre publique.

Engagements relatifs aux actions ordinaires *(shares lock-up)* : À compter du 1er février 2016 et jusqu'à l'expiration d'un délai de douze mois à compter du remboursement des ORA (ou à une date antérieure en cas de résiliation anticipée du pacte d'actionnaire), NSSMC s'est engagée à ne pas transférer les actions de la Société qu'elle détient ou viendra à détenir. Le pacte d'actionnaire interdit les transferts d'actions à un concurrent de Vallourec et prévoit des clauses de cessions ordonnées sur le marché par NSSMC ou par le prestataire de service d'investissement choisi. Ces engagements ne sont pas applicables, sous certaines conditions, en cas d'offre publique et de transfert au profit d'une société affiliée.

Engagement de limitation de participation *(standstill)* : Ce pacte d'actionnaire est assorti d'un engagement de limitation de la participation, individuelle ou de concert *(standstill),* de NSSMC à 15 % des droits de vote de la Société à compter du 1er février 2016 et jusqu'à l'expiration du pacte d'actionnaire. Cet engagement de limitation de participation ne s'applique pas en cas d'offre publique ou de détention par un tiers, agissant seul ou de concert, directement ou indirectement, de plus de 15 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Droit de première offre *(right of first offer)* : NSSMC s'est engagée à informer la Société par écrit en cas d'intention de céder ses actions de la Société à un tiers, la Société disposant alors du droit d'acquérir (avec faculté de substitution) les actions proposées à la vente dans les conditions prévues par l'offre.

Accords industriels : En cas de résiliation du *Joint Venture Agreement* (pacte d'actionnaire) au Brésil, du Contrat de R&D ou de l'accord de licence de marque (*trademark licence agreement* conclu le 1er avril 2007) conclu entre la Société et NSSMC (et/ou leurs filiales respectives) (voir la section 8.1 du présent Document de référence pour une description détaillée de ces accords) :

- imputable à NSSMC, cette dernière devra céder l'ensemble de ses actions de la Société dans un délai de six mois suivant la résiliation, sous réserve des restrictions contractuelles applicables aux transferts d'actions. NSSMC sera également privée des droits de vote attachés à ses actions lors des Assemblées Générales des actionnaires postérieures à la survenance de la résiliation ; et
- imputable à la Société, NSSMC pourra soit déposer une offre publique visant les actions de la Société (exception à l'engagement de plafonnement de sa participation), soit céder ses actions sans application des restrictions applicables aux transferts d'actions (sous réserve uniquement de l'interdiction de céder les actions à un concurrent, qui restera applicable).

9

Informations complémentaires

9.1 Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2015 306

9.1.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 306

9.1.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 307

9.1.3 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport de la Présidente du Conseil de surveillance 308

9.1.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 309

9.2 Tableau des filiales et participations directes de Vallourec au 31 décembre 2015 313

9.3 Résultats financiers des cinq derniers exercices 314

9.4 Tables de concordance et informations incluses par référence 315

9.4.1 Table de concordance entre le Document de référence et l'annexe I du Règlement (CE) n° 809 /2004 du 29 avril 2004 315

9.4.2 Table de concordance entre le Document de référence Vallourec et le rapport financier annuel 318

9.4.3 Table de concordance entre le Document de référence et le rapport de gestion du Directoire 319

9.4.4 Informations incluses par référence 320

9.5 Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers 320

9.1 Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2015

9.1.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VALLOUREC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note E-5 de l'annexe aux comptes annuels relative aux événements postérieurs à la clôture.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation tel que décrit dans la note B de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 15 mars 2016

Les Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés
Christophe Patrier

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta

9.1.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VALLOUREC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note C-35 de l'annexe aux comptes consolidés relative aux événements postérieurs à la clôture.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note A-2.2 de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les estimations et les hypothèses significatives, retenues par la Direction, qui affectent certains montants figurant dans les états financiers et les notes de l'annexe aux comptes consolidés. Cette note précise que ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations, notamment dans le contexte économique actuel. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés au 31 décembre 2015, nous avons considéré que ces hypothèses et estimations significatives concernent les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles et corporelles (notes A-2.7 à A-2.9), les provisions (note A-2.12) et les engagements de retraites et assimilés (note A-2.13) :

- Concernant les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles et corporelles, nous avons examiné les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur recouvrable, apprécié la sensibilité des évaluations à ces hypothèses ainsi que le processus d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous avons revu les calculs effectués par le Groupe et vérifié que la note C-2.3 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.
- Concernant les provisions, nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction et à revoir le caractère approprié des informations données dans la note C-17 de l'annexe aux comptes consolidés.
- Concernant les engagements de retraites et assimilés, lesquels ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes, nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note C-19 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 15 mars 2016

Les Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés
Christophe Patrier

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta

9.1.3 Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport de la Présidente du Conseil de surveillance

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société VALLOUREC et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par la Présidente de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Il appartient à la Présidente d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport de la Présidente concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport de la Présidente. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport de la Présidente ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport de la Présidente.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport de la Présidente du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport de la Présidente du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 15 mars 2016

Les Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés
Christophe Patrier

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta

9.1.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société, des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS DEPUIS LA CLÔTURE

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Nouveau dispositif de retraite complémentaire de MM. Philippe Crouzet (Président du Directoire), Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet (membres du Directoire)

Le Conseil de surveillance, dans sa séance du 17 février 2016, a examiné les dispositifs liés à la cessation des fonctions de MM. Philippe Crouzet, Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, membres du Directoire de Vallourec, suite au renouvellement de leur mandat.

Sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance (« CNRG »), le Conseil de surveillance a autorisé la fermeture du régime de retraite supplémentaire à prestations définies en vigueur et la mise en place d'un nouveau régime permettant la constitution d'une épargne de retraite, tout en préservant les intérêts économiques de votre Société par la définition de conditions de performance.

Le Conseil de surveillance a considéré que ce nouveau dispositif devrait permettre à la Société de réaliser une économie de 22% environ pour une rente nette équivalente pour les bénéficiaires. Le passage d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies à un régime de retraite à cotisations définies permet en outre de transformer une obligation de résultat (prestations définies) en une obligation de moyen (cotisations définies), et de sortir d'un dispositif qui subit depuis des années un alourdissement de charges fiscales et sociales. La réduction des engagements de la Société sur l'ancien dispositif est estimée à 1,5 millions d'euros.

Le Conseil de surveillance a ainsi autorisé le Directoire à instituer un dispositif global de retraite supplémentaire comportant les trois volets suivants, soumis, pour MM. Philippe Crouzet, Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, à la procédure des conventions réglementées des articles L. 225-86 et suivants et de l'article L.225-90-1 du Code de commerce :

Fermeture du régime à prestations définies

Le Conseil de surveillance du 14 septembre 2005 avait autorisé la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire pour cadres dirigeants, prenant acte que les membres du Directoire étaient susceptibles de bénéficier des droits ; ce régime avait fait l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil de surveillance du 7 mai 2008.

Ce régime de retraite à prestations définies (« retraite chapeau ») financé par le Groupe et dont l'acquisition des droits était subordonnée soit à l'achèvement de la carrière au sein de Vallourec et/ou de Vallourec Tubes soit en cas de départ à plus de 55 ans à l'initiative de l'employeur et en l'absence d'une activité professionnelle ultérieure, permettait dans des conditions économiques, financières et sociales acceptables, de compléter les ressources des anciens cadres dirigeants du Groupe dès lors qu'ils auraient pris leur retraite ou envisagé de la prendre.

Votre Société s'engageait à verser une rente viagère d'un niveau prédéterminé directement proportionnel au salaire et fonction de l'ancienneté et de l'évolution de carrière. La rente était plafonnée à 20% du salaire moyen de base des trois dernières années, hors bonus et limitée à quatre plafonds annuels de la Sécurité sociale. Le régime était assuré auprès d'Axa France-Vie.

Le Conseil de surveillance du 17 février 2016 a ainsi autorisé les membres du Directoire à bénéficier, comme 35 autres cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilité, du régime de retraite à prestations définies dans les conditions fixées par un règlement de fermeture, aux termes duquel aucun droit potentiel nouveau ne sera créé au titre du régime fermé et les bénéficiaires ne pourront bénéficier des droits passés « cristallisés » que s'ils obtiennent la liquidation de leur pension de Sécurité sociale.

Régime collectif et obligatoire à cotisations définies

Le Conseil de Surveillance a autorisé les membres du Directoire à bénéficier d'un nouveau régime de retraite à cotisations définies collectif et obligatoire qui bénéficierait à tous les salariés remplissant les conditions d'éligibilité (à savoir, les salariés de Vallourec et, sous réserve de l'achèvement des procédures légales, les salariés de Vallourec Tubes, qui seraient ceux dont la rémunération annuelle dépasse quatre plafonds de la Sécurité sociale, en 2016 : 4 x 38.616 €, soit potentiellement cinquante cadres dirigeants du Groupe, y compris les trois membres du Directoire).

La cotisation au titre de ce régime serait fixée à 12% de la rémunération comprise entre 5 et 8 plafonds de la Sécurité sociale. La liquidation du régime ne pourra intervenir qu'à compter de la liquidation de la pension de Sécurité sociale.

L'engagement financier de votre Société est strictement limité dans son montant et dans le temps puisqu'elle peut fermer le régime à tout instant.

Régime individuel soumis à critères de performance

Le Conseil de surveillance a autorisé les membres du Directoire à bénéficier, comme les autres cadres dirigeants remplissant les conditions d'éligibilité (à savoir, les salariés de Vallourec et Vallourec Tubes dont l'ancienneté dans le Groupe est au moins égale à 3 années et dont la rémunération excède huit plafonds de la Sécurité sociale, soit potentiellement huit cadres dirigeants, en ce compris les trois membres du Directoire), d'un nouveau dispositif de retraite individuel à cotisations définies bénéficiant d'une contribution de l'entreprise et pour lequel, dans l'esprit de la loi Macron, le Conseil de surveillance a décidé de fixer des conditions de performance.

Pour ces conditions de performance, le Conseil a décidé de déterminer le taux effectif de cotisation en fonction du taux du bonus annuel : la cotisation maximale serait due au titre de l'année en cas d'attribution d'un bonus annuel calculé à hauteur de 50% de la cible ; aucune cotisation ne serait versée en cas de bonus annuel calculé égal à zéro ; la cotisation varierait de façon linéaire entre les bornes de 0 à 50%.

La contribution de votre Société serait égale à un pourcentage de la rémunération brute permettant, une fois déduites les contributions et cotisations salariales et financé l'Impôt sur le revenu généré par cette contribution, de financer la cotisation. La liquidation du régime ne pourra intervenir qu'à compter de la liquidation de la pension de Sécurité sociale.

Il est souligné que votre Société peut mettre fin à tout moment à ce régime de telle sorte qu'il ne constitue pas un engagement différé.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS À SOUMETTRE DE NOUVEAU À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous avons par ailleurs été avisés des engagements suivants qui sont à nouveau soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Comme indiqué précédemment, après avoir examiné les dispositifs liés à la cessation des fonctions de MM. Philippe Crouzet et Olivier Mallet, le Conseil de surveillance, dans sa séance du 17 février 2016, a décidé de reconduire les principes de (i) l'indemnité monétaire de fin de mandat et de l'obligation de non concurrence à la charge de M. Philippe Crouzet, et de (ii) l'indemnité monétaire de fin de mandat de M. Olivier Mallet.

Le Conseil de surveillance a motivé la reconduction de ces engagements compte tenu de leurs caractéristiques, conformes aux recommandations de l'AMF et au Code AFEP-MEDEF, qui permettent d'offrir à MM. Philippe Crouzet et Olivier Mallet des indemnités de fin de mandat conformément à la pratique usuelle tout en préservant au mieux les intérêts de la Société.

Engagements pris au bénéfice de M. Philippe Crouzet

Indemnité monétaire de fin de mandat

Conformément aux recommandations de l'AMF et au code AFEP-MEDEF, l'indemnité monétaire de fin de mandat ne sera due qu'en cas de départ contraint lié à un changement de contrôle ou de stratégie. En outre, aucune indemnité ne serait due dans le cas où M. Philippe Crouzet aura la possibilité de faire valoir, à brève échéance, ses droits à la retraite.

Le montant de l'indemnité monétaire de fin de mandat sera limité à deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ (ci-après l'« Indemnité Maximum »).

L'indemnité sera calculée sur la base de la rémunération monétaire fixe due au titre de l'exercice précédant la date du départ, majorée de la rémunération monétaire variable cible fixée pour le même exercice (la « Rémunération de Référence ») et ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Son montant dépendra de la réalisation de trois critères de performance appréciée sur les trois derniers exercices sociaux précédant la date du départ (la « Période de Référence »). La satisfaction de chacun des critères de performance sera affectée d'une note comprise entre un plancher de 0 point et un plafond de 30 points.

- La première condition de performance « C1 » sera assise sur le taux de résultat brut d'exploitation (RBE) exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires de chacun des exercices de la Période de Référence. C1 variera de façon linéaire entre 30 points pour un maximum fixé par le Conseil de surveillance, sur avis du CNRG, par référence aux taux de RBE réalisés au cours des trois derniers exercices clôturés, et au moins égal à la moyenne de ces taux ; et 0 point pour un minimum au plus égal au maximum réduit de 6 points de RBE.
- La deuxième condition de performance « C2 » sera assise sur la comparaison entre le résultat brut d'exploitation (RBE) de chacun des exercices de la Période de Référence et le RBE prévu au budget des mêmes exercices, établi par le Directoire et approuvé par le Conseil de surveillance. C2 variera de façon linéaire entre 0 en cas de RBE réalisé inférieur de 25 % au RBE budgété, et 30 points en cas de RBE réalisé supérieur de 12,5 % au RBE budgété. L'objectif budgétaire est fixé chaque année par le Conseil de surveillance, sur avis du CNRG, après examen du budget présenté par le Directoire et examiné préalablement par le Comité Financier et d'Audit.
- La troisième condition de performance « C3 » sera assise sur le pourcentage de la part variable de la rémunération monétaire due au titre de chacun des exercices de la Période de Référence par rapport à la part variable cible de l'exercice considéré. C3 variera de façon linéaire entre 0 et 30 points (et limité à 30) en fonction du pourcentage de la part variable calculée par rapport à la part variable cible.

Dans le cas d'un total de C1, C2 et C3 (ci-après le « CP »), en moyenne, sur la Période de Référence, inférieur à 40, aucune indemnité ne sera due. Pour un CP moyen égal à 40 ou 50, l'indemnité sera égale à respectivement 15 ou 18 mois de salaire (1/12e de la Rémunération de Référence), dans la limite de l'Indemnité Maximum. L'indemnité atteindra son maximum, soit 24 mois, dans la limite de l'Indemnité Maximum, pour un CP moyen égal ou supérieur à 80 en moyenne. Elle variera linéairement entre chacun des seuils 40, 50 et 80.

Si le CP du dernier exercice de la Période de Référence est égal à 0, aucune indemnité ne sera due.

Votre Société communiquera rétrospectivement chaque année les taux de réalisation de CP pour chacun des exercices de la Période de Référence. Au titre des exercices 2013, 2014, 2015, le CP s'établirait, pour M. Philippe Crouzet, respectivement à 67, 64, 25.

Obligation de non-concurrence à la charge de M. Philippe Crouzet

Compte tenu de l'expertise dans le secteur de l'acier acquise par M. Philippe Crouzet depuis son entrée en fonction le 2 avril 2009, le Conseil de surveillance a souhaité mettre le Groupe en mesure de protéger son savoir-faire et ses activités en soumettant M. Philippe Crouzet à une obligation conditionnelle de non-concurrence dans l'hypothèse où celui-ci viendrait à quitter le Groupe.

Le Conseil de Surveillance, à son entière discrétion, pourra décider, au moment du départ de M. Philippe Crouzet, d'interdire à celui-ci, pendant une durée de 18 mois suivant la cessation de ses fonctions de Président du Directoire de Vallourec, quelle qu'en soit la raison, de collaborer de quelque manière que ce soit avec une société ou un groupe de sociétés intervenant dans le secteur de l'acier, sans restriction de territorialité.

Si elle venait à être mise en œuvre par le Conseil de surveillance, cette obligation donnerait lieu au paiement à M. Philippe Crouzet d'une indemnité de non-concurrence égale à 12 mois de rémunérations monétaires fixes et variables brutes, calculés sur la base de la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes versées au cours des deux exercices précédant la date du départ.

Cette somme sera versée par avances mensuelles égales pendant toute la durée d'application de la clause de non-concurrence.

Le cumul de l'indemnité due au titre de l'obligation de non-concurrence, et d'une indemnité de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourra, en toute hypothèse, excéder deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ de M. Philippe Crouzet.

Droits liés aux options de souscription d'actions et actions de performance

Le Conseil de surveillance a, dans sa séance du 17 février 2016, décidé de ne pas reconduire la disposition qui permettait à M. Philippe Crouzet de conserver, après son départ de votre Société, le droit, selon le cas, d'exercer les options de souscription d'actions et/ou de recevoir les actions de performance antérieurement attribuées, dans certaines conditions.

Engagement pris au bénéfice de M. Olivier Mallet

Le Conseil de surveillance a décidé de faire bénéficier M. Olivier Mallet d'une indemnité monétaire de fin de mandat en cas de cessation de ses fonctions de membre du Directoire de Vallourec pour autant que celui-ci renonce à toute indemnité particulière en cas de rupture de son contrat de travail avec Vallourec Tubes, suspendu pendant la durée de ses fonctions de membre du Directoire.

Le montant de l'indemnité de fin de mandat sera limité à deux fois la moyenne des rémunérations annuelles monétaires fixes et variables brutes dues au titre des deux exercices précédant la date du départ (ci-après l'« Indemnité Maximum »), et ne serait pas dû dans le cas où M. Olivier Mallet aurait la possibilité de faire valoir, à brève échéance, ses droits à la retraite.

L'indemnité sera calculée sur la base de la rémunération monétaire fixe due au titre de l'exercice précédant la date du départ, majorée de la rémunération monétaire variable cible fixée pour le même exercice (la « Rémunération de Référence ») et ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Le cumul d'une indemnité éventuellement due au titre de la Convention collective nationale des cadres de la métallurgie, et de l'indemnité monétaire de fin de mandat, si une telle indemnité venait à être versée, ne pourra, en toute hypothèse, excéder l'Indemnité Maximum.

Cette indemnité est soumise aux mêmes conditions de performance que celles décrites ci-avant pour l'indemnité de fin de mandat au bénéfice de M. Philippe Crouzet, étant précisé que, comme pour ce dernier, votre Société communiquera rétrospectivement chaque année les taux de réalisation de CP pour chacun des exercices de la Période de Référence. Au titre des exercices 2013, 2014, 2015, le CP s'établirait, pour M. Olivier Mallet, respectivement à 69, 67, 23.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 15 mars 2016

Les Commissaires aux comptes,

Deloitte & Associés
Christophe Patrier

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Catherine Porta

9.2 Tableau des filiales et participations directes de Vallourec au 31 décembre 2015

En milliers d'euros **Sociétés**	**Capital**	**Autres capitaux propres avant affectation du résultat**	**Quote-part du capital détenu** *(%)*	**Valeur comptable des titres détenus**		**Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés**	**Montants des cautions et avals donnés par la Société**	**Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé**	**Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos**	**Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice**
				brute	**nette**					
A) Filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Vallourec (soit 2 612 millions d'euros)										
I. Filiales (50 % au moins)										
Société française										
Vallourec Tubes 27, avenue du Gal-Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt	1 023 949	1 982 624	100 %	3 056 429	3 056 429	1 830 492	–	54 147	(327 443)	100 347
B) Filiales et participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de Vallourec (soit 2 612 millions d'euros)										
I. Filiales (50 % au moins)										
a) Sociétés françaises										
Assurval 27, avenue du Gal-Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt	10	407	99 %	8	8	–	–	642	176	0
II. Participations (10 à 50 %)										
a) Sociétés françaises										
b) Sociétés étrangères										
C) Titres immobilisés										
a) Sociétés françaises										
b) Sociétés étrangères										
Nippon Steel Sumitomo Metal Corporation (NSSMC)	–	–	0,37 %	81 947	63 974	–	–	–	–	–

9.3 Résultats financiers des cinq derniers exercices

En euros	2011	2012	2013	2014	2015
CAPITAL					
Capital social	**242 868 818**	**249 892 712**	**256 319 200**	**261 195 950**	**271 376 864**
Nombre d'actions ordinaires existantes	121 434 409	124 946 356	128 159 600	130 597 975	135 688 432
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droits de vote) existantes	–	–	–	–	–
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
› par conversion d'obligations	–	–	–	–	–
› par exercice de droits de souscription	2 151 887	2 655 087	3 183 279	3 277 041	2 860 088
› par remboursement d'obligations	–	–	–	–	–
Chiffre d'affaires hors taxes	6 334 458	10 507 997	10 477 780	7 113 746	3 768 771
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	475 723 170	305 645 524	238 748 107	158 212 497	86 095 267
Impôt sur les bénéfices	(8 022 363)	(4 666 973)	(10 840 983)	(7 021 640)	(1 031 743)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	–	–	–	–	–
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	458 554 435	294 316 536	263 323 882	159 162 352	61 538 102
Résultat distribué	**157 864 732**	**86 212 986**	**103 809 276**	**105 784 360**	**–**
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	3,98	2,48	1,95	1,27	0,64
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	3,78	2,36	2,05	1,22	0,45
Dividende attribué à chaque action existante	**1,3**	**0,69**	**0,81**	**0,81**	**–**
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	7	7	7	7	7
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 149 976	2 013 521	2 994 504	3 194 083	2 917 511
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 406 613	1 150 021	2 718 063	1 905 112	1 251 897

9.4 Tables de concordance et informations incluses par référence

9.4.1 Table de concordance entre le Document de référence et l'annexe I du Règlement (CE) n° 809 /2004 du 29 avril 2004

Annexe I du Règlement européen			Document de référence Chapitres / Sections	Pages
1.	**Personnes responsables**			
	1.1	Indication des personnes responsables	1.1	6
	1.2	Déclaration des personnes responsables	1.2	6
2.	**Contrôleurs légaux des comptes**			
	2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux	1.3	7
	2.2	Information de la démission des contrôleurs légaux des comptes	NA	NA
3.	**Informations financières sélectionnées**			
	3.1	Informations financières historiques	Profil / 3.5 / 3.7 / 3.8 / 6.1 / 6.2	4 / 53 / 67 / 140 / 216
	3.2	Informations financières intermédiaires	NA	NA
4.	**Facteurs de risques**		**5**	**121**
5.	**Informations concernant l'émetteur**			
	5.1	Histoire et évolution de la Société	3.1	28
	5.1.1	Raison sociale et nom commercial	2.1.1	10
	5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	2.1.2	10
	5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	2.1.3	10
	5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège	2.1.1 / 2.1.2	10
	5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	3.4 / 3.5	48 / 53
	5.2	Investissements	3.5.2.3	60
	5.2.1	Principaux investissements réalisés	3.5.2.3	60
	5.2.2	Principaux investissements en cours	3.5.2.3	60
	5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur dans l'avenir	3.5.2.3	60
6.	**Aperçu des activités**			
	6.1	Principales activités	3.2 / 3.5 / 3.3	30 / 44 / 53
	6.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	3.4.2 / 3.5	50 / 53
	6.1.2	Nouveau produit	3.3	44
	6.2	Principaux marchés	3.8	67
	6.3	Événements exceptionnels	3.1 / 8	29-30 / 299
	6.4	Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	3.2.2 / 3.3	34 / 44
	6.5	Position concurrentielle du Groupe	3.2.3	35
7.	**Organigramme**			
	7.1	Description sommaire du Groupe	3.2.6	38
	7.2	Liste des filiales importantes	3.2.6 / 6.1.B	38 / 158
8.	**Propriétés immobilières, usines et équipements**			
	8.1	Immobilisations corporelles importantes	3.8.1 / 6.1 (Notes 2.1 et 22)	67 / 163 / 204
	8.2	Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par le Groupe des immobilisations corporelles	3.8.2 / 4.4	68 / 92

Annexe I du Règlement européen			Document de référence Chapitres / Sections	Document de référence Pages
9.	**Examen de la situation financière et du résultat**			
	9.1	Situation financière	3.5	53
	9.2	Résultat d'exploitation	3.5.1	53
	9.2.1	Facteurs importants, influant sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	3.5.1	53
	9.2.2	Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	3.5.1	53
	9.2.3	Stratégie ou facteur ayant influé ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	3.4.3 / 5	51 / 121
10.	**Trésorerie et capitaux**			
	10.1	Informations sur les capitaux	6.1.4	144
	10.2	Sources et montant des flux de trésorerie	6.1.6	146
	10.3	Conditions d'emprunt et la structure de financement	6.1 (Note 16)	186
	10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	6.1 (Note 16)	186
	10.5	Sources de financement attendues	6.1 (Note 16)	186
11.	**Recherche et Développement, brevets et licences**		**3.3**	**44**
12.	**Informations sur les tendances**			
	12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	3.4	48
	12.2	Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	3.6	64
13.	**Prévisions ou estimations du bénéfice**			
	13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	NA	NA
	13.2	Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	NA	NA
	13.3	Élaboration de la prévision ou de l'estimation	NA	NA
	13.4	Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	NA	NA
14.	**Organes de surveillance et de direction**			
	14.1	Composition des organes de surveillance et de direction	7.1.1	230
	14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes de surveillance et de direction	7.1.3 / 7.1.4 / 7.1.5 / 7.1.6	251
15.	**Rémunération et avantages des mandataires sociaux**			
	15.1	Rémunérations et avantages en nature	7.2 / 7 (Annexe 2)	252 / 281
	15.2	Retraites ou autres avantages	6.1 (Note 19) / 7.2.2 / 7.3	190 / 259 / 261
16.	**Fonctionnement des organes de surveillance et de direction**			
	16.1	Date d'expiration des mandats actuels	7.1.1	230
	16.2	Contrats de service liant les membres des organes de surveillance et de direction à la Société	7.1.5	251
	16.3	Informations sur les comités du Conseil de Surveillance	7.1.2.6	247
	16.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	7.1.7 / 7 (Annexe 1) / 7 (Annexe 3)	251 / 269 / 297
17.	**Salariés**			
	17.1	Effectifs	4.2.1	73
	17.2	Participation au capital, options, attribution d'actions de performance concernant les organes de direction et de surveillance	6.1 (Note 21) / 7.2.1 / 7.3.1	201 / 252 / 261
	17.3	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital social	7.3	261

Annexe I du Règlement européen			Document de référence Chapitres / Sections	Document de référence Pages
18.	**Principaux actionnaires**			
	18.1	Identification des principaux actionnaires (détenant plus de 5 % du capital)	2.3.1 / 8.4	18 / 302
	18.2	Existence de droits de vote différents	2.1.8 / 2.3.1	11 / 18
	18.3	Détention ou contrôle de l'émetteur	2.3.1 / 2.3.2	18 / 20
	18.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	NA	NA
19.	**Opérations avec des apparentés**		**6.1 (Note 21)**	**201**
20.	**Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur**			
	20.1	Informations financières historiques annuelles	6	139
	20.2	Informations financières pro forma	NA	NA
	20.3	États financiers	6	139
	20.4	Attestation de vérification des informations financières historiques annuelles		
	20.4.1	Déclarations attestant que les informations financières historiques ont été attestées	9.1.1 / 9.1.2	306 / 307
	20.4.2	Indications des autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	4 (Annexe 1) / 9.1.3 / 9.1.4	109 / 308 / 309
	20.4.3	Indication de la source et de l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	NA	NA
	20.5	Date des dernières informations financières	6	139
	20.6	Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA
	20.6.1	Informations financières semestrielles ou trimestrielles	NA	NA
	20.6.2	Informations financières intermédiaires ou autres	NA	NA
	20.7	Politique de distribution des dividendes	2.5	24
	20.7.1	Montant des dividendes	2.5	24
	20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	5.1.13 / 6.1 (Note 17)	131 / 189
	20.9	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale du Groupe	3.1 / 6.1 (Note 33)	28 / 214
21.	**Informations complémentaires**			
	21.1	Capital social	2.2.2	12
	21.1.1	Montant du capital souscrit	2.2.2 / 2.2.5	12 / 16
	21.1.2	Actions non représentatives du capital	2.2.6	17
	21.1.3	Actions auto-détenues	2.2.4 / 2.3.1	15 / 18
	21.1.4	Montants des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	8.4.2	302
	21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	2.2.3 / 8.4	12 / 302
	21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	2.3.1	18
	21.1.7	Historique du capital social	2.2.5	16
	21.2	Actes constitutifs et statuts		
	21.2.1	Description de l'objet social	2.1.4	10

Annexe I du Règlement européen			Document de référence Chapitres / Sections	Document de référence Pages
	21.2.2	Dispositions contenues dans les statuts et règlements intérieurs concernant les membres de ses organes de direction et de surveillance	7.1.2	242
	21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	2.2.1 / 7 (Annexe 1-C)	11 / 271
	21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	2.2.1	11
	21.2.5	Conditions régissant la manière dont les assemblées générales annuelles et extraordinaires sont convoquées	2.1.8	11
	21.2.6	Dispositions contenues dans les statuts et règlements intérieurs qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	7 (Annexe 1-C)	271
	21.2.7	Dispositions contenues dans les statuts et règlements intérieurs fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	2.1.9	11
	21.2.8	Conditions imposées par les statuts et règlements intérieurs régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	2.2.1	11
22.	**Contrats importants**		**3.3.1 / 5.1.14 / 6.1 (Note 16) / 6.1 (Note 33) / 8**	**44 / 132 / 186 / 214 / 299**
23.	**Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts**			
	23.1	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	NA	NA
	23.2	Informations provenant d'une tierce partie	NA	NA
24.	**Documents accessibles au public**		**2.1.5 / 2.6**	**10 / 24**
25.	**Informations sur les participations**		**6.1.B / 9.2**	**158 / 313**

9.4.2 Table de concordance entre le Document de référence Vallourec et le rapport financier annuel

Rapport financier annuel		Document de référence Chapitres / Sections	Document de référence Pages
1.	Comptes annuels de la Société	6.2	216
2.	Comptes consolidés du Groupe	6.1	140
3.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	9.1.1	306
4.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	9.1.2	307
5.	Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-100-2, L. 225-100-3 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce	9.4.3	319
6.	Attestation du responsable du rapport financier annuel	1.2	6
7.	Honoraires des Commissaires aux comptes (article 222-8 du Règlement général de l'AMF)	6.1 (Note 27)	209
8.	Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par Vallourec (article 222-9 du Règlement général de l'AMF)	7 (Annexe 1)	269
9.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance (article 222-9 du Règlement général de l'AMF)	9.1.3	308

9.4.3 Table de concordance entre le Document de référence et le rapport de gestion du Directoire

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion du Directoire requis par les dispositions légales et réglementaires. Le tableau ci-après identifie les sections et pages du présent Document de référence constituant le rapport de gestion.

		Document de référence	
Rapport de gestion		**Chapitres / Sections**	**Pages**
1.	Activités et évolution des affaires du Groupe – Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	3.2 / 3.4.3	30 / 51
2.	Résultats des activités du Groupe – Situation financière et indicateurs de performance	3.5	53
3.	Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes	6.2.3	217
4.	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	3.4.2	50
5.	Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives	3.6	64
6.	Délais de paiement des fournisseurs ou des clients	3.7	67
7.	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	2.5	24
8.	Tableau des résultats de Vallourec au cours des cinq derniers exercices	9.3	314
9.	Description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté – Exposition aux risques de taux, de crédit, de liquidité et de trésorerie – Politique en matière de gestion des risques financiers	5.1.14	132
10.	Utilisation des instruments financiers par le Groupe, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits	2.2.6 / 5.1.14	17 / 132
11.	Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	NA	NA
12.	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	NA	NA
13.	Activités en matière de Recherche et Développement	3.3	44
14.	Informations sociales, environnementales et sociétales	4	69
15.	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	7.1.1	230
16.	Rémunérations des mandataires sociaux	7.2.1	252
17.	Attribution de stock-options	7.3.1.1	262
18.	Attribution gratuite d'actions ou attribution d'actions de performance	7.3.1.2	264
19.	État récapitulatif des opérations sur titres réalisées par les dirigeants	7 (Annexe 4)	298
20.	Répartition du capital social	2.3.1	18
21.	Actionnariat salarié	2.3.1/7.3.3	18 / 268
22.	Rachat d'actions	2.2.4	15
23.	Dispositifs ayant une incidence en cas d'offre publique	7 (Annexe 1)	271
24.	Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées ou prises de contrôle de telles sociétés	NA	NA
25.	Récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentations du capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2015	2.2.3	12
26.	Ajustements des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou d'options	NA	NA
27.	Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par Vallourec (article 222-9 du Règlement général de l'AMF)	7 (Annexe 1)	269

9.4.4 Informations incluses par référence

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809 /2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, le présent Document de référence inclut par référence les informations suivantes :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion, présentés respectivement à la section 6.2 (pages 199 à 210), la section 6.1 (pages 126 à 198), les sections 9.1.1 à 9.1.4 (pages 286 à 292) et la section 9.4.3 (page 299) du Document de référence 2014, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 10 avril 2015 sous le numéro D. 15-0315 ; et
- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion, présentés respectivement à la section 6.2 (pages 194 à 207), la section 6.1 (pages 116 à 193), les sections 9.2.1 à 9.2.4 (pages 315 à 320) et la section 9.1.1 (page 304) du Document de référence 2013, déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 14 avril 2014 sous le numéro D. 14-0358.

9.5 Autres informations périodiques requises aux termes du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Le Document de référence comporte certaines des informations périodiques requises par le Règlement général de l'AMF. Le tableau ci-après présente les pages du présent Document de référence auxquelles ces informations sont mentionnées.

	Document de référence	
	Sections	**Pages**
Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par Vallourec (article 222-9 du Règlement général de l'AMF)	7 (Annexe 1)	269
Rapport des Commissaires aux comptes sur le Rapport de la Présidente du Conseil de Surveillance (article 222-9 du Règlement général de l'AMF)	9.1.3	308
Honoraires des Commissaires aux comptes (article 222-8 du Règlement général de l'AMF)	6.1 (Note 27)	209
Descriptif du programme de rachat d'actions (article 241-2 du Règlement général de l'AMF)	2.2.4	15

Crédit photos : Alstom Transport /A. Février, Fabrice Dall'ANESE,
Cyrille Dupont, Thiago Fernandes, Stéphane Remael, Gérard Uféras, Philippe Zamora.

Couverture : HAVAS WORLDWIDE **PARIS**

Conception et réalisation : RR DONNELLEY

SIÈGE SOCIAL
27, avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt (FRANCE)
552 142 200 RCS Nanterre
Tél : +33 (0)1 49 09 35 00
WWW.VALLOUREC.COM

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance au capital de 271 376 864 €